

pourquoi le plus superstitieux  
cest que les superstitieux

ne les autres **REVUE**

ordinaire et qui occu  
mand il a-bien t-  
quil vient d'assassiner bien

de familles egorgées, naïves  
tranquils et humain. Il en  
r mise au fonds du cœur de

qui ne court plus après la  
mais la superstitieux

et qui d'échire enivre long  
hierofante de <sup>Pluton</sup> les

d'engazon <sup>de mercur</sup> brule toutes  
noni dévot se croirait u

enfant et un chat en vie  
quoi il ya sur la terre de

lescaudre neles a pas exteri  
ingé ~~des~~ des gens paisibles  
ce qu'on du ont inventé

on vraiment, il a passé com  
es petites peuplades fanatiques  
pas la bassesse et la lâcheté, par  
sardon, l'ont flatté, lui ont dit  
de l'or qu'ils avaient volé de  
solere encore.

# Voltaire

n° 10 - 2010

## Voltaire et l'histoire nationale



R E V U E  
*Voltaire*

*Publiée à raison d'un numéro annuel par la Société des études voltairiennes et l'Équipe « Voltaire en son temps » du Centre d'étude de la langue et de la littérature françaises des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, université Paris-Sorbonne et CNRS (UMR 8599), dirigé par Georges Forestier.*

**Codirecteurs**

José-Michel MOUREAUX  
19, jardin Boieldieu, 92800 PUTEAUX  
courriel : josemichelmoreaux@free.fr

Olivier FERRET  
4, rue Neyret, 69001 LYON  
courriel : olivier.ferret@univ-lyon2.fr

**Secrétaire de rédaction**

Myrtille MÉRICAM-BOURDET  
54, avenue Foubert, 59110 LA MADELEINE  
courriel : myrtille.mericam-bourdet@univ-lyon2.fr

Les articles doivent si possible être envoyés aux Codirecteurs, par courrier électronique, dans un fichier Word attaché. À défaut, ils peuvent être adressés par la poste sous la forme d'un tirage papier accompagné obligatoirement d'une disquette compatible PC. Toute correspondance concernant la rédaction doit être adressée impersonnellement aux Codirecteurs. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Les volumes envoyés pour compte rendu doivent être adressés à :

Laurence MACÉ  
2, rue Erlanger, 75016 PARIS  
courriel : laurence.mace@laposte.net

Tous les articles publiés dans la *Revue Voltaire* sont soumis à une double expertise.

**Comité de direction :** Nicholas CRONK, Jean DAGEN, Olivier FERRET, Nicolai KOPANEV, Sylvain MENANT, Christiane MERVAUD, José-Michel MOUREAUX.

**Comité de lecture :** M.-H. COTONI, professeur émérite à l'université de Nice ; N. ELAGUINA, conservatrice générale, Manuscrits occidentaux, Bibliothèque nationale de Russie ; C. GUYON-LECOQ, maître de conférences à l'université de Picardie Jules-Verne ; G. IOTTI, professeur à l'université de Pise ; J. IVERSON, professeur au Whitman College, Washington ; J. VERCRUYSSSE, professeur émérite à la Vrije U. Brussel ; Ch. WIRZ, conservateur honoraire de l'Institut et Musée Voltaire, Genève ; P. ZABOROV, directeur de recherches à l'Institut de Littérature russe de l'Académie des sciences de Russie, Saint-Pétersbourg.

# SOCIÉTÉ DES ÉTUDES VOLTAIRIENNES

*<http://voltaire.lire.ish-lyon.cnrs.fr>*

## **Bureau**

*Présidente* : Christiane Mervaud  
*Vice-présidents* : Marie-Hélène Cotoni, Nicholas Cronk  
*Secrétaire général* : Olivier Ferret  
*Trésorière* : Laurence Macé  
*Secrétaire* : Myrtille Méricam-Bourdet

## **Conseil d'administration**

Annick Azerhad, Christophe Cave, Marie-Hélène Cotoni, Nicholas Cronk, Michel Delon, Olivier Ferret, Russell Goulbourne, Claude Lauriol, Laurence Macé, Myrtille Méricam-Bourdet, Christiane Mervaud, José-Michel Moureaux, Christophe Paillard, Charles Wirz.

Les cotisations doivent parvenir à l'adresse de la trésorière :

Laurence MACÉ  
2, rue Erlanger, 75016 PARIS  
courriel : [laurence.mace@laposte.net](mailto:laurence.mace@laposte.net)

### **Tarifs 2010**

Sociétaire : 25 €  
Étudiant non salarié : 15 €  
Bibliothèque et institution : 30 €

La *Revue Voltaire* est adressée gratuitement aux adhérents de la SEV.

**Christiane Mervaud**

La *Revue Voltaire* a dix ans : bilan et perspectives

**I. VOLTAIRE ET L'HISTOIRE NATIONALE : LECTURES ET RÉCEPTION AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**
**Henri Duranton**

Des historiens à l'école de Voltaire au temps de la Restauration

**Paule Petitier**

Le Voltaire de Michelet

**Hilaire Multon**

Voltaire et l'histoire nationale au miroir du catholicisme intransigeant

**Robert Kopp**

Voltaire et les Goncourt : deux visions du siècle de Louis XV

**Martine Jey**

Voltaire historien, selon Lanson

**Diego Venturino**

Voltaire au pays des historiens positivistes. Éditer *Le Siècle de Louis XIV* au temps du Second Empire et de la Troisième République

**Christophe Paillard**

Que signifie être « voltairien » au XIX<sup>e</sup> siècle ? Beuchot et Cayrol, éditeurs de Voltaire

**Bruno Bernard**

Voltaire et l'histoire nationale dans l'édition des *Œuvres complètes* de Louis-Émile Moland (1877-1885)

**II. SUR LE TOME 7 DU CORPUS DES NOTES MARGINALES**
**Christiane Mervaud**

Voltaire et la physico-théologie. Lectures de l'abbé Pluche

**Nicholas Cronk**

Sur la difficulté de lire les *marginalia* de Voltaire : l'exemple de Pope

**Janet Godden**

Voltaire and the writings of Rapin de Thoyras

**III. VARIA****Nicholas Cronk**

La première publication du *Tombeau de la Sorbonne* (1752)

**Gilles Banderier**

« Sans l'entendre parler on croiroit qu'il est mort » : Voltaire au miroir de la correspondance de Johann Rudolf Iselin

**Kees van Strien**

Voltaire and the Calas affair as reported in Holland, 1762-67

**IV. INÉDITS ET DOCUMENTS****Sergeï V. Korolev**

Quelques livres récemment retrouvés de la bibliothèque de Voltaire, II

**Nicholas Cronk**

Une lettre inédite : Henri Pitot à Voltaire, 17 août 1738 (D1592-R1)

**Jacques Cormier**

Une lettre inédite de Voltaire au baron de Bielfeld, 19 janvier 1762 (D10275a)

**James Hanrahan**

Un texte inédit de Voltaire : le *Nouveau mémoire du sieur Decroze*

**Olivier Guichard**

L'affaire Decroze vue des tribunaux : une restitution chronologique

**Michèle Crogiez Labarthe**

Malesherbes en voyage, de Scellières à Ferney, juin-juillet 1778

**V. COMPTES RENDUS**
**VI. LES JEUNES CHERCHEURS PAR EUX-MÊMES**

R E V U E

*voltaire*

n° 10 • 2010

# Voltaire et l'histoire nationale

Publié avec le concours  
du Centre national du livre



Les PUPS sont un service général de l'université Paris-Sorbonne

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2010  
ISBN : 978-2-84050-696-6

Composition Emmanuel Marc DUBOIS  
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

PUPS  
Maison de la Recherche  
Université Paris-Sorbonne  
28, rue Serpente  
75006 Paris

Tél. : (33)(0)1 53 10 57 60  
Fax : (33)(0)1 53 10 57 66

pups@paris-sorbonne.fr  
web : <http://pups.paris-sorbonne.fr>

## SOMMAIRE

La <i>Revue Voltaire</i> a dix ans : bilan et perspectives Christiane Mervaud.....	5
---	---

### I. Voltaire et l'histoire nationale : lectures et réception au XIX<sup>e</sup> siècle

Des historiens à l'école de Voltaire au temps de la restauration Henri Duranton .....	29
Le Voltaire de Michelet Paule Petitier.....	39
Voltaire et l'histoire nationale au miroir du catholicisme intransigeant Hilaire Multon.....	53
Voltaire et les Goncourt : deux visions du siècle de Louis XV Robert Kopp .....	69
Voltaire historien, selon Lanson Martine Jey .....	81
Voltaire au pays des historiens positivistes. éditer <i>Le Siècle de Louis XIV</i> au temps du Second Empire et de la Troisième République Diego Venturino.....	95
Que signifie être « voltairien » au XIX <sup>e</sup> siècle ? Beuchot et Cayrol, éditeurs de Voltaire Christophe Paillard.....	121
Voltaire et l'histoire nationale dans l'édition des <i>Œuvres complètes</i> de Louis-Émile Moland (1877-1885) Bruno Bernard .....	145

### II. Sur le tome 7 du *Corpus des notes marginales*

Voltaire et la physico-théologie. lectures de l'abbé Pluche Christiane Mervaud.....	159
Sur la difficulté de lire les <i>Marginalia</i> de Voltaire : l'exemple de Pope Nicholas Cronk.....	179
Voltaire and the writings of Rapin de Thoyras Janet Godden .....	191

### III. *Varia*

La première publication du <i>Tombeau de la Sorbonne</i> (1752)	
Nicholas Cronk.....	203
« sans l'entendre parler on croiroit qu'il est mort » :Voltaire au miroir de la correspondance de Johann Rudolf Iselin	
Gilles Banderier .....	211
Voltaire and the Calas affair as reported in Holland, 1762-67	
Kees van StrienLeiden.....	221

### IV. Inédits et documents

Quelques livres récemment retrouvés de la bibliothèque de Voltaire (II)	
Sergueï V. Korolev.....	247
4 Une lettre inédite : Henri Pitot à Voltaire, 17 août 1738 (D1592-R1)	
Nicholas Cronk.....	255
Une lettre inédite de Voltaire au baron de Bielfeld, 19 janvier 1762 (D10275a)	
Jacques Cormier.....	267
Un texte inédit de Voltaire : le <i>Nouveau mémoire du sieur Decroze</i>	
James Hanrahan.....	271
L'affaire Decroze vue des tribunaux :une restitution chronologique	
Olivier Guichard.....	285
Malesherbes en voyage, de Scellières à Ferney, juin-juillet 1778	
Michèle Crogiez Labarthe .....	309
<b>V. Comptes rendus.....</b>	<b>315</b>
<b>VI. Les jeunes chercheurs par eux-mêmes .....</b>	<b>383</b>
AGENDA DE LA SEV.....	391

LA REVUE VOLTAIRE A DIX ANS :  
BILAN ET PERSPECTIVES

*Christiane Mervaud*  
*Université de Rouen*  
*Présidente de la SEV*

Au terme d'un long mandat de présidente de la SEV, depuis sa création en 2000, pour le numéro 10 de notre *Revue Voltaire*, je voudrais dresser un rapide bilan de nos activités et ébaucher quelques perspectives d'avenir. Cette revue est le fruit d'un partenariat ; elle est publiée une fois par an par la Société des études voltairiennes et par l'équipe « Voltaire en son temps » du CELLF de Paris-Sorbonne. Je tiens à rendre hommage aux directeurs du CELLF, Jean Dagen, puis Sylvain Menant, qui furent aussi, respectivement, directeurs de l'équipe fondée par René Pomeau, « Voltaire en son temps ». C'est grâce à un climat d'étroite et d'harmonieuse collaboration que, tous les ans, ont pu se tenir en Sorbonne des *Journées Voltaire* dont les Actes ont été publiés dans la *Revue Voltaire* par les PUPS, dirigées par François Moureau que nous remercions chaleureusement de son efficace appui. Cette *Revue*, tous, et tout particulièrement ceux qui l'ont dirigée et qui la dirigent, d'abord José-Michel Moureaux jusqu'en 2005, puis en codirection avec Olivier Ferret, l'ont voulue à la fois érudite et ouverte à toutes les recherches voltairiennes. Le but de ces quelques pages n'est pas d'auto-congratulation, plutôt de réflexion sur ce que représente et ne représente pas une publication savante dans notre monde comme il va.

Son point fort, à mes yeux, réside dans son lien très solide forgé avec la Voltaire Foundation à Oxford et l'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire [OCV]. Lors de sa création, la SEV avait proclamé qu'elle entendait contribuer, dans la mesure de ses moyens, au travail titanesque de l'édition des *Œuvres complètes*, alors sous la direction de Haydn Mason, puis sous celle de Nicholas Cronk depuis 2000. Sans doute n'avions-nous pas une claire conscience de tout ce que nous apporterait cet engagement lorsque nous avons déposé les statuts de la SEV. C'était, pour ceux qui ont créé cette société, prendre en

charge un héritage, celui de R. Pomeau<sup>1</sup>, et parier sur l'édition critique comme moteur de la recherche, ce qui n'était guère original, mais qui déterminait une orientation, ancrée dans l'étude attentive et précise des textes. Nous n'avions certes pas prévu la prodigieuse accélération qui a eu lieu dans la réalisation de cette entreprise avec la parution de quatre, puis de six volumes par an. Nous n'imaginions pas que, dix ans plus tard, grâce à l'admirable énergie qui est déployée, la Voltaire Foundation aurait publié quarante volumes et que ceux d'entre nous qui auront la chance d'être encore de ce monde verront sans doute l'achèvement de l'édition en 2018.

6 Enfin, de grands chantiers ont été ouverts, ceux parallèles des deux œuvres les plus longues de Voltaire : l'*Essai sur les mœurs* sous la direction de Bruno Bernard, John Renwick, N. Cronk, Janet Godden, dont le premier tome vient de sortir des presses (*OCV*, t. 22, 2009)<sup>2</sup>, et les *Questions sur l'Encyclopédie* sous la direction de N. Cronk et Christiane Mervaud, dont trois tomes ont paru (*OCV*, t. 38, 2007 ; t. 39, 2008 ; t. 40, 2009). Nul doute que le travail collectif que demande l'établissement des textes et leur annotation, en attendant des synthèses prévues à la fin de ces éditions, n'apporte une toute nouvelle compréhension de Voltaire, celle de son ouvrage historique majeur, celle d'une œuvre alphabétique méconnue, confondue depuis l'édition de Kehl avec d'autres ouvrages par alphabet. D'une part, l'écriture de l'histoire de Voltaire, déjà analysée dans plusieurs ouvrages historiques, recevra un éclairage essentiel ; d'autre part, les *Questions*, qui proclament dès leur titre une volonté de confrontation avec l'*Encyclopédie*, ouvrage voltairissime par son ton, par sa forme, par ses thèmes, devraient nous permettre de mieux pénétrer le monde voltairien avec son intelligence, ses hantises aussi bien que ses lacunes, l'ampleur et la variété de ses intérêts, mais aussi de nous donner la possibilité d'approcher, sinon d'analyser, quelques-uns des aspects d'une écriture éblouissante. Mais tout texte, si mince soit-il, qui reçoit l'examen attentif auquel il a droit dans une édition critique, révèle des richesses parfois insoupçonnées. Ainsi, tel « rogaton », perdu de vue dans la masse indigeste des *Mélanges* des éditions Beuchot et Moland, prend-il tout son sens. Il complète la mosaïque immense d'une œuvre de polygraphe, tout en mettant à mal la différenciation trop rigide

1 C'est pourquoi le numéro 1 (2001) de la *Revue Voltaire* était dédié à la mémoire de R. Pomeau, dont elle rappelait la bibliographie, établie par Laurence Macé et Guillaume Métayer, et dont elle reproduisait sept articles. Ce numéro comprend aussi quatre articles rassemblés par S. Menant sur « Le concept de lumière(s) chez Voltaire » (R. Mortier, p. 39-43) ; « René Pomeau, Voltaire et l'Histoire » (J. Dagen, p. 45-52) ; « Bible et création littéraire » (M.-H. Cotoni, p. 53-67) ; « La perception voltairienne de l'autre et de l'ailleurs dans l'*Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand* » (Ch. Mervaud, p. 27-38).

2 Ce tome, qui comprend les chapitres 1-37, a été dirigé par B. Bernard, J. Renwick, O. Ferret et C. Volpilhac-Augier.

et mal définie entre œuvre majeure et œuvre mineure. C'est parfois un écrit, dont le texte jusqu'alors avait été publié de manière approximative, qui retrouve toute sa fraîcheur originelle. L'un des tout derniers nés de ces volumes des *Œuvres complètes* nous réserve des surprises. On a lu jusqu'alors les *Fragments historiques sur l'Inde* d'après l'édition de Kehl, reprise par Beuchot et Moland, et c'était une édition très contestable. On les découvrira selon le texte revu par Voltaire, dans l'édition encadrée, avec des révisions qu'avait signalées S.S.B. Taylor dans des exemplaires conservés à Saint-Petersbourg. En outre, la source et l'amplitude des changements imposés à ce texte par les éditeurs de Kehl ont été élucidées (OCV, t. 75 B, 2009)<sup>3</sup>. On pourrait alléguer les *Questions sur l'Encyclopédie*, dont nous opérons la résurrection, à la suite de celles des autres œuvres alphabétiques déjà parues, le tome 33 en 1987, sous la direction de Jeroom Vercruysse, qui recueillait en un volume des articles destinés à l'*Encyclopédie* et au *Dictionnaire de l'Académie* ; les tomes 35 et 36, le *Dictionnaire philosophique* en 1994, sous la direction de Ch. Mervaud, dont on connaissait mieux la configuration grâce, en particulier, à l'édition bien connue qu'en avait donné Raymond Naves dans les Classiques Garnier, *Dictionnaire philosophique comprenant les 118 articles parus sous ce titre du vivant de Voltaire avec leurs suppléments parus dans les Questions sur l'Encyclopédie* (Paris, 1935-1936). L'édition des *Œuvres complètes* reproduisait, sans les ajouts des *Questions*, le texte de 1769, *La Raison par alphabet* qui recevait, pour la première fois, l'élucidation critique que ce texte, nourri de toute une culture, nécessitait.

Il ne m'appartient pas, dans ces quelques pages de notre numéro 10 de la *Revue Voltaire*, d'établir un bilan de tout ce qu'a apporté la publication de ces quarante volumes et de montrer comment elle a vivifié la recherche. La masse impressionnante des ouvrages déjà publiés concernant la justice, celle, non moins impressionnante, des opuscules à visée politique, permettent d'envisager des synthèses nourries des recherches précises que chacun de ces textes a nécessitées. En matière judiciaire, on ne peut plus se limiter à l'emblématique affaire Calas et on devrait pouvoir dépasser des clichés qui ont eu cours. Des révisions s'imposent. Comme on pouvait s'y attendre et comme l'avaient voulu les initiateurs de ce projet, l'édition chronologique permet de mieux situer le contexte de chaque œuvre, d'apercevoir les liens qui l'unissaient en son temps à des écrits contemporains, de les confronter ou de les faire dialoguer, mais il peut arriver que des regroupements de textes soient significatifs, par exemple ceux sur la musique de 1720 à 1740 (OCV, t. 18C, 2008). La *Lettre à M. Rameau*, trois livrets d'opéra, *Tanis et Zélide*, *Samson*, *Pandore*, enfin le *Divertissement mis en musique, pour une fête donnée par Monsieur André à Madame la Maréchale*

3 Voir les pages 36-49 de l'édition critique par J. Renwick et C. Manley.

de Villars, pourvus désormais d'introductions et d'une annotation, seront largement mis à contribution dans les prochaines *Journées Voltaire* consacrées à ce thème. Ce volume complète d'autres tomes des *Œuvres complètes* où sont parues les éditions de *La Princesse de Navarre*, du *Temple de la gloire* (OCV, t. 28A, 2006), du *Baron d'Otrante*, un *opera buffa*, des *Deux Tonneaux* (OCV, t. 66, 1999). On connaissait dans les *SVEC* la belle édition critique qu'avait donnée J.-M. Moureaux du *Discours de l'empereur Julien contre les chrétiens*<sup>4</sup> ; ce discours devait figurer dans le tome 70, selon la *Provisional Table of contents for the Complete Works of Voltaire / Œuvres complètes de Voltaire*, établie par Ulla Kölving en 1983, ainsi que [Préface et extraits des *Souvenirs de Mme de Caylus*] et [Extraits du *Journal du marquis de Dangeau*]. Par ailleurs, le *Cymbalum mundi* était prévu dans le tome 84 et la *Sophonisbe* dans le tome 72. Le regroupement de ces textes dans les deux tomes 71A et 71B, en 2006, met en évidence l'activité de *Voltaire éditeur*, à laquelle le numéro 4 (2004) de la *Revue Voltaire* s'était intéressé avec une série de treize articles. Consacré à une réflexion sur les conceptions éditoriales de Voltaire ainsi que sur sa pratique éditoriale, ce numéro n'avait pas la prétention de faire le tour de la question, mais il éclairait un certain nombre d'aspects d'une activité dont l'importance mérite d'être signalée. Précédés par une étude générale des recueils par J.-M. Moureaux<sup>5</sup>, ces contributions éclairaient un certain nombre de « cas d'école » : l'*Anti-Machiavel*, l'*Abrégé de l'histoire universelle*, la souscription pour *La Henriade*<sup>6</sup>, l'*Éloge et Pensées de Pascal* auquel deux articles étaient consacrés<sup>7</sup>, les manuscrits philosophiques clandestins, l'*Examen de la religion*, *Le Catéchumène*, le *Cymbalum mundi*, l'*Épître à Ninon*<sup>8</sup>. En outre, une importante étude de F. Moureau sur les vers et proses de Voltaire dans les nouvelles à la main et les recueils manuscrits, un article par J. Vercruysse sur les cartons de Voltaire, une contribution de Daniel Droixhe sur les « vraies et fausses éditions liégeoises ou rouennaises de Voltaire », une version française d'un texte de Robert Darnton, paru dans les *SVEC*, sur « la science de la contrefaçon » complétaient ce large panorama<sup>9</sup>. La reproduction intégrale, en 2006, dans le tome 71A des *Œuvres complètes*, du texte édité par Voltaire des *Souvenirs de Mme de Caylus* avec la Préface qu'il avait rédigée<sup>10</sup>, celle du texte, tel qu'il fut édité du vivant de Voltaire, du *Journal de la*

4 *SVEC*, 322 (1994).

5 « Voltaire éditeur : de sa conception de l'édition à sa pratique éditoriale des recueils », p. 9-38.

6 Articles par Ch. Mervaud, p. 39-56 ; H. Duranton, p. 57-80 ; R. Goulbourne, p. 81-96.

7 Articles par H. Krief, p. 97-116, et J. Dagen, p. 117-136.

8 Articles par G. Artigas-Menant, p. 137-142 ; O. Ferret, p. 143-160 ; J. P. Lee, p. 161-176 ; N. Cronk, p. 177-196 ; A.-S. Barrovecchio, p. 197-211.

9 Articles par F. Moureau, p. 213-237, sur « l'agence de Ferney » ; J. Vercruysse, p. 239-250 ; D. Droixhe, p. 271-292 ; R. Darnton, p. 253-270.

10 Édition critique par J. Godden et V. Topazio.

cour de Louis XIV depuis 1684 jusqu'à 1715<sup>11</sup>, celle du *Cymbalum mundi*<sup>12</sup>, ainsi que celle, dans le tome 71B, de *Sophonisbe, tragédie de Mairêt, réparée à neuf*<sup>13</sup>, permettent désormais d'enrichir encore notre connaissance des procédures éditoriales de Voltaire.

Un deuxième fait marquant est l'élargissement de la notion d'*Œuvres complètes*, une notion qui, par-delà son apparente transparence, s'ouvre sur maintes interrogations sur les notions d'auteur et de littérature<sup>14</sup>. Cet élargissement est rendu directement sensible par l'inclusion, dans la collection, du *Corpus des notes marginales* dont nous parlerons plus loin. Mais comment recenser toutes les productions d'un écrivain aussi prolifique que Voltaire et surtout d'un écrivain pratiquant l'esquive et n'avouant la paternité que d'un nombre d'ouvrages limité ? Le problème des limites de l'œuvre, et donc des apocryphes, se pose. Les bibliographies leur réservent une rubrique, mais à quel titre les inclure dans l'édition ? Certains étaient prévus dans la *Provisional Table of contents*, par exemple *Le Tombeau de la Sorbonne* (OCV, t. 32B, 2007)<sup>15</sup>, le *Factum pour la nombreuse famille de Rapterre contre le nommé Giolot Ticalani* (OCV, t. 32A, 2006)<sup>16</sup>. Depuis, la recherche dans ce domaine a progressé et il faut rappeler le travail pionnier du regretté Patrick Lee. Il est l'auteur d'une synthèse sur la question, « The Apocryphal Voltaire: Problems in the Voltairean Canon »<sup>17</sup> ; on lui doit, dans le numéro 4 de la *Revue Voltaire*, une mise au point très éclairante sur *Le Catéchumène* de Charles Bordes que les contemporains avaient attribué à Voltaire<sup>18</sup>. Il reste toute une réflexion à poursuivre sur les apocryphes<sup>19</sup>, mais il convient de signaler aussi que des textes de Voltaire ont été identifiés.

À cet égard, la nouveauté du tome 1B des *Œuvres complètes* est passée largement inaperçue. Le corpus des contes en vers s'est enrichi d'un conte de jeunesse, *Le Janséniste et le moliniste*, qui ne figurait pas dans la *Provisional Table of contents*, même si, très judicieusement, étaient prévus un volume de *Poésies non datées* (OCV, t. 83), un volume de *Varia* (OCV, t. 84) et si un Appendice donne une liste des « Incipits of doubtfully attributed verse » dans laquelle ne

11 Édition critique par N. Cronk.

12 Édition critique par N. Cronk.

13 Édition critique par Ch. Todd.

14 Voir *La Notion d'œuvres complètes*, textes présentés par J. Sgard et C. Volpilhac-Augier, SVEC, 370 (1999).

15 Édition critique par O. Ferret.

16 Édition critique par J. Vercruysse.

17 T. Pratt et D. McCallam, *The Enterprise of Enlightenment. A tribute to David Williams from his friends*, Bern/Berlin/New York, Peter Lang, 2004, p. 265-273.

18 « Voltaire éditeur de Charles Bordes : *Le Catéchumène* », p. 161-176.

19 Lors du colloque sur « Les 250 ans de *Candide* », organisé à Oxford par N. Cronk et N. Ferrand, des communications, celle de G. Lahouati et celle de Ch. Mervaud, ont étudié les suites de *Candide* dont l'une, due à l'abbé Dulaurens, a longtemps été éditée avec *Candide*.

figure pas le premier vers de ce conte : « Père simon doucereux Moliniste »<sup>20</sup>. Le Catalogue, *L'Œuvre imprimé de Voltaire à la Bibliothèque nationale*, signalait *Le Janséniste et le moliniste* sous la rubrique de « conte apocryphe ». Catriona Seth, après avoir consulté le *Recueil Cideville* de la Bibliothèque de Rouen, l'a restitué à Voltaire<sup>21</sup>. De même, les présentations par N. Cronk et C. Seth du « Regnante puero » et du poème « Usé du jeu que pratiquait Socrate » ont été, le plus souvent, passées sous silence<sup>22</sup>, ainsi que deux appendices importants par N. Cronk, « Poèmes de Voltaire repérés dans les Chansonniers Clairambault et Maurepas, 1713-1722 » et « Poèmes de Voltaire publiés dans le *Mercur*, 1714-1722 »<sup>23</sup>. Dans le tome consacré aux *Œuvres de 1746-1748* (III), trois textes en défense de l'édition de Dresde (1748) ont été ajoutés. L'*Avis*, reproduit par le *Mercur de France*, avait été inclus dans les *Œuvres* par Beuchot, mais N. Cronk a ajouté la *Préface des éditeurs* et la *Lettre de l'auteur au libraire*<sup>24</sup>. De même, le tome 75B réserve encore une surprise, la publication du *Mandement d'un muphti suivi d'un décret du divan*, un texte paru en Angleterre à la suite du *Tocsin des Rois* en 1772 et qui n'avait jamais été inclus dans les éditions des *Œuvres* de Voltaire<sup>25</sup>. Cette facétie polémique, de ton très voltairien, a parfois été attribuée à Charles Théveneau de Morande (1741-1805), un libelliste et un journaliste qui a longtemps vécu en Angleterre. C'est une pièce très intéressante qu'il faut prendre en considération à propos des affaires de Pologne, même si, comme l'indique N. Cronk à la fin de son Introduction, on ne peut, dans l'état actuel de nos connaissances, ni prouver absolument que ce texte est de Voltaire, ni prouver absolument qu'il n'est pas de lui<sup>26</sup>. Les *Œuvres complètes* prennent alors en compte le doute raisonnable et l'incertitude raisonnée.

À cet égard, ces transformations introduites dans le corpus des *Œuvres de Voltaire* méritent réflexion. Elles supposent une prise de risque, mais elles sont le gage d'une recherche en mouvement. À force de considérer l'édition critique comme un monument qui peut parfois avoir tendance à écraser un texte canonique, à force de mettre un point d'honneur à la vouloir définitive, le danger est de la clore sur elle-même dans une « perfection » fort illusoire et en se limitant aux textes bien inventoriés, faisant partie de la vulgate voltairienne. On pourrait en outre remarquer que, en dehors de l'édition des *Œuvres complètes*, ce sont toujours les mêmes textes qui sont édités et réédités, et tout

20 Voir *Provisional Table of contents*, p. 55-57.

21 Voir *OCV*, t. 1B (2002), p. 173-178.

22 *OCV*, t. 1B, p. 506-512.

23 *OCV*, t. 1B, p. 513-516.

24 *OCV*, t. 30C (2004), p. 354-358.

25 Texte présenté par N. Cronk, *OCV*, t. 75B, p. 267-319.

26 *OCV*, t. 75B, p. 273. Le seul critique à avoir signalé l'importance de *Mandement du muphti* pour les relations de Voltaire et de la Pologne est Daniel Beauvois.

particulièrement les *Contes*, mais aussi les *Lettres philosophiques*, le *Dictionnaire philosophique*, parfois un ouvrage historique ; certains des ouvrages, et non des moindres, qui paraissent dans les *Œuvres complètes*, n'ont jamais bénéficié ni d'un établissement du texte depuis l'édition de Kehl ou depuis l'édition Beuchot, ni d'un appareil critique. Il suffit de mettre en regard la « Table générale alphabétique » du tome 70 des *Œuvres complètes* de Voltaire (édition de Kehl) et l'« Index of titles » de la *Provisional Table of contents* pour voir combien le canon voltairien a changé<sup>27</sup>. On peut répéter l'expérience en comparant, dans les mêmes ouvrages, la « Table chronologique » et la « Chronological List »<sup>28</sup>. Les *Œuvres complètes* bénéficient de l'immense travail accompli en particulier par Beuchot. On peut toujours espérer qu'une trouvaille dans des archives ou dans un imprimé élargira encore le corpus. D'ailleurs, « l'idée d'œuvres complètes canoniques et *ne varietur* est une vue de l'esprit<sup>29</sup> ». On n'est jamais sûr d'avoir repéré toutes les traces d'un écrivain. On sait bien que toute édition d'une correspondance est incomplète et que son corpus est en perpétuelle mutation. Sans doute, alors qu'on est submergé par l'abondance des ouvrages de Voltaire, faut-il se poser la question de l'incomplétude des *Œuvres complètes*<sup>30</sup>. Malgré la rage d'imprimer qui possédait Voltaire, malgré les éditions et rééditions qui font la joie et le tourment des bibliographes, malgré deux siècles de recherches, on n'est pas sûr d'avoir fait le tour de tous ses écrits. Une découverte récente nous l'a démontré : celle, par Vladimir Somov, dans les archives de la Bibliothèque nationale de Russie, d'un discours que Voltaire avait adressé à la Société économique libre de Saint-Petersbourg sur la question de l'abolition du servage<sup>31</sup>. On ne connaissait jusqu'alors de cet écrit que des extraits que Voltaire avaient repris, sans le dire, dans l'article « Propriété » des *Questions sur l'Encyclopédie*<sup>32</sup>. Le dépouillement des périodiques pourrait aussi nous réserver des surprises.

De plus, Voltaire met à mal la sacralité d'un texte définitif : on renverra par exemple au sort qu'a connu *La Raison par alphabet*, Voltaire ayant réparti en 1775 des articles dans les *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*

27 *Œuvres complètes*, t. 70, p. 357-412 et *Provisional Table of contents*, p. 89-118.

28 Voir *Œuvres complètes*, t. 70, p. 415-426 et *Provisional Table of contents*, p. 1-53.

29 Michel Delon, compte rendu du tome 18 des *OCV, Dix-huitième siècle*, 36 (2004), p. 609-610, ici p. 609.

30 Sur la complexité des problèmes que pose l'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire, l'article, en cours d'impression, de N. Cronk, « Les Œuvres (in)complètes de Voltaire », apporte des éléments nouveaux et des points de vue suggestifs en proposant une synthèse sur la question.

31 Voir le compte rendu de cette publication en russe par M. Mervaud, *Revue Voltaire*, 2 (2002), p. 262-263.

32 Voir Ch. Mervaud, « Réemploi et réécriture dans les *Questions sur l'Encyclopédie* : l'exemple de l'article "Propriété" », *SVEC* 2003:01, p. 3-26, dans lequel on renvoie à la publication de ce texte avec une importante Introduction de Vladimir Somov.

(t. 36) et dans les *Pièces détachées, attribuées à divers hommes célèbres* (t. 38)<sup>33</sup>. Telle était aussi la conclusion à laquelle aboutissait un examen des reprises et réécritures d'articles du *Dictionnaire philosophique* dans les *Questions sur l'Encyclopédie*<sup>34</sup>. Or l'importance du réemploi de nombreuses œuvres, et pas seulement du *Dictionnaire philosophique*, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, qui sera analysé dans le tome 1 de cette édition, permettra de poser des questions essentielles, en particulier celles-ci : qu'est-ce qu'un texte selon Voltaire ? qu'est-ce qu'une œuvre pour Voltaire ? On constate qu'il a privilégié les notions de textes migrants et de métamorphoses des textes ; on constate qu'il multiplie les éditions et les regroupements de textes selon des stratégies variées. Veut-on enfermer Voltaire ? Il se dérobera. Son œuvre est trop intensément vivante pour ne pas échapper, par quelque endroit, à l'emprise du commentateur. Si l'édition a pour devoir premier d'apporter, dans la mesure du possible ou dans la mesure de ses moyens, des matériaux irréfutables, ou parfois simplement très solides, il est hautement souhaitable qu'elle ouvre sans cesse de nouvelles perspectives sur cette œuvre mouvante et en transformation permanente. Le dynamisme de Voltaire doit secouer nos paresse et nos inerties, bousculer nos certitudes ; celui qui joua au patriarche pendant tant d'années nous dispense une amère leçon, à savoir que nos éditions sont condamnées à être dépassées, mais il nous dispense aussi le remède qui fut le sien : rester sur la brèche. C'est pourquoi le chantier dynamique des *Œuvres complètes* ouvre de nouveaux champs de recherche. Voltaire condamne ses commentateurs à la remise en question permanente et au mouvement perpétuel, quitte à s'essouffler à le suivre.

La reprise de la publication du *Corpus des notes marginales*, sous la direction de Natalia Elaguina, est l'un des événements marquants de la décennie. La publication du *Catalogue de la Bibliothèque de Voltaire* en 1961 était précédée par deux contributions, l'une due à M. P. Alekseev, l'autre à Natalia Varbanec, puis indiquait la présence de traces de lecture dans les imprimés ayant appartenu à Voltaire et conservés à la Bibliothèque nationale de Russie à Leningrad ; à ce *Catalogue*, à proprement parler, étaient joints des « Suppléments », la description des *Recueils factices*, des annexes manuscrites, une liste de livres faussement incorporés dans la bibliothèque de Voltaire, le *Catalogue de Ferney* (préparé par Tatiana Kopreeva). La publication du *Corpus des notes marginales* avait débuté en 1979 avec un tome 1 comprenant une introduction générale,

33 Voir Ch. Mervaud, *Le Dictionnaire philosophique de Voltaire*, nouvelle édition augmentée, Oxford/Paris, Voltaire Foundation-PUPS, 2008, « *La Raison par alphabet* (1769), achèvement ou étape », p. 213-229, ici p. 214.

34 Voir *ibid.*, « Du *Dictionnaire philosophique* aux *Questions sur l'Encyclopédie* : reprises et réécriture », p. 233-249, ici p. 246-247, article repris de O. Ferret, G. Goggi, C. Volpilhac-Augier (dir.), *Copier/Coller. Écriture et réécriture chez Voltaire*, Pisa, Plus, 2007, p. 209-220.

une bibliographie et les ouvrages dont le nom des auteurs commençait par les lettres A et B. Ce premier tome publié par l'Akademie-Verlag de Berlin avait été suivi par quatre autres : le tome 2 (lettre C) en 1983, le tome 3 (lettres D-F) en 1985, le tome 4 (lettres G-K) en 1988, le tome 5 (lettres L-M) en 1994. Les deux premiers tomes ont été publiés par un comité de rédaction composé de Olga Golubiéva, Tamara Voronova, Suzanna Manévitch, auquel fut adjointe, à partir du tome 3, Larissa Albina ; N. Elaguina fut la secrétaire active de la réalisation de cette première étape. Jusqu'en 2006, la publication s'arrêtait donc au numéro 2543 du *Catalogue des livres* avec la *Réfutation des principes hasardés dans le Traité des délits et des peines [de Beccaria]*, traduit de l'italien (Lausanne-Paris, 1767) de Pierre-François Muyart de Vouglans. Dès 2002, la Société des études voltairiennes et l'équipe « Voltaire en son temps » du CELLF avaient manifesté leur intérêt pour cette publication restée longtemps en sommeil, en organisant des *Journées Voltaire* consacrées au *Corpus des notes marginales* dont les interventions ont été reproduites dans le numéro 3 (2003) de la *Revue Voltaire*. Un article de L. Albina, datant de 1993, a été reproduit<sup>35</sup> ; neuf articles nouveaux évoquaient ceux qui avaient été à l'initiative du projet<sup>36</sup>, étudiaient des notes de Voltaire sur des ouvrages qui avaient compté pour lui<sup>37</sup>, ou réfléchissaient sur l'intérêt de ces *marginalia* et sur les problèmes méthodologiques que pose leur utilisation<sup>38</sup>.

Avec la publication, sous la direction de N. Elaguina, du tome 6 du *Corpus* en 2006 (de Nadal à Platon), puis du tome 7 en 2008 (de Plaute à Rogers), la recherche a été stimulée. Cet incomparable instrument de travail s'est complété, on en est désormais au numéro 3005 du *Catalogue* ; il reste encore les ouvrages classés 3006-3867, du *Traité de physique* de Jacques Rohaut à *Poesie drammatiche* d'Apostolo Zeno ; on attend avec grande impatience la parution en 2010 du tome 8 et de la fin de la lettre R. Ces deux nouveaux volumes sont une aide précieuse pour tous ceux qui annotent des textes voltairiens, s'interrogent sur leurs sources, s'efforcent d'analyser l'usage que Voltaire en a fait. *L'Essai sur les mœurs* et les *Questions sur l'Encyclopédie* en bénéficient au premier chef, mais

35 « Les notes de Voltaire en marge des livres de sa bibliothèque personnelle », *Bulletin du bibliophile*, 2 (1993), p. 393-404.

36 Voir les articles de N. Elaguina, « *Corpus des notes marginales* : le projet et sa réalisation », p. 19-26, et de V. Somov, « Deux artisans du *Corpus des notes marginales* : Alexandra et Vladimir Lublinsky », p. 27-36.

37 Voir les articles de F. Bessire sur les marges de la Bible, p. 45-58 ; de M.-H. Cotonni sur l'*Extrait du projet de paix perpétuelle de Castel de Saint-Pierre*, par Jean-Jacques Rousseau, p. 59-68 ; de N. Cronk sur « Voltaire lecteur de Diderot : le dialogue manqué des notes marginales », p. 69-78 ; et d'O. Ferret sur « Voltaire, lecteur de l'*Encyclopédie* », p. 79-100.

38 Une présentation était signée par J.-M. Moureaux, p. 8-9, et deux articles avaient une vocation généraliste, celui de P. Cambou, « Notes marginales et fonction médiatrice de l'écriture voltairienne », p. 37-46, et celui de Ch. Mervaud, « Du bon usage des *marginalia* », p. 101-127.

au-delà des apports ponctuels, une réflexion plus générale s'élabore. La reprise de la publication, par la Voltaire Foundation, du *Corpus des notes marginales* a réactivé la recherche en ce qui concerne ces inédits voltairiens. Toute étude consacrée aux *marginalia* se doit de rendre hommage aux travaux fondateurs de Vladimir Lublinski<sup>39</sup> ; la réédition des premiers tomes du *Corpus*, précédée par une préface de V. N. Zaitsev, directeur général de la Bibliothèque de Russie<sup>40</sup>, non seulement reproduit les volumes publiés une première fois, mais leur ajoute des textes pionniers. Ainsi le premier tome (*OCV*, t. 136, 2008) s'enrichit de l'article « Voltaire and his library » par V. Lublinski, paru dans *The Book Collector*, 7 (1958)<sup>41</sup>. Le deuxième tome (*OCV*, t. 137A, 137B, 2009) reproduit en annexe l'article « La bibliothèque de Voltaire » du même, paru dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* en 1958<sup>42</sup>.

14

Les travaux se sont multipliés. Des ouvrages ayant appartenu à Voltaire ont été identifiés dans les fonds russes. Le numéro 3 de la *Revue Voltaire* a bénéficié des recherches de Sergueï V. Korolev dans des fonds provenant de l'Ermitage et qui y présenta sept volumes ayant appartenu à Voltaire ; de même, notre numéro 10 en présente ci-dessous vingt-quatre<sup>43</sup>. Les fonds de Tsarskoïe Selo révèlent leurs trésors grâce aux découvertes d'Irina Zaitseva qui a présenté et commenté dans le numéro 8 (2008) des notes marginales sur les *Œuvres philosophiques ou Démonstration de l'existence de Dieu* (Amsterdam, Chatelain, 1731) de Fénelon<sup>44</sup>. Or, non seulement l'histoire de ce livre et de sa découverte est passionnante, mais aussi les réactions de Voltaire à cette lecture s'inscrivent dans un large champ de recherche, celui de ses réactions à la physico-théologie, dont on trouvera d'autres analyses dans la *Revue Voltaire*<sup>45</sup>, et qui toutes postulent une réflexion renouvelée du déisme voltairien. De nouvelles découvertes sont prévisibles dans d'autres fonds russes. M. P. Alekséev avait étudié un volume appartenant à la collection d'A. G. Stroganov, qui se trouve dans la bibliothèque de l'université de Tomsk : *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse. Avec des notes historiques et critiques* (À Genève, MDCCLXVI),

39 Voir l'article de V. Somov, cité ci-dessus, n. 33, auquel il faut ajouter l'article de N. A. Kopanév et L. B. Volftsoun, cité ci-dessus, n. 53.

40 *OCV*, t. 141 (2006), p. XIX-XXIX.

41 *OCV*, t. 136, p. 695-704.

42 *OCV*, t. 137B, p. 925-945.

43 Voir aussi l'article de S. V. Korolev, « Encore des livres retrouvés de la bibliothèque de Voltaire », *Cahiers Voltaire*, 3 (2004), p. 67-69.

44 Ces quarante-neuf notes marginales sont du plus haut intérêt (voir l'article d'I. Zaitseva, p. 329-357). Voir aussi I. Zaitseva, « Des *marginalia* inédits de Voltaire sur deux livres de sa bibliothèque retrouvés à Tsarskoïe Selo », *Cahiers Voltaire*, 5 (2004), p. 119-132 (les notes marginales relevées concernent l'*Essai général de tactique* par le comte de Guibert).

45 Voir N. Cronk, « Voltaire (non) lecteur de Nieuwentijt : le problème des causes finales dans la pensée voltairienne », *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 137-154, et Ch. Mervaud, « Voltaire et la physico-théologie. Lectures de l'abbé Pluche », ici même, p. 159-178.

portant la mention « De la bibliothèque de Voltaire avec des notes manuscrites de sa main »<sup>46</sup>. D'autres livres ayant appartenu à Voltaire ont été retrouvés au Musée historique de Moscou<sup>47</sup>, mais aussi dans des fonds européens<sup>48</sup>. Dans le sillage de ces recherches, la *Revue Voltaire* a accueilli des articles étudiant des notes marginales sur un exemplaire du *Vrai Sens du Système de la nature* à la Bibliothèque municipale de Rouen<sup>49</sup>, ou signalant l'existence d'un exemplaire du *Christianisme dévoilé* du baron d'Holbach à la British Library de Londres<sup>50</sup>, ou encore s'interrogeant sur l'authenticité de notes marginales attribuées à Voltaire sur un exemplaire, que possédait l'Institut et Musée Voltaire de Genève, des *Observations critiques sur l'histoire de France écrite par Mézeray* (Paris, J. Musier, 1700), ouvrage attribué tantôt au père Gabriel Daniel, un historien jésuite, tantôt à Pierre de Lesconvel<sup>51</sup>.

La *Revue Voltaire*, chaque fois qu'un nouveau volume du *Corpus* paraît, s'efforce d'en signaler quelques centres d'intérêt. Ainsi, à la suite de la parution du tome 6, une rubrique du numéro 7 (2007) a été consacrée à ce chantier, dont N. Elaguina et O. Ferret ont établi le bilan, suivi d'articles sur les lectures significatives de Nonnotte, de Nieuwentijt, de Cornelius de Pauw, de Platon et d'une réflexion méthodologique sur le « *intended readership* » des *marginalia*<sup>52</sup>. Ce numéro 10 accueille trois articles sur Voltaire lecteur de Pope, de Pluche et de Rapin-Thoyras. On relève au total vingt-trois articles concernant les *marginalia* dans la *Revue Voltaire*, les uns sur les origines et l'histoire du projet<sup>53</sup>, d'autres sur les premières publications concernant des exemplaires marginés, d'autres encore sur l'analyse des traces de lecture des livres de la Bibliothèque de Voltaire, d'autres enfin ayant pour but de poser des questions de méthode. Enfin, le

46 Voltaire. *Stati i materialy* [Voltaire. Articles et documents], Leningrad, s.n., 1947, p. 210-218.

47 Sur l'ouvrage de Castellux, *De la félicité publique*, Amsterdam, M.-M. Rey, 1772, 2 vol., voir V. S. Lublinski, « Nasledie Vol'tera v SSSR [L'héritage de Voltaire en URSS] », *Literaturnoie nasledstvo* [L'Héritage littéraire], 1937, t. 29-30, p. 197. On peut se reporter à l'article de Ch. Mervaud et C. Seth, « Notes marginales inédites sur *Le Vrai Sens du Système de la nature* », *Revue Voltaire*, 4 (2004), p. 305, n. 12.

48 En particulier par J. Verduynde à la Bibliothèque royale de Bruxelles (voir l'article cité ci-dessus de Ch. Mervaud et C. Seth, p. 305-306 et n. 13).

49 Voir l'article cité de Ch. Mervaud et C. Seth, ci-dessus, n. 47.

50 Voir N. Cronk, « Voltaire's *Marginalia*: who is the intended readership? », *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 137-153 (p. 147, n. 49, puis p. 148-150).

51 Ch. Mervaud et Ch. Paillard, « À la découverte d'un faux voltairien : *marginalia* apocryphes sur les *Observations critiques* », *Revue Voltaire*, 8 (2008), p. 279-328.

52 Voir O. Ferret sur Nonnote, p. 155-166 ; N. Cronk sur Nieuwentijt, p. 169-181 ; Ch. Mervaud sur Cornelius de Pauw, p. 183-204 ; J. Dagen sur Platon, p. 205-221. Enfin voir l'article de N. Cronk cité ci-dessus, n. 50.

53 Voir un article sur Boureau-Deslandes par N. Cronk et Ch. Mervaud, *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 351-354 ; un article sur Fontanes et la « Lettre sur quelques notes écrites en marge d'un exemplaire de Virgile » par N. Cronk, *Revue Voltaire*, 5 (2005), p. 311-324 ; voir les documents concernant V. S. Lublinski présentés par N. A. Kopanev et L. B. Volftsoun, *Revue Voltaire*, 8 (2008), p. 267-277.

problème de l'auto-annotation de Voltaire a été abordé<sup>54</sup>. Tous concourent à mettre en valeur les apports de ce remarquable instrument de travail.

Nous avons essayé de souligner les relations multiples et fructueuses nouées avec la Voltaire Foundation d'Oxford durant cette décennie, en indiquant, de manière non exhaustive, leurs traces dans cette *Revue*. Car des éditions en cours nous ont fait bénéficier de points de vue très neufs : on citera, à titre d'exemple, un article sur *La Pamela*<sup>55</sup>. On osera parler de synergie mise au service d'une meilleure connaissance de Voltaire. L'évolution de la recherche voltairiste doit également beaucoup aux instruments électroniques qui ont été élaborés à Oxford : le CD-Rom « Voltaire électronique », l'accès aux correspondances électroniques que le numéro 9 (2009) a salué en publiant les communications d'une Journée d'études organisée par Huguette Krief à Aix-en-Provence, et qu'elle a présentée avec O. Ferret dans ce numéro<sup>56</sup>. Ainsi, avant diverses applications, concernant le thème du jardin, les notions de « création » et d'« origine », Dieu et les athées, enfin la correspondance de Voltaire avec les princesses de Prusse<sup>57</sup>, Peter Damian-Grint avait proposé un ensemble de réflexions sur ce projet : « *Electronic Enlightenment* : une technologie d'érudition au service de la recherche voltairiste »<sup>58</sup>. Cette Journée d'études était un prélude, sans doute, à des réflexions qui seront à approfondir, à nuancer, à compléter, mais des travaux futurs seront vivifiés par ces approches nouvelles.

16

Par ailleurs, les *Journées Voltaire*, organisées tous les ans avec l'équipe « Voltaire en son temps » du CELLF, témoignent de notre volonté commune de multiplier les angles d'approche et d'ouvrir de nouvelles perspectives. Il nous semble que l'œuvre de Voltaire, qui a été en prise directe sur tous les problèmes et questionnements des Lumières, qui a pratiqué tous les genres, qui a imprimé sa marque personnelle à certains d'entre eux comme la littérature par alphabet, qui témoigne d'une prodigieuse vitalité, nous impose des incursions variées et sans exclusive. Des points de vue novateurs peuvent certainement s'appliquer aux œuvres qui ont fait l'objet de multiples études. Mais notre tendance, jusqu'alors, a plutôt consisté à mettre en lumière des secteurs moins explorés afin de susciter de nouvelles vocations. Tantôt, on a voulu inciter à la relecture d'œuvres oubliées, tantôt on a privilégié un thème. Avec le recul, tout relatif, dont nous disposons à ce jour, il nous semble que la publication

54 Voir Ch. Paillard, *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 341-355.

55 Voir l'article de J. Mallinson sur Voltaire, *Paméla* et *La Mettrie*, *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 225-237.

56 « La correspondance de Voltaire et le réseau mondial », p. 133-143.

57 Voir les articles de F. Bessire, p. 157-170 ; J. Dagen, p. 171-183 ; H. Krief, p.185-201 ; et M.-H. Cotoni, p. 203-217.

58 P. 145-155.

de ces interventions lors des *Journées Voltaire* est suivie de retombées que nous indiquerons après avoir évoqué leur apport. Ainsi, on peut entendre, dans des articles parus ultérieurement, des échos des problématiques déjà mises en œuvre. Lorsque tel est le cas, la *Revue Voltaire* joue bien le rôle que lui avait assigné son directeur J.-M. Moureaux, de stimuler la recherche, d'en devenir « un précieux catalyseur<sup>59</sup> ».

La *Revue Voltaire*, dans son numéro 2 (2002), a bénéficié d'un ensemble de communications sur *La Henriade* qui avaient été présentées lors d'un colloque tenu à Pau les 10 et 11 mai 2001, à l'occasion de l'exposition « Voltaire et Henri IV » présentée au Musée national du château de Pau. Les organisateurs de ces manifestations, Gérard Lahouati et Paul Mironneau, insistent à juste titre sur l'urgence d'une relecture de *La Henriade*. Les contributions l'ont démontrée, tantôt en étudiant la poétique de cette œuvre<sup>60</sup>, tantôt en l'abordant sous un angle historique<sup>61</sup>. Nous parlerons plus loin des études sur l'iconographie. Mais c'est seulement en 2009, qu'un nouveau numéro de la *Revue Voltaire* a été consacré à une œuvre dont on cite volontiers le titre alors qu'on la lit peu, une œuvre qui eut un immense succès et qui mérite une redécouverte, *La Pucelle*. Pendant quarante ans, sa « Jeanne », comme l'appelait Voltaire, fut, pour lui, un objet de plaisir et de crainte ayant l'attrait du fruit défendu. Elle reste un cas d'école de ses stratégies de communication et de publication. Or, après de multiples éditions et rééditions, ces milliers de décasyllabes à la réputation sulfureuse ont sombré dans une sorte d'oubli. Il suffit de les relire pour n'être point insensible à cette poésie du rire, pour s'interroger sur l'imaginaire, mais aussi sur le mode de composition de Voltaire, sur le lectorat qu'il vise. Il reste encore beaucoup à dire sur cette œuvre, mais nous espérons que ce numéro sera suivi de maintes contributions. Parmi les neuf articles qui composent la section consacrée à *La Pucelle*, l'un analyse le discours de l'histoire et trois autres les fantaisies provocantes de ce long poème en vingt et un chants<sup>62</sup> ; cinq autres contributions renouvellent la question de la réception et de l'influence

59 *Revue Voltaire*, 2 (2002), p. 6.

60 Ainsi ont été étudiés le songe de Henri de Bourbon (M. Delon, p. 19-26), Henri, le héros et classique et moderne (S. Menant, p. 27-36), la poétique du politique (P. Cambou, p. 37-47), le poète épique (G. Lahouati, p. 49-63).

61 La désacralisation de la monarchie (p. 93-132), les rapports de Voltaire et de Henri IV avec les parlements (p. 163-177), les *Chiliades* manuscrites (p. 203-212) ont été respectivement analysés par Ch. Desplat, F. Bidouze, F. Berriot. Un autre groupe de communications s'intéresse à l'article « Histoire » de l'*Encyclopédie* par Voltaire (D. Diop, p. 189-201), à la figure du roi (J. Goldzink, p. 179-187), à la postérité de *La Henriade* : Charles XII ou Pierre le Grand (J.-M. Moureaux, p. 147-162), à la naissance de l'écriture historique dans les textes d'accompagnement (Ch. Mervaud, p. 133-146).

62 Sur le discours de l'histoire, voir M. Hersant, p. 7-19, suivi d'une étude de J. Balcou sur « Fréron en galérien », p. 21-28, d'études sur les affinités épiques et la libération sexuelle dans *La Pucelle* de R. Robertson, p. 29-45, et sur la poétique du dégoût par J. Tsien, p. 47-55.

de l'œuvre<sup>63</sup>. Les lectures actuelles de Voltaire, il faut l'avouer, ont tendance à restreindre cette œuvre immense à quelques ouvrages canoniques. On interroge sans cesse ces œuvres-phares et on laisse inexplorés des pans entiers de son œuvre. On s'est focalisé sur les *Contes*, admirables au demeurant. On a intégré l'idée que la *Correspondance* n'était point qu'un immense réservoir de documents à valeur biographique. On ne nie point son apport essentiel à toute tentative biographique<sup>64</sup>, mais des synthèses se sont efforcées d'analyser l'utilisation voltairienne de l'outil épistolaire, les stratégies mises en œuvre, l'écriture de la lettre<sup>65</sup>. Certes, des réhabilitations sont tentées, celle de la poésie et celle du théâtre qui bénéficient du regain d'intérêt pour ces deux domaines essentiels pour comprendre le XVIII<sup>e</sup> siècle.

18

La contribution de la *Revue Voltaire* dans ces deux domaines n'est pas négligeable. En ce qui concerne les œuvres poétiques voltairiennes, on ajoutera aux études précédemment citées sur *La Henriade* et sur *La Pucelle* un important article sur le *Poème sur le désastre de Lisbonne* et une longue contribution sur *Le Temple de la Gloire*<sup>66</sup>. Pour ce qui est du théâtre, les *Journées Voltaire* de 2006 ont été consacrées à la réception du théâtre voltairien en Europe. Précédés de l'exposé d'une problématique générale par S. Menant, cinq articles évoquent la réception du théâtre en Angleterre, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie<sup>67</sup>. L'étude du théâtre tragique de Voltaire était présente dès le numéro 3 avec deux articles, l'un sur *Brutus*, l'autre sur Voltaire tragique en son temps<sup>68</sup>.

Plusieurs numéros de la *Revue Voltaire* ont été consacrés à de larges thématiques, comme ce numéro 10 qui fait dialoguer spécialistes de Voltaire et spécialistes

63 Deux textes traitent du domaine allemand avec l'étude de la réécriture schillérienne (P. Hartman, p. 57-71) et celle des échos dans le théâtre allemand (E. Mayer, p. 72-79), deux textes évoquent le domaine italien : l'inquisition romaine et l'édition clandestine en Avignon (L. Macé, p. 81-95), l'origine de *La Pulcella d'Orléans* de Vincenzo Monti (A. Bruni, p. 97-107), enfin C. Seth nous conduit dans le domaine français à la découverte d'un pamphlet versifié contre Marie-Antoinette, *Les Amours de Charlot et Toinette*, imitant Voltaire (p. 109-117).

64 La biographie de Voltaire, destinée à remplacer le Desnoiresterres qui datait du XIX<sup>e</sup> siècle, et dirigée par R. Pomeau, *Voltaire en son temps* (2<sup>e</sup> éd., Paris/Oxford, Fayard/Voltaire Foundation, 1995, 2 vol.), doit beaucoup à l'édition Besterman de la *Correspondance*.

65 On n'évoquera point, faute de place, une multitude d'articles suggestifs. On se contentera de signaler quelques ouvrages consacrés à l'étude de cette *Correspondance* : Ch. Mervaud, *Voltaire et Frédéric II. Une dramaturgie des Lumières*, SVEC, 234 (1985) ; G. Haroche-Bouzinac, *Voltaire dans ses lettres de jeunesse (1711-1733) : la formation d'un épistolier au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Klincksieck, 1992 ; F. Bessire, *La Bible dans la correspondance de Voltaire*, SVEC, 367 (1999) ; P. Menissier, *Les Amies de Voltaire dans la correspondance*, Paris, Champion, 2007.

66 Voir sur le *Poème sur le désastre de Lisbonne*, l'article de F. Jacob, *Revue Voltaire*, 8 (2008), p. 379-389, et sur *Le Temple de la Gloire*, celui de G. Plante, *Revue Voltaire*, 9 (2009), p. 311-354.

67 Sur l'Angleterre, voir l'article de R. Goulbourne, p. 21-35 ; sur l'Allemagne, voir les articles d'E. Jaubert, p. 37-52, et de G. Métayer, sur Nietzsche lecteur de *Mahomet*, p. 53-88 ; sur les Pays-Bas, voir M. Hageman, p. 89-97, et sur l'Italie, L. Macé, p. 99-123.

68 Voir P. Frantz, p. 289-300, et J.-P. Perchelet, p. 267-287.

du XIX<sup>e</sup> siècle sur l'histoire voltairienne vue à travers le prisme du XIX<sup>e</sup> siècle. Les *Journées Voltaire* consacrées à des ensembles thématiques, qu'il s'agisse d'un genre littéraire comme le dialogue philosophique ou qu'il s'agisse d'une question éditoriale comme les *Mélanges*, ont connu un réel succès, comme en témoigne la diversité des contributions. Dès 2005, la première section du numéro 5 avait présenté douze articles sur « Le dialogue philosophique » ; elle s'ouvre sur une mise au point bibliographique de Stéphane Pujol<sup>69</sup>, et tantôt aborde des questions génériques<sup>70</sup> ou des thèmes généraux<sup>71</sup>, tantôt étudie des dialogues insérés dans d'autres œuvres<sup>72</sup> ou ouvrages à part entière<sup>73</sup>. Le numéro 6 (2006) a exploré « La notion voltairienne de "Mélanges" » en étudiant la « poétique et l'esthétique des mélanges voltairiens ». Deux exemples précis ont été analysés, les *Lois de Minos, tragédie avec les notes de M. de Morza et plusieurs pièces détachées* (1773) et les *Contes de Guillaume Vadé*<sup>74</sup>. Des perspectives d'ensemble ont été abordées sur les conceptions et pratiques des *Mélanges* au XVIII<sup>e</sup> siècle et par Voltaire<sup>75</sup>, sur leur ordonnancement<sup>76</sup>. D'autres problèmes éditoriaux avaient été abordés dans le numéro consacré à Voltaire éditeur<sup>77</sup> ; on trouve aussi, dans la *Revue Voltaire*, une précieuse contribution sur la censure dans la *Correspondance* de Voltaire dans les éditions in-8<sup>o</sup> et in-12 de Kehl<sup>78</sup>.

Parmi ces numéros thématiques, une place à part doit être réservée au numéro 8, « Approches voltairiennes des manuscrits clandestins ». Il doit se lire en parallèle avec le numéro 16 (2008) de *La Lettre clandestine*, « Voltaire et les manuscrits philosophiques clandestins ». En effet des équipes de recherche, celle sur les clandestins et celle sur Voltaire, ont uni leurs efforts pour aborder et traiter ce sujet d'envergure qui a donné lieu à un colloque se tenant les 15 et 16 juin 2007 à l'université Paris XII-Val de Marne puis à l'université Paris-Sorbonne. On lira la présentation de ce colloque dans l'éditorial par Olivier Bloch, dans l'introduction par Geneviève Artigas-Menant et la

69 P. 33-39.

70 Voir les articles de G. Métayer, p. 41-62, et de P. Cambou, p. 83-92.

71 Voir les articles de H. Coulet sur « L'autre dans les dialogues philosophiques voltairiens », p. 63-70 ; de N. Cronk sur la poétique du fragmentaire, p. 71-82 ; de S. Pujol sur « Misère du dialogue ou misère de la philosophie ? », p. 167-181, de C. Lavigne sur la fiction antique, p. 141-152 ; et de M.-H. Cotoni sur « Le mot de la fin », p. 153-166.

72 Dans les contes (F. Tilkin, p. 93-104), dans les *Questions sur l'Encyclopédie* (Ch. Mervaud, p. 113-130).

73 L'A. B. C. (R. Mortier, p. 105-112) ; les *Dialogues d'Évhémère* (J. Dagen, p. 131-140).

74 Voir respectivement les articles de N. Cronk, p. 53-70, et de S. Menant, p. 115-121.

75 Voir les articles de F. Bessire, p. 9-22 ; de J. Vercruysse, p. 23-34 ; et d'O. Ferret sur les « pots-pourris » et les « mélanges », p. 35-52.

76 Voir les articles de M. Infi sur les titres, p. 71-84 ; de G. Métayer sur le devenir voltairien du carnavalesque, p. 85-104 ; et de P. Cambou sur l'art du montage, p. 105-114.

77 Voir ci-dessus, n. 9.

78 Ch. Paillard, *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 275-309.

conclusion par Antony McKenna de *La Lettre clandestine*<sup>79</sup> et, dans la *Revue Voltaire*, dans la présentation par Marie-Hélène Cotoni<sup>80</sup>. On trouvera donc vingt et un articles dans ces deux revues qui enrichissent notre connaissance des relations multiples et complexes de Voltaire avec la littérature clandestine qui avaient déjà été traitées maintes fois, mais le sujet est immense. Ces deux revues ont donc offert en 2008 un large panorama et un état de la question témoignant d'avancées certaines, même s'il reste encore beaucoup à découvrir. Pour ce qui est de la *Revue Voltaire*, on verra comment Voltaire se fait auteur clandestin<sup>81</sup>, comment il édite des manuscrits philosophiques clandestins<sup>82</sup>, comment il présente de grandes figures de la littérature clandestine<sup>83</sup>. On y découvrira aussi une pièce manuscrite, *L'Embrassement de Sodome*, qui, à l'instar de *Saül*, désacralise la Bible<sup>84</sup> ; on s'interrogera sur ce que Voltaire doit ou ne doit pas aux clandestins<sup>85</sup> ; enfin, avec J. Dagen, on verra Voltaire exploitant une semi-clandestinité avec force habiletés tactiques<sup>86</sup>.

20

Réduire l'apport de la *Revue Voltaire* à cet ensemble de contributions générées par l'organisation, tous les ans, de *Journées Voltaire* qui se sont tenues en Sorbonne, serait une injustice à l'égard de tant d'autres articles qui ont enrichi cette revue. Nous avons bénéficié de l'organisation de colloques ou tables rondes organisées par nos sociétaires. Le numéro 6 de la *Revue Voltaire* consacre toute une rubrique à « Voltaire et l'hybridation des genres ». Dans le cadre du CTEL de Nice, qui poursuit une réflexion collective sur les questions d'identité générique, M.-H. Cotoni avait organisé des sessions consacrées à Voltaire. Elles témoignent du brouillage des genres dans lequel Voltaire, souvent, se complait, alors qu'il prêche volontiers, en néo-classique, en faveur d'un cloisonnement entre les genres. L'homme d'ordre, face à la page blanche, baisse la garde ou s'efface devant son goût de l'hétérogène, son attirance pour la subversion, son aspiration à la liberté, sa tendance à la manipulation, au jeu, voire à la provocation. L'axe de

79 *La Lettre clandestine*, 16 (2008), Éditorial, p. 7-9, et Introduction, p. 13-18 ; Conclusion, p. 187-196.

80 P. 7-14.

81 Voir les articles de M. Benítez sur l'*Épître à Uranie*, p. 99-135, et d'A. McKenna sur *La Moïssade*, p. 67-97.

82 Voir M. S. Seguin, « De l'Analyse de la religion chrétienne à L'Évangile de la raison », p. 137-149.

83 Voir les articles de P. Neiertz sur *Le Dîner du comte de Boulainvilliers*, p. 151-164, et de F. Bessire sur les *Lettres à S. A. Mgr le prince de \*\*\**, p. 165-176.

84 Voir l'article d'A. Sandrier, p. 49-65.

85 Voir le refus opposé à Dom Deschamps étudié par E. Puisais, p. 41-47 ; et voir l'article de S. Drouin sur le désaveu et la reconnaissance par Voltaire de la pensée clandestine à propos de la critique des prophéties chrétiennes, p. 29-39.

86 « Secrets de Polichinelle », p. 15-28.

lecture proposé a permis un large balayage des *Œuvres* incluant le théâtre<sup>87</sup>, les ouvrages philosophiques ou pamphlétaires<sup>88</sup>, un ouvrage historique, *Le Siècle de Louis XIV*<sup>89</sup>, les contes<sup>90</sup>. Comme M.-H. Cotoni l'a fait remarquer, « limiter le corpus aux ouvrages d'un seul auteur n'appauvrit pas la réflexion quand il s'agit de Voltaire<sup>91</sup> ».

La *Revue Voltaire*, dans son numéro 5, a également accueilli avec grand intérêt sept articles sur la réception de l'*Essai sur les mœurs* présentés par O. Ferret et C. Volpillac-Auger, hors de France, en Italie et en Hongrie<sup>92</sup>, et en France où elle fut généralement très polémique<sup>93</sup>. La réception de Voltaire est un sujet infini, mais ce sont des incursions ciblées, comme celle-ci, qui permettent d'en saisir la portée et d'en mesurer les enjeux<sup>94</sup>. En 2008, autre approche de Voltaire. Dans la *Revue Voltaire* ont paru un ensemble d'articles sur un sujet qui nécessite, comme l'affirme O. Ferret, « une approche pluridisciplinaire »<sup>95</sup>, « Voltaire et les sciences », où des points de vue nouveaux ont été exposés sur la philosophie newtonienne, le fatalisme, la brouille entre Voltaire et Buffon, les sciences de la Terre ; enfin on découvre les censures romaines des écrits scientifiques de Voltaire<sup>96</sup>. C'est un champ de recherche qui, assurément, commence seulement à être exploré. L'enquête sur les connaissances scientifiques de Voltaire tout autant que l'analyse de son écriture dans ses écrits scientifiques, la prise en compte des impasses de sa pensée tout autant que celle de ses relations avec le monde scientifique de son temps méritent d'être élucidées. Seuls des inventaires à la fois larges et précis seront en mesure de combattre des préjugés ou des méprises.

87 Voir les articles d'E. Mayer sur *Tanis et Zélide* et *Les Scythes*, p. 145-153 ; d'E. Jaubert-Michel sur les comédies, p. 155-168 ; et de R. Goulbourne sur *La Princesse de Navarre*, p. 169-177.

88 Voir les articles de N. Cronk sur les *Lettres philosophiques*, p. 133-144 ; de Ch. Cave sur *Les Honnêtetés littéraires*, p. 215-229 ; d'O. Ferret sur les œuvres alphabétiques, p. 213-242 ; d'A. Straudo sur les *Questions sur l'Encyclopédie*, p. 243-258 ; de J. P. Lee sur les sermons philosophiques, p. 259-266 ; de C. Lavigne sur les *Questions sur les miracles*, p. 267-278 ; et de G. Artigas-Menant sur la propagande philosophique, p. 279-287.

89 Voir l'article de S. Menant, p. 179-186.

90 Voir les articles de P. Cambou sur le *Pot-pourri* et *Les Trois Manières*, p. 187-196, et de Ch. Mervaud sur *Les Oreilles du comte de Chesterfield*, p. 197-213. On notera un autre point de vue dans la *Revue Voltaire*, 9 (2009) sur ce dernier conte et « l'impasse du traitement générique » par P. Cambou, p. 289-309.

91 Présentation, p. 125-132, ici p. 125.

92 Voir les articles de L. Macé, p. 249-265, et d'O. Penke, p. 267-282.

93 Voir les articles de D. Gembicki sur Nonnotte, p. 187-194 ; d'O. Ferret sur *L'Année littéraire*, p. 195-208 ; de G. Goggi sur la *Correspondance littéraire*, p. 209-226 ; de R. Waller sur Richard de Bury, p. 227-233 ; et de C. Volpillac-Auger sur Mably, p. 235-248.

94 Dans un autre domaine, signalons l'utile mise au point de B. Bomel-Rainelli sur Voltaire dans les anthologies scolaires de 1923 à 2002, *Revue Voltaire*, 5 (2005), p. 339-367.

95 Voir O. Ferret, p. 179-194.

96 Voir respectivement les articles de V. Le Ru, p. 195-206 ; de Ch. Paillard, p. 207-223 ; de S. Schmitt, p. 225-237 ; de M. S. Seguin, p. 239-249 ; et de L. Macé, p. 251-263.

D'un point de vue thématique, la *Revue Voltaire* a donc présenté des groupements importants d'articles sur des sujets variés : questions littéraires ou philosophiques, problèmes éditoriaux, réception. Nos rubriques « Varia » ont été, dans l'ensemble, moins fournies, mais elles ont proposé des analyses très suggestives ou des documents fort intéressants. Cette rubrique est indispensable : elle offre un espace de liberté dont on souhaite que nos sociétaires s'emparent. Si la plupart des contributions de cette section entrent en dialogue avec nos groupements thématiques et si, pour cette raison, ils ont déjà été signalés, il est bon qu'il reste des articles francs-tireurs, indépendants des rencontres où une ou plusieurs lignes directrices sont proposées et témoignant de recherches individuelles. En effet, d'autres secteurs font ainsi leur apparition, en fonction des intérêts personnels de chacun<sup>97</sup>. La *Revue Voltaire* a pu aussi porter à la connaissance de son lectorat le texte d'une conférence de Marc Fumaroli prononcée en Angleterre sur « L'anti-*Émile* : Voltaire et ses éducateurs jésuites »<sup>98</sup>. Parmi les questions qui n'ont pas encore été abordées, il nous faut signaler que le secteur russe a reçu plusieurs éclairages<sup>99</sup>, que la Chine a fait une apparition bienvenue<sup>100</sup>, que l'Angleterre est très présente<sup>101</sup>. Nos collaborateurs ont permis des incursions dans de multiples champs, ont ouvert des perspectives neuves, y compris sur des sujets déjà traités. Quelques inédits ont été présentés. On trouve plus de lettres adressées à Voltaire que de lettres de Voltaire. Raison de plus pour signaler celle qu'il adressa à David Hume le 12 novembre 1763 et qui est commentée par N. Cronk<sup>102</sup>. On a présenté aussi cet inédit précieux qu'est la dernière lettre de Frédéric II à Voltaire, datée du 15 avril 1778 : elle jette un jour nouveau sur la correspondance de Voltaire et de

97 Ainsi, les rubriques « Varia » ont accueilli, dans la *Revue Voltaire*, 3 (2003), un texte sur le *Traité sur la tolérance* (O. Ferret, p. 251-265), un texte sur l'imaginaire dans les écrits philosophiques de Voltaire (M.-H. Cotoni, p. 233-250), un texte de F. Deloffre sur *Candide* (p. 335-347). On trouve aussi dans cette rubrique des réflexions sur la traduction comme enjeu textuel (P. Cambou, *Revue Voltaire*, 5 [2005], p. 325-338), un texte sur le *Dictionnaire philosophique* (G. Stenger, *Revue Voltaire*, 6 [2006], p. 239-254), un texte sur Voltaire inspirateur de B. Constant (S. Charles, *Revue Voltaire*, 9 [2009], p. 265-269).

98 *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 217-232.

99 On relève quatre articles de M. Mervaud, sur les tensions entre Voltaire et l'historien Gerhard Friedrich Müller (*Revue Voltaire*, 3 [2003], p. 301-321), sur une lettre oubliée de Catherine II (*Revue Voltaire*, 4 [2004], p. 293-297), sur une anecdote sur Catherine I<sup>re</sup> de Russie (*Revue Voltaire*, 7 [2007], p. 255-265), sur la réception de Voltaire par A. Herzen (*Revue Voltaire*, 9 [2009], p. 239-264). Ce dernier numéro contient aussi un article d'A. Schönle sur la traduction russe par I. F. Bogdanovich du *Poème sur le désastre de Lisbonne*, p. 221-238.

100 J. Lu, « La réception de Voltaire en Chine avant 1949 », *Revue Voltaire*, 6 (2006), p. 391-411.

101 La *Revue Voltaire* a eu la chance de recueillir l'un des derniers articles de W. Barber, « Voltaire et Horace Walpole : les deux châteaux d'Otrante », *Revue Voltaire*, 2 (2002), p. 247-251 ; on signale aussi une étude de réception par G. Gazi, « Voltaire dans le *Monthly Review*, 1749-1763 », *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 323-334, un article de G. Gargett sur l'anglais dans les *Contes*, *Revue Voltaire*, 9 (2009), p. 271-281.

102 *Revue Voltaire*, 8 (2008), p. 369-375.

Frédéric, mais dans celle-ci subsistent bien des inconnues, comme le démontre Daniel Droixhe s'interrogeant sur le « manuscrit clandestin » (1758) de cette *Correspondance*<sup>103</sup>. Dans la *Revue Voltaire*, on trouve aussi deux lettres inédites de Mme du Châtelet, l'une à Jean-François Du Resnel du 27 juin 1734, l'autre à Pierre-Robert Le Cornier de Cideville du 18 mai 1741<sup>104</sup>. Cet ami normand de Voltaire fut aussi en correspondance avec Mme Denis, et les fonds rouennais ont révélé le message que lui écrivit la nièce de Voltaire le 15 septembre 1750<sup>105</sup>. Les fonds de l'Institut et Musée Voltaire à Genève ont livré un ensemble de lettres concernant le théâtre de Voltaire : une lettre de Mme Denis au duc de Richelieu du 8 février 1753, deux lettres de Mme Denis à Lekain du 12 mai et du 27 juillet 1755, une lettre de Philibert Cramer à Audibert du 15 août 1762, une lettre de Lekain au comte d'Argental du 2 août 1776<sup>106</sup>. Enfin, trois manuscrits inédits de *La Pucelle*, l'un conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon, les deux autres dans la New York Public Library ont fait l'objet de présentations et d'analyses, le premier par O. Ferret, les seconds par N. Cronk<sup>107</sup>.

Dès sa première mise en œuvre, l'une des ambitions de la *Revue Voltaire* était de faire une large place aux études sur l'iconographie voltairienne. Le numéro 2, consacré à *La Henriade*, illustre ce projet, grâce à une présentation, par P. Mironneau, de l'exposition, « Voltaire et Henri IV », organisée par ses soins et grâce à deux autres articles, l'un sur l'illustration de *La Henriade* après l'affaire Calas, la relecture d'Eisen en 1767, l'autre étudiant des adieux de Henri IV et de Gabrielle vus par quelques peintres et graveurs du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>108</sup>. En 2003, a paru l'important essai bibliographique de Marie-Laure Chastang intitulé « Rencontre des œuvres de Voltaire et de leurs illustreurs (1796-2002) », une somme de travail, à l'intention des jeunes chercheurs, qui indique bien des pistes de recherche et qui a exploré un champ encore mal défriché<sup>109</sup>. Preuve de l'intérêt suscité par cet essai, un complément d'importance, dû à P. Lee, est recueilli dans le numéro 5, « Bibliographie des éditions illustrées des *Œuvres* de Voltaire »<sup>110</sup>. Un dessin inédit du château de Ferney a aussi été présenté<sup>111</sup>. On remercie les PUPS qui ont bien voulu inclure des illustrations pleine page en couleur dans plusieurs numéros, un cahier dans le numéro 3, la reproduction, dans le numéro 7, de deux tableaux de Jean-Baptiste Leprince, *Mlle Clairon*

103 Voir Ch. Mervaud, *Revue Voltaire*, 5 (2005), p. 9-29, et D. Droixhe, *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 267-274.

104 Voir C. Seth, *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 355-366.

105 Voir Ch. Mervaud et C. Seth, *Revue Voltaire*, 8 (2008), p. 361-367.

106 Voir Ch. Mervaud et Ch. Paillard, *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 313-339.

107 Voir O. Ferret, *Revue Voltaire*, 9 (2009), p. 119-125, et N. Cronk, p. 127-129.

108 Voir P. Mironneau, p. 15-17 ; N. Cronk, p. 65-79 ; C. Menges-Mironneau, p. 81-92.

109 Voir M.-L. Chastang, *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 131-214.

110 P. 285-307.

111 M. Pinault-Sørensen, *Revue Voltaire*, 4 (2004), p. 341-348.

dans le rôle d'Idamé et Lekain dans le rôle d'Orosmane ; ces deux tableaux venaient d'être acquis par l'Institut et Musée Voltaire et nous remercions son directeur, François Jacob, qui a bien voulu nous permettre de les reproduire et qui les a présentés dans la *Revue Voltaire*<sup>112</sup>.

24

Pendant cette décennie, la Société des études voltairiennes s'est efforcée, du mieux qu'elle a pu, en étant en liaison permanente avec le groupe de recherches sur Voltaire du CELLF et avec la Voltaire Foundation, d'offrir aux chercheurs une revue où s'exprimer. Elle a été partie prenante dans l'organisation de plusieurs colloques auxquels ses sociétaires ont largement participé et qui ont donné lieu à de belles et riches publications : *Les Notes de Voltaire. Une écriture polyphonique*, avec un avant-propos d'Alain Viala et une étude générale, « Stratégies de la note dans l'œuvre voltairienne » par N. Cronk et Ch. Mervaud<sup>113</sup> ; *Voltaire et le Grand Siècle*, avec une préface de J. Dagen<sup>114</sup> ; *Les Vies de Voltaire : discours et représentations biographiques, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, avec une introduction de Christophe Cave<sup>115</sup>. La publication du colloque organisé à Oxford en septembre 2009 par N. Cronk et Nathalie Ferrand, *Les 250 ans de Candide. Lectures et relectures*, nous démontrera que l'on peut défendre des points de vue neufs sur l'œuvre de Voltaire dont la bibliographie critique est, littéralement, immense.

Je me suis donc efforcée d'établir un bilan des neuf numéros parus de la *Revue Voltaire* qui représentent une somme d'efforts mis au service d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension d'un écrivain, objet de toutes les adulations et de tous les outrages et qui reste encore, plus de deux siècles après sa mort, une cible à abattre. Que tous ceux qui ont collaboré à cette *Revue* reçoivent ici mes remerciements les plus chaleureux. Mon souhait serait que cet article, sans doute trop long, rende cette revue savante plus « visible », comme l'on dit maintenant. Bien éloignée de toute auto-satisfaction, je m'interroge : avons-nous bien servi Voltaire ? pouvons-nous mieux le servir ? Tout d'abord, nous savons bien que l'œuvre de Voltaire reste un continent à explorer, que des lacunes seront comblées, que des perspectives nouvelles seront ouvertes. Bien d'autres questions se posent. On aurait pu penser que Voltaire, reconnu et enseigné parmi les auteurs classiques de la littérature française, dormait enfin sous les froides voûtes du Panthéon. Il reste présent parmi nous. On se réjouit quand, dans une collection d'ouvrages, « Les livres qui ont changé le monde »,

112 Voir F. Jacob, *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 357-358.

113 SVEC 2003:03, études présentées par N. Cronk et Ch. Mervaud, Avant-propos, p. xi-xiii, et « Stratégies de la note », p. 3-36.

114 SVEC 2006:10, sous la direction de J. Dagen et A.-S. Barrovecchio, Préface de J. Dagen, p. ix-xxii.

115 SVEC 2008:04, textes réunis par Ch. Cave et S. Davies, Introduction par Ch. Cave, p. 1-25.

on édite *L’Affaire Calas*, ce qui fera lire à un lectorat élargi de magnifiques pages du *Traité sur la tolérance*<sup>116</sup>. De même, on s’était réjoui, dans le passé, quand des pancartes, au moment de l’affaire Rushdie, proclamaient « Au secours Voltaire »<sup>117</sup>. En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, combien d’appels au secours faudrait-il adresser aux mânes de Voltaire ? Ces « Voltaire, reviens » font aussi de son œuvre la cible préférée des hargnes de ceux qui détestent les Lumières, qui rêvent de les éradiquer, car il est plus aisé, à l’égard de Voltaire, de se glisser dans une statue du Commandeur que de maîtriser la connaissance de ses *Œuvres*. Son statut de figure éminente du XVIII<sup>e</sup> siècle conduit aussi à en faire également la cible de toutes les déceptions, de toutes les interrogations, même de ceux qui, disent-ils, furent baptisés en Voltaire. La quatrième de couverture d’*Aveuglantes Lumières* de Régis Debray annonce, non sans provocation : « Leitmotiv : où en sommes-nous par rapport aux Lumières ? Tête de Turc : Voltaire »<sup>118</sup>. Les dix-huitiémistes sont toujours confrontés à de tels problèmes récurrents, qui ressurgissent au prix de maints anachronismes : on a tellement investi dans les Lumières, on leur demande si souvent des réponses à nos problèmes qu’il est aisé de les mettre en accusation, et souvent de manière injuste<sup>119</sup>. Il faut encore et toujours écrire une défense et illustration de Voltaire, en revenir à la leçon des textes, non pas pour répondre à la polémique, mais pour faire connaître une œuvre qui parle haut et fort.

La *Revue Voltaire* est du genre austère, ce qui la prive de toute audience médiatique. Serait-elle autiste, enfermée dans sa bulle universitaire ? À toutes les interrogations que peut susciter Voltaire, sa réponse reste résolument éloignée des béatifications et des damnations, elle est celle du travail scientifique, du recours au texte, des reconstitutions minutieuses du contexte historique, de l’appréciation d’une belle écriture. Tel est notre pari voltairien afin que continue à vivre le grand esprit, l’éveilleur d’idées que fut Voltaire.

116 Voir l’interview de J.-M. Goulemot, « L’invention de la figure de l’intellectuel engagé », *Le Monde des livres*, vendredi 13 novembre 2009, p. 10, propos recueillis par Thomas Wieder.

117 R. Pomeau, aux toutes dernières lignes de la biographie de Voltaire qu’il a dirigée, évoquait cette manifestation : *Voltaire en son temps*, op. cit., t. 2, p. 665.

118 « En Voltaire, nous fûmes tous autant que nous sommes baptisés » (R. Debray, *Aveuglantes Lumières. Journal d’un clair obscur*, Paris, Gallimard, 2006, p. 55).

119 Voir, à ce sujet, J.-M. Goulemot, *Adieu les philosophes. Que reste-t-il des Lumières ?*, Paris, Le Seuil, 2001, ouvrage qui contient maintes réflexions très suggestives, mais nous ne disons pas adieu à Voltaire.



# Voltaire et l'histoire nationale : lectures et réception au XIX<sup>e</sup> siècle \*

---

\* Les textes réunis dans cette section proviennent d'une partie des communications prononcées lors du colloque organisé les 12 et 13 juin 2009 à l'université Paris-Sorbonne par Guillaume Métayer (CNRS, CELLF 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup>), avec le concours de la Société des études voltairiennes. (NDLR)



DES HISTORIENS À L'ÉCOLE DE VOLTAIRE  
AU TEMPS DE LA RESTAURATION

*Henri Duranton*  
*Université de Saint-Étienne*

Mon Dieu à moi, c'est le Dieu de Socrate,  
de Franklin, de Voltaire et de Béranger !  
Lisez Voltaire !

*Profession de foi de M. Homais*

Après avoir décrit sous des couleurs particulièrement noires le passé national, un ouvrage à prétention historique paru en 1819 se sent en droit de conclure :

Cette esquisse des institutions, mœurs et coutumes de la féodalité ne ressemble pas trop au tableau que nous en font les romans de chevalerie ; c'est qu'il y a entre ces romans et l'histoire toute la distance qui sépare la fable de la vérité : on ne trouve pas plus dans l'histoire les *mœurs naïves* de ce *Bon Vieux Temps* que les griffons, les dragons ailés, les fées et les enchanteurs. Et si l'on supprime tous les innocents mensonges dont fourmillent les romans de chevalerie, il ne restera guère de bien constaté que l'existence des tours, des tourelles, des prisons de châtelainies, de leurs cachots souterrains et des duels judiciaires<sup>1</sup>.

On aura reconnu le style, à défaut de l'auteur, le bien ignoré Carrion-Nisas. Il appartient à un type d'écriture historique dont on trouve de très nombreux exemples avant et pendant la Révolution, tous caractérisés par une violente mise en cause d'un passé honni et tous, de manière explicite ou non, se réclamant de Voltaire.

Maintenant engloutis dans un juste oubli, il est néanmoins de quelque intérêt d'en rappeler l'existence sous la Restauration. Il s'est, de fait, trouvé en ces années un groupe d'historiens, quantitativement d'importance non négligeable, pour dénigrer de manière systématique l'histoire de France, afin de mieux souligner

<sup>1</sup> A.-F.-V.-H. de Carrion-Nisas, *De la nation et des factions, ou Coup d'œil sur l'état de la liberté publique aux diverses époques de notre histoire, et sur son état présent*, Paris, A. Bobée, 1819, p. 48-49.

le progrès des temps, et de persuader le lecteur que « les mœurs de nos ancêtres que tant de gens s'obstinent à mettre au-dessus de nous<sup>2</sup> » étaient misérables et que seules l'ignorance ou la mauvaise foi pouvaient leur rendre hommage.

Ces siècles reculés qu'on s'est plu à décorer du nom de « siècles d'or » mériteraient bien plus le qualificatif de « siècles de fer »<sup>3</sup>.

30

Or, cette écriture historique, aux stéréotypes fortement marqués, revendique Voltaire comme son porte-drapeau. Marie-Joseph Chénier dira par exemple qu'il est un insurpassable modèle par « ses monuments immortels qui ne lui laissent aucun rival entre les historiens modernes<sup>4</sup> ». Ils n'en veulent pourtant retenir que les aspects les plus discutables. À dire le vrai, c'est moins de Voltaire qu'ils procèdent que d'une veine historiographique frénétique qui sévit dans les années 1789-1793. Certains d'ailleurs, tels Dulaure ou Pigault-Lebrun<sup>5</sup>, sont des survivants, déjà actifs au temps de l'immédiate pré-révolution. À l'instar de leurs adversaires royalistes ultras, eux non plus n'ont rien appris ni rien oublié. Tels ils étaient en 1793, tels on les retrouve en 1814, et leur lecture n'apprendra rien qui n'ait déjà été exprimé pendant l'ère révolutionnaire. Ils s'étaient tus sous l'Empire où leurs excès n'auraient pas été tolérés. Sous la Restauration, ils jouissent d'une curieuse impunité. On peut du moins le conclure de l'abondance de leurs ouvrages et du fait qu'ils ne paraissent pas avoir été inquiétés. Mais, hypothèse plausible, peut-être cette liberté même est-elle la preuve de leur impuissance. On ne les poursuit pas parce qu'on sait bien qu'ils ne représentent pas un réel danger.

Ces très médiocres historiens sont donc souvent des rescapés du XVIII<sup>e</sup> siècle, vieillards sclérosés qui ressassent des airs connus. Leur système de pensée n'a pas

2 J.-A.-S. Collin de Plancy, *Dictionnaire féodal. Seconde édition, corrigée et augmentée d'un Tableau de l'ancien régime, comparé à l'état actuel de la France*, Paris, Brissot-Thivars, 1820, *Prospectus*.

3 *Ibid.*, t. I, p. x. Même métaphore retournée dans Stillierre-Lalande, *La Gaule française, ou les Français dans les Gaules avec le règne de chacun de leurs rois, la révolution tout entière, et l'histoire de toutes les institutions, lois, usages et coutumes, depuis la fondation de la monarchie jusqu'à la Restauration, pour l'éducation de la jeunesse*, Paris, P. Blanchard, 1827, 2 vol., t. II, p. 361.

4 M.-J. Chénier, *Tableau historique de l'état et des progrès de la littérature française depuis 1789*, 3<sup>e</sup> éd., Paris, Ledentu, 1835, p. 118.

5 On assiste même à un phénomène d'exaspération dont on trouverait un plaisant exemple dans les changements de titre d'une même pièce devenue successivement au fil des années : *Charles et Caroline*, comédie en 5 actes et en prose... par M. Pigault-Lebrun (1791) / *Charles et Caroline, ou les Abus de l'ancien régime...* par le citoyen Pigault-Lebrun (1793) / *Les Abus de l'ancien régime ou Charles et Caroline* (1826) / *La Lettre de cachet ou les Abus de l'ancien régime*, mélodrame en trois actes (1831). Jacques-Antoine Dulaure, qui s'était en des temps anciens illustré par ses *Crimes et forfaits de la noblesse et du clergé* (s.l.n.d. [1790]), demeure un auteur prolifique pendant la Restauration. Ses écrits, très souvent réédités, demeurent fidèles à la même inspiration.

évolué. Il repose toujours sur le mythe d'un progrès mécanique, davantage hérité de Condorcet d'ailleurs que de Voltaire, qui passe condamnation des siècles reculés et en particulier du Moyen Âge. Il leur a seulement fallu actualiser leur discours pour l'adapter à la situation politique et culturelle de la Restauration. En ces temps nouveaux, ils assistent, stupéfaits, non seulement à une apologie des traditions anciennes chez de jeunes historiens et littérateurs, mais même du Moyen Âge tout entier. Comme ils sont aussi violemment opposés aux innovations romantiques sur le plan littéraire qu'aux ultras dans le domaine politique, ils procèdent à un amalgame simpliste. Pour eux, l'engouement de la jeune école pour le Moyen Âge prélude à la barbarie en matière de bon goût et conduit tout droit au despotisme politique. Quiconque prétend aimer ces siècles ténébreux ne peut être à leurs yeux qu'un réactionnaire et un barbare. Ils se sentent en face de ce phénomène imprévu investis d'une mission. Il faut prouver que l'on a tort de se tourner vers le passé, car on vit beaucoup plus heureux et libre dans un monde « éclairé ». Avec une unanimité lassante, ils s'attaquent à la fiction d'un *Bon Vieux Temps*, dont ils discernent bien les finalités politiques, et ils prétendent en fournir la preuve par l'histoire, car, comme le dit l'un d'eux, « plus on lit l'histoire de la monarchie française, plus on demeure convaincu de cette vérité dès longtemps proclamée : que l'histoire du temps passé fait chérir le temps présent<sup>6</sup> ».

On peut dans cette voie aller jusqu'à l'invective. Un pamphlétaire anonyme conclut un tableau sinistre du Moyen Âge par cette charge :

Et voilà le Bon Vieux Temps que regrettent aujourd'hui avec la plus vive amertume et la plus profonde hypocrisie, tous ces amateurs du droit divin et de la légitimité, ce Bon Vieux Temps où le vice allait tête levée et où le crime restait impuni<sup>7</sup>.

À la place de cette légende qu'ils exècrent, ils entendent substituer l'image supposée réelle des événements passés. La noblesse est, on pouvait s'y attendre, une de leurs cibles favorites. Ces vétérans de la Révolution retrouvent pour en parler les accents de 1793. Ils n'attaquent pas directement les prétentions des nobles revenus d'émigration, ni même ne contestent l'institution en tant que telle. Ils se placent sur un plan historique et démontrent – affirment plutôt – que cette noblesse qui se targue tant de ses origines, a toujours été synonyme de cruauté, d'oppression du peuple et de danger pour la couronne. Ils l'attaquent donc sur un point particulièrement sensible, celui de ses aïeux. Dénoncer

6 A.-F.-V.-H. de Carrion-Nisas, *De la nation et des factions*, op. cit., p. 37.

7 *Les Crimes, les forfaits et les turpitudes des rois de France, depuis Pharamond jusques et y compris Charles X, d'après les anciennes chroniques [...] et les mémoires du temps*, Paris, Gauthier, 1831, 2 vol., Introduction, t. I, p. VII-VIII.

le rôle néfaste de la noblesse dès les origines de la monarchie revient ainsi, à propos d'une institution dont la principale et quasi unique justification est son illustration passée, à la nier entièrement.

À l'article « Mœurs de la noblesse », un *Dictionnaire de l'Ancien Régime et des abus féodaux* déclare par exemple :

L'histoire des mœurs de la caste nobiliaire peut se partager en trois époques bien distinctes ; la première présente les nobles cruels, vindicatifs et grossiers : ce fut la première et la deuxième race ; la seconde époque qui commence à Hugues Capet et qui finit à Richelieu offre le spectacle d'une noblesse indépendante, fière, superstitieuse, livrée au brigandage et à la débauche [...]. Enfin, depuis le ministère de Richelieu jusqu'à la Révolution, ce qui forme la dernière époque, on voit que les nobles, se dépouillant de la grossièreté de leurs ancêtres, sans conserver leur franchise, devinrent flatteurs, intéressés et toujours prêts, en vrais caméléons, à se parer des couleurs et des vices du maître<sup>8</sup>.

32

Autre thème favori et attendu : un anticléricalisme sans faille. Les vieilles charges contre le clergé, les moines, la papauté n'ont pour eux rien perdu de leur actualité. Dans cet esprit, pas de doute : il n'y a pas concomitance, mais bien rapport de cause à effet si « nos fastes historiques nous font voir, dans ces siècles d'ignorance et de superstitions, l'immense crédit du clergé, presque rival du pouvoir des rois<sup>9</sup> ».

Un mot semble résumer cette période sanglante d'anarchie et de désordres : féodalité. Mot-clé pour ces écrivains à charge qui l'emploient toujours dans un sens défavorable, comme synonyme des pires excès. Il revient avec une fréquence significative dans le titre même des ouvrages. On écrit un *Dictionnaire féodal* (Collin de Plancy), ou un *Précis historique sur la féodalité* (Sébastien Seguin). Au besoin un titre développé en soulignera lourdement la connotation négative : *Dictionnaire de l'Ancien Régime et des abus féodaux, ou les Hommes et les choses des neuf derniers siècles de la monarchie française. Ouvrage où l'on trouvera des notions alphabétiques et raisonnées des institutions, des usages, des traditions, des*

8 *Dictionnaire de l'Ancien Régime et des abus féodaux*, Paris, P. Mongie l'aîné, 1820, p. 353.

9 S. Seguin, *Précis historique sur la féodalité et l'origine de la noblesse*, Paris, les marchands de nouveautés, 1822, p. 8. Nobles et évêques, dans cette perspective, ne pouvaient qu'avoir partie liée et on voit souvent dénoncée leur alliance malfaisante. Ainsi pour les premiers siècles : « Les évêques suivirent l'exemple des leudes : ils usurpèrent comme eux les justices seigneuriales, à l'exclusion des juges du prince et joignirent à cette branche productive de leurs revenus, les dons de toute espèce qui leur étaient faits en réparations d'actions atroces, de crimes horribles que, dans ces temps de brutale ignorance, on croyait racheter en fondant un établissement religieux » (F.-M. Cayot-Délandre, *Tableau abrégé de l'histoire de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à l'avènement de Louis-Philippe I<sup>er</sup>*, Rennes, Molliex, 1831-1833, 2 vol., t. I, p. 3). « Les grands et les évêques, plongés dans la plus crasse ignorance, passaient leur vie à se déchirer entre eux, quand ils ne s'unissaient pas pour opprimer les rois » (t. I, p. 12).

*abus, des excès et des crimes de l'oligarchie féodale avec une biographie abrégée des principaux personnages qui en furent les fondateurs, les fauteurs et les complices [...] par M. Paul D\*\*\* de P\*\*\*.*

Cette féodalité, cible favorite de nos pamphlétaires, offre à leurs yeux le funeste paradoxe d'être à la fois despotique et anarchique. Parfois, on lui conserve encore une spécificité historique en la limitant à quelques siècles, aux limites d'ailleurs assez floues, comme Bodin, lorsqu'il parle de « ce régime affreux qui a pesé sur la France pendant près de trois siècles, et qui réduisit l'espèce humaine au dernier degré de misère<sup>10</sup> ». Mais plus souvent, ce « régime voué à l'exécration des races futures<sup>11</sup> » ne recouvre rien de bien précis. *Féodalité* s'y révèle l'équivalent politique de *gothique* dans le domaine culturel, bref le symbole néfaste servant à caractériser l'histoire de France jusqu'au temps du pouvoir personnel des rois, aux environs du XVI<sup>e</sup> siècle, quand ce n'est pas toute l'histoire jusqu'en 1789. Le mot en vient à perdre toute signification historique et sert seulement à la mise en forme d'une répulsion.

De féodalité à Moyen Âge, il y a souvent un rapport de synonymie. Dans cette historiographie voltairienne, les deux mots ont même connotation sinistre. Peut-être le second renvoie-t-il, chez les plus conscients, à une périodisation plus large, mais c'est loin d'être toujours le cas. Il semble plutôt que le mouvement de recul, d'égale intensité, provoqué par ces deux termes, soit nimbé dans chaque cas d'une aura différente, féodalité évoquant arbitraire et anarchie sur le plan politique et Moyen Âge renvoyant plutôt à barbarie et ignorance, dans une perspective culturelle. Le premier serait ainsi élément d'une catégorisation politique, le second renvoyant à une idéologie. En revanche, le mouvement qui les désigne, et dans cette nomination même les condamne, est bien le même et entraîne logiquement les mêmes qualificatifs : brutalité, barbarie, fanatisme, superstition. L'historien hésite entre tant de termes identiques et en arrive au point de pouvoir excuser l'un par l'autre, comme J.-V. Delacroix, s'écriant dans un mouvement qu'il croit sincèrement impartial : « On a beaucoup crié contre la superstition de ces siècles d'ignorance ; hélas ! C'est peut-être à elle qu'on fut redevable de moins d'atrocités<sup>12</sup> ».

Il est alors d'autant plus remarquable de constater dans ce tableau sinistre la relative modération dont on fait preuve à l'endroit de la royauté. Sans doute les

10 F. Bodin, *Résumé de l'histoire de France jusqu'à nos jours*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Lecoq et Durey, 1823, p. 44.

11 S. Seguin, *Précis historique sur la féodalité...*, op. cit., p. 19.

12 J.-V. Delacroix, *Tableau historique et politique de la France sous les trois premières dynasties jusqu'au règne de Louis XIV*, Paris, A. Bertrand, 1814, 3 vol., t. I, p. 28.

libelles n'ont pas manqué, parfois violents<sup>13</sup>, mais dans l'ensemble on préfère la présenter sous les traits d'une victime. Sans doute faut-il voir là l'expression d'une main tendue à la nouvelle monarchie constitutionnelle, une invite à se désolidariser d'une noblesse et d'un clergé, alliés indignes ou dangereux. Cet espoir d'une nouvelle alliance, fréquent dans les premières années de la Restauration, n'a jamais été entièrement abandonné, même pendant le règne de Charles X. On s'est efforcé de prouver au roi que ses vrais alliés n'étaient pas là où il le croyait.

34

Ce mouvement inspire par exemple un curieux livre paru anonymement en 1818 : *Histoire de la noblesse révolutionnaire de France sous les soixante-huit rois de la monarchie*. L'auteur débute par une définition très sévère de ce qu'il appelle « l'esprit révolutionnaire » : « Personne n'ignore aujourd'hui que cet esprit profane tout, teint de sang humain toutes choses, et dévore tout un royaume<sup>14</sup> », définition qu'on pourrait tout aussi bien trouver sous la plume d'un Joseph de Maistre. Mais ce que le mot dénote en la circonstance en subvertit la signification. En fait, nous est-il dit, ce n'est pas le peuple qui a été révolutionnaire dans tout le cours de l'histoire de France, mais bien la noblesse ; point de vue paradoxal dont l'auteur se fait gloire<sup>15</sup>, et dont il tire aussitôt les conclusions. C'est que « beaucoup d'ignorants croient qu'il n'y a dans la France que le peuple qui soit à craindre pour les princes et pour le trône » (p. VIII). Cette « fâcheuse réputation » faite au peuple est une erreur complète. Le livre a pour mission de démontrer que bien au contraire, ce furent toujours les nobles qui ont été les fauteurs de révolutions sanglantes, par leur rapacité et leur soif de domination. On le voit dès l'origine chez les Germains, dans cette

13 Des raisons de censure ont dû jouer, et les haines longtemps réprimées par la prudence attendent la chute des Bourbons pour s'exprimer. Les quelques années qui suivent 1830 voient paraître une série d'œuvres particulièrement violentes, parfois ordurières. *Les Crimes des rois* de Lavicomterie, classique du genre, sont réédités en 1833 et 1834. Dans leur lignée, soigneusement anonymes, *Les Crimes, les forfaits, et les turpitudes des rois* (1831) qui débute par ces mots : « L'histoire des rois absolus ne présente qu'une série de crimes, leurs moindres actions tendent au mal [...] despotes couronnés, qui n'ont de l'homme que la figure ». Et en guise de deuxième tome : *Crimes, scélératesses et turpitudes des reines de France, depuis le commencement de la monarchie jusques et y compris Marie-Antoinette*, Paris, Gauthier, 1831 ; *Amours et galanteries des rois et reines de France, de leurs favoris et favorites, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours, avec des anecdotes inédites et curieuses*, par L. R\*\*\*\*, Paris, Roy-Terry, 1830 ; *Les Crimes des rois de France depuis le commencement de la monarchie jusqu'à Charles X inclusivement*, Paris, Lemoine, 1830. Ce dernier, non sans audace, place cette phrase en exergue : « Et la juste horreur qu'ils inspireront aux rois des Français les fera persévérer dans le chemin de la vertu ». La monarchie de Juillet a dû rester sourde à cette invite impudente, car ce genre d'écrits disparaît rapidement. Il va sans dire qu'ils n'ont rien de commun avec l'histoire, sinon leur prétention à en relever.

14 *Histoire de la noblesse révolutionnaire de France*, Paris, Foulon, 1818, 2 vol., t. I, p. vi.

15 « C'est donc pour la première fois que l'on considère la noblesse sous le point de vue de l'esprit révolutionnaire ; cette idée est entièrement neuve » (*ibid.*, p. vi).

« noblesse sauvage » qui portait partout « le pillage, l'incendie et la mort [...] à l'effet de satisfaire sa passion pour la rapine et le brigandage » (p. 1). La suite de l'histoire est remplie de leurs méfaits : usurpation des leudes, anarchie féodale, complots de tous temps contre la monarchie. Dès lors la conclusion s'impose : « les partisans les plus volcaniques de la licence et les meilleurs amis des troubles ne sont, dans notre histoire faite ou à faire, que les gentilshommes égoïstes et exclusifs » (p. xi).

À vrai dire la thèse n'était pas aussi originale que l'auteur la voulait faire paraître. On la rencontre assez fréquemment dans les années 1788-1789. La seule ambiguïté, délibérément assumée dans ce nouveau livre, provient de l'adjectif *révolutionnaire*, synonyme de factieux, subversif et sanglant. Or, le terme, dans l'esprit du public des années 1820, évoque immédiatement les débordements de la Terreur. Dans ce contexte, la vieille thèse de la responsabilité de la noblesse dans les malheurs de la France permet indirectement de blanchir le peuple de ses excès proprement révolutionnaires et d'en faire un interlocuteur valable pour la monarchie. Sans surprise, on voit *in fine* l'auteur faire l'éloge de la nouvelle constitution, dont il attribue tout le mérite à la royauté, y voyant le plus sûr moyen de brider les prétentions des nobles, fauteurs de troubles. Il en arrive sur un plan historique au même paradoxe que les libéraux en politique qui, à plusieurs reprises, ont prétendu défendre le roi contre les excès de ses ultras<sup>16</sup>.

Si l'on excepte cette modération en faveur de l'institution monarchique, tout le reste de l'histoire paraît au fond condamnable. Et c'est bien le paradoxe de cette historiographie qui se veut positive, et qui ne procède que par négations. Il ne faut pas être dupe d'affirmations répétées tendant à faire croire qu'elle entend désormais faire l'histoire du peuple, car il n'en est rien. Passé le moment des déclarations de principes ou des affirmations pieuses, le peuple ne joue rigoureusement aucun rôle. Il est l'éternelle victime, qu'on aperçoit à l'arrière-plan et sur qui on s'apitoie de loin en loin, mais ce sont bien les bourreaux qui tiennent le devant de la scène. Ces voltairiens anachroniques prétendent bruyamment rétablir la véritable histoire qui, dans leur esprit, doit être celle du « peuple ». Prétention qu'ils partagent avec les jeunes historiens libéraux. Mais jamais en réalité ils ne font le moindre effort pour traduire dans les faits cette ambition. L'histoire avec eux tourne au règlement de comptes. Ils répondent à l'apologie niaise par l'injure systématique. On salit le Moyen

<sup>16</sup> L'auteur le dit fort clairement. Son livre « persuadera les rois et leurs ministres que trop longtemps le trône n'a porté que sur un seul appui ; que pour l'avenir, et afin qu'il soit inébranlable, il doit au contraire s'appuyer sur la colonne constitutionnellement nationale, et qu'il ne faut plus se servir que du courage, des vertus, des talents et du patriotisme de tous les membres de l'association » (*ibid.*, p. xiv).

Âge pour mieux abaïsser privilégiés et clergé. On ne refait pas l'histoire, on la vilipende.

36

La raison en est que, malgré leurs affirmations, ils n'ont aucune problématique historique originale. Ils l'empruntent telle quelle à leurs adversaires et se contentent de l'inverser. Ils adoptent donc dès le départ une attitude de refus, visant à un négatif de la vision harmonieuse offerte par les ultras, l'envers sanglant d'une conception qui ne leur appartient pas. En fait, leur projet est là tout entier. Reprendre, en la niant, une version antérieure. Le vocabulaire même est révélateur. Il n'est question que de découvrir la vérité, d'arracher le masque, de lever le voile, de dissiper les illusions. Tout un langage de la dénonciation, de la démystification est systématiquement employé, destiné à justifier une contre-légende abominable, tissée de rapacité, de brutalité et de folies meurtrières. Les pieux chevaliers étaient des monstres, les moines des imposteurs profitant de l'ignorance ou de la sottise, les princes, trop souvent des despotes et tout le Bon Vieux Temps une époque affreuse qu'il ne faut connaître que pour mieux se louer d'en être sorti. Vision mécaniste qui se traduit par une extrême sclérose de pensée et d'expression. Ces écrivains procèdent par flux sémantiques, selon un automatisme verbal bien réglé, qui enchaîne par exemple : Église/superstition/fanatisme, ou féodalité/barbarie/anarchie. Quand un de ces mots apparaît dans leur discours, on peut être sûr que les autres ne tarderont pas à suivre. Et au-dessus de ces expressions, les englobant toutes, on placera le Moyen Âge qui en est le symbole ou le résumé.

Tels furent ces hommes dont la sincérité ne peut être mise en doute, mais qui ont écrit la page la plus médiocre de toute l'historiographie de la Restauration. Ils n'ont voulu voir dans l'histoire qu'un conflit manichéen de principes, dans lequel, jusqu'à une époque récente, le mal l'a emporté à peu près complètement sur tous les plans : politique (féodalité ou despotisme), culturel (sauvagerie, ignorance), littéraire (mauvais goût, ridicule des formes « gothiques »). Ils ne veulent faire de l'histoire que pour en inspirer le dégoût. Ils souhaitent seulement tirer un trait, enterrer définitivement un Ancien Régime dont ils constatent, désolés et rageurs, la résurgence incongrue.

Procédant à un survol de l'historiographie de son temps, Guizot leur assigne d'une main sûre leur place dans la constellation des historiens :

En même temps se manifeste, de la part de quelques hommes éclairés et honorables, amis sincères de la science et du progrès de l'humanité, un redoublement d'humeur contre cette époque et tout ce qui la rappelle. À leurs yeux, ceux qui y cherchent des inspirations, ou seulement des plaisirs poétiques, ramènent les lettres vers la barbarie ; ceux qui, sous le point de vue politique et au milieu d'une masse énorme d'erreurs et de mal, prétendent y trouver

quelque chose de bien, ceux-là, qu'ils le veuillent ou non, favorisent le système du despotisme et du privilège<sup>17</sup>.

Si l'on excepte quelques médiocres qui reprennent machinalement leurs leçons, leur influence fut à peu près nulle sous la Restauration, sur le plan historiographique s'entend. On aurait pu s'attendre à les voir susciter quelque sympathie chez les jeunes historiens, puisqu'ils avaient les mêmes adversaires politiques. Il n'en fut rien. La nouvelle école historique les a ignorés. Si influence il y eut, elle fut à coup sûr négative, car c'est peut-être à cause d'eux que la naissante historiographie n'a jamais songé à s'inspirer de Voltaire, ce Voltaire dont ils se réclament bruyamment et dont ils n'offrent en fait qu'une plate caricature.

Car, contrairement à une idée qui se rencontre encore parfois, Voltaire n'a joué aucun rôle dans la formation du nouvel esprit. On ne le trouve pratiquement jamais cité par la nouvelle école. Augustin Thierry, par exemple, ne lui fait aucune place dans sa revue des historiens anciens où pourtant il analyse bien des auteurs de second ordre.

En un mot, ni Thierry, ni Guizot, ni Michelet ne songent à exploiter les acquis de l'*Essai sur les mœurs*. Le succès de Voltaire, on pourrait parler d'engouement, dans la première moitié du siècle est indéniable, attesté par l'étonnante floraison de ses éditions d'œuvres complètes. Mais il est fondé sur un malentendu, au moins en ce qui concerne la part historique. Le triste héritier de Voltaire, hélas, c'est M. Homais.

17 F. Guizot, *Cours d'histoire moderne*, Paris, Pichon et Didier, 1830, 6 vol., t. IV, *Histoire de la civilisation en France, depuis la chute de l'empire romain jusqu'en 1789*, p. 15-16.



## LE VOLTAIRE DE MICHELET

*Paule Petitier*

*Université Paris Diderot – Paris 7*

Le Voltaire de Michelet présente un intéressant exemple de la complexité de la réception du philosophe historien au XIX<sup>e</sup> siècle. Tout d'abord, le lecteur des deux volumes de l'*Histoire de France* de Michelet consacrés au règne de Louis XIV – *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes* (1861) et *Louis XIV et le duc de Bourgogne* (1862) – n'y retrouve pas son Voltaire. Dans ces deux tomes, aucune allusion, aucune référence à l'auteur du *Siècle de Louis XIV*. À première impression, c'est comme si Michelet n'avait pas connu cette œuvre. Son *Journal* confirme d'ailleurs le constat de cette absence : aucune mention n'y est reportée de la consultation de ce livre. Si l'on ouvre *Louis XIV et la révocation*, la Préface de Michelet met en garde le lecteur contre un piège, celui d'une surestimation du prétendu « grand siècle » résultant de l'habitude, des préjugés créés par une éducation tout imprégnée des auteurs classiques.

Nous-mêmes, élevés tous dans la littérature et l'histoire de ce temps, les ayant connues de bonne heure, avant toute critique, nous gardons des préjugés de sentiment sur telle œuvre ou tel acte dont la première impression s'est liée à nos souvenirs d'enfance. Nous savons beaucoup de choses, mais fort inégalement. Tel détail est pour nous énorme, et tel grand fait, appris plus tard, nous semble insignifiant. Nous sommes contrariés et désorientés quand *notre* histoire, *nos* anecdotes, certains mots de prédilection, établis dans notre mémoire, depuis de longues années, sont réduits à leur valeur par l'histoire sérieuse. [...]

C'est une œuvre virile d'historien de résister ainsi à ses propres préjugés d'enfance, à ceux de ses lecteurs, et enfin aux illusions que les contemporains eux-mêmes ont consacrées. [...]

[La] connaissance [des grandes choses vivantes est] généralement refusée aux contemporains qui ont vu jour par jour, et qui, trop près des choses, se sont souvent aveuglés du détail<sup>1</sup>.

1 J. Michelet, *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes*, [Sainte-Marguerite-sur-Mer], Éditions des Équateurs, 2008, Préface, p. 7-8.

Bien qu'il ne soit guère probable que Michelet n'ait pas en tête l'œuvre de Voltaire dont il ne saurait ignorer l'influence sur la vision du « siècle de Louis XIV », il l'occulte complètement dans un discours qui fait porter la responsabilité d'une perception déformée aux écrits des contemporains du règne. Pourtant, ce pourrait bien être l'œuvre de Voltaire qui est visée entre les lignes, du fait d'une idéalisation du règne que Michelet va s'attacher à démolir.

Mais pour justifier cette présence en creux de Voltaire dans une œuvre qui semble mettre un point d'honneur à ne pas le citer, il faut remonter un peu dans la carrière de l'historien et percevoir l'importance qu'a eue *Le Siècle de Louis XIV* à d'autres moments de sa vie, sur d'autres œuvres.

*L'Histoire de France* n'est pas en effet une œuvre simple, écrite d'une façon linéaire. Elle s'édifie sur des couches successives d'ouvrages, de cours, qui l'ont peu à peu enrichie mais qu'elle ne craint pas de contredire, de corriger. La pratique d'historien de Michelet intègre elle-même la construction d'un sens et d'une interprétation dans le temps, elle prend en compte l'évolution des idées et des perspectives à la lumière des événements contemporains. Le rapport de Michelet à Voltaire et à son *Siècle de Louis XIV* est donc à envisager en fonction de strates successives.

#### VOLTAIRE, MODÈLE POUR L'HISTORIEN

L'influence de Voltaire est visible dans trois ouvrages du début de la carrière de Michelet, tous les trois des manuels scolaires. On ne doit donc pas sous-estimer la part de conformité à une certaine *doxa* (les deux premiers de ces manuels ont dû être acceptés par le Conseil royal de la Restauration pour être prescrits dans les classes, ce qui explique peut-être que le nom de Voltaire n'y soit pas cité). Le caractère novateur de ces manuels est pourtant réel, ils sont parmi les premiers à être écrits en fonction du nouveau programme d'enseignement de l'histoire institué en 1818 par Royer-Collard, puis transformé mais toujours maintenu par ses successeurs.

Je m'attacherai plus particulièrement au *Tableau chronologique de l'histoire moderne*, manuel d'histoire destiné aux élèves de seconde (classe dans laquelle était enseignée l'histoire moderne), publié en 1825, puis au *Précis d'histoire de France*, plus développé, publié en 1833. Le *Précis d'histoire moderne* de 1828, étape intermédiaire entre les deux autres ouvrages, ne présente pas pour notre question d'évolution significative.

L'influence de Voltaire est sensible, ne serait-ce que dans le projet lui-même. Il s'agit de concevoir des manuels qui dépassent les simples et sèches chronologies, qui fassent apparaître l'histoire comme une discipline dont la finalité n'est pas simplement la mémoire, le savoir, mais dont l'esprit peut tirer des

connaissances. De même que dans ses œuvres historiques Voltaire s'est efforcé de montrer la cohérence de l'histoire, notamment pour vaincre la répugnance de Mme du Châtelet envers cette matière ingrate, Michelet souhaite mettre en lumière l'intelligibilité de l'histoire. Pour cela, un travail sur la périodisation (il distingue des périodes elles-mêmes subdivisées en « âges ») s'articule sur le choix d'une clé d'interprétation. Les subdivisions scandent l'évolution d'un fait général dominant toute une période. Ainsi pour Michelet, ce sont les différentes phases du « système d'équilibre européen » qui architecturent la période moderne, du traité de Westphalie à la Révolution française. S'imposant au sortir de la guerre de Trente Ans, le système d'équilibre place la politique européenne moderne sous le signe de la reconnaissance mutuelle des États (comme des entités indépendantes de la confession de leurs sujets). Un système d'alliances maintenant l'équilibre entre les différentes puissances est censé faire obstacle au développement hégémonique de l'une d'elles et maintenir la paix en contrecarrant l'aspiration à une monarchie universelle. Voltaire, dans *Le Siècle de Louis XIV*, salue dès le chapitre 2, consacré à un tableau « des États de l'Europe avant Louis XIV », « la sagesse politique de tenir entre elles [les nations], autant qu'elles peuvent, une balance égale de pouvoir, employant sans cesse les négociations, même au milieu de la guerre, et entretenant les unes chez les autres des ambassadeurs ou des espions moins honorables, qui peuvent avertir toutes les cours des desseins d'une seule, donner à la fois l'alarme à l'Europe, et garantir les plus faibles des invasions que le plus fort est toujours prêt d'entreprendre<sup>2</sup> ».

Autour de cet axe directeur, Michelet met en lumière dans son *Tableau chronologique* l'évolution de phénomènes généraux, tels que le développement de l'économie et l'expansion coloniale. Il met donc en pratique une nouvelle conception de l'histoire privilégiant les « vérités utiles » qui concernent l'ensemble des hommes sur les noms propres et l'accumulation des dates – dans la lignée de Voltaire.

Sa vision du règne de Louis XIV démarque de près celle de Voltaire, notamment dans le dessin de la courbe du règne et dans l'appréciation de ses résultats *globalement positifs*. Le chapitre 16 du manuel, intitulé « Louis XIV, 1643-1715. Événements politiques de son règne. Son administration », propose le découpage suivant du règne personnel :

II. 1661-1678 : la France développe ses ressources intérieures, s'agrandit et parvient à la suprématie. – III. 1678-1698 : la France abuse de sa puissance et arme l'Europe contre elle. Elle rend ses conquêtes, mais reste au premier rang. –

2 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. A. Adam, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, 2 vol., t. I, p. 40.

IV. 1698-1715 : la France descend du premier rang : mais son territoire n'est pas entamé, et elle donne un roi à l'Espagne<sup>3</sup>.

On remarquera dans ce résumé l'emploi du nom « la France » et non « Louis XIV » : signe d'une nouvelle histoire qui fait de la nation le sujet par excellence de l'histoire, mais marque aussi de ce que le souverain est identifié à cette nation. Michelet, à cette date, adhère à la vision voltairienne d'un grand règne qui a porté au pinacle le rayonnement de la nation.

42 La division des chapitres elle-même reflète l'organisation adoptée par Voltaire. Au chapitre 16, consacré, comme l'aurait dit le philosophe, aux « affaires générales et militaires » succède un dix-septième chapitre traitant « Des lettres, des sciences et des arts au siècle de Louis XIV ». On aura remarqué l'inscription du titre de Voltaire dans l'énoncé de ce titre de chapitre. Enrichissant son propos d'un emprunt à la théorie des climats, Michelet y montre la France réunissant « le génie des lettres et des arts des états du Midi » et « le génie de la philosophie et des sciences » « des États du Nord » (p. 137). Grâce à cette heureuse addition la France « étend sur tous les peuples policés la souveraineté de sa langue, et se place désormais à la tête de la civilisation européenne » (*ibid.*). Le chapitre 17 du *Tableau* de Michelet donne une liste de cent soixante et un noms d'écrivains, savants et artistes, tous répertoriés par Voltaire dans le « Catalogue des écrivains français » et dans les « Artistes célèbres ». Conformément à la leçon de Voltaire, la partition entre « affaires générales et militaires » (chap. 16) et « tableau de la civilisation » permet de distinguer une histoire politique régie par le système d'équilibre, conduisant de ce fait à l'échec le désir d'hégémonie de Louis XIV, et une histoire de la civilisation dans laquelle la suprématie n'est pas condamnable et se trouve conquise légitimement par la France.

Le *Précis de l'histoire de France* de 1833, bien que témoignant d'un recentrage sur l'histoire de la nation par rapport aux manuels précédents, donne encore une vision très européenne de l'histoire moderne. L'histoire de Michelet participe elle-même d'une tension entre la conviction profonde qu'il est impossible de dissocier l'histoire de France de celle des autres nations européennes, et le resserrement croissant au fil du siècle de l'histoire sur l'identité nationale. *Le Siècle de Louis XIV*, œuvre à la fois patriote, destinée selon Antoine Adam à défendre « l'honneur de la nation<sup>4</sup> », et imprégnée de l'universalisme des Lumières, pouvait offrir à Michelet un modèle pour négocier cette tension.

3 J. Michelet, *Tableau chronologique de l'histoire moderne*, dans *Œuvres complètes*, éd. Paul Viallaneix, Paris, Flammarion, t. 1, 1971, p. 134.

4 Introduction, éd. cit., p. 17.

Dans le *Précis de l'histoire de France*, Michelet reste encore extrêmement tributaire de Voltaire, avec des différences d'accents qu'explique le changement de régime. Sous le règne du « roi des Français », Michelet insiste sur le caractère national de la monarchie louis-quatorzienne :

Il y eut alors le plus complet triomphe de la royauté, le plus parfait accord du peuple en un homme qui se soit trouvé jamais. Richelieu avait brisé les grands et les protestants ; la Fronde avait ruiné le Parlement en le faisant connaître. Il ne resta debout sur la France qu'un peuple et un roi. Le premier vécut dans le second ; il ne pouvait vivre encore de sa vie propre. Quand Louis XIV a dit « L'État, c'est moi », il n'y eut dans cette parole ni enflure, ni vanterie, mais la simple énonciation d'un fait<sup>5</sup>.

En accord avec la vision voltairienne d'un souverain identifié à la nation :

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public<sup>6</sup>.

Michelet reprend l'apologie de Colbert que l'on trouve chez Voltaire en accentuant l'origine roturière, basse, du ministre pour mieux faire ressortir l'alliance entre royauté et bourgeoisie qui, à la date où Michelet écrit, paraît le moteur d'une émancipation séculaire (depuis les communes médiévales) et l'idéal atteint par la monarchie de Juillet.

L'une des gloires de Louis XIV, c'est d'avoir gardé vingt-deux ans pour ministre, l'un des hommes qui ont fait le plus pour la gloire de la France ; je parle de Colbert. C'était le petit-fils d'un marchand de laine de Reims, à l'enseigne du *Long-vêtu* ; un esprit quelque peu pesant et dur, mais solide, actif, invincible au travail<sup>7</sup>.

Éloge de la centralisation, appréciation des « beaux et utiles résultats » du règne malgré les désastres militaires de sa fin, récit du début du règne organisé en fonction de couples (Espagne/Hollande, papauté/protestants, Hollande/protestants français) qui en éclaircissent le déroulement, Michelet reprend l'essentiel à Voltaire, parfois de façon frappante jusque dans ses formulations :

5 J. Michelet, *Précis de l'histoire de France*, dans *Œuvres complètes*, éd. cit., t. III, 1973, p. 163.

6 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., t. II, p. 18.

7 J. Michelet, *Précis de l'histoire de France*, éd. cit., p. 164.

Voltaire

Mais Louis XIV, conciliant les intérêts de sa religion et ceux de sa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main, et écraser le calvinisme de l'autre<sup>8</sup>.

Michelet

Ce qui rassurait en cette affaire la conscience religieuse de Louis XIV, c'est que pendant qu'il humiliait le pape, il écrasait les protestants<sup>9</sup>.

Un point seulement sur lequel se manifeste une divergence : la Hollande. Tandis que Voltaire exprime son admiration pour la « vertu républicaine » et le « courage d'esprit » de ce petit peuple dans sa résistance au grand roi<sup>10</sup>, Michelet dénigre « ce petit peuple dur, avare, taciturne, qui fit tant de grandes choses sans grandeur<sup>11</sup> ». Mais c'est que nous sommes en 1833, que la Belgique a conquis tout récemment son indépendance et que pour un partisan des identités nationales comme Michelet, la Hollande apparaît comme un oppresseur. « La Hollande », écrit-il dans le *Précis*, « était déjà un vampire couché sur la Belgique, suçant sa vie, engraisant de sa maigreur » (p. 169).

44

Alors que les deux ouvrages que nous venons de parcourir utilisent si visiblement *Le Siècle de Louis XIV* (sans toutefois le présenter explicitement comme leur source il est vrai), comment se fait-il que les volumes de l'*Histoire de France* mettent en œuvre une si violente négation de cette œuvre de Voltaire ? *Louis XIV et la révocation* et *Louis XIV et le duc de Bourgogne* apparaissent en effet par bien des côtés comme un projet iconoclaste, animé par la volonté d'effacer l'historiographie voltairienne, de se poser comme un anti-*Siècle de Louis XIV*.

#### VOLTAIRE, CONTRE-MODÈLE

L'échec de la révolution de 1848, le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte et les conséquences qui s'ensuivirent personnellement pour Michelet (perte de son poste aux Archives et de sa chaire au Collège de France), produisirent une véritable fracture dans sa vision de l'histoire de France. Après 1850, il renia sa première lecture du Moyen Âge comme une époque de développement de l'esprit humain favorisé par le christianisme. De l'*Histoire de France*, il lui restait à écrire la période moderne, de la Renaissance à Louis XVI. Il conçut cette nouvelle série comme un réquisitoire contre la monarchie et contre le christianisme, intimement liés à ses yeux, puisqu'il concevait le christianisme comme transmettant le modèle d'un sauveur messianique et modelant les esprits à la passivité, à la soumission, à l'adoration d'un monarque. Le Second Empire lui interdisait toute appréciation positive d'un monarque et l'idée, à

8 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., t. II, p. 98.

9 J. Michelet, *Précis de l'histoire de France*, éd. cit., p. 173.

10 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., t. I, p. 141.

11 J. Michelet, *Précis de l'histoire de France*, éd. cit., p. 169.

laquelle il avait auparavant cru, de rois représentant le peuple alors que celui-ci n'avait pas encore atteint sa majorité politique, lui était devenue étrangère. Tout monarque, dans cette deuxième série de l'*Histoire de France*, était destiné à apparaître comme un usurpateur, parfois brièvement poussé vers le bien public au début de son règne, mais toujours ramené à l'antagonisme entre l'exercice d'un pouvoir despotique (qu'il représentait) et la souveraineté réelle de la nation (qu'il mutilait). On comprend que Michelet ne pût désormais souscrire à la vision voltairienne d'un grand roi donnant son nom à un grand siècle qui aurait porté la gloire de la France à son comble.

Déjà, c'est l'idée même d'un « siècle de Louis XIV » qui vole en éclats. Chez Voltaire, elle reposait sur l'assimilation du « règne » éclatant au développement sans égal de la civilisation. Le règne faisait époque. Chez Michelet, le règne divorce d'avec le siècle. Il n'y a plus de « siècle » que le « dix-septième », l'*Histoire de France au XVII<sup>e</sup> siècle* constituant une subdivision de l'*Histoire de France*, composée de quatre volumes. Et le règne de Louis XIV fait d'autant moins époque qu'il est tronçonné entre deux tomes aux titres calculés pour produire un effet de boiterie : *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes*, *Louis XIV et le duc de Bourgogne*.

Aux yeux de Voltaire, le « siècle de Louis XIV » apparaît comme l'un des accomplissements de l'histoire humaine au même titre que le siècle d'Alexandre, que celui d'Auguste et que « celui qui suivit la prise de Constantinople<sup>12</sup> » – Voltaire ne réussit pas à nommer ce dernier autrement que par une périphrase. Or, Michelet va effacer le « siècle de Louis XIV » en trouvant un nom au siècle anonyme dont Voltaire reconnaît la grandeur sans pourtant la caractériser : la Renaissance. Dans la genèse de la notion de Renaissance chez Michelet (bien étudiée par Lucien Febvre<sup>13</sup>), il me semble qu'il faudrait prendre pleinement la mesure de la fonction germinative des quelques paragraphes consacrés par Voltaire dans le chapitre premier du *Siècle de Louis XIV* à décrire ce troisième des siècles marquants de l'histoire humaine. Michelet ne contredit Voltaire sur le « siècle de Louis XIV » qu'en amplifiant de façon spectaculaire ce que celui-ci avait suggéré à propos de la grandeur des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles et, d'autre part, qu'en déplaçant sur la période de la Renaissance l'idée d'une « révolution générale » « dans nos arts, dans nos esprits, dans nos mœurs » (sinon dans « notre gouvernement ») dont Voltaire fait la marque du règne de Louis XIV.

12 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., t. I, p. 35.

13 L. Febvre, *Michelet et la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1992.

Toujours est-il que loin d'apparaître comme un sommet de l'histoire humaine, le XVII<sup>e</sup> siècle de Michelet se trouve au contraire ramené à une dépression entre deux périodes brillantes : la Renaissance d'une part, le XVIII<sup>e</sup> siècle de l'autre – « le grand siècle, je veux dire le XVIII<sup>e</sup> », dit alors Michelet.

46

C'est donc non seulement la thèse de Voltaire, la grandeur de Louis et de son siècle, mais tout le dispositif mis en œuvre pour l'exprimer, que Michelet s'acharne à battre en brèche. *Le Siècle de Louis XIV* développe d'abord l'idée de grandeur dans sa première partie consacrée aux « affaires générales et militaires ». Le récit est organisé en fonction d'une courbe, qui correspond dans la série des formes simples (telles que les entend A. Jolles) à celle du destin héroïque, faisant succéder calamités et misères à la gloire et à la grandeur. Le règne atteint son comble vers 1680 (« Le roi fut en ce temps au comble de la grandeur<sup>14</sup> »), mais sa chute, profonde, ne fait qu'attester la hauteur à laquelle il s'était élevé (« et l'on s'attendait à plus de désastres que l'on n'avait vu auparavant de grandeur et de gloire », p. 294). Les quatre chapitres de « Particularités et anecdotes du règne de Louis XIV » n'amoindrissent pas l'idée de grandeur. De même que sa gloire est rehaussée par la chute du héros, sa grandeur se lit jusque dans ce qui paraîtrait sur tout autre petitesse. Voltaire assigne explicitement ce sens à l'examen des « détails » de l'histoire, signifier la grandeur du règne par l'intérêt inattendu mais indubitable qu'ils suscitent.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangères à l'État, ne devraient point entrer dans l'histoire, si le grand siècle de Louis XIV ne rendait tout intéressant [...]. (p. 346)

La deuxième partie du *Siècle de Louis XIV* développe un tableau des progrès de la civilisation et de l'esprit. Là encore, le *leitmotiv* de la grandeur organise le discours, et, là encore, par une sorte d'effet de construction relevant de l'hyperbate, les « annexes » de l'ouvrage, « Catalogue des écrivains français », « Artistes célèbres », etc., viennent renforcer la grandeur générale de l'intérêt qu'elle confère aux moindres faits.

Bref, l'exposition de Voltaire me semble entièrement gouvernée par la recherche de l'expression la plus frappante, la plus persuasive, de la grandeur. Les deux tomes de *l'Histoire de France* traitant du règne de Louis XIV s'attachent à déconstruire par le fond et par la forme toute idée de grandeur liée à ce temps. Notamment à travers la conception du détail dans l'histoire monarchique. La thèse que soutient Michelet depuis qu'il a abordé le XVII<sup>e</sup> siècle et l'absolutisme, c'est que le rétrécissement de l'exercice

14 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., t. I, p. 167.

du pouvoir implique un rétrécissement de la causalité historique. Lorsque toutes les décisions se concentrent dans les mains de quelques individus, voire d'un seul être, l'histoire se joue sur des minuties, l'explication par le nez de Cléopâtre revient à l'ordre du jour, le détail devient capital, notamment le détail physique, trivial, et même obscène. Pour ne prendre qu'un exemple, la fistule à l'anus de Louis XIV est promue à un rang explicatif élevé par Michelet : dans le règne, il y a « avant la fistule, après la fistule », les désagréments qu'endure le monarque avant son opération rendraient compte de sa rigueur à l'encontre des protestants, le soulagement procuré par l'opération amenant au contraire une « détente ». Voltaire lui aussi parle de la fistule, mais d'une façon qui lui confère beaucoup de dignité, il réussit à la rattacher aux deux axes essentiels de la grandeur du règne (le progrès et le héros, par le pathétique) :

Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce règne plus de progrès en France que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encore familiarisé avec cette maladie ; le cardinal de Richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France ; les églises furent remplies d'un peuple innombrable qui demandait la guérison de son roi, les larmes aux yeux. (p. 357)

Sur cet exemple, on voit bien comment chez Voltaire le détail est transformé en *exemplum* de grandeur, alors que, chez Michelet, le détail devient ce qui fait s'effondrer la grandeur selon le processus de la dégradation satirique du personnage. Loin que le détail soit destiné à devenir mémorable par la grandeur du roi, il constitue le *memento* de la triste condition commune.

Le roi avait chez lui un audacieux contradicteur, – un homme ? non, nul n'aurait osé, – mais la nature osait. Pendant qu'il se voyait aux plafonds de Versailles, plus qu'homme, un soleil de beauté, de jeunesse et de vie, cette effrontée nature lui disait : « Tu es homme. » Elle se permettait de le prendre à l'endroit par où tous sont humiliés. Il avait eu des tumeurs au genou et avait patienté. Elle lui en mit une à l'anus<sup>15</sup>.

Dans ces deux œuvres, la poétique du détail se trouve donc inversée : au service de la manifestation de la grandeur chez Voltaire, le détail devient chez Michelet l'instrument d'un iconoclasme systématique visant le principe monarchique.

15 J. Michelet, *Louis XIV et la Révocation de l'édit de Nantes*, éd. cit., p. 275.

Nous ne pourrions nous attacher à tous les sujets à travers lesquels Michelet contredit Voltaire. Il faudrait évoquer leurs appréciations divergentes de Boisguillebert et de Carré de Montgeron. Leur diagnostic opposé de l'évolution des mœurs, notamment à propos des affaires de poisons (la Brinvilliers et la Voisin), Voltaire la considérant pour le coup comme un détail marginal (« des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein<sup>16</sup> »), alors que Michelet y voit le détail révélateur d'un fait capital, le pourrissement moral caché de l'époque (résultant de sa politique matérialiste). Loin d'être, comme le pense Voltaire, « le siècle le plus éclairé qui fut jamais », le xvii<sup>e</sup> siècle recouvre d'une pellicule brillante des gouffres de perversion et d'obscurantisme (les affaires de possession et de direction de conscience, détaillées dans l'*Histoire de France* avant d'être réunies dans *La Sorcière*). Il faudrait encore évoquer le fossé qui sépare un Voltaire sensible à la sécularisation en progrès pendant le règne de Louis XIV et un Michelet soutenant au contraire la thèse d'une résurgence du théologico-politique dans la figure d'un souverain militant de la catholicité, plus pape que le pape<sup>17</sup>...

Une telle opposition, si massive, si systématique, ne peut cependant exister sans une profonde familiarité. Michelet est contre Voltaire, mais tout contre, pour paraphraser Sacha Guitry. Il me semble en effet facile de montrer sur quelques exemples le rôle de modèle poétique que continue de jouer le texte de Voltaire dans l'écriture de Michelet. Tout d'abord, de même que *Le Siècle de Louis XIV* commence par un tableau « Des États de l'Europe avant Louis XIV », *Louis XIV et la révocation* s'ouvre par un panorama de l'Europe (chap. 1). Seulement il s'agit de pointer « l'imperceptible Hollande », le grain de sable qui va faire dérailler la machine louis-quatorzienne...

En 1861, Michelet est revenu de sa prévention de 1833 contre la Hollande. Dans *Louis XIV et la révocation*, la Hollande apparaît donc comme le héros de la liberté, le champion de la cause protestante et Michelet rivalise avec Voltaire pour célébrer sa grandeur en reprenant la même image centrale, Amsterdam entourée de vaisseaux, ville flottante :

16 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., t. II, p. 22.

17 Sur ce point, on pourra consulter le livre de J.-F. Schaub, *La France espagnole : les racines hispaniques de l'absolutisme français*, Paris, Le Seuil, 2003.

Les plus riches familles, les plus ardentes pour la liberté, se préparaient à fuir aux extrémités du monde, et à s'embarquer pour Batavia.

À cette vertu républicaine ils joignirent ce courage d'esprit qui prend les partis extrêmes dans les maux sans remède. Ils firent percer les digues qui retiennent les eaux de la mer. Les maisons de campagne, qui sont innombrables autour d'Amsterdam, les villages, les villes voisines, Leyde, Delft, furent inondés. Le paysan ne murmura pas de voir ses troupeaux noyés dans les campagnes. *Amsterdam fut comme une vaste forteresse au milieu des eaux, entourée de vaisseaux de guerre qui eurent assez d'eau pour se ranger autour de la ville.* La disette fut grande chez ces peuples : ils manquèrent surtout d'eau douce ; elle se vendit six sous la pinte ; mais ces extrémités parurent moindres que l'esclavage. C'est une chose digne de l'observation de la postérité, que la Hollande, ainsi accablée sur terre, et n'étant plus un État, demeurât encore redoutable sur la mer : c'était l'élément véritable de ces peuples<sup>18</sup>.

L'exemple fut donné par la grande Amsterdam. Elle lâcha les écluses d'eau douce, perça les digues, livra à l'Océan l'admirable campagne qui l'entoure. Énorme sacrifice. Ce n'était pas là, comme ailleurs, des prairies qu'on mettait sous l'eau. C'était les villas, les palais, les plus riches maisons de la terre, les serres, les jardins exotiques, ces trésors qui déjà faisaient de ce pays l'universel musée du monde. Cela fut grand. Car la ville est sans terre ; c'est un comptoir, un magasin ; chacun a sa chère petite terre, et son foyer aimé (*meine lust, meine rust, etc.*) dans la campagne voisine. On entasse là tout ce qu'on a. Ce peuple qui vit d'intérieur, quand il a couru au Japon, à Surinam, partout, y rapporte tout ce qu'il peut et enterre là son âme. Voilà ce qu'on donna à la mer.

Au prix de cette amère douleur, la Hollande affranchie se connut, et sentit que cette âme libre n'était pas enterrée, mais sur l'Océan même et sur *cette invincible flotte qui vint majestueusement entourer Amsterdam.* Celle-ci se tint prête à combattre, à partir, à laisser tout, s'il le fallait, se sentant en état de tout refaire, de tout créer encore ; elle eût fait une autre Hollande, et plus grande, à Batavia<sup>19</sup>.

## LE SIÈCLE DE VOLTAIRE

En effet, l'hostilité de Michelet au *Siècle de Louis XIV* sous le Second Empire n'est pas une hostilité à Voltaire. C'est un parti pris spécifique contre cette œuvre. Dans son *Louis XV*, Michelet est d'ailleurs explicite – c'est la seule référence formelle que j'aie trouvée :

Loin de le détourner vers la littérature secondaire, les petits succès, [Mme du Châtelet] l'admire, le suit de son mieux dans son essor philosophique. Elle l'éloigne au contraire de son faible *Louis XIV*, œuvre médiocre et légère. Tant qu'elle put, elle le retarda, tint le manuscrit sous la clé<sup>20</sup>.

Michelet regrette évidemment qu'elle ne l'ait pas définitivement tenu sous clé !

C'est que, tandis que l'évolution de sa vision de l'histoire, la radicalisation de son antimonarchisme, ne pouvait qu'éloigner Michelet du *Siècle de Louis XIV*, du même mouvement le développement de son antichristianisme le rapprochait de Voltaire, transformait Voltaire en héros d'une émancipation spirituelle remise en cause par le XIX<sup>e</sup> siècle. Ceci est très sensible dans le *Journal*. On voit les

18 Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., t. I, p. 138 et 141 (je souligne).

19 J. Michelet, *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes*, éd. cit., p. 144 (je souligne).

20 J. Michelet, *Louis XV*, [Sainte-Marguerite-sur-Mer], Éditions des Équateurs, 2008, p. 121.

mentions du nom de Voltaire se multiplier dans les années où Michelet entame sa polémique contre les jésuites entre 1843 et 1845. En 1844, ces références à Voltaire renvoient à un épisode précis : la souscription ouverte par les amis et les élèves de Quinet et de Michelet en vue d'élever au Panthéon une statue de Voltaire et de Rousseau. Le 31 août 1844, Michelet fait paraître dans *Le Siècle* un vibrant hommage à Voltaire :

Voltaire n'est pas seulement un écrivain, un poète, le premier de nos prosateurs ; c'est un historien, un politique, un moraliste, un économiste, un physicien, etc. Il a touché avec bonheur aux branches les plus diverses de la science... Il n'est pas moins qu'une révolution sous forme humaine, un siècle et davantage<sup>21</sup>...

Notons la dernière phrase. Tandis que Louis XIV sous le Second Empire va se trouver dépossédé de son siècle, c'est le philosophe qui le lui avait dédié qui devient, sous la plume de Michelet, l'homme-siècle.

50

Eugène Noël, disciple et ami de Michelet, qui partageait le souhait de son maître qu'il existe des livres pour le peuple, des livres qui répandraient une légende républicaine, publia en 1855 chez Chamerot (l'éditeur de l'*Histoire de France*) un *Voltaire* dans lequel il faisait explicitement du philosophe le condensé de l'évolution historique.

[Que le lecteur] comprenne que cet homme parlait, non pas en son nom seulement, mais au nom de milliers de victimes. Ce cri révolutionnaire, ce n'est pas de sa poitrine, c'est des entrailles de la terre que vous l'entendez retentir. Sa force ne vient que de ce qu'il représente un monde d'opprimés. Ce ne sont pas seulement les vivants qui parlent par sa voix, ce sont les morts mêmes. Ainsi on va voir tout à l'heure l'enfance de Voltaire, et sans doute, en lisant le récit des dernières années de sa vie, on se dira que ces commencements frivoles préparaient bien peu cette puissante action. Qu'on se rappelle que la véritable enfance de Voltaire ce furent les mille ans passés par des millions de victimes dans l'abrutissement, l'oppression, la misère<sup>22</sup>.

Un tel discours (qui n'est d'ailleurs pas sans rapprocher Voltaire de Michelet à propos de la parole des morts) préparait le rôle que la suite de l'*Histoire de France* confère à l'écrivain. En effet, dans les trois tomes consacrés au XVIII<sup>e</sup> siècle, les apparitions de Voltaire scandent le récit et ce sont elles qui font une histoire dont la monarchie absolue est bien désormais incapable d'être le ressort.

21 Cité par P. Viallaneix dans les notes de son édition du *Journal de Michelet*, Paris, Gallimard, 1959-1962, 2 vol., t. I, p. 878-879.

22 E. Noël, *Voltaire*, Paris, Chamerot, 1855, p. vi.

En diptyque donc, un Voltaire qui continue d'écrire en lettres de feu l'épopée de l'esprit humain, et la royauté qui sombre dans le néant. Le xviii<sup>e</sup> siècle est bien le « siècle de Voltaire », grand de la grandeur de Voltaire. Mais que l'on s'entende bien, le Voltaire de l'*Essai sur les mœurs*, « livre immense, livre décisif<sup>23</sup> », non l'auteur du *Siècle de Louis XIV*.

Le *Louis XV* de Michelet se termine par le « Credo du dix-huitième siècle », pendant de la célébration par Voltaire de la culture du xvii<sup>e</sup> siècle. Voltaire en est le héros. Un Voltaire célébré comme prophète de l'action, un Voltaire dont Michelet dégage, ce qui n'aurait pas forcément agréé au philosophe, la leçon « religieuse », le principe moral nécessaire aux yeux de Michelet pour fonder, en croyance comme en raison, la république. La démarche de l'*Essai sur les mœurs* paraît en effet capitale à Michelet en ce qu'elle dégage une sorte d'anthropologie de la croyance qui fait apparaître dans tous les cultes certains besoins fondamentaux, certaines aspirations communes au progrès. Michelet lui-même écrit peu après avec sa *Bible de l'humanité* (1864) sa version personnelle de l'*Essai sur les mœurs*...

Et pourtant, non, Voltaire n'est pas tout à fait l'homme-siècle. Le « Credo du dix-huitième siècle » se compose de deux volets, dont le second est consacré à Diderot. C'est sur Diderot, le *Pantophile*, l'homme qui hait toute forme de hiérarchie, de centralisation, que se termine l'apologie du « grand siècle » (le xviii<sup>e</sup>), et une note de préciser : « Cherchons le cœur du dix-huitième siècle. Il est double : Voltaire, Diderot. – Voltaire garda très nette l'*unité* de la vie divine ; Diderot sa *multiplicité* » (n. 1, p. 313). Voltaire aura payé son *Siècle de Louis XIV*, son apologie de l'unité monarchique, de ne pas être à lui seul tout son siècle...

23 J. Michelet, *Louis XV*, éd. cit., p. 302.



VOLTAIRE ET L'HISTOIRE NATIONALE  
AU MIROIR DU CATHOLICISME INTRANSIGEANT

*Hilaire Multon*

*Ambassade de France en Italie, délégué culturel à Turin – RESEA-LARHRA (Lyon)*

Pourquoi rapprocher Voltaire, contempteur du clergé et pourfendeur de « l'Infâme » des catholiques intransigeants du XIX<sup>e</sup> siècle ? Quel intérêt ceux qui s'en prennent à la Modernité et au Siècle, tout imprégnés de l'enseignement délivré par le *Syllabus* de 1864, peuvent-ils trouver à la lecture du philosophe de Ferney, porte-drapeau de plusieurs générations de rationalistes et de libres penseurs ? L'enjeu de cette étude vise précisément à mesurer combien la figure de Voltaire joue le rôle de « mythe mobilisateur », notamment à travers la réception de son œuvre d'historien. La question des anti-voltairiens, sujet largement défriché et débattu, notamment par Gérard Gengembre et Antoine Compagnon<sup>1</sup>, ne sera pas étudiée en tant que telle. Il s'agira plutôt de montrer combien le Voltaire historien de la nation, l'auteur de *La Pucelle* et de *La Henriade*, cristallise la haine de ses adversaires tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment à partir de 1859, moment où la « question romaine » – c'est-à-dire la position de la France face au Saint-Siège – retrouve une place dans le débat public. Pour mieux exorciser un présent aussi funeste, les hérauts du catholicisme n'hésitent pas à invoquer les mânes de Voltaire, alors même qu'une nouvelle édition des *Œuvres complètes* est en préparation et qu'une souscription est lancée en 1867 afin d'ériger une statue au grand homme. Sous le Second Empire, il y a bien une actualité voltairienne que révèle en creux l'intérêt porté par les polémistes intransigeants et les historiens catholiques à l'œuvre d'historien de celui qu'ils considèrent comme le fossoyeur *sui generis* de la nation très-chrétienne.

Les historiens catholiques du XIX<sup>e</sup> siècle, ceux, pour la plupart chartistes, qui se rassemblent dans la *Revue des questions historiques*, ou bien les polémistes du second XIX<sup>e</sup> siècle à la manière de Veuillot, de Jean-Joseph Gaume ou de Léon Bloy, considèrent en effet qu'il n'y a qu'une vérité, celle qui découle des Livres

1 A. Compagnon, *Les Antimodernes. De Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2005 ; G. Gengembre, « Était-ce la faute à Voltaire ? L'anti-voltairianisme de Bonald », *Cahiers Voltaire*, 6 (2007), p. 113-127. Voir aussi la section « Sur les voltairiens et les anti-voltairiens » dans les numéros 5 (2006), 6 (2007), 7 (2008) et 8 (2009) des *Cahiers Voltaire*.

saints et de la Tradition fixée par le magistère. La pensée et l'enseignement de la papauté, déclinés dans tout le cours du XIX<sup>e</sup> siècle selon les antiques catégories du magistère, de l'orthodoxie et de la tradition, tiennent peut-être en une phrase, inscrite dans la péroraison de la lettre de Léon XIII sur les études historiques : *Clamat enim quodammodo omnis historia, Deum esse* (« Toute l'histoire crie qu'il y a un Dieu »). C'est dire assez qu'aux yeux du pape, au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la culture ne saurait que rencontrer, exprimer et confesser une vérité religieuse. Plus qu'un mot d'ordre, l'intransigeance catholique se révèle une forme de sensibilité à la culture et à l'histoire, qui voit en Voltaire une sorte de repoussoir autour duquel il est possible de construire une apologétique et une littérature de combat.

54

Revue d'histoire, presse intransigeante, libelles, biographies à charge révèlent pleinement cette présence du Voltaire historien, non sans traduire des choix, des inflexions et des lectures différenciées. Utilisant Voltaire comme un véritable « mythe mobilisateur » (Michèle Sacquin<sup>2</sup>), l'historiographie de matrice catholique s'adosse à la mythologie des *Gesta Dei per Francos* pour charger *La Henriade* et *La Pucelle*. En revanche, elle reste relativement silencieuse sur *Le Siècle de Louis XIV*, ce qui traduit une réception à front renversé eu égard aux historiens libéraux et positivistes. En d'autres termes, ce n'est pas la compréhension des « progrès de l'esprit humain » qui mobilise ces lecteurs catholiques, mais plutôt la rédemption des grandes figures de la France chrétienne : à une philosophie de l'histoire guidée par l'idée de progrès, ces lecteurs opposent un mémorial et un martyrologe tout entier tourné vers la résurrection d'un passé glorieux.

#### UN HÉRITAGE DU TRADITIONALISME : CATHOLICISME INTRANSIGEANT ET REJET DES LUMIÈRES

On ne peut pas comprendre le catholicisme intransigeant du XIX<sup>e</sup> siècle, celui qui refuse la modernité, le libéralisme et le fait démocratique, sans prendre en considération le traumatisme de la Révolution française, avec la persécution de l'an II, le vandalisme, l'exil intérieur des prêtres réfractaires. La mémoire du catholicisme et les choix politiques qui en découlent est profondément marquée par cette fracture profonde, véritable blessure au flanc de la « fille aînée de l'Église », véritable césure dans les pratiques dévotionnelles et les modalités d'expression de la foi des fidèles catholiques. Le corollaire de cette interprétation de la Révolution est le rejet de la philosophie des Lumières.

2 M. Sacquin, *Entre Bossuet et Maurras. L'anti-protestantisme en France, de 1814 à 1870*, Paris, École des chartes, 1998.

Parmi tant d'autres, sous le Second Empire, alors que la « question romaine » envenime les relations entre le pouvoir impérial et les catholiques – Pie IX se proclamant prisonnier au Vatican, tandis que Napoléon III choisit d'appuyer militairement les aspirations du royaume de Piémont-Sardaigne en faveur de l'unité italienne – la figure de Voltaire concentre les haines et nourrit l'imprécation.

#### Le renouveau de la « question voltairienne » sous le Second Empire

À partir de 1859, la recrudescence de l'anticléricalisme, lié notamment à la « question romaine » et à la mobilisation du clergé et des fidèles autour de la défense du pouvoir temporel, favorise la renaissance d'un culte voltairien. Les dernières années du Second Empire sont en effet marquées par la publication de plusieurs éditions des *Ceuvres complètes* et par la souscription lancée en faveur de l'érection d'une statue en 1867. Ce culte entraîne les vives réactions de Louis Veuillot et de Barbey d'Aurevilly. Dans la *Revue du monde catholique*, Louis Nicolardot exprime la vigueur de cet affrontement en publiant un essai intitulé « Les anti-voltairiens depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours »<sup>3</sup>.

À l'occasion de l'inauguration de la statue de Voltaire dans le square Monge, le 14 août 1870, *L'Univers* réagit avec violence : « La glorification de Voltaire est un attentat contre le genre humain, une insulte à toute justice, à toute pudeur, à tout bon sens<sup>4</sup> ». Dans une lettre adressée à Régis Girard, directeur de *La Terre sainte* – journal des pèlerinages du diocèse de Grenoble –, datée du 15 août 1871, Mélanie Calvat, la voyante de La Salette, confie avoir adressé une lettre à Thiers, chef du pouvoir exécutif de la République française, lui demandant « d'enlever la statue de Voltaire, à Paris, et tout ce qui n'est pas de Dieu et pour Dieu<sup>5</sup> ». Quelques années plus tard, faisant écho à la bergère de La Salette, dont il devient l'un des dévots à la fin des années 1870, Léon Bloy traduit le même rejet dans son *Journal*. L'homme de Ferney partage avec Benjamin Franklin et Rousseau « l'effrayant honneur d'avoir au XVIII<sup>e</sup> siècle incomparablement travaillé à l'avilissement de la pensée et du cœur humains<sup>6</sup> ». Il renchérit un peu plus tard, en réponse à la lettre d'un inconnu qui déclare aimer Huysmans et déplore les sentiments de Bloy à son égard : « Joseph de Maistre a écrit :

3 L. Nicolardot, « Les anti-voltairiens depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours », *Revue du monde catholique*, 3<sup>e</sup> année, t. 9, Paris, V. Palmé, 1864, p. 507-523.

4 *L'Univers*, 14 août 1870.

5 J.-M. Curicque, *Voix prophétiques*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, V. Palmé, 1872, 2 vol., t. I, livre 2, chap. 2, p. 89-132.

6 L. Bloy, *Journal*, 30 septembre 1905, éd. P. Glaudes, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1999, 2 vol., t. I, p. 580.

*Si quelqu'un, dans une bibliothèque, se sent attiré par Voltaire, Dieu ne l'aime pas. C'est la même chose pour Huysmans*<sup>7</sup> ».

Louis Veuillot, polémiste éloquent et parangon de l'intransigeance catholique de cette période, s'inscrit dans la même veine lorsqu'il oppose terme à terme l'orgueil de la Raison et la Vertu catholique dans un texte de 1855 :

L'orgueil et l'impureté caractérisent le XVIII<sup>e</sup> siècle [que Veuillot oppose au « siècle de Marie »], et il a reçu le nom de l'écrivain dont ces passions ont enflammé le génie. C'est avec raison qu'on l'appelle le *siècle de Voltaire*. Condorcet disait : *Voltaire n'a pas vu tout ce que nous faisons, mais il a fait tout ce que nous voyons*. Aucun siècle n'a été baptisé du nom d'un homme de lettres, et aucun autre n'a plus faussé et souillé la conscience humaine. Jamais la conjuration des perversités qui s'arment en tout temps contre la loi du Christ, n'a été plus générale, plus perfide, plus triomphante. Luther se rua en mugissant contre ce qu'il voulait détruire. Il laissa encore, du moins il crut laisser quelque chose à Jésus-Christ et à la pudeur. Voltaire n'a rien respecté. Il s'est glissé partout, mordant en secret ce qu'il craignait d'insulter. L'obscénité fut son arme de choix. Il a rempli de son venin une littérature qui était la littérature du monde civilisé. Ces sophismes pernicious que hurlent nos sectaires, cette dérision imbécile où tant d'âmes se réfugient obstinément contre la vérité et contre le salut, cette dépravation quasi-universelle des lettres et des arts, c'est la sève de Voltaire [...].

Les vases saints servirent aux orgies des vainqueurs ; pas un évêque ne resta sur son siège, pas un curé dans son église, pas une religieuse dans son couvent. Pour consommer la déchéance de Dieu et du culte des chrétiens, on institua un autre dieu et un autre culte, un *Être suprême* qui ne gênât point l'orgueil, un *culte de la Nature* qui ne gênât point la volupté<sup>8</sup>.

Face à un tel torrent d'invectives, Félix-Titus Courtat décide de prendre la plume et publie en 1872 une *Défense de Voltaire contre ses amis et contre ses ennemis*<sup>9</sup>. Parmi ces derniers, il cite pêle-mêle Louis Veuillot, Ernest Renan, l'abbé Ulysse Maynard, chanoine du diocèse de Poitiers et auteur d'une biographie de Voltaire en 1867. Au cours de ces années, il semble donc bien y avoir une actualité voltairienne, étroitement liée à la question du rapport de la nation au fait catholique à l'idée de Révolution, relancée par les dernières évolutions du *Risorgimento* italien.

7 *Ibid.*, 13 décembre 1911, t. II, p. 256-257. Selon P. Glaudes, il s'agit d'une réminiscence d'un passage du 4<sup>e</sup> entretien des *Soirées de Saint-Petersbourg* : « Si quelqu'un en parcourant sa bibliothèque, se sent attiré par les œuvres de Ferney, Dieu ne l'aime pas » (*Les Soirées de Saint-Petersbourg*, Genève, Slatkine, 1993, t. I, p. 236).

8 L. Veuillot, *Mélanges religieux, historiques, politiques et littéraires, 1842-1856*, Paris, L. Vivès, 1857, 6 vol., t. VI, p. 520-521.

9 F.-T. Courtat, *Défense de Voltaire contre ses amis et contre ses ennemis*, Paris, A. Lainé, 1872.

Dans l'esprit des catholiques intransigeants, le *Risorgimento* – c'est-à-dire le processus de construction de l'unité italienne –, dans sa dimension sécularisatrice, n'est que le dernier maillon d'une chaîne qui a pris sa source chez Luther, s'est prolongée avec le rationalisme et les philosophes, avant de conduire au josphisme et à la Révolution française. Cette filiation, explicitée dans l'œuvre de Maistre, sert de point de référence pour l'intransigeance catholique et retrouve une actualité à partir de la radicalisation de la crise entre le royaume de Piémont et le pape Pie IX. Dans *La Civiltà cattolica*, les références au philosophe savoyard sont nombreuses. Un jésuite comme le père Raffaele Ballerini s'en inspire largement dans les articles qu'il livre au journal. En 1872, dans un essai consacré aux prophéties et vaticinations alors en vogue, il synthétise ainsi la pensée maïstrienne :

La Papauté a trois terribles ennemis contre elle : le *Gallicanisme*, la *Révolution* et le *Protestantisme*, père des deux autres. Qu'on laisse passer un peu de temps et l'on verra le triomphe de la première sur cette hydre à trois têtes. Ne nous laissons pas abuser : la *Révolution* est l'*erreur*, elle est *satanique* par essence. Elle ne peut donc être tuée que par la Papauté, qui est la *vérité*, parce qu'elle est le *Christ sur terre*<sup>10</sup>.

La défense du pouvoir temporel devient donc le symbole de la lutte livrée contre la Révolution. La presse catholique intransigente se fait l'écho de ces positions et les rend accessibles à un large public. Sous la plume des publicistes, la galerie des ennemis de la Papauté dessine une sorte de chaîne maléfique orientée vers la destruction des fondements chrétiens de l'Europe.

À l'appui des thèses défendues dans *La Civiltà cattolica* et dans d'autres périodiques de l'intransigeance catholique, des auteurs comme Jean-Joseph Gaume ou Mgr de Ségur présentent la Révolution et les principes de 1789 comme l'œuvre de Satan, dont les racines remontent jusqu'aux postulats individualistes développés par la Réforme. Traduits, publiés dans de petits fascicules mensuels peu coûteux, les textes des « ultramontains français » côtoient des récits édifiants sur les zouaves pontificaux et les martyrs de la

10 R. Ballerini, « I vaticinii e i nostri tempi », *La Civiltà cattolica*, XXIII (1872), série VIII, t. 6, p. 10-11. Sur l'influence de Maistre en Italie, voir Ettore Passerin d'Entreves, « I conservatori e i controrivoluzionari dalla Restaurazione all'Unità », dans *Bibliografia dell'età del Risorgimento*, in onore di A. M. Ghisalberti, Firenze, L. S. Olschki, 1971-1977, 4 vol., t. 1, p. 119-133. Sur la culture catholique italienne à l'époque de la Restauration et sur sa dépendance vis-à-vis de la littérature « ultramontaine » française, voir Guido Verucci, « Per una storia del cattolicesimo intransigente in Italia dal 1815 al 1848 », *Rassegna storica toscana*, IV (1958), p. 251-285 ; Silvio Fontana, *La Controrivoluzione cattolica in Italia (1820-1830)*, Brescia, Morcelliana, 1968.

bataille de Castelfidardo (1860). Un lecteur peu au fait des querelles politico-théologiques, peu habitué à l'histoire, peut y appréhender les forces en présence, dans la mesure où les thèses y sont présentées sous forme ramassée et synthétique. Il peut se construire une représentation opposant terme à terme le « vrai père de la Révolution » et « l'ennemi de la Révolution par excellence » :

Pour comprendre la Révolution, il convient de remonter jusqu'au père de toute révolte qui, le premier, a osé dire et ose répéter jusqu'à la fin des temps : *non serviam*, je n'obéirai pas. Oui, Satan est le père de la Révolution<sup>11</sup>.

58

Après avoir signalé Luther et Calvin, Voltaire et Rousseau, comme autant d'expressions de la « puissance maléfique de Satan, leur géniteur », Ségur présente la Révolution française comme « une sorte de consécration » du péché originel. En contrepoint de sa présentation de l'origine du Mal, il définit la trilogie constituant l'antithèse de la Révolution, à savoir le Christ, le Pape et le pouvoir temporel.

Reconstituant la chaîne des « émissaires de Satan<sup>12</sup> », ces publicistes versent dans une culture de l'imprécation disqualifiant toute tentative de rapprochement entre le monde catholique et les libéraux héritiers des Lumières. Leur conception de la présence au monde, forgée dans une théologie ou une historiographie de nature polémique, se nourrit aussi d'une défense et illustration de grandes figures de la France chrétienne, dans une conception du monde où le « Doigt de Dieu » (*Digitus Dei*) agit providentiellement en faveur des princes chrétiens et du peuple des fidèles. Les *Gesta Dei per Francos* deviennent le point focal de tous ces esprits avides d'en découdre avec la modernité et de renouer avec la destinée providentielle de la « France très-chrétienne ».

#### DÉFENDRE LA MYTHOLOGIE DES *GESTA DEI PER FRANCO*S : LES CHARGES CONTRE LA *HENRIADE* ET LA *PUCELLE*

Fondée en 1866 par le marquis Gaston du Fresne de Beaucourt, d'inspiration catholique et conservatrice, la *Revue des questions historiques* s'empare des œuvres voltairiennes consacrées à deux figures de l'histoire nationale dès ses premiers numéros. Sous la plume d'Alfred Nettement et de Georges Gandy, on y trouve ainsi un essai consacré à la guerre de Cent Ans et à la chevauchée

<sup>11</sup> L. G. de Ségur, « La Rivoluzione », *Piccole letture cattoliche*, II (1862), n. 15, p. 14-15.

<sup>12</sup> L'expression est employée par Pie IX lui-même dans l'allocution *Omnibus notum* du 13 juillet 1860, consacrée aux conditions de la religion en Italie après l'annexion de la Toscane et de l'Émilie et l'occupation de la Sicile par Garibaldi (*Pii IX pontificis maximi acta*, pars I, t. 3, [1864], reprint Graz, Akademische Druck-u. Verlagsanstalt, 1971, p. 165).

héroïque de la bergère de Domrémy, mais aussi une étude sur les guerres de Religion et le massacre de la Saint-Barthélemy, qui permet de poser la question de la liberté de culte et du pluralisme religieux. Les œuvres dramaturgiques de Voltaire consacrées à ces deux événements y sont citées et commentées.

« La mission de Jeanne d'Arc », par Alfred Nettement<sup>13</sup>

Bibliographe, homme de lettres, essayiste, Alfred Nettement s'attache à reconstituer l'historiographie consacrée à la mission de Jeanne d'Arc au service du Dauphin de France. Dans cet essai, il s'en prend principalement à l'historiographie positiviste incarnée par Quicherat ou Henri Martin. Faut-il rappeler ici que Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans connu pour ses positions libérales, ami des puissants et chroniqueur régulier du *Correspondant*, a engagé en 1854 le procès de béatification de Jeanne d'Arc et confié à l'historien Henri Martin la fonction de compiler les documents historiques, première étape du processus avant l'envoi du dossier à Rome ? Voltaire est signalé dans cette filiation anti-catholique :

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'encontre de Voltaire qui fut cruellement puni d'avoir haï la religion, puisque ce fut cette haine fanatique qui le porta à insulter sur son bûcher Jeanne d'Arc, la libératrice de la France, dans un ouvrage qui « semble avoir été écrit par le laquais d'un athée »<sup>14</sup> – c'est ainsi qu'il parle de lui-même pour cacher sa honteuse paternité – Lenglet du Fresnoy, converti par l'étude des documents, composa un livre dont l'intention est bonne, malgré son titre et sa prétention de tout expliquer par des raisons humaines, l'Histoire de *Jeanne d'Arc, vierge, héroïne et martyre d'État*<sup>15</sup>.

Et de renchérir en soulignant le caractère divin et surnaturel de l'action de Jeanne d'Arc dans l'histoire et en moquant les prétendus historiens rationalistes :

S'il n'y a qu'un rôle joué, au lieu d'une mission accomplie, il faut renoncer à comprendre cette histoire de notre histoire [polémique entre M. de Beaucourt et Henri Martin]. [...] Nous nous trouvons ici en présence du rationalisme qui, de nos jours, a diminué les lumières de tant de brillants esprits. (p. 531)

Une autre plume intransigeante, véritable contempteur du siècle, ennemi juré de la politique italienne du Second Empire, ultramontain affirmé, s'en

13 A. Nettement, « La mission de Jeanne d'Arc », *Revue des questions historiques*, 1868, p. 526-561.

14 La formule est citée par Athanase Renard (antiquaire, érudit, poète) dans *Jeanne d'Arc ou la Fille du peuple au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Furne, 1851, p. 273. La citation exacte est : « Je n'ai jamais rien vu de plus plat et de plus horrible, cela est fait par le laquais d'un athée » (Voltaire à Clavel de Brenles, 29 juillet 1755, D6362).

15 A. Nettement, « La mission de Jeanne d'Arc », art. cit., p. 527.

prend à la manière dont Voltaire a considéré la « libératrice de la France » dans *La Pucelle*. Principal rédacteur de *L'Univers*, journal polémique qui se trouve dans la plupart des couvents et des sacristies de l'époque, il traduit en creux « l'infamie » léguée par Voltaire, faisant de ce dernier le centre autour duquel s'organise la polémique anticatholique sur les grandes figures de l'histoire nationale. Revenant sur l'usurpation de Louis-Philippe en 1830, il érige Jeanne d'Arc et Geneviève comme figures tutélaires de la Tradition et de la Légimité :

60

Le résultat fut la révolution de 1830, qui jeta sur le trône un prince voltairien, et qui, durant près de deux années, au nom de la liberté, proscrivit dans Paris l'habit ecclésiastique. Voltaire alors reçut ses derniers honneurs. Il eut sa statue, élevée des deniers publics, au fronton d'un temple d'où l'on avait arraché la croix. Ce fut la fin, autant du moins que ces combats peuvent finir. Voltaire reste debout au fronton de Sainte-Geneviève, mais déjà humilié sous la croix, perpétuel objet de ses sarcasmes. À cette place insolente, il n'est désormais qu'un témoin et non plus un triomphateur. Parle ! dis ce que tu fais là ! Sur nos vieilles cathédrales, les Barbares et les sectaires de tous les siècles ont marqué leur passage par d'impuissantes dévastations [...]. Ici les Normands, ici les protestants, ici les révolutionnaires. Il fallait un monument plus effronté du règne de Voltaire, une offense plus signalée aux vertus qu'il aurait voulu abolir. Et comme il n'a rien tant haï que la foi, l'humilité et la charité, ses disciples ont eu cette inspiration digne de lui : dans la pierre consacrée au Dieu vivant, ils ont figuré l'insulteur de la chaste Jeanne, et ils en ont insulté le souvenir de l'humble Geneviève<sup>16</sup>.

Il est intéressant de noter que Veuillot concentre ses attaques sur ceux qui désacralisent l'histoire – l'histoire positive ou critique naissante – et qu'il fait de Voltaire la source de cette délégitimation/dés-héroïsation de l'histoire nationale :

Et Jeanne d'Arc, malheureux qui nous accusez d'outrager les gloires de la France et qui ne vivez que des résidus de Voltaire !

Vous n'avez pas renié l'infamie de Voltaire [*La Pucelle*], vous ne le pouvez pas. L'excuse invoquée par M. Béranger pour ses chansons immorales, il faut l'admettre aussi pour les infamies de Voltaire [...]. (p. 579)

Dans la biographie qu'il consacre au philosophe en 1868, l'abbé Michel-Ulysse Maynard, chanoine du diocèse de Poitiers, prêtre érudit et historiographe de son diocèse, fait écho à cette interprétation de l'histoire nationale comme épopée placée sous le signe de la protection divine : « Notre histoire ne renfermait

<sup>16</sup> L. Veuillot, *Mélanges religieux*, op. cit., t. VI, p. 523-524.

peut-être qu'un seul sujet d'épopée, Jeanne d'Arc, et nous savons ce que Voltaire en a fait<sup>17</sup> ».

#### L'histoire des guerres de Religion : Voltaire enrôlé dans la polémique anti-protestante

La question des guerres de Religion croise bien entendu celle de la Réforme et du pluralisme religieux. Dans l'anti-protestantisme du XIX<sup>e</sup> siècle tel que l'a étudié M. Sacquin<sup>18</sup>, la question de l'histoire des guerres de religion et notamment de la Saint-Barthélemy est au cœur de la polémique. L'historiographie dominante du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire l'historiographie romantique puis libérale issue des Lumières, a fait des protestants les victimes d'un pouvoir catholique absolu et liberticide. Les historiens catholiques traditionalistes ont alors tout fait pour exhumer et pointer du doigt les « violences protestantes ». C'est le cas, sous la Restauration, de Félicité de Lamennais, qui prend la défense de la Ligue dans *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*, publié en 1829. C'est le cas de Chateaubriand dans ses *Études historiques* lorsqu'il pointe la violence protestante en Irlande ou dans la région de Munster. C'est enfin le rôle que s'assigne la *Revue des questions historiques* dès sa création afin d'aboutir à une interprétation à ses yeux plus équilibrée de ce moment fondateur de l'histoire nationale. Livrant une bataille sans merci contre les historiens rationalistes, notamment après la création de la toute nouvelle IV<sup>e</sup> section de l'École pratique des hautes études en 1865, fortement influencée par l'école allemande, ces jeunes chartistes n'hésitent pas à contester la thèse dominante d'une alliance entre les intérêts catholiques et un égoïsme politique sans moralité pour expliquer le massacre de la Saint-Barthélemy. « Voilà l'acte d'accusation que les pamphlétaires du XVI<sup>e</sup> siècle ont transmis à Voltaire et qu'il a transmis religieusement aux héritiers de ses calomnies », tranche la *Revue des questions historiques*<sup>19</sup>.

Dans un long essai d'historiographie consacré au sujet, Georges Gandy cite plusieurs fois Voltaire, laissant apparaître l'influence de l'interprétation livrée par *La Henriade* :

17 M.-U. Maynard, *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, Paris, Bray, 1868, 2 vol., t. I, p. 163. L'abbé Maynard (1814-1893), chanoine du diocèse de Poitiers, est l'un des collaborateurs de Mgr Pie, le très intransigeant et légitimiste évêque du diocèse. Publiciste, historiographe, il fait partie de ces ecclésiastiques érudits à l'image de l'abbé Gorini dans le diocèse de Belley ou des prêtres érudits du diocèse de Dijon étudiés par Sylvain Milbach (*Prêtres historiens et pèlerinages du diocèse de Dijon : 1860-1914*, Dijon, EUD, 2000). Sa biographie à charge fut rééditée en 1870, traduction de l'actualité voltairienne dans les dernières années du Second Empire.

18 M. Sacquin, *Entre Bossuet et Maurras*, op. cit., « Une certaine lecture de l'histoire », p. 343.

19 *Revue des questions historiques*, 1868, p. 364.

Voltaire et toute la secte encyclopédique soutenaient alors, avec le commun des hérétiques, qu'il y avait eu entre la religion et la royauté un accord hypocrite pour exterminer les protestants. De nos jours, les préjugés ou la passion puisent encore aux mauvaises sources, font des réticences calculées et de sophistiques interprétations<sup>20</sup>.

Et de reprendre à son compte le *topos* selon lequel le protestantisme serait père de la Révolution et intrinsèquement violent :

Le calvinisme dont l'esprit est républicain a tenté longtemps des entreprises de révolution parmi nous, comme en Hollande et en Angleterre, mais il ne pouvait les accomplir qu'à travers des flots de sang. Un homme considérable du xvi<sup>e</sup> siècle sentait bien cette situation quand il disait de *l'estat huguenot* : « c'est une démocratie mêlée d'aristocratie, une république dans la monarchie, de laquelle elle fomentera la ruine, parce que l'un de ces gouvernements ne peut subsister ni demeurer sans la ruine de l'autre » (*Mémoires* de Saulx-Tavannes, t. VII, 1<sup>re</sup> série, p. 369). (p. 10)

62

Déjà cité, l'abbé Maynard fait écho à cette diatribe anti-voltairienne et s'intéresse explicitement à *La Henriade*. Évoquant la lettre de Voltaire qui sollicite le jugement du père Porée au sujet de l'œuvre, il commente :

Sous prétexte de paix et de tolérance religieuse, c'était bien au catholicisme et à Rome, désignés par la Ligue, qu'il déclarait la guerre. Conçue à Saint-Ange, *La Henriade* pouvait n'être d'abord qu'une œuvre poétique ; mais couvée à la Bastille, éclosée en Angleterre, elle ne fut plus qu'une machine de guerre anti-catholique, et même anti-chrétienne.

*Je ne décide point entre Genève et Rome.*

Ce n'est pas Henri IV qui a dit cela, c'est le poète incrédule, condamnant à la fois toutes les formes de christianisme. Toute l'œuvre de Voltaire, toute l'*Encyclopédie* est en germe dans *La Henriade*<sup>21</sup>.

Le chanoine Maynard, lecteur attentif du *Syllabus* de 1864, voit derrière l'éloge de la liberté de conscience la mise en œuvre de l'indifférentisme et du relativisme philosophique, véritable péril pour le primat du catholicisme dans les esprits. En citant *La Henriade*, cet ecclésiastique de combat fourbit ses armes contre la nouvelle génération des libres penseurs et contre les tenants de la sécularisation. Ce catholique intransigeant ne peut accepter

20 G. Gandy, « La Saint-Barthélemy. Ses origines, son vrai caractère, ses suites », *Revue des questions historiques*, 1868, p. 11.

21 M.-U. Maynard, *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, op. cit., t. I, p. 161.

que le véritable héros de l'œuvre soit la « discorde » et la mise en danger de l'ordre naturel :

De là le merveilleux philosophique et glacial de *La Henriade*, ou plutôt de *La Discordiade* (Bungener, *Voltaire et son temps : études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cherbuliez, 1851, t. 1, p. 171), comme on l'a appelée, puisque la discorde en est le Jupiter aux prises, ici, non plus avec les divinités fabuleuses ou de second ordre, mais avec le Dieu unique et réel. De là, sa donnée et son plan contradictoire : le héros y est Henri IV, ou plutôt, sous ce nom, le protestantisme, c'est-à-dire la liberté de conscience, l'indifférence et l'incrédulité philosophique, aux prises avec la superstition et le fanatisme catholique ; et cependant, c'est le héros qui succombe avec la Réforme et le philosophisme si noble, si tolérant, si généreux, et c'est la Ligue qui triomphe avec ses ridicules et ses fureurs. (p. 162)

L'abbé Maynard n'est guère plus séduit par les qualités littéraires du poème épique de Voltaire, qu'il expédie sans ménagement :

Quant à *La Henriade*, elle n'a de l'épopée que la forme, les machines, la recette, le bagage ; mais l'âme et la vie épique n'y sont pas. À tous points de vue, malgré de beaux vers et même de beaux morceaux, elle est à une distance énorme non seulement des grandes épopées qui honorent l'humanité, mais de certaines épopées de décadence, comme *La Pharsale* de Lucain. (p. 163)

Aux yeux de ces auteurs, *La Henriade* n'est donc qu'une machine de guerre anti-catholique, fruit du combat voltairien contre l'Église. Toutefois, elle est partie intégrante de l'imaginaire historique du XIX<sup>e</sup> siècle et elle sert de point d'appui à la tentative de reconquête des intransigeants face à la montée du positivisme, de la libre pensée et du courant laïc. Elle fait partie du paysage culturel et mental de ceux qui souhaitent utiliser l'anti-protestantisme comme « mythe mobilisateur », selon l'expression de M. Sacquin<sup>22</sup>. Plus qu'au Voltaire historien, c'est au Voltaire « passeur de mémoire » et interprète de l'âme nationale que s'attaquent les plumes intransigeantes du second XIX<sup>e</sup> siècle. Son œuvre historique la plus aboutie consacrée à l'histoire de la nation, *Le Siècle de Louis XIV*, reste en revanche vierge de toute attaque.

#### LE SIÈCLE DE LOUIS XIV : ANGLE MORT DE L'HISTORIOGRAPHIE ANTI-VOLTAIRIENNE DE MATRICE CATHOLIQUE

Dans son œuvre historique la plus connue et la plus étudiée, Voltaire met en évidence les progrès dans le processus de civilisation réalisés pendant le

22 Voir ci-dessus, n. 2.

règne de Louis XIV. En effet, l'une des conséquences de l'idée de progrès et de la philosophie de l'histoire au cœur de la pensée voltairienne, consiste à valoriser sa propre époque au détriment des époques passées. Cela se manifeste clairement dans la doctrine du « Grand Siècle », telle qu'elle se présente dans le premier chapitre de son ouvrage *Le Siècle de Louis XIV*. Le dernier des grands siècles, celui de Louis XIV, est situé au-dessus d'eux pour plusieurs raisons : d'une part, parce qu'il s'est enrichi de tout ce qui l'a précédé ; ensuite, parce que c'est au XVII<sup>e</sup> siècle que s'est vraiment manifestée la renaissance en philosophie et en science expérimentale ; enfin, c'est pendant ce siècle qu'il s'est produit ce que Voltaire nomme la « révolution générale » dans les arts, les esprits, les mœurs, le gouvernement. En réalité, dans cette « révolution générale », sont compris les éléments de ce que l'on peut appeler la « civilisation », qui vont depuis la construction de routes et d'hôpitaux, le développement de manufactures de tissus, verres, tapis, dentelle, la construction de bâtiments, jusqu'aux effets qui accompagnent généralement les époques prospères : les arts, la jouissance, le plaisir, le raffinement, la consommation de biens de confort.

Cette lecture ne peut que flatter les nostalgiques du roi Bourbon, les légitimistes les plus ardents, les défenseurs de la Tradition et de l'alliance du Trône et de l'Autel. Objet de multiples rééditions au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>, l'œuvre bénéficie du regain d'intérêt que connaît Voltaire sous la Restauration. Pour les libéraux, l'ouvrage est un exercice stimulant d'esprit critique et une ressource contre le conformisme religieux. Pour les royalistes, elle fournit la démonstration de l'excellence moderne de la monarchie. En 1820, Mme de Genlis publie une édition avec des retranchements, des notes et une préface. Ce qui est surtout retranché, ce sont les attaques feutrées contre le clergé, la « satire continuelle de la religion et de la piété ». Les notes signalent les erreurs ou les partis pris du texte ; elles tendent à enlever son statut de référence historique à l'œuvre de Voltaire pour en souligner la réussite comme œuvre littéraire, « un tableau tracé de main de maître ». Le développement de la science historique, l'accès aux documents de première main, permet d'accéder à d'autres sources et d'écrire d'autres ouvrages. Plus que le siècle de Louis XIV, « c'est Voltaire désormais que l'on cherche dans cette œuvre, Voltaire en qui l'on voit le modèle du prosateur et du philosophe<sup>24</sup> ». La Restauration se caractérise également par un regain des croisades cléricales contre Voltaire et le « parti des philosophes » : que l'on

<sup>23</sup> Dix-sept éditions expurgées et commentées entre 1825 et 1892, d'après Sylvain Menant dans son étude sur « La réception du *Siècle de Louis XIV* » (Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV*, éd. J. Hellegouarc'h et S. Menant, Paris, Librairie générale française, coll. « Bibliothèque classique », 2005, p. 73-79).

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 78-79.

songe aux sermons de Mgr Frayssinous, aux invectives de Louis de Bonald<sup>25</sup>, ou bien aux philippiques de Joseph de Maistre<sup>26</sup>. Par réaction, les libéraux, qui fulminent contre le « parti-prêtre », notamment après l'accession du comte d'Artois sur le trône en 1824, convoquent souvent la mémoire du philosophe de Ferney. Dans les deux camps, Voltaire devient un « mythe mobilisateur », notamment dans la polémique anti-protestante ainsi que nous l'avons montré plus haut.

**Pour les catholiques intransigeants, le Grand Siècle est avant tout le « siècle de Bossuet » et celui de l'édification des princes par les vertus chrétiennes**

Dans ce combat, l'œuvre historique de Voltaire sur l'âge d'or de la monarchie française en Europe n'apparaît pas. Un premier sondage réalisé dans *L'Univers*, dans la *Revue des questions historiques*, dans la *Revue du monde catholique*, dans les *Mélanges religieux* de Veuillot pour les années 1850-1860, permet de dire qu'il n'y a pas de trace du *Siècle de Louis XIV* dans la polémique anti-voltairienne. Tout se passe comme si l'historien du « siècle de Bossuet » ne pouvait être l'objet d'attaques ou de quolibets. Si Voltaire apparaît, c'est pour mieux mesurer la distance entre le temps de « l'aigle de Meaux » et le siècle des philosophes. « Le siècle qui vit mourir Bossuet, vit régner Voltaire<sup>27</sup> », affirme ainsi Louis Veuillot, comme pour signifier l'aura dont bénéficie, aux yeux des intransigeants, l'âge d'or des lettres classiques et de la monarchie absolue. Si le nom de Voltaire apparaît, c'est d'ailleurs à l'occasion d'une défense et illustration de l'enseignement classique, dans laquelle le polémiste catholique vante le « grand âge qui va de saint François de Sales et de sainte Chantal à Bossuet » avant de s'enflammer :

C'est une belle époque, toute pleine de gloire, de lumière, de gravité et de vertu ; pas plus belle cependant que cette splendeur du XIII<sup>e</sup> siècle, où M. Lenormant<sup>28</sup> ne voulait voir tout à l'heure que des ténèbres. Le XVII<sup>e</sup> siècle eut aussi son vice, sans doute, son mal apparent ou caché. Nous sommes tombés presque sans transition, au milieu de l'époque la plus pacifique et la

25 Sur Bonald, nous renvoyons aux travaux de G. Gengembre, notamment *La Contre-Révolution ou l'Histoire désespérante* (Paris, Imago, 1989), ainsi qu'à son article « Était-ce la faute à Voltaire ? L'anti-voltairianisme de Bonald », art. cit.

26 Sur Joseph de Maistre, nous renvoyons à l'édition de P. Glaudes (*Œuvres*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2007), ainsi qu'à l'étude stimulante de Jean-Yves Pranchère, *L'Autorité contre les Lumières. La philosophie de Joseph de Maistre*, Genève, Droz, coll. « Bibliothèque des Lumières », 2004.

27 L. Veuillot, *Mélanges religieux*, op. cit., t. VI, p. 505.

28 Membre de l'Institut de France, ethnographe, proche de Guizot et des catholiques libéraux du *Correspondant*, il ne peut être qu'un ennemi aux yeux d'un pamphlétaire catholique intransigeant comme Veuillot.

plus ordonnée, des mains de Bossuet à celles de Voltaire. Comment croire que l'éducation n'y fut pour rien<sup>29</sup> ?

On aurait pu s'attendre à ce que la polémique, qui fait rage tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, entre catholiques et protestants autour de la mémoire de la guerre des Camisards, suscite l'intérêt des polémistes intransigeants. Il n'en est rien : tout se passe comme si *Le Siècle de Louis XIV* constituait l'angle mort de la critique anti-voltairienne dans le domaine historique.

#### Une polémique évacuée : la guerre des Camisards

66

Dans son étude consacrée à l'historiographie et aux lectures du Grand Siècle, Christian Jouhaud mentionne l'absence de Voltaire dans le combat qui s'engage au XIX<sup>e</sup> siècle autour de la mémoire de la guerre des Camisards<sup>30</sup>. Il n'apparaît nullement comme la source d'une historiographie rationaliste de la révolte des Cévennes. Le camp des historiens et écrivains catholiques ne tire nul réconfort du fait qu'il désigne les Camisards comme « fanatiques » ou « sauvages ». Voltaire juge avec sévérité la révolte cévenole : à ses yeux, l'existence d'enfants prophètes porte à leur comble les méfaits du fanatisme<sup>31</sup>. Le camp protestant, de son côté, ne pouvait se prévaloir d'une telle interprétation, même si cette dernière n'était pas éloignée d'une première historiographie protestante. Eu égard à cette révolte, il importait de faire silence sur la dimension prophétique et violente du soulèvement ; Voltaire n'était donc d'aucune utilité. L'historiographie protestante ne lui sait pas gré de sa condamnation sans équivoque de la révocation de l'édit de Nantes ou de la reconnaissance de la brutalité de la répression anti-protestante. Cette absence du *Siècle de Louis XIV* dans la polémique « prend valeur de symptôme » selon Ch. Jouhaud, dans la mesure où, entre 1840 et le début du XX<sup>e</sup> siècle, histoire catholique et histoire protestante « ont été élaborées dans des cadres de pensée où la présence de Voltaire était intense<sup>32</sup> ».

Notre enquête tend à montrer que *Le Siècle de Louis XIV* est rarement convoqué dans la polémique anti-voltairienne sur l'histoire nationale au XIX<sup>e</sup> siècle. L'ouvrage n'est mentionné ni chez Veuillot, ni dans la *Revue des*

29 L. Veuillot, *Mélanges religieux*, op. cit., t. VI, p. 400-401.

30 Ch. Jouhaud, *Sauver le Grand Siècle. Présence et transmission du passé*, Paris, Le Seuil, 2007, p. 189-190.

31 Ch. Jouhaud évoque la proximité de Voltaire avec le maréchal de Villars chargé de « pacifier » les Cévennes comme possible explication. Sa répulsion, très évidente dans *Le Siècle de Louis XIV*, s'est atténuée dans des écrits ultérieurs comme « Du protestantisme et de la guerre des Cévennes » rédigé vers 1763, au moment de l'affaire Calas, et donné en annexe à *l'Essai sur les mœurs*. Voir *ibid.*, p. 189.

32 Philippe Joutard, *La Légende des Camisards. Une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1975.

*questions historiques*, ni dans la *Revue du monde catholique*, ni encore par le chanoine Maynard qui passe sobrement sur l'ouvrage dans sa volumineuse biographie, laquelle connaît un réel succès dans les dernières années du Second Empire. Dans l'ouvrage de Félix-Titus Courtat, publié en 1872 – *Défense de Voltaire contre ses amis et ses ennemis* –, si *La Henriade* revient, s'il fait état des attaques de Veuillot et de Maynard, *Le Siècle de Louis XIV* n'apparaît nullement, preuve d'une forme de banalisation dans la réception de l'œuvre, passée au rang de patrimoine littéraire et de leçon de choses historique pour les élèves des collèges et des lycées, ainsi qu'en témoignent les multiples éditions annotées et commentées. L'œuvre « devient un classique au sens propre du terme, destiné aux classes, une fois adapté aux besoins des élèves », affirme ainsi S. Menant<sup>33</sup>. Pour les polémistes catholiques et les esprits intransigeants, c'est la plume acide et le philosophe « antichrétien » qui démystifie les figures des *Gesta dei per Francos* qui sont l'objet de leurs attaques et de leurs charges virulentes. Plus que le Voltaire historien, c'est le Voltaire littérateur et polémiste qui mobilise leur plume et leur énergie, dans un combat où s'affrontent le Bien et le Mal, le Siècle et l'Au-delà, la Philosophie et la Vérité. La réception de l'œuvre historique de Voltaire par les milieux catholiques intransigeants apparaît donc subordonnée à leur combat contre le Libéralisme et la Sécularisation. Plus que d'une *réception*, il faudrait parler d'une *instrumentalisation* à des fins polémiques, parfois éloignée des querelles savantes et du débat historiographique.

33 S. Menant, « La réception du *Siècle de Louis XIV* », dans *Le Siècle de Louis XIV*, éd. cit., p. 78.



## VOLTAIRE ET LES GONCOURT : DEUX VISIONS DU SIÈCLE DE LOUIS XV

*Robert Kopp*  
*Université de Bâle*

Durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, les ennemis de Voltaire ont été aussi nombreux que ses admirateurs. Parmi ceux-ci figurent la plupart des auteurs qui se réclament de l'héritage des Lumières, voire de la Révolution ; parmi ceux-là, nombre de romantiques, de symbolistes et, bien entendu, les auteurs catholiques : Musset, Gautier, Baudelaire, Barbey d'Aurevilly, Louis Veillot, entre autres. Il faut ajouter à cette liste les frères Goncourt. À leurs yeux, Voltaire était le symbole même, le porte-drapeau de tout ce qu'ils détestaient dans la France de leur temps : l'anticléricalisme, l'utilitarisme, la libre pensée du bourgeois satisfait de lui-même. Voltaire, c'est M. Homais ou, selon une de leurs expressions favorites, un « Satan-Prudhomme », comme le rappelle à juste titre Raymond Trousson dans ses *Visages de Voltaire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*<sup>1</sup>. Précisons que les Goncourt détestaient l'homme autant que son œuvre : « Voltaire ! Ce cœur sec, cet esprit furieux d'égoïsme, un avocat, non un apôtre ! Voltaire, le squelette du moi<sup>2</sup> ! ». Au cours d'un dîner chez Magny, le 28 mars 1863, « une grosse et grande discussion s'élève sur Voltaire » ; elle se termine par ce constat : « Mais qu'est-ce qui reste ? Son théâtre ? *Candide* ? C'est du La Fontaine prosé et du Rabelais écouillé » (t. I, p. 951).

Le ton est donné ; il ne varie pas tout au long du *Journal* et de la correspondance. Au moment du centenaire, en 1878, Edmond, resté veuf de son frère, se lamente encore :

Tout me désespère dans ce temps. Ce n'était pas assez que mon pays se mît en république, il fallait encore qu'il se plaçât sous l'invocation de Voltaire, cet

1 Paris, Champion, 2001, chap. 17, p. 367-375. L'expression qui a fourni à R. Trousson le titre de son chapitre figure dans le *Journal* des Goncourt, 27 septembre 1867, éd. Robert Ricatta, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2004, 3 vol., t. II, p. 111 (c'est à cette édition que nous renverrons désormais, tome et page). Voir également l'anthologie de textes critiques publiée par R. Trousson, *Voltaire. 1778-1878*, Paris, PUPS, coll. « Mémoire de la critique », 2008.

2 *Journal*, 26 juin 1859, éd. cit., t. I, p. 463.

historien prenant le mot d'ordre des chancelleries, ce bas flatteur des courtisanes de la cour, cet exploiteur de la sensibilité publique, ce roublard metteur en œuvre de l'actualité, ce poncif faiseur de tragédies, ce poète à la poésie de commis-voyageur de *La Pucelle*, ce lettré que je hais autant que j'aime Diderot. (11 avril 1878 ; t. 2, p. 775)

La cause est entendue. Revenons néanmoins sur cette animosité contre Voltaire pour la replacer dans son contexte. Nous essaierons ensuite de montrer que, nonobstant leurs différences, des écrivains qui se situent aux antipodes ont parfois des préoccupations communes. Dans le cas présent, elles concernent les méthodes d'investigation et de documentation en histoire. Ainsi, leurs visions du siècle de Louis XV, pour opposées qu'elles soient, s'éclairent mutuellement d'une lecture comparée.

70

Parmi les auteurs du passé cités dans le *Journal* des Goncourt, Voltaire occupe une place de choix : nous avons dénombré une cinquantaine de mentions, contre une vingtaine pour Rousseau (presque aussi détesté que son ennemi) et une trentaine pour Diderot (l'auteur du XVIII<sup>e</sup> siècle le plus admiré par les deux frères). Seul le nom de Molière revient aussi souvent que celui de Voltaire et il est couvert des mêmes remarques ignominieuses. Cette omniprésence de Voltaire correspond à une certaine renaissance voltairienne sous la monarchie de Juillet et, surtout, sous le Second Empire. Elle fait suite à une relative éclipse de l'auteur de *La Pucelle* sous l'Empire et la Restauration. Grâce aux travaux d'André Billaz<sup>3</sup>, de Roland Mortier<sup>4</sup>, de Pierre Guiral<sup>5</sup>, entre autres, la courbe de la popularité de Voltaire tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le nombre de ses éditions et rééditions, l'attitude des grands écrivains – Chateaubriand, Stendhal, Barbey d'Aurevilly – à son égard, nous sont fort bien connus, même s'il reste d'importants domaines à explorer (comme Voltaire à l'école, par exemple). Rappelons seulement que, dans les discussions littéraires de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, Voltaire est un sujet fréquent de controverses, tout comme Rousseau d'ailleurs. Ce sont des auteurs qui ne laissent jamais indifférent. Le *Journal* des Goncourt nous en fournit la preuve, s'il en fallait une. Lors des dîners chez Magny, Voltaire, plus que d'autres auteurs, fournit l'occasion d'empoignades violentes. La « grosse et

3 *Les Écrivains romantiques et Voltaire*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, 1975, 2 vol.

4 « Voltaire et Rousseau au banc des accusés devant Mgr Frayssinous », dans *Voltaire et Rousseau en France et en Pologne*, Actes du colloque de Nieborow (octobre 1978), *Les Cahiers de Varsovie*, 10 (1982), p. 234-237.

5 « Quelques notes sur le retour en faveur de Voltaire sous le Second Empire », dans *Hommage au Doyen Étienne Gros*, Faculté des Lettres et Sciences humaines d'Aix-en-Provence, Gap, Imprimerie L. Jan, 1959, p. 193-204.

grande discussion » sur Voltaire, le 28 mars 1863 n'est qu'une parmi d'autres<sup>6</sup>. Sous la date du 14 septembre 1863, on relève : « Grande bataille autour de la mémoire de Voltaire » (t. I, p. 1006). Le seul auteur à susciter autant d'animosité chez les uns et de ferveur chez les autres est Homère. C'est à son propos que les Goncourt notent – avec ironie – qu'il est l'objet d'un véritable culte, d'une religion de substitution dans un siècle incrédule.

Toutefois, à propos de Voltaire, les Goncourt sont souvent seuls de leur avis, et se complaisent à l'être. Ils ont généralement contre eux Sainte-Beuve, Paul de Saint-Victor, parfois même Flaubert. Lors de la « grosse et grande discussion » du 28 mars 1863 : « Tout le monde nous tombe dessus et Sainte-Beuve, pour finir, s'écrie : "La France ne sera libre que quand Voltaire aura une statue sur la place Louis XV !" » (t. I, p. 951).

L'histoire de cette statue remonte aux années 1840 ; elle a été racontée en détail par Gabriel Monod et nous nous contenterons d'en rappeler l'essentiel<sup>7</sup>. À l'époque, l'Université avait été prise à partie par la presse catholique et les cours de Michelet et de Quinet menacés d'être suspendus. Le 20 juin 1844, une délégation de la jeunesse des écoles se rend chez Quinet et un projet de statues de Voltaire et de Rousseau, place du Panthéon, est lancé. Au mois d'août suivant, *Le Siècle* annonce à plusieurs reprises l'ouverture d'une souscription. Parmi les signataires de cet appel se trouvent Lamennais, Vigny, Lamartine, Berlioz, Scribe. Le 31 août, Michelet publie une lettre ouverte dans *Le Siècle* :

Voltaire n'est pas seulement un écrivain, un poète, le premier de nos prosateurs ; c'est un historien, un politique, un moraliste, un économiste, un physicien, etc. Il a touché avec bonheur aux branches les plus diverses de la science. [...] Il n'est pas moins qu'une révolution sous forme humaine, un siècle et davantage, l'expression des trois siècles précédents, leur résultat, leur extrême conséquence... Regardez bien... N'apercevez-vous pas, au fond du xv<sup>e</sup> siècle, ce flot qui vient si vite à nous ? Comme il monte ! comme il grossit !... Un flot ? Je me trompais, c'est un tourbillon de lumière et de chaleur ; il se fait homme, c'est Voltaire ! Tout le mouvement de la presse dans un homme ! C'est un moment unique dans l'histoire ; rien de tel avant, rien après<sup>8</sup> !

Nous sommes aux antipodes des Goncourt.

L'affaire de la statue fit long feu. Elle ressurgit au début de 1867, l'année de l'Exposition universelle et du début de l'Empire libéral. *Le Siècle* relance une

6 *Journal*, éd. cit., t. I, p. 951.

7 Voir G. Monod, « La statue de Voltaire et de Rousseau », *Le Censeur politique et littéraire*, 9 mars 1907, 2<sup>e</sup> année, p. 289-292.

8 J. Michelet, *Journal*, 28 août 1844, éd. P. Viallaneix, Paris, Gallimard, 1959-1962, 2 vol., t. I, p. 576 et 878-879.

souscription. Un comité se constitue, où l'on retrouve Michelet, Littré, Quinet, auxquels se sont joints Mérimée, Ponsard, Renan, Sainte-Beuve, Victor Hugo. Aussitôt, une polémique surgit. *Le Pays* – qui compte parmi ses collaborateurs réguliers Barbey d'Aurevilly – s'étonne des honneurs rendus à un « mauvais Français » et *La Gazette de France* dit son dégoût d'un Voltaire « précurseur des Franco-Prussiens d'aujourd'hui ».

72

Les Goncourt se font l'écho de ces discussions. Statue pour statue, ils se demandent s'ils ne préfèrent pas la colonne de l'Immaculée Conception – érigée en dogme le 8 décembre 1854 – sur la place d'Espagne à Rome, à un monument consacré à Voltaire : « Je ne sais lequel des deux me semble le plus abaissant pour la dignité de la raison de l'homme », le culte pour les statues ne faisant qu'illustrer « l'idolâtrie », qui est hélas ! « le fond de l'humanité »<sup>9</sup>. Quant à l'Exposition universelle qui, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 1867, attira onze millions de visiteurs, elle ne représente que le dernier coup de « l'américanisation de la France, l'industrie primant l'art, la batteuse à vapeur rognant la place du tableau, les pots de chambre à couvert et les statues à l'air – en un mot, la Fédération de la Matière » (16 janvier 1867 ; t. II, p. 64). Baudelaire n'avait pas dit autre chose lorsqu'il dénonçait l'art industriel, célébré à l'occasion de l'Exposition universelle de 1855, au nom de la nouvelle religion du Progrès. C'est que les Goncourt, tout comme Baudelaire, font partie de ces antimodernes étudiés par Antoine Compagnon<sup>10</sup>. Il n'y a guère que Théophile Gautier pour se ranger à l'avis des Goncourt : « Quant à moi, dit Gautier de Voltaire, je ne puis pas le sentir, je le trouve *prêtreux* : c'est un calotin, c'est le Prudhomme du déisme<sup>11</sup> ». « Prêtreux », « calotin », nombreuses sont les appréciations analogues dans le *Journal* : Voltaire, « le dernier représentant de la littérature jésuite » (15 mars 1867 ; t. II, p. 69).

L'association avec Prudhomme est fréquente, le personnage de Monnier incarnant, dès la monarchie de Juillet et, surtout, sous le Second Empire, le bourgeois niais, conformiste et sentencieux, empressé de coller à l'évolution du siècle. Pour Gautier, Baudelaire et les Goncourt, c'est l'injure suprême. Prudhomme, c'est le contraire de l'artiste. L'insulte se décline également au féminin. Les Goncourt, à la fin des années 1850, avaient formé le projet d'un livre satirique sur « la jeune bourgeoise » ; ils pensaient y faire figurer « un type nouveau et répandu » de jeune fille : Mlle Prudhomme (26 mars 1858 ; t. I, p. 338).

9 *Journal*, 8 avril 1867, éd. cit., t. II, p. 74.

10 A. Compagnon, *Les Antimodernes. De Joseph de Maistre à Roland Barthes*, Paris, Gallimard, 2005.

11 *Journal*, 24 août 1860, éd. cit., t. I, p. 593.

Chez les Goncourt – contrairement à d’autres auteurs –, la détestation de Voltaire va de pair avec la détestation de Rousseau, autre fauteur de la Révolution et l’inspirateur de Robespierre (« le fils de Rousseau, ce serpent à lunettes », 7 juillet 1858 ; t. I, p. 369). Rousseau, comme Voltaire, est un promoteur de l’esprit égalitaire : « La République, ce mensonge de la fraternité universelle des hommes, est la plus anti-naturelle des utopies » (2 février 1869 ; t. II, p. 197).

Pas favorables à l’instruction des masses – point sur lequel les Goncourt, sans s’en apercevoir, rejoignent Voltaire –, les deux frères jugent ridicules les thèses des *Discours*, et contradictoires : « Ce qu’il y a de curieux, c’est que tous les républicains sont plus ou moins fils des doctrines de Rousseau, de la théorie de l’homme bon à l’état de nature, mais déformé moralement par la civilisation – et que tous, ils travaillent à l’éduquer, à le civiliser » (13 décembre 1858 ; t. I, p. 429). Mêmes sarcasmes à l’égard du *Contrat social* : « Point de pire condition que d’être le fils d’un philanthrope, d’un républicain. Voyez le fils de Mirabeau, l’*Ami des hommes* ; voyez les enfants de Rousseau » (26 avril 1860 ; t. I, p. 558-559), parmi lesquels Michelet, à qui ils reprochent plus d’une fois d’avoir exalté « cette âme de valet ».

Ces jugements, il faudrait les compléter afin de dessiner une sorte de géographie intellectuelle des Goncourt. On découvrirait ainsi que, parmi les précurseurs de Voltaire (et de Rousseau), ils rangent Molière ; que parmi ses descendants, ils s’en prennent volontiers à Béranger (qui fut aussi une des bêtes noires de Baudelaire). On opposerait aux jugements négatifs les appréciations positives. À Molière, les Goncourt opposent systématiquement La Bruyère qu’ils tiennent pour le plus grand écrivain de son temps, si ce n’est de tous les temps. Et à Voltaire et Rousseau, ils préfèrent Diderot, « l’Homère de la pensée moderne » (13 avril 1858 ; t. I, p. 343), injustement considéré comme un auteur de second ordre. Au moment où les historiens de la littérature – de La Harpe à Taine, de Sainte-Beuve et Nisard à Brunetière et Faguet (« mes ennemis littéraires », 28 juin 1892 ; t. III, p. 736) – élaborent un canon qui est encore – ou déjà – celui du Lagarde et Michard des années 1960, les Goncourt proposent un canon radicalement différent. Ils voudraient d’abord se débarrasser de l’héritage antique, qui a fait un retour en force dès les années 1840<sup>12</sup>, et ne retenir comme modèle que la littérature d’observation, représentée par La Bruyère, voire les études de cas, à l’instar du *Neveu de Rameau*. Ils se refusent à cette histoire nationale construite par le Second Empire et la Troisième République, car ils exècrent l’Empire et plus encore la République. La figure sur laquelle reposent ces deux régimes est le bourgeois, tourné vers des valeurs matérielles et pour qui l’art n’est qu’un

12 Voir notre étude « “Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?” : les Goncourt face à l’Antiquité classique », *Travaux de littérature*, 22 (2009), p. 61-77.

ornement. Or, pour les Goncourt, fidèles au mythe de Chatterton, le bourgeois n'est pas seulement le contraire mais l'ennemi de l'artiste.

Parmi les nombreuses diatribes des Goncourt contre Voltaire, celle qui figure sous la date du 28 mars 1863 est particulièrement éclairante pour notre propos. Citant une nouvelle fois l'abbé Trublet, à leurs yeux le plus grand critique du XVIII<sup>e</sup> siècle parce qu'il avait osé mettre La Bruyère au-dessus de Molière, ils font leur son opinion sur Voltaire : « C'est la perfection de la médiocrité » et d'ajouter : « Et nous le définissons de ce mot : "Un journaliste, rien de plus !" Son histoire ? Mais c'est le mensonge et le convenu de la vieille histoire, tué par la science et la conscience du XIX<sup>e</sup> siècle. Thiers en descend et relève<sup>13</sup> ». Peu de passages trahissent aussi évidemment les préjugés des Goncourt. Détestant les principes de 89, auxquels ils assimilent Voltaire, ils oublient qu'ils ont eux-mêmes été journalistes. Ce qui les conduit à méconnaître totalement la nouveauté de la méthode de Voltaire historien. Ce n'est pas Thiers qui descend de lui, mais eux qui en découlent. Ils semblent toutefois ignorer des textes comme les *Remarques sur l'histoire* (1742) ou les *Nouvelles considérations sur l'histoire* (1744). Ils y auraient trouvé quelques idées qui n'auraient pas été pour leur déplaire. Voltaire, pour commencer, ne recommande-t-il pas de s'intéresser à l'histoire moderne plutôt qu'à l'histoire ancienne ? Celle-ci relève plus de la fable que de l'histoire : « Est-il permis à un homme de bon sens, né dans le dix-huitième siècle, de nous parler sérieusement des oracles de Delphes<sup>14</sup> ? ». L'histoire, pour Voltaire, commence avec l'imprimerie, pour les Goncourt avec la presse qui rend compte de la vie au jour le jour. « Je voudrais qu'on commençât une étude sérieuse de l'histoire au temps où elle devient véritablement intéressante pour nous : il me semble, que c'est vers la fin du quinzième siècle. L'imprimerie, qu'on invente en ce temps-là, commence à la rendre moins incertaine » (p. 161).

74

De même, pour les Goncourt, s'intéresser à l'Antiquité, c'est se satisfaire d'hypothèses et de suppositions, c'est « embrasser la nuée du Passé<sup>15</sup> ». Seul les touche le passé récent, le XVIII<sup>e</sup> siècle, d'où ils sont sortis et d'où est sortie leur époque. « Un siècle est tout près de nous », écrivent-ils dans la Préface à *La Femme au XVIII<sup>e</sup> siècle* :

Ce siècle a engendré le nôtre. Il l'a porté et l'a formé. Ses traditions circulent, ses idées vivent, ses aspirations s'agitent, son génie lutte dans le monde contemporain. Toutes nos origines et tous nos caractères sont en lui : l'âge

<sup>13</sup> *Journal*, éd. cit., t. I, p. 951.

<sup>14</sup> Voltaire, *Remarques sur l'histoire*, éd. M. Méricam-Bourdet, dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, t. 28B, 2008, p. 160.

<sup>15</sup> *Journal*, 13 mai 1862, éd. cit., t. I, p. 816.

moderne est sorti de lui et date de lui. Il est une ère humaine, il est le siècle français par excellence<sup>16</sup>.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, pour les Goncourt, est à la fois la matrice du XIX<sup>e</sup> siècle et son contraire. De la même manière, le siècle de Louis XIV, pour Voltaire, est la matrice du siècle de Louis XV et son contraire. Chacun a trouvé « le siècle français par excellence ».

Or, cette histoire moderne n'est parlante qu'à condition de s'intéresser à autre chose qu'à la seule histoire événementielle. Ainsi, Voltaire suggère d'étudier la démographie, l'économie, le développement des villes, les routes et les moyens de transport, les arts et les sciences. Malgré certaines critiques adressées au *Siècle de Louis XIV*, les historiens des *Annales* n'ont pas manqué de souligner combien Voltaire élargissait les perspectives de la recherche historique. Certes, Voltaire n'a pas renoncé à l'événement, loin de là, mais par sa critique des sources et des traditions constituant l'événement, ainsi que par la multiplication des perspectives, il a jeté les bases d'une histoire moderne<sup>17</sup>.

On dira la même chose des Goncourt, qui se sont davantage tournés vers l'histoire sociale et l'histoire de la vie privée. Évoquant dans la Préface à la première édition des *Maîtresses de Louis XV* (1860) les pratiques historiques successives, ils notent : « Fabuleuse avec Hérodote, oratoire avec Thucydide et Tite-Live, elle est humaine avec Tacite. L'Histoire humaine, voilà l'Histoire moderne ; l'histoire sociale, voilà la dernière expression de cette histoire<sup>18</sup> ». D'où leur intérêt pour l'histoire des mœurs, écrite à partir de journaux intimes, de correspondances, de livres de raison et de comptes, de gravures de mode, de chiffons, de bibelots<sup>19</sup>. D'où leur intérêt, aussi, pour le détail significatif, voire l'anecdote. C'est elle qui rend au récit historique sa vivacité et sa profondeur : « L'anecdote est l'indiscrétion de l'histoire. C'est Clio à son petit lever », écrivent-ils au début de leur étude sur Bachaumont, l'auteur des *Mémoires secrets*, un de leurs grands modèles<sup>20</sup>. Ils voudraient même faire de l'anecdote une véritable source pour l'histoire. Elle est l'équivalent du bibelot ; ce que l'objet apporte à la connaissance de la vie quotidienne, l'anecdote l'apporte à la connaissance

16 *La Femme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, préface d'E. Badinter, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1982, p. 45.

17 C'est ainsi que Jacques Le Goff le fait figurer dans sa *Nouvelle histoire*, Paris, Éditions Complexe, 2006, p. 47.

18 *Les Maîtresses de Louis XV et autres portraits de femmes*, éd. R. Kopp, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2003, p. 14.

19 Le *Journal* permet d'étudier la documentation des Goncourt ; y abondent des passages comme celui-ci : « Dans ce moment, nous achetons force mémoires, correspondances, autobiographies, tous documents d'humanité : le charnier de la vérité » (éd. citée, t. II, p. 68).

20 *Portraits intimes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Dentu, 1857-1858, 2 vol., t. I, p. 7.

des mentalités, des idées, des sensibilités. « L'anecdote, c'est la boutique à un sou de l'Histoire<sup>21</sup> ».

Elle se penche pour mieux entendre, elle monte sur les chaises pour mieux voir, elle est dans les coulisses, elle voit allumer les chandelles de toutes les tragédies ; elle entre partout, elle lève tous les toits ; elle sait le dessous des masques, le dessous des cartes, le dedans des alcôves ; elle est accueillie partout, parce qu'elle est une médisance ; elle est une puissance déjà, parce qu'elle sera la Presse<sup>22</sup>.

76

Cet intérêt pour l'anecdote, Voltaire l'avait déjà. « Particularités et anecdotes du règne de Louis XIV », tel est le titre du chapitre 25 du *Siècle de Louis XIV*, qui se poursuit à travers trois autres chapitres. Certes, Voltaire n'accueille les anecdotes qu'avec prudence ; il se méfie des on-dit ; les mémoires secrets lui paraissent souvent entachés de partialité. Il n'empêche que c'est grâce aux mémorialistes qu'il réussit à ébaucher une sorte de vie privée de la cour de Versailles.

Le goût de l'anecdote, les Goncourt l'avaient acquis dès le début de leur carrière, comme journalistes. C'est dans *L'Éclair* et dans *Paris*, deux petites feuilles illustrées, fondées par leur cousin Pierre-Charles de Villedeuil sur le modèle du *Charivari* de Philipon et de Daumier, qu'ils avaient publié leurs premières chroniques de la vie parisienne, des pochades, des choses vues, réunies plus tard en volumes (*Mystères des théâtres*, 1852 ; *Une voiture de masques*, 1856), ce qui prouve que ces textes ne sont pas dénués de prétention littéraire. C'est en journalistes, aussi, que les Goncourt abordent l'histoire, à travers la mode des « physiologies » (la lorette, le voyou) et d'un recueil tel *Les Français peints par eux-mêmes*, vaste série de portraits de genre, publiés entre 1839 et 1842 en cent vingt-deux livraisons avant d'être réunis en dix volumes. Dans sa Préface à cette « encyclopédie morale du XIX<sup>e</sup> siècle », Jules Janin place toute l'entreprise sous le patronage de Molière et de La Bruyère :

Les historiens, oubliant l'espèce humaine, se sont amusés à raconter des sièges, des batailles, des villes prises et renversées, des traités de paix ou de guerre, toutes sortes de choses, sanglantes et futiles ; ils ont dit comment se battaient les hommes et non pas comment ils vivaient ; ils ont décrit avec le plus grand soin leurs armures, sans s'inquiéter de leur manteau de chaque jour ; ils se sont occupés des lois, non pas des mœurs ; ils ont tant fait, que c'est presque en pure perte que ces misérables sept mille années que nous comptons depuis qu'il y a des hommes en société ont été dépensées pour l'observation et pour l'histoire

21 *Idées et Sensations*, nouvelle édition, Paris, Charpentier, 1877, p. 13.

22 *Portraits intimes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., t. I, p. 51-52.

des mœurs. En effet, comptez donc combien peu de moralistes ont daigné entrer dans ces simples détails de la vie de chaque jour<sup>23</sup>.

C'est déjà le programme d'une histoire de la vie privée, telle que Balzac la donnera dans *La Comédie humaine*, dont l'assemblage et la Préface sont exactement contemporains. Comme les historiens dédaignent l'histoire contemporaine, les romanciers s'en chargeront. Le roman sera l'histoire du présent.

Parmi leurs tout premiers projets d'une histoire de la vie privée, les Goncourt annoncent – sur la couverture de *La Lorette* (1853) – une *Histoire du plaisir sous la Terreur*. Le *Journal* laisse penser qu'il devait s'agir d'une histoire du Palais-Royal pendant la Révolution. L'histoire politique de ce qui pour eux représentait la catastrophe majeure de l'époque moderne aurait été faite maintes fois ; restait à faire l'histoire de la vie quotidienne de cette période agitée. D'où une *Histoire de la société française pendant la Révolution* en 1854, suivie, en 1855, d'une *Histoire de la société française sous le Directoire*<sup>24</sup>.

Il serait exagéré de dire que Voltaire a précédé les Goncourt dans cette voie dans *Le Siècle de Louis XIV* et dans le *Précis du siècle de Louis XV*. En revanche, il y aurait lieu de réunir, dans une anthologie thématique, les nombreux textes qui, tout au long de la correspondance de Voltaire, relèvent de l'histoire des mœurs contemporaines. C'est là, plus encore que dans ses textes historiques, que l'écrivain donne la mesure de son talent d'observateur, prouve l'acuité de son regard et son sens du détail révélateur ou de l'anecdote significative.

Pour les Goncourt, en revanche, Voltaire était l'incarnation même du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'ils abhorraient : anti-cléricalisation, anti-monarchisme, esprit bourgeois, attitudes qui poussaient à la Révolution et faisaient le lit de M. Homais. Comme auteur de tragédies, Voltaire appartient au passé ; le genre en cinq actes et en vers a fait son temps. Comme poète, il s'est couvert de ridicule par des tentatives du genre de *La Pucelle*. Reste le conteur, et encore : seul *Candide* a survécu et il n'égale pas *Le Neveu de Rameau*.

Cette attitude négative a empêché les Goncourt d'être attentifs à sa méthode historique, pourtant assez proche de la leur. Sans doute n'ont-ils pas lu de très près ses œuvres historiques. Les époques sur lesquelles se concentrait l'attention de Voltaire n'étaient pas celles qui les intéressaient le plus. Pour Voltaire, le Grand Siècle est incontestablement celui de Louis XIV. Pour les Goncourt, en revanche, c'est celui de Louis XV. À comparer les études que Voltaire a

<sup>23</sup> *Les Français peints par eux-mêmes*, Paris, Curmer, 1840, t. I, p. IV ; voir la réédition dans la collection « Omnibus », 2003-2004, 2 vol., t. I, p. 10.

<sup>24</sup> Voir Jean-Paul Clément, « Les Goncourt historiens du Directoire », *Cahiers Edmond et Jules de Goncourt*, 12 (2005), p. 79-90.

consacrées à chacune de ces périodes, on a l'impression que le *Précis du siècle de Louis XV* est avant tout un faire-valoir du *Siècle de Louis XIV*. À en croire ses déclarations répétées, il s'agit bien, à ses yeux, du « siècle le plus glorieux à l'esprit humain<sup>25</sup> ». Pour Voltaire, Louis XIV est le fondateur de la France moderne : il a eu raison de la Fronde, il a réformé les finances du royaume, ainsi que la justice, il a fondé les industries royales, favorisé les exportations et le commerce lointain, amélioré les voies de communication, l'hygiène dans les villes, fondé l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts, l'Académie de France à Rome. Plutôt que de célébrer le chef militaire, Voltaire met en avant l'administrateur. Sans taire certaines erreurs dramatiques, comme la révocation de l'édit de Nantes, exilant une grande partie des élites (juristes, médecins, banquiers, négociants). Dans presque tous les domaines, l'époque de Louis XIV, aux yeux de Voltaire, l'emporte sur celle de son arrière-petit-fils, y compris dans celui des lettres et des arts. La cour, à l'époque, ne s'y est pas trompée ; elle n'a rien fait pour favoriser la carrière du *Précis*, bien au contraire.

Pour les Goncourt, l'opposition entre le passé et le présent est la même : leur XVIII<sup>e</sup> siècle est l'exact contraire du XIX<sup>e</sup> siècle dans lequel ils vivent : « Ce temps nous lève le cœur. Il nous semble que nous soyons exilés chez nos contemporains<sup>26</sup> ». Certes, Voltaire ne se plaindra pas de vivre dans un « siècle de fer » qui, du point de vue du progrès matériel, l'emporte sur tous les âges d'or. Il n'empêche que, dans le dernier chapitre du *Précis*, le terme de *décadence* apparaît presque à chaque fois qu'il s'agit de mesurer l'époque de Louis XV à celle de Louis XIV, notamment dans le domaine des lettres :

On a beaucoup écrit dans ce siècle ; on avait du génie dans l'autre. La langue fut portée, sous Louis XIV, au plus haut point de perfection dans tous les genres, non pas en employant des termes nouveaux, inutiles, mais en se servant avec art de tous les mots nécessaires qui étaient en usage. Il est à craindre aujourd'hui que cette belle langue ne dégénère, par cette malheureuse facilité d'écrire que le siècle passé a donnée aux siècles suivants ; car les modèles produisent une foule d'imitateurs cherchant toujours à mettre en paroles ce qui leur manque en génie<sup>27</sup>.

À chaque fois, la comparaison tourne à l'avantage du siècle de Louis XIV, même si, par ailleurs, il est possible d'enregistrer quelques « progrès de l'esprit

25 Voir la lettre à l'abbé Dubos du 30 octobre 1738, qui servira plus tard de préface au *Siècle de Louis XIV*, dans *Œuvres historiques*, éd. R. Pomeau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957, p. 605.

26 *Journal*, 26 juin 1856, éd. cit., t. I, p. 463.

27 Voltaire, *Œuvres historiques*, éd. cit., p. 1570.

humain dans le siècle de Louis XV », selon les termes du dernier chapitre de l'ouvrage.

Exalter le siècle de Louis XIV, pour Voltaire, est un exercice d'admiration. Les Goncourt, eux, se réfugient dans le XVIII<sup>e</sup> siècle pour fuir le leur. Certes, ils se veulent des Modernes. Par leurs « manies devenues des modes qui se répandent », par leurs « besoins physiques et moraux », ils se sentent de leur temps « plus que personne »<sup>28</sup>. Mais par un contraste singulier, ils se sentent aussi fortement d'un autre temps : « Nous tenons par des liens secrets à la tradition d'autres mœurs, aux principes d'une autre société » (8 janvier 1861 ; t. I, p. 658). Cette autre société, qu'ils estimaient être la leur, avait pourtant été détruite bien avant leur naissance par la Révolution française et donc par Voltaire fauteur, avec Rousseau, de cette Révolution. Or, les Goncourt se sentent comme des victimes directes de la Révolution : « Nous, la Révolution nous a passé sur le corps. Il nous semble, quand nous nous tâtons à fond, être des émigrés du XVIII<sup>e</sup> siècle » (14 décembre 1862 ; t. I, p. 905). Des émigrés qui, ne pouvant se réfugier dans le souvenir d'un monde qu'ils n'ont pas connu, mais dans lequel ils auraient voulu vivre et dont ils se sentent comme chassés, construisent, à l'aide d'objets d'art, de documents, de textes littéraires, de bibelots, d'étoffes, un XVIII<sup>e</sup> siècle imaginaire, dont ils font leur univers : « Nous sommes des contemporains déclassés de cette société raffinée, exquise, de délicatesse suprême, d'esprit enragé, de corruption adorable, la plus intelligente, la plus policée, la plus fleurie de belles façons, d'art, de volupté, de fantaisie, de caprice, la plus humaine, c'est-à-dire la plus éloignée de la nature, que le monde ait jamais eue » (14 décembre 1862 ; t. I, p. 905). Le XVIII<sup>e</sup> siècle n'est pas seulement l'apogée de la civilisation française mais de la civilisation tout court. L'apogée et la fin, car les fondements de la monarchie absolue sont plus qu'ébranlés. Le climat est celui d'une fin de règne qu'ils comparent souvent à la décadence de l'empire romain. La meilleure expression de ce déclin, les Goncourt la trouvent dans les lettres, désabusées et souvent si noires, de Mme du Deffand et dans les tableaux de Watteau, empreints d'un charme mélancolique. Cythère est certes l'île de l'amour mais aussi, et surtout, l'île de la mort.

Autre grande différence entre les Goncourt et Voltaire : le XVIII<sup>e</sup> siècle, pour les Goncourt, est le siècle de la femme. C'est sa grandeur, et sa limite : « La faiblesse de travail et d'idées du XVIII<sup>e</sup> siècle vient de ce que toutes ses forces mâles, toute sa virilité de tête ont été à la femme. La grandeur et la tristesse de ce siècle-ci est de n'avoir plus tourné autour de la femme » (26 janvier 1865 ; t. I, p. 1133). Aussi les Goncourt n'écrivent-ils pas une histoire de Louis XV, mais des *Maîtresses de Louis XV*, des grandes actrices et des grandes courtisanes.

<sup>28</sup> *Journal*, 8 janvier 1861, éd. cit., t. I, p. 658.

L'histoire nationale est faite de mythes, de symboles, d'étendards, d'épouvantails. Qui dit construction d'une histoire nationale dit recherche des origines. Et ces origines, il s'agit de les rendre visibles, tangibles : à travers des monuments et des statues, à travers des éditions monumentales statufiant les grands auteurs, à travers la constitution de listes d'auteurs canoniques. Les Goncourt aussi construisent un mythe des origines. Traditionnellement – et Voltaire ne s'est pas opposé à cette tradition –, les origines des arts et des lettres sont à chercher dans l'Antiquité gréco-latine. Or, les Goncourt la remplacent par le XVIII<sup>e</sup> siècle, non pas celui des Lumières, mais celui d'une société extrêmement raffinée et cultivée, non-conformiste et désirant faire de la vie une œuvre d'art. Ce XVIII<sup>e</sup> siècle aristocratique est le miroir inversé du XIX<sup>e</sup> siècle démocratique, pourtant issu du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais du mauvais XVIII<sup>e</sup> siècle. Chacun, Voltaire et les Goncourt, propose un modèle de civilisation. Celui des Goncourt est pensé contre leur époque et contre la France de Voltaire. « Je m'ennuie en France, surtout parce que tout le monde y ressemble à Voltaire » : les Goncourt auraient pu faire leur cette sortie de Baudelaire<sup>29</sup>. Au moment où le roman national assigne à chacun des personnages la place qui sera la sienne dans les lettres, les arts, la politique, les sciences, les Goncourt proposent une liste d'auteurs que le canon officiel n'a pas retenus parmi les valeurs classiques. Par leur fronde, ils dénoncent le culturellement correct dont nous souffrons tous<sup>30</sup>.

<sup>29</sup> Baudelaire, *Mon cœur mis à nu*, dans *Œuvres complètes*, éd. Claude Pichois, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. I, 1975, p. 687.

<sup>30</sup> Voir Milan Kundera, « Les listes noires ou *divertimento* en hommage à Anatole France », dans *Une rencontre*, Paris, Gallimard, 2009, p. 55-76, ainsi que Claude Habib, « Les listes noires ou le tort des salons », *Commentaires*, 127 (automne 2009), p. 619-629.

## VOLTAIRE HISTORIEN, SELON LANSON

*Martine Jey*

*IUFM, Université Paris-Sorbonne*

Le *Voltaire* de Gustave Lanson paraît en 1906, dans la collection des éditions Hachette, créée par Jean Jules Jusserand, « Les grands écrivains français »<sup>1</sup>. Destinée à édifier un panthéon littéraire national, cette collection regroupait des ouvrages consacrés aux « grands » auteurs du patrimoine<sup>2</sup>. Pour ce projet patrimonial, Jusserand était animé par le souci de faire une collection destinée au plus grand nombre, selon lui habitué « maintenant à ce que toute chose soit aisée ». Postulant que « les anciens traités de littérature nous rebutent et les éditions complètes ne nous attirent point », il se propose de « clarifier », de « simplifier » l'accès aux œuvres des « grands hommes » (p. 2). D'où une collection de livres « courts », dont le prix est « faible », des livres « à la portée de tous », qui offrent des renseignements précis sur la vie, l'œuvre et l'influence de « chacun des écrivains qui ont marqué dans la littérature universelle ou qui représentent un côté original de l'esprit français » (p. 3). Mais cette entreprise patrimoniale délicate, destinée au grand public, celle d'une collection qu'on dirait aujourd'hui de vulgarisation, devait également être nourrie d'apports scientifiques et donner « sur les points douteux, le dernier état de la science », pouvant par là être utile « même à des spécialistes » (p. 3).

Jusserand avait d'abord confié à Brunetière, en 1886, l'ouvrage consacré à Voltaire. Ce choix peut surprendre : Brunetière occupait, certes, une

1 Jusserand publia plusieurs ouvrages concernant l'histoire littéraire anglaise ; il mena une carrière diplomatique qui le mit de nouveau en contact avec Lanson, lors de ses voyages ou séjours aux États-Unis. Les principes de la collection tels que Jusserand les a définis sont repris dans plusieurs ouvrages de cette collection, en une pagination à part. L'ensemble des extraits ici donnés sont tirés du livre de Victor Giraud, *Les Maîtres de l'heure* (Paris, Hachette, 1911-1914), pagination à part à la fin de l'ouvrage. L'objet de la collection est de rétablir avec leurs auteurs « l'union d'idées et de propos qui, seule, peut assurer [...] l'intègre conservation du génie national », en ramenant « près du foyer ces grands hommes logés dans des temples qu'on ne visite pas assez » (p. 3). Ces intentions témoignent de cette volonté de « rapprocher » les écrivains des lecteurs et de leur rendre ainsi vie : « Immobiles comme des portraits de famille, vénérées, mais rarement contemplées », ces œuvres « restent dans leur bel alignement sur les hauts rayons des bibliothèques » (p. 2).

2 Les premiers volumes de cette collection paraissent en 1887.

position reconnue dans la critique littéraire, mais, à l'instar de la majorité des universitaires, il était anti-voltairien : comment aurait-il pu broser de Voltaire un portrait susceptible de l'intégrer au panthéon littéraire<sup>3</sup> ? Occupé à d'autres projets de publication, Brunetière tarde à remettre son manuscrit ; il se voit confier, en particulier, une édition des œuvres de Boileau pour l'Exposition universelle de 1889. Après un échange de lettres avec Brunetière au sujet de ce retard<sup>4</sup>, Jusserand confie finalement l'entreprise à Lanson. Ce *Voltaire* est donc un ouvrage de commande, après son *Boileau* et son *Corneille*, publiés, dans cette même collection, respectivement en 1892 et en 1898.

82

La collection était, dans la sélection de titres qu'elle offrait, beaucoup plus ouverte que ne l'étaient les programmes scolaires : George Sand côtoyait ainsi Victor Cousin, Mme de Sévigné, Montesquieu ou Turgot, pour ne prendre que les publications de la première année<sup>5</sup>. Le choix de Voltaire, en 1886, n'allait pourtant pas de soi : tout en reconnaissant la place tenue par Voltaire dans les lettres françaises, l'institution universitaire, la critique littéraire du XIX<sup>e</sup> siècle, pour des raisons politiques, religieuses, esthétiques, ont manifesté à son égard à la fois rejet et admiration. Reconnu, dès le début du XIX<sup>e</sup>, pour avoir édifié, avec le *Siècle*, un monument à la gloire de Louis XIV, il est néanmoins l'objet de critiques qui rejettent des pans entiers de son œuvre, ce qu'elle a de philosophique essentiellement. « Sauveur<sup>6</sup> » et représentant de l'esprit français, il en serait dans le même temps éloigné. Son œuvre semble inclassable au regard du canon classique, des catégories génériques admises. Dans l'institution universitaire, Voltaire occupe une place ambivalente et la Troisième République ne l'a pas clairement retenu dans son panthéon : dans un lieu aussi symboliquement fort de l'école républicaine que la salle Louis Liard<sup>7</sup>, en Sorbonne, les portraits qui ornent les murs sont ceux de Corneille, Racine, Molière, et Descartes, tous auteurs du XVII<sup>e</sup> siècle, du seul siècle reconnu comme grand. Aucun auteur du XVIII<sup>e</sup> siècle, Voltaire est donc absent.

3 Brunetière publia dans ses *Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle* ce qui aurait dû être le début de son livre : on peut voir à l'extrait qui suit qu'il n'avait nulle intention de changer ses positions à l'égard de Voltaire : « [Voltaire a été] l'incarnation de tout un siècle ; et ce siècle, assurément, ce n'est pas le plus grand de l'histoire, – car les hommes y furent trop petits » (*Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1911, p. 1-5).

4 Je remercie Dragos Jipa, qui prépare actuellement une thèse sur la collection de Jusserand des informations qu'il m'a communiquées à propos de cette correspondance.

5 En 1887 sont publiés les ouvrages suivants : *George Sand*, par Edmé Caro ; *Victor Cousin*, par Jules Simon ; *Mme de Sévigné*, par Gaston Boissier ; *Montesquieu*, par Albert Sorel ; *Turgot*, par Léon Say.

6 Désiré Nisard, *Histoire de la littérature française*, Paris, Firmin Didot frères, 1861, p. 68.

7 Louis Liard, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique (en 1884), fondateur de l'École pratique des hautes études, vice-recteur de l'Académie de Paris en 1902. Il est donc un personnage central dans la (re)fondation de l'Université moderne, dans la construction de ce que l'on a appelé l'école républicaine.

Absence remarquable : la réception du XVIII<sup>e</sup> à la fin du siècle suivant fait encore question, celle de Voltaire également.

Lanson, par sa lecture de Voltaire, s'inscrit dans une tradition, qui, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, donne à l'œuvre de Voltaire un statut complexe. Mon propos n'est pas tant de mesurer la pertinence des analyses de Lanson que de montrer comment il reprend cette tradition ou s'en démarque. Le Voltaire historien est célébré dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle : Lanson reprend-il à son compte les analyses faites à son sujet ? Quelles connaissances sur le Voltaire historien veut-il transmettre « au plus grand nombre » ?

Les histoires de la littérature, qu'elles soient scolaires ou destinées à un public de spécialistes, reprennent, au sujet de Voltaire, des développements quasi identiques. Jean Sareil, qui donne pour titre à un de ses articles « Le massacre de Voltaire dans les manuels<sup>8</sup> », ou Raymond Trousson<sup>9</sup>, ont montré à quel point ces développements relevaient de partis pris esthétiques ou idéologiques. De Nisard à Brunetière, de Faguet à Doumic, sans parler bien sûr des ouvrages des congrégations, les auteurs sont, pour la plupart, anti-voltairiens. Mais, dans le même temps, l'institution scolaire, par le biais de ses programmes, consacre Voltaire.

Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, en effet, Voltaire est présent, avec Montesquieu, dans les programmes officiels de l'enseignement secondaire<sup>10</sup>. C'est précisément le Voltaire historien qui est ainsi retenu puisque, à l'exception de la brève apparition de *La Henriade*, en 1803 et en 1809, d'*Alzire* et de *Mérope*, entre 1845 et 1850, l'institution choisit de reconnaître pour leur valeur éducative l'*Histoire de Charles XII* et *Le Siècle de Louis XIV*. Deux des œuvres historiques de Voltaire sont donc ainsi l'objet d'une consécration nationale en figurant dans ces programmes officiels, et cela dès 1814. Il faut rappeler que Rousseau, par exemple, n'y entre qu'en 1890<sup>11</sup> et Diderot en 1895<sup>12</sup>. Le sort fait à Voltaire dans l'institution scolaire est complexe : les histoires de la littérature mêlent louanges et très vives critiques. À un moment, cependant, où dominent au programme des œuvres du XVII<sup>e</sup>, données comme le parangon, le modèle littéraire, à un moment où l'on construit le XVII<sup>e</sup> siècle comme classique, il est significatif que soient sélectionnées, pour représenter le XVIII<sup>e</sup>, ces deux œuvres de Voltaire et

8 J. Sareil, « Le massacre de Voltaire dans les manuels », *SVEC*, 212 (1982), p. 83-161.

9 R. Trousson, *Visages de Voltaire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Champion, 2001.

10 Les *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence* de Montesquieu sont également au programme de rhétorique dès 1814.

11 Jean-Jacques Rousseau entre dans les programmes de seconde en 1890 avec des « Morceaux choisis » et dans les programmes de rhétorique en 1895 avec des « Morceaux choisis » et la *Lettre à D'Alembert sur les spectacles*.

12 Diderot entre dans les programmes de rhétorique en 1895 avec des « Extraits ».

particulièrement la seconde. Pourquoi cette reconnaissance ? Nisard, lui aussi personnage important dans l'histoire littéraire (il fut, comme Lanson d'ailleurs, directeur de l'École normale supérieure, contribuant ainsi à former nombre de professeurs du secondaire), en donne une explication dans son *Histoire de la littérature française* (1861) :

L'admiration pour le XVII<sup>e</sup> siècle est une des forces morales de notre pays ; à qui nous l'a enseignée le premier il faut beaucoup pardonner. Le livre de Voltaire n'est pas seulement un bon livre, c'est un bienfait<sup>13</sup>.

84

Ce point de vue domine, en effet, dans les grandes histoires littéraires scolaires du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Alors que les œuvres poétiques de Voltaire passent pour assez médiocres, que le dramaturge a la réputation de ne pas parvenir à se hausser à la hauteur de Racine ou de Corneille, on reconnaît au *Siècle de Louis XIV* de grands mérites, mais c'est essentiellement parce qu'il a contribué à construire le siècle et le modèle louis-quatorzien. *L'Essai sur les mœurs*, en revanche, fait l'objet de développements rapides et de vives critiques. Revenons à ce sujet à Nisard. *Le Siècle de Louis XIV* est un bienfait, écrivait-il.

On n'en peut dire autant de *L'Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. L'effet n'en vaut pas l'intention. Le mauvais esprit philosophique y gâte les enseignements du bon. L'idée du livre n'appartient pas à Voltaire. [...] Cette fois le temps dicte, Voltaire écrit<sup>15</sup>.

Ou plus loin : « *L'Essai* n'est que la guerre déclarée au christianisme par l'histoire<sup>16</sup> ».

La Troisième République n'est pas véritablement en rupture avec ces analyses, elle reprend et le canon d'auteurs diffusé jusqu'alors (en l'élargissant certes), et les lectures que l'on en fait, constituées en une manière de *doxa*. Deux faits sont à retenir : les analyses négatives concernant Voltaire perdurent dans les histoires de la littérature scolaires – l'anti-voltairianisme

13 D. Nisard, *Histoire de la littérature française, op. cit.*, p. 392.

14 Dans les recueils de morceaux choisis, l'œuvre de Voltaire privilégiée par leurs auteurs est la *Correspondance* : plus de la moitié des textes cités en sont tirés. Vient ensuite le Voltaire historien, avec des textes extraits de *l'Histoire de Charles XII*, du *Siècle de Louis XIV* et de *L'Essai sur les mœurs*. En revanche, les contes sont rarement cités. Les extraits de tragédies sont également sous-représentés. Ces recueils ont d'autant plus d'importance que la lecture des œuvres était très peu pratiquée. Les lycéens ne connaissaient les œuvres que par le truchement des manuels, ce que Lanson déplorait.

15 D. Nisard, *Histoire de la littérature française, op. cit.*, p. 392.

16 *Ibid.*, p. 396. Malgré de nombreuses réserves, Nisard reconnaît à *L'Essai* des qualités de méthode : « *L'Essai* n'en est pas moins le premier modèle de critique historique, et si l'exécution n'en vaut pas toujours la méthode, la méthode est trouvée » (p. 397-398).

d'un Doumic par exemple<sup>17</sup>, sans parler de celui qui règne bien sûr dans les écoles privées, catholiques dans leur majorité, n'est pas éloigné de celui de Nisard – et les programmes scolaires continuent de ne sélectionner que les œuvres historiques de Voltaire. Cette continuité fait dire à Lanson à un moment où l'on parle de crise de l'enseignement du français, de baisse du niveau des lycéens, de leur manque d'intérêt à l'égard de la littérature : « C'est une absurdité de n'employer qu'une littérature monarchique et chrétienne à l'éducation d'une démocratie qui n'admet point de religion d'État<sup>18</sup> ». Cette formule, pour frappante qu'elle soit, ne fait que reprendre des positions déjà développées dans plusieurs de ses articles antérieurement publiés et dans lesquels il déplorait le manque d'ouverture des programmes à d'autres siècles que le xvii<sup>e</sup>, en particulier au xviii<sup>e</sup> et au xix<sup>e</sup><sup>19</sup>. L'intérêt pour le xviii<sup>e</sup> siècle se dégage de nombre des articles ou ouvrages de Lanson<sup>20</sup>. Il a fait sa thèse en français sur Nivelles de la Chaussée, auteur alors totalement inconnu<sup>21</sup> ; ses publications scientifiques sont consacrées dans une large mesure au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle. Il va éditer les *Lettres philosophiques*<sup>22</sup> et écrire un article remarquable sur l'édition du *Siècle*<sup>23</sup>. Outre les deux chapitres qu'il lui consacre dans son *Histoire de la littérature française*, Lanson publie un long

- 17 R. Doumic, dont le manuel fut parmi les plus souvent réédités, parle à propos des œuvres du xviii<sup>e</sup> siècle d'« œuvres de destruction » (*Histoire de la littérature française*, 16<sup>e</sup> éd., Paris, P. Delaplane, 1900, p. 395) ; C.-M. Des Granges renvoie, à propos de Voltaire, en ces termes à Nisard : « Il y a de plus graves reproches à lui faire, et Nisard les a très bien formulés » (*Histoire de la littérature française*, 37<sup>e</sup> éd., Paris, A. Hatier, 1942, p. 637). Dans son *Manuel de l'histoire de la littérature française*, publié en 1898, Brunetière donne comme titre au chapitre qu'il consacre au xviii<sup>e</sup> siècle « Déformation de l'idéal classique ». E. Faguet tient lui aussi des propos peu amènes sur Voltaire : « [...] quand on en revient à l'ensemble, il n'inspire pas une grande vénération, ni une admiration bien profonde » (*Études littéraires*, Paris, Lecène Oudin, 1890, p. 232).
- 18 G. Lanson, « Dix-septième siècle ou dix-huitième ? », *La Revue bleue*, 30 septembre 1905, repris dans « La part respective des grands siècles littéraires : xvii<sup>e</sup> ou xviii<sup>e</sup> siècles ? », *L'Enseignement français*, Paris, Alcan, 1911, p. 35-49.
- 19 Ainsi, par exemple, le « Discours de distribution des prix » prononcé au lycée Charlemagne en 1888 ou « L'étude des auteurs français dans les classes de lettres », article publié en 1893 dans la *Revue universitaire*, II, p. 255-271.
- 20 *Choix de lettres du xviii<sup>e</sup> siècle*, publiées avec une introduction, des notices et des notes, Paris, Hachette, 1891 ; 10<sup>e</sup> édition revue en 1916. Lanson est connu surtout pour son manuel, *l'Histoire de la littérature française*, publié en 1895, qui connut un grand nombre de rééditions, et pour *L'Art de la prose*, Paris, Librairie des Annales, 1908.
- 21 *Nivelles de la Chaussée et la comédie larmoyante*, Paris, Hachette, 1887. On faisait, à l'époque, deux thèses. Sa thèse en latin, publiée elle aussi chez Hachette, portait sur le poète Manilius. Les thèses étaient encore assez courtes.
- 22 Voltaire, *Lettres philosophiques*, éd. critique avec une introduction et un commentaire, Paris, Cornély, 1909, 2 vol. ; 2<sup>e</sup> édition, Paris, Hachette, 1916 ; additions et corrections à la 1<sup>re</sup> éd., Paris, Hachette, 1918. Cette édition demeure une référence. Il publie également sept lettres inédites de Servan à Voltaire, *Revue d'histoire littéraire* (1908).
- 23 « Notes pour servir à l'étude des chapitres 35-39 du *Siècle de Louis XIV* de Voltaire », dans *Mélanges offerts à Charles Andler par ses amis et ses élèves*, Strasbourg, Publications de la Faculté des lettres de l'université de Strasbourg, 1924, p. 171-195.

article sur Voltaire dans *La Grande Encyclopédie* de Marcellin Berthelot, en 1899<sup>24</sup>. Lanson a également manifesté son intérêt à la fois pour Voltaire et pour les entreprises de vulgarisation en participant en 1901 aux conférences de l'Association philotechnique par un exposé sur Voltaire « pour le public des lectures populaires de la rue d'Alésia, vaste public formé d'éléments divers<sup>25</sup> ». Le début de sa conférence est un hommage assez inattendu en ce qu'il rapproche deux noms, qui le sont assez peu fréquemment encore, en ces termes du moins, dans les histoires littéraires, Voltaire et Rousseau :

Voltaire et Rousseau, ce sont les deux noms populaires par lesquels la philosophie française du XVIII<sup>e</sup> siècle est représentée dans tous les esprits ; la philosophie qui a fait, quoi que l'on dise, ou du moins qui a rendu possible la Révolution française. [...] je voudrais aujourd'hui dire ce que fut Voltaire, pourquoi il faut lui garder notre reconnaissance et continuer à l'aimer, malgré tout le mal qu'on en a dit. [...] Mais je ne veux pas, en face de la hideuse caricature qu'on en a fait, dresser une idole mensongère. Il ne faut pas d'idole<sup>26</sup>.

86

On ne saurait donc voir dans l'ouvrage de 1906 le signe d'un revirement<sup>27</sup> ou d'une évolution, dans ses pratiques éditoriales comme dans son intérêt pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa date de parution, de plus, ne doit pas faire illusion : l'Université n'est pas devenue voltairienne par le coup de baguette magique que serait la loi de 1905. Cette période est agitée – et pour longtemps encore – de conflits, mettant aux prises les tenants de la laïcité et les défenseurs de l'enseignement catholique<sup>28</sup>, conflits dont il ne faut pas minimiser la virulence. Les remous entraînés par la réforme de l'enseignement secondaire de 1902 sont, de plus, encore d'actualité<sup>29</sup>. Lanson, libre-penseur, défenseur d'une école

24 *La Grande Encyclopédie*, Paris, Société anonyme de *La Grande Encyclopédie*, 1899, t. XXXI, p. 1117-1129. Lanson est présent dans la liste des collaborateurs d'abord comme professeur au lycée Michelet, puis comme maître de conférences à l'université de Paris.

25 Maurice Boucher, organisateur de cette conférence, signale dans la préface de l'ouvrage qui en est tiré que Lanson « traita largement son sujet en une heure et demie. Il ne dépassa pas une heure (durée normale) en présentant ailleurs les mêmes choses à un auditoire restreint, composé exclusivement d'ouvriers et d'apprentis » (*Voltaire*, Association philotechnique. Répertoires des lectures populaires, Paris, Hachette, 1901, p. 6). Lanson participe également aux universités populaires.

26 *Voltaire*, Association philotechnique, *op. cit.*, p. 13.

27 Le terme est employé par R. Trousson dans *Visages de Voltaire*, *op. cit.*, p. 450.

28 L'enseignement privé est alors en grande majorité catholique et scolarise près d'un lycéen sur deux : il convient d'avoir à l'esprit ces rapports de forces. Les partisans de l'enseignement catholique ne renoncent pas à faire entendre leurs voix et tout projet de réforme est envisagé dans cette perspective : cette réforme ne risque-t-elle pas de faire fuir les élèves dans le privé ?

29 La réforme de 1902 instaurait quatre sections dans l'enseignement secondaire, dont une sans latin. Elle provoqua de vives réactions de rejet. En ce début du XX<sup>e</sup> siècle, le combat essentiel, celui du français contre « l'empire du latin », celui des humanités modernes, n'est pas encore gagné, loin s'en faut.

laïque, défenseur également des humanités modernes, est au centre de ces deux batailles, attaqué pour ses positions sur ces deux fronts.

Monographie relativement brève (222 pages), le *Voltaire* de Lanson, « court et simple » en effet, comme le veut l'esprit de la collection, reprend pour partie les deux chapitres de l'*Histoire de la littérature*<sup>30</sup>, pour partie également l'article de *La Grande Encyclopédie*. L'Avant-propos présente l'intérêt d'énoncer des éléments essentiels du programme de Lanson en matière d'histoire littéraire : souci d'exactitude, de neutralité, bien sûr, de retrait du moment présent où écrit l'historien afin de porter le regard sur le temps de l'auteur étudié et de pouvoir ainsi, sans se référer au présent, analyser le rapport, la relation, quelle qu'elle soit – sens et forme tout à la fois – entre l'œuvre et les « choses de son temps ». Autre préoccupation tout aussi importante pour Lanson, qui se révèle, selon lui, tout particulièrement nécessaire devant la complexité de Voltaire et de son œuvre, la prise en compte des circonstances de sa composition, de la finalité de l'œuvre, de son destinataire. Ce souci de méthode permet, selon lui, de mieux comprendre l'apparente contradiction, la mobilité de sa pensée par la diversité des buts et des lecteurs visés.

L'ouvrage est organisé de manière chronologique : Lanson suit le déroulement de la vie de Voltaire, mêlant informations biographiques, historiques et politiques, analyses des œuvres, en montrant les relations. Les chapitres ont pour titre les lieux dans lesquels vécut Voltaire<sup>31</sup> ou ont une entrée générique (chap. 6, « Voltaire historien »). Lanson fait mention des œuvres poétiques ou théâtrales de Voltaire mais sans les analyser ou en le faisant rapidement<sup>32</sup>. Analyse des œuvres historiques de Voltaire, le chapitre 6 est, plus largement, une réflexion sur l'histoire et propose également des éléments de réflexion sur les genres.

Voltaire est-il historien pour Lanson ? Cette question est bien sûr à aborder en tenant compte d'un changement fondamental en cette fin de siècle, celui de l'éclatement des belles-lettres et de l'avènement affirmé de l'histoire comme « science ». À plusieurs reprises, Lanson fait référence à des historiens, Michelet ou Thierry, à des historiens contemporains aussi : le *Manuel de bibliographie historique* de Langlois, notamment, est mentionné dans la bibliographie qui

30 Les deux textes de statut différent s'adressent à des publics différents, certes, mais ont comme point commun de n'être pas des spécialistes.

31 Chap. 3 « Voltaire à Cirey » ; chap. 7 « Voltaire aux Délices et à Ferney ». Le dernier chapitre, comme dans les autres ouvrages de la collection, traite de la question de l'influence de Voltaire, y compris par une étude quantitative des éditions, étude bibliométrique embryonnaire. Cette influence s'exerce, selon Lanson, surtout dans le journalisme et les textes polémiques.

32 Le Voltaire poète et dramaturge est alors peu reconnu, sans doute depuis l'*Histoire de la littérature* de Nisard.

ouvre le chapitre. Cette confrontation, même seulement implicite, débouche-t-elle sur une mise en cause de la valeur historique des œuvres de Voltaire ?

Le titre et le début du chapitre l'annoncent clairement : Voltaire est historien. Cinq ans (entre 1751 et 1756), selon Lanson, correspondraient à la publication de son œuvre historique, à la publication « des grands résultats du travail historique commencé depuis vingt années » (c'est-à-dire les trois œuvres qu'il analyse ensuite, l'*Histoire de Charles XII*, le *Siècle* et l'*Essai sur les mœurs*<sup>33</sup>). Cinq ans au-delà desquels Voltaire quitterait l'histoire : « À Ferney, Voltaire fera de la polémique ou de la critique historiques : il n'aura plus guère le temps d'être historien » (p. 107). Se pose ici la question du choix des œuvres reconnues comme historiques : choix qui peut étonner. Lanson ne retient pas, par exemple, l'*Histoire du Parlement de Paris* ou l'*Histoire de l'établissement du christianisme*. Il s'en justifie dans le chapitre « La philosophie de Ferney », d'abord avec une certaine légèreté peut-être, par la nature du texte qu'il est en train d'écrire, « rapide étude » ; « négligeables » donc, dans ce cadre les ouvrages d'histoire composés après 1756 ; puis en défendant l'idée que c'est par ses « multiples pamphlets que Voltaire renouvelle le contenu historique des intelligences » (p. 163). Valide ou non, cet argument lui permet de ne retenir que les trois œuvres habituellement considérées comme historiques dans la majorité des histoires de la littérature.

88

Historien, donc, il est même, pour Lanson, le premier historien digne de ce nom : avant Voltaire, « il n'y avait pas eu de grand historien, Bossuet excepté, qui se souciait d'unir l'exactitude au talent littéraire » (p. 108). Ouvrant une série de réflexions sur l'histoire, est ainsi donnée une première définition de l'historien, qui lui permet de le distinguer de l'érudit. Pourquoi cette absence d'historien majeur ? Lanson l'explique par un rapide détour historique. Avant Voltaire, les conditions n'étaient pas remplies pour que soit possible le travail historique ; les raisons alléguées, au nombre de trois, aident à comprendre pourquoi, à l'inverse, Lanson élève Voltaire au rang d'historien. La première est d'ordre politique, liée au pouvoir en place, pouvoir dont l'autorité faisait craindre l'emprisonnement à la Bastille et privait les historiens de toute indépendance par « l'espoir des pensions » (p. 108). Les deux autres raisons sont liées à l'institution littéraire. L'histoire, tout d'abord, n'est pas un genre autonome, la frontière des genres est encore « mal tracée », roman et histoire sont proches. Les goûts du lectorat, ensuite, détournent les historiens de l'exactitude : « On savait que le public tenait par-dessus tout à l'agrément » (p. 108). La création ou l'évolution de diverses institutions (Académie des inscriptions, salons, cafés) entraînent

33 G. Lanson, *Voltaire*, Paris, Hachette, 1906, p. 107. L'organisation chronologique de l'ouvrage l'incitait également à un tel découpage.

certains des changements nécessaires à l'avènement d'un historien, opérant en particulier des rapprochements entre érudits et littérateurs.

À propos du *Charles XII*, Lanson avait précédemment donné, dans son *Histoire de la littérature française*, cette définition de l'histoire :

C'est la première histoire (qui ne soit qu'histoire) qui compte dans notre littérature : pour la première fois l'érudition et l'art, la méthode et le style concourent, et nous sortons enfin des compilations sans valeur, des romans sans autorité, et des dissertations doctement illisibles<sup>34</sup>.

Union entre méthode et style, l'histoire, dans ce passage, fait partie de la littérature. Lanson s'attache ensuite, en effet, à montrer les qualités d'« exactitude » et de « style » présentes dans les trois œuvres examinées. Pour le *Charles XII*, « ce bon travail d'historien », Voltaire, « admirablement informé pour son temps », a « consulté tous les documents et tous les témoins »<sup>35</sup>. Et si les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle ont pu apporter des corrections ou des compléments d'informations, c'est seulement, précise Lanson, grâce à de nouveaux apports documentaires, fournis par l'ouverture des archives de Suède. Le *Siècle* est pour lui une œuvre historique de plus grande ampleur : « elle est une grande œuvre historique qui garde sa valeur même aujourd'hui, et dont les historiens prennent encore la peine de discuter les assertions » (p. 112), écrit-il, utilisant ainsi les historiens contemporains comme garants. Retraçant les étapes de son élaboration, il insiste sur le caractère systématique, méthodique du travail de recherche auprès des témoins, dans les histoires et mémoires publiés et dans les archives :

Il a fait une œuvre de premier ordre, aussi solide et exacte qu'il était possible de la faire alors, d'une méthode qui, si elle ne satisfait pas à toutes les exigences de la science d'aujourd'hui, marquait un progrès véritable sur celle de ses devanciers.  
(p. 113)

Pour la première fois dans ce chapitre, Lanson parle de science et il s'inscrit dans une vision progressiste de l'histoire. Voltaire, historien par sa recherche rigoureuse d'une documentation, de sources, d'archives, de témoins authentiques, l'est plus encore « d'avoir compris qu'il n'y a pas d'histoire [...] sans critique, critique des témoignages, critique des documents, discussions de dates et d'authenticité des textes » (p. 168). Le retour au texte, la vérification scrupuleuse des textes, on reconnaît là aussi bien sûr une des préoccupations majeures de Lanson lui-même.

34 G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, 23<sup>e</sup> éd., Paris, Hachette, 1931, p. 702.

35 G. Lanson, *Voltaire*, op. cit., p. 111.

La part accordée à l'*Essai* est très importante, en grand décalage avec les histoires littéraires antérieures qui ne lui consacraient que de brefs développements très critiques. Pour évaluer la validité de ce travail qui ne peut être qu'une « compilation », vu l'ampleur de la matière traitée, Lanson dit avoir procédé lui-même à « quelques sondages » pour « savoir de quels instruments Voltaire s'est servi » (p. 123), pour vérifier ses sources.

90 Distinguant l'érudition de l'histoire par l'art d'écrire, manière de rattacher ces œuvres historiques à la littérature, trace de l'ancienne pratique ou conception de l'histoire, Lanson s'applique à montrer en quoi la simplicité du style voltairien relève également de l'écriture de l'histoire, en particulier par le refus du pittoresque, la rapidité du récit. Construisant son récit pour qu'il ait « l'intérêt d'une tragédie » (p. 118), il simplifie, allège, « ne parle à l'imagination que pour donner à penser » (p. 121). Ainsi, son talent littéraire le met à la hauteur de Bossuet, mentionné à plusieurs reprises. Le rapprochement a une autre intention, celle de rappeler une différence essentielle à ses yeux : alors que, chez Bossuet, l'histoire est « soumise au dogme catholique » (p. 122), Voltaire « élimine de l'histoire la prudence divine » (p. 117), libère l'histoire d'une lecture providentialiste du devenir historique. Et il le fait, selon Lanson, en philosophe.

Voltaire philosophe pouvait-il être historien ? La question, bien sûr, traverse le chapitre – on la retrouve à plusieurs reprises –, le risque étant de subordonner l'histoire à la philosophie, au dogme, à des partis pris. L'objection est d'importance. Doumic et bien d'autres historiens de la littérature la lui ont opposée :

Ce qui intéresse les écrivains du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce sont les conditions changeantes de l'état politique, social, religieux. Ils se sont mis aux sciences : ils ont été s'instruire à l'étranger. La littérature deviendra entre leurs mains un instrument de propagande, une arme de combat.

Et Doumic d'ajouter : « la littérature devient un instrument de propagande pour les théories philosophiques<sup>36</sup> ». Voltaire sacrifie ainsi trop souvent, écrit un autre auteur de manuel, « l'impartialité de l'historien aux préventions du philosophe<sup>37</sup> ». On lui reprochait avec moins de véhémence ces mêmes préventions lorsqu'il s'agissait de faire l'éloge du XVII<sup>e</sup> siècle.

La position de Lanson n'est pas celle-là : elle est d'ailleurs plus fluctuante, variant en fonction des œuvres et des questions envisagées ; il n'utilise à aucun moment le terme de *propagande*. Répondant aux critiques habituellement

36 R. Doumic, *Histoire de la littérature française*, op. cit., p. 395.

37 L. Levrault, *Auteurs grecs, latins, français : études critiques et analyses*, Paris, P. Delaplane, 1897, p. 600.

formulées à l'égard de l'*Histoire de Charles XII*, il affirme ainsi dans l'*Histoire de la littérature française* que l'ouvrage ne procède « d'aucune pensée philosophique ; bien au contraire l'intérêt de l'auteur s'est éveillé sur son héros d'une façon assez frivole [...] »<sup>38</sup>. Et s'il y a un enseignement philosophique à tirer, c'est qu'il est « naturellement présent » dans la vie de Charles XII.

Le Voltaire du *Siècle de Louis XIV*, en revanche, n'a pas su prendre ses distances vis-à-vis de Louis XIV, selon Lanson : en raison de sa trop grande fascination pour le « grand roi », il n'a pas été assez critique, assez philosophe. Ses convictions de philosophe auraient dû le garder de n'être qu'un panégyriste de Louis XIV. Et il inverse le point de vue habituellement tenu à propos du *Siècle* :

Très librement pensé, tout son livre n'est pourtant qu'une glorification de l'esprit français, de la civilisation française du XVII<sup>e</sup> siècle, et du roi qui en a été la splendide expression : le philosophe qui hait la guerre a bien du mal à ne pas se laisser parfois éblouir par la grandeur militaire et les conquêtes de la France polie<sup>39</sup>.

Ce qui faisait jusqu'alors, dans la majorité des histoires de la littérature, tout le mérite du *Siècle* est ce qui le dessert aux yeux de Lanson. Voltaire, dans ce manque de distance, se révèle n'être ni assez philosophe, ni assez historien.

*L'Essai sur les mœurs* provoque également quelques réticences, d'un autre ordre toutefois. Lanson relève en effet chez Voltaire une méconnaissance du Moyen Âge et de la féodalité. Cette méconnaissance serait due à la croyance en l'idée de progrès de l'humanité qui sous-tend sa conception de l'histoire et le conduit à voir dans le Moyen Âge l'enfance de l'humanité : « il est impossible de se faire l'historien du Moyen Âge, si l'on est de parti pris » ; et d'ajouter « par l'impossibilité de sortir de soi et de son siècle, Voltaire n'a pas le sens historique »<sup>40</sup>. Défaut essentiel : ce serait à partir de son temps que Voltaire parlerait du Moyen Âge. Ce défaut l'empêche, avec ses positions philosophiques, de comprendre le rôle joué par la religion : « Il a trop constamment projeté dans le passé les idées du présent ; il n'a pas vu que l'Église, maintenant force de réaction et d'oppression, a été pour un temps une force de progrès et de libération<sup>41</sup> ». Ces réticences sont dépassées par la reconnaissance de ce qui constitue pour Lanson l'intérêt majeur du Voltaire historien.

Histoire de France ou histoire du monde, histoire des rois ou plutôt histoire des mœurs et de la culture : ce sont les nouvelles voies explorées par Voltaire qui séduisent Lanson. L'originalité de Voltaire, selon lui, ne réside pas dans ce qu'il

<sup>38</sup> G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, op. cit., p. 702.

<sup>39</sup> G. Lanson, *Voltaire*, op. cit., p. 114.

<sup>40</sup> G. Lanson, *Histoire de la littérature française*, op. cit., p. 707.

<sup>41</sup> G. Lanson, *Voltaire*, op. cit., p. 129.

a apporté à l'histoire de France, mais dans le fait d'avoir ouvert la voie d'une histoire qui n'est pas seulement celle des rois, ni une histoire nationale. Voltaire, « premier historien de la civilisation », déjà dans le *Siècle* mais plus encore dans l'*Essai* : Lanson y voit non pas un point de vue fortuit mais ce qui lie Voltaire à « sa philosophie du bonheur » :

C'est donc le mouvement de la civilisation, la diffusion de la raison, mais de la raison appliquée au bien-être, que Voltaire a voulu peindre. Et voilà par où il a cru faire œuvre à la fois de bon citoyen et de bon cosmopolite<sup>42</sup>.

Loin de penser que la philosophie peut nuire à l'histoire, comme le pensent d'autres historiens de la littérature qui lui sont contemporains, Lanson montre comment sont liées histoire et philosophie, comment l'histoire aide à résoudre les questions philosophiques, aide aussi dans les luttes philosophiques :

92

L'esprit historique entre pour une part importante dans la composition de son esprit. Le point de vue historique domine dans toute sa philosophie. Il a bien compris que la contradiction de la théologie, c'était l'histoire<sup>43</sup>.

La démarche historique est également un moyen d'action par l'habitude de poser les questions dans le temps, en les formulant historiquement : « L'histoire est son auxiliaire efficace dans la guerre à tous les *absolus* » (p. 176).

Lanson conclut ce chapitre par une nouvelle définition du travail historique qui permet cette fois d'accorder pleinement à Voltaire le statut d'historien, laissant les derniers mots à Hettner, ultime garant :

Voltaire ne cherche pas hors de l'histoire le sens de l'histoire. La certitude historique ne se mesure pas pour lui sur l'accord des faits avec certaines idées dogmatiques : elle dépend uniquement de la qualité des matériaux que l'historien

---

<sup>42</sup> G. Lanson, *Voltaire, op. cit.*, p. 117. Lanson pose la question du cosmopolitisme dans son *Histoire de la littérature française*. Il explique en quoi consiste ce caractère de la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle – et l'addition de 1912 est intéressante : « elle est cosmopolite, et elle donne naissance à une littérature cosmopolite. La société du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a pas manqué de patriotisme : mais elle a placé le patriotisme dans l'amour du bien public et dans le culte de la civilisation française. Ne sentant pas l'existence nationale ni la frontière de la France menacées par l'étranger, elle s'est désintéressée des revers militaires. Elle voyait dans toute l'Europe ses idées, sa langue, ses œuvres répandues, admirées » (12<sup>e</sup> éd., Paris, Hachette, 1912, p. 629). Lanson croit nécessaire, en 1912, de préciser que le cosmopolitisme propre à la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle ne manquait pas de patriotisme. En ce début du XX<sup>e</sup> siècle où le nationalisme exacerbé s'explique encore par Sedan, par une germanophobie omniprésente, ce cosmopolitisme passait pour une absence de patriotisme. C'est un des traits caractéristiques du XVIII<sup>e</sup> siècle que la Troisième République, patriote et nationaliste, avait quelque difficulté à accepter (en particulier, dans les manuels solaires, destinés aussi à l'édification républicaine). Or, c'est l'ouverture au monde que Lanson, en 1906, reconnaît comme un des principaux apports de Voltaire, avec l'interrelation, l'interaction de l'histoire et de la philosophie.

<sup>43</sup> G. Lanson, *Voltaire, op. cit.*, p. 175.

emploi. Son principe nous affranchit du respect de ses erreurs. [...] Après Bossuet, l'histoire était à créer : il ne reste après Voltaire qu'à la perfectionner. C'est ce qui a permis à Hettner d'écrire que « toute la conception moderne de l'histoire sort de l'*Essai* de Voltaire ». (p. 131-132)

Court ainsi, tout au long de ce chapitre, une série de réflexions sur l'histoire, sur l'historiographie : elles contribuent, à partir des analyses tenues sur Voltaire, à cerner l'une et l'autre ; elles permettent également de voir à partir de quelles conceptions de l'historiographie Lanson analyse l'œuvre voltairienne. Intégrant l'histoire à la littérature, Lanson la définit comme union de la méthode et du style ; c'est à ce titre que Voltaire est digne du titre d'historien. Dans le même temps, il intègre également Voltaire dans une chaîne continue qui aboutirait aux « historiens d'aujourd'hui ». À plusieurs reprises, il convoque les historiens de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour servir de garant et évaluer la validité de ses œuvres historiques, sur le plan scientifique donc. Cette confrontation avec les historiens de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est constamment présente dans ce chapitre : « Il est superflu de dire que la méthode de Voltaire ne suffit plus aujourd'hui. Mais elle marque une étape dans le passage de l'histoire traditionaliste à l'histoire scientifique » (p. 131). Voltaire, dans cette chaîne, marque une « étape », un « progrès » : il est un précurseur, il annonce « la science historique ». Lorsqu'il oppose « histoire traditionaliste » et « histoire scientifique », Lanson valorise la seconde et admet que la méthode de Voltaire, en complet accord avec son temps, « ne suffit plus aujourd'hui ». À plusieurs reprises, il traite l'histoire comme un genre littéraire, tout en évoquant, dans ce même chapitre, l'histoire scientifique. Difficile confrontation.

Ces déplacements peuvent aussi être mis en perspective avec une des difficultés majeures que pose la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle, la réception de la littérature d'idées. Les relations entre trois domaines disciplinaires distincts aujourd'hui – philosophie, histoire, lettres – peuvent être interrogées à partir de la manière dont l'enseignement secondaire et l'histoire littéraire ont intégré ceux qu'on a appelés les « philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle » et plus particulièrement Voltaire. La transformation progressive des catégories génériques jusque-là utilisées est un élément d'explication de l'intégration tardive de certains d'entre eux. Ce renouvellement de la notion de littérature, du moins le déplacement tel qu'il s'élabore chez les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle, fait question – et pose une série de questions à un moment où ce qu'on appelle « littérature » s'est restreint. Qu'est-ce alors qu'une littérature d'idées ? Qu'est-ce que l'histoire ? Les auteurs du XVIII<sup>e</sup> siècle sont appelés philosophes, parfois écrivains, parfois littérateurs. Dans *La Grande Encyclopédie*, Lanson qualifie Voltaire de « littérateur ». « Avec Voltaire, l'histoire entre vraiment

dans la littérature », écrit-il à un moment où justement elle s'en sépare. Au temps de Voltaire, rappelle Lanson à propos du roman et de l'histoire, les « frontières des deux genres sont encore mal tracées »<sup>44</sup> ; au temps de Lanson, ces frontières se déplacent, celles des disciplines également.

Un des paradoxes de l'histoire littéraire voulut qu'on utilisât, à travers le *Siècle*, Voltaire, homme du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour construire un XVII<sup>e</sup> siècle classique. En raison de cette instrumentalisation, l'œuvre historique de Voltaire continue à être valorisée au XIX<sup>e</sup> siècle. L'un des mérites du *Voltaire* de Lanson est de rendre compte de cette œuvre historique en elle-même, sans la mettre au service d'une quelconque apologétique. Il montre un autre visage de Voltaire historien et a ainsi contribué à rendre Voltaire, homme du XVIII<sup>e</sup> siècle, présent comme tel dans l'histoire littéraire.

94 La réflexion de Lanson porte sur le statut de trois œuvres historiques, expliquant ce qui fait leur richesse, leur complexité. Ce sont les qualités de l'historien que Lanson s'essaie à explorer dans ce petit ouvrage. Son analyse semble osciller entre deux moments. Tantôt il se réfère à une conception ancienne, « littéraire », de l'histoire dans laquelle le style importe tout autant que la méthode. Distinguant l'historien de l'érudit par sa capacité à bien écrire, Lanson définit l'histoire comme méthode et style. Tantôt il analyse l'œuvre historique voltairienne au regard de ce qu'est devenue l'histoire en cette fin de siècle. Son analyse n'échappe pas en effet à une conception progressiste de l'histoire : faisant de Voltaire un précurseur, il construit lui-même une continuité.

Par ses tensions, ce *Voltaire* marque un moment intéressant de la réflexion historiographique : il témoigne de deux conceptions de l'histoire. Histoire comme genre littéraire, histoire comme science ? Cette tension est un des intérêts de ce chapitre, montrant aussi par là que l'œuvre historique de Voltaire, tout à la fois littéraire, historien et philosophe, résiste à l'histoire littéraire, du moins à ses velléités classificatrices.

---

44 *La Grande Encyclopédie, op. cit.*, p. 1126.

VOLTAIRE AU PAYS DES HISTORIENS POSITIVISTES.  
ÉDITER *LE SIÈCLE DE LOUIS XIV* AU TEMPS DU  
SECOND EMPIRE ET DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

*Diego Venturino*  
*Université de Metz*

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le savoir historique n'avait pas encore trouvé une assise disciplinaire pleinement autonome. L'histoire était un « genre d'écrire », à l'instar de la poésie ou de la tragédie. Au temps de Voltaire, elle n'était qu'une des fleurs de la riche inflorescence des belles-lettres. Vu dans ce contexte, *Le Siècle de Louis XIV* est donc un texte littéraire. Seulement, pour le construire, Voltaire obéit à l'obligation de la référence documentaire, autrement dit à la condition épistémologique fondamentale qui définit l'histoire depuis l'Antiquité, sans la séparer pour autant de l'écriture littéraire. Pour lui, l'histoire est « le récit des faits donnés pour vrais<sup>1</sup> ».

Ce n'est qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que le savoir historique se dégage progressivement des autres genres littéraires. À partir des années 1820, il se dote d'institutions spécifiques de recherche et d'un réseau de sociétés savantes locales et nationales, alors que la publication de sources s'intensifie ; enfin, lors de la création du système universitaire français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'histoire prend place définitivement parmi les matières d'enseignement autonomes, ce qui avait déjà été réalisé au cours des décennies précédentes dans l'enseignement secondaire. D'Augustin Thierry à Lavis et Seignebos en passant par Michelet, un domaine disciplinaire autonome s'est formé, socialement reconnu en tant que tel, nanti de méthodes et de problèmes propres ainsi que d'une présence pédagogique conséquente à tous les échelons de l'enseignement.

L'histoire littéraire connut un parcours semblable de spécialisation : si l'historien, poète et dramaturge Voltaire pouvait encore écrire le *Temple du goût* ou consacrer des dizaines de pages à un « Catalogue des écrivains célèbres » en appendice de son *Siècle de Louis XIV*, au XIX<sup>e</sup> siècle la tâche d'écrire l'histoire littéraire revient

1 Voltaire, article « Histoire » publié dans le tome 8 de l'*Encyclopédie* : voir *Œuvres alphabétiques*, éd. dirigée par J. Vercautse, dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, t. 33, 1987, p. 164.

désormais à des hommes de lettres, de Villemain à Lanson en passant par Nisard, qui de leur côté n'ont presque jamais écrit une seule ligne d'histoire générale. Des historiens comme Renan ou Taine se sont occupés de questions littéraires, mais il s'agit d'exceptions<sup>2</sup>. Cette bifurcation disciplinaire entre histoire et histoire littéraire, qui aboutit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, pose un problème particulier face à un ouvrage comme *Le Siècle de Louis XIV*. Les ambiguïtés du statut de l'histoire au XVIII<sup>e</sup> siècle, et qui n'ont pas tout à fait disparu au XIX<sup>e</sup>, déteignent sur les modalités de la réception : historiens et historiens de la littérature s'approprient l'objet d'étude et y appliquent leurs propres règles heuristiques<sup>4</sup>.

Je ne traiterai ici que de l'accueil et de l'utilisation que les historiens de métier firent du *Siècle de Louis XIV*, en particulier de ces historiens qui ont édité et annoté l'ouvrage<sup>5</sup>. Par ce biais, on pourra saisir sur le vif, ligne après ligne, la

- 2 R. Trousson, « Hyppolite Taine et "le magicien impénitent" », dans *Visages de Voltaire (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Champion, 2001, p. 378-394.
- 3 A. Compagnon (*La Troisième République des lettres, de Flaubert à Proust*, Paris, Le Seuil, 1983) se concentre sur la dernière phase du phénomène : il insiste sur le renversement des rapports de force universitaires qui se produit entre les deux siècles (« de l'histoire comme genre littéraire à l'histoire littéraire comme branche de l'histoire », p. 23) et voit dans l'œuvre de Lanson l'expression de la définitive sujétion des études littéraires à l'histoire. Le point de vue des historiens sur cette séparation est clairement exprimé dans l'ouvrage dirigé par L. Petit de Julleville, *Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, Paris, A. Colin, 1896-1899 : en effet, le chapitre 5 du tome 8 est consacré à « L'histoire », l'auteur n'étant rien moins que Ch. Seignobos (p. 259-310). Celui-ci analyse l'œuvre de Renan, de Taine et de Fustel de Coulanges, mais surtout rédige un paragraphe intitulé « L'orientation de l'histoire ». Par sa présence dans cette publication, Seignobos confirme les nœuds séculaires entre art littéraire et savoir historique, tout en en sonnant prophétiquement le glas : « dans l'histoire de la littérature française qu'on écrira à la fin du XX<sup>e</sup> siècle y aura-t-il encore un chapitre pour les historiens ? ». La réponse est non : « Le moment semble venu où il faudra choisir. Les historiens ne peuvent guère hésiter, ils sacrifieront le succès artistique aux exigences de la science et le public cessera de les compter parmi les littérateurs » (p. 304 et 310).
- 4 Pour une synthèse de la tradition professorale de l'histoire littéraire face à Voltaire, voir R. Trousson, « Voltaire et les professeurs », dans *Visages de Voltaire, op. cit.*, p. 415-453. La porosité disciplinaire entre agrégés de lettres et agrégés d'histoire est négligeable. Sur cent vingt-huit professeurs qui ont enseigné de 1809 à 1908, Christophe Charle (*La Faculté des lettres de Paris, 1809-1908*, Paris, INRP/CNRS, 1985) répertorie seulement huit cas d'agrégés de lettres qui se tournent définitivement vers l'histoire et en occupent des chaires universitaires : le médiéviste Henri Pigeonneau (1834-1892), le moderniste Alphonse Aulard (1849-1928), Saint René Taillandier (1817-1879), mais surtout les antiquisants Gustave Bloch (1848-1923), Auguste Bouché-Leclercq (1842-1923), Maxime Collignon (1849-1917), Fustel de Coulanges (1830-1889), Georges Perrot (1832-1914). À signaler qu'aucun agrégé d'histoire n'enseigne la littérature à l'université. Sur le cas particulier d'Alfred Rébelliau, voir ci-dessous, p. 109.
- 5 Pour un regard d'ensemble, voir W. F. Church, *Louis XIV in historical thought, from Voltaire to the Annales School*, New York, Norton, 1976, p. 38-54 ; voir aussi S. Zekian, *Les Aventures de la tradition. La référence au « Siècle de Louis XIV » dans la France révolutionnée (1795-1820)*, thèse soutenue à l'université Paris-Sorbonne en octobre 2008. Sur les enjeux historiographique et politique de la réception des Lumières au XIX<sup>e</sup> siècle, voir également D. Venturino, « L'historiographie révolutionnaire française et les Lumières, de Paul Buzès à Albert Sorel. Suivi d'un appendice sur la genèse de l'expression "siècle des lumières" (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) »,

capacité de résistance méthodologique, épistémologique et interprétative de l'ouvrage voltairien face aux questionnements de l'historiographie la plus actuelle du XIX<sup>e</sup> siècle. Investi par la critique d'érudits se targuant d'incarner la rigueur de la nouvelle science historique, que devint alors *Le Siècle de Louis XIV*?

#### UN OUVRAGE MAL AIMÉ MAIS BEAUCOUP ÉDITÉ

Le XIX<sup>e</sup> siècle avait commencé par de fortes réserves vis-à-vis de cet ancêtre encombrant, de ce poète quittant de temps en temps le métier de versificateur pour venir tisser des trames historiques, jugées incomplètes ou prétentieuses par la plupart des historiens libéraux et romantiques. Dès 1818, une bordée de critiques semble compromettre définitivement la carrière future du *Siècle de Louis XIV* auprès des historiens. Dans son *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV* (1818), l'immense Pierre-Édouard Lemontey (1762-1826) lui reproche de s'être laissé éblouir par la splendeur littéraire de l'époque, négligeant d'autres aspects de l'analyse historique : manière de faire glisser *Le Siècle de Louis XIV* dans le giron des tableaux consacrés à la culture littéraire, nombreux en ce début de siècle, et de clore le débat sur l'importance proprement historique de l'œuvre voltairienne, tout en encensant son talent d'écrivain<sup>6</sup>.

Un premier repérage semble confirmer la médiocrité de l'impact du *Siècle de Louis XIV* dans l'historiographie du XIX<sup>e</sup> siècle. Que l'on considère, en effet, deux contributions majeures données par le XIX<sup>e</sup> siècle à l'histoire de l'historiographie, les *Lettres sur l'histoire de France* (1820) d'Augustin Thierry et le manifeste de l'école méthodique publié par Gabriel Monod en 1876.

Thierry esquisse une analyse originale, fine et conséquente de la manière d'écrire l'histoire à l'époque moderne, de la Renaissance au XIX<sup>e</sup> siècle. Voltaire est cité comme exemple accompli de la dégénération qu'avait subie l'historiographie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Thierry compare ce que devrait être la vraie histoire et ce que ces *philosophes* des Lumières avaient proposé :

Au lieu d'une narration suivie, continue, se développant avec largeur et d'une manière progressive, on eut des récits courts, morcelés, tronqués, entrecoupés de

dans G. Ricuperati (dir.), *Historiographie et usages des Lumières*, Berlin, Berlin Verl. A. Spitz, 2002, p. 21-84.

6 « Voltaire a le plus contribué à faire reverdir le laurier de Louis XIV. L'exposé qu'il a fait du règne de ce monarque est un chef-d'œuvre de grâce et de raison, rendu populaire par un talent inimitable. Il serait parfait s'il était complet. L'auteur y loue beaucoup, et toujours avec sens et mesure ; mais on aperçoit bien dans ce tableau, que des parties sont dissimulées, et que d'autres ne sont pas approfondies. Voltaire se laissait trop éblouir par l'éclat littéraire, pour être parfaitement juste. Il a traité un roi qui a fondé des académies comme les moines traitaient jadis les princes qui dotaient les églises » (P.-E. Lemontey, *Œuvres*, Paris, A. Soutet, 1829, 7 vol., t. V, p. 170-171).

remarques sérieuses ou satiriques ; et l'histoire fut divisée, subdivisée, étiquetée par petits chapitres, comme un ouvrage didactique. C'est l'exemple que donna Voltaire, avec son originalité et sa verve de style accoutumée<sup>7</sup>.

Sans le citer, Thierry pense probablement aussi au *Siècle de Louis XIV*, qui toutefois n'a droit à aucune analyse particulière. Une telle critique va largement influencer le *Tableau de la littérature du XIX<sup>e</sup> siècle* (1828) d'Abel-François Villemain (1791-1870), qui vulgarise à son tour l'idée du caractère décousu et du manque d'unité problématique du *Siècle de Louis XIV*, lieux communs destinés à une grande fortune tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle (et même du XX<sup>e</sup>)<sup>8</sup>.

Si l'historiographie libérale appréciait peu ou prou Voltaire, à l'autre bout du siècle les fondateurs de l'école méthodique – que l'on appellera ici par commodité positiviste – ne semblaient pas mieux disposés. Dans l'article que Gabriel Monod écrit pour le premier numéro de la *Revue historique*, intitulé « Du progrès des études historiques en France depuis le XVI<sup>e</sup> siècle », Voltaire est à peine cité et uniquement à propos de l'*Essai sur les mœurs* :

L'histoire universelle qui était restée pour Bossuet enfermée dans le cadre étroit de la théologie, devient pour l'esprit pénétrant de Voltaire, dans son *Essai sur les mœurs*, le sujet de considérations appuyées sur une science parfois fragile, mais dont la justesse et la profondeur souvent prophétiques nous surprennent aujourd'hui<sup>9</sup>.

Science fragile mais pénétration dans les idées, justesse prophétique, profondeur surprenante : la superficialité du jugement frôle le poncif. L'*Essai sur les mœurs*

7 A. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, Lettre V, dans *Œuvres*, Paris, Michel-Lévy frères, t. III, 1867, p. 70 (dans l'article de 1820, publié dans *Le Courrier français*, ce passage n'existe pas). Par ailleurs, dans la Préface de la même édition, Thierry écrit : « il n'est personne parmi nous, hommes du dix-neuvième siècle, qui n'en sache plus que Velly ou Mably, plus que Voltaire lui-même sur les rebellions et les conquêtes, le démembrement des empires, la chute et la restauration des dynasties, les révolutions démocratiques et les réactions en sens contraire » (p. 4). Sur Thierry, voir M. Gauchet, « Les *Lettres sur l'Histoire de France* d'Augustin Thierry », dans P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, vol. 2, *La Nation*, t. 1, 1986, p. 247-316.

8 Villemain écrit dans son *Cours de littérature française. Tableau de la littérature du XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris, Didier, 1847, 2 vol., t. II, p. 48-49) : « Cet ouvrage de Voltaire est, par l'élégance même de la forme, une image du siècle mémorable dont il offre l'histoire. On y voudrait seulement plus de grandeur et d'unité. L'historien, qui prend assez souvent le ton d'un contemporain, ne voit pas cependant, d'un seul coup d'œil, les faits, les caractères, les mœurs se développer devant lui. Il aime mieux diviser son sujet par groupes distincts de faits homogènes [...]. La vérité, comme l'intérêt, aurait gagné à un récit moins morcelé ». Villemain souligne le caractère de source irremplaçable de l'ouvrage voltairien : « Ce vice de composition, vraiment extraordinaire, n'empêchera pas que l'ouvrage de Voltaire ne soit un monument durable du siècle qu'il décrit. On portera plus de critique dans le même sujet ; mais on ne montrera pas mieux le génie de cette société puissante et polie, dont Voltaire avait vu la dernière splendeur, et dont il parlait la langue. C'est par là que son récit est original, et ne peut plus être surpassé » (p. 50).

9 *Revue historique*, 1 (1876), p. 25.

n'était sans doute pas un livre de chevet de Monod, qui place Voltaire à côté de Mézeray, Velly ou Bossuet : un brillant historien des temps révolus, qui ne saurait participer aux débats contemporains sur l'histoire. Monod ne dit mot du *Siècle de Louis XIV*<sup>10</sup>.

Pourtant, ces réserves et ces silences se heurtent à un phénomène incontestable : la prolifération tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle d'éditions du *Siècle de Louis XIV*, souvent annotées, et indépendantes des œuvres complètes. Je ne prendrai en considération que ces éditions séparées, car elles seules marquent un intérêt spécifique pour Voltaire historien de Louis XIV.

Ainsi, de 1803 à 1914, on dénombre trente-sept éditions différentes auprès de vingt-sept éditeurs. De ces éditions, vingt ne sont pas annotées ; du côté des éditions annotées, après celle de Mme de Genlis en 1820<sup>11</sup>, on en compte seize de 1843 à 1914, rééditées à maintes reprises. De 1803 à 1914, *Le Siècle de Louis XIV* a été réimprimé cent quinze fois ; de 1847 à 1898, quatre-vingt-cinq fois<sup>12</sup>. Les tirages confirment l'importance de l'ouvrage dans le marché éditorial de l'époque. À défaut d'une recherche détaillée, un ordre de grandeur approximatif peut être fourni grâce aux travaux de Frédéric Barbier, qui a pu établir l'augmentation très importante des tirages de 1840 à 1900, période qui correspond à l'essor des éditions séparées du *Siècle de Louis XIV*<sup>13</sup>. Plus précisément, F. Barbier a élaboré un tableau des tirages moyens entre 1840 et 1900, par tranches de vingt ans<sup>14</sup>. En appliquant ces moyennes au nombre

10 Dans l'*Histoire du règne de Louis XIV. Récits et tableaux* (Paris, J. Lecoffre, 1871-1876, 6 vol.), C. Gaillardin, professeur d'histoire au lycée Louis-le-Grand, exprime l'ambiguïté à l'égard de Voltaire qui caractérise les historiens des années 1860-1870. Il entend, certes, se démarquer de « l'essai spirituel et brillant tenté au dernier siècle » (t. I, p. vii), et ceci pour deux raisons : d'une part, il est venu trop tôt pour être complet du point de vue documentaire et, d'autre part, sa structure par chapitres thématiques rompt de manière artificielle l'unité du récit historique. En ce sens, l'historien Gaillardin suit l'historien de la littérature Villemain. Cependant, sans vouloir entrer dans le détail de l'effective réalisation de ce projet dans cette histoire bien oubliée, on ne peut que remarquer la pénétration du discours méthodologique de Voltaire : « Nous supprimons », écrit Gaillardin, « les faits accessoires, ceux qui n'ajoutent rien à l'importance des grands résultats, à l'intelligence des idées nécessaires. Que de combats partiels on peut omettre sans nuire à l'histoire de la guerre civile ou étrangère ! Que d'écrits on peut laisser dans l'ombre, sans altérer aucunement l'histoire des débats politiques, des controverses religieuses ou de la littérature ! En revanche, et à la place que nous rend cette méthode, nous développons les idées, les caractères, les mœurs, les institutions » (p. xviii-xix).

11 M.-E. Plagnol-Diéval, « Le Voltaire de Mme de Genlis : combat continué, combat détourné », dans U. Kölvig et Ch. Mervaud (dir.), *Voltaire et ses combats*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, 2 vol., t. II, p. 1211-1226.

12 Pour le détail de ces éditions, voir l'annexe bibliographique, ci-dessous, p. 114-120.

13 Voir la note liminaire à l'annexe bibliographique, ci-dessous, p. 114.

14 Tirage moyen : 1840-1859, 1958 ex. ; 1860-1879, 2 787 ex. ; 1880-1899, 5 006 ex. ; 1900-1914, 11 239 ex. Voir F. Barbier, « Une production multipliée », dans H.-J. Martin et R. Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, 1983-1986, 4 vol., t. III, *Le Livre triomphant (1660-1830)*, p. 116. Pour l'édition historique savante, voir F. Barbier, « L'édition historique et

de tirages connus du *Siècle de Louis XIV* de 1840 à 1914, on atteint le chiffre d'environ 440 000 exemplaires publiés dans un laps de temps de soixante-quatorze ans, le tirage moyen annuel étant d'environ 6 000 exemplaires.

Sans être un *best seller*, l'ouvrage voltairien est donc un *long seller* – même en ne considérant que les éditions séparées. Son sort est bien différent de l'*Essai sur les mœurs*, très peu édité (jamais après 1835<sup>15</sup>), et ressemble davantage à celui de l'*Histoire de Charles XII*<sup>16</sup>.

Cette longévité s'explique tout d'abord par les exigences de l'enseignement de l'histoire, qui prend progressivement une place de plus en plus importante dans la *ratio studiorum* des lycéens français du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. En 1818, on décide de le confier à un professeur « spécial » et, l'année suivante, on fait une large place à l'histoire dans les épreuves de baccalauréat ès lettres. En 1831 est créé un concours spécial d'agrégation en histoire et géographie qui, toutefois, ne produit qu'entre six et dix agrégés en moyenne pendant plusieurs années<sup>18</sup>. Il faudra attendre la seconde moitié du siècle pour que les professeurs de latin, *lobby* très puissant, perdent le monopole de l'enseignement de l'histoire. Puis,

100

---

philologique en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans B. Fabian et P. Raabe (dir.), *Gelehrte Bücher von Humanismus bis zur Gegenwart*, Wiesbaden, in Komm. bei Harrassowitz, 1983, p. 153-168.

15 On ne connaît que cinq éditions séparées de l'*Essai sur les mœurs* au XIX<sup>e</sup> siècle : Firmin Didot, 1804-1805 ; Didot l'aîné et Firmin Didot, 1805 ; Leconte, 1829-1830 ; A. Hiard, 1832 et Treuttel et Würtz, 1835.

16 Le succès éditorial de l'*Histoire de Charles XII* est aussi important que celui du *Siècle de Louis XIV*, le contenu politique et religieux étant moins sensible. Considéré comme un classique de la langue française, l'*Histoire de Charles XII* se trouve constamment au programme de français des classes du secondaire (voir A. Chervel, *Les Auteurs français, latins et grecs au programme de l'enseignement secondaire de 1800 à nos jours*, Paris, INRP, coll. « Publications de la Sorbonne », 1986). De 1807 à 1900, l'ouvrage a été édité cinquante-cinq fois et l'ensemble de ces éditions a connu quatre-vingt-six retirages ; de ces cinquante-cinq éditions, douze sont annotées, mais seulement une est annotée par un historien : Albert Waddington (1861-1926), agrégé de lettres tourné vers l'histoire, Hachette, 1891 (rééditée en 1893, 1895, 1898, 1902, 1904, 1908, 1912). L'*Histoire de Charles XII* connut également des éditions publiées en province (Tours, Avignon, etc.), ce qui ne fut pas le cas du *Siècle de Louis XIV*.

17 P. Gerbod, « La place de l'histoire dans l'enseignement secondaire de 1802 à 1880 », *L'Information historique*, 1965, 3 (mai-juin), p. 123-130 ; F. Furet, « La naissance de l'histoire », dans *L'Atelier de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1982, p. 101-128 ; E. Héry, *Un siècle de leçons d'histoire. L'histoire enseignée en lycée de 1870 à 1970*, Rennes, PUR, 1999 ; Ph. Maynard (éd.), *L'Histoire et la géographie dans l'enseignement secondaire. Textes officiels, 1795-1914*, Paris, INRP, 2000 ; S. Bird, *Reinventing Voltaire. The politics of commemoration in nineteenth-century France*, SVEC 2000:09, chap. 5, « Voltaire in Classroom » (en particulier sur la présence de Voltaire historien dans les manuels scolaires) ; P. Garcia et J. Leduc, *L'Enseignement de l'histoire en France de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, A. Colin, 2003. D'utilité douteuse, C. Bernard, *L'Enseignement de l'histoire, en France, au XIX<sup>e</sup> siècle (selon les ministres de l'instruction publique)*, Lille/Paris, Service de reproduction des thèses de l'université/Champion, 1978.

18 Y. Verneuil, *Les Agrégés. Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005.

au cours des dernières décennies du siècle, l'histoire devient une des disciplines majeures dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur<sup>19</sup>.

Dès le début des années 1830, *Le Siècle de Louis XIV* est mis au programme de l'enseignement de français et d'histoire<sup>20</sup>. Si l'ouvrage est sans aucun doute un classique de la littérature, les éditions annotées pour l'étude du français sont nettement moins nombreuses et importantes que les éditions annotées à l'intention des classes d'histoire. Aussi, de 1831 à 1841, *Le Siècle de Louis XIV* est-il au programme de troisième ; de 1842 à 1848, au programme de rhétorique (première) ; de 1849 à 1865, au programme de seconde ; de 1865 à 1890, au programme de rhétorique (première)<sup>21</sup>. Autrement dit, l'ouvrage est sur les bancs des élèves du secondaire de 1831 à 1890, sans solution de continuité<sup>22</sup>.

Avant 1847-1848, les éditions du *Siècle de Louis XIV* proposées aux élèves étaient en général sans annotation et, de temps en temps, expurgées des derniers chapitres sur la religion<sup>23</sup>. Sur ce dernier point, au début des années 1850 s'engage un débat entre l'Église de France et le nouveau pouvoir sur la nécessité d'amender les œuvres de Voltaire destinées à l'enseignement secondaire. L'aile radicale de l'épiscopat français, incarnée par l'évêque d'Arras, voulait la suppression pure et simple de Voltaire des programmes scolaires ; le ministre Fortoul résiste. Dans une lettre à ce dernier datée de 1854, Pie IX propose de garder Voltaire comme « classique », mais de le corriger et l'expurger. En signe d'apaisement, Fortoul accepte d'imposer une version censurée du *Siècle de Louis XIV* pour l'enseignement dans les classes<sup>24</sup>. Le Conseil impérial de l'Instruction publique approuve une version corrigée de l'ouvrage, amputée notamment des cinq derniers chapitres consacrés à la religion, de la partie sur

19 Pour une synthèse des institutions de recherche en histoire fondées à partir des années 1840, voir P. Nora, « L'histoire de France de Lavisse », dans *Les Lieux de mémoire*, op. cit., vol. 2, *La Nation*, t. II, 1986, p. 317 sq.

20 « Cicéron, Bossuet, Fénelon étaient étudiés dans les cours de philosophie. Les *Histoires* d'Hérodote, celles de Quinte-Curce ou *Le Siècle de Louis XIV* de Voltaire étaient des ouvrages d'histoire au même titre que le manuel d'histoire qui est longtemps imposé aux élèves par les textes officiels » (A. Chervel, *Les Auteurs français...*, op. cit., p. 9).

21 *Ibid.*

22 Daniel Milo note à juste titre que Voltaire « n'a longtemps existé à l'école qu'en tant qu'historien, l'auteur du *Siècle de Louis XIV* et de l'*Histoire de Charles XII* » (« Les classiques scolaires », dans P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, op. cit., vol. 2, *La Nation*, t. II, p. 520).

23 J.-P. Piobetta écrit à ce propos : « Les seules modifications apportées à la réforme de Cousin entre 1840 et 1849 eurent pour objet la liste des auteurs français : à diverses reprises Pascal et Voltaire en furent exclus. [...] C'est aussi que Salvandey, ayant décidé, par un arrêté du 4 janvier 1847, de réviser et de réduire le programme, publia le 15 janvier 1848 un nouveau programme, caractérisé par la suppression des *Provinciales*, des derniers chapitres du *Siècle de Louis XIV* [...]. Le 25 mars de la même année, son successeur au ministère de l'Instruction publique, Carnot, rétablissait ce que Salvandey avait supprimé. [...] Le 26 novembre 1849, de Parieu faisait au programme de Victor Cousin les mêmes amputations que de Salvandey » (*Le Baccalauréat*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1937, p. 68-69).

24 Sur cet épisode, voir S. Bird, *Reinventing Voltaire*, op. cit., p. 176.

Galilée du chapitre 31 et de la référence à Pascal du chapitre 32. L'éditeur Delalain accepte de publier cette édition, dont la première édition date de 1854. Par un arrêté du 5 mars 1856, le ministre Fortoul statue que l'édition Delalain est la seule autorisée dans les lycées<sup>25</sup>. L'édition Delalain portera dans son frontispice : « édition conforme au texte officiel adopté par le Conseil impérial de l'Instruction publique », et sera publiée huit fois jusqu'en 1881. D'autres éditeurs emboîteront le pas au cours des décennies suivantes<sup>26</sup>.

Les consignes ministérielles ne furent pas forcément respectées : dans les listes des livres autorisés par le ministère de l'Instruction publique chaque année, aucune indication n'est donnée sur l'édition à utiliser ; on indique juste le titre de l'ouvrage, si bien qu'il est difficile de savoir si les seules éditions utilisées dans les classes étaient les éditions expurgées. Une chose est sûre, les éditions annotées de l'ouvrage intégral sont sans doute plus nombreuses que les éditions annotées de l'ouvrage censuré et sont, sans aucun doute, dotées d'un appareil critique beaucoup plus conséquent.

102

En somme, tout Français du XIX<sup>e</sup> siècle, ayant poursuivi des études secondaires ou supérieures, a rencontré à un moment donné de sa formation les idées fondamentales du *Siècle de Louis XIV*. La périodisation par siècles, par exemple, était un lieu commun. Le ministre Victor Duruy, très favorable à l'introduction de l'histoire contemporaine dans le cursus des études secondaires, affirme lors du discours de la distribution des prix du Concours général de 1863 :

Les élèves ignorent la société dont ils deviennent membres actifs, son organisation, ses besoins, ses désirs, les grandes lois qui la régissent et quel esprit de justice l'anime et la conduit. Les meilleurs sont, par leurs études, contemporains du siècle de Périclès, d'Auguste et de Louis XIV<sup>27</sup>.

L'abondance d'éditions ne saurait toutefois se comprendre uniquement par la demande d'un marché pédagogique en expansion, assorti d'une multiplication des bibliothèques dans les lycées<sup>28</sup>, ou bien pour des raisons contingentes, je pense aux diatribes virulentes qui ont lieu à l'occasion du centenaire de la mort de Voltaire en 1878<sup>29</sup>. Du régime orléaniste jusqu'à la Troisième République, les diverses mouvances politiques ont promu l'ouvrage, le considérant non seulement comme un classique de la langue française, mais aussi comme un

25 *Ibid.*, p. 177. En effet, une édition expurgée avait déjà été autorisée pour être utilisée dans les lycées dès 1840.

26 Voir l'annexe bibliographique, ci-dessous, p. 114-120.

27 Cité par E. Héry, *Un siècle de leçons d'histoire*, *op. cit.*, p. 26.

28 L'arrêté du 12 mai 1860 crée l'obligation de doter tous les lycées de bibliothèques à l'intention des élèves (A. Chervel, *Les Auteurs français...*, *op. cit.*, p. 17).

29 S. Bird, *Reinventing Voltaire*, *op. cit.*

récit crédible et largement partagé d'un moment essentiel de l'histoire politique et culturelle de la France.

L'intérêt porté à Voltaire par les divers pouvoirs en place trouva un relais du côté d'historiens moins prestigieux que Thierry, Renan ou Michelet<sup>30</sup>, mais dotés d'une solide érudition : un certain nombre d'entre eux s'engagèrent à éditer et à annoter *Le Siècle de Louis XIV*. Cependant, la plupart des éditions annotées, surtout les plus importantes, visent un public qui va au-delà de celui des classes, un public cultivé, de plus en plus intéressé par l'histoire. Ces agrégés, figure nouvelle de spécialistes d'histoire, passent le texte voltairien au crible de la critique de leur temps et, au vu des résultats de cette analyse, finissent par l'agrégé, si j'ose dire, dans leur corporation. Tant et si bien qu'en quelques décennies, l'auteur du *Siècle de Louis XIV* devient un des maîtres assumés de la nouvelle génération d'historiens positivistes.

#### LE SIÈCLE DE LOUIS XIV, UN OUVRAGE SCIENTIFIQUE (1852-1914) ?

À l'exception de trois annotateurs catholiques (l'abbé Drioux, historien ; Du Chesne de Ciszeville, licencié ès lettres ; l'abbé Vernay, théologien), qui font de chaque note et de leur introduction un prêche anti-voltairien<sup>31</sup>, la majorité

30 « Mais, en somme, quelle faible place le XVIII<sup>e</sup> siècle occupe dans le progrès de la critique historique ! [...] Les écrivains philosophiques n'ont pas plus de rigueur. Quelle naïve assurance dans leur manière de juger le passé ! quelle présomption superficielle dans leurs dédains ! Voltaire a fait plus de tort aux études historiques qu'une invasion de barbares ; avec sa spirituelle légèreté et sa facilité trompeuse, il a découragé les bénédictins, et si, pendant cinquante ans, la collection de dom Bouquet s'est vendue chez les épiciers au poids du papier, si l'*Histoire littéraire de la France* s'est arrêtée faute de lecteurs, c'est bien sa faute » (E. Renan, « Port-Royal », article publié dans le *Journal des débats* en 1860, repris dans les *Nouvelles études d'histoire religieuse*, Paris, Calmann-Lévy, 1884 : voir *Œuvres complètes*, éd. dirigée par H. Psichari, Paris, Calmann-Lévy, 1947-1961, 10 vol., t. VII, p. 1001). Sur les réserves de Michelet sur *Le Siècle de Louis XIV*, qu'il connaît mal, et sur sa préférence pour l'*Essai sur les mœurs*, voir R. Trousson, « Michelet et "le rieur plein de larmes" », dans *Visages de Voltaire*, op. cit., p. 214 sq. Parmi d'autres exemples de critiques historiennes du *Siècle de Louis XIV*, voir Amédée Gabourd, *Histoire de France*, Paris, Gaume frères, 1855-1862, 20 vol., t. XVI, p. 456-484. De peu d'intérêt sont les quelques biographies consacrées à Voltaire avant Desnoiresterres : celle, très hostile, du chanoine Ulysse Maynard (*Voltaire*, Paris, A. Bray, 1868) ou celle, plus favorable, de G. Norga (*Voltaire*, Paris, A. Ghio, 1878).

31 Bonapartiste déclaré, l'abbé Drioux consacre son introduction et ses notes à mettre en garde le lecteur contre un ouvrage impie que le style brillant rend d'autant plus dangereux. L'homme aussi est détestable, immoral et se livrant même aux larcins. Enfin, « comme historien Voltaire a le tort de faire une foule d'assertions sans aucune preuve, d'écouter ses préventions haineuses toutes les fois que la religion est en cause ou que des ecclésiastiques paraissent sur la scène ; de sacrifier la vérité à l'agrément et de suivre toujours la pente de son esprit léger et frivole, qui le porte à croire l'anecdote et à lui accorder toute la valeur d'un document historique » (Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, J. Lecoffre, 1860, p. xiii). Quant à l'abbé Du Chesne, il affirme aimer la morale plus que la beauté littéraire. Beaucoup de chrétiens pensent ainsi. « C'est à eux que nous offrons un texte dégagé de tout ce qui pourrait ébranler leur foi ou attrister leur religion. Quant aux autres lecteurs, comme c'est pour eux que s'impriment les éditions ordinaires, c'est à elles que nous les renvoyons, en les priant de trouver bien que nous ayons la nôtre »

des historiens annotateurs présente *Le Siècle de Louis XIV* comme un ouvrage de grande qualité méthodologique, disposant d'une solide assise documentaire et proposant une interprétation originale. Et ceci avant et surtout après le manifeste fondateur de l'école méthodique de Monod. Seules deux des seize éditions annotées du *Siècle de Louis XIV* le sont par des professeurs de lettres : dès le début des années 1850, l'exercice fut monopolisé par les agrégés d'histoire et par les professeurs d'histoire des lycées et des universités<sup>32</sup>.

104

Je n'évoquerai que les plus significatifs<sup>33</sup> : Charles Louandre (1812-1882), disciple d'Augustin Thierry, spécialiste d'histoire économique et sociale, ainsi que de la noblesse, qui publie son édition en 1852 ; Auguste Garnier, agrégé d'histoire, à qui l'on doit l'édition Hachette de 1853 (cette édition sera republiée onze fois jusqu'en 1888) ; Paul Gaffarel, historien de l'armée et du colonialisme français, un des signataires du manifeste de Monod en 1876, publie son édition en 1882 ; Émile Bourgeois (1857-1934), agrégé d'histoire, historien reconnu des relations internationales à l'époque moderne, successeur de Monod à l'École normale, professeur d'histoire à la Sorbonne (1904), éditeur avec Louis André d'un recueil de sources qui fit date<sup>34</sup>, intéressé par les questions de pédagogie<sup>35</sup>, et auteur en 1890 d'une édition de référence du *Siècle de Louis XIV* ; enfin, Alfred Rébelliau (1858-1934) et Marcel Marion (1857-1940), de la génération des collaborateurs de Lavis, publient une édition annotée en 1894, y ajoutant une introduction substantielle signée par Rébelliau. Ce dernier a une formation littéraire (agrégé et docteur ès lettres), il est bibliothécaire à l'École normale et à l'Institut, professeur de littérature française à la Sorbonne (1906), mais sa vocation d'historien de la culture religieuse le rapproche de Lavis : il sera, en effet, l'un des rédacteurs d'un volume consacré à Louis XIV, le tome 8 de *l'Histoire de France* en vingt-sept volumes coordonnée par Lavis. Marcel Marion (1857-1940), lui, fut agrégé d'histoire, historien des finances, professeur

---

(Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, P.-C. Lehubey, 1847, p. 11). À la place des nombreuses pages censurées, l'abbé Du Chesne cite des longs passages tirés de Bonald, de de Maistre et Villemain. L'abbé Vernay, lui, à l'instar des historiens de sa génération, accorde avec équilibre une certaine crédibilité à Voltaire historien politique et militaire, moins à l'historien des beaux-arts et aucune à l'historien de la religion (Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, Poussielgue frères, 1887, p. xviii).

32 Sur l'enseignement de Voltaire par les historiens de la littérature, voir R. Trousson, « Voltaire et les professeurs », dans *Visages de Voltaire*, op. cit., p. 417-453.

33 Voir Ch. Charle, *La Faculté des lettres de Paris*, op. cit. ; Ch. Amalvi, *Répertoire des auteurs de manuels scolaires et de livres de vulgarisation historique de langue française : de 1660 à 1960*, Paris, La boutique de l'histoire, 2001. Sur les mutations concernant le métier d'historien, voir Ch.-O. Carbonell, *Histoire et historiens, une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885*, Toulouse, Privat, 1976.

34 *Les Sources de l'histoire de France : le xviii<sup>e</sup> siècle (1610-1715)*, Paris, A. Picard, 1913-1935, 8 vol.

35 *L'Enseignement secondaire selon le vœu de la France*, Paris, A. Chevalier-Marescq, 1900.

au Collège de France en 1912 et auteur d'un dictionnaire des institutions de la France des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles qui fait toujours autorité<sup>36</sup>.

Aucun de ces historiens n'est un M. Homais de l'histoire, encensant sottement son idole<sup>37</sup>. En particulier, Bourgeois, Rébelliau et Marion font partie de la jeune génération des historiens positivistes (ils n'avaient même pas vingt ans au moment du manifeste de Monod en 1876) : ils ont été formés à la rigueur de la nouvelle école et sont dépourvus des préjugés anti-voltairiens de l'école romantique, qui avaient pu influencer Monod. Aussi contribuent-ils à la démolition des critiques romantiques du caractère anti-historique des Lumières, s'inscrivant dans un mouvement européen de réhabilitation de l'historiographie des temps de Voltaire et de Gibbon, dont l'historicisme allemand de la fin de siècle donne aussi l'exemple (que l'on pense à Wilhelm Dilthey et, plus tard, à Ernst Cassirer).

Ces éditions comprenaient un appareil de notes et une introduction inscrivant l'œuvre voltairienne dans une double généalogie : celle de la science historique, dont les nouveautés du XIX<sup>e</sup> siècle auraient été anticipées par *Le Siècle de Louis XIV*, et celle de la grandeur de la nation française et de ses diverses manifestations politiques, dont le Louis XIV représenté par Voltaire aurait fixé le moment absolutiste.

Dans les éditions considérées, l'annotation est inégale, mais obéit aux mêmes nécessités : en premier lieu, corriger les fautes de Voltaire, mineures et attribuées en tout cas à l'absence de documentation disponible à son époque ; en deuxième lieu, compléter le texte en rajoutant quelques dates ou quelques événements négligés par l'historien ; enfin, préciser à certains endroits la bibliographie récente sur la question<sup>38</sup>. Autrement dit, le texte est traité comme crédible,

36 À ces noms, on peut ajouter ceux de Jules Genouille (1805-1875), professeur d'histoire en classe de rhétorique au lycée Henri IV et auteur de nombreux manuels scolaires ; François Estienne, pseudonyme de Léon Feugère (1810-1858), professeur de rhétorique aux lycées Henri IV et Louis-le-Grand ; Louis Grégoire (1819-1897), élève de l'ENS, professeur agrégé d'histoire dans les lycées, auteur d'ouvrages de vulgarisation d'histoire générale ; Jules Toutain (1865- ?), professeur à l'ENS Fontenay, auteur de manuels pour le secondaire.

37 Une seule exception, tout de même : l'édition publiée par J. Zeller, « membre de l'Institut », censurée des cinq derniers chapitres et dont la préface est un tissu de lieux communs (Paris, C. Delagrave, 1892). Par ailleurs, la haute considération des qualités de Voltaire historien se retrouve également à propos de *Histoire de Charles XII* : dans l'édition Hachette de 1891, l'un des plus importants historiens français de l'Allemagne, Albert Waddington (1861-1926), proche de Lavisse, consacre à Voltaire un vrai éloge méthodologique dans son introduction : « Voltaire considéré surtout comme historien », p. I-XXXIX.

38 A. Garnier exprime la philosophie générale de ce genre d'annotation, suivie au moins jusqu'à l'édition Rébelliau-Marion de 1894 : « Quant aux notes qui accompagnent cette nouvelle édition, elles ont pour objet, quelquefois de rectifier ou de compléter les jugements de l'historien, le plus souvent de comparer ses opinions à celles des contemporains de cette époque. [...] Nous avons profité des derniers travaux de la critique et de l'érudition modernes » (Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1888 [1<sup>re</sup> éd., 1853], p. xx).

juste un peu vieilli et ayant besoin d'un toilettage. Pour ces historiens, Voltaire était un interlocuteur contemporain, un auteur à faire lire à la jeunesse pour qu'elle puisse se forger une idée exacte du grand siècle de Louis ; il fallait juste la mettre à jour. Les introductions à ces éditions expliquent, elles, les raisons de l'actualité du *Siècle de Louis XIV*.

Dès 1852 et 1853, Charles Louandre et Auguste Garnier manifestent déjà l'estime que les historiens de la fin du régime orléaniste portent à l'œuvre de Voltaire. Garnier veut « combattre ce vieux préjugé, qui ne voit dans l'auteur du *Siècle de Louis XIV* qu'un historien mal instruit, superficiel et inexact » (p. VIII). Louandre se rappelle son maître Thierry et insiste sur la capacité voltairienne de rendre la couleur d'une époque :

Sous le rapport de l'abondance et de l'exactitude des faits, il est peu de livres historiques qui puissent le disputer au *Siècle de Louis XIV*. On sent à chaque ligne qu'en écrivant cet ouvrage, l'auteur touchait d'assez près les événements qu'il raconte pour en subir l'impression toute vivante encore, et que déjà cependant il était assez loin des hommes et des passions de cette grande époque pour les dominer avec une impartialité calme<sup>39</sup>.

106

Contre Villemain, qui critiquait le plan suivi par Voltaire et lui faisait la leçon, Garnier, en historien, cherche moins l'unité du récit que l'unité de la problématique :

C'était la première fois qu'un écrivain, cessant de se borner au récit vulgaire des batailles et à l'histoire convenue des rois, cherchait dans les annales du passé les manifestations variées et multiples de la pensée humaine. C'était la première fois qu'on essayait de représenter dans un tableau unique tant d'objets divers et cependant inséparables, les négociations, les guerres, le gouvernement intérieur, les finances, le commerce, les lettres et les arts, en un mot tout ce qui fait la vie et la grandeur d'une nation. Le temps et de nouvelles recherches ont dû ajouter des renseignements utiles ou intéressants à ceux que Voltaire avait recueillis ; mais on ne peut lui enlever l'honneur d'avoir envisagé le premier l'histoire de ce point de vue supérieur et vraiment philosophique<sup>40</sup>.

39 C. Louandre, Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, Charpentier, 1853, p. VII.

40 A. Garnier, Introduction, éd. cit., p. V. Louandre est d'un avis conforme : « Comme historien, il a le premier, à côté de la chronique, du mémoire et de la compilation, créé un genre nouveau qui, tout en se rapprochant par le mouvement et l'intérêt du genre des anciens, tout en offrant [...] d'utiles leçons politiques, l'emporte de beaucoup par l'abondance et la variété des renseignements, et embrasse, dans un cadre resserré, ce qu'on pourrait appeler l'universalité des choses qui constituent la vie d'une nation. On a dit et bien souvent répété, de nos jours, que l'histoire de France n'était pas l'histoire du pays, mais seulement de ceux qui avaient porté la couronne. Eh bien, ce reproche Voltaire l'avait prévu » (Introduction, éd. cit., p. V).

Cet argument fera école, de la même manière que l'éloge de la richesse de la documentation utilisée par Voltaire ; moins suivi est l'éloge de l'impartialité politique et de sa modération dans l'analyse des affaires religieuses<sup>41</sup>. Louandre, enfin, donne la clef de la fortune qui attendait Voltaire dans ce nouveau siècle : « Les incontestables progrès que la méthode et les sciences historiques ont faits dans ces dernières années, ont donné un nouveau relief aux qualités éminentes du *Siècle de Louis XIV*<sup>42</sup> ».

Un historien comme P. Gaffarel, parmi d'autres, colporte des idées semblables au cours des années suivantes<sup>43</sup>, mais il faut attendre les introductions d'Émile Bourgeois et d'Alfred Rébelliau pour que les raisons de la place centrale de Voltaire dans l'historiographie du Grand Siècle et dans le développement de la science historique elle-même, soient largement expliquées.

On doit à Émile Bourgeois une histoire de la composition du *Siècle de Louis XIV* qui demeure à ce jour inégalée. Mais, surtout, Bourgeois désigne Voltaire comme un historien qui met en étroite relation épistémologique la science naturelle et l'histoire. Si Voltaire annonce l'école méthodique et la nouvelle science de l'histoire de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le mérite en revient à la divine Émilie :

L'influence scientifique de Cirey, qui à un moment lui avait fait tort, venait y concourir à son tour : contraint pour ainsi dire d'expliquer à son amie, qui le combattait, son goût pour l'histoire, Voltaire s'y applique, de manière à flatter à son tour le goût de la marquise pour l'exactitude, la précision scientifique et la raison. Il se fit ainsi comme une méthode historique, dont le premier article était un doute raisonné sur tous les grands événements qui ne s'expliquent pas, ou s'expliquent par de petites causes, et un mépris général pour tous les détails oiseux. [...] Cette conception scientifique de l'histoire, qui a été l'origine et le fondement de l'*Essai sur les mœurs*, entrepris à cette époque pour Mme du Châtelet, s'accordait à merveille avec l'idée que Voltaire s'était faite du *Siècle de Louis XIV*, et l'y ramenait pour ainsi dire<sup>44</sup>.

41 « Il faut reconnaître que *Le Siècle de Louis XIV* est ordinairement exact, beaucoup plus exact qu'on ne le croit et qu'on ne le dit. Des fautes de détails, quelques dates et quelques faits omis ou erronés ne sauraient étonner dans un ouvrage de cette nature, ni surtout en affaiblir le mérite général. [...] Sans doute plusieurs parties de ce grand règne ont été explorées avec succès, même après lui [exemples] ; mais quand on veut juger un historien, quelques omissions involontaires ou inévitables doivent-elles faire oublier les services réels qu'il a rendus à la science ? » (A. Garnier, Introduction, éd. cit., p. xii).

42 C. Louandre, Introduction, éd. cit., p. vii.

43 « Voltaire ne s'était pas contenté d'écrire un livre spirituel, intéressant, remarquable par les plus solides qualités du style ; mais qu'il a été historien consciencieux, laborieux, toujours intelligent et souvent très renseigné » (P. Gaffarel, Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, Garnier frères, 1882, p. xx).

44 E. Bourgeois, Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, Hachette, 1893 [1<sup>re</sup> éd., 1890], p. xiv.

La méthode scientifique de Voltaire se nourrit d'une vaste documentation imprimée et manuscrite, et en ceci il obéit parfaitement au projet du manifeste de Monod, mais aussi d'une très large moisson de témoignages oraux, moins prisés par Monod mais particulièrement appréciés par Bourgeois.

Les érudits, qui étudient des temps anciens, s'efforcent par un travail d'imagination et de recherches, de se faire autant que possible les contemporains des hommes et des événements qu'ils considèrent dans les témoignages des temps. Voltaire a eu cette bonne fortune de voir encore ce qu'il raconte, et le mérite très grand de nous apporter des observations plutôt que des hypothèses. (p. xxxiii)

Rapporter des faits plutôt que des hypothèses, voilà une des tâches de l'historien positiviste que Voltaire remplit à la perfection aux yeux de Bourgeois.

108

Mais la méthode n'est pas tout : Voltaire plaît aussi à l'historien politiquement engagé, qui cherche des ancêtres à la Troisième République. Pour Bourgeois, l'unité de l'ouvrage ne réside pas dans l'apologie de la splendeur littéraire et artistique du règne. Cet aspect est secondaire à ses yeux et, en tout cas, largement contrecarré par les chapitres sur les querelles religieuses, qui montrent la face fanatique du siècle *le plus éclairé qui fût jamais*. En diminuant le poids du Grand Siècle littéraire dans la définition voltairienne du règne de Louis XIV, Bourgeois s'éloigne de la vision élaborée par l'histoire littéraire qui le précède et qui aboutira à Gustave Lanson. La véritable grandeur du siècle reconstruit par Voltaire est politique, et réside dans la réalisation d'une alliance féconde entre royauté et bourgeoisie. De cette alliance est née la nation française moderne :

L'essentiel, en outre, pour un historien, ce n'est pas de savoir, c'est de comprendre. L'histoire, a dit Michelet, est une résurrection. Ce sont les sentiments, les idées des sociétés disparues qu'elle retrouve, pour leur rendre la vie. [...] Elle était fort aisée, au contraire, pour Voltaire, profondément pénétré par les idées du Grand Siècle. Il est plus royaliste que le roi, et d'autant mieux préparé à comprendre le gouvernement de Louis XIV. Il peut nous en faire toucher les ressorts. Il sait ce qui a fait la grandeur et la force du règne, la collaboration de la bourgeoisie et de la royauté dans les lettres, la politique, l'administration. Car il appartient à cette bourgeoisie du Grand Siècle, flattée de l'abaissement de la noblesse, enrichie par les emplois et le luxe, reconnaissante à Louis XIV de l'éclat et du bien-être qu'il lui a donnés. (p. xxix)

Cet éloge d'une histoire qui rend la vie au passé, et qui n'aligne pas juste des faits bruts, détonne sous la plume d'un historien de l'école méthodique (et invite à la prudence dans le jugement hâtif que l'on donne trop souvent de cette phase

de l'historiographie). Certes, Voltaire s'est égaré en vouant un culte excessif au roi, mais le plus souvent cela venait de la partialité des sources consultées plutôt que de sa mauvaise foi. Car, *Le Siècle de Louis XIV* est « une véritable histoire, digne de ce nom, par l'exactitude, la critique et l'abondance des renseignements, la méthode et la composition » (p. XLI) :

Il a vu, en un mot, presque tout ce qu'un historien devrait voir aujourd'hui, s'il voulait refaire cette œuvre, et il a vu des documents actuellement perdus, qu'il nous a conservés. [...] Voltaire s'entoura de toutes les garanties possibles, qui sont les règles de la critique historique. Il discutait d'abord l'authenticité des pièces [...]. Une fois l'identité du document établie, il critiquait alors sa valeur, d'après le rôle, la vie, les intérêts ou les passions de l'auteur. (p. XLIII)

L'objectif de son travail était la certitude historique, sans doute pas la vérité, car la certitude n'est autre chose que la forme la plus achevée de la probabilité : c'est l'idée même de Voltaire que le positiviste Bourgeois fait sienne<sup>45</sup>. Et ce n'est pas la seule :

Voltaire a compris, du premier coup, à la première ébauche de son travail, que l'essentiel en histoire n'était pas le détail des faits politiques et militaires, le récit des batailles ou des intrigues de cour [...]. De ce fatras de faits toujours identiques à toutes les époques, ce que l'historien doit surtout dégager, c'est le génie des peuples, leurs goûts, leurs mœurs, le progrès des sociétés humaines et de l'esprit humain à travers les siècles. [...] C'est sur ce principe nouveau de son temps, qui n'est pas encore reconnu par tous aujourd'hui, que Voltaire a fondé son œuvre, et il ne pouvait l'asseoir plus solidement<sup>46</sup>.

La seule véritable critique que Bourgeois exprime vis-à-vis du *Siècle de Louis XIV* porte sur la polémique obstinée concernant l'Église, qui atténue la valeur scientifique de son ouvrage, car la vraie science ne dédaigne rien et veut tout expliquer. En dépit de cette réserve finale, *Le Siècle de Louis XIV* est incontestablement une matière vive pour l'historien positiviste et un objet d'inspiration pour ses propres travaux sur le grand roi.

Dès le début de son introduction à l'édition du *Siècle de Louis XIV* publiée en 1894, Alfred Rébelliau confirme et précise la position de Bourgeois :

Qui ne connaîtrait le règne de Louis XIV que par Voltaire ignorerait assurément bien des choses, et, dans ses jugements particuliers, se tromperait souvent.

45 « Ce sont encore les principes de la certitude historique » (p. XLIII). Cette certitude n'est en fait que probabilité, ce que Bourgeois considère comme une évidence.

46 P. XLIV.

Et pourtant, si l'on veut se faire de cette période de notre histoire une image ressemblante, en concevoir une idée d'ensemble vraie, en porter un jugement juste, c'est aujourd'hui encore au récit de Voltaire que l'on peut le plus utilement s'adresser<sup>47</sup>.

Certes, Rébelliau stigmatise l'apologie de la figure royale et du siècle auquel il donne son nom : Voltaire a montré trop d'indulgence pour l'ambition coupable du roi et ignoré la misère et la souffrance que ses peuples furent obligés d'endurer. Persuadé, par sa philosophie, que l'histoire doit être utile pour changer le monde et que la superstition et le fanatisme désignent les époques de décadence, Voltaire est poussé « à grandir, à mettre hors pair et à isoler dans une supériorité démesurée le siècle de Louis XIV » (p. xix).

110 Pourtant, par sa partialité même, ce point de vue éclaire la tendance politique essentielle du règne. Il est évident que Louis XIV s'appuya sur ses ministres et sur son administration pour gouverner : ne montrer que lui en premier plan semble constituer une distorsion historique. Il n'en reste pas moins que

plus on étudie l'histoire du dix-septième siècle et plus on est frappé de ce fait curieux, que [...] les agents du gouvernement de Louis XIV, à quelque degré qu'ils fussent de l'administration, se sont toujours effacés sous lui, ont toujours dissimulé dans une apparence d'obéissance leurs pensées et leurs actes personnels ; et que, dans le domaine politique et social, l'abdication volontaire de l'amour-propre individuel au profit de celui qui menait la machine, fut alors étonnamment développée. [...] D'où il résulte que l'Historien qui, comme Voltaire, les présente de cette façon, et, volontairement ou non, se laisse duper par cette apparence de l'omniscience, de la toute-puissance, de l'ubiquité et de l'action unique du « grand roi », est en réalité plus dans le vrai que celui qui donnerait aux actions particulières de chacun des collaborateurs de Louis XIV une importance distincte. (p. xxi)

De la même manière, il est vrai que Voltaire n'évoque jamais les révoltes paysannes, mais au fond leur importance fut minime et leur présence dans le tableau général du règne eût été inutile. Enfin, c'est Voltaire qui montre, comme on ne saurait mieux le faire, le processus de centralisation du pouvoir qui fonde cette administration dont l'importance dans l'émergence d'un pouvoir national autonome de la royauté n'est plus à démontrer. Bref, le regard voltairien, imparfait dans les détails, exagéré dans sa partialité, voit plus loin et plus juste que d'autres ouvrages plus nuancés, car il voit l'ensemble du phénomène *Siècle*

---

47 A. Rébelliau, Introduction au *Siècle de Louis XIV*, Paris, A. Colin, 1894, p. v.

de Louis XIV. « La vérité totale, en histoire comme ailleurs, est faite parfois d'inexactitudes partielles » (p. XXI), écrit le positiviste Rébelliau. En ce sens, l'ouvrage de Voltaire demeure incontournable. D'autant plus que l'ouvrage en question est méthodologiquement très solide et qu'en le lisant, on ne peut que remarquer « le respect pour la vérité, la conscience, le soin assidu, le scrupule minutieux que Voltaire apporta le plus souvent dans la recherche, dans le choix et dans l'emploi des matériaux de son histoire ». Le scepticisme voltairien est particulièrement apprécié<sup>48</sup>.

Au bout du compte, l'importance du *Siècle de Louis XIV* se trouve là où on ne l'attendait pas. Non du côté des chapitres sur les beaux-arts, peu nombreux et indigents, mais dans ses chapitres d'histoire militaire et surtout politique, sur lesquels il a travaillé avec une méthode scientifique moderne. En dépit des déclarations sur la nécessité d'écrire une histoire de l'esprit humain, *Le Siècle de Louis XIV* est une histoire positiviste comme les autres, avec des développements plus ou moins réussis et une vision d'ensemble pénétrante. Face aux sources de son époque, notamment les témoignages oraux, Voltaire a travaillé en véritable historien, en historien méthodique, et son travail a « l'honneur le plus précieux que puisse ambitionner un historien : celui de rester, après deux cents ans, après beaucoup de découvertes nouvelles et de documents exhumés, un livre indispensable, une source » (p. LIV). L'ensemble documentaire compulsé par Voltaire n'est pas étranger à la démarche de l'histoire méthodique. En particulier, les mémoires de l'époque sont considérés comme des sources précieuses pour pénétrer le vécu et l'esprit des hommes de l'époque étudiée, ce que Voltaire fait de manière accomplie à leurs yeux : en ce sens, son histoire presque immédiate livre un témoignage incontournable pour tout historien de Louis XIV.

En outre, ce que les historiens fin-de-siècle aimaient chez Voltaire était le point de vue du centre : pour celui-ci, comme pour Bourgeois ou Rébelliau, ce qui compte est d'étudier la force centripète des institutions centrales de la France médiévale et moderne, ces institutions qui unissent le corps social, le subordonnent à l'intérêt général et, ainsi, forgent l'unité et la grandeur de la nation française. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ce centre du pouvoir était incarné par la monarchie louis-quatorzienne qui, malgré les graves défauts du côté de la liberté, a néanmoins rationalisé et centralisé l'administration, abaissé la puissance des forces féodales, établi une forme d'égalité en imposant universellement l'obéissance politique au roi<sup>49</sup>.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. XXX-XXXVII.

<sup>49</sup> La « subordination anéantie devant la personne auguste de Louis XIV, c'était comme la reconnaissance obéissante ou plutôt comme la proclamation enthousiaste de la Monarchie absolue ; – cette abdication étrange et universelle de toutes les énergies et de toutes les grandeurs devant le Chef suprême, seul grand, seul méritant, seul responsable du bien et du

Pour ces historiens de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la royauté de Louis XIV a été décrite par Voltaire de manière aussi scientifique que possible : raison de plus pour que son *Siècle de Louis XIV* devienne une étape incontestablement décisive du chemin séculaire qui a porté à la construction de l'identité et de la souveraineté nationale française, une généalogie nationale enfin achevée par la République triomphante.

112

Pierre Nora l'a déjà souligné, Lavissee était fasciné par Louis XIV<sup>50</sup>. Or, l'histoire du Grand Roi proposée par l'*instituteur national* compte Voltaire parmi ses ancêtres déclarés : dans la toute première note de sa synthèse, sous la rubrique « Ouvrages à consulter », Lavissee cite tout d'abord Voltaire suivi par Gaillardin, Michelet, Martin, Philippson et Ranke. Certes, la primauté de Voltaire est chronologique, mais précisément en ce sens il est le père noble de la bibliographie scientifique sur la question. Les sources anciennes évoquées par Lavissee sont en grande partie les mêmes que celles de Voltaire, de Priolo à Aubery, de Bougeant aux divers mémoires (de Motteville, de Retz, etc.). Un siècle et demi de travail historique sépare les deux ouvrages, mais celui de Lavissee n'appartient pas à un univers problématique et méthodologique étranger à celui de Voltaire. Une recherche systématique des analogies interprétatives est ici hors de propos : je rappellerai juste un seul exemple, celui de la Fronde. Lavissee a le même goût que Voltaire pour la boutade<sup>51</sup>, mais, plus sensiblement, il partage avec lui la vision générale de cette phase de l'histoire de France : événement dérisoire, pathétique, grotesque. Comme pour Voltaire, la Fronde fut pour lui l'expression d'élites nobiliaires qui désobéissent au souverain non pas pour défendre la liberté, mais par légèreté morale, foncièrement étrangères à la rationalité du projet politique de l'État moderne et absolu.

Ainsi, au cœur de l'entreprise historiographique et pédagogique la plus significative tout au début du XX<sup>e</sup> siècle, on retrouve la trace profonde du créateur du mythe historiographique du Roi-Soleil. La fortune du *Siècle de Louis XIV* dut beaucoup à l'inertie des programmes ministériels, mais il est indéniable

---

mal, c'est comme le symbole réalisé de la perfection d'une grande chose, et de l'aboutissement au but de cette formidable poussée vers la centralisation qui est le mouvement même de l'histoire de France et le résumé de la vie nationale depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV. Dès lors, par cela même qu'il sacrifie trop volontiers au roi toutes les forces qui ont collaboré avec lui, le récit de Voltaire n'en donne que mieux l'impression vraie de cette centralisation énorme et de cette formidable unité » (p. xxii).

50 Ce qui fascine Lavissee, « c'est la grande période qui va de 1661 à 1685, le contraste entre le monarque en gloire et le monarque en lutte [...]. C'est à ce Louis XIV-là qu'il confie l'incarnation majeure de la France » (P. Nora, « L'histoire de France de Lavissee », art. cit., p. 330).

51 À propos de l'entente politique et personnelle entre Anne d'Autriche et Mazarin, il écrit : « Et c'est ainsi que par un jeu de l'amour et du hasard, deux très grandes puissances en histoire, la monarchie française tomba aux mains d'une Espagnole et d'un Napolitain » (E. Lavissee, *Louis XIV*, éd. R. Pillorget, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1989, p. 9).

que l'ouvrage voltairien nourrit également les débats historiographiques, politiques, littéraires pendant un demi-siècle, devenant un fragment essentiel du kaléidoscope culturel des tenants de la modernité au temps de l'Empire et de la République triomphante.

L'actualité du *Siècle de Louis XIV* disparaît avec l'école méthodique : le nouveau paradigme historiographique des *Annales*, dominant au début du xx<sup>e</sup> siècle, ne prête qu'une attention médiocre à l'ouvrage de Voltaire, devenu l'exemple de ce qu'il ne faut plus faire en abordant les temps du Roi-Soleil. Cette désaffection ne vint pas seulement de l'ouverture de nouvelles archives et de la multiplication des travaux sur Louis XIV, qui ont vieilli les pages voltairiennes. L'école des *Annales* se structure autour d'une double négation qui rend désuet l'ouvrage de Voltaire : d'une part, la très forte atténuation de la valeur explicative de l'action politique, notamment l'action individuelle du « grand homme », à laquelle on oppose les forces profondes de l'histoire ; d'autre part, la tendance à privilégier moins le centre que les périphéries des systèmes socio-économiques et politiques, moins les élites au pouvoir que les masses, paysannes notamment. Cela a définitivement réorienté les études historiques du xx<sup>e</sup> siècle. Même dans le contexte du retour actuel de l'histoire politique, l'attention des historiens est attirée moins par le projet politique centralisateur de Louis XIV, tant apprécié par Voltaire et les historiens de la Troisième République, que par les limites de l'absolutisme et de la centralisation.

Ainsi, l'histoire littéraire a retrouvé le quasi monopole de l'étude du *Siècle de Louis XIV* perdu dans les années 1850. Le nombre d'éditions a chuté : mises à part les éditions scolaires d'extraits, au xx<sup>e</sup> siècle on dénombre quatre éditions complètes et annotées, celles de René Groos (1929-1930), de René Pomeau (dans le cadre toutefois de l'édition des *Cœuvres historiques*, en 1957), d'Antoine Adam (1966) et de Sylvain Menant (2005), tous professeurs de littérature. Le seul historien à éditer *Le Siècle de Louis XIV* fut Ernesto Sestan, mais il s'agissait d'une traduction italienne (Turin, 1951), dotée d'une introduction très informée, mais sans un appareil critique significatif<sup>52</sup>.

Depuis, *Le Siècle de Louis XIV* est devenu un des chantiers privilégiés des études sur le métier d'historien et sur la culture historiographique au temps des Lumières. De nouveaux questionnements sont venus solliciter le texte voltairien : la construction du temps historique, les enjeux religieux dans l'émergence de la modernité, les rapports entre liberté de la création artistique et protection du pouvoir. Par une énième pirouette, figure acrobatique familière à Voltaire, *Le Siècle de Louis XIV* a quitté le domaine de l'actualité

52 On peut également signaler la publication en 1929 de l'édition Hachette annotée par E. Bourgeois en 1890.

historiographique louis-quatorzienne pour occuper celui de l'histoire de l'historiographie, terrain désormais interdisciplinaire où les histoires littéraire, culturelle et philosophique se côtoient avec profit. De ce long parcours, somme toute naturel pour un ouvrage d'histoire publié en 1751, l'étape positiviste demeure indéniablement le moment le plus singulier.

## ANNEXE BIBLIOGRAPHIQUE

### LES ÉDITIONS DU SIÈCLE DE LOUIS XIV (1803-1914)

La source de cette annexe est le *Catalogue général des imprimés* de la BnF, d'où le caractère non exhaustif des listes qui suivent. En effet, si l'obligation du Dépôt légal permet de croire que toutes les nouvelles éditions ont été bel et bien déposées à la Bibliothèque nationale, les différents retirages, surtout ceux réalisés à l'identique, n'ont pas été déposés, voire ont été refoulés par les services de la BnF, n'entrant pas ainsi dans le catalogue ; on retrouve la même difficulté si l'on se tourne du côté de la *Bibliographie de la France*. Pour parvenir à connaître le nombre exact d'impressions et retirages, il faudrait compiler les archives de l'ensemble des éditeurs concernés. Les listes qui suivent n'ont donc qu'une valeur de première estimation, en attendant des recherches plus fines. En tout cas, j'ai pu consulter directement la plupart des éditions citées.

De cette liste sont exclues les éditions du *Siècle de Louis XIV* intégrées dans les *Ceuvres complètes* et toute anthologie qui ne comprendrait que des extraits de l'ouvrage. Je signale uniquement l'édition classique annotée par G. Masson des treize premiers chapitres publiée par la Cambridge University Press en 1875 et 1890.

J'ai considérablement abrégé les notices et éliminé systématiquement le nom de Voltaire. J'ai suivi l'ordre chronologique de parution ; les éditions successives sont signalées entre parenthèses. Sauf précision contraire, le lieu d'édition est Paris.

#### Éditions non annotées

*Siècle de Louis XIV*, Didot, 1803.

*Siècle de Louis XIV*, impr. des frères Mame (chez H. Nicolle et A. Renouard), 1808.

*Siècle de Louis XIV*, Dabo, Tremblay, Féret et Gayet, 1819.

*Siècle de Louis XIV*, Delalain, 1832 [dès cette édition, Delalain avait retranché les chapitres concernant les anecdotes et les questions religieuses].

*Siècle de Louis XIV*, Treuttel et Würtz, 1835 [collection « Nouvelle bibliothèque classique. Histoire »].

*Siècle de Louis XIV*, Charpentier, 1840 (1842, 1846).

*Siècle de Louis XIV*, F. Locquin, 1842 [même contenu que l'édition Delalain de 1832].

*Siècle de Louis XIV*, F. Didot, 1843.

*Siècle de Louis XIV*, J.-E. Boulet, 1847 [collection « Bibliothèque française du baccalauréat ès lettres », éd. en 31 chapitres].

*Siècle de Louis XIV*, Didot frères, 1850 [éd. du *Siècle de Louis XIV* et de l'*Histoire du Parlement de Paris*].

*Siècle de Louis XIV*, Delalain, 1854 (1856) [édition classique adoptée par le Conseil impérial de l'Instruction publique].

*Siècle de Louis XIV*, Furne, 1854 (1873).

*Siècle de Louis XIV*, E. Magdeleine et Cie, 1856 [édition classique adoptée par le Conseil impérial de l'Instruction publique, Dezobry].

*Siècle de Louis XIV*, Hachette, 1856 (1863, 1876) [édition classique, conforme au texte approuvé par le Conseil impérial de l'Instruction publique].

*Siècle de Louis XIV*, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1858 (1867).

*Siècle de Louis XIV*, Garnier frères, 1866 (1872).

*Le Siècle de Louis XIV*, Bureaux de la publication rue Baillif, n° 1, 1869.

*Siècle de Louis XIV*, Belin, 1879 (1880, 1881, 1888, 1891, 1892, 1911).

*Le siècle de Louis XIV*, Librairie de la Bibliothèque nationale, 1894 (1895, 1897, 1898, 1905).

*Le Siècle de Louis XIV*, Flammarion, 1909.

116

#### éditions annotées

##### GENLIS

*Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition, avec des retranchements, des notes et une préface, par Mme la comtesse de Genlis*, chez l'éditeur des œuvres de Mme la comtesse de Genlis, 1820.

##### N.-A. DUBOIS

*Le Siècle de Louis XIV. Édition classique, avec notice littéraire et notes par N.-A. Dubois*, Delalain, 1843 (1844, 1853).

##### ABBÉ C.-J. DRIOUX

*Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition, augmentée de notes nombreuses et précédée d'une notice sur la vie et les écrits de Voltaire, par M. l'abbé Drioux*, J. Lecoffre, 1847 (1860).

##### ABBÉ P. DU CHESNE DE CISZEVILLE

*Siècle de Louis XIV. Édition revue par M. l'abbé Du Chesne de Ciszeville, illustrée de 20 grands dessins par Célestin Nanteuil*, P.-C. Lehuby, 1847.

##### C. LOUANDRE

*Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition annotée par Charles Louandre*, Charpentier, 1852 (1858, 1865, 1869, 1874).

##### A. GARNIER

*Siècle de Louis XIV. Édition classique accompagnée d'une notice et de notes par A. Garnier*, Hachette, 1853 (1860, 1863, 1865, 1868, 1872, 1875, 1878, 1881, 1883, 1886, 1888).

##### J. GENOUILLE

*Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition par M. J. Genouille*, Delalain, 1854 (1856, 1869, 1881).

C.-A. DAUBAN

*Siècle de Louis XIV. Édition conforme au texte officiel adopté par le Conseil impérial de l'Instruction publique et annotée par M. Dauban*, Dezobry, E. Magdeleine et Cie, 1856 (1860).

*Siècle de Louis XIV. Édition conforme au texte officiel adopté par le Conseil impérial de l'Instruction publique et annotée par M. Dauban*, E. Tandou, 1864.

*Siècle de Louis XIV. Édition conforme au texte officiel adopté par le Conseil impérial de l'Instruction publique et annotée par M. Dauban*, C. Delagrave, 1869 (1880, 1883, 1885).

F. ESTIENNE, pseudonyme de Léon Feugère

*Siècle de Louis XIV. Édition classique précédée d'une notice littéraire par F. Estienne*, J. Delalain et fils, 1856 (1861, 1867, 1873, 1876, 1877).

L. GRÉGOIRE

*Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition, précédée d'une notice par M. Grégoire*, Belin, 1862, (1875, 1888, 1891, 1892).

L. GRÉGOIRE – J. TOUTAIN

*Siècle de Louis XIV, nouvelle édition [...] par L. Grégoire. Texte entièrement revu sur les meilleures éditions, avec une introduction et des notes nouvelles, par J. Toutain*, Belin frères, 1895 (1909).

L. FEUGÈRE

*Siècle de Louis XIV. Édition classique précédée d'une notice littéraire par M. L. Feugère*, J. Delalain, 1879 (1883).

P. GAFFAREL

*Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition classique [...] par Paul Gaffarel*, Garnier frères, 1882.

ABBÉ J. VERNAY

*Siècle de Louis XIV. Nouvelle édition par M. l'abbé J. Vernay*, Poussielgue frères, 1887 (J. de Gigord, 1912, 3<sup>e</sup> éd.).

E. BOURGEOIS

*Siècle de Louis XIV, publié avec une introduction historique et critique, une liste des enfants de Louis XIV et de ses ministres, des notes par Émile Bourgeois*, Hachette, 1890 (1893, 1894, 1895, 1898, 1903, 1906, 1910, 1914, 1929).

J. ZELLER

*Siècle de Louis XIV, édition conforme au texte officiel adopté par le Conseil de l'Instruction publique et annotée par M. J. Zeller*, C. Delagrave, 1892.

A. RÉBELLIAU – M. MARION

**Éditions publiées par année**

Le numéro à côté de l'année indique le nombre de nouvelles éditions et/ou de retirages.

Pour les éditions non annotées, j'indique uniquement l'éditeur ; pour les éditions annotées, le nom de l'annotateur en majuscules suivi de l'éditeur entre parenthèses.

- 1803 (1) Firmin Didot.
- 1808 (1) Frères Mame (chez H. Nicolle et A. Renouard).
- 1819 (1) Dabo-Tremblay-Féret-Gayet.
- 1820 (2) GENLIS (chez l'éditeur des œuvres de Mme la comtesse de Genlis) ; Didot l'aîné et J. Didot fils.
- 118** 1821 (1) Ménard et Desenne fils.
- 1829 (2) Au Bureau des éditeurs (Hiard), 1829-1830 ; F. Dalibon, 1829-1834.
- 1832 (1) Delalain.
- 1835 (1) Treuttel et Würtz.
- 1840 (1) Charpentier.
- 1842 (2) Charpentier ; F. Locquin.
- 1843 (3) F. Didot [in-18] ; Firmin Didot frères [in-12] ; DUBOIS (Delalain).
- 1844 (1) DUBOIS (Delalain).
- 1846 (1) Charpentier.
- 1847 (3) ABBÉ DRIOUX (J. Lecoffre) ; ABBÉ DU CHESNE DE CISZEVILLE (P.-C. Lehubey) ; J.-E. Boulet.
- 1850 (1) Didot frères.
- 1852 (1) LOUANDRE (Charpentier).
- 1853 (2) DUBOIS (Delalain) ; GARNIER (Hachette).
- 1854 (3) Delalain [in-18] ; Furne ; GENOUILLE (Delalain [in-12]).
- 1856 (7) Hachette ; Delalain [in-18] ; Dezobry, E. Magdeleine et Cie [in-16] ; GENOUILLE (Delalain [in-12]) ; ESTIENNE (Delalain [in-18]) ; FEUGÈRE (Delalain [in-12]) ; DAUBAN (Dezobry, E. Magdeleine et Cie [in-18]).
- 1858 (2) Firmin Didot frères, fils et Cie ; LOUANDRE (Charpentier).
- 1860 (3) ABBÉ DRIOUX (J. Lecoffre) ; GARNIER (Hachette) ; DAUBAN (Dezobry, E. Magdeleine et Cie).
- 1861 (1) ESTIENNE (Delalain).
- 1862 (1) GRÉGOIRE (Belin).
- 1863 (2) Hachette [in-18] ; GARNIER (Hachette [in-12]).

- 1864 (1) DAUBAN (E. Tandou).
- 1865 (2) LOUANDRE (Charpentier) ; GARNIER (Hachette).
- 1866 (1) Garnier frères.
- 1867 (2) Firmin Didot frères ; ESTIENNE (Delalain).
- 1868 (1) GARNIER (Hachette).
- 1869 (4) Bureaux de la publication rue Baillif, n° 1 ; LOUANDRE (Charpentier) ; GENOUILLE (Delalain) ; DAUBAN (C. Delagrave).
- 1872 (2) Garnier frères ; GARNIER (Hachette).
- 1873 (2) Furne Jouvot ; ESTIENNE (Delalain).
- 1874 (1) LOUANDRE (Charpentier).
- 1875 (2) GARNIER (Hachette) ; GRÉGOIRE (Belin).
- 1876 (2) Hachette ; ESTIENNE (Delalain).
- 1877 (1) ESTIENNE (Delalain).
- 1878 (1) GARNIER (Hachette).
- 1879 (3) Belin ; FEUGÈRE (J. Delalain [in-18]) ; FEUGÈRE (J. Delalain [in-12]).
- 1880 (2) Belin ; DAUBAN (C. Delagrave).
- 1881 (3) Belin ; GARNIER (Hachette) ; GENOUILLE (Delalain).
- 1882 (1) GAFFAREL (Garnier frères).
- 1883 (3) DAUBAN (C. Delagrave) ; FEUGÈRE [ESTIENNE] (J. Delalain) ; GARNIER (Hachette).
- 1885 (1) DAUBAN (C. Delagrave).
- 1886 (1) GARNIER (Hachette).
- 1887 (1) ABBÉ VERNAY (Poussielgue frères).
- 1888 (3) Vve Belin et fils [in-12] ; GARNIER (Hachette) ; GRÉGOIRE (Vve Belin et fils [in-18]).
- 1890 (1) BOURGEOIS (Hachette).
- 1891 (2) Belin frères [in-12] ; GRÉGOIRE (Belin [in-18]).
- 1892 (3) Belin frères [in-12] ; GRÉGOIRE (Belin [in-18]) ; ZELLER (C. Delagrave).
- 1893 (1) BOURGEOIS (Hachette).
- 1894 (4) Librairie de la Bibliothèque nationale ; BOURGEOIS (Hachette) ; RÉBELLIAU – MARION (Colin [in-18]) ; RÉBELLIAU – MARION (Colin [in-18]).
- 1895 (4) Librairie de la Bibliothèque nationale ; Belin frères [in-12] ; GRÉGOIRE – TOUTAIN (Belin frères [in-18]) ; BOURGEOIS (Hachette).
- 1897 (1) Librairie de la Bibliothèque nationale.
- 1898 (2) Librairie de la Bibliothèque nationale ; BOURGEOIS (Hachette).
- 1903 (2) BOURGEOIS (Hachette) ; BOURGEOIS (Hachette).

- 1905 (1) Librairie de la Bibliothèque nationale.
- 1906 (3) BOURGEOIS (Hachette, 4<sup>e</sup> éd. ; 5<sup>e</sup> éd. ; 6<sup>e</sup> éd.).
- 1909 (2) Flammarion, 1909-1910 ; GRÉGOIRE – TOUTAIN (Belin frères).
- 1910 (2) BOURGEOIS (Hachette, 5<sup>e</sup> éd. [*sic*] ; BOURGEOIS (Hachette, s.l.).
- 1911 (1) Belin frères.
- 1912 (1) ABBÉ VERNAY (J. de Gigord).
- 1914 (1) BOURGEOIS (Hachette).

QUE SIGNIFIE ÊTRE « VOLTAIRIEN » AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE ?  
BEUCHOT ET CAYROL, ÉDITEURS DE VOLTAIRE

*Christophe Paillard*  
*Ferney-Voltaire, UMR LIRE*

Vous vous plaignez de ne pas assez voltairiser ;  
et moi je voltairise trop. C'est une rude besogne que j'ai.  
Beuchot à Cayrol, 4 novembre 1828.

Dans son édition définitive de la *Correspondance*, Theodore Besterman constatait une singulière fatalité alphabétique : les noms des trois plus grands éditeurs de Voltaire, Beaumarchais au XVIII<sup>e</sup> siècle, Adrien-Jean-Quentin Beuchot au XIX<sup>e</sup> et lui-même au XX<sup>e</sup> ont pour initiales les lettres « Be »<sup>1</sup>. De ces trois figures, Beuchot fut incontestablement le meilleur éditeur. Beaumarchais se borna à diriger matériellement la première édition posthume des *Œuvres complètes* dont un des rédacteurs, Jacques-Joseph-Marie Decroix, remarquait qu'il « n'a rien écrit de tout ce qui a rapport à l'édition de Kehl, qu'il n'y a point fourni un iota, qu'à peine même a-t-il eu la curiosité de lire quelque faible partie des manuscrits avant l'impression, qu'aux fonds près qu'il a fournis seul, il est aussi étranger à cette édition qu'un habitant de la Chine<sup>2</sup> ». Quant à Besterman, il a édité la *Correspondance*, laissant à d'autres le soin d'établir les textes constitutifs du *corpus*. Beuchot fut le seul à éditer les *Œuvres complètes*, et ce à deux reprises. Il fit ses armes dans l'édition Perronneau où il édita 24 des 56 volumes parus entre 1822 et 1826 avant d'en être « évincé par jugement, mais avec les honneurs de la guerre<sup>3</sup> ». Ces volumes constituent « un progrès marqué sur tout ce que les éditeurs des *Œuvres complètes* avaient jusqu'alors offert au public<sup>4</sup> ». Beuchot s'illustra surtout par sa grande édition parue entre 1828 et 1834, à la charnière de la Restauration et de la monarchie de Juillet. Selon le mot de Quérard, elle

- 1 *Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation [désormais OCV], t. 85, 1969, p. xxxvii. C'est sans compter les initiales de Georges Bengesco, *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, Paris, E. Rouveyre et G. Blond, puis E. Perrin, 1882-1885, 4 vol. [désormais Bengesco].
- 2 J.-J.-M. Decroix à J.-L. Wagnière, dans Ch. Paillard, *Jean-Louis Wagnière, secrétaire de Voltaire*, SVEC 2008:12 [désormais Ch. Paillard], p. 293.
- 3 *Œuvres de Voltaire*, éd. Beuchot, Paris, éd. divers, 1828-1834, 70 vol. [désormais B], t. I, p. xxii.
- 4 Bengesco, t. IV, p. 153.

constitue « le plus beau fleuron de [s]a couronne<sup>5</sup> ». Son souci de colliger les variantes, de dater les lettres, d'inclure les inédits et d'exclure les apocryphes, et, plus généralement, son annotation sobre et érudite font que son édition est au XIX<sup>e</sup> siècle la seule à s'approcher des exigences d'une édition critique. Selon Bengesco, « nul n'avait fait mieux que lui avant ; nul n'a fait mieux depuis, et nous doutons que Voltaire trouve jamais un éditeur plus consciencieux et plus savant<sup>6</sup> ». Son travail demeure « un modèle d'intelligence et de méthode<sup>7</sup> ». Beuchot fut le disciple et l'ami de Decroix, qui lui transmet le relais de son expertise éditoriale ainsi que force variantes et inédits ; il était en relation avec tous les éditeurs de la Restauration et de la monarchie de Juillet, notamment son « ami Clogenson » qui « a toujours fait un grand et beau travail<sup>8</sup> » et auquel il appliquait les vers du *Discours sur l'homme* :

Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime<sup>9</sup>.

122

Paradoxalement les études voltairistes n'ont jamais consacré de monographie à Beuchot, dont les *Œuvres complètes*, rééditées avec des additions par Moland sous la III<sup>e</sup> République (1877-1883), font autorité avant l'achèvement des *Œuvres complètes (OCV)* en cours de publication à Oxford<sup>10</sup>. Faute d'avoir étudié cette médiation, la recherche a parfois été induite en erreur. Les voltairistes citent les notes de Beuchot d'après Moland sans réaliser que celui-ci les a parfois réécrites<sup>11</sup>. Et faute de comprendre les modalités de son travail, nous butons sur des problèmes éditoriaux, à commencer par celui des variantes et textes qu'il a intégrés au corpus sur la base de manuscrits dont nous avons perdu la trace : faut-il les considérer comme canoniques ou mettre en doute leur authenticité ? Bref, nous connaissons mal Beuchot alors même que la connaissance de son œuvre permettrait de résoudre des difficultés relatives au corpus voltairien. Nous tenons heureusement le moyen de dissiper certaines de ces difficultés. À l'Institut et Musée Voltaire de Genève se trouve conservée une exceptionnelle série de 196 lettres autographes adressées par Beuchot à Joachim de Cayrol, autre éditeur de Voltaire (25 juin 1775-12 septembre 1859), entre le 12 octobre 1826 et le

5 J.-M. Quérard, *La Littérature française contemporaine. XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Daguin frères, 1842 [désormais Quérard], t. I, p. 439.

6 Bengesco, t. IV, p. 181.

7 A. Magnan, notice « Beuchot, Adrien », dans *Inventaire Voltaire*, Paris, Gallimard, 1995, p. 143-144.

8 Beuchot à Cayrol, 15 juillet [1830], Institut et Musée Voltaire [désormais IMV], MS 34-42.

9 Voltaire, *Discours en vers sur l'homme*, III, « De l'envie », OCV, t. 17, 1991, p. 490.

10 Voltaire, *Œuvres complètes*, éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1883, 50 vol. [désormais M].

11 Dans l'édition de *l'Épître de M. de V\*\*\* en arrivant dans sa terre près du lac de Genève*, Beuchot note : « Cette pièce a été imprimée séparément en 1755 [...] » (B, t. XIII, p. 214, n. 1). Moland écrit : « Cette pièce, le plus beau chant de liberté que Voltaire ait jamais écrit, a été imprimée séparément en 1755 » (M, t. X, p. 362, n. 2).

13 novembre 1850<sup>12</sup>. Si ces lettres évoquent les problématiques éditoriales des *Ceuvres complètes*, elles traitent plus particulièrement de l'édition de l'œuvre historique de Voltaire. Nous évoquerons ici trois points successifs, la position opposée de Beuchot et de Cayrol dans les soubresauts de l'histoire nationale, leur histoire personnelle et leur traitement éditorial des œuvres de Voltaire.

#### BEUCHOT, BIOGRAPHE ET HOMME DE LETTRES

Né dans les ultimes années de l'Ancien Régime et mort sous la II<sup>e</sup> République peu avant le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, Beuchot a connu toutes les péripéties de l'histoire nationale de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Les notices qui lui sont consacrées étant souvent fautives<sup>13</sup>, on les exploitera avec précaution en privilégiant les renseignements de première main. Selon Quérard, Beuchot serait né le 13 mars 1773 à Paris. Le jour et le mois de la naissance sont exacts puisque Beuchot mentionne à trois reprises sa date anniversaire dans sa correspondance, mais le millésime doit être corrigé. Une de ses lettres de 1833 est datée du « 13 mars, 1<sup>er</sup> de ma 57<sup>e</sup> année », et il écrit le 13 mars 1836 : « Mon cher ami, c'est aujourd'hui que j'entre dans ma 60<sup>e</sup> année et j'y entre bien tristement<sup>14</sup> ». Beuchot est né le 13 mars 1777. D'origine dijonnaise, son père était avocat à Paris avant de devenir secrétaire de l'intendance à Lyon. L'ayant suivi, Beuchot s'implanta à Lyon dans sa prime jeunesse. Il fit ses études au collège de la Trinité où il se lia d'amitié avec un cercle auquel il resta fidèle toute sa vie. Secrétaire de la Société littéraire de Lyon, il accueillit au sein de celle-ci Ampère en mars 1798. Ami du célèbre physicien, il entretint toute sa vie un commerce épistolaire avec lui ; Ampère le chargea de rédiger sa notice biographique<sup>15</sup>. Beuchot fit ses premières armes dans le *Bulletin littéraire* de Lyon. La fortune n'étant pas au rendez-vous, il retourna dans sa ville natale en 1801 pour y faire carrière. Après avoir donné dans la littérature légère, le vaudeville et la chanson, il se tourna en direction du domaine où il excella, celui de la bibliographie. « Fossoyeur littéraire » ou nécrologue de *La Décade philosophique*, il fut recruté en 1810 par Michaud pour contribuer au *Dictionnaire de bibliographie universelle* puis, en novembre de l'année suivante,

12 IMV, MS 34. Nous remercions le directeur de l'IMV, M. François Jacob, de nous avoir signalé l'intérêt de cette collection. Seules deux de ces lettres (MS 34-183 et MS 34-193) ne sont pas autographes, Beuchot les ayant dictées.

13 Quérard connaissait Beuchot et Cayrol (voir Beuchot à Cayrol, 4 novembre 1847, IMV, MS 34-181). Il prétend que Casimir Périer, qui était alors « président du Conseil des ministres », fit nommer Beuchot à la tête de la bibliothèque de la Chambre des députés le 18 janvier 1834. C'est oublier que Casimir Périer est décédé lors de l'épidémie de choléra de 1832 et que le poste devint vacant après la mort du titulaire le 3 octobre 1833.

14 Beuchot à Cayrol, 13 mars [1833], IMV, MS 34-85bis ; 13 mars 1836, IMV, MS 34-117 ; cf. 16 mars [18]39, IMV, MS 34-146bis.

15 Voir la lettre d'Ampère à Beuchot de mars [1824] : <http://www.ampere.cnrs.fr/correspondance>.

par la direction de la Librairie comme rédacteur de la *Bibliographie de la France*, qui lui doit ses meilleures notices. Par ses fonctions, il connaissait tout le monde des lettres. Il fréquentait Chateaubriand – nous y reviendrons –, Charles Nodier, Pierre Daunou et Jacques-Joseph Champollion-Figeac<sup>16</sup>. Lui et Cayrol étaient amis du père d'Alfred de Musset<sup>17</sup>. Beuchot s'illustra en 1814 par une *Oraison funèbre de Buonaparte*, qui livrait une anthologie des éloges les plus outranciers de l'Empereur commis par des auteurs ayant viré casaque après sa déchéance. Il n'était cependant pas bonapartiste<sup>18</sup>. Libéral, il fit paraître lors des Cent Jours son *Opinion d'un Français sur l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire* où il s'opposait au rétablissement du pouvoir impérial. Il n'était pas plus légitimiste : il fit paraître en 1815 un opuscule qui dénonçait l'inclémence de Louis XVIII à l'égard de Lavalette. Sous la Restauration, il prit parti pour la liberté de la presse dans deux autres opuscules. Beuchot s'est surtout illustré par ses « Voltaire ». Il fut le rédacteur en chef de l'édition Perroneau à laquelle il sacrifia son projet d'une édition des *Œuvres complètes* de Rousseau<sup>19</sup>. Illustré par neuf *Lettres à madame Perroneau* entre 1820 et 1821, un litige l'opposa à cette librairie ; il fut remplacé par Louis Dubois, médiocre éditeur. Volontiers chicanier, il entra en procès avec Perroneau, Michaud<sup>20</sup>, Furne, qui prétendait le plagier<sup>21</sup>, puis, nous le verrons, son gendre. Il avait constitué une collection voltairienne qui occupait trente mètres linéaires dans sa bibliothèque, raison pour laquelle il la surnommait ses « cent pieds »<sup>22</sup> et dont une partie forme aujourd'hui le Fonds Beuchot, principal pilier de la

16 Beuchot à Cayrol, 25 avril [1832], IMV, MS 34-59.

17 Beuchot à Cayrol, 19 juillet [1841], IMV, MS 34-152 : « J'ai donné le quatrain sur Hugo tel qu'il est imprimé dans le feuillet que j'annonçais. Musset me l'avait communiqué dans le temps ». Il s'agit de Victor-Donatien de Musset-Pathay. « Notre ami Musset a été sur le point de perdre sa place [au ministère de la Guerre], on lui avait nommé un successeur. Grâce au duc de Chartres dont son fils cadet [Alfred de Musset] est le camarade de classe, il a été conservé » (16 août [1830], IMV, MS 34-44). Cayrol avait contribué à l'édition du « Rousseau de Musset » (12 octobre [18]26, IMV, MS 34-01).

18 Voir Beuchot à Cayrol, 15-17 août [1832], IMV, MS 34-77. Cette lettre est datée de la « Saint-Napoléon (sans être plus que vous partisan de la cause du patronné) ». Né le 15 août 1769, Bonaparte avait fait de son anniversaire une fête nationale.

19 Le 28 juillet 1818, sa *Lettre insérée dans plusieurs journaux* revient sur sa promesse de donner au public une édition de Rousseau : « Si donc je renonce à Rousseau, c'est pour ne pas négliger Voltaire ».

20 Beuchot à Cayrol, 26 août 1727 [sic : 1827], IMV, MS 34-06 ; 23 septembre [1827], IMV, MS 34-07.

21 Voir *Question de propriété littéraire. Défense de A.-J.-Q. Beuchot, partie civile*, Paris, Pillet aîné, 1835.

22 Beuchot à Cayrol, 12 octobre 18[26], IMV, MS 34-01 : « j'ai ramassé autant que je l'ai pu les éditions originales de tous ses ouvrages, les critiques, défenses, apologies de chacun d'entre eux, etc., etc. enfin tout ce que j'ai rencontré en pièces détachées sur, pour ou contre lui. Tout cela prend 100 pieds dans ma bibliothèque. [...] Ayant les pièces à ma disposition je perds moins de temps en courses aux bibliothèques publiques qu'au reste [...] ma collection a beau être unique, elle n'est pas complète ». Cf. 14 février [1828], IMV, MS 34-14, où il évoque ses « cent pieds », et 30 mars [18]28, IMV, MS 34-16 : « J'ai environ 8 à 10 000 volumes. Tout ce qui concerne Voltaire est catalogué ; mais le reste ne l'est pas ».

richesse voltairienne de la Bibliothèque nationale. Il possédait un exemplaire du *Siècle de Louis XIV* « chargé de notes d'un secrétaire de Voltaire, et quelques-unes même de la main de Voltaire<sup>23</sup> ».

#### BEUCHOT ET CAYROL : DES VOLTAIRIENS OPPOSÉS

Nous connaissons les lettres de Cayrol par les réponses de Beuchot. Leur correspondance est asymétrique : libre de toute occupation, le premier est un épistolier rigoureux qui répond promptement à son ami. Accaparé par diverses obligations, le second laisse parfois s'écouler plusieurs mois avant de répondre<sup>24</sup> : « Il y a si longtemps que je ne vous ai écrit que je ne sais si vous reconnaîtrez mon écriture<sup>25</sup> ». Beuchot avait coutume de ne pas relire ses lettres, cette manie expliquant de rares tournures hasardeuses<sup>26</sup>. À l'origine empreinte de formalisme, leur correspondance traitait exclusivement de problématiques voltairiennes. De fil en aiguille, les deux hommes se rapprochèrent, Cayrol prenant l'initiative de s'adresser à Beuchot comme à un « ami » à la fin de 1829<sup>27</sup> ; leurs lettres n'évoquent alors pas moins Voltaire que leurs affaires de famille et l'actualité sociale et politique.

Beuchot et Cayrol sont des « voltairiens », mais que signifie être voltairien au XIX<sup>e</sup> siècle ? Cette question fut posée le 15 juin 1899 par un des principaux contributeurs de *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*. Quatre réponses furent apportées<sup>28</sup>, dont celle signée le 22 septembre 1899 par un certain « Tilloy » : « Il n'y a plus de voltairiens. Les hommes de la génération de 1830 ont connu les derniers. C'étaient des gens dont on disait qu'ils ne croyaient à rien<sup>29</sup> ». Cette réponse, d'ailleurs contredite par les trois autres, se présente comme un constat, celui de l'extinction des voltairiens avec la « génération de

23 Beuchot à Cayrol, 14 avril [1828], IMV, MS 34-17.

24 Beuchot avait averti Cayrol de ce défaut dès le début de leur échange épistolaire, 12 octobre [18]26, IMV, MS 34-01 : « Malgré toute ma bonne volonté je dois souvent attendre mes réponses. Depuis que ma correspondance périodique avec le public [la *Bibliographie de la France* et le *Journal de la librairie*] aliène deux fois par semaine ma correspondance particulière en souffre encore plus [*sic*] ».

25 Beuchot à Cayrol, 15 juillet [1830], IMV, MS 34-42.

26 Beuchot à Cayrol, 12 août [18]28, IMV, MS 34-21.

27 Beuchot à Cayrol, 4 décembre [1829], IMV, MS 34-35.

28 *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, n° 841, 7 juillet 1899, col. 32. Selon un certain « H. T. », « un voltairien est [...] celui qui s'inspire de sa raison dans tous ses actes. C'est celui qui a en horreur la superstition » (n° 841, 7 juillet 1899, col. 32). Cf. n° 843, 22 juillet 1899, col. 117 : « Nauroy » s'affirme « voltairien dans l'âme », notamment « parce que Voltaire a écrit : *Quand celui à qui on parle ne comprend pas, quand celui qui parle ne se comprend plus, c'est de la métaphysique* ». N° 859, 22 novembre 1899, col. 877 : Nauroy, de nouveau, renvoie à un article d'Émile Saisset.

29 N° 851, col. 485. Cette réponse est commentée par A. Magnan, « 1830-1899. Les derniers voltairiens ? », *Cahiers Voltaire*, 1 (2002), p. 190-192.

1830 ». À certains égards, ce constat s'applique à Beuchot qui connut son *acmé* durant la décennie 1830. Sa correspondance avec Cayrol laisse cependant apparaître que la question n'admet pas de réponse univoque : à l'instar de Voltaire le protéiforme, la catégorie de « voltairien » recoupe des situations très différentes. Voltairistes, Beuchot et Cayrol le furent par leur exceptionnelle connaissance de l'auteur dont ils ont édité l'œuvre, et voltairiens, par un attachement au Patriarche qui confinait à la dévotion. Cette secte se reconnaît à certains manérismes dont la tendance à commémorer les dates essentielles de la vie de Voltaire – Beuchot n'a-t-il pas daté le premier volume de son édition du « 10 juin 1834, centenaire de la condamnation des *Lettres philosophiques*<sup>30</sup> » ? –, à le citer à tout bout-de-champ, à imiter sa graphie et à recourir au nom d'« Auguste » pour désigner le mois d'août<sup>31</sup>. Si les deux hommes semblent indiscernables sous ce rapport, leurs positions s'opposent diamétralement sur l'échiquier social, idéologique et politique : seule leur commune passion pour Voltaire les a réunis. Pour résumer d'un mot leur opposition, Cayrol appartient à la Restauration et Beuchot à la monarchie de Juillet. Au début de leur échange, Cayrol est un homme influent, ancien député de la Nièvre, sous-intendant militaire à Moulins, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Vivant dans l'opulence, il jouit d'un statut socialement supérieur à celui de Beuchot comme celui-ci le reconnaissait de bon gré : « Je vous remercie de vos félicitations sur le mariage de ma fille. Je forme des vœux non moins sincères pour l'établissement de Mademoiselle de Cayrol, et d'autant plus sincères que votre position sociale bien au-dessus de la mienne augmente les difficultés<sup>32</sup> ». D'un côté, donc, un aristocrate assumant d'importantes responsabilités dans la France de Louis XVIII puis de Charles X et, de l'autre, un bourgeois qui, pour vivre confortablement, n'avait rien d'un nanti. Ici, un homme avide d'honneurs et de dignités, membre de plusieurs académies et sociétés savantes, et là, un homme épris de liberté, goûtant peu les mondanités, se dispensant de « porter ostensiblement » le ruban d'une légion d'honneur qu'il avait reçue de la monarchie de Juillet sans l'avoir sollicitée<sup>33</sup> et ayant décliné à plusieurs reprises l'invitation qui lui était faite d'intégrer une académie : « À vrai dire, je ne me crois pas du tout personnage académique » ; « J'ai toujours, depuis près de 40 ans, regardé les

30 M, t. 21, p. 2 (10 avril 1834). Erreur corrigée dans M, t. 1, p. xxxiv.

31 Sur cette pratique commune à Wagnière, Decroix, Beuchot et Cayrol, voir Ch. Paillard, p. 291, n. 754.

32 Beuchot à Cayrol, 23 septembre [1827], IMV, MS 34-07.

33 Quérard, p. 439 : il aurait reçu le 4 mars 1831 la légion d'honneur « dont on m'a fait membre sans que je l'eusse demandé, ni même osé le décrier » (Beuchot à Cayrol, 15 mai [1842], IMV, MS 34-157).

académies comme des chaînes pour ceux qui en font partie et des sources de désagréments<sup>34</sup> ».

À ces positions sociales antagonistes correspondent des conceptions politiques opposées. Légitimiste, Cayrol critique la Révolution française qu'il attribue à l'impuissance de Louis XVI. Un homme à poigne eût étouffé dans l'œuf l'insurrection de juillet 1789. La Révolution serait due à des circonstances fortuites. Beuchot juge au contraire qu'elle exprime une tendance de fond de l'histoire, celle de l'émancipation philosophique des esprits, dont la faiblesse de Louis XVI a tout au plus accéléré l'avènement :

Nos goûts conformes sur Voltaire ne nous empêchent pas de différer peut-être d'opinion. Je crois que Voltaire et Rousseau avaient mission de détruire et qu'ils ont bien travaillé chacun à sa manière et de son côté. Mais ils sont loin d'avoir tout fait, je pense bien comme vous qu'avec tout autre roi, ou pour mieux dire avec un roi d'un tout autre caractère que Louis XVI, l'heure aurait été retardée ; mais elle n'était que retardée ; elle me semble inévitable. Tout marche et vieillit, les empires et les institutions comme les hommes, on ne peut les rajeunir ni les faire rétrograder. Je n'en accuse pas ici le droit ; je n'examine pas si cela est bien ou mal, mais je vois ce qu'est la marche du temps et ses effets<sup>35</sup>.

Pour être attaché aux principes de 1789, Beuchot réprovoque les outrances de 1793 et de 1794 qui lui semblent avoir « souillé une bien belle cause, et pour lesquelles [*lire* : laquelle] je suis peut-être plus que vous ne pouvez l'être<sup>36</sup> ». Il n'aurait pas souscrit au jugement de Georges Clemenceau selon lequel « la Révolution est un bloc ». Au régime de la Terreur, il oppose la Révolution qui posa les principes de la République. Sans commettre d'anachronisme, ce jugement s'avère très voltairien. Si Voltaire fut panthéonisé le 11 juillet 1791, n'est-ce pas en 1794 que Condorcet passa de vie à trépas dans les circonstances que l'on sait ? Voltairienne entre 1789 et 1792, la Révolution se référa à Rousseau par la suite.

Les aléas de l'histoire nationale influencèrent la condition sociale des deux amis : la révolution de 1830 entraîna la déchéance de Cayrol et l'élévation de Beuchot. Loin de précipiter leur rupture, cet événement les rapprocha. Jusqu'en 1830, leur correspondance reste empreinte de formalisme. Dans sa lettre du 16 « auguste » 1830, Beuchot renonce aux formules stéréotypées du

34 Beuchot à Cayrol, 14 décembre [1826], IMV, MS 34-03 ; 9 avril 1845, IMV, MS 34-170. Cf. 9 [mars 1833], IMV, MS 34-85 ; 13 mars [1833], IMV, MS 34-85bis : « je vais vous parler à cœur ouvert. Il y a plus de trente ans que je m'étais promis pour avoir le moins de chaînes possibles de n'être jamais d'aucune académie. Je me suis tenu parole, et je ne m'en repens pas ».

35 Beuchot à Cayrol, 14 décembre [1826], IMV, MS 34-03.

36 Beuchot à Cayrol, 25 avril [1832], IMV, MS 34-69.

code épistolaire pour offrir à Cayrol sa protection et s'adresser à lui comme à un cher ami : « *Vale et veni, te amo* ».

Je suis bien désolé de ce qui vous est arrivé. Est-il possible qu'on vous persécute, et encore que ce soit comme persécuteur ? Votre peuple de Moulins ne vaut pas le peuple de Paris. Ici jusqu'à présent point de proscriptions, et j'espère bien qu'il n'y en aura point ; point de meurtre, point d'acharnement après les personnes. Quelques désordres inséparables d'un si épouvantable événement ont eu lieu, mais en petit nombre ; et une douzaine de personnes exceptées, je crois que tout le monde au milieu de ces masses immenses aurait pu et pourrait se nommer et professer ses opinions : bien entendu quand les sept ministres<sup>37</sup> font partie des douze que j'aurais peut-être bien de la peine à compléter. Mais quels sont donc les insensés qui se sont acharnés contre vous ? vous êtes-vous du moins tiré de là entièrement sain et sauf vous et les vôtres ?

128

Je connais beaucoup votre nouveau préfet, et depuis longtemps. Ses opinions sur certains points diffèrent des vôtres ; mais comme vous c'est un homme d'honneur ; et si vous croyez, pour je ne sais quoi que je ne saurais prévoir, avoir besoin d'une lettre pour lui, je vous l'offre de bon cœur et je suis bien persuadé que ma lettre, la seule probablement que je lui écrirais pour recommandation ne restera pas sans effet<sup>38</sup>.

Notre quartier a été en effet assez tranquille ; mais si excepté les casernes de Babylone<sup>39</sup>, il n'y a point eu de combat dans le faubourg S[aint][-]G[ermain]. Le bruit des feux de file et de peloton y parvenait.

Grand Dieu ! Je crois entendre encore

Tonner ces bronzes en courroux

Il m'a été impossible de travailler à ce bruit. En 1814 mes travaux n'ont pas été interrompus un instant. Je les ai continués sans aucune interruption, en pleine liberté d'esprit. Ce n'était pas de même en 1830. Il m'a fallu plusieurs jours pour m'y remettre<sup>40</sup>.

Cette relation vaut approbation des journées de Juillet. S'étant opposé aux révolutionnaires jusqu'à passer pour un « persécuteur », Cayrol fut mis à la retraite en 1830. Il quitta Moulins pour se réfugier à Amiens. En 1831, il soupçonna que le peu d'empressement de Beuchot à répondre à ses lettres était motivé

37 Les sept ministres du gouvernement du prince de Polignac suite au remaniement du 19 mai 1830.

38 Le préfet de l'Allier, Charles Dunoyer de Segonzac, fut nommé le 14 août. Ce cofondateur du journal *Le Censeur* contribuait au *Journal encyclopédique*. Beuchot appréciait cet homme érudit et libéral.

39 La caserne de Babylone, sise rue Babylone, avait été incendiée lors des journées de juillet 1830.

40 Beuchot à Cayrol, 16 « auguste » [1830], IMV, MS 34-44.

par des raisons politiques : n'était-il pas enclin à ne point se compromettre avec un homme notoirement lié à la Restauration ? Ce point apparaît dans la réponse de Beuchot du 24 février : « J'ai reçu vos lettres des 18, 23, 27 janvier et 20 février. Si je n'y ai pas répondu, ce n'est pas la politique qui en est cause, la politique m'occupe peu. Ce n'est pas que j'y sois indifférent [...]. Depuis trente ans mes opinions en politique se sont peu modifiées. Mes réflexions ne s'y sont pas portées souvent<sup>41</sup> ». Beuchot n'a jamais démordu de ses convictions libérales qui assurèrent sa promotion sous un régime voltairien<sup>42</sup>. Nommé en 1804 à la tête de la bibliothèque des législateurs, Dom Jean-Théodore Druon était mort le 3 octobre 1833 : « Vous savez ou saurez que l'ancien bénédictin Druon est mort. Ne m'a-t-on pas mis dans la tête de demander à lui succéder dans sa place de bibliothécaire de la Chambre des députés ? J'ai déjà fait des démarches. Si je réussissais, mes nouveaux devoirs m'absorberaient tout entier<sup>43</sup> ». Beuchot fut élu le 18 janvier 1834. Cette charge le détourna de Voltaire auquel il ne se consacra plus. « Vous demandez quelle était ma maladie. [...] Puis, que faites-vous succéder à Voltaire ? Comptez-vous pour rien mes devoirs de bibliothécaire ? Ils m'absorberont tout entier, je vous l'assure ; reste à savoir si j'y suffirai<sup>44</sup> ». « Mon cher ami, puisque vous avez appelé la place de bibliothécaire une bague au doigt je n'en changerai pas, mais j'en modifierai la dénomination. Je serai fort embarrassé de la porter au doigt car elle est de fer et bien pesante<sup>45</sup> ». Le 21 mai 1844, il confie à Cayrol : « le *Journal de la librairie* m'occupe deux ou trois heures par jour, la bibliothèque neuf<sup>46</sup> ». Son gendre, Louis Barbier, sur lequel nous reviendrons, fut nommé à la bibliothèque du Conseil d'État<sup>47</sup>. Si Cayrol constituait un des piliers de la Restauration, Beuchot fut un notable de la monarchie de Juillet.

Les deux amis ne partagent pas la même idéologie. Nous n'avons jamais trouvé de critique de la religion sous la plume de Cayrol. Beuchot est, sous ce rapport, beaucoup plus voltairien. « Je me proposais depuis longtemps d'aller visiter l'église française de l'abbé Châtel. C'était l'anniversaire de la mort de Molière ; et l'on avait annoncé un service pour le repos de l'âme de ce grand homme et des autres comédiens à qui fut refusée la sépulture ecclésiastique<sup>48</sup> ». En rupture avec

41 Beuchot à Cayrol, 24 février [1831], IMV, MS 34-49.

42 R. Rémond, *La Droite en France de la première Restauration à la V<sup>e</sup> République*, Paris, Aubier, 1968, p. 90 : l'orléanisme « prend sa source dans une conception philosophique qui fait de la raison individuelle la mesure et le juge de sa vérité. Son relativisme comporte alors une pointe anticléricale, voire anticatholique [...] ».

43 Beuchot à Cayrol, « mardi 22 » [octobre 1833], IMV, MS 34-93.

44 Beuchot à Cayrol, 29 novembre [1835], IMV, MS 34-115.

45 Beuchot à Cayrol, 25 septembre [1834], IMV, MS 34-105.

46 Beuchot à Cayrol, 21 mai 1844, IMV, MS 34-169.

47 Beuchot à Cayrol, 25 avril [1832], IMV, MS 34-42.

48 Beuchot à Cayrol, 18 février [1832], IMV, MS 34-62.

le Vatican, Ferdinand-François Châtel avait fondé « l'Église catholique française primatiale » dont Voltaire n'aurait pas renié l'antitrinitarisme et l'affirmation de l'humanité de Jésus<sup>49</sup>. Beuchot éprouva cependant du scepticisme à l'égard du joyeux désordre régnant dans cette assemblée. Son anticléricalisme transparait dans un passage où il évoque la mort d'un ami d'enfance, le curé Noël Jordan, frère de Camille Jordan : « C'était un digne prêtre et il n'en est pas beaucoup<sup>50</sup> ». Il révèle son agnosticisme dans une autre lettre : « Ma santé est toujours très bonne, je ne vous en parlerai plus, sauf à vous écrire un billet si je viens à mourir. Je le daterai des champs élyséens sur les bords du fleuve du doute. Je ferai contresigner mon épître par Bayle et Voltaire<sup>51</sup> ».

Ultime différence, Cayrol est un incondicional de Voltaire dont il ne s'est jamais désintéressé. À partir des années 1830, Beuchot se détourna du grand homme qu'il avait si magnifiquement édité. C'est une des surprises de sa correspondance que de constater sa désaffection. Le 1<sup>er</sup> mai 1836, il écrit : « J'ai le volume des lettres de Voltaire et de Brosses. En d'autres temps je l'aurais dévoré à me donner la fièvre. Il m'a fallu trois reprises pour en lire 60 pages<sup>52</sup> ». Quatre ans plus tard, il annonce à son correspondant : « Croiriez-vous que je n'ai pas encore lu la correspondance de Voltaire et du président de Brosses<sup>53</sup> ? ». Il va jusqu'à négliger des inédits : « avant-hier j'ai reçu de Berlin quelques lettres inédites de Voltaire. Je n'ai pas eu le cœur de les lire<sup>54</sup> ». Il confie dans une autre lettre : « J'ai il y a quelque temps acheté quelques lettres ou pièces relatives à Voltaire, on est venu me les apporter ; je n'ai pas eu la force ou le courage de les refuser. Mais le recueil qui sera vendu la semaine prochaine ne me tente guère. Il sera peut-être cher. Il faudra l'aller voir, examiner. Tout cela me fait peur ; car mon apathie est bien grande, même pour les choses qui m'ont le plus ému<sup>55</sup> ». Il écrit de même en avril 1845 : « Je suis très touché de votre offre d'envoi de vos manuscrits voltairiens. Mais je ne pourrais en faire usage. Je n'aurais pas un moment à y consacrer. Je suis absorbé par des travaux d'obligation<sup>56</sup> ». « J'ai beau faire ou plutôt ne rien faire, les renseignements m'arrivent de tout côté sur Voltaire et je les empile. Quand pourrais-je les exploiter<sup>57</sup> ? ». « Je n'ai toujours

49 Voir G. Sarrut et Saint-Edme [E.-T. Bourg], *Biographie de M. l'abbé Châtel* (Paris, imp. de Poussielgue, 1836), dont l'épigraphe est la « Cinquième question » de l'article « Religion » du *Dictionnaire philosophique* (OCV, t. 16, 1994, p. 483-484) : « la pensée de Voltaire [...] nous a paru résumer les sentiments qui ont servi de base à la réforme que M. l'abbé Châtel a introduite dans l'Église ».

50 Beuchot à Cayrol, 21 mai 1844, IMV, MS 34-169.

51 Beuchot à Cayrol, 25 avril [1832], IMV, MS 34-69.

52 Beuchot à Cayrol, 12 décembre [1838], IMV, MS 34-139.

53 Beuchot à Cayrol, 4 décembre [1841], IMV, MS 34-154.

54 Beuchot à Cayrol, 17 décembre [1843], IMV, MS 34-167.

55 Beuchot à Cayrol, 12 décembre [1838], IMV, MS 34-139.

56 Beuchot à Cayrol, 9 avril 1845, IMV, MS 34-170.

57 Beuchot à Cayrol, 4 novembre 1847, IMV, MS 34-181.

pas le cœur à travail [*sic*]. Le travail qui si longtemps a été tout pour moi, n'a plus aucun charme, aucun attrait. Je m'y livre machinalement quand je m'y livre<sup>58</sup> ». Cayrol l'exhortait vainement à voltairiser : « Je vous remercie de vos nouvelles instances pour me remettre à Voltaire. Certes je me propose d'y revenir au premier moment que j'aurai » mais ce moment ne viendra « pas avant deux ans, peut-être trois ». On perçoit dans ses lettres une réelle lassitude. « Mais que parlez-vous de Voltaire ? oh ! je n'en suis pas encore là. Il me faut encore un long repos, et absolu »<sup>59</sup>. Seule la publication des *Mémoires d'outre-tombe* raviva son intérêt pour la littérature. Au crépuscule de sa vie, il commenta avec passion les mémoires de celui qu'il connaissait depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>60</sup> : « J'ai reconnu du reste l'homme tel qu'il était. Ainsi, dans un mot sur Morellet, j'ai reconnu les impressions profondes et pénibles qu'avait faites sur lui la critique d'*Atala*. Il paraît que, quand il écrivait en 1820, il avait encore sur le cœur les coups de 1802<sup>61</sup>. J'ai été fâché de voir qu'il avait aussi de la rancune contre Guingonée, qui du reste n'était pas bien porté pour lui<sup>62</sup> ».

#### UN DRAME FAMILIAL

Cette désaffection est moins due aux charges de bibliothécaire qu'à un drame personnel sur lequel Beuchot revient souvent dans sa correspondance. Il avait une fille unique, née le 13 mai 1809<sup>63</sup>. Le milieu bibliographique parisien était endogamique puisqu'elle épousa le 23 août 1827 Louis Barbier, fils aîné d'Antoine Barbier, illustre bibliographe et bibliothécaire de Napoléon I<sup>er</sup>. Ce mariage qui aurait dû réjouir Beuchot le remplit de tristesse. « Un autre vuide [*sic*] pour moi, mais surtout pour ma femme, vient du mariage de ma fille avec le fils aîné de A. A. Barbier. Nous demeurons dans la même rue : nos domiciles ne sont séparés que par une autre rue. Ce serait présence aux yeux de bien des gens : c'est absence aux nôtres<sup>64</sup> ». Ce mariage fut malheureux, le mari rudoyant son épouse : « Hélas oui ma pauvre fille a bien souffert et de toutes manières. De son vivant je supportai tout sans rien témoigner. Mes

58 Beuchot à Cayrol, 13 février [1839], IMV, MS 34-141.

59 Beuchot à Cayrol, 23 avril 1845, IMV, MS 34-171 ; 13 décembre 1847, IMV, MS 34-182.

60 Beuchot à Cayrol, 25 avril [1832], IMV, MS 34-69 : « M. de Chateaubriand est une de mes vieilles connaissances. Cela date déjà de trente ans ». Il est « occupé de sa correspondance par suite du refus des 12 000<sup>fr</sup> » offerts par « la duchesse de Berry » aux victimes de l'épidémie de choléra, que le préfet de la Seine avait refusés (*Mémoires d'outre-tombe*, livre 35, chap. 1). En avril 1832, Chateaubriand était accaparé par cette affaire.

61 Voir les *Mémoires d'outre-tombe*, livre 16, chap. 6.

62 Beuchot à Cayrol, 14 janvier 1847, IMV, MS 34-183. Cf. les *Mémoires d'outre-tombe*, livre 4, chap. 12.

63 Beuchot à Cayrol, 13 [mai 1842], IMV, MS 34-157.

64 Beuchot à Cayrol, 26 « août 1727 » [août 1827], IMV, MS 34-06.

plaintes n'auraient servi qu'à faire augmenter les mauvais traitements de toutes sortes. [...] Si elle est morte chez nous c'est qu'elle y trouvait des soins qu'elle ne pouvait avoir<sup>65</sup> ».

Suite à ces brutalités, sa fille passa de vie à trépas fin février 1836 et fut enterrée le 4 mars<sup>66</sup>, mort qui brisa son cœur. « J'ai horriblement souffert moralement. Je vous avoue que je croyais ne pouvoir résister », confie-t-il le 1<sup>er</sup> mai avant d'ajouter le 8 août : « Je suis dans un grand anéantissement moral. Le temps creuse ma plaie et ne la cicatrise pas<sup>67</sup> ». Lui qui avait fait preuve d'enthousiasme pour tout ce qui concerne Voltaire perdit le goût du travail : « j'ai alors fait acheter le terrain mitoyen [au cimetière Montparnasse] de celui où est maintenant ma fille. Ce terrain servira tôt ou tard au premier de ma femme ou de moi qui ira la rejoindre. Le survivant n'aura pas à se déplacer. Il aura à la fois sous les yeux les objets de nos regrets<sup>68</sup> ». Beuchot fut très reconnaissant à Cayrol d'avoir assisté aux funérailles<sup>69</sup>. Ce qui acheva de l'abattre fut la décision de son gendre de lui interdire de rendre visite à ses petites-filles, Fanny Barbier, née le 28 mai 1828, et Chloé. Il rapporte cette interdiction dans un dialogue rappelant *Le Neveu de Rameau*.

132

Monsieur Barbier ayant fait défense à la pension de me remettre mes petites-filles sans une permission signée de lui, je vais lui demander un billet pour les aller chercher ce soir et les garder jusqu'à lundi matin ainsi que ces pauvres enfants y étaient habituées. [...] Voici le dialogue qui eut lieu.

Moi

Eh bien ! Vous avez reçu la lettre, vous m'apportez la réponse.

Lui

Oui ! Je viens vous dire que je vais les chercher demain.

Moi

Ainsi, vous me les refusez ?

Lui

Je les irai chercher demain ; c'était un projet formé.

Moi

Eh bien ! Le dimanche d'après ?

65 Beuchot à Cayrol, 19 mai 1843, IMV, MS 34-163.

66 Beuchot à Cayrol, 4 mars [1842], IMV, MS 34-155 : « Il y a six ans aujourd'hui que vous m'avez accompagné dans une affreuse cérémonie que je conduisais. Je n'ai point oublié que par-dessus tout autre vous avez pris part à ma peine ».

67 Beuchot à Cayrol, 1<sup>er</sup> mai [1836], IMV, MS 34-120 ; 8 août [1836], IMV, MS 34-121.

68 Beuchot à Cayrol, 1<sup>er</sup> mai [1836], IMV, MS 34-120.

69 Cf. ci-dessus n. 66, et Beuchot à Cayrol, 24 novembre [1839], IMV, MS 34-146 : « Je n'ai point oublié quelle part vous avez pris à celui [le coup cruel] qui m'a frappé en 1836 et que vous aussi vous avez accompagné à sa dernière demeure celle que je ne pleure pas, mais que je regrette de plus en plus ».

Lui

J'irai aussi les chercher.

Moi

Vous me les refusez donc.

Lui

À l'avenir je veux m'en occuper seul et exclusivement et je m'organiserai pour cela.

Moi

Ainsi vous me les refusez.

Lui

Je veux m'en occuper seul et exclusivement.

Moi

Mais le dimanche suivant ?

Lui

Je vous ai dit que mon intention était de m'en occuper seul et exclusivement.

Moi (ouvrant la porte et élevant le ton)

Sortez !... Sortez...

Lui

C'est sur ce ton que vous me parlez.

Moi

Oui ! Sortez !

Voilà mon cher ami, exactement ce qui s'est passé. Auriez-vous fait autrement ?  
J'ai besoin de vos avis et de vos conseils<sup>70</sup>.

Beuchot entama une action en justice. Les juges lui accordèrent un droit de visite deux fois par mois pendant une demi-heure. Son gendre contre-attaqua : « M. Barbier est pire que jamais pour nous. Afin de nous priver de la seule consolation efficace que nous puissions avoir, il vient de mettre nos petits-enfants dans une pension à treize lieues de Paris<sup>71</sup> ». En plaçant ses filles à Étampes, il imposait aux grands-parents un voyage de 25 heures aller-retour : « J'étais parti le 24 [décembre] au soir pour Étampes d'où je suis revenu le 25 après avoir vu nos petits-enfants une *demi-heure*. 25 heures et 50<sup>Fr</sup> ; voilà ce que cela nous coûte. Nous pouvons faire 24 visites par an. Ce sera 600 heures et 1200<sup>Fr</sup> pour avoir vu nos enfants *douze* heures ; qu'en pensez-vous<sup>72</sup> ? ». Ceci ne fut pas sans retarder son travail sur Voltaire : « Tous les 15 jours j'en

70 Beuchot à Cayrol, 13 mars 1836, IMV, MS 34-117.

71 Beuchot à Cayrol, 13 octobre [1836], IMV, MS 34-123.

72 Beuchot à Cayrol, 31 décembre [1836], IMV, MS 34-130.

passe deux à aller à Étampes et retour<sup>73</sup> ». Barbier avait obtenu du juge que la visite ne soit faite « qu'en présence de témoins. C'était laisser le champ libre à toutes les suppositions possibles de la plus insigne méchanceté » et subir un « outrage public »<sup>74</sup>. Selon Quérard, « c'est sous l'impression de ces chagrins que M. Beuchot a fait paraître chaque année, depuis 1838, des *Accents d'un cœur paternel*, dont ses amis les plus intimes sont loin d'avoir approuvé la distribution, comme ayant initié chaque acceptant à de pénibles faits qui doivent rester un secret de famille<sup>75</sup> ». « Cette lettre est imprimée ; mais *pas un exemplaire n'a été publié jusqu'à ce jour*<sup>76</sup> ». Le grand-père et le gendre se rapprochèrent par la suite : « les rapports entre M. Barbier et moi sont rétablis » ; « M. Barbier [...] nous envoie quelques fois ses enfants<sup>77</sup> ». Malgré ce réchauffement, Beuchot et Barbier n'entretenaient jamais de rapports cordiaux. Les études voltairistes s'en réjouiront : plutôt que de léguer ses papiers à son gendre, Beuchot les céda à la Bibliothèque nationale.

134

#### BEUCHOT ET CAYROL ÉDITEURS DE VOLTAIRE

On ne saurait assez souligner les qualités éditoriales de Beuchot, qui assimilait son travail à celui d'un bénédictin :

j'ai bien un autre embarras. C'est celui de mon travail sur notre grand homme.  
 Pour m'y [consacr]er entièrement je suis parfois tenté de renoncer au monde  
 où [*texte corrompu*] :

S'il en était encor, dans un cloître tranquille

On me verrait aller mendier un asile.

Telle que je l'ai conçue une édition de Voltaire est vraiment un travail de moine<sup>78</sup>.

Le commerce épistolaire de Beuchot et de Cayrol révèle l'économie des services qu'ils se rendaient mutuellement. Beuchot acquérait sur la place parisienne les livres faisant défaut à Cayrol. Lorsque celui-ci fit paraître un savant traité<sup>79</sup>, il le distribua auprès des bibliothèques et des journaux de la capitale pour compte rendu : « Dans tout cela je n'ai fait qu'employer une partie du temps que vous m'avez ménagé en me communiquant votre immense travail sur la

73 Beuchot à Cayrol, 21 avril [1837], IMV, MS 34-131. Cf. le 31 décembre [1836], IMV, MS 34-130.

74 Beuchot à Cayrol, 27 décembre 1843, IMV, MS 34-166. Cf. le 15 novembre [1836], IMV, MS 34-127.

75 Quérard, p. 440.

76 Beuchot à Cayrol, 15 novembre [1836], IMV, MS 34-127.

77 Beuchot à Cayrol, 30 décembre 1845, IMV, MS 34-174 ; 25-26 mars 1846, IMV, MS 34-177.

78 Beuchot à Cayrol, 31 décembre [1836], IMV, MS 34-17.

79 *Samarobriva, ou Examen d'une question de géographie ancienne*, par M. de C... [Cayrol].

correspondance. Il m'en aurait coûté beaucoup plus de temps que je ne vous en consacre. Ainsi trêve de remerciements : c'est moi qui en définitive vous en dois<sup>80</sup> ». Ne voyons pas là une formule de politesse. Les lettres de Beuchot témoignent de l'importance de l'apport de Cayrol : « Votre immense travail sur la correspondance me sera d'une immense utilité. Ce sera à la fois un guide et un appui sans lequel je crois qu'il me serait impossible de fournir ma carrière<sup>81</sup> ». Cayrol fut plus royaliste que le roi et plus rigoriste que le rigoureux Beuchot. Avant Besterman, il suggérait d'indiquer la date de première édition des lettres. Il proposait de consacrer un feuillet à chacune afin d'en préparer l'édition, quand Beuchot se contentait d'un feuillet par mois, voire par année<sup>82</sup>. Il proposa un système de double numérotation, attribuant à chaque lettre un numéro d'ordre dans la correspondance générale et dans la correspondance particulière. Il suggéra maintes datations qui incitèrent Beuchot à revoir les siennes. Beuchot lui rendit hommage : « quel travail vous avez fait ! qu'il me sera utile<sup>83</sup> ! ». « C'est grâce à vous que j'ai le temps de me livrer à beaucoup de recherches, que je ne pourrais pas faire, s'il m'avait fallu faire les vérifications que vous avez faites<sup>84</sup> ». De son côté, Cayrol admirait les prouesses éditoriales de Beuchot qui tempérerait son enthousiasme : « Vous appelez *beau* mon travail. Je vous demande pardon, ce n'est pas le mot. Il est considérable ; et il l'est tellement qu'il ne peut être beau ». Il insistait sur le caractère perfectible de son œuvre : « si pour publier mon travail il eût fallu attendre que j'en fusse content, je ne l'aurais jamais mis au jour ; je me suis résigné. [...] À vrai dire si j'avais la prétention de publier un ouvrage parfait, je ne le publierais jamais. C'est à moi à le publier le moins imparfait que possible avec mes moyens et dans un temps donné<sup>85</sup> ».

Les deux hommes s'opposaient sur des problèmes de méthodologie éditoriale. Cayrol souhaitait une annotation en forme de commentaire, voire d'apologie de Voltaire. Beuchot prit le parti d'une annotation sobre mais érudite, situant les textes dans leur contexte. Nul besoin de voler au secours de Voltaire qui est de taille à se défendre lui-même<sup>86</sup>. « Sans me faire le chevalier de Voltaire je prendrai quelquefois sa défense comme vous le désirez ou ce qui vaudra mieux je rappellerai très brièvement les faits<sup>87</sup> ». « Je crois devoir me borner à des notes historiques ou bibliographiques, explicatives de passages devenus obscurs.

80 Beuchot à Cayrol, 25 avril [1832], IMV, MS 34-69.

81 Beuchot à Cayrol, 30 avril [1830], IMV, MS 34-41.

82 Beuchot à Cayrol, 23 septembre [1827], IMV, MS 34-07.

83 Beuchot à Cayrol, 26 novembre [1838], IMV, MS 34-138.

84 Beuchot à Cayrol, 16 « août » [1830], IMV, MS 34-44.

85 Beuchot à Cayrol, 27 janvier [1830], IMV, MS 34-37 ; 7 septembre [1828], IMV, MS 34-24.

86 Beuchot à Cayrol, 16 septembre [1828], IMV, MS 34-24 : « Je n'en suis pas encore au discours préliminaire. Mais quand j'y serai aurai-je besoin de défendre le grand homme. Ses ouvrages ne sont-ils pas là ! Nous en reparlerons toutefois ».

87 Beuchot à Cayrol, 4 novembre 1828, IMV, MS 34-25.

Autant que je le pourrai je remplirai les indications dans tous les endroits où Voltaire écrit *comme on l'a vu, comme je l'ai dit, comme je l'ai remarqué, on a dit ailleurs*, etc. [...] En tête ou au bas de chaque pièce j'expliquerai quand je le pourrai et le plus laconiquement que possible, ce qui a fait naître chaque opuscule et ce qu'il a fait naître à son tour<sup>88</sup> ». Un des atouts de l'édition de Beuchot tient à sa colligation des variantes. Il prit là encore le parti de la sobriété : « J'ai aussi recueilli des variantes ; et d'après ce que vous m'écrivez, je vois que nous n'avons pas les mêmes. Il ne faut pas au reste prétendre à les ramasser toutes, on s'y noierait, et le lecteur avec soi<sup>89</sup> ». Il serait anachronique de lui reprocher d'avoir voulu donner une *édition idéale* en prenant le meilleur des éditions et manuscrits qu'il avait rassemblés.

136

Ayant édité d'autres auteurs que Voltaire, les deux hommes sont bien placés pour souligner les difficultés éditoriales qui lui sont spécifiques. La première tient à l'immensité de son *corpus*, enrichi chaque année de pièces et de lettres nouvelles. « Je suis très avide de voir vos extraits des gros cartons de M. d'Hornoy. Ce philosophe de Ferney est donc inépuisable<sup>90</sup> ». Beuchot expose un autre problème : « Les mauvaises leçons font le désespoir des éditeurs ; et aucun texte n'en est plus infesté que celui de Voltaire<sup>91</sup> ». Il juge que son auteur de prédilection fut peu vigilant à l'égard des impressions de ses œuvres dont il ne relut pas les épreuves avec assez d'attention : « Boileau n'était pas comme Voltaire négligé dans ses impressions<sup>92</sup> ». La faute n'incombe pas du reste au seul Voltaire mais à ses éditeurs. Innombrables furent les leçons rétablies par Beuchot, prompt redresseur de torts éditoriaux : « que de textes à rétablir ! J'ai ses opuscules imprimés et des ouvrages manuscrits qui n'ont encore paru dans aucune édition des œuvres de Voltaire. Puis je désire en tête de chaque ouvrage en donner l'histoire. Il y a des choses curieuses à dire, il y a de quoi effrayer un homme laborieux. Cependant je ne renoncerai jamais à un travail si avancé et qui me charme<sup>93</sup> ». De tous les éléments du *corpus*, la *Correspondance* est le plus délicat à éditer. On admet aujourd'hui qu'elle en constitue la meilleure part, jugement déjà formulé par Beuchot et Cayrol : « Je pense comme vous que la correspondance de Voltaire est la partie la plus curieuse de ses *Œuvres*. N'est-ce pas aussi la plus étonnante ? Surtout si l'on gage qu'on n'a peut-être pas les deux tiers de ce qu'il a écrit. Mon intention est de réunir toutes les lettres

88 Beuchot à Cayrol, 16 septembre [1828], IMV, MS 34-24.

89 Beuchot à Cayrol, 14 avril [1828], IMV, MS 34-17. Cf. 16 septembre [1828], IMV, MS 34-24 : « Il y a dans les ouvrages en prose des variantes qu'il est de toute nécessité de mettre sous les yeux du lecteur. Ces variantes (dont il faut être sobre) donnent la clef de plusieurs ouvrages ».

90 Beuchot à Cayrol, 12 octobre [18]26, IMV, MS 34-01.

91 Beuchot à Cayrol, 19 octobre 1826, IMV, MS 34-02.

92 Beuchot à Cayrol, 4 mai [1832], IMV, MS 34-70.

93 Beuchot à Cayrol, 12 octobre [18]26, IMV, MS 34-01.

chronologiquement sans distinction des personnes à qui elles sont adressées. Mais que de dates à corriger ! Que d'embarras lorsque des éditeurs de deux lettres n'en ont fait qu'une ! Où trouver les originaux ? Que de choses à expliquer<sup>94</sup> ». On dénonce souvent les « supercheries de l'édition de Kehl<sup>95</sup> » qui fusionna maintes lettres. Beuchot déplorait ce fait : « Les éditeurs de Kehl n'ont eu quelquefois que des fragments de lettres, d'autres fois de plusieurs lettres ou fragments ils n'ont fait qu'une seule lettre. Ce n'est pas petite besogne que de se bien tirer toujours de là. [...] Le travail sur la *Correspondance* est d'autant plus difficile qu'il est arrivé aux éditeurs de Kehl de ne faire qu'une seule lettre de plusieurs de différentes époques<sup>96</sup> ». Et la difficulté est redoublée par l'impossibilité de disposer de la totalité des originaux : « Oh ! je sais depuis bien longtemps, que toute la correspondance de Voltaire est à refondre. Mais il n'y a guère moyen d'avoir *tous* les originaux ou du moins copie bien authentique<sup>97</sup> ».

Beuchot reconnaît les défauts de son édition. Il lui arriva de faire un double emploi de certaines lettres ou, *a contrario*, d'en omettre d'autres. Une de ses lettres à Cayrol fait figure d'*apologia pro domo*. « Grand merci de vos observations. Le double emploi m'enchant. Il me met hors d'état de reprocher à mon ami Clogenson celui qu'il a fait. Ce n'en est pas moins une faute très grave que je corrigerai dans mon testament. C'est ainsi que j'appelle l'exemplaire sur lequel je reporte les annotations et corrections de bévues, omissions ; lequel exemplaire après moi servira pour une autre édition, si on en fait<sup>98</sup> ».

#### LE PRÉCIS DU SIÈCLE DE LOUIS XV ET SES VARIANTES

La correspondance des deux hommes évoque l'édition de l'œuvre historique. Un curieux problème est posé par le *Précis du siècle de Louis XV* dont Cayrol avait acquis un exemplaire dans l'édition dite « encadrée » (1775) portant dix-sept corrections et additions autographes. Nous ignorons le sort de cet « énigmatique exemplaire<sup>99</sup> » qui semble s'être perdu. En décembre 1828, Cayrol proposa à Beuchot de le lui « communiquer », offre acceptée « avec plaisir<sup>100</sup> ». Il l'avait reçu et lu le 19 février 1829<sup>101</sup>. Le 12 mai, il en avait fini : « J'attendrai votre

94 Beuchot à Cayrol, 19 octobre 1826, IMV, MS 34-02.

95 Voir J. Vercruysse, « Les supercheries de l'édition de Kehl », dans R. Trousson (dir.), *Thèmes et figures du siècle des Lumières. Mélanges offerts à Roland Mortier*, Genève, Droz, 1980, p. 307-311.

96 Beuchot à Cayrol, 18 mars [1827], IMV, MS 34-05.

97 Beuchot à Cayrol, 13 février [1839], IMV, MS 34-131.

98 Beuchot à Cayrol, 7 septembre [1831], IMV, MS 34-54.

99 S. Taylor, « The Definitive Text of Voltaire's works: the Leningrad encadrée », *SVEC*, 124 (1974), p. 7-133, ici p. 8.

100 Beuchot à Cayrol, 9 décembre [1828], IMV, MS 34-28.

101 Beuchot à Cayrol, 19 février 1829, IMV, MS 34-29.

retour pour vous renvoyer le volume du *Précis du siècle de Louis XIV* [sic] que j'ai toujours<sup>102</sup> ». Le 2 juin, il le retournait en le confiant à « l'ami Clogenson<sup>103</sup> ». Le 18 décembre, il renouvelait ses remerciements : « Dans le *Précis* c'est encore grâce à vous que j'aurais, dans beaucoup de passages, de bonnes corrections à donner<sup>104</sup> ». Dans l'*Avertissement* de son édition, il prétend avoir travaillé sur la base d'un *relevé* communiqué par Cayrol<sup>105</sup> mais sa correspondance établit clairement qu'il avait consulté le volume. On a parfois douté de l'authenticité de ces additions qui devraient être « considérées comme apocryphes<sup>106</sup> ». Le soupçon est légitime : n'avons-nous pas l'exemple d'un exemplaire annoté d'une main ressemblant parfaitement à celle de Voltaire qui est pourtant un faux<sup>107</sup> ? L'authenticité des additions semble cependant devoir être admise : il est avéré qu'elles étaient présentes à Ferney à la mort de Voltaire. Wagnière estimait ce livre si précieux qu'il l'enferma en juillet 1778 dans un paquet avec le *Sottisier* et probablement aussi les *Mémoires* de Voltaire<sup>108</sup>. Il promit d'envoyer bientôt à Mme Denis ce « volume du *Siècle de Louis XV* corrigé<sup>109</sup> ». Celle-ci en accusa réception le 20 novembre 1778<sup>110</sup>. Si l'existence de cet exemplaire est avérée, l'usage qu'en fit Beuchot ne laisse pas d'étonner : une des annotations modifie un texte qui ne figure pas dans l'édition encadrée<sup>111</sup>. Les futurs éditeurs du *Précis du siècle de Louis XV* devront exploiter avec précaution ces additions dont on trouvera la liste à la suite du présent article.

#### LA FIN DE BEUCHOT

La correspondance devient émouvante après 1848. La position de Beuchot à la Chambre des députés fut fragilisée par la Révolution et l'avènement de la II<sup>e</sup> République<sup>112</sup>. Ses forces déclinaient. Il sentait sa fin s'approcher : « je m'éteins. Ce n'est pas seulement les forces que je perds, c'est le courage. [...] Mon autorité, je dirai plus, mon intelligence baisse chaque jour sensiblement. Faire le peu que je fais m'achève tout à fait. [...] J'espère que vous êtes toujours vert et actif. Je n'ai jamais été envieux. Je le deviens quand je vois un enfant

<sup>102</sup> Beuchot à Cayrol, 12 mai 1829, IMV, MS 34-30.

<sup>103</sup> Beuchot à Cayrol, 2 juin [1829], IMV, MS 34-32.

<sup>104</sup> Beuchot à Cayrol, 18 décembre [1830], IMV, MS 34-46.

<sup>105</sup> M, t. 15, p. 150.

<sup>106</sup> S. Taylor, « The Definitive Text of Voltaire's works », art. cit., p. 37.

<sup>107</sup> Ch. Mervaud et Ch. Paillard, « À la découverte d'un faux voltairien : *marginialia* apocryphes sur les *Observations critiques* », *Revue Voltaire*, 8 (2008), p. 279-328.

<sup>108</sup> « Inventaire de la bibliothèque de Voltaire, 27 juillet 1778 », dans Ch. Paillard, p. 92.

<sup>109</sup> Wagnière à Mme Denis, 19 août 1778, dans Ch. Paillard, p. 100.

<sup>110</sup> Mme Denis à J.-L. Wagnière, 20 novembre 1778, dans Ch. Paillard, *Jean-Louis Wagnière ou les Deux morts de Voltaire*, Saint-Malo, Éditions Cristel, 2005, p. 263.

<sup>111</sup> Voir ci-dessous l'addition 3 de l'appendice de cet article.

<sup>112</sup> Beuchot à Cayrol, 14 janvier 1849, IMV, MS 34-183.

courir à toutes jambes, je lui envie son agilité. Voltaire aurait encore du charme pour moi. Je vous l'ai dit : tant que je ne vous demanderai pas les volumes de Voltaire, je ne serai pas rétabli<sup>113</sup> ». Il était tellement souffrant que les journaux annoncèrent prématurément son décès<sup>114</sup>. Dans une lettre non datée écrite peu avant sa mort, Beuchot annonce sa fin proche ainsi que ses dernières volontés. C'est la dernière lettre à Cayrol que nous lui connaissons :

Je suis en train de prendre le chemin pour aller rejoindre notre pauvre enfant que vous n'avez pas sans doute oublié plus que moi.

Toutes mes facultés s'éteignent. Ma vue se perd. J'aurais besoin du calme le plus parfait. Ce n'est pas le moment. Je vais faire vendre ma bibliothèque, dont ma collection voltairienne, *etc., etc.* [...]. *Vous hériterez de notre correspondance*, je l'avais prévu. [...] Que deviendra ma collection voltairienne ? Qui est-ce qui pense à une réimpression de Voltaire ? J'ai pourtant fait beaucoup de corrections sur mon exemplaire dont mes héritiers disposeront. Quoique notre connaissance n'est [*sic*] pas très ancienne, vous êtes une des personnes que je regrette le plus. [...] Mais dans l'état où je suis il faudrait un miracle pour que je revienne à la vie<sup>115</sup>.

Beuchot s'éteignit peu après cette lettre, le 8 avril 1851. Avec lui disparut le meilleur des éditeurs de Voltaire.

Exceptionnelle, cette correspondance l'est par sa durée, son ampleur, les renseignements qu'elle fournit sur les éditions et les manuscrits de Voltaire et l'intimité des deux hommes qu'elle dévoile. Elle révèle des facettes inconnues de l'œuvre de Beuchot, de ses amitiés et de ses réseaux. Son premier enseignement est de manifester l'ambiguïté du concept de « voltairien » qui s'applique aussi bien à un aristocrate légitimiste comme Cayrol qu'au bourgeois libéral, pilier de la monarchie de Juillet, que fut Beuchot. Autre enseignement, elle permet de réévaluer l'apport de Cayrol à l'édition de la *Correspondance*, certes signalé par Beuchot dans ses notes mais dont on prend ici la pleine mesure. On découvre par ailleurs un Beuchot qui, après 1836, s'est détourné de Voltaire en raison de ses charges de bibliothécaire et de son drame familial. Alors que Cayrol et Decroix ont *voltairisé* jusqu'à leur dernier souffle, Beuchot s'est détourné de Voltaire peu après l'achèvement de sa grande édition. Dans les vingt dernières années de sa vie, il n'a pas été le « voltairien passionné » que fut Decroix<sup>116</sup>. Dernier

113 Beuchot à Cayrol, 2 « auguste » 1848, IMV, MS 34-184.

114 Beuchot à Cayrol, s.d. [1845-1849], IMV, MS 34-175.

115 Beuchot à Cayrol, s.d. [fin 1850-début 1851 ?], IMV, MS 34-193.

116 J. Marchand, « Un voltairien passionné : Jacques Joseph Marie Decroix », *RHLF*, 77 (1977), p. 187-205.

enseignement, nous comprenons mieux les principes éditoriaux de Beuchot qui font que son édition est, de loin, la meilleure de toutes celles du XIX<sup>e</sup> siècle. On le dépeint fréquemment comme un « éditeur de la Restauration », mais du fait que l'essentiel des volumes de son édition parut après 1830 et en raison des puissants appuis dont il jouissait dans la France de Louis-Philippe, on aura meilleur jeu de le qualifier d'éditeur de la monarchie de Juillet.

## APPENDICE

### LES DIX-SEPT VARIANTES DU *PRÉCIS DU SIÈCLE DE LOUIS XV* D'APRÈS L'EXEMPLAIRE DE CAYROL

Cayrol possédait un exemplaire du *Précis du siècle de Louis XV* dans l'édition *encadrée* qui était riche de dix-sept corrections ou additions de la main de Voltaire. Beuchot les intégra à son édition en indiquant en note les passages qu'il rejetait<sup>117</sup>. Nous mentionnons successivement la pagination du texte dans le tome 19 de l'édition encadrée (E), le tome 21 de l'édition de Beuchot (B) et le tome 15 de celle de Moland (M). Le texte supprimé est indiqué entre crochets et le texte ajouté en italiques. Lorsque ce système n'est pas applicable, on trouvera successivement le texte de l'encadrée et celui de Beuchot. La troisième correction pose problème : elle amende un texte qui ne figure pas dans l'encadrée et que Beuchot ne peut donc avoir trouvé dans l'exemplaire de Cayrol.

#### 1. E351 ; B8 ; M158

Le Régent de France fit la guerre à l'Espagne de concert avec les Anglais, de sorte que la première guerre entreprise par Louis XV fut contre son oncle, que Louis XIV avait établi au prix de tant de sang ; c'était en effet une guerre civile[.] *que le jeune roi de France fit sans le savoir.*

#### 2. E361 ; B25 ; M169

CHAPITRE TROISIÈME. Suite du tableau de l'Europe. Cardinaux du Bois, & Fleuri. Abdication de Victor-Amédée, etc.

CHAPITRE III. De l'abbé Dubois, archevêque de Cambrai, cardinal, premier ministre. Mort du duc d'Orléans, régent de France.

#### 3. B28 ; M171

plus fait pour une cellule à Sainte-Geneviève, où il a fini ses jours, que pour [gouverner un État] *le ministère.*

#### 4. E365 ; B39 ; M178

Il s'en consola [en formant insensiblement son élève aux affaires, au secret, à la probité, et conserva dans toutes les agitations de la Cour, pendant la minorité, la bienveillance du Régent, et l'estime générale,] *en jetant sourdement les fondements de sa grandeur,* ne cherchant point [...]

<sup>117</sup> B, t. 21, p. ix-x et n. 21.

5. E365 ; B40 ; M178

On avait besoin de cette paix qu'il aimait ; et tous les ministres étrangers crurent qu'elle ne serait jamais rompue pendant sa vie. *Il haïssait tout système parce que son esprit était heureusement borné, ne comprenant absolument rien à une affaire de finances, exigeant seulement des sous-ministres la plus sévère économie ; incapable d'être commis d'un bureau, et capable de gouverner l'État.*

6. E367 ; B 43 ; M180

[...] mais c'était une maîtresse ambitieuse qui voulait régner, et tout le conseil [fut forcé] *a prétendu être forcé* d'en prévenir les suites funestes [...].

7. E368 ; B45-46 ; M180-182

142

Ce fut un terrible événement qui n'eut aucune suite. *Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est triste pour les princes chrétiens que Mahomet second ait rendu la couronne au sultan son père qui avait abdiqué, et qu'un duc de Savoie ait laissé mourir son père dans un cachot au lieu de lui rendre sa couronne.*

8. E370 ; B51 ; M186

[...] ce comte maréchal de Munich, qui le poursuivait si cruellement, fut quelque temps après relégué en Sibérie, où il vécut vingt ans dans une [extrême] *effroyable* misère, pour reparaître ensuite avec éclat *dans Pétersbourg, les derniers jours de sa turbulente vie.*

9. E371<sup>118</sup> ; B52 ; M186

L'éloignement des lieux ne permettait pas qu'on se portât sur les [Moscovites] *Russes.*

10. E375 ; B57 ; M190

Presque dans le même temps, [il] *le nom seul de Louis XV* pacifiait l'État de Gènes [...].

11. E382 ; B67 ; M197

[...] changer la face de l'Europe. [, aidés dans ce grand dessein par une dame d'un esprit supérieur<sup>119</sup>. Le Cardinal combattit, il donna même au roi son avis par écrit ; et cet avis était contre l'entreprise. On croyait qu'il se retirerait alors ; sa carrière ensuite eût été glorieuse ; ainsi il n'eut pas la force de renoncer au Ministère et de vivre lui-même sur le bord de son tombeau. Le maréchal de Belle-Isle et son frère arrangèrent tout, et le vieux Cardinal présida à une entreprise qu'il désapprouvait].

12. E392 ; B79 ; M204

CHAPITRE HUITIÈME. Conduite de l'Angleterre[. Ce que fit le prince de Conti en Italie], *de l'Espagne, du roi de Sardaigne, des puissances d'Italie. Bataille de Toulon.*

13. E400 ; B 89 ; M210

Cette journée navale de Toulon fut donc indécise comme [presque toutes les] *tant d'autres* batailles navales [(à l'exception de celle de la Hogue)] [...].

14. E453 ; B153 ; M231

[...] tout cela formait une suite non interrompue de succès [qui n'a point d'exemple] *qui n'a d'autre exemple* que les conquêtes de Louis XV.

15. E453 ; B154 ; M252

[...] du vivant même de *l'empereur* Charles VII [...].

16. E454 ; B155 ; M253

[...] et fit distribuer un florin *d'empire* à chaque soldat [...].

17. E471 ; B176 ; M266

Les Génois le suppliaient *de le défendre*, mais ils ne purent rien obtenir.

119 « une dame alors trop puissante » dans l'édition de Beuchot (« La duchesse de Châteauroux »).



VOLTAIRE ET L'HISTOIRE NATIONALE  
DANS L'ÉDITION DES *ŒUVRES COMPLÈTES*  
DE LOUIS-ÉMILE MOLAND (1877-1885)

*Bruno Bernard*  
*Université libre de Bruxelles*

Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est en 1877 que débute, chez « Garnier frères, Libraires-éditeurs »<sup>1</sup>, la publication par Louis-Émile Dieudonné Moland d'une collection des *Œuvres complètes* de Voltaire qui comptera finalement, en 1885, cinquante-deux volumes in-quarto<sup>2</sup>. On peut penser, en effet, que c'est à l'occasion du centenaire de la mort de Voltaire que les éditeurs lancent cette édition devenue au fil du temps, et jusqu'à nos jours, une référence pour tous les « voltairistes », même si elle est progressivement remplacée depuis 1968 par la monumentale édition scientifique patronnée à Oxford par la Voltaire Foundation. À l'approche du centenaire, en 1878, de la mort du grand philosophe, et alors que Pierre Larousse vient de lui rendre hommage dans son *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>3</sup>, trois autres éditeurs tentent également de profiter de cette évidente opportunité commerciale : le quotidien républicain et anticlérical *Le Siècle*<sup>4</sup>, tout d'abord, qui entreprend en 1876 une réédition des *Œuvres* publiées, de 1867 à 1873 en 9 volumes in-4°, par Émile de La Bédollière et Georges Avenel<sup>5</sup> ;

- 1 C'est en 1833 qu'Auguste (1812-1887) et Hyppolite (1816-1859) Garnier, originaires de Quettreville en Normandie, ont fondé au Palais-Royal une maison d'édition transférée plus tard au 6, rue des Saints-Pères.
- 2 Voltaire, *Œuvres complètes*, éd. L. Moland, Paris, Garnier frères, 1877-1885 [désormais M]. On ne discutera pas ici de ses mérites intrinsèques, sinon pour rappeler que celle publiée de 1829 à 1840, en 72 volumes in-8°, par Adrien-Jean-Quentin Beuchot (1777-1851), l'a précédée en tant qu'édition de référence et que Moland ne fait donc pas totalement œuvre de pionnier. Voir Ch. Paillard, « Que signifie être "voltairien" au XIX<sup>e</sup> siècle ? Beuchot et Cayrol, éditeurs de Voltaire », ici même, p. 121-143.
- 3 Le quinzième et dernier volume de ce qui deviendra la vulgate idéologique de la Troisième République paraît en 1876. Voir, pour les articles concernant Voltaire, p. 1180-1184.
- 4 Sur *Le Siècle*, voir C. Charle, *Le Siècle de la presse (1830-1939)*, Paris, Le Seuil, coll. « L'univers historique », 2004, p. 96-97. Signalons qu'à l'occasion du centenaire, ce quotidien, alors « le plus fort tirage de la presse parisienne », ouvre également une souscription afin d'ériger dans Paris une statue de Voltaire.
- 5 C'est le vicomte Georges d'Avenel (1855-1933), polygraphe et historien spécialiste de l'économie, qui rédige les brèves notices introductives, toutes élogieuses à l'égard de

l'éditeur Firmin-Didot ensuite qui propose, de 1876 à 1878, une édition en 13 volumes grand in-8<sup>o</sup> ; Louis Hachette enfin qui, de 1876 à 1900, offre au public 46 volumes in-18<sup>7</sup>. Mais, on le sait, seule l'édition Moland, œuvre, comme on va le voir, d'un éditeur expérimenté, aura l'honneur insigne de « faire référence ».

Hier comme aujourd'hui, éditer Voltaire n'est pas innocent ni sans risques, tant l'homme et son œuvre « sentent le souffre » aux yeux de certains « bien-pensants », notamment catholiques. On peut dès lors se demander si, en faisant ce choix, Louis Moland et ses éditeurs veulent simplement réaliser une bonne opération commerciale, ou s'ils s'inscrivent plus résolument dans le programme du Comité national du Centenaire, lequel souhaite profiter de l'occasion pour promouvoir les idées du grand homme. On sait que les célébrations du centenaire ne furent pas de tout repos. On se souvient sans doute surtout du génial oxymore énoncé par Victor Hugo dans son discours du Théâtre de la Gaîté le 30 mai 1878 : « Il y a cent ans un homme mourait. Il mourait immortel ». Mais il y eut également de très vifs affrontements dans la presse entre partisans et adversaires du philosophe avec, au premier rang de ces derniers, le journaliste catholique Louis Veuillot ou encore Mgr Dupanloup, archevêque de Paris et sénateur<sup>8</sup>.

Mais qui est donc, en 1877, ce Louis Moland qui entreprend de donner au public ce qui demeurera longtemps la plus complète édition des œuvres de Voltaire<sup>9</sup> ? Né à Saint-Omer le 13 avril 1824<sup>10</sup>, d'un père juge d'instruction et d'une mère elle-même fille de juge d'instruction, il fait ses études au collège jésuite de Saint-

---

Voltaire historien, pourfendeur de l'intolérance et défenseur des droits de l'humanité. Sur d'Avenel, voir notamment la préface de Thierry Paquot dans la récente réédition d'une de ses œuvres majeures : Vicomte Georges d'Avenel, *Le Nivellement des jouissances*, Paris, L'Harmattan, coll. « Les introuvables », 2006.

- 6 Il s'agit ici d'une simple reproduction des *Œuvres complètes de Voltaire, avec des notes et une notice historique sur la vie de Voltaire*, parues à Paris, chez Furne, en 12 volumes, de 1835 à 1838.
- 7 Cette édition ne comprend que le texte de Voltaire, sans commentaires.
- 8 Voir J. Goulemot, « Commémorations », dans *Inventaire Voltaire*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995, p. 289-293, et R. Trousson, « Réception », dans R. Trousson et J. Verduyck (dir.), *Dictionnaire général de Voltaire*, Paris, Champion, coll. « Dictionnaires et références », 2003 [désormais *DgV*], p. 1033, ce dernier accompagné d'une abondante bibliographie.
- 9 Dans l'attente de la parution d'une notice consacrée à Louis Moland dans le *Dictionnaire de biographie française*, on ne peut se référer qu'aux indications sommaires et répétitives parues notamment dans le *Dictionnaire universel des contemporains* de Gustave Vapereau (3<sup>e</sup> éd., Paris, Hachette, 1865, p. 1263) et le *Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle* de Pierre Larousse, t. XI, p. 395.
- 10 Le « Fonds local » du département des archives de la bibliothèque de l'agglomération de Saint-Omer conserve un dossier dactylographié et photocopié (une trentaine de feuillets, non paginés) consacré à Moland par l'un de ses descendants, le frère missionnaire Jean-Marie Goutier, dans les années 1980. Le 8 février 1987, le quotidien *La Voix du Nord* a publié un bref article évoquant Moland et ce dossier, qui contient l'essentiel des informations disponibles à propos de sa vie et de sa carrière. Les archives départementales du Pas-de-Calais à Arras ne recèlent que quelques documents relatifs à Moland, tous de nature strictement privée.

Bertin – il y a notamment pour condisciple Charles d'Héricault (1823-1899)<sup>11</sup> dont nous reparlerons – puis à Douai, avant d'entamer le droit à Paris où il obtient sa licence en 1846. Avocat stagiaire à la Cour d'appel de Paris à partir du mois de novembre de cette même année, il abandonne cependant peu à peu le barreau pour entrer dans une carrière littéraire qu'il terminera au service de la maison d'édition des frères Garnier, lesquels lui confieront notamment la direction de leur célèbre collection des « Classiques français ». Demeuré célibataire, installé d'abord rue de l'Est dans le vingtième arrondissement, puis boulevard du Montparnasse dans le quatorzième, il décède finalement non loin de là, avenue du Maine, en 1899, âgé de 75 ans. Membre, depuis 1868, de la Société des gens de lettres<sup>12</sup>, il a également adhéré à la Société d'histoire de France et à la Société académique des antiquaires de la Morinie, cette dernière ayant pour objet la conservation et l'étude des monuments et documents relatifs aux régions situées entre l'embouchure de l'Escaut et la vallée de la Canche, territoires de la Gaule belge autrefois occupés par les Morins.

Avant de commencer la carrière d'éditeur littéraire que l'on sait, le jeune Moland se fait remarquer dès 1851 par un premier ouvrage intitulé *Peuple et roi au XIII<sup>e</sup> siècle. Étude historique*<sup>13</sup>, auquel le journaliste, poète, historien et critique Ernest Prarond (1821-1909)<sup>14</sup> consacre quelques pages l'année suivante dans *De quelques écrivains nouveaux*, louant notamment l'auteur pour ne pas avoir « tiré son histoire d'histoires déjà faites » mais s'être au contraire donné la peine de remonter aux documents originaux et à quantité de sources littéraires, lesquelles donnent du « mouvement des opinions » un écho « toujours plus sincère et plus visible » que le récit des habitués historiens, « gens systématiques de nature ». Bref, voilà un ouvrage qui n'a pas « la sécheresse habituelle de l'histoire », qui met celle-ci « en action » mais qui se rapproche dès lors tellement du roman que le lecteur est comme « suspendu entre le plaisir donné à l'imagination et la crainte de voir l'histoire compromise dans ces jeux ». Toutefois, rassure Prarond, « depuis *Peuple et roi*, M. Moland a compris [les] conditions des genres » littéraires, et « s'il poursuit de nouveau l'histoire, comme cela est présumable, dans son *Étude sur le quinzième siècle*, nous pouvons dès aujourd'hui affirmer que nos scrupules devront chercher matière différente à mordre »<sup>15</sup>.

11 Voir G. Grente (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises*, Paris, Fayard, t. V.1, *Le Dix-neuvième Siècle : A-K*, 1971, p. 474.

12 L'écrivain « réaliste » Jules Félix Husson, dit Champfleury (1821-1879), et le lexicographe et bibliothécaire Lorédan Larchey (1831-1902) y sont ses parrains.

13 Publié à Paris, chez Dentu.

14 Voir *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, t. XIII (1875), p. 33-34, et *Dictionnaire des lettres françaises*, op. cit., t. V.2, *Le Dix-neuvième Siècle : L-Z*, 1972, p. 266-267.

15 Paris, Michel-Lévy frères, 1852, p. 123-130.

En fait, Moland ne reviendra que bien plus tard à l'histoire proprement dite<sup>16</sup>, et même s'il est également l'auteur d'un ouvrage de piété qui reflète sans doute son attachement à la foi chrétienne de ses pères et de ses professeurs<sup>17</sup>, de quelques romans et nouvelles<sup>18</sup>, et de chroniques dans quelques organes de presse de tendance généralement modérée sinon conservatrice<sup>19</sup>, c'est surtout dans l'édition littéraire qu'il va exercer ses talents.

C'est en 1852, dans la *Revue de l'enseignement chrétien*<sup>20</sup>, publication fondée par les augustins de l'Assomption, qu'il annonce ses intentions en la matière dans un article intitulé « Sur un projet d'anthologie classique au Moyen Âge », dans lequel il déclare vouloir réhabiliter cette période du point de vue littéraire. Ce n'est cependant qu'en 1856 qu'il mène à bien ce projet en faisant paraître, chez l'éditeur parisien Pierre Jannet, le premier volume d'une anthologie de *Nouvelles françaises en prose du XIII<sup>e</sup> siècle*<sup>21</sup> composée et annotée en collaboration avec son ami Charles d'Héricault et suivie, deux ans plus tard, de *Nouvelles françaises en prose du XIV<sup>e</sup> siècle*, anthologie également issue

148

- 16 On a notamment de lui, *Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, reine de France et de Navarre (1638-1683)*, Paris, Blaisot, 1864 ; *La France guerrière. Récits historiques d'après les chroniques et mémoires de chaque siècle*, Paris, Garnier frères, 1868 (avec C. d'Héricault) ; *La Vie du vaillant Bertrand Du Guesclin*, Paris, Garnier frères, 1885, ainsi qu'une *Histoire de Jeanne d'Arc*, Paris, Garnier frères, 1895. Il s'est également illustré par quelques publications de sources dont notamment une réédition commentée d'un ouvrage de l'abbé et érudit Jules Chifflet (1610-1676), paru à Anvers en 1640 : *Saint-Omer assiégé et délivré l'an 1638*, Saint-Omer, impr. de Fleury-Lemaire, 1873 ; *La Très Joyeuse Plaisante et Récréative Histoire, du bon chevalier sans peur et sans reproche le gentil Seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, Paris, Garnier frères, 1882 ; enfin un ouvrage au contenu peut-être plus connoté affectivement : *Par ballon monté. Lettres envoyées de Paris pendant le siège : septembre 1870-10 février 1871*, Paris, Garnier frères, 1872.
- 17 *Le Livre de l'internelle Consolacion, première version française de l'Imitation de Jésus-Christ*, Paris, Pierre Jannet, 1856 (avec C. d'Héricault). L'ouvrage est dédié par « ses deux anciens élèves » à l'abbé Eugène Dumetz, alors « Secrétaire général de la Congrégation de Saint-Bertin ».
- 18 *Le Roman d'une fille laide. La Métamorphose de Marguerite. L'Anneau de mariage. Jacques le fermier*, Paris, Bourdillat, 1861 ; *Le Veuvage, nouvelle. La Reine de Trehmiria*, Paris, Amyot, 1863.
- 19 Il a notamment publié des contributions dans la très modérée *Revue européenne* (1859-1861), bientôt absorbée par la *Revue contemporaine* (1852-1866), organe du parti royaliste auquel il donne également quelques articles, de même qu'au *Journal des villes et des campagnes* (1815-1866), à *La Liberté*, organe fondé en 1865 par Émile de Girardin et racheté l'année suivante par les légitimistes avant de devenir le porte-parole du bonapartisme libéral, enfin surtout au *Français*, représentant depuis 1831 d'un catholicisme modéré, libéral et républicain, dans lequel il tient longtemps la rubrique des théâtres. Voir, à propos de ces organes de presse, E. Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin-Didot, 1866, et C. Charle, *Le Siècle de la presse, op. cit.* Une étude approfondie de ses nombreuses contributions à la presse d'opinion permettrait naturellement de déceler plus précisément les goûts et les idées de Louis Moland.
- 20 Numéro du 1<sup>er</sup> novembre 1852, p. 581-592. Fondée en 1851, la *Revue de l'enseignement chrétien* est l'ancêtre de l'actuel quotidien catholique *La Croix*.
- 21 2 vol. in-16, 1856-1858.

de leur collaboration<sup>22</sup>. Ce seront ensuite, chez Garnier frères, toute une série d'éditions d'*Œuvres complètes* dont Moland va se faire une véritable spécialité et au rang desquelles figurent les plus grands noms de la littérature française<sup>23</sup>, parmi lesquels Molière<sup>24</sup> qui lui vaudra, à la date du lundi 13 juillet 1863, une flatteuse recension dans les *Nouveaux lundis* de Sainte-Beuve. « L'étude de M. Moland [...] est généralement irréprochable sur tous les faits essentiels », écrit Sainte-Beuve, qui vante notamment le récit très vivant – « l'esprit des choses est ressaisi » – que fait l'auteur des « douze années d'apprentissage » de Molière en province, mais aussi la qualité des notices préliminaires accompagnant chaque pièce, et ajoute :

M. Moland est tout le contraire de ces critiques dédaigneux qui incorporent et s'approprient sur le sujet qu'ils traitent tout ce qu'ils rencontrent, et évitent de nommer leurs devanciers [...]. Lui ne s'arroge rien d'emblée ; il tient compte de tous ceux qui l'ont précédé et aidé ; il les nomme, il les cite pour quelques phrases caractéristiques ; il est plutôt trop indulgent pour quelques-uns. Enfin sa critique éclectique, au meilleur sens du mot, fait un choix dans tous les travaux antérieurs et y ajoute non seulement par la liaison qu'il établit entre eux, mais par des considérations justes et des aperçus fins qui ne sont qu'à lui.

Comment ne pas se sentir encouragé dans une carrière d'éditeur de textes littéraires après de tels éloges venant d'une autorité intellectuelle comme Sainte-Beuve ? Et comment s'étonner, dès lors, qu'Alphonse Daudet évoque en 1877 Louis Moland – à l'occasion de la parution de *Théâtre de la Révolution ou Choix de pièces de théâtre qui ont fait sensation pendant la période révolutionnaire*<sup>25</sup> – comme « un écrivain bien connu pour ses travaux de critique et d'érudition<sup>26</sup> » ? Bien que nanti de cette belle réputation et d'une considérable expérience en la matière, c'est cependant à un labeur sans commune mesure par son ampleur avec ses travaux précédents d'éditeur littéraire que Louis Moland s'attaque en s'engageant dans l'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire dont les cinquante-deux volumes paraissent en moins d'une décennie.

Pour ce qui est de l'histoire de France, seules cinq œuvres de Voltaire doivent être prises en considération. Ce sont, dans l'ordre de leur publication, en 1878,

22 Demeuré fidèle à son goût pour la poésie ancienne, Charles d'Héricault publiera notamment, en 1867 chez Garnier frères, les *Œuvres de Clément Marot*, puis, en 1896, les *Poésies complètes de Charles d'Orléans*, Paris, Flammarion, 2 vol.

23 On peut notamment citer La Fontaine (1872-1876), Beaumarchais (1874), Bossuet (1878), Rabelais (1884) ou encore François Villon (1893).

24 Molière, *Œuvres complètes*, Paris, Garnier frères, 1863-1864, 7 vol.

25 1 vol. in-18, chez Garnier frères.

26 A. Daudet, *Chroniques dramatiques*, éd. A.-S. Dufief, Paris, Champion, 2006, p. 731.

dans les *Œuvres complètes* : l'*Essai sur les mœurs*<sup>27</sup>, *Le Siècle de Louis XIV*<sup>28</sup>, le *Précis du siècle de Louis XV*<sup>29</sup>, l'*Histoire du Parlement de Paris*<sup>30</sup> et *Le Président de Thou justifié*<sup>31</sup>. Seules, toutefois, trois de ces œuvres – l'*Essai*, le *Siècle* et l'*Histoire du Parlement* – sont pourvues par Moland d'un « Avertissement pour la présente édition », dans lequel il commente sommairement la genèse et le contenu du texte. Chaque fois, il reproduit également l'« Avertissement de Beuchot », son grand prédécesseur.

150

L'*Histoire du Parlement de Paris* ne fait l'objet que d'un assez bref commentaire<sup>32</sup>, notamment à propos de la paternité de l'ouvrage, farouchement niée par Voltaire à de multiples reprises dans sa correspondance : « Comme on le voit », écrit Moland, « c'était un mot d'ordre qu'il donnait ». Gustave Desnoiresterres lui paraît cependant avoir définitivement démontré l'inanité de ces dénégations en faisant « remarquer que si Voltaire, du fond de son château à Ferney, n'était pas à même de secouer la poussière séculaire d'archives qu'on ne communiquait d'ailleurs qu'à bon escient, il avait des aides et des collaborateurs occultes, autant et plus intéressés que lui à la chute de ce corps redoutable ; et que, s'il est vrai que l'ouvrage fût écrit à l'instigation du ministre, comme le déclare Wagnière, il est à croire que ce dernier se prêta à la recherche de pièces probantes »<sup>33</sup>. Et Moland de rappeler alors que certaines anecdotes, tirées selon Voltaire « du greffe du Parlement même », se trouvaient en effet dans le *Recueil d'ordonnances des rois de France Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, depuis le 24 décembre 1367 jusqu'au 9 août 1647*, petit in-folio manuscrit « longtemps enfoui au greffe de Versailles et maintenant rendu aux Archives nationales, sa place véritable ». Désireux d'abattre le Parlement de Paris, le chancelier Maupeou « sentant le besoin d'avoir dans son parti des plumes incisives et éloquents [...] sollicita de loin l'auteur de l'*Histoire du Parlement*. Voltaire se mit à son service. Il composa brochures contre brochures : *Lettres d'un jeune abbé sur les vénalités des charges* ; *Réponse aux remontrances de la cour des Aides* ; *Avis important d'un gentilhomme à toute la noblesse du royaume* ; *Sentiment des six consuls établis par le roi et de tous les bons citoyens* ; *Très humbles et très respectueuses Remontrances du grenier à sel* ; *Les Peuples aux parlements* »<sup>34</sup>. Ainsi, conclut Moland, l'*Histoire du Parlement de Paris* a été « comme la préface du coup d'État de

27 M, t. XI, XII et XIII, p. 1-183.

28 M, t. XIV et t. XV, p. 1-84.

29 M, t. XV, p. 143-438.

30 M, t. XV, p. 437-573 et t. XVI, p. 1-109.

31 M, t. XXV, p. 477-490.

32 M, t. XV, p. 439-441.

33 G. Desnoiresterres, *Voltaire et Genève*, Paris, Didier, 1875, p. 382.

34 Pour ces brochures, voir M, t. XXVIII (1879).

Maupeou ; mais cette fois l'opinion publique ne suivit pas l'impulsion que Voltaire avait voulu lui donner [...] ».

Notre éditeur est nettement plus prolix à propos du *Siècle de Louis XIV* : « L'idée de tracer un tableau du grand règne s'était présentée à Voltaire de bonne heure », écrit-il, « dans la fréquentation des hommes qui avaient vécu sous Louis XIV »<sup>35</sup>. Et de citer parmi ces vénérables témoins des faits et gestes du grand roi, « les Caumartin<sup>36</sup> » et « le vieux maréchal de Villars<sup>37</sup> », ou encore l'accès privilégié qu'a eu Voltaire aux journaux et mémoires de Dangeau<sup>38</sup> et Torcy<sup>39</sup>. Après avoir rappelé l'accueil enthousiaste réservé au *Siècle de Louis XIV* par des contemporains « qui n'avaient rien de comparable à y opposer », et les nombreuses traductions qui en ont été faites, Moland conclut par ces mots : « *Le Siècle de Louis XIV* est resté dans l'estime de la postérité à la hauteur où l'estime des contemporains l'avait placé : c'est une œuvre consacrée, un monument indestructible ».

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'ouvrage de Voltaire a été loué par des auteurs fort différents. Ainsi du professeur de littérature et homme politique Abel-François Villemain (1790-1870)<sup>40</sup> :

35 M, t. XIV, p. III-VIII.

36 Louis-Urbain Lefèvre de Caumartin, marquis de Saint-Ange (1653-1720), conseiller au Parlement de Paris et intendant des Finances sous Louis XIV, chez lequel Voltaire séjourne pendant deux mois en 1717, et son frère l'évêque de Blois Louis-François Lefèvre de Caumartin de Boissy (1668-1733).

37 Louis Hector, duc de Villars (1653-1734), peut-être rencontré à Sceaux sous la Régence. Voir l'article d'A. Magnan, « Villars (Les) », *DgV*, p. 1218-1220.

38 Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau (1638-1720), familier du roi et auteur d'un journal personnel de 1684 à 1720. Il était notamment reçu chez les Le Tonnelier de Breteuil, les parents de la future d'Émilie du Châtelet, eux-mêmes familiers de Louis-Urbain de Caumartin. Voir R. Pomeau (dir.), *Voltaire en son temps*, 2<sup>e</sup> éd., Oxford/Paris, Voltaire Foundation/Fayard, 1995, 2 vol., t. I, p. 241.

39 Jean-Baptiste Colbert de Torcy (1665-1746), neveu du grand Colbert et principal responsable de la diplomatie du Roi-Soleil de 1699 à 1715. Il consacre les années suivantes à l'écriture de ses souvenirs, publiés à La Haye en 1756 : *Mémoires de M. de \*\*\*[J.-B. Colbert, marquis de Torcy], pour servir à l'histoire des négociations, depuis le traité de Riswick jusqu'à la paix d'Utrecht*, s.n., 3 vol. in-12.

40 Texte extrait de la seizième leçon du « Tableau de la littérature au XVIII<sup>e</sup> siècle » introduisant le *Cours de littérature française* publié par Villemain en 1828 et régulièrement réédité par la suite. Maître de conférences de littérature française et de versification latine à l'École normale supérieure sous l'Empire, suppléant de Guizot pour le cours d'histoire « moderne » à la Sorbonne dès 1814, Villemain aura par son enseignement une énorme influence sur la génération des années 1830, plaisant aux romantiques sans pour autant décrier les classiques. Suspendu sous Villèle, il rédige avec Lacroix et Chateaubriand une supplique à Charles X contre le rétablissement de la censure. D'orientation libérale, il démissionne du Conseil d'État en 1829 sous le ministère Polignac. En 1830, il est député « constitutionnel » de l'Eure, et fait partie de la commission chargée de réviser la Charte et d'abroger l'article faisant de la religion catholique celle de l'État. Ministre de l'Instruction publique de 1839 à 1844, il favorisera la publication d'une série de *Documents inédits sur l'histoire de France*.

On ne montrera pas mieux le génie de cette société puissante et polie dont Voltaire avait vu la dernière splendeur et dont il parlait la langue. C'est par là que son récit est original et ne peut plus être surpassé.

Ainsi du très classique, antiromantique et plutôt conservateur Désiré Nisard (1806-1858)<sup>41</sup> :

L'idée de placer la France du xvii<sup>e</sup> siècle à la tête de l'Europe intellectuelle, de faire accepter de tout le monde l'appellation du siècle de Louis XIV, de présenter à l'esprit humain, comme sa plus parfaite image, l'esprit français personnifié dans nos écrivains, nos savants et nos artistes, cette idée-là ne vint à Voltaire ni d'un besoin public ni d'une invitation de la mode. Ce fut son œuvre personnelle [car] la mémoire de Louis XIV avait toute sorte d'adversaires.

152

Et Nisard de louer Voltaire pour avoir préféré au classique plan chronologique « une suite de tableaux représentant l'un après l'autre tous les grands côtés de la société française sous le règne de Louis XIV » :

Chaque tableau est un sujet, et chaque sujet provoque un genre de curiosité particulière que Voltaire satisfait. [...] La même intelligence des besoins du lecteur a composé [...] le chapitre des Lettres et Arts [...] [où l'on voit] se lever successivement à l'horizon tous ces astres de la poésie, de l'éloquence et des arts, qui brillent à jamais sur la France [...]. Rien n'a vieilli des jugements sommaires et pourtant si pleins qu'il en a portés [...].

D'ailleurs, pour Nisard, Voltaire a pratiquement fait œuvre de salut public car « l'admiration pour le xvii<sup>e</sup> siècle est une des forces morales de notre pays ; à qui nous l'a enseignée le premier il faut beaucoup pardonner. Le livre de Voltaire n'est pas seulement un bon livre : c'est un bienfait ». Enfin, Moland cite encore, au rang des récents thuriféraires de Voltaire, le célèbre théoricien de l'anarchisme Pierre-Joseph Proudhon, qui n'est pas, on le sait, à un paradoxe près<sup>42</sup> :

41 Voir, pour ces extraits, son *Histoire de la littérature française*, Paris, Firmin-Didot, 1861, t. IV, p. 359. Homme politique, journaliste en 1826 au *Journal des débats*, l'organe de l'opposition, il est d'abord favorable à la cause libérale, et participe activement à la révolution en 1830, avant de figurer dans les années 1840 au rang des députés conservateurs. En matière littéraire, il s'oppose radicalement aux tenants du courant romantique et à son chef de file, Victor Hugo, auxquels il reproche leurs « débauches d'imaginations en délire, indignes d'occuper les esprits sérieux ». Imiter Boileau ou, si l'imagination fait défaut, traduire les anciens lui semble encore préférable ! En 1835, Guizot le nomme maître de conférences à l'École normale supérieure, et il entre l'année suivante au ministère de l'Instruction publique dont il devient bientôt le responsable de la division des sciences et des lettres.

42 *De la justice dans la Révolution et dans l'Église*, Paris, Garnier frères, 1858, t. III, p. 393. Rappelons que la pensée de Proudhon est complexe et influencera tant le jeune Karl Marx que des socialistes non-marxistes comme Jaurès, ou encore le catholicisme social de Péguy et le personnalisme d'Emmanuel Mounier.

Sous Richelieu, Mazarin et Louis XIV, les lettrés se rangent du côté de la couronne contre la féodalité. Aux funérailles de celle-ci, ils ont tenu les coins du poêle ; grâce à eux surtout, la royauté française est reconnue. Quoi qu'ait écrit Saint-Simon, avocat d'un ordre de choses évanoui, quoi que ressasse à sa suite une démocratie absurde, notre jugement sur Louis XIV doit être celui de Voltaire.

Et notre éditeur de fustiger dans la foulée l'étroitesse d'esprit de certains républicains :

L'esprit de parti, dans sa réaction aveugle contre le passé, s'est efforcé de détruire ce monument élevé à la gloire d'un roi. Nous serions bien avancés, s'il pouvait y réussir. Est-ce que la gloire de Louis XIV ne fait pas partie de la gloire française ? Est-ce qu'elle n'est pas une portion même de l'honneur total de l'humanité ? [...] œuvre magistrale qui, malgré quelques erreurs de détail, reste vraie dans son ensemble, exacte surtout de ton et de couleur, et qui, lors même que la France aura cessé d'exister, illustrera encore la France.

L'*Essai sur les mœurs* fait lui aussi l'objet d'une introduction<sup>43</sup>. Selon Moland, c'est là l'« ouvrage important, caractéristique » de Voltaire, un « vigoureux *Essai* avec lequel il émancipa et passionna l'histoire et y introduisit tous les éléments de révolte qui étaient dans son esprit », un véritable « livre de combat ».

Voltaire fit par cet ouvrage une révolution dans la manière d'écrire l'histoire. Il fut fondateur d'école : les Condillac, Hume, Robertson, Gibbon, le reconnurent pour maître, et son influence s'étendit par là jusque sur le vaste mouvement historique qui se développa dans notre siècle.

Si Melchior von Grimm a lui aussi, en 1757, fait l'éloge de l'*Essai*, il n'a pas manqué, cependant, d'émettre également « quelques critiques » :

elles portent principalement sur deux points, sur les jugements de Voltaire par rapport à l'Antiquité, jugements que Grimm qualifie de téméraires, et sur le ton de panégyrique qui règne dans *Le Siècle de Louis XIV*.

« Il fait ressortir avec raison », commente Moland, « la grande différence qui existe entre l'esprit qui anime l'*Essai sur l'histoire* [sic] et celui qui anime *Le Siècle de Louis XIV*, ouvrages qui, en effet, n'avaient point été composés pour être attachés l'un à l'autre ».

43 M, t. XI, p. I-VII.

« Un autre jugement très favorable », souligne Moland, « est celui de M. Villemain parlant à la Sorbonne à la fin de la Restauration<sup>44</sup> » :

[Voltaire] jeta [dans l'*Essai sur les mœurs*] quelque chose de tout ce qui le préoccupait à la fois, sciences exactes, philosophie sceptique, littérature. [...] il était beau alors, même après le président de Thou, de chercher le premier dans la naissance et le progrès des arts de l'esprit, l'unité d'une histoire générale. [...]

Et Villemain d'évoquer également « la nouveauté des premiers chapitres de Voltaire sur la Chine, l'Inde, l'Arabie » avant de pousser encore l'éloge :

Le talent de notre siècle pour les études historiques, [...] ne l'a pas surpassé dans son ensemble. Encore aujourd'hui il n'y a pas, sur l'histoire générale du monde moderne, un autre livre durable que l'*Essai* de Voltaire. [...] il a gardé le mérite de la clarté, du récit intéressant et rapide [...] il omet rarement les détails nécessaires [...]. En tout l'*Essai sur les mœurs*, en faisant lire ce qui était illisible sous la plume des compilateurs [...] créa l'étude de l'histoire moderne.

154

Toutefois, lorsqu'il est question de la vision très noire que propose Voltaire tant de la religion chrétienne que du Moyen Âge, Moland paraît partager le point de vue plus critique exprimé ci-dessous par Villemain :

Mais dans ce chaos [le Moyen Âge] [...] aperçoit-il une lueur nouvelle ? [...] Il ne le peut ; car la religion chrétienne lui semble le symbole et la cause de cette barbarie, que seule elle adoucit et qu'elle doit détruire. Aussi Voltaire se hâte de quitter les premiers temps du Moyen Âge [...] il déclare que l'histoire de ces premiers siècles de l'ère moderne ne mérite pas plus d'être écrite que celle des ours et des loups. Et cependant l'homme est là tout entier, avec sa grandeur, ses passions, ses idées, sa métaphysique ; car le Moyen Âge est une forme de civilisation à part, plutôt qu'une barbarie. [...] Le christianisme, héritier plutôt que destructeur de la société antique, en avait sauvé les plus précieux débris à travers l'inondation des barbares du Nord.

Malgré cette nuance plutôt péjorative, notre éditeur ne peut cependant éviter de conclure par un rappel de l'importance majeure reconnue à l'*Essai* dans l'évolution de la conception et de l'écriture de l'histoire :

Ces extraits, il nous semble, peuvent suffire à montrer au lecteur combien l'œuvre de Voltaire par laquelle nous commençons cette série des ouvrages historiques fut, lors de son apparition, un événement considérable. Au moment où se dessinait brillamment le grand mouvement historique de notre siècle, on

<sup>44</sup> Allusion au *Cours de littérature française* donné par Villemain à la Sorbonne, voir ci-dessus, n. 40.

comprendait bien toute l'importance et tout l'intérêt de cette œuvre capitale. À mesure que les recherches et les études se poursuivent, les objections qu'elle soulève deviennent sans doute plus frappantes ; mais elle continue de marquer une date mémorable dans l'histoire de l'Histoire.

Il est utile de rappeler ici qu'un éloge appuyé et sans nuances de la méthode et de l'écriture voltairiennes en matière d'histoire n'allait sans doute pas de soi en ce début de Troisième République. En effet, sans même évoquer les critiques des idéologues catholiques et conservateurs à propos du contenu des ouvrages historiques de Voltaire et des idées qu'il y exprime, sa méthode elle-même fait alors l'objet de quelques attaques de la part de ses « confrères » historiens<sup>45</sup>, comme ce sera d'ailleurs le cas parfois encore au xx<sup>e</sup> siècle et jusqu'à nos jours<sup>46</sup>.

Sans doute Moland cherche-t-il ici à ménager les réticences de ces vétéraux critiques, soucieux de relever les « objections » que soulève à leurs yeux l'œuvre historique de Voltaire. Il n'en demeure pas moins qu'il souligne clairement l'aspect pionnier de celle-ci et la rupture qu'elle marque avec les pratiques antérieures de l'histoire.

On l'a compris au fil de ces pages, l'édition des *Œuvres complètes* de Voltaire n'a sans doute été, finalement, pour Louis Moland, qu'un travail parmi beaucoup d'autres. L'admiration pour le Voltaire écrivain, philosophe, et même grand historien national, est certes bien présente dans ses interventions et commentaires, mais elle ne paraît à aucun moment avoir revêtu, de la part de ce catholique libéral et sans doute assez tiède républicain, un caractère véritablement militant.

45 Voir R. Trousson, « Réception », *DgV*, p. 1032.

46 Voir notamment, à ce sujet, l'éclairante mise au point de C. Volpilhac-Auger, « Comment lire l'*Essai sur les mœurs* ? », *Storia della Storiografia*, 38 (2000), p. 3-17, et notamment les textes cités en annexe de Robert Barroux (1960), Georges Gusdorf (1973), Jean-Marie Bizière et Pierre Vayssière (1995), lesquels démontrent que les reproches de superficialité faits notamment par Taine à Voltaire demeurent toujours d'actualité dans le chef de certains historiens.



II

Sur le tome 7 du  
*Corpus des notes marginales*



VOLTAIRE ET LA PHYSICO-THÉOLOGIE.  
LECTURES DE L'ABBÉ PLUCHE

*Christiane Mervaud*  
*Université de Rouen*

Les ironies de Voltaire ont fait mouche. On les rappelle dès que l'on veut faire redécouvrir l'abbé Pluche, auteur de best-sellers au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 2006 ont été publiés les actes d'un colloque organisé par Françoise Gevrey, Julie Boch et Jean-Louis Haquette, *Écrire la nature au XVIII<sup>e</sup> siècle : autour de l'abbé Pluche*. Or, dès la première page, F. Gevrey impute le relatif oubli dans lequel Pluche est tombé aux railleries de Voltaire dont elle cite quelques exemples<sup>1</sup>. Dans cet ouvrage, chaque fois que Voltaire est évoqué, son nom se trouve associé à ses ironies, preuve une fois de plus de l'importance qui leur est accordée, même si aucune synthèse sur la question n'a été tentée. Il est de fait que ses plaisanteries sont nombreuses, répétitives, qu'elles n'affectent pas une seule œuvre, qu'elles ne se limitent pas à une période bien déterminée et que, de la jeunesse à la vieillesse de Voltaire, on peut relever des allusions ou des jugements de tournure plutôt négative. La première référence date de décembre 1732, dans une lettre à Formont, tout juste après la publication du *Spectacle de la nature* (D545), la dernière, de décembre 1775, dans une lettre à Sylvain Bailly, auteur d'une *Histoire de l'astronomie ancienne* (D19795). Or, la publication en 2008 du tome 7 du *Corpus des notes marginales*<sup>2</sup> permet de reconsidérer la question des lectures de l'œuvre de Pluche par Voltaire en révélant ses réactions sur le vif à l'égard de celui qu'on a appelé un « encyclopédiste chrétien » et dont le succès européen au XVIII<sup>e</sup> siècle fut tout à fait considérable, comme l'ont démontré un article de Dennis Trinkle et l'ouvrage de Benoît de Baere, *Trois introductions à l'abbé Pluche*, recensant les nombreuses éditions et traductions des *Œuvres* de Pluche<sup>3</sup>.

- 1 F. Gevrey, J. Boch et J.-L. Haquette (dir.), *Écrire la nature au XVIII<sup>e</sup> siècle : autour de l'abbé Pluche*, Paris, PUPS, coll. « Lettres françaises », 2006, p. 7-8.
- 2 *Corpus des notes marginales de Voltaire*, Berlin, Akademie-Verlag, puis Oxford, Voltaire Foundation, 1979-, 7 vol. parus [désormais CM], t. 7 (Plaute – Rogers). Cf. *Bibliothèque de Voltaire. Catalogue des livres*, Moscou et Leningrad, 1961 [désormais BV].
- 3 D. Trinkle, « Pluche's *Le Spectacle de la nature*, an Encyclopaedic best seller », *SVEC*, 357 (1997), p. 93-134 ; B. de Baere, *Trois introductions à l'abbé Pluche : sa vie, son monde, ses livres*, Genève, Droz, 2001.

Dans la bibliothèque de Voltaire figurent la *Concorde de la géographie de différents âges* (Paris, chez les frères Estienne, 1765, BV 2762), un ouvrage posthume, précédé d'un « Éloge historique de M. l'abbé Pluche » par Robert Estienne<sup>4</sup> ; l'*Histoire du ciel considéré selon les idées des poètes, des philosophes et de Moïse* (2 vol., Paris, chez la Vve Estienne, 1739, BV 2763), une seconde édition de 1757 intitulée *Histoire du ciel, où l'on recherche l'origine de l'idolâtrie et les méprises de la philosophie sur la formation des corps célestes, et de toute la nature* (Paris, chez les frères Estienne, BV 2764) qui inclut des Suppléments parus en 1740-1741, dans lesquels Pluche a « réuni et resserré les éclaircissements nécessaires » en réponse aux critiques qui lui ont été faites<sup>5</sup> ; *Le Spectacle de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle, qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes gens curieux et à leur former l'esprit* (t. 1-5 et t. 7, Paris, chez la Vve Estienne, 1732-1746, BV 2765) et une seconde édition du *Spectacle de la nature* (t. 1-7, t. 8, P. 1-2, Paris, les frères Estienne, 1755-1764, BV 2766). Or, ces livres ont été lus avec attention comme en témoigne le nombre de traces de lectures : soulignements, papillons collés sur des mots, notes marginales. Leur relevé occupe 60 pages dans le tome 7 du *Corpus*. On peut donc se demander ce qu'apporte cette documentation nouvelle à la compréhension des ironies de Voltaire et s'interroger sur son usage.

La parution de chaque tome du *Corpus des notes marginales* fait figure d'événement : celle de ce tome 7 ne fait pas exception à la règle. Elle apporte son lot de nouveautés et répond aux questions que se posaient les chercheurs pour les auteurs dont le nom commence par les lettres N, O, P, Q, R jusqu'à Rogers. Lorsque l'on consulte la *Bibliothèque de Voltaire. Catalogue des livres*, on est soumis au supplice de Tantale pour tous les ouvrages dont on sait qu'ils comportent des traces de lecture, sans que celles-ci aient encore été publiées. Ce tome 7 y remédie pour les ouvrages catalogués BV 2757 jusqu'à BV 3005. Il comporte les relevés des traces de lecture sur des ouvrages que Voltaire a beaucoup pratiqués ou qu'il cite fréquemment, par exemple *Les Œuvres morales et mêlées* et *Les Vies des hommes illustres* de Plutarque dans la traduction d'Amyot (BV 2771, BV 2773), *Les Nouvelles Fleurs de la vie des saints, et des fêtes de toute l'année* de Pedro de Ribadeneira (BV 2970), les *Maximes d'État, ou Testament politique* du duc de Richelieu (BV 2980), l'ouvrage de Martin-Antonio del Rio, *Disquisitionum magicarum libri sex* (BV 2984). Et comment ne pas éprouver de la curiosité à l'égard des réactions de Voltaire à la lecture des *Lettres anglaises, ou Histoire de miss Clarisse Harlove* de Richardson (BV 2977), de l'*Histoire*

4 Cet éloge, reproduit par B. de Baere (*Trois introductions à l'abbé Pluche, op. cit.*, p. 27-43), est la principale source biographique dont on dispose sur l'abbé Pluche.

5 Ce *Supplément* a été consulté dans l'édition Jean Néaulme de 1741. Je remercie José-Michel Moureaux qui m'a permis de consulter son exemplaire personnel.

*philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* de Raynal (BV 2876) ? Mais tant d'autres ouvrages éveillent l'intérêt, de Pope à Puffendorf, des Recueils aux Relations !

Alors pourquoi choisir Pluche ? Sans doute pour l'importance et le nombre des traces de lecture de Voltaire, pour l'intérêt des références et jugements dans son œuvre, mais aussi parce que Pluche est, en France, le représentant le plus en vue de la physico-théologie. Voltaire s'intéresse à ce courant de pensée, bien représenté dans sa bibliothèque où figure *L'Existence de Dieu, démontrée par les merveilles de la nature, en trois parties ; où l'on traite de la structure du corps de l'homme, des éléments, des astres, et de leurs divers effets*, nouvelle édition, Amsterdam et Leipzig, 1760 (BV 2576 ; CN, t. 6, p. 84-116) par Bernard Nieuwentijt<sup>6</sup>, la *Théologie physique ou Démonstration de l'existence et des attributs de Dieu, tirée des œuvres de la création, accompagnée de remarques et d'observations curieuses*, traduction de l'anglais par Jacques Lufneu, 2<sup>e</sup> éd., 2 vol., Rotterdam, Jean Dan. Berman, 1730 (BV 988 ; CN, t. 3, p. 79) de William Derham ; *L'Existence de Dieu, démontrée par les merveilles de la nature*, Paris, Delalain, 1768 (BV 575 ; CN, t. 1, p. 613) de Jean-Baptiste Bullet, sans oublier de Fénelon, les *Cœuvres philosophiques*. 1<sup>re</sup> partie : *Démonstration de l'existence de Dieu, tirée de l'art de la nature* ; 2<sup>e</sup> partie : *Démonstration de l'existence de Dieu et de ses attributs, tirée des preuves purement intellectuelles et de l'idée de l'infini même*, nouvelle édition [publiée par Ramsay et le marquis de Fénelon], Paris, les frères Estienne, 1764 (BV 1315 ; CN, t. 3, p. 472-473). Les philosophes français, Voltaire, Diderot, d'Holbach, considèrent la physico-théologie comme « une espèce d'anachronisme obscurantiste<sup>7</sup> ». Que les sciences soient placées sous la tutelle de la théologie, Voltaire ne pouvait l'admettre. Pourtant, son attitude à l'égard du « grand dessein » n'est pas dépourvue d'ambiguïté, ce qui rend nécessaire l'analyse de ses réactions.

#### VOLTAIRE LECTEUR DE PLUCHE

Pluche est souvent maltraité dans l'œuvre de Voltaire. Ce nouveau tome du *Corpus des notes marginales* montre que ce dernier l'a lu de fort près. L'interprétation de ses multiples traces de lectures s'avère complexe. Voltaire a acquis les deux principaux ouvrages de Pluche, l'*Histoire du ciel* et *Le Spectacle*

6 Voir N. Cronk, « Voltaire (non) lecteur de Nieuwentijt : le problème des causes finales dans la pensée voltairienne », *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 169-182. On se référera à cet article important qui contient aussi maintes références bibliographiques sur la physico-théologie.

7 A. Gipper, « La nature entre utilitarisme et esthétisation. L'abbé Pluche et la physico-théologie européenne », dans *Écrire la nature au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 32.

*de la nature*, en double exemplaire<sup>8</sup>, d'abord dans leur première édition, manifestant donc son intérêt dès leur publication, c'est-à-dire avant son départ en Prusse, ensuite dans des éditions révisées et augmentées, l'une de 1757, l'autre de 1755-1764, c'est-à-dire après son établissement en Suisse. On pense en bonne logique que l'on est en présence de deux lectures correspondant à deux moments de la vie et de la production littéraire de Voltaire. Or, il n'en rien, comme le montre le relevé du *Corpus*, ce qui conduit à analyser ces traces de lecture qui posent de difficiles problèmes de datation.

Voltaire a abordé l'abbé Pluche par *Le Spectacle de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle qui ont paru propres à rendre les jeunes gens très curieux, et à leur former l'esprit* (1732-1746 ; BV 2765). Le titre annonce un dessein pédagogique qui n'a rien pour étonner : l'abbé Pluche fut professeur d'humanités au collège de Reims à l'âge de vingt-deux ans, puis directeur du collège de Laon, enfin précepteur du fils de l'intendant de Normandie à Rouen ; il donnera des leçons de physique au fils de Lord Stafford, avant de quitter l'enseignement pour se consacrer, vers la fin des années 1720, à la préparation et à l'écriture du *Spectacle de la nature*. Dans ce premier exemplaire que possède Voltaire, deux tomes manquent, le tome 6 et le tome 8 qui inclut une « Préparation évangélique » et une « Démonstration évangélique » ; l'absence de ce dernier tome s'explique : il est publié en 1750, alors que Voltaire part en Prusse. On ne relève des traces de lecture que dans le tome 1, « Ce qui regarde les animaux et les plantes », paru en 1732, dans le tome 4, « Ce qui regarde le Ciel et les liaisons des différentes parties de l'univers avec les besoins de l'homme », paru en 1739, et dans le tome 5, « Ce qui regarde l'homme considéré en lui-même », paru en 1746 (*CN*, t. 7, p. 28-45). Le tome 1, qui regarde les sciences naturelles et qui dispense tout un savoir pratique<sup>9</sup>, a été consulté au temps de Cirey puisque subsiste une note de la main de Mme du Châtelet dans un entretien consacré aux insectes. D'autres passages de ce tome concernant les chenilles, les araignées ont été soulignés, un ruban marque une page de l'entretien sur les oiseaux, et un signet celui sur les plantes. Ces traces de lecture sont-elles de Voltaire, sont-elles de Mme du Châtelet ? La question se pose, mais elle reste sans réponse, ces signets ne portant point de notes.

En revanche, dès le tome 4, Voltaire intervient sûrement, comme l'indique la présence de notes marginales de sa main. Mais la question se complique, car le *Corpus* signale que des traits et des notes au crayon, sans doute vestiges d'une

8 Sur les difficultés posées par la présence d'exemplaires en double dans la Bibliothèque de Voltaire, voir N. Cronk, « Voltaire's *marginalia*: who is the intended readership? », *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 137-154, ici p. 144-148.

9 Sur l'abbé Pluche et les sciences naturelles, voir D. Trinkle, « Pluche's *Le Spectacle de la nature* », art. cit., p. 102-106, et V. Le Ru, « Pluche et la théologie des insectes », dans *Écrire la nature au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 69-75.

lecture antérieure, ont été repassés à l'encre par Wagnière tandis que d'autres soulignements ou notes ne l'ont pas été. On en déduit que Voltaire a lu, crayon en main, à une époque non précisée, le début du tome 4, jusqu'à la page 51 ; il a ensuite chargé Wagnière de repasser à l'encre ces traces de lecture ou d'en repasser seulement une partie, à moins que le secrétaire ait commencé et non achevé cette tâche, ce qu'on ne saura jamais. Puis, Voltaire annote à l'encre la suite de ce tome 4. On entrevoit ici Voltaire au plus près de son travail, ce qui est émouvant, mais quel profit tirer de ces remarques ? Peut-être de montrer que Voltaire entend ne pas perdre ses premières annotations puisqu'il charge son secrétaire de leur donner une forme plus lisible. Peut-être aussi, si certaines notes sont anciennes, de montrer que les réactions de Voltaire varient peu. Du moins, cette lecture plus tardive est attestée, puisque Wagnière est en fonction<sup>10</sup>, donc après 1756, date du congédiement de Collini.

Ce tome 4, consacré aux grands phénomènes atmosphériques, ne comprend pas moins de 48 notes de Voltaire (pour 17 d'entre elles, Wagnière a inscrit sur un signet « N.M. »), ainsi qu'une trentaine de mots ou passages soulignés. Nous sommes en présence d'une lecture attentive et de commentaires majoritairement critiques, s'exprimant soit par des jugements sans appel, « ridicule », « mal », « faux », « si fait », soit par des exclamations marquant sa désapprobation, « ah », « hélas », « tarare ». Voltaire argumente parfois. Il oppose aux raisonnements pétris de providentialisme chrétien des remarques de bon sens. Si Pluche s'émerveille que Dieu ait créé la nuit de toute éternité afin que l'homme restaure ses forces, Voltaire réplique que « dans les / pais / chauds / on dort / le jour » (p. 30)<sup>11</sup> ; si le premier imagine le laboureur réfléchissant sur la chaleur « qui cuit sa moisson », puis sur « la lumière douce qui vient l'aider à la mettre bas pendant la nuit », le *gentleman farmer* de Ferney, fort de son expérience, s'insurge : « as-tu vu / moissonner / la nuit ? » (p. 34). Il s'agit là de détails. Voltaire est un lecteur pointilliste et pointilleux, manquant de sympathie ou de générosité, et le *Corpus* enregistre ses réactions de mauvaise humeur. Il ne laisse passer ni une seule occasion de signaler une erreur, ni de commenter avec aigreur des naïvetés bien pensantes sur les bontés du Créateur. Et les opportunités ne manquent pas. Pour Pluche, tout ce qui est devient systématiquement source d'actions de grâce. Dans le tome 5, il note le manque d'agilité de l'homme, mais c'est pour s'en réjouir ; la station debout donne à l'homme « un air de dignité » qui « annonce un maître », ce qui lui vaut l'ironie de Voltaire : « quel / pluche / qui met / la gloire / de l'hom/me dans la faibles/se de ses / jambes ! » (p. 45).

<sup>10</sup> Sur la carrière de ce secrétaire qui jouit d'une excellente réputation, voir Ch. Paillard, *Jean-Louis Wagnière, secrétaire de Voltaire. Lettres et documents*, SVEC 2008:12.

<sup>11</sup> On renverra aux annotations du tome 7 du *Corpus* en indiquant la page.

Les dispositions de Voltaire n'ont pas changé lorsqu'il se procure une deuxième édition du *Spectacle de la nature* (Paris, 1755-1764) en huit volumes qui contient des traces de lecture dans les tomes 3, 4, 5, 6, 7 (p. 45-58). Pour une nouvelle lecture, le nombre de notes marginales est considérable (41 notes) et c'est encore le tome 4 qui jouit d'un traitement de faveur. De plus, les tomes 3, 6 et 7 sont annotés pour la première fois, ce qui complète la documentation sur les réactions de Voltaire.

164

Dans le tome 3, Voltaire a lu ce qui a trait aux montagnes, à l'air, aux mines, mais son intérêt se concentre sur les pages finales qui traitent de « l'usage du Spectacle de la nature ». Pourtant, rien de neuf pour Voltaire ne s'y trouve à l'époque où il lit cet ouvrage. La thèse à laquelle l'abbé Pluche a consacré les deux volumes de son *Histoire du ciel* est ici annoncée. Relisant ces pages après 1755, Voltaire retrouve les mêmes raisonnements sur la « physique de Moïse », supérieure à toute recherche scientifique. Il les a déjà réfutés en lisant l'*Histoire du ciel*, il récidive. Pour expliquer les phénomènes physiques, l'abbé Pluche se réfère au récit de la Genèse. Or, l'Ancien Testament affirme que Dieu sépara la lumière des ténèbres (Genèse, 1, 2-3) avant de créer le soleil et la lune (Genèse, 1, 14-18). Pluche entend démontrer que la lumière est « visiblement préexistante au corps lumineux » et, en marge de ce discours, Voltaire réplique : « tout cela / est anti- / physique / et dun / ridicule / complet. / il ne / fallait / parler / dans / un ou/vrage / sur la / nature, / ni de / moïse / ni de noé » (p. 46). Affranchir le savoir scientifique de la croyance religieuse s'appuyant sur une interprétation littérale d'un texte sacré fut l'un des enjeux des Lumières qui, sur ce point, s'opposent frontalement à la physico-théologie. Voltaire multiplie les marques de son désaccord au fil de ces pages : « absurde », « sot », « impossible », alors que Pluche, fort de ses certitudes, affirme que « Moïse a donc parlé selon la vérité comme selon nos besoins lorsqu'il nous a appris que Dieu et non le soleil était le père de la lumière, et qu'elle était émanée de sa volonté toute-puissante avant qu'il y eût un soleil pour la faire briller sur une partie de la terre, et une lune pour la réfléchir sur l'autre ». Dom Calmet, dans son *Commentaire littéral*, se pose plus de questions que Pluche qui illustre ici, d'une manière quasi caricaturale, une interprétation littéraliste de la Bible. Le vénérable bénédictin n'esquive pas les difficultés comme le fait Pluche. Il rappelle les opinions des rabbins et d'Origène, pensant que les trois premiers jours n'ont pas été sans soleil, puis celles d'autres commentateurs suggérant que cette lumière, avant la création du soleil, était imparfaite. Il finit son exposé en précisant que « chacun peut choisir parmi ces opinions, car sur cela il n'y a rien de certain<sup>12</sup> ». C'était la leçon de l'érudition. Mais Pluche ne s'embarrasse pas de ces

12 Augustin Calmet, *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, Paris, chez Pierre Emery, 1707-1734, 25 vol., t. I, *Commentaire sur la Genèse*, p. 4.

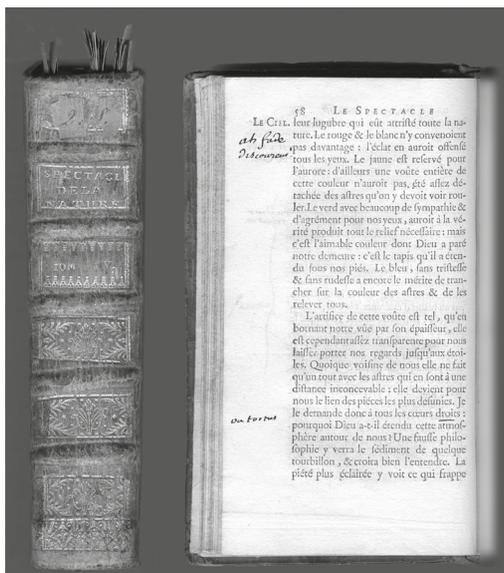
scrupules d'un compilateur. Voulant vulgariser une « théologie populaire<sup>13</sup> », il lui faut affirmer avec force des vérités chrétiennes, sans laisser place au moindre doute ou à la moindre réflexion. Il préfère manifestement rêver sur le printemps éternel qui régnait sur terre avant le déluge, sur l'absence de pluie et d'orages pendant les temps antédiluviens, rêveries que Voltaire traite de sottises (p. 49).

Lorsqu'il relit *Le Spectacle de la nature* dans cette seconde édition, Voltaire réagit à des affirmations qui l'ont déjà choqué. Quand on compare ses notes sur la première édition du tome 4 à celles de la seconde, on remarque qu'il a chaque fois relevé le discours tenu par l'abbé Pluche sur l'azur du ciel. La couleur choisie par Dieu est bien évidemment la meilleure des couleurs possibles et elle met en valeur les astres. Dans BV 2765, Voltaire s'exclame « ah fade / discoureur » (p. 33) ; dans BV 2766, sa réaction est toujours négative, mais exprimée différemment : « tu fais / de Dieu / un bon / teintu/rier » (p. 51) [Voir fig. 1 et 2]. De manière générale, des notes souvent réduites à un mot dans l'édition de 1732-1746 sont plus développées dans celle de 1755-1764, ce qui vaut d'être signalé, comme exception à une règle générale. Comme l'a fait remarquer Nicholas Cronk, lorsqu'on est en présence dans la bibliothèque de Voltaire de deux éditions d'une même œuvre, la première est souvent plus annotée que la seconde<sup>14</sup>. Bien entendu, il existe des différences entre ces deux lectures du *Spectacle de la nature*, le lecteur réagissant en fonction d'un contexte donné, mais point de divergence importante tant et si bien que ce sont plutôt les continuités que l'on retient.

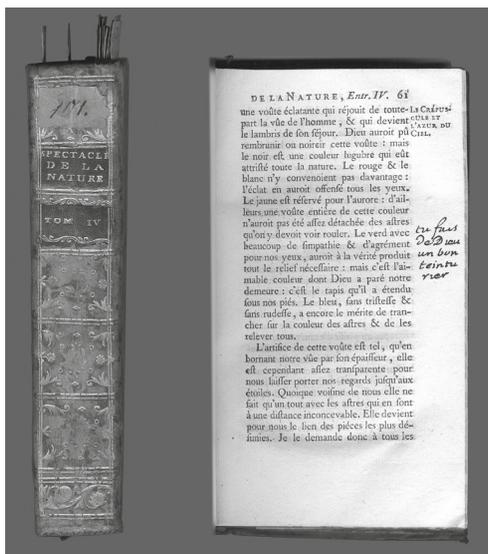
Entre-temps, Voltaire a lu en 1739 l'*Histoire du ciel considéré selon les idées des poètes, des philosophes et de Moïse*, où l'on fait voir : 1° l'origine du Ciel poétique, 2° la méprise des philosophes sur la fabrique du Ciel et de la Terre, 3° la conformité de l'expérience avec la seule physique de Moïse. La page de titre est explicite. Le frontispice oppose Démocrite dessinant sur une stèle, peut-être une planète en orbite autour du soleil, et un paysan en train de bêcher, avec cette légende : « Démocrite, à quoi penses-tu ? L'homme n'est pas fait pour construire la terre, mais pour la cultiver ». Le plan de l'ouvrage annonce que Pluche se limitera à ce qu'ont pensé « les esprits les plus raisonnables ou les peuples les mieux instruits du passé » sans se préoccuper des cosmogonies des « sauvages » (p. vi). L'ouvrage est de consultation facile : il comporte des manchettes, une table des matières analytique et il est abondamment illustré. Il se présente comme la « suite de l'histoire de la physique expérimentale et systématique » à la fin du tome 4 du *Spectacle de la nature*. Le dessein pédagogique est encore une fois affirmé

13 Voir J. Dagen, « *Le Spectacle de la nature* : une "théologie populaire" », dans *Écrire la nature au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 127-140.

14 N. Cronk, « Voltaire's marginalia », art. cit., p. 145.



1. [Noël-Antoine Pluche], *Le Spectacle de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle, qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes-gens curieux, et à leur former l'esprit*, Paris, chez la Vve Estienne, 1732-1746, t. [1]-5, 7 (BV 2765), t. 1, p. 58. Bibliothèque nationale de Russie, Saint-Pétersbourg, BV 11-218. Notes de Voltaire et, à gauche, dos de l'ouvrage (tome 4) et signets qui dépassent. Voir *CN*, t. 7, p. 33.



2. [Noël-Antoine Pluche], *Le Spectacle de la nature, ou Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle, qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes-gens curieux, et à leur former l'esprit*, Paris, les frères Estienne, 1755-1764, t. 1-7, 8 (BV 2766), t. 4, p. 61. Bibliothèque nationale de Russie, Saint-Pétersbourg, BV 7-101. Notes de Voltaire et, à gauche, dos de l'ouvrage (tome 4) et signets qui dépassent. Voir *CN*, t. 7, p. 51.

dans un préambule : il s'agit d'éclairer les jeunes gens. La visée est clairement annoncée : on démontrera que « les choses naturelles sont impénétrables à notre raison comme les vérités révélées », qu'il serait « déraisonnable » d'en vouloir juger par nos lumières, que Dieu, qui « nous en cache le fond, ne nous en montre à dessein que l'existence et l'usage ».

Comme le second exemplaire de cet ouvrage possédé par Voltaire, la réédition de 1757 avec des Suppléments (BV 2764), ne comporte point de traces de lecture, on pourrait croire que l'interprétation de celles qui se trouvent dans la première édition (BV 2763) sera relativement aisée. Or, il n'en est rien. L'unique exemplaire annoté de l'*Histoire du ciel* illustre la difficulté de la datation des lectures de Voltaire : un indice peut être une différence dans la couleur de l'encre utilisée, comme l'a montré N. Cronk<sup>15</sup> ; lorsque des strates de lecture ne sont pas perceptibles grâce à ces couleurs différentes, on peut tenter une interprétation des signets. Vladimir Lublinsky a signalé cette piste de recherche<sup>16</sup>. Tel est le cas pour l'*Histoire du ciel*. Voltaire l'a lue au temps de Cirey : il possède la première édition de ce texte qu'il cite dans sa *Réponse à toutes les objections principales qu'on a faites en France contre la philosophie de Newton*, publiée chez Prault en 1739<sup>17</sup>. Des fragments imprimés de *Zaïre*, représentée en 1732, publiée en 1733 et maintes fois republiée, sont utilisés comme signets, ce qui semble corroborer cette datation<sup>18</sup> ; la démarche des éditeurs du *Corpus* a été novatrice en attirant l'attention sur la composition matérielle de ces signets. Ainsi, une note indique que ces fragments de *Zaïre* sont une version de l'acte II, scènes 2 et 3 (n. 6, p. 418). L'examen de la typographie de ces fragments permettrait peut-être d'identifier l'édition et de cerner la date de la lecture. On en déduit, avec une marge d'incertitude, qu'ils signalent cette première lecture, mais on remarque que certains d'entre eux portent la mention « N.M. » de la main de Wagnière, ce qui témoigne d'une consultation beaucoup plus tardive. Faut-il penser que Wagnière a ainsi indiqué la présence d'annotations anciennes ? Voltaire s'est donc reporté à l'*Histoire du ciel* au temps de Ferney : parmi les signets qui hérissent l'exemplaire de Voltaire, un certain nombre d'entre eux, dont la composition matérielle n'est pas signalée et qui n'ont rien à voir avec les

15 N. Cronk, « Voltaire (non) lecteur de Nieuwentijt », art. cit., p. 179-180. Cette étude montre que Voltaire peut compléter des notes déjà existantes, mais que, dans les cas étudiés, ses jugements n'évoluent pas.

16 V. Lublinsky, « La bibliothèque de Voltaire », *RHLF*, 58 (1958), p. 467-488 (p. 478-479).

17 Voir *Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation [désormais *OCV*], t. 15, 1992, p. 747-750.

18 Voir la liste des éditions dans l'édition critique de *Zaïre*, dans *OCV*, t. 9, 1999, p. 333-380. Dans le tome 7 du *Corpus*, se reporter à la note 6, p. 418, qui indique les notes datant de l'époque de Cirey.

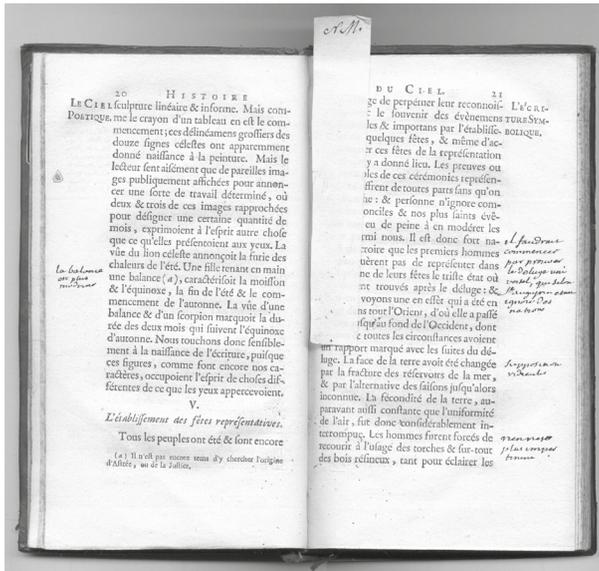
fragments de *Zaïre*, ci-dessus évoqués, portent aussi l'indication « N.M. » de la main de Wagnière<sup>19</sup>.

C'est le premier livre, « Le Ciel poétique », consacré aux mythologies, qui est le plus annoté. Voltaire s'élève, une fois encore, contre tous les *a priori* judéo-chrétiens de Pluche. Les références au déluge le font réagir : « il faudrait / commencer / par prouver / le deluge uni/versel, qui selon / s<sup>t</sup> augustin etait / ignore des / nations' (p. 5) [voir fig. 3]. Même acrimonie à l'égard d'une allusion à la tour de Babel et à la confusion des langues : « comment / peux tu / croire cette / confusion / momentanee ? / ce prodige / absurde » (p. 6). Voltaire fait part de ses soupçons quant à l'existence de Noé : « il faut examiner / pourquoi la horde / juive est la / seule qui ait / parlé de / noe » (p. 6). Il relève des erreurs sur Thot (p. 6), sur Harpocrate (p. 13). Des suppositions sont fustigées par d'aigres rappels à l'ordre : ainsi aux imaginations de Pluche sur les sentiments des Égyptiens témoins de la crue du Nil, Voltaire rétorque : « on dirait / que tu etais / la » (p. 7), ou « quelle / sottise de / dire qu'ils / etaient / etonnes / chaque / annee ! » (p. 7), ou encore, « quoy tu / supposeras / toujours » (p. 8). Les conjectures sur les hiéroglyphes ne recueillent que du scepticisme, les divagations sur l'interprétation des cris « io bacche / jeova beche » sont traitées d'extravagances (p. 14). Là où l'abbé Pluche se plaît à trouver dans les croyances des idolâtres une conformité avec l'Écriture, Voltaire réplique que les Hébreux les ont copiées, par exemple l'histoire de Bacchus : « quoi / tu ne / parles ni / des cornes / de [rayé : moise] bacus / ni de son / passage / de la mer / rouge a / pié, ni / du soleil / et de la lune / dont il / arréta le / cours, ni / des deux / tables de la / loy, ni de / tout ce que / le petit peu/ple juif / attribua / ensuite / a son mosé / ou moïse » (p. 16). C'est un témoignage des luttes sur la validité de la chronologie biblique qui agitèrent le XVIII<sup>e</sup> siècle.

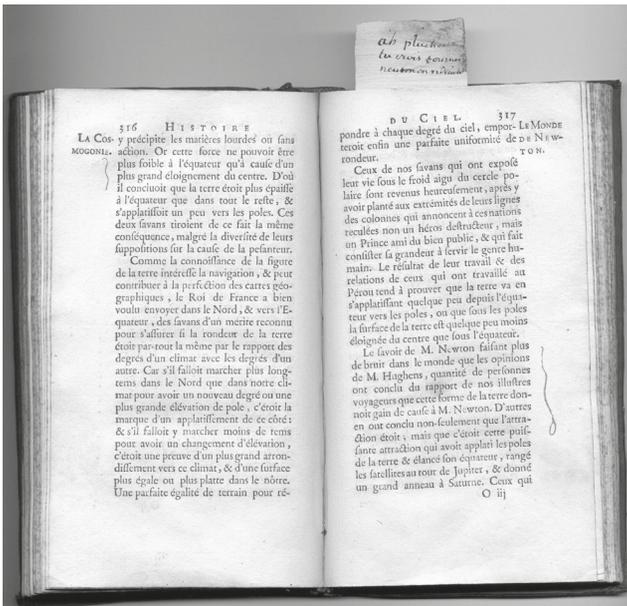
La seconde partie de l'*Histoire du ciel* est consacrée à l'examen des systèmes des philosophes et des physiciens. Voltaire ne laisse qu'une note dans les trois cents premières pages. C'est dire que les critiques d'Aristote, d'Épicure, de Gassendi par l'abbé Pluche, ainsi que celles qu'il adresse à la démarche cartésienne, n'éveillent guère son attention<sup>20</sup>. En revanche, les passages soulignés se multiplient à partir de la page 300 lorsque Pluche aborde Newton et une note enregistre la colère du lecteur : « ah pluche / tu crois tourner / neuton en ridicule » (p. 21) [voir fig. 4]. En effet, l'abbé, qui

19 Voir dans le *Corpus*, t. 7, l'illustration, n° 1, p. 4, avec des signets apparents, les uns, avec l'indication « N. M. » de l'écriture de Wagnière, les autres avec des notes.

20 J. Seidengart, dans son article « Le système du monde de l'abbé Pluche dans son *Histoire du ciel* » (dans *Écrire la nature au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 327-345), montre combien la pensée de Pluche se rapproche de la *Logique de Port-Royal*, et comment elle s'oppose aux cartésiens, car « l'abbé considérait que la véritable assise de la physique doit reposer sur l'expérience et non pas sur des idées claires et distinctes » (p. 337).



3. [Noël-Antoine Pluche], *Histoire du ciel considéré selon les idées des poètes, des philosophes, et de Moïse...*, Paris, chez la Vve Estienne, 1739, 2 vol. (BV 2763), t. 1, p. 20-21. Bibliothèque nationale de Russie, Saint-Petersbourg, BV 8-99. Notes de Voltaire et signet marqué « N.M. » de la main de Wagnière. Voir CN, t. 7, p. 5 et fig. 1., p. 4



4. [Noël-Antoine Pluche], *Histoire du ciel considéré selon les idées des poètes, des philosophes, et de Moïse...*, Paris, chez la Vve Estienne, 1739, 2 vol. (BV 2763), t. 2, p. 316-317. Bibliothèque nationale de Russie, Saint-Petersbourg, BV 8-99. Traces de lecture en marge et signet annoté par Voltaire, placé entre les pages 320-321. Voir CN, t. 7, p. 21

connaît les *Éléments de la philosophie de Newton*, n'a pas été convaincu par les raisonnements de Voltaire<sup>21</sup> ; il voit dans l'attraction newtonienne une résurgence des qualités occultes. Voltaire lit avec une particulière attention ses raisonnements lorsqu'il aborde la question de la figure de la Terre. Deux expéditions scientifiques avaient été organisées en 1735, l'une chargée de mesurer un degré de méridien à l'équateur, l'autre au pôle. Voltaire était en relation avec les participants, La Condamine pour la première, Maupertuis pour la seconde. Les résultats : aplatissement de la Terre aux pôles, renflement à l'équateur, confirmèrent le bien-fondé des attaques de Newton contre la théorie des tourbillons. Or, l'abbé Pluche ne se rend pas à ce verdict expérimental : « Ceux qui raisonnent de la sorte croient dire quelque chose de grand. Mais ils ne voient pas qu'il y a peu de justesse et beaucoup de danger dans ces conséquences » ; le danger, c'est que l'homme « étudie la nature pour avoir lieu de la calculer » ; or si la Terre est plus large à l'équateur, ce n'est pas l'effet d'une cause naturelle, mais « une intention déterminée » du Créateur, passage souligné par Voltaire (p. 21).

Voltaire s'en donne à cœur joie lorsque l'abbé Pluche divague sur la lumière : « peut on / débiter / avec plus / d'assurance / de plus / enormes / sottises ? » (p. 22). L'abbé préconise qu'on en revienne à cette physique de Moïse, « c'est-à-dire, aux volontés spéciales du Créateur pour rendre raison de la structure de la Terre, et de sa correspondance avec toutes les parties de l'univers ». Pour lui, « il est étrange qu'on délibère là-dessus, et qu'on se fatigue la tête par de longs calculs pour tirer de quelque supposition de mouvement ou d'attraction la cause qui a logé le Soleil au centre du cosmos planétaire ; qui a pourvu la Terre d'un grand miroir propre à y perpétuer la lumière du Soleil durant la nuit ; et qui a donné à Saturne une ceinture lumineuse ». Voltaire réagit par l'injure : « quoy jean / foutre ton / moïse con-/naissait l'an/neau de / saturne ? » (p. 25). Le parti antiscientifique de Pluche ne pouvait que le révolter : « tu me / mets / en colère » (p. 25), écrit-il lorsque Pluche proclame l'inanité de la géométrie et il le traite de « fat », de « polisson » (p. 27) ou de « cuistre » (p. 28). Car l'abbé Pluche, comme on l'a fait remarquer, ne conteste pas seulement la pertinence des cosmogonies anciennes qu'il analyse, il doute de la légitimité de la recherche en ce domaine : pour lui les efforts explicatifs avancés par les savants sont vains par essence. Il suffit de se reporter à Moïse<sup>22</sup>.

21 L'ouvrage figure dans sa bibliothèque : voir B. de Baere, *Trois introductions à l'abbé Pluche*, *op. cit.*, p. 153.

22 Voir *ibid.*, p. 91.

Lorsque l'on consulte l'*Histoire du ciel* avec ses développements parfois verbeux, on constate que Voltaire, en général, retient les professions de foi ou exposés des thèses de l'abbé Pluche qui le révulsent et sélectionne des détails ou hypothèses discutables. Sa lecture des ouvrages de Pluche s'approprie les textes en les appauvrissant, mais aussi en dégagant l'essentiel, en mettant en évidence les points litigieux. Il ne cherche pas à comprendre une autre vision du monde, il s'oppose à elle. Il ne semble pas qu'il ait trouvé du plaisir à des morceaux de prose poétique, ni qu'il reconnaisse les mérites des entretiens dans *Le Spectacle de la nature*. En revanche, c'est une lecture utilitaire qui marque ses repères dans des ouvrages longs et touffus. Ces annotations peuvent donc servir de socle aux allusions polémiques que l'on peut relever sous sa plume.

### PRÉSENCE DE PLUCHE DANS LES ŒUVRES DE VOLTAIRE

La présence de Pluche, dans l'œuvre de Voltaire, est souvent signalée par quelque dénomination condescendante. Le registre s'étend de la version douce « l'ami Pluche » dans une lettre de décembre 1775, à propos de l'*Astronomie* de Joseph Le Français de Lalande (D19233), jusqu'aux versions cinglantes du *Remerciement sincère à un homme charitable*, « ce Pluche », le « sieur Pluche »<sup>23</sup>. L'auteur est malmené dans l'article « Ciel des anciens » du *Dictionnaire philosophique* qui le désigne comme « un écrivain, qu'on nomme, je crois, Pluche »<sup>24</sup>, et dans l'article « Déluge » des *Questions sur l'Encyclopédie* qui le définit comme « un auteur qui dit des choses si profondes qu'on les prendrait pour creuses »<sup>25</sup>. L'article « Abeilles » de ce dernier ouvrage, tout comme *Le Marseillais et le lion*, l'appellent pompeusement « M. le prieur de Jonval »<sup>26</sup>, du nom de l'un des personnages mis en scène dans *Le Spectacle de la nature*.

Les jugements sur l'œuvre ne sont guère empreints d'indulgence. L'*Histoire du ciel* est qualifiée de « mauvais roman » dans une lettre du 15 décembre 1775 à Jean Bailly, auteur d'une *Histoire de l'astronomie ancienne depuis son origine jusqu'à l'établissement de l'école d'Alexandrie*, que Voltaire a reçue (D19795). L'ouvrage de Pluche est alors comparé aux conjectures absurdes de l'abbé Banier dans *La Mythologie et les fables expliquées par l'histoire*. Même appréciation dans l'article « Figure » des *Questions sur l'Encyclopédie* : « Pluche, dans son histoire, ou plutôt dans sa fable du ciel »<sup>27</sup>. Quant au *Spectacle de la nature*, lu d'abord

23 *Remerciement sincère à un homme charitable*, dans OCV, t. 32A, 2006, p. 206-208.

24 *Dictionnaire philosophique*, dans OCV, t. 35, 1994, p. 594.

25 *Questions sur l'Encyclopédie* (IV), dans OCV, t. 40, 2009, p. 363.

26 *Questions sur l'Encyclopédie* (II), dans OCV, t. 38, 2007, p. 41 ; *Le Marseillais et le lion*, dans OCV, t. 66, 1999, p. 757, note f.

27 *Œuvres complètes de Voltaire*, éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1885, 52 vol. [désormais M], t. XIX, p. 137.

en 1732 comme « une compilation assez bonne dans un style ridicule » qui a « un succès assez équivoque » (D545), c'est en 1750 un plagiat éhonté<sup>28</sup>. Mauvais procès, car Pluche, dans la Préface de son ouvrage, admettait que ses connaissances étaient de seconde main et il indiquait ses sources<sup>29</sup>.

Des allusions malveillantes sont donc disséminées dans la correspondance et dans l'œuvre de Voltaire. Un portrait à charge les regroupe dans le *Remerciement sincère*, ouvrage polémique contre le directeur des *Nouvelles ecclésiastiques*<sup>30</sup>, qui s'achève sur une caricature de l'abbé Pluche. Ce texte illustre, de manière criante, les procédés polémiques de Voltaire : formule-choc, ce « charlatan des ignorants » ; rapprochement insolite : « on ne peut être plus content que je le suis, de voir une préparation et même une démonstration évangélique, à côté de la manière d'élever les vers à soie ». Or, par une ellipse singulière, il fait ainsi s'entrechoquer des remarques du tome 1 sur l'élevage des vers à soie et des discours du tome 8 cherchant à prouver l'authenticité de l'Ancien et du Nouveau Testament, autrement dit ce qui relève d'un manuel pratique et ce qui est l'essence de l'ouvrage, une glorification de la religion chrétienne. Puis, en un paragraphe, il condense les erreurs scientifiques de Pluche, lui en attribuant une, plutôt saugrenue, qu'il n'a pas commise, à savoir que les nègres seraient « devenus noirs petit à petit ». Enfin, emporté par cet élan satirique, il conclut sur des loufoqueries : l'abbé Pluche aurait trouvé « la place du paradis terrestre, où l'on conserve la côte d'Adam, et la peau du serpent qui parla à la femme » ; ayant ouï dire que l'âne de Balaam « broute dans ces quartiers-là », il souhaite que Pluche ait un entretien avec cet âne et qu'il en rende compte. La violence de ce texte est comparable à celle de la *Diatribes du docteur Akakia*<sup>31</sup>. Elle impose à ses victimes des masques grimaçants, celui d'un fou pour Maupertuis, celui d'un niais pour l'abbé Pluche.

Mais il arrive aussi que des allusions à l'abbé Pluche dans l'œuvre de Voltaire se situent dans un tout autre registre, railleur, mais empreint d'une certaine bonhomie. Bien des références à ses œuvres sont clairement signalées, d'autres le sont de manière plus ou moins implicite. Les renvois, sous forme de citations, souvent accompagnées d'indications précises sur le tome et la page ou sous forme de résumés condensant l'argumentation, s'inscrivent toujours dans un contexte critique. On distingue deux temps forts correspondant à deux lectures,

28 *Remerciement sincère à un homme charitable*, dans *OCV*, t. 32A, p. 205.

29 *Le Catalogue des livres de feu M. l'abbé Pluche*, que B. de Baere présente et reproduit dans son livre, suivi d'une table des rubriques et d'une table des auteurs des ouvrages répertoriés (*Trois introductions à l'abbé Pluche*, *op. cit.*, p. 119-193), permet de mesurer l'étendue des connaissances de Pluche.

30 L'abbé Pluche était connu pour ses sympathies jansénistes.

31 Voir l'édition de J. Tuffet : *Histoire du docteur Akakia et du natif de Saint-Malo*, Paris, Nizet, 1967.

l'un dans les *Éléments de la philosophie de Newton* et l'autre dans les *Questions sur l'Encyclopédie*. Bien entendu, on relève aussi des allusions à Pluche dans d'autres ouvrages, mais de manière moins systématique.

Les erreurs scientifiques de Pluche sont épinglées, en général sur le ton de la plaisanterie. D'œuvre en œuvre, reviennent sous la plume de Voltaire les mêmes goguenardises sur la lumière qui vient des étoiles en sept minutes. Celles-ci prolongent des annotations concernant la propagation de la lumière (p. 46-47). Mais la différence de ton est sensible. Dans les *Éléments de la philosophie de Newton*, Voltaire use d'une grande politesse à l'égard de « l'auteur du *Spectacle de la nature*, ouvrage très estimable » et signale « une petite méprise de sa part ». Il la corrige, allègue des autorités, comme il convient dans un ouvrage scientifique<sup>32</sup>. Dans la *Réponse à toutes les objections*, il a comme cible principale l'ouvrage de Banières<sup>33</sup>, et il évoque les erreurs de « l'estimable auteur du *Spectacle de la nature* et de l'*Histoire du ciel* » avec beaucoup de modération<sup>34</sup>. Mais, dans *Les Honnêtetés littéraires*, il se fait acerbe, rappelant cette « ineptie » parmi d'autres, et pour déconsidérer cet ouvrage qui, selon lui, manque de sérieux, il met sur le même plan un détail anecdotique en indiquant que « le chien de M. le Chevalier s'appelle Mouflar<sup>35</sup> ». Effectivement, au cours de l'entretien sur les animaux terrestres, le comte de Jonval propose au chevalier de faire venir son chien pour juger de ce qu'il sait faire, et ce chien, « le roi des barbets », s'appelle Mouphti. Ce qui était un procédé d'animation dans un dialogue est donc stigmatisé au même titre qu'une erreur scientifique. L'amalgame, qui relève de la polémique, tend à jeter le discrédit sur l'abbé Pluche dont les qualités littéraires ne sont pas négligeables. Mêmes roseries sur les marées, un don de Dieu pour conduire nos vaisseaux à nos ports et empêcher l'eau salée de se corrompre, d'abord dans le *Supplément au Siècle de Louis XIV*<sup>36</sup>, ensuite dans plusieurs articles des *Questions sur l'Encyclopédie*, « Calebasse », « Bornes de l'esprit humain », « Causes finales »<sup>37</sup>. Voltaire a beau jeu d'objecter à cette affirmation que la Méditerranée n'a pas de marées. Même prolongement de notes de lecture sur la figure de la Terre dans l'article « De Bacon » où Voltaire prend à partie l'auteur de l'*Histoire du ciel* : « Vient un Pluche qui vous dit froidement que les terres ne doivent être plus hautes vers l'équateur qu'afin que les vapeurs s'élèvent plus dans l'air, et que les nègres de l'Afrique ne soient pas

32 *Éléments de la philosophie de Newton*, dans OCV, t. 15, p. 261.

33 J. Banières, *Examen et réfutation des Éléments de la philosophie de Newton de M. de Voltaire, avec une Dissertation sur la réflexion et la réfraction de la lumière*, Paris, Lambert/Durand, 1739.

34 OCV, t. 15, p. 748-749.

35 *Les Honnêtetés littéraires*, dans OCV, t. 63b, 2008, p. 83.

36 *Supplément au Siècle de Louis XIV*, dans *Œuvres historiques*, éd. R. Pomeau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957, p. 1265.

37 *Questions sur l'Encyclopédie* (III), dans OCV, t. 39, 2008, p. 497, 432, 545.

brûlés de l'ardeur du soleil<sup>38</sup> ». Comme un leitmotiv, revient une vive critique sur « Moïse physicien », attaque frontale contre l'*Histoire du ciel*. C'est un « abus de la Sainte Écriture », comme l'indique une manchette dans les *Éléments de la philosophie de Newton*, qui évoque le sort de Galilée, victime de l'obscurantisme de l'Église<sup>39</sup>. Même critique dans *Les Honnêtetés littéraires* et dans l'article « Ciel des Anciens » du *Dictionnaire philosophique*<sup>40</sup>. Mieux encore, Voltaire recopie dans l'article « Du déluge universel » des *Questions sur l'Encyclopédie* tout un passage où Pluche prouve la possibilité du déluge par une guerre des géants, passage devant lequel il avait écrit, rageusement, « aux / petites / maisons » (CN, t. 7, p. 15). Voltaire, qui a manifesté, à maintes reprises, son refus de croire au Déluge, en reproduisant cet extrait hautement hypothétique et qui fourmille d'étymologies plus ou moins fantaisistes, étonne, puis met les rieurs de son côté.

174

Qu'il y ait corrélation entre ces notes marginales et ces passages directement inspirés de souvenirs de lecture n'est pas étonnant. Mais Voltaire n'utilise, de manière explicite, qu'une partie de ses notes ou soulignements. La volonté de ridiculiser Pluche est patente. Mais il y a un écart considérable entre ces 60 pages de notes reproduites dans le tome 7 du *Corpus*, et celles qui ont fait l'objet de prolongements signalés par Voltaire dans ses œuvres. Nous voudrions donc attirer l'attention sur ses autres traces de lecture, fort nombreuses, dans les ouvrages de Pluche, qui comptent davantage qu'il n'y paraît et qui n'ont pas seulement fourni matière à quelques plaisanteries. Ces autres traces de lectures sont reflétées dans maintes œuvres, au détour de maintes argumentations ; elles nourrissent des réflexions critiques et révèlent une allergie très significative de Voltaire à la physico-théologie, ainsi qu'une gêne réelle lorsqu'il s'agit de réfuter certaines de ses thèses. La position de Voltaire n'est pas seulement celle d'un rieur impénitent raillant « ce Pluche » coupable de quelques sottises. Des enjeux d'envergure sont en cause.

#### SUR VOLTAIRE ET LA PHYSICO-THÉOLOGIE

On constate d'abord que Voltaire a utilisé, sans le dire, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, des informations glanées, semble-t-il, dans l'*Histoire du ciel* de Pluche, par exemple l'une sur Sanchoniathon dans l'article « Annales », dont il avait déjà fait son miel dans *La Défense de mon oncle*, une autre dans l'article

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 284.

<sup>39</sup> *Éléments de la philosophie de Newton*, dans OCV, t. 15, p. 279.

<sup>40</sup> *Les Honnêtetés littéraires*, dans OCV, t. 63B, p. 82-83 ; *Dictionnaire philosophique*, dans OCV, t. 35, p. 594.

« Jehova »<sup>41</sup>. On remarque ensuite que des notes de ton très vif sont transcrites dans les œuvres de Voltaire de manière polcée : alors qu'il est question à plusieurs reprises avec ironie de « Moïse, grand physicien », la note relève du mouvement d'humeur et use d'un langage grossier : « quoy jean / foutre ton / moïse con-/naissait l'an/neau de / saturne ? » (CN, t. 7, p. 25). De même, l'article « Calebasse » des *Questions sur l'Encyclopédie* se moque « des gens qui prétendent que le gazon n'est vert que pour réjouir la vue. Les apparences pourtant seraient que l'herbe est plutôt faite pour les animaux qui la broutent, que pour l'homme, à qui le gramin et le trèfle sont assez inutiles ». Simple remarque de bon sens qui obtiendra l'acquiescement de son lectorat. Or, lisant *Le Spectacle de la nature*, alors que Pluche s'émerveille du choix des couleurs par l'Éternel, Voltaire l'apostrophe en le tutoyant : « tu fais / de Dieu / un bon / teinturier » (p. 51).

Les critiques de Voltaire, relevées dans ses ouvrages, sont, pour bon nombre d'entre elles, une traduction édulcorée de ce qu'il écrit lorsqu'il est en présence des raisonnements de Pluche. Pourquoi ? Sans doute parce qu'il y a une différence de ton et de style entre des notes et des ouvrages devant avoir une certaine tenue. Le *Corpus* enregistre ses réactions à l'état brut ; un mot-repère, une exclamation lui suffisent et la note, devant tenir compte de l'espace restreint de la marge, impose un certain laconisme. On s'étonne même que tant d'annotations bénéficient d'une certaine élaboration. Le souvenir de lecture n'est pas soumis aux contraintes de l'immédiateté ni de la brièveté forcée. Il peut être développé suivant les besoins d'une argumentation et il s'inscrit dans une œuvre qui lui impose sa propre tonalité. Il s'agit avant tout de convaincre ses futurs lecteurs. Mais ces bonnes raisons ne s'appliquent pas dans tous les cas. L'article « Causes finales » des *Questions sur l'Encyclopédie* permet de répondre à cette question selon une perspective autre que stylistique.

Il existe un réel embarras de Voltaire que les matérialistes traitent de cause finalier. Dans l'article « Fin, causes finales » du *Dictionnaire philosophique*, il s'était efforcé de distinguer des finalités liées aux fonctionnalités – les yeux sont faits pour voir, les estomacs pour digérer –, de finalités fausses et artificielles à la manière panglossienne où l'on soutient que les nez ont été faits pour porter des lunettes. Ainsi, tout ce qui est immuable dans la nature est l'ouvrage du Créateur, les utilisations par l'homme de ce qui existe sont transitoires et contingentes<sup>42</sup>. Il reprend ce texte dans les *Questions sur l'Encyclopédie* où il devient, après quelques aménagements stylistiques, la section 2 de l'article « Causes finales »<sup>43</sup>. Ce texte est alors précédé d'une réfutation du *Système de la nature* du baron

41 Cf. CN, t. 7, p. 6 et *Questions sur l'Encyclopédie* (II), dans OCV, t. 38, p. 386-387 ; *La Défense de mon oncle*, dans OCV, t. 64, 1984, p. 248-252. Cf. aussi CN, t. 7, p. 11 et M, t. XIX, p. 497.

42 *Dictionnaire philosophique*, dans OCV, t. 36, 1994, p. 117-120.

43 *Questions sur l'Encyclopédie* (III), dans OCV, t. 39, p. 548-550.

d'Holbach, qui s'en prenait aux causes finales afin de nier l'existence de Dieu, et par une section 1, où Voltaire accusait l'abbé Pluche « d'abuser des causes finales<sup>44</sup> ». Il est, comme l'analyse Bertram E. Schwarzbach, « coincé entre Pluche et Lucrèce ». En effet, son aversion « pour la prostitution des sciences naturelles au profit de l'apologétique » est réelle<sup>45</sup>. Mais Voltaire soutient que les lois générales témoignent d'un dessein de Dieu, il refuse de considérer que les fonctions des organes soient des adaptations à des circonstances ; elles demeurent à ses yeux leur raison d'être. Il ne lui reste plus, pour se démarquer de la physico-théologie, qu'à souligner fortement sa différence. Il dénonce le providentialisme qui inspire l'ouvrage de Pluche, il se rebelle contre son anthropocentrisme. Lorsque celui-ci déclare que le spectacle de la nature met en évidence « l'intention bien marquée de mettre l'homme en possession de la nature », Voltaire écrit en marge « quelle sottise ! » (p. 33). Lorsque Pluche remarque que l'homme seul marche tête haute, Voltaire, si sensible aux misères et faiblesses humaines, rétorque : « le paon / la grue / l'autruche / le chameau / bien / davanta/ge » (p. 56). Il débusque tous les raisonnements qui postulent l'éminente situation de l'homme dans le monde, dont il serait le centre, puisqu'il a été créé à l'image de Dieu. Pour Voltaire, l'homme n'est pas le roi de la nature mis sur terre pour utiliser à son profit toutes ses richesses, pour asservir le vivant à la satisfaction de ses besoins. C'est pourquoi le poème *Le Marseillais et le lion* met aux prises un énorme lion et un marchand qui prétend que « l'homme est mis pour régner sur tous les animaux », alors que, mort de peur, il est mis à nu par le roi des animaux qui le voit dans toute sa misère :

Un corps faible, monté sur deux fesses de singe  
 À deux minces talons deux gros pieds attachés  
 Par cinq doigts superflus dans leur marche empêchés,  
 Deux mamelles sans lait, sans grâce, sans usage ;  
 Un crâne étroit et creux couvrant un plat visage<sup>46</sup>.

Dans les notes qui commentent ce poème, Voltaire se gausse de M. le prieur de Jonval. Si Voltaire admet un principe d'ordre dans la nature, il ne partage nullement l'optimisme enthousiaste de l'abbé Pluche pour qui l'homme, persuadé de sa suprématie, prend ses aises. Voltaire est plus proche des angoisses pascalienues que de cette « fierté bourgeoise de propriétaire, fierté de celui à qui Dieu a offert un cosmos infini débordant de richesses<sup>47</sup> ». Une

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 536-548 ; la référence à l'abbé Pluche est p. 545.

<sup>45</sup> B. E. Schwarzbach, « Coincé entre Pluche et Lucrèce : Voltaire et la théologie naturelle », *SVEC*, 192 (1980), p. 1072-1084 (p. 1081).

<sup>46</sup> *Le Marseillais et le lion*, dans *OCV*, t. 66, p. 747-760, ici p. 748-749.

<sup>47</sup> A. Gipper, « La nature entre utilitarisme et esthétisation », art. cit., p. 39.

admiration de rigueur, témoignage de reconnaissance, est alors requise pour un tel « spectacle ».

Voltaire ne supporte pas, dans *Le Spectacle de la nature*, certaines mièvreries et tout ce qui est célébration attendrissante des merveilles de la nature. Il réagit aux « tendres complaisances du Créateur » par ce commentaire : « ah fade / discoureur ! » (p. 33) ; il est agacé lorsque l'abbé affirme que la nuit nous avertit « avec bienséance » de la nécessité de prendre du repos, notant que « cette nuit / est fort / polie » (p. 50) ; si Pluche invite à s'émerveiller de la lune qui éclaire les voyageurs nuitamment, Voltaire rétorque que « dieu / fait donc / tout pour / les vo/leurs / qui ne / mar/chent / que de / nuit » (p. 50). Ces harmonies de la nature, qui doivent élever l'âme vers le Créateur, ne réussissent pas à l'émouvoir ; il détecte les pièges de ces effusions destinées à n'appréhender la nature que sous la lumière de la révélation. Le divin investit tout le réel, et la Bible devient la seule grille de lecture à appliquer à tous les phénomènes. La contemplation est valorisée au détriment de la connaissance. Voltaire se montre conscient de l'anti-intellectualisme de Pluche dans l'article « De Bacon » des *Questions sur l'Encyclopédie*<sup>48</sup>. Il salue en Bacon un précurseur de Newton, et fustige « les railleries de collègue » de Pluche, qui se demande, à la suite de Maupertuis, « si ce n'est pas l'attraction qui a mis en saillie le devant du globe de l'œil, ou qui a élané au milieu du visage de l'homme ce morceau de cartilage qu'on appelle le nez ? ». Au-delà de ces railleries, Voltaire sait bien que l'abbé Pluche récuse toute recherche qui ne serait pas inventaire descriptif<sup>49</sup>. Face à l'insinuante rhétorique du *Spectacle de la nature* opposant deux types de philosophes, le géomètre et l'homme sensible, Voltaire enrage. « Vous faites sans doute grand cas de calcul et de précision : nous en avons souvent besoin. Mais vous vous déclarez, j'en suis sûr, pour la philosophie du cœur », écrit Pluche qui invite à l'admiration aux dépens de la connaissance. Alors Voltaire commente : « ah petit / cœur ! » (p. 52). Mais ce « petit cœur » est dangereux, malgré ou à cause de ses airs douxereux. Par tempérament autant que par conviction, Voltaire résiste à ces raisonnements d'un esprit imperméable au doute, aux incertitudes, muré dans sa foi sans faille.

L'abbé Pluche anesthésie, tandis que Voltaire veut éveiller. Le premier ne prêche que des vérités consolantes sur la place de l'homme dans le plan de la Création. Le second craint le pouvoir de séduction, sur tous ceux qui ont besoin

<sup>48</sup> *Questions sur l'Encyclopédie* (III), dans *OCV*, t. 39, p. 278-285.

<sup>49</sup> Voir J. Dagen, « *Le Spectacle de la nature* : une « théologie populaire » » (art. cit.), dont les pages 129-131 mettent en lumière cet anti-intellectualisme radical, « inspiré, de l'aveu explicite de l'auteur, par Pascal et Duguet ».

de réconfort, de ce christianisme patelin et apaisant. Voltaire est allergique à cette eau tiède qui gomme toutes les aspérités. Inquiet sans doute du talent de Pluche, du succès de ses ouvrages, il n'a de cesse de se moquer de lui. Il ne sous-estime point « ce Pluche » ; Daniel Mornet, dans une étude ancienne sur « Les enseignements des bibliothèques privées », a révélé que *Le Spectacle de la nature* est présent dans deux cent six des cinq cents bibliothèques recensées alors que les *Œuvres* de Voltaire le sont 181 fois<sup>50</sup>. L'ouvrage de Pluche, orné d'illustrations nombreuses, écrit de manière plaisante, répondait à une attente du public. Le rire de Voltaire est alors catharsis et thérapeutique, qu'il fuse dans le tête-à-tête de la lecture ou dans les trouvailles des *Œuvres*.

---

50 D. Mornet, « Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780) », *RHLF*, 17 (1910), p. 449-496.

SUR LA DIFFICULTÉ DE LIRE LES *MARGINALIA* DE VOLTAIRE :  
L'EXEMPLE DE POPE

*Nicholas Cronk*  
*Voltaire Foundation, Oxford*

Pendant l'été 1927, deux jeunes universitaires américains, George R. Havens et Norman L. Torrey, sont partis à Leningrad entreprendre des recherches dans la bibliothèque de Voltaire ; G. Havens fit seul une seconde visite en 1930, et N. Torrey de même en 1932<sup>1</sup>. Ces visites relèvent vraiment de l'exploit, d'autant plus qu'à cette époque, les chercheurs étrangers ne visitaient pas facilement l'Union soviétique<sup>2</sup>. Les *marginalia* de Voltaire étaient à l'époque peu connus et peu étudiés. Rares avaient été, au XIX<sup>e</sup> siècle, les visiteurs de la bibliothèque de Voltaire qui avaient manifesté un intérêt quelconque pour les volumes marginés. Un visiteur, dont le nom nous est inconnu, a transcrit en 1823 les *marginalia* sur Nieuwentijt (que Beuchot publia par la suite) ; et en 1860, lors d'une visite à l'Ermitage, J.-Édouard Gardet transcrivit et publia les *marginalia* sur le *Discours sur l'origine de l'inégalité* et le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau<sup>3</sup>. Mais c'était tout. Au seuil de la première guerre mondiale, en 1913, Fernand Caussy a produit son *Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Voltaire* mais n'a pas pu faire, comme il l'aurait souhaité, une étude des *marginalia*<sup>4</sup>.

G. Havens et N. Torrey ont été donc les premiers universitaires hors de la Russie à s'intéresser au phénomène des *marginalia* de manière scientifique et

1 George R. Havens (1890-1977) était professeur à Ohio State University ; voir *Eighteenth-Century Studies*, 12 (1978-1979), p. 277-279. Norman L. Torrey (1894-1980) était professeur à Columbia University ; voir *Eighteenth-Century Studies*, 14 (1981), p. 499-501.

2 En 1927, l'Union soviétique connaissait encore un libéralisme relatif ; en 1928, Staline mit fin à la Nouvelle politique économique (NEP), en vigueur depuis 1921.

3 Voir N. Cronk, « Voltaire's *marginalia*: who is the intended readership? », *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 137-153.

4 « La bibliothèque de Voltaire [...] comprend environ 7 000 volumes : ils méritent d'autant plus d'être étudiés qu'un certain nombre d'entre eux portent des annotations marginales de Voltaire. Le règlement de la bibliothèque, qui n'accorde pas la communication de plus de cinq tomes par jour, ne m'a pas permis de faire ce travail : seul un savant résidant à Pétersbourg pourrait l'entreprendre et le mener à bonne fin » (F. Caussy, *Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Voltaire conservée à la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg*, Paris, s.n., 1913, p. 5).

systématique<sup>5</sup>. Tout de suite après leur première visite, dès 1928, N. Torrey et G. Havens ont signé ensemble trois articles qui signalent l'intérêt et l'importance de la bibliothèque de Voltaire<sup>6</sup>. Par ailleurs, G. Havens s'est intéressé dans un premier temps aux *marginalia* sur Pope – nous y reviendrons. Ensuite il a étudié à fond le commentaire voltairien sur Jean-Jacques Rousseau et, en 1933, il a publié un livre consacré aux *marginalia* sur Rousseau<sup>7</sup>, volume qui reste notre référence en la matière, du moins jusqu'à la publication prochaine du tome 8 du *Corpus des notes marginales*. De son côté, N. Torrey a exploité ses connaissances de la bibliothèque de Voltaire dans de nombreuses publications concernant la pensée des Lumières<sup>8</sup>. Enfin, en 1959, les deux chercheurs ont collaboré de nouveau, en publiant une édition du catalogue manuscrit de la bibliothèque de Ferney<sup>9</sup>. Ce volume garde tout son intérêt, même après la parution du catalogue « scientifique » de la bibliothèque, publié en Russie en 1961<sup>10</sup>, car il contient les traces de livres disparus par la suite et permet en plus de comprendre la disposition thématique des livres à l'intérieur de la bibliothèque de Ferney. G. Havens et N. Torrey sont les pionniers qui ont ouvert la voie au renouveau actuel de l'étude des *marginalia* de Voltaire.

La « difficulté » de lire les *marginalia* voltairiens est donc en premier lieu une difficulté toute pratique d'accès aux livres de Voltaire. Installée à l'Ermitage à partir de 1779, et transférée dans la bibliothèque impériale en 1862, la bibliothèque de Voltaire est restée longtemps difficile d'accès. En 1832, Pouchkine a dû demander une permission spéciale pour pouvoir consulter les livres de Voltaire, lorsqu'il préparait une histoire de Pierre le Grand ; et en 1837, Nicolas I<sup>er</sup> a défendu formellement la consultation et la prise de notes

5 Sur les érudits russes qui ont étudié et publié certains des *marginalia*, voir Inna Gorbatov, « From Paris to St. Petersburg: Voltaire's library in Russia », *Libraries and the Cultural Record*, 42 (2007), p. 308-324, en particulier p. 319-320.

6 G. R. Havens et N. L. Torrey, « The private library of Voltaire at Leningrad », *PMLA*, 43 (décembre 1928), p. 990-1009 ; « Voltaire's library », *The Fortnightly Review*, 126 (2 septembre 1929), p. 397-405 ; « Voltaire's books: a selected list », *Modern Philology*, 27 (1929), p. 1-22.

7 G. R. Havens, *Voltaire's Marginalia on the pages of Rousseau: a comparative study of ideas [1933]*, reprint New York, Burt Franklin, 1971 ; voir aussi son « Voltaire's marginal comments on Rousseau », *South Atlantic Quarterly*, 31 (1932), p. 408-416.

8 N. L. Torrey, *The Spirit of Voltaire*, New York, Columbia University Press, 1938, p. VIII ; « Voltaire's reaction to Diderot », *PMLA*, 50 (1935), p. 1107-1143 ; *Voltaire and the English Deists*, New Haven, Yale University Press, 1930, p. 9-10 et *passim* ; et « Boulainvilliers: the man and the mask », *SVEC*, 1 (1955), p. 159-173, en particulier p. 172-173.

9 *Voltaire's Catalogue of his Library at Ferney*, éd. G. R. Havens et N. L. Torrey, *SVEC*, 9 (1959).

10 *Bibliothèque de Voltaire. Catalogue des livres*, Moscou-Leningrad, 1961. Le projet d'éditer ce catalogue remonte à 1927 ; le texte du catalogue était prêt pour l'impression dès 1947. Il contient aussi le texte du catalogue manuscrit de Ferney, p. 1052-1150.

sur les volumes de Voltaire<sup>11</sup>. Au cours du xx<sup>e</sup> siècle, l'accès à la bibliothèque n'a pas toujours été plus facile : lorsque Franco Venturi résidait en URSS dans les années 1948-1950, en tant qu'attaché culturel italien, on lui a refusé permission de travailler dans la bibliothèque de Voltaire<sup>12</sup>. Le diderotiste Arthur Wilson, qui y a travaillé comme *Guggenheim fellow* à la fin des années 1950, a constaté que les conditions d'accès étaient devenues plus souples depuis peu de temps seulement<sup>13</sup>. La publication du *Corpus*, actuellement en cours, est en train de transformer notre compréhension des *marginalia* de Voltaire, pour la simple raison qu'elle les rend pleinement accessibles pour la première fois.

Une fois édités, les *marginalia* restent toutefois des textes « difficiles » à lire, et cela pour des raisons d'un ordre tout à fait différent. Le statut littéraire de ces écrits reste hautement problématique, et l'interprétation de ces annotations est bien plus complexe que ne l'est, par exemple, la lecture des fragments qui se trouvent dans les *Notebooks*. À titre d'exemple, nous allons considérer les *marginalia* sur les poèmes de Pope qui se trouvent dans la bibliothèque de Ferney. Le fruit le plus immédiat du séjour des deux Américains en 1927 a été la publication en 1928, par G. Havens, des *marginalia* sur l'*Essai sur l'homme* de Pope<sup>14</sup>. Le choix est bien sûr significatif. G. Havens était un historien des idées aussi bien qu'un littéraire, il s'intéressait à l'histoire de l'optimisme au xviii<sup>e</sup> siècle, et s'interrogeait donc sur la place de ce commentaire sur l'*Essai sur l'homme* – il y a dix-neuf notes en tout – dans l'évolution de la pensée de Voltaire. Ces *marginalia* ont une caractéristique particulière : ils nous offrent une possibilité de datation. Une remarque de Voltaire, « jay dit cela il y a quarante ans<sup>15</sup> », nous permet avec plus ou moins de précision de dater ce commentaire de l'époque de Ferney ; et à partir de ce constat, G. Havens conclut que le ton hostile que Voltaire adopte ici envers Pope montre que sa préoccupation au sujet du problème du mal a évolué depuis le moment de *Candide*. Ce que G. Havens omet de dire, c'est que Voltaire parle de l'*Essai* de Pope et de la question du mal peu après *Candide*, dans son *Parallèle d'Horace*,

11 Voir Nicolas Kopanev, « La bibliothèque de Voltaire », dans *Catherine II, lectrice de Jean-Jacques Rousseau : chemins des Lumières en Val d'Oise*, Montmorency, Musée Jean-Jacques Rousseau, 1998, p. 52-54 ; et Inna Gorbatov, « From Paris to St. Petersburg », art. cit. Pour ceux qui lisent le russe, on peut se reporter à M. P. Alekseev, « Biblioteka Voltera v Rossee », dans *Bibliothèque de Voltaire, op. cit.*, p. 7-67.

12 A. M. Wilson, « Leningrad, 1957: Diderot and Voltaire gleanings », *French Review*, 31 (1958), p. 351-363, ici p. 363.

13 Voir *ibid.*

14 G. R. Havens, « Voltaire's marginal comments upon Pope's *Essay on Man* », *Modern Language Notes*, 43 (novembre 1928), p. 429-439.

15 *Corpus des notes marginales* [désormais CN], t. 7, dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation [désormais OCV], t. 142, 2008, p. 130.

de Boileau, et de Pope (1760)<sup>16</sup> ; le vers clé qu'il y cite, « *All partial evil a general good* » – Voltaire semble citer de mémoire<sup>17</sup> –, n'est même pas commenté dans les *marginalia* qui nous intéressent ici. La réflexion de Voltaire sur la question du mal ne s'exprime donc pas prioritairement dans les *marginalia*. La conclusion de G. Havens à propos des annotations sur l'*Essai sur l'homme* est mesurée mais ne cache pas une certaine déception :

*These comments do not indicate that, at the time they were jotted down, Voltaire was making a reasoned study of Pope's poem. It appears rather that one day Voltaire, rereading the Essay on Man, vented his spleen for a little while against the author he had formerly admired, but never unreservedly. These marginal notes, while often intrinsically unimportant, illuminate the workings of Voltaire's mind and show him coolly analytical, rationalistic, often trivial, entering into direct and familiar colloquy with his author, judging this philosophical poem strictly from the point of view of its content as a treatise on man's place and destiny and finding it in many respects wanting<sup>18</sup>.*

182

Dans quelle mesure la (re)publication récente de ces *marginalia* dans le tome 7 du *Corpus* en renouvelle-t-elle la lecture ? Premièrement, la nouvelle édition nous fournit des notes précieuses qui ouvrent bien des pistes de recherche dans l'œuvre entière de Voltaire. C'est le cas ici, où la longue note éditoriale sur les relations entre Voltaire et Pope fournira un point de départ pour des études futures sur ce sujet<sup>19</sup>.

Deuxièmement, le nouveau volume nous fournit un contexte pour le commentaire sur l'*Essai sur l'homme* : et à notre grande surprise, nous découvrons que Voltaire a très peu commenté Pope. À part les dix-neuf notes éditées et étudiées par G. Havens, nous trouvons en tout et pour tout quatre autres notes : une sur l'*Essay on Criticism*, une sur l'*Epistle to Bathurst*, deux sur l'*Epistle to Dr Arbuthnot* ; et enfin, on trouve une seule marque de lecture sur la traduction française de l'*Essay on Criticism* (*Essai sur la critique*). C'est très peu. Pope, nous le savons, est le plus grand poète anglais de son siècle, et Voltaire est loin d'être indifférent à l'importance de son œuvre. Il est en correspondance avec le poète anglais dès 1724, il le rencontrera en 1726 ; Pope est l'écrivain le plus souvent cité dans les *Notebooks*, par exemple ; et nous ne savons pas si Voltaire a annoté des éditions de Pope égarées avant son installation à Ferney... Mais de toute

16 *Œuvres complètes*, éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1885, 52 vol. [désormais M], t. 24, p. 224-225.

17 « *All partial Evil, universal Good* » (*Essay on Man*, dans *The Poems of Alexander Pope*, éd. J. Butt, London, Methuen, 1965, p. 515).

18 G. R. Havens, « Voltaire's marginal comments », art. cit., p. 439 (je souligne).

19 *CN*, t. 7, n. 127, p. 435.

évidence, Voltaire n'a pas ressenti le besoin de faire son commentaire sur Pope dans les éditions de la bibliothèque de Ferney.

Devant ce résultat décevant, on comprend le problème auquel a été confronté G. Havens. Il s'est trouvé obligé de lire « au maximum » le matériel somme toute trop menu qu'il avait à sa disposition. Que dire de son interprétation, selon laquelle ces *marginalia* marquent une étape dans la désaffection de Voltaire à l'égard des théories de l'optimisme ? Toute lecture de texte, même des *marginalia*, dépend d'un contexte, et toute lecture philosophique se situe nécessairement dans le mouvement des idées de l'époque, tel que nous l'appréhendons. À l'époque où G. Havens a établi son commentaire, à la fin des années 1920, il était normal de parler de l'*Essay on Man* de Pope comme d'une œuvre de vulgarisation des théories de Leibniz, et c'est dans cet esprit que G. Havens fait son commentaire ; il va même jusqu'à parler de la « *Pope-Leibnizian philosophy*<sup>20</sup> ». Cette interprétation de Pope, considérée aujourd'hui comme erronée, remonte bien sûr au XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1737, quelques années seulement après la publication de l'*Essay on Man*, Jean-Pierre de Crousaz publia son *Examen de l'Essai de M. Pope sur l'homme*, dans lequel il prétend que les idées de Pope dérivent de Leibniz et qu'elles sont donc hétérodoxes. Cette thèse selon laquelle Pope avait produit un manifeste déiste fut vite contestée... par un anglican. William Warburton, qui devint plus tard évêque de Gloucester, publia sa réponse à Crousaz dans une série d'articles (1738-1739) – republiés par la suite sous le titre *A Critical and Philosophical Commentary on Mr. Pope's Essay on Man* (1742) – dans lesquels il réfute et les éléments déistes et les éléments catholiques du poème. Le catholique Pope était sans doute gêné d'avoir comme apologiste un ecclésiastique qui prouvait que son poème était parfaitement orthodoxe... pour les anglicans ; mais, en homme pragmatique, il a dû en même temps apprécier d'avoir un défenseur, même anglican, qui le mettait à l'abri de la critique des autorités.

Toutefois, la thèse de Crousaz qui voyait en Pope un déiste s'est vite implantée et elle était encore bien établie au milieu du xx<sup>e</sup> siècle. De nos jours, la critique littéraire est plus sensible aux qualités poétiques de l'œuvre de Pope, plus sensible aussi à ses ambiguïtés<sup>21</sup>. Pope met en scène des valeurs différentes, voire contradictoires, pour provoquer son lecteur ; reconnu certes comme le plus grand poète de son époque, Pope est vu aujourd'hui comme un auteur marginal, qui s'oppose au consensus politique (*whig*) comme il s'oppose au consensus religieux (anglican). Balançant entre le déisme

20 G. R. Havens, « Voltaire's marginal comments », art. cit., p. 437.

21 Voir, par exemple, Brian Young, « Pope and ideology », dans Pat Rogers (dir.), *The Cambridge Companion to Alexander Pope*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 118-133.

(hérité de son protecteur Bolingbroke) et le catholicisme, Pope exploite à fond l'ambiguïté qu'offre l'écriture en vers pour créer dans *An Essay on Man* un chef-d'œuvre complexe. Certes, la pensée de Pope emprunte certaines idées aux déistes ; mais il n'est plus possible de le qualifier simplement de déiste, comme on le faisait couramment jusqu'aux années 1960<sup>22</sup>. La critique moderne dirait que le poème de Pope n'est pas « purement » philosophique, dans le sens le plus étroit du terme, et qu'il s'inscrit dans d'autres traditions poétiques, par exemple celle de la satire en vers sur l'homme<sup>23</sup> – courant poétique anglais dont Voltaire était parfaitement familier, car il l'illustre dans les *Lettres philosophiques*, et de façon plus explicite pour son lectorat anglais dans les *Letters concerning the English nation*<sup>24</sup>. En somme, il n'est plus possible de réduire *An Essay on Man* à l'expression d'une simple et unique philosophie, et le critique Anthony Nuttall défend l'idée que le poème est délibérément fragmentaire et fracturé : « [it] assembles, in a sort of brilliant disarray, the fractured systems of the age<sup>25</sup> ».

184

La réception de *l'Essai sur l'homme* en France est complexe<sup>26</sup>, et nous ne savons pas dans quelle mesure Voltaire était au courant de ces débats anglais à propos du poème. Certes, il connaissait les écrits du suisse Jean-Pierre de Crousaz<sup>27</sup>, mais il connaissait aussi Pope, personnellement, et il savait peut-être que le poète était un penseur hétérodoxe, difficile à classer sous une simple étiquette. Si, depuis cinquante ans, le jugement que portent les critiques sur Pope a beaucoup évolué, il est vrai aussi que nous ne lisons plus Voltaire de la même manière que les critiques des générations précédentes. Les historiens des idées n'ont plus la même confiance dans la notion de « sources » uniques ; et la proposition selon laquelle la pensée de Voltaire sur la question de l'optimisme a évolué de façon constante et inéluctable n'est plus peut-être aussi évidente qu'elle l'était autrefois. Le point de vue que porte Voltaire sur la question du mal change d'une œuvre à une autre, d'un genre à un autre, mais au fond sa position ne semble pas changer fondamentalement de celle qu'il exprime dans une lettre adressée à Élie Bertrand, datée de janvier 1756, dans laquelle il

22 Voir G. Douglas Atkins, « Pope and deism: a new analysis », *The Huntington Library Quarterly*, 35 (mai 1972), p. 257-278.

23 Voir Douglas H. White et Thomas P. Tierney, « *An Essay on Man* and the tradition of satires on mankind », *Modern Philology*, 85 (1987), p. 27-41.

24 N. Cronk, « Translation and imitation in the *Lettres anglaises* », dans U. Kolving et Ch. Mervaud (dir.), *Voltaire et ses combats*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, 2 vol., t. I, p. 99-124.

25 A. D. Nuttall, *Pope's « Essay on Man »*, London, Allen and Unwin, 1984, p. 191-192.

26 Voir Robert W. Rodgers, « Critiques of the *Essay on Man* in France and Germany 1736-1755 », *English Literary History*, 15 (septembre 1948), p. 176-193.

27 Son *Commentaire sur la traduction en vers de M. l'abbé Du Resnel, de l'Essai de Pope sur l'homme* se trouve dans la bibliothèque de Ferney (1738, BV 917) ; mais le volume n'est pas annoté.

réduit l'optimisme à un néologisme philosophique parmi d'autres : « Je devrais être pour le *pejorisme* puisque je passe ma vie à souffrir. Mais je suis pour le *patientisme*. Le fait est que le *tout est bien* n'est ni théologique ni vrai. Il est trop certain qu'il y a du mal moral et du mal physique. La grande difficulté est d'en savoir la cause. Mais il y a aussi du bien physique et du bien moral<sup>28</sup> ». La lecture « philosophique » des *marginalia* sur Pope proposée par G. Havens n'emporte pas la conviction dans la mesure où elle est ancrée dans les prises de position de son temps – mais comment pourrait-il en être autrement<sup>29</sup> ?

Pope figure parmi les « grands noms » qui paraissent dans le tome 7 du *Corpus des notes marginales*, et pourtant il n'en occupe que six pages imprimées. Si l'on cherche, comme G. Havens, à en tirer un commentaire philosophique, on sera forcément déçu, car la réponse voltairienne n'est point à la hauteur de nos attentes. On s'attendait à une somme, à une rencontre entre deux grands esprits – comparable à celle que révèle la redécouverte récente d'un cahier de notes de Flaubert sur Montaigne<sup>30</sup> – et il faut se contenter de quelques remarques éparses et peu élaborées. Comment donc lire ces *marginalia* ? Et y a-t-il d'autres pistes d'interprétation ? Autrement dit, comment lire les *marginalia* qui déçoivent ?

Si l'on exclut une lecture « philosophique » de ces *marginalia* sur Pope, que reste-t-il ? Il est intéressant de noter, en premier lieu, que Voltaire rédige des notes bilingues sur le texte anglais. Rien ne prouve, bien sûr, que Voltaire ait écrit ces notes d'une traite, comme veut le croire G. Havens<sup>31</sup>. Mais le fait que Voltaire, dans les années 1760, continue à lire Pope en langue anglaise, à une époque où les traductions ne manquaient pas, nous en dit long sur sa culture poétique comme sur sa compétence linguistique. Voltaire lui-même ne publie plus de grands poèmes philosophiques depuis ses poèmes *Sur la loi naturelle* et *Sur le désastre de Lisbonne* (1756), et il est donc frappant qu'il continue à (re)lire la poésie philosophique de Pope, de surcroît en version originale. Sept des dix-neuf notes sont rédigées en anglais, et dans un anglais qui est parfaitement correct. Voltaire, qui avait quitté le sol anglais trente-cinq ans auparavant, a gardé une solide connaissance de la langue anglaise. Non seulement il continue

28 Voltaire, *Correspondance*, éd. Th. Besterman et F. Deloffre, Paris, Gallimard, 1978-1993, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », t. XIII, 1993, p. 532.

29 Si d'ailleurs on cherche une influence précise de l'*Essay on Man* sur *Candide*, on pourrait penser au vers « *Laugh where we must, be candid where we can* ». Le vers n'est pas apprécié par Voltaire : « voila trop d'antitheses » (CN, t. 7, p. 130), note-t-il. Mais a-t-il pu suggérer le nom du protagoniste de *Candide* ?

30 Voir Timothy Chesters, « Flaubert's Reading Notes on Montaigne », *French Studies*, 63 (2009), p. 399-415.

31 « *There is no evidence that these marginalia were written at different times* », écrit G. Havens (« Voltaire's marginal comments », art. cit., p. 438) ; mais il n'y a pas non plus de témoignages pour prouver qu'ils furent écrits au même moment...

à lire en anglais, il semblerait qu'il lui arrive même de penser en anglais, ce qui est révélateur, au niveau psychologique, du fait qu'il aime se remettre à la culture anglaise et anglophone.

Ceci nous amène à un deuxième point. Le commentaire que fait Voltaire sur le poème de Pope est dans une large mesure un commentaire poétique. G. Havens, qui s'efforce pour des raisons que l'on comprend, d'y déterrer une exégèse philosophique, ne dit point qu'un grand nombre des annotations de Voltaire portent sur la qualité de l'écriture poétique de Pope, à commencer par la toute première remarque : « mais, mon cher pope, si c'est un fruit deffendu, tu ny dois donc pas toucher<sup>32</sup> ». Voltaire critique l'emploi trop lourd des antithèses (p. 130), ou bien il se moque d'une image, comme vouloir entrer au paradis avec son chien : « voila une plaisante esperance de vivre eternellement avec son chien » (p. 133) – dans ces deux cas, Voltaire ignore (ou fait semblant d'ignorer) que la poétique anglaise diffère de la pratique française. Il s'interroge également sur la logique de la diction poétique. Lorsque Pope demande, à propos de la grande chaîne des êtres, « *can a Part contain the Whole?* », Voltaire le prend au pied de la lettre et répond : « *no, but a part can canvass the laws of the whole* » (p. 130). Et lorsque Pope pose la question, « *Why Jove's Satellites are less than Jove?* », il réplique vertement : « *ridiculous. for a satellite ought to be lesser* » (p. 130). Le dialogue entre les deux poètes s'instaure ici de manière spontanée, et s'établit sur un ton désinvolte – un vrai dialogue, en apparence. Voltaire s'intéresse évidemment autant aux questions de diction poétique qu'aux questions de « philosophie » pure.

Il est difficile, enfin, en lisant ces *marginalia*, de ne pas être sensible à l'aspect personnel de certaines des réactions de Voltaire. L'idée que ses *marginalia* nous procurent un accès privilégié à ses pensées les plus intimes est un leurre, bien sûr, contre lequel il faut être à tout moment vigilant... Cela dit, nous avons parfois l'impression de deviner dans ces annotations de Pope un accent individuel, surtout lorsque Voltaire réagit à une allusion à quelqu'un qu'il a connu personnellement. La relecture de Pope, presque quarante ans après leur rencontre, a dû rappeler à Voltaire un certain nombre de souvenirs de son séjour en Angleterre. À propos d'un passage dans l'*Essay on Man*, Voltaire écrit en marge : « comparaison mal placée et prise des sermons de smaldrige » (p. 135). Non seulement Voltaire censure ici l'écriture poétique de Pope : il le prend en flagrant délit, en identifiant une source qui remonte très loin dans ses souvenirs. G. Havens note que les *Sixty Sermons, preached on several occasions* de George Smalridge, évêque de Bristol, avaient été publiés en 1726, l'année

---

32 CN, t. 7, p. 130.

même de l'arrivée de Voltaire en Angleterre<sup>33</sup>. La relecture de Pope rappelle ainsi non seulement ses relations avec le poète lui-même mais aussi toute son expérience du monde littéraire dans lequel Pope avait vécu. Le poème que nous connaissons sous le titre *An Essay on Man* paraît, dans l'édition qu'annote Voltaire ici, comme une épître dédiée à Bolingbroke, que Voltaire a connu avant même de mettre pied en Angleterre. Une autre épître annotée par Voltaire<sup>34</sup>, « On Riches », est dédiée à lord Bathurst, célèbre protecteur de Pope, qui a reçu Voltaire chez lui à Riskins. Dans une autre épître, celle dédiée au docteur Arbuthnot, les deux seules notes dérivent de ses souvenirs du séjour anglais. La première reconnaît une allusion à Addison, auteur qui a joué un rôle déterminant dans son acquisition de la langue anglaise ; et la deuxième est une critique cinglante du portrait par Pope de l'efféminé Lord Hervey : « tirade infa[me] contre milord harvey » (p. 136). Lord Hervey, un *Whig*, a été nommé ministre par Walpole ; il est donc « normal », dans le contexte de la politique anglaise, que Pope, poète de l'opposition, l'attaque. Mais Voltaire ne semble pas avoir été sensible outre mesure aux clivages politiques de l'Angleterre, et il a noué des amitiés du côté du gouvernement *whig* (Lord Hervey) comme du côté de l'opposition *tory* (Lord Bolingbroke, Lord Bathurst). Voltaire est motivé ici surtout par un sentiment d'amitié pour Hervey, qu'il avait bien aimé et qui avait été un des tout premiers lecteurs en 1727 du manuscrit qui allait devenir les *Lettres philosophiques*<sup>35</sup>.

En étudiant les *marginalia* de la bibliothèque de Ferney, il ne faut d'une part pas oublier que l'objet de notre étude est forcément lacunaire, et cela pour diverses raisons. Le cas des livres anglais soulève un problème spécifique : Voltaire les a légués dans un premier temps à Henri Rieu, et certains d'entre eux ont disparu avant même d'avoir été intégrés à la bibliothèque de Saint-Pétersbourg. La liste manuscrite de livres anglais légués par Voltaire à Rieu contient deux éditions de Pope – *Correspondence* (London, L. Curll, 1735) et *Miscellany poems* (London, B. Lintot, 1727) – dont on ne trouve plus aucune trace dans les fonds de la Bibliothèque nationale de Russie<sup>36</sup> : portaient-elles des marques de lecture ? Impossible de le savoir. Il y a donc des livres qui

33 G. Havens, « Voltaire's marginal comments », art. cit., p. 438. Les sermons de Smalridge ne se trouvent ni dans le catalogue des livres de Voltaire, ni dans la liste des livres anglais légués par Voltaire à Rieu. Voltaire rappelle à plusieurs reprises que le *Spectator* recommande la lecture de ces sermons (voir *Dieu et les hommes* [1769], M, t. 28, p. 243 ; et l'article « Lieux communs en littérature » des *Questions sur l'Encyclopédie* [1771], M, t. 19, p. 590).

34 CN, t. 7, p. 135.

35 Sur les relations entre les deux hommes, voir *OCV*, t. 3A, 2004, p. 305-307.

36 Sergueï Karp, *Quand Catherine II achetait la bibliothèque de Voltaire*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1999, p. 37 (n° 46) et p. 41 (n° 115).

ont certainement disparu, comme il y aussi des livres anglais que Voltaire a achetés en double<sup>37</sup>...

D'autre part, en étudiant les *marginalia*, il faut essayer, dans la mesure du possible, de faire la distinction entre lectures et relectures. L'habitude chez Voltaire de « marginer » ses livres a commencé très tôt<sup>38</sup>, et il est évident que beaucoup des livres qu'il avait possédés à Paris, à Cirey, en Angleterre ou en Prusse, ne sont plus présents dans la bibliothèque de Ferney. Lorsque Voltaire commente Beccaria, par exemple, qu'il lit d'abord en italien et ensuite dans la version française de Marmontel, il est fortement probable que les annotations que nous connaissons résultent de sa première lecture. En revanche, les *marginalia* sur Pope sont presque certainement le fruit d'une relecture, et ils ne reflètent donc pas sa première rencontre avec la poésie philosophique de Pope, qu'il connaît déjà très bien : ces *marginalia* ont plutôt le statut d'ajouts, voire de repentirs ; ils ne représentent pas en tout cas sa lecture « définitive » de Pope.

188

Si Voltaire s'est remis à lire Pope dans les années 1760, c'était peut-être pour le pur plaisir de la lecture ; c'était peut-être aussi parce qu'il était à la recherche d'un détail spécifique, dont il n'avait plus qu'un souvenir vague. Nous venons d'évoquer la réaction de Voltaire au portrait cinglant de Lord Hervey dessiné par Pope. Une note dans le tome 7 du *Corpus des notes marginales* nous rappelle que Voltaire revient longuement sur ce passage dans son *Parallèle d'Horace, de Boileau, et de Pope*, imprimé d'abord dans le *Journal encyclopédique* en novembre 1760<sup>39</sup> ; dans un ajout de 1764, Voltaire renforce sa critique de la satire de Pope avec un souvenir personnel : « Vous observerez encore que la plupart de ces invectives tombent sur la figure de milord Hervey, et que Pope lui reproche jusqu'à ses grâces. Quand on songe que c'était un petit homme contrefait, bossu par devant et par derrière, qui parlait ainsi, on voit à quel point l'amour-propre et la colère sont aveugles<sup>40</sup> ». Il est fort possible que le signet qui marque ce passage<sup>41</sup> date du moment de la création du *Parallèle*, soit de sa première rédaction (1760), soit de l'ajout concernant Hervey (1764). Même chose pour un autre signet, où Voltaire écrit « s' balaam » (p. 135). Il a une

37 Le 2 novembre 1758, Voltaire écrit des Délices à Jacques Clavel de Brenles : « Mon cher ami, je reçois la cargaison des livres anglais sur lesquels je n'avais plus compté. J'avais fait venir, il y a six mois, les mêmes volumes de Londres. Les uns seront dans mon cabinet des Délices, les autres dans celui de Ferney. On n'en saurait trop avoir ; tous ces livres sont contre les prêtres » (D7929).

38 En 1738, Voltaire écrit, à propos de *La Recherche de la vérité* de Malebranche : « J'en ai sous les yeux un exemplaire marginé de ma main, il y a près de quinze ans » (D1571), ce qui suggère qu'il avait annoté Malebranche autour de 1723 ou 1724. Mais est-ce que ces annotations correspondent à celles qui se trouvent dans la bibliothèque de Ferney (BV 2276, 2277) ?

39 CN, t. 7, n. 128, p. 435.

40 M, t. 24, p. 225-226.

41 CN, t. 7, p. 136.

prédilection particulière pour l'histoire de Sir Balaam que raconte Pope dans l'*Epistle to Bathurst* ; il l'évoque dans une lettre du 12 août 1763, adressée à Simon Gilly : « Si vous savez l'anglais, je vous exhorte à lire dans Pope l'histoire de Sir Balaam » (D11355) ; et il y revient dans l'article « Job » du *Dictionnaire philosophique*, dans une partie de l'article publiée pour la première fois en 1767, mais dont la rédaction pourrait remonter à 1763 ou 1764<sup>42</sup>. Ici encore, on pourrait penser que la mise du signet daterait de ces années-là.

D'un livre à l'autre, les *marginalia* de Voltaire sont foncièrement différents, et il est donc dangereux de généraliser à propos de cette écriture fragmentaire qui nous intrigue tellement. Parfois, des trouvailles inespérées nous attendent, à propos d'un auteur peu prometteur ; parfois – c'est le cas avec Pope – des déceptions, à propos de textes apparemment majeurs. Dans un article important, Christiane Mervaud a caractérisé les différents rôles que jouent les *marginalia*, les différents cas de figures qu'ils présentent<sup>43</sup>. Les motivations de Voltaire lui-même sont souvent loin d'être claires : parfois, il prend des notes pour des œuvres futures, certes ; et parfois il crée des notes « ostensibles », faites pour être lues par d'autres. Mais il lui arrive aussi de faire des notes presque malgré lui, peut-être parce qu'il ne sait pas lire autrement que la plume à la main<sup>44</sup> : c'est Voltaire, après tout, qui a forgé le mot *marginer*<sup>45</sup>. Voltaire partage pleinement ce que Daniel Ferrer appelle une « *libido marginalium* », et Voltaire est à ranger avec ces autres auteurs – Stendhal, Coleridge, Poe – qui remplissent compulsivement les marges de leurs livres. Edgar Allan Poe explique qu'il a médité sur le désir que créaient en lui de vastes marges<sup>46</sup>... ; et si Voltaire a donné le verbe *marginer* à la langue française, Poe a aussi créé pour la langue anglaise l'adjectif *marginalic*<sup>47</sup>.

La rédaction des notes recouvre ainsi toute une gamme de pulsions psychologiques qui vont du rationnel jusqu'à l'impulsif. En décembre 1763, Voltaire demande ainsi à Damilaville de lui procurer un deuxième exemplaire de *La Vraie Religion* (de La Serre, BV 1683), car son premier exemplaire, explique-t-il avec fierté, n'est plus du tout en état d'être lu : « Je vous supplie de vouloir bien m'envoyer encore un exemplaire, car j'ai marginé tout le mien suivant ma louable coutume » (D11459). Voltaire entretient une relation compulsive

42 *OCV*, t. 36, 1994, p. 246 ; voir aussi p. 243, n. 1.

43 Ch. Mervaud, « Du bon usage des *marginalia* », *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 101-127.

44 « Soit que [Voltaire] lise lui-même ou qu'il se fasse lire, il a toujours la plume à la main pour faire des notes ou des remarques » (« John Moore à Ferney, 1776 », *M*, t. 1, p. 402).

45 Voltaire défend l'usage et l'utilité de ce néologisme dans une lettre à l'abbé d'Olivet (D12211) ; voir aussi, par exemple, D1489 (et n. 4), D1571, D10058 et D11549.

46 Paolo D'Iorio et Daniel Ferrer (dir.), *Bibliothèques d'écrivains*, Paris, CNRS Éditions, 2001, p. 13-14.

47 Voir J. H. Neumann, « Poe's contributions to English », *American Speech*, 18 (1943), p. 73-74.

avec ses livres, ils lui sont indispensables<sup>48</sup> ; l'annotation des livres devient ainsi dans certains cas un tic psychologique, et les résultats de ce mode d'écriture « automatique » sont à traiter avec précaution. Le problème herméneutique posé par les *marginalia* est au fond un problème de genre. Voltaire, on le sait, cultive volontiers la forme brève, y compris cette écriture rendue concise par l'espace limité des marges. Mais les *marginalia* ne constituent pas une écriture homogène, ils ne sont pas tous à ranger sous la même étiquette générique. Nous avons affaire ici plutôt à une gamme de formes brèves, à l'intérieur desquelles Voltaire déploie des stratégies différentes et vise des lectorats différents. Les *marginalia* sur Pope sont, sous un certain angle, décevants et difficiles à lire. Mais ils nous rappellent utilement que les annotations ne sont pas toutes également importantes ni également lisibles. Et s'ils résistent à une lecture philosophique conséquente, ils ouvrent peut-être d'autres perspectives sur la création littéraire chez Voltaire. La forme brève nous fascine aussi par sa petitesse ; et le phénomène du lacunaire reste bien un objet digne de l'intérêt du critique littéraire.

---

48 « Je ne peux vivre sans livres, une campagne sans eux serait pour moi une prison » (D5625) ; « Je me fais lire à diner et à souper de bons livres par des lecteurs très intelligents, qui sont plutôt mes amis que mes domestiques » (D15506) ; et ainsi de suite.

## VOLTAIRE AND THE WRITINGS OF RAPIN DE THOYRAS

Janet Godden  
Voltaire Foundation, Oxford

Reviewing the new édition of Hume's *History of England* in the *Gazette littéraire* for May 1764 Voltaire writes:

*La fureur des partis a longtemps privé l'Angleterre d'une bonne histoire comme d'un bon gouvernement. Ce qu'un tory écrivait était nié par les whigs, démentis à leur tour par les torys. Rapin Thoiras, étranger, semblait seul avoir écrit une histoire impartiale ; mais on voit encore la souillure du préjugé jusque dans les vérités que Thoiras raconte au lieu que dans le nouvel historien on trouve un esprit supérieur à sa matière.*<sup>1</sup>

Some twenty years earlier, in the *Lettres philosophiques*, Voltaire had written: “pour de bons historiens [anglais] je ne leur en connais pas encore ; il a fallu qu'un Français ait écrit leur histoire”.<sup>2</sup> In between, he drew extensively on Rapin's *Histoire d'Angleterre* as a reference tool for his own writing. It is plain that in addition to the volumes found in his library at St Petersburg he used at some stage an earlier edition or editions not only of Rapin's text, but also probably of Nicholas Tindal's notes on Rapin and Thomas Rymer's *Foedera* which was an indispensable source for Rapin.

Paul Rapin de Thoyras was born in Castres in 1661, into a well-connected protestant family and received a strong protestant early education, attending the Académie de Puy-Laurens a few years after Pierre Bayle and subsequently training as a lawyer. After the revocation of the Edict of Nantes, issued shortly after the death of his father, Rapin left France on the advice of his mother. He went first to England, where through his uncle, Paul Péliisson, he had

1 Voltaire, *Œuvres complètes*, ed. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-85, 52 vols [M], vol.25, pp.172-73. Voltaire makes the same judgement in the Catalogue des écrivains to the *Siècle de Louis XIV*, where he adds an extra sentence in 1756 to take account of Hume (*Œuvres historiques*, ed. R. Pomeau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957, p.1197). See also John Morgan's account of a visit to Ferney in 1764: “[Voltaire] told me that Mr Hume [...] has given us a good History of England. It is not so full of minute facts as that of Rapin, who smells indeed of the Presbyterian whilst Mr Hume throughout smells of the Philosopher” (D12089).

2 Letter XVII, “Sur Pope”, in *Lettres philosophiques*, ed. G. Lanson and A.M. Rousseau, Paris, Didier, 2 vols, 1964, vol.2, p.138.

connections to the French ambassador at the court of James II. Quite quickly, however, he moved on to Holland, probably as a result of pressure from French Catholics in London to renounce protestantism. In Utrecht he joined a cadet corps set up for young *refugiés* which formed part of the invasion army of William of Orange in 1688. Rapin served with William in Ireland and took part in the Battle of the Boyne. On his recall to London he was rewarded by the king with the appointment of tutor to the son of the earl of Portland, an influential diplomat and politician whom Rapin accompanied on missions to The Hague and Paris in connection with negotiations around the Peace of Ryswijk (1697) and attempts to find a solution to the problem of the Spanish succession. Portland retired from public life in 1699; in the same year Rapin returned to Holland, living first at The Hague, where he moved in the circle of prominent Huguenot intellectuals. The withdrawal of Rapin's English pension after the death of William III entailed a move to a more modest house in Wesel, where he died in 1725. He did not revisit England.<sup>3</sup>

Rapin himself tells us that, being of a serious turn of mind and disliking idleness, his long months of inactivity in the Irish garrison town of Kinsale had set him thinking about the events he had witnessed surrounding the accession of William III and hence the history of succession to the English crown.<sup>4</sup> These thoughts were first set down in the *Dissertation sur les Whigs et les Torys* (1717) in which Rapin explained impartially and for a non-English audience the origins and particularities of the British party system.<sup>5</sup> This was a book for its time. It aroused much interest and was quickly translated into several languages and it established Rapin's reputation for writing an unbiased clear account of a complex subject. The separate early edition of the *Dissertation* does not appear in Voltaire's library. It is appended to the 1749 edition of the *Histoire d'Angleterre* so in this form it was in his possession after that date but there is no trace of his reading nor are there references to it in his correspondence.

Following this success Rapin embarked on expanding what was in effect the first third of the *Dissertation* into a full-scale history of England, maintaining

3 See the "Vie de M. de Rapin Thoyras" in the 1749 edition of Rapin's *Histoire d'Angleterre*, La Haye, s.n., 16 vols, Préface, vol.1, pp.c-clxv. A full account of Rapin's life and wide family connections, including the Pélissons, can be found in Raoul de Cazenove, *Rapin-Thoyras, sa famille, sa vie et ses œuvres* (Paris, A. Aubry, 1866). Among more recent assessments of Rapin's life and work, see Hugh Trevor Roper, "A Huguenot historian: Paul Rapin", in *Huguenots in Britain and their French background, 1550-1800*, ed. I. Scouladi, Basingstoke, Macmillan, 1987, pp.3-20.

4 *Histoire d'Angleterre*, Préface to the 1749 edition, vol.1, pp.clxix-clxx.

5 *Dissertation sur les Whigs et les Torys* (La Haye, C. Le Vier, 1717). The book's subtitle, probably first intended by Rapin to be the title itself, is more explanatory: *Dissertation sur l'origine du gouvernement en Angleterre et sur la naissance les progrès, les vues, les forces, les intérêts et les caractères des deux partis des Whigs et des Torys*.

his focus on the succession of the monarchy, balancing it against the power of the people and the liberty for all that was attained when these powers were in balance. Although Rapin possessed the talent of weighing up the arguments for both sides of a case and presenting a dispassionate account, his underlying support for the accession of William III and the introduction of a parliamentary monarchy was fundamentally Whig and therefore heavily criticised by supporters of the Jacobite cause.<sup>6</sup>

Some of Rapin's *leitmotifs* are echoed constantly in Voltaire's writing, in particular the importance in English history of the legislative power of parliament, and the legitimacy of royal succession through the female line.<sup>7</sup> His influence on Voltaire is certainly discernible in the early 1730s. Jerom Vercruysse, for instance, has seen the influence of Voltaire's reading of Rapin in the composition of *La Pucelle*, and Rapin was almost certainly among the sources for some extended remarks on Joan of Arc in chapter 80 of the *Essai sur les mœurs* and the article "Arc, Jeanne d'" of the *Questions sur l'Encyclopédie*.<sup>8</sup> We know too from the work of Gustave Lanson that Rapin was one of Voltaire's sources for Letters VIII and IX ("Sur le Parlement" and "Sur le gouvernement") of the *Lettres philosophiques*. Compare for instance Voltaire's "*La Chambre des Pairs et celle des Communes sont les arbitres de la nation, le roi est le sur-arbitre. Cette balance manquait aux Romains. Les grands et le peuple étaient toujours en division à Rome*" with Rapin's "*C'est un gouvernement mixte [...] Les prérogatives du souverain, des grands et du peuple y sont tellement tempérées les unes par les autres qu'elles se soutiennent mutuellement.*"<sup>9</sup> The influence of Bolingbroke is also strong in these Letters, and Bolingbroke was one of the subscribers to the *Histoire d'Angleterre*.

At Rapin's death in 1725 eight volumes of his magisterial *Histoire d'Angleterre*, containing livres I-XXI finishing with the death of Charles I, had been published by Rogissart at The Hague in 1723. Volumes 9 and 10, livres XXII-XXIV finishing with the Glorious Revolution and the advent of William and Mary, were published posthumously in 1726. The work was well publicised and an

6 For instance, sustained attacks on Rapin by Thomas Salmon were reported, sympathetically towards Rapin, in *Le Pour et Contre* (No.4, July 1733).

7 A crucial element in the disputes around the accession of both William III and George I. Voltaire discusses Salic law in a number of places: in the article "Loi salique" for the *Questions sur l'Encyclopédie* he specifically refers to Rapin (M, vol.19, p.611); and see "De la loi salique", in *Commentaire sur l'Esprit des lois (Les Œuvres complètes de Voltaire)*, Oxford, Voltaire Foundation [OCV], vol.80b, 2009, p.438f). See also N. Girard d'Albissin, *Un précurseur de Montesquieu. Rapin de Thoyras. Premier historien français des institutions anglaises* (Paris, Klincksieck, 1969).

8 Livre XII of the *Histoire d'Angleterre* is followed by a "Dissertation sur *La Pucelle d'Orléans*". See OCV, vol.7, 1970, pp.129-30; also *Essai sur les mœurs*, ed. R. Pomeau, Paris, Garnier frères, 1963, 2 vols, vol.1, pp.752-53; *Questions sur l'Encyclopédie*, dans OCV, vol.38, 2007, pp.571-78.

9 *Lettres philosophiques*, ed. Lanson, vol.1, p.89 and note.

impressive list of subscribers obtained.<sup>10</sup> It was published almost simultaneously in France at Trévoux and was translated into English by Nicholas Tindal in 1725.<sup>11</sup> Tindal's translation was accompanied by notes on Rapin's text, which were published separately as *Remarques historiques et critiques sur l'Histoire d'Angleterre par M. Rapin Thoyras*, by Neaulme at La Haye in 1733. Excerpts from them were also published in the *Journal des savants* in spring 1733.

As early as March 1724 Voltaire asked Prosper Marchand to send him a copy of the first edition of the *Histoire d'Angleterre* (D186), but this edition does not survive in his library. Voltaire's library at St Petersburg does however hold two posthumous editions. They are first an *Abrégé de l'Histoire de l'Angleterre de M. de Rapin Thoyras* produced by Falaiseau and published by Rogissart at The Hague in 1730,<sup>12</sup> and second the new edition of the *Histoire d'Angleterre* of 1749, published by Charles-Hugue Le Febvre de Saint-Marc.<sup>13</sup> Voltaire also acquired a 1749 edition of John Lockman's successful adaptation of the work for use in schools, first published in 1729.<sup>14</sup>

By piecing together scraps of a torn up manuscript fragment used as bookmarks in the *Abrégé*, M. Lublinsky was able to conclude that Voltaire first read this work at Cirey during the summer of 1730,<sup>15</sup> when he was working on the *Lettres philosophiques* (1732).

Voltaire quarries Rapin principally, however, for the chapters on England in the *Essai sur les mœurs*, whose composition and revision occupied him almost continuously in one way or another from the early 1740s until 1775. The marginalia of the 1749 edition of the *Histoire d'Angleterre* and the 1730 *Abrégé* occupy about 50 pages of volume 7 of the *Corpus des notes marginales de Voltaire*,<sup>16</sup> a total exceeded in that volume only by Pluche.

Rapin's text is detailed, so the appeal of an abridged version for Voltaire's purpose in writing the *Essai sur les mœurs* is obvious, and the presence of bookmarks and *papillons collés* is evidence of his use of the *Abrégé*. On the other

10 The list, printed by Cazenove, includes several printers, among them the frères Cramer and Jean Néaulme.

11 *The history of England done into English, with additional notes by N. Tindal*, London, J.&J. Knapton, 1726-31). Tindal later continued the history to the accession of George II and a new edition was published in 4 volumes, 1732-47.

12 *Abrégé de l'Histoire d'Angleterre de M. de Rapin Thoyras*, La Haye, C. de Rogissart et sœurs, 1730, BV2872.

13 *Histoire d'Angleterre, par M. Rapin de Thoyras, nouv. éd. augmentée de notes de M. Tindal [...]*, La Haye, s.n., 1749 (BV2871).

14 *A New History of England, in French and English by question and answer. Extracted from the most celebrated English historians; particularly M. de Rapin Thoyras. A new edition, corrected and improv'd*, London, P. Vaillant, 1749 : see S. V. Korolev, "Quelques livres récemment retrouvés dans la bibliothèque de Voltaire (II)", below, pp.247-54, especially p.252.

15 V. Lublinsky, "Voltaire and his library", in *OCV*, vol.136, 2008, p.702.

16 *OCV*, vol.142, 2008, pp.209-59.

hand one brief factual account can read much like another so we cannot say with certainty that Voltaire used the *Abrégé* rather than the full first edition of 1724. An interesting example concerns the enormous ransom that Richard I was forced to pay to the emperor Henry VI in order to secure his release from prison. The text of the *Abrégé* reads “*Il accorda donc à cent cinquante mille marcs d’argent*”, with a *papillon collé* beneath the words “*donc*” to “*argent*”; the same figure is specified in the 1749 edition of Rapin’s text but with no marker or other trace of use so we assume that Voltaire was using the *Abrégé* on this point. In chapter 56 of the *Essai sur les mœurs*, however, Voltaire takes a slightly different tack in his surprise at the size of the sum. Henry VI, he writes, “*exigea de [Richard], dit-on, cent mille marcs d’argent [...] c’était probablement cent mille marques (marcas) qui reviennent à cent mille écus*”.<sup>17</sup>

Voltaire ordered the new quarto edition of the *Histoire d’Angleterre* from Lambert in May 1749 (D3926) and chased its apparent non-arrival by March 1750 (D4120). In May and June 1754, writing from Colmar, he includes “*Rapin de Thoyras*” in a list of works that Mme Denis can dispose of (D5824, D5833), along with other large historical works that are cumbersome and easy to replace, but since the edition of 1749 survives in his library we have to conclude either that Mme Denis did not sell it, or that Voltaire acquired it again later, or that he was referring to a superseded early edition, perhaps the one ordered in 1724. We do not know what books the Cirey library contained that did not belong to Voltaire, nor do we know what resources were available to him in Potsdam in the early 1750s, so it is impossible to say which editions of Rapin he might have been able to consult at any given time during the composition of the *Essai*.

On leafing through these pages the reader is struck by the fact that – in contrast to Voltaire’s treatment of many of the books in his library – the marginal notes themselves are comparatively few in comparison to the underlinings, bookmarks and other signs of reading. Voltaire does not comment on Rapin, as he does on several of the other authors whose works he annotates, he rarely criticises him or makes jokes at his expense. This could indicate that the edition he used when he was writing the *Essai sur les mœurs* was the first edition that he may have disposed of in 1754. Rapin’s own text remained unaltered in the new edition, although it was embellished with his translated extracts from Rymer’s *Foedera* (see below) and Tindal’s notes. Voltaire does allow himself a piece of sarcasm at Tindal’s expense, writing alongside Tindal’s reference to Burnet’s claim that the divorce of Henry VIII from Katharine of Aragon had only the most tangential connection with the

17 OCV, vol.142, pp.255-56; *Essai sur les mœurs*, ed. R. Pomeau, vol.1, p.580.

English Reformation – “*mais / mon ami si henri 8 navait pas voulu foutre anne, / point de reforme*”.<sup>18</sup>

The proliferation of markers over marginal notes reinforces the impression that Voltaire used the *Histoire d'Angleterre* first and foremost as a reliable and fair-minded reference work. The 1749 edition does not look like a book that Voltaire read for pleasure or at a sitting, pen in hand.

At times we see Voltaire, far from being the impartial historian himself, altering Rapin's sense to suit his own purpose. The case of Oliver Cromwell, of whom Voltaire rarely has a good word to say, is a good example. “*Cromvel / Roi*”, he writes on a scrap of paper marking the page where Rapin describes the moment when the aldermen of the City of London offer the English crown to Cromwell. Rapin's ending of the scene is as follows: “[*Cromwell*] *répondit donc aux commissaires du Parlement, qu'absolument, il ne voulait point être roi.*”<sup>19</sup> In chapter 181 of the *Essai sur les mœurs* Voltaire paints the same picture, but concludes: “*C'est ainsi qu'un citoyen obscur du pays de Galles parvint à se faire roi sous un autre nom.*”<sup>20</sup>

196

From the outset Rapin had relied heavily on the *Foedera*<sup>21</sup> collected by Thomas Rymer on the instructions of William III, to whom he was historiographer royal. Rapin translated (and abridged) Rymer's Latin text for Leclerc's *Bibliothèque choisie*,<sup>22</sup> and his French translation was separately published in 1728 and again in 1733 before being integrated volume by volume into the new edition of the *Histoire d'Angleterre*.<sup>23</sup> The *Foedera* contain the texts of peace treaties, marriage agreements, commercial agreements, instructions to ambassadors, briefings received back from them and so forth. Rapin's publication of them brought various misconceptions and misunderstandings to light, in French history as well as English. Voltaire comments on them in his article “Histoire” written for the *Encyclopédie* in 1755-56, in terms which make us feel that perhaps he was envious of Rymer, with his access to the vast archives of the Tower of London, in contrast to the limited information made available to him in his own capacity as *historiographe du roi*.

18 OCV, vol.142, p.223.

19 OCV, vol.142, pp.247-48.

20 *Essai sur les mœurs*, ed. R. Pomeau, vol.2, p.681. Cromwell was of Welsh and modest ancestry.

21 *Foedera, conventiones, litterae et cuiusque generis acta publica inter reges anglorum et alios quosvis imperatores, reges, pontifici [...]*, vol.1-15, were published by Rymer (Londini, per J. Tonson, 1704-13); vol.16-20 were edited by Robert Sanderson. Rapin's extracts were translated into English by Stephen Whately and published in 1733 under the title *Acta regia [...]*.

22 *Bibliothèque choisie pour servir de suite à la Bibliothèque universelle*, Amsterdam, Henry Schelte, 1703-18, vol.16 (1708), 20-24 (1710-12), 26-27 (1713). Rapin worked on Rymer's text volume by volume as it appeared.

23 *Extraits des Actes de Rymer par M. Rapin Thoyras tirés de la Bibliothèque choisie et la Bibliothèque ancienne et moderne de M. Le Clerc*, Amsterdam, D. Mortier, 1728.

*Pour pénétrer dans le labyrinthe ténébreux du Moyen Âge, il faut le secours des archives, et on n'en a presque point. [...] L'Angleterre est, de tous les pays, celui qui a sans contredit, les archives les plus anciennes et les plus suivies. Ces actes recueillis par Rimer, sous les auspices de la reine Anne, commencent avec le XI<sup>e</sup> siècle, et sont continués sans interruption jusqu'à nos jours. Ils répandent une grande lumière sur l'histoire de France. Ils font voir par exemple, que la Guienne appartenait aux Anglais en souveraineté absolue, quand le roi de France Charles V la confisqua [...]. On y apprend quelles sommes considérables, et quel espèce de tribut paya Louis XI au roi Édouard IV qu'il pouvait combattre ; et combien d'argent la reine Élisabeth prêta à Henri le Grand, pour l'aider à monter sur son trône, etc.*<sup>24</sup>

Voltaire did not it seems require quite such detailed light as this for the *Essai sur les mœurs*, of which the relevant chapters date from the edition of 1753.<sup>25</sup> The point about the seizure of the English territories in France by Charles V is mentioned in similar terms in chapter 78, where Voltaire says that Edward III “*possédait la Guyenne et les lieux circonvoisins en souveraineté absolue par le droit de conquête et par un traité solennel.*”<sup>26</sup> The negotiations between Louis XI and Edward IV in 1475 are mentioned in chapter 94 where Voltaire specifies that Louis “*fait des présents de vin à toute l’armée ; il achète le retour de cette armée en Angleterre*” (vol.2, p.4). The third example comes in chapter 168, where Voltaire writes “*qu’elle envoie des secours réitérés à Henri IV pour l’aider à conquérir son patrimoine. C’est avec ce secours qu’Henri assiégea enfin Paris*” (vol.2, p.472). Only the last of these three examples is singled out in the marginalia to the 1749 edition of the *Histoire d’Angleterre*: there is a marker at the page where Rapin writes that Elizabeth “*fit donc avec Henri un second traité, par lequel elle s’engageait à lui fournir encore quatre mille hommes, à les payer pour deux mois*” and various markers at Rymer’s “Actes” in the pages immediately following.<sup>27</sup>

Voltaire’s interest in Rymer is also evident in passages of the *Histoire du Parlement de Paris* (1767–68) where Voltaire is writing of various Anglo-French disputes during the Hundred Years War. In 1420 one particular document was found only because “*Les Anglais, malgré tous les troubles qui ont agité leur pays, ayant toujours été plus soigneux que nous pour conserver les archives, ont trouvé à la Tour de Londres l’original de l’arrêt*”, and a dispute about Brittany in 1320 is the subject of a marginal note against Rapin’s own

24 *Œuvres alphabétiques*, in OCV, vol.33, 1987, pp.175-76.

25 *Abrégé de l’histoire universelle*, La Haye, Jean Neaulme, 1753.

26 *Essai sur les mœurs*, ed. R. Pomeau, vol.1, pp.735-36.

27 OCV, vol.142, p.226.

text: “*querelle entre montfort et / blois p[ou]r la bretag[ne] non jugee / par le parlement.*”<sup>28</sup>

Voltaire’s remark quoted above about there being no other good English historians was not strictly accurate. He must have known of the work of Laurence Echard, whose later *Dictionnaire géographique-portatif* and *Histoire romaine* he possessed. Echard was admired by Gibbon, and Rapin tells us that he had first considered making a French translation of Echard rather than writing his own history.<sup>29</sup> In French there was the history by André Du Chesne, and the more popular and successful history by Isaac de Larry, a protestant who took refuge in Holland after the revocation of the Edict of Nantes.<sup>30</sup>

198

Rapin’s even-handed and clear style of writing appealed to Voltaire, who would have found him a reliable source, and this is no doubt one reason for such seemingly exclusive use. Even after Rapin had in many ways been eclipsed by Hume’s *History of England* which appeared in 1752 Voltaire is praising his style and contrasting it to that of the Père Daniel. Writing to D’Alembert in October 1756 he says (D7018): “*Je suis bien mécontent de l’article Histoire. J’avais envie de faire voir quel est le stile convenable à une histoire generale, celui que demande une histoire particulière, celui que des memoires exigent. J’aurais voulu faire voir combien Toiras l’emporte sur Daniel, et Clarendon sur le cardinal Retz.*” In 1761, when a new edition of the *Essai sur les mœurs* is about to appear, he writes to Mme du Deffand (D9955): “*Je vous sais bien bon gré madame de lire l’histoire d’Angleterre par Thoiras. Vous la trouverez plus exacte, plus profonde, et plus intéressante, que celle de notre insipide Daniel.*”

In this context it is important to note that in the *Histoire d’Angleterre*, as in the *Dissertation sur les Whigs et les Torys*, Rapin was writing expressly for foreign readers as is explained in the Avertissement to the *Dissertation*:

*Si les Anglais trouvent cette Dissertation insuffisante, à certains égards, et trop étendue aux autres, on les prie de considérer qu’elle n’a pas été faite pour eux : que l’auteur a eu pour but, de se borner à des idées générales : enfin, que les choses qui passent en Angleterre pour les plus communes et plus connues sont pour les autres pays des mystères qui ne peuvent se passer d’éclaircissement<sup>31</sup>.*

<sup>28</sup> *Histoire du parlement de Paris*, in OCV, vol.68, 2005, ch.6, p.184, 202; OCV, vol.142, p.213.

<sup>29</sup> L. Echard, *The History of England from the first entrance of Julius Caesar to the end of the reign of James I*, London, s.n., 1707-18.

<sup>30</sup> I. de Larry, *Histoire d’Angleterre, d’Écosse et d’Irlande avec un abrégé des choses les plus remarquables*, Rotterdam, s.n., 1697-1713; A. Du Chesne, *Histoire d’Angleterre, d’Écosse et d’Irlande contenant les choses les plus dignes de mémoire*, Paris, J. Petit-Pas, 1614.

<sup>31</sup> *Dissertation sur les Whigs et les Tories*, p.9.

This is what makes his text so accessible. Rapin first came to England in the reign of James II, and returned with the army of William of Orange. During his years as part of the entourage of the earl of Portland he would have followed closely the debates around the Hanoverian succession and the accession of George I. Rapin would have been particularly conscious of “régime change” in England. He was writing for a European public with a renewed interest in English history and he knew how to win the confidence of his readers, including Voltaire.



III

*Varia*



LA PREMIÈRE PUBLICATION DU *TOMBEAU DE LA SORBONNE*  
(1752)<sup>1</sup>

*Nicholas Cronk*  
*Voltaire Foundation, Oxford*

*Le Tombeau de la Sorbonne*, pamphlet anonyme, raconte sur un ton enjoué l'affaire de l'abbé de Prades, en reprenant bien des détails de l'*Apologie de M. de Prades*, parue en 1752. Même si on attribue généralement *Le Tombeau* à Prades lui-même, on a toujours, et très tôt, soupçonné une collaboration possible de la part de Voltaire. Le texte figure pour la première fois dans une édition collective de Voltaire avec l'édition de Kehl ; les éditeurs ajoutent dans une note en bas de page à la fin du texte ce mot de justification : « M. de Voltaire a désavoué constamment *Le Tombeau de la Sorbonne* qu'on lui a constamment attribué. On n'y reconnaît ni sa manière ni son style : s'il y a eu quelque part c'est d'avoir corrigé l'ouvrage, et tout au plus d'y avoir ajouté quelques traits<sup>2</sup> ». Dans l'édition des *Œuvres complètes de Voltaire* de la Voltaire Foundation, une édition du *Tombeau de la Sorbonne* par Olivier Ferret paraît donc en appendice, avec le statut particulier de « texte attribué à Voltaire »<sup>3</sup>. Le contexte de l'affaire de Prades et la question délicate de l'attribution sont traités à fond dans cette édition ; je reviendrai donc seulement sur certains détails de l'affaire, avant de passer à la question de la première publication intégrale du texte.

En soi, l'idée d'une collaboration entre Prades et Voltaire n'a rien qui surprenne. On soupçonnait Prades d'avoir emprunté aux philosophes des notions déistes : « Il est juste, assurément, de remarquer que la thèse, en définissant le théisme comme "le bon sens de la raison qui n'est pas encore éclairé de la révélation" fait écho à Voltaire qui avait dit : "C'est le bon sens qui n'est pas instruit de la révélation"<sup>4</sup> ». Et lorsque l'affaire explosa, la défense de Prades devint l'affaire des

- 1 Je remercie vivement David Adams pour son aide dans la préparation de cette note. Je remercie également le personnel de la Rare Book Division de la New York Public Library, qui m'ont facilité la recherche dans leurs collections.
- 2 Édition de Kehl, t. 49, p. 403, n. 1. Note reprise dans l'édition Moland, t. 24, p. 17, n. 1.
- 3 *Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation [désormais *OCV*], t. 32B, 2007, p. 313-353.
- 4 Jean-François Combes-Malavialle, « Vues nouvelles sur l'abbé de Prades », *Dix-huitième Siècle*, 20 (1988), p. 377-397, ici p. 385.

encyclopédistes qui se sentaient visés : Diderot, on le sait, publia en 1752 une *Suite de l'Apologie de M. l'abbé de Prades [...] Troisième partie* ; et le bruit courait qu'il avait même déjà mis la main aux deux premières parties de l'ouvrage<sup>5</sup>. L'année suivante parut une version révisée de l'*Apologie*, et John Spink y décèle l'influence de Voltaire : « En 1753 parut chez Rey à Amsterdam une réimpression des trois parties de l'*Apologie*. Le ton de certaines des notes supplémentaires figurant pour la première fois dans la première partie fait penser à Voltaire [...]. Rappelons qu'Yvon, l'ami de Prades, était prote chez Rey<sup>6</sup> ».

En tout cas, Voltaire et l'abbé de Prades étaient en bons termes au moment de la publication du *Tombeau*. En juillet 1752, ce furent Voltaire et le marquis d'Argens qui invitèrent Prades à se rendre à Berlin<sup>7</sup>, où il arriva vers le milieu du mois d'août. Le 19 août, Voltaire écrit à Mme Denis : « L'abbé de Prades est enfin arrivé à Potsdam du fond de la Hollande où il était réfugié. [...] C'est je vous jure le plus drôle d'hérésiarque qui ait jamais été excommunié. Il est gai, il est aimable, il supporte en riant sa mauvaise fortune » (D4984). Les premières impressions de Voltaire furent positives, comme il l'écrivit au marquis d'Argens : « Ou je me trompe, mon cher Isaac, ou M. de Prades, que je ne veux plus nommer abbé, est l'homme qu'il faut au roi et à vous. Naïf, gai, instruit et capable de s'instruire en peu de temps, intrépide dans la philosophie, dans la probité et dans le mépris pour les fanatiques et les fripons ; voilà ce que j'ai pu juger à une première entrevue » (D4986). Peu après, le 5 septembre, il écrit sur le même ton à D'Alembert : « J'ai le bonheur d'avoir chez moi M. l'abbé de Prades. [...] Je ne sais si l'abbé de Prades est hérétique, mais il me paraît honnête homme, aimable et gai » (D5005). Plus tard, en mai 1753, Mme Bentinck parlera des « premières et grandes liaisons [de l'abbé de Prades] avec M. de Voltaire », avant d'ajouter : « tout ayant changé depuis »<sup>8</sup>. Voltaire apprécie donc l'abbé de Prades et s'entend bien avec lui, même s'il ne va pas, comme D'Alembert, jusqu'à le qualifier de « philosophe<sup>9</sup> ».

Reste à savoir à quel moment précis le texte du *Tombeau* aurait été composé. André Magnan a réuni un ensemble précieux de documents – un rapport d'un nommé Durand, des allusions dans le *Journal de la librairie*, une allusion dans une feuille des nouvelles à la main – qui concourent à démontrer qu'une édition du *Tombeau de la Sorbonne* circulait à partir du début décembre 1752, et, qui

5 Herbert Dieckmann suggère qu'on peut au moins attribuer à Diderot le dernier chapitre de la deuxième partie (*Inventaire du fonds Vandeul et inédits de Diderot*, Genève, Droz, 1951, p. 56-57).

6 John S. Spink, « Un abbé philosophe : l'affaire de J.-M. de Prades », *Dix-huitième Siècle*, 3 (1971), p. 145-180, ici p. 171, n. 3.

7 Voir D4949, D4950.

8 Lettre citée dans A. Magnan, *Dossier Voltaire en Prusse (1750-1753)*, SVEC 244:1986, p. 357.

9 D'Alembert à Voltaire, 24 août 1752 (D4990).

plus est, qu'on l'attribuait avec de plus en plus de certitude à Voltaire<sup>10</sup>. Dans des nouvelles à la main datées du 21 décembre, par exemple, nous lisons : « Le tombeau de la Sorbonne, [...] brochure Satyrique, est certainement de L'abbé de Prades et de Voltaire, qui y a mis la main<sup>11</sup> ». Le *Journal de la librairie*, le 18 janvier 1753, affirme même : « Je suis sûre [*sic*] que c'est voltaire seul qui est l'auteur du Tombeau de la Sorbonne<sup>12</sup> ». L'accusation tombe mal pour Voltaire, à un moment où il se trouve impliqué dans une querelle avec Maupertuis ; et il prétend, à tort ou à raison, que c'est Maupertuis qui a fait parvenir *Le Tombeau de la Sorbonne* à Paris, dans le but de nuire à Voltaire quand il espère retourner en France. « Cette imputation est d'autant plus dangereuse », écrit Christiane Mervaud, « que Voltaire sans doute n'est pas étranger à ce *Tombeau de la Sorbonne*. [...] Sa part dans la genèse et dans la rédaction de ce texte mériterait d'être éclairée<sup>13</sup> ».

Ceci explique que Voltaire ait commencé une campagne de désaveu dès l'automne 1752. Fin octobre ou début novembre (selon la datation de Besterman), Voltaire écrit à Frédéric en faisant allusion au *Tombeau de la Sorbonne*. Il cite une phrase mal écrite du début du texte pour montrer que le livre ne peut pas être de lui (D5051)<sup>14</sup>. Et de conclure : « Il y a des choses que je fais, il y a des choses sur lesquelles je donne conseil, d'autres où j'insère quelques pages, d'autres que je ne fais point » – phrase délicieuse, qui pourrait aussi bien être un aveu tacite de sa participation au projet<sup>15</sup>... Le 5 janvier 1753, Voltaire fait circuler une lettre dans laquelle il désavoue *Le Tombeau de la Sorbonne*, tout en accusant Maupertuis d'être à l'origine de cette accusation : « M. de Maupertuis envoya il y a environ deux mois à Paris, par le courrier du cabinet, un ouvrage de ténèbres imprimé en Hollande dont il y avait plusieurs exemplaires à Berlin. C'est *Le Tombeau de la Sorbonne*, libelle scandaleux » (D5139)<sup>16</sup>. Voltaire répète la manœuvre dans une lettre adressée à Du Bellay Du Resnel : « [Maupertuis] a eu la cruauté d'envoyer à Paris une cinquantaine d'exemplaires du *Tombeau de la Sorbonne*, et de m'attribuer cet indigne ouvrage

10 A. Magnan, *Dossier Voltaire en Prusse*, op. cit., p. 314-315.

11 Cité dans *ibid.*, p. 315.

12 Cité dans *ibid.*

13 R. Pomeau et al., *Voltaire en son temps*, nouv. éd., Paris/Oxford, Fayard/Voltaire Foundation, 1995, 2 vol., t. I, p. 707.

14 Bergesco fait remarquer aussi que l'auteur du *Tombeau* se sert du mot *cul-de-sac*, terme que Voltaire trouvait déshonorant, et il y voit une preuve que « Voltaire est resté complètement étranger » au texte (*Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, Paris, E. Rouveyre et G. Blond, puis E. Perrin, 1882-1885, 4 vol. [désormais Bergesco], t. II, p. 70-71, art. 1629). Peut-être. Mais Voltaire est parfaitement capable d'avoir employé ce terme honni précisément pour faire penser qu'il n'était pas l'auteur du texte...

15 C'est dans ce sens que Th. Besterman lit la lettre : voir D5051, n. 2.

16 Sur cette lettre, voir le commentaire d'A. Magnan, *Dossier Voltaire en Prusse*, op. cit., p. 50-52.

en société avec M. l'Abbé de Prades » (D5153). Le 16 janvier 1753 (D5159), Voltaire demande à Mme Denis de bien démontrer au comte d'Argenson qu'il n'est pas l'auteur du *Tombeau de la Sorbonne* : « il pourra certifier au roy que je ne suis pas l'auteur du libelle. C'est tout ce que je veux ». Dans un langage codé mais clair, Voltaire affirme à sa nièce que l'abbé de Prades est le véritable auteur du texte. Et lorsqu'il lui écrit à la même occasion que « je vais vous confier le secret de ma vie », il est évident que Voltaire prend les choses au sérieux et que, pour une fois, sa campagne de désaveu n'est pas purement ludique.

Reste un problème : à quelle édition fait-on allusion au cours des échanges de l'automne de 1752 ? On connaît la publication, en novembre 1752, d'une partie du texte dans une revue berlinoise, *L'Abeille du Parnasse* ; mais celle-ci ne comprend que la première moitié de l'œuvre. Une note de Formey en bas de page, attachée au titre, précise : « Nous n'avons garde de rien garantir de ce que ce petit écrit contient, ni d'en approuver l'indécence conclusion, que nous aurons soin de retrancher<sup>17</sup> ». Le dernier paragraphe du texte vise Maupertuis et porte tout particulièrement la marque de Voltaire... À la fin du texte, nous lisons : « La suite une autre fois » (p. 168) ; mais Formey ne publiera jamais le reste du texte. Ensuite, nous connaissons l'édition complète du texte, imprimée en France et datée de 1753 : elle se trouve dans de nombreuses bibliothèques en France<sup>18</sup>. Mais la campagne de désaveu menée par Voltaire pendant l'automne précédent laisserait supposer que circulait déjà une édition complète dès 1752. Roland Desné affirme sans ambages, mais aussi sans explication, que *Le Tombeau de la Sorbonne* paraît « à La Haye, vers le 7 novembre 1752<sup>19</sup> ». L'édition à laquelle il se réfère est restée toutefois non identifiée. C'est donc avec précaution que le catalogue de la BnF affirme que l'édition parisienne « n'est vraisemblablement pas la première<sup>20</sup> ».

La rubrique « Livres nouveaux » du *Journal de la librairie*, dans le numéro daté du 28 décembre 1752, identifie une édition qui ne peut pas être celle de la BnF : « *Le Tombeau de la Sorbonne* traduit du latin. 29 pages in-8° imprimés à Berlin. Cet ouvrage est rare à Paris où il n'en est venu que quelques exemplaires par la poste, il est comme je l'ai dit dans la feuille précédente de l'abbé de

17 *L'Abeille du Parnasse*, t. 6, n° XXI, p. 161.

18 Cette édition est signalée dans l'édition Buisson de la *Correspondance littéraire*, dans la feuille datée du 1<sup>er</sup> novembre 1753 : « On a fait à Paris clandestinement une édition du *Tombeau de la Sorbonne*, qui a eu le succès le plus rapide » (F. M. Grimm, *Correspondance littéraire*, éd. U. Kölvig, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, t. 1, 2006, p. 92).

19 R. Trousson et J. Vercauysse (dir.), *Dictionnaire général de Voltaire*, Paris, Champion, 2003, p. 1177. Même affirmation dans *l'Inventaire Voltaire* (dir. J. Goulemot, A. Magnan et D. Masseur, Paris, Gallimard, 1995), p. 1326. Dans le *Dictionnaire de Voltaire* précédent (dir. R. Trousson, J. Vercauysse et J. Lemaire, Paris, Hachette, 1994, p. 234), R. Desné cite une dépêche d'un agent français qui signale le 7 novembre 1752 qu'« on débite » à La Haye *Le Tombeau de la Sorbonne*.

20 *Catalogue de la Bibliothèque nationale*, « Voltaire », t. 2, col. 1408, n° 3876.

Prades et de Voltaire<sup>21</sup> ». M. Tourneux, de même, fait allusion à une édition de 1752, toujours avec le même titre, « traduit du latin »<sup>22</sup>. Nous pouvons maintenant confirmer l'existence de cette édition hypothétique de 1752. Cette édition rarissime, décrite dans la liste ci-dessous sous le sigle « 52 », correspond précisément à celle évoquée dans le *Journal de la librairie*. Nous en avons identifié pour l'instant trois exemplaires : ils se trouvent à Copenhague, à Vienne et à New York. Ce dernier vient récemment d'être acquis par la New York Public Library, où il fait partie de la Martin Gross Collection<sup>23</sup>.

Voltaire dira plus tard que Prades avait écrit et même publié le *Tombeau* avant d'arriver à Berlin : c'est « un ouvrage de ténèbres imprimé en Hollande dont il y avait plusieurs exemplaires à Berlin », écrit-il, « libelle scandaleux, fait [...] tandis que l'abbé de Prades était dans les Pays-Bas » (D5139) ; et encore, à Du Bellay Du Resnel : « Vous remarquerez que ce libelle était déjà publié en Hollande avec cent autres avant que mr l'Abbé de Prades fût parmi nous et que je le connusse. Mais Maupertuis a voulu me perdre à la fois à Paris et à Berlin » (D5153). En fait, Voltaire n'avait pas tout à fait tort, car l'édition « 52 » est effectivement hollandaise. Mais il avait un intérêt évident à vouloir réfuter l'idée que le *Tombeau* fût rédigé à Berlin, donc chez lui. Faute d'autres preuves, il faut regarder de près la chronologie : l'abbé de Prades quitte les Pays-Bas mi-août pour se rendre à Berlin ; son *Apologie* est imprimée clandestinement à Paris au mois de septembre, et le *Tombeau* sort des presses aux Pays-Bas début novembre. Prades avait peu de temps pour rédiger le *Tombeau* avant la mi-août, à l'époque où il achevait l'*Apologie*, et il semble plus probable qu'il se soit mis à la rédaction du *Tombeau* après son arrivée à Potsdam... au moment précisément où il logeait chez Voltaire. L'identification de l'édition « 52 » n'infirme en rien l'hypothèse de la collaboration de Voltaire à la rédaction du texte ; au contraire, la date de sa publication pourrait tendre à la confirmer.

Il est clair en tout cas que les deux éditions du *Tombeau de la Sorbonne* restent très rares, et on peut penser que le texte a peu circulé : le tirage des deux éditions était sans doute limité, peut-être même y a-t-il eu une politique de destruction des exemplaires... : Voltaire semble avoir voulu limiter les dégâts. Le ton est donné par Pierre Clément, qui déclare dans *Les Cinq années littéraires*, dans un article daté du 15 janvier 1753 :

21 Cité dans A. Magnan, *Dossier Voltaire en Prusse*, op. cit., p. 315.

22 Grimm, *Correspondance littéraire*, éd. M. Tourneux, Paris, Garnier frères, 1877-1882, 16 vol., t. 3, p. 87.

23 Sur l'histoire de cette collection, voir les essais de Paul LeClerc, de Martin J. Gross et de Stephen Weissman, dans *Voltaire: The Martin J. Gross Collection in the New York Public Library*, New York, New York Public Library, 2008.

Il m'est impossible, Monsieur, de vous envoyer ce *Tombeau de la Sorbonne* ; il n'y en a peut-être pas quatre exemplaires dans Paris. C'est une partie de l'*Apologie* de M. l'abbé de Prades, trop hardie pour n'être pas de son ami M. de Voltaire. Le président de l'Académie de Berlin, qui se trouve encore *fourré là* à propos de jésuites, d'avocat-général, et d'ancien évêque de Mirepoix, en serait une nouvelle preuve, s'il en était besoin : c'est-à-dire, l'abbé a fourni le sapin, et le poète l'a mis en œuvre<sup>24</sup>.

208

Au niveau du texte même des deux éditions complètes, le texte de « 52 » est très proche de celui de « 53 » ; on y trouve une seule différence substantielle. Sur la page de titre de « 52 », nous trouvons après le titre, comme dans « AP » qui en dérive, « traduit du latin ». Ce trait ludique – qui renvoie évidemment aux discussions (pseudo-)érudites de la Sorbonne – disparaît dans l'édition « 53 » (comme dans l'édition de Kehl, qui en dérive). O. Ferret signale, dans son édition (p. 334), les instances où le texte de « 53 » diverge légèrement de « K » : il est à noter que dans tous ces cas, le texte de « 52 » est identique à « 53 ». En ce qui concerne les différences minimales, l'édition « 52 » est plus correcte au niveau de la ponctuation, et plus fiable, par exemple, dans l'orthographe des noms : l'édition « 52 » donne « le respectable Docteur *Wolff* », là où l'édition « 53 » donne « Wolst » (et Kehl « Wolf »)<sup>25</sup>. Il semble peu probable que les éditeurs de Kehl aient eu accès à un manuscrit disparu depuis ; et comme ils mettent la date « 1753 » après le titre, ils n'ont pas eu connaissance de l'édition « 52 » ; il semblerait donc qu'ils aient simplement copié l'édition « 53 », mais de façon très négligée. C'est l'édition « 52 » qui représente selon toute probabilité la version la plus proche des intentions de l'auteur... ou des auteurs.

#### LE TOMBEAU DE LA SORBONNE : LISTE DES ÉDITIONS

52

LE / TOMBEAU / DE LA / SORBONNE. / *Traduit du Latin.* / [ornement] / [filet gras-maigre] / M.D.CC.LII.

8<sup>o</sup>. sig. A-B<sup>8</sup> [-B8. Signé § 5, en chiffres arabes, au centre de la marge inférieure. A1 n'est pas signé.] 29 p. Réclames par page. Le premier mot de chaque alinéa est en petites majuscules.

P. [1] titre ; [2] en blanc ; [3]-29, Le Tombeau de la Sorbonne.

La typographie du volume permet de l'attribuer avec certitude à un atelier hollandais.

<sup>24</sup> P. Clément, *Les Cinq Années littéraires*, Berlin, s.n., 1755, 2 vol., lettre 115, t. II, p. 410.

<sup>25</sup> Voir OCV, t. 32B, p. 334 et 353.

LE  
TOMBEAU  
DE LA  
SORBONNE.

*Traduit du Latin.*



---

M. D. CC. LII.

*par Voltaire*

1. *Le Tombeau de la Sorbonne*, 1752. Rare Books Division, New York Public Library

Copenhague, Bibliothèque royale et universitaire, 119:3, 87, 00342 ; Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, 26.Z.39 ; New York Public Library, \*KGV 08-498 (3). Aucun exemplaire n'est signalé dans le Catalogue collectif de France.

**AP**

[Titre de départ:] LE TOMBEAU / DE LA / SORBONNE. / TRADUIT DU LATIN.  
Version partielle publiée à Berlin dans *L'Abeille du Parnasse*, t. 6, n° XXI (18 novembre 1752), p. 161-168.

Il s'agit de la première moitié du texte, qui s'arrête à « condamne la thèse » (*OCV*, t. 32B, p. 343, ligne 174).

Paris, BnF : Z-27437.

**53**

**210**

LE TOMBEAU / DE LA / SORBONNE. / [ornement] / A CONSTANTINOPLÉ. / [filet gras-maigre] / M.D.CC.LIII.

12°. sig. A<sup>12</sup> [-A12. Signé § 5, en chiffres romains à droite dans la marge inférieure. A1 n'est pas signé, A2 manque. Par conséquent, seuls A3-A5 sont signés]. 22 p. Sans réclame.

P. [1] titre ; [les p. 2-3 manquent] ; p. 5-22, Le Tombeau de la Sorbonne.

Bengesco 1629.

Édition française.

Rien ne permet de savoir pourquoi le deuxième feuillet Aii a été enlevé dans tous les exemplaires connus, car le texte tel qu'il se présente est complet.

Paris, BnF : Rés. Z-Beuchot 1679 ; 8-LD4-2479 ; D-54697.

Le Catalogue collectif de France signale d'autres exemplaires : Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève ; Grenoble, BM ; Nantes, BM.

**K84**

LE TOMBEAU / DE LA SORBONNE. / 1753.

*Œuvres complètes de Voltaire*. [Kehl,] Société littéraire-typographique, 1784-1789. 70 vol. 8°.

T. 49 (*Mélanges littéraires*, t. 3), p. 387-403.

Bengesco 2142 ; Trapnell K ; BnC 164-169.

« SANS L'ENTENDRE PARLER ON CROIROIT QU'IL EST MORT » :  
VOLTAIRE AU MIROIR DE LA CORRESPONDANCE DE  
JOHANN RUDOLF ISELIN<sup>1</sup>

*Gilles Banderier*  
*Bâle*

J'ai le malheur de ne pouvoir pas faire un pas sans que l'Europe le sache<sup>2</sup>.

Contrairement à son parent Isaak Iselin, philosophe des Lumières *et* chrétien, qui a fait l'objet d'études substantielles<sup>3</sup>, Johann Rudolf Iselin n'est guère connu hors de sa ville natale, Bâle, sinon par le fait qu'il fut le patron du jeune Jean-Henri Lambert, futur astronome et correspondant de Kant. À n'en pas douter, Johann Rudolf Iselin fut un estimable professeur de droit, qui exerça avec tout le sérieux qui était de mise ses fonctions de recteur de l'université de Bâle, la plus ancienne université suisse, mais ni les articles qu'il publia dans la *Basler Zeitung*, ni son édition de la chronique de Tschudi ne forment ce qu'il est convenu d'appeler une œuvre, capable de franchir le fleuve du Temps. Nous avons toutefois la bonne fortune de disposer de son abondante correspondance, dans laquelle Fritz Heitz n'a pas manqué de puiser pour écrire sa précieuse monographie<sup>4</sup>. Les missives adressées à son ami zurichois Werdmüller feront l'objet du présent article.

- 1 Tous les textes inédits cités dans cette note sont extraits de manuscrits conservés à la Bibliothèque publique de l'université de Bâle (désormais désignée par le signe UBB). Je remercie les conservateurs de cette bibliothèque, ainsi que le personnel du département des manuscrits, de m'avoir permis d'examiner dans des conditions excellentes les textes qui font l'objet de ce travail. Les lettres de Johann Rudolf Iselin sont de longueur variable, mais elles abordent en général différents sujets relatifs à la politique ou à la littérature. Il m'a donc semblé utile d'en extraire les passages relatifs à Voltaire et de les commenter succinctement, plutôt que de reproduire ces missives *in extenso*. Il va de soi que l'orthographe d'époque est scrupuleusement respectée, de même que les particularités syntaxiques d'Iselin, dont le français n'est pas la langue maternelle. Les ratures ont été imprimées entre crochets obliques (< >).
- 2 Voltaire à Jean Antoine Noé Polier de Bottens, Colmar, 19 mars 1754 (D5738).
- 3 Ainsi celle de Béla Kapossy, *Iselin contra Rousseau. Sociable Patriotism and the History of Mankind*, Basel, Schwabe, 2006.
- 4 *Johann Rudolf Iselin (1705-1779). Ein Beitrag zur Geschichte der schweizerischen Historiographie des 18. Jahrhunderts*, Basel, Helbing et Lichtenhahn, 1949 (= *Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft*, XXXII). Voir également « Trois lettres de Johann Rudolf Iselin à dom Augustin Calmet », *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, CVII, 2007, p. 199-207.

Johann Rudolf Iselin a passé presque son existence entière à Bâle, ville d'art et de culture, véritable chambre d'écho pour les bruissements de l'Europe. Moins sédentaire, par tempérament ou par la force des choses, Voltaire avait parcouru cette Europe en tous sens et, même là où sa personne ne parvenait pas, sa réputation et ses livres le représentaient. Comme on le verra, Iselin n'appréciait ni l'homme, ni l'œuvre ; il les connaissait pourtant fort bien, ne serait-ce que parce que notre savant bâlois se tenait ponctuellement informé des nouvelles littéraires et des idées en marche, quelle que fût leur destination finale<sup>5</sup>. Mais les circonstances de la « petite histoire » ont également leur importance, car Voltaire ne fit son entrée dans la correspondance de Johann Rudolf Iselin qu'à partir du moment où éclata le scandale de la *Diatribes du docteur Akakia*. On sait que les soixante exemplaires de l'édition originale, publiée à Berlin, furent saisis, puis brûlés par la main du bourreau le 24 décembre 1752, et les cendres de l'autodafé envoyées à Maupertuis, qui avait été calomnié :

212

Il semble que M. Voltaire commence à radotter, et que par conséquent MM. de Berne ne se verront pas loués publiquement de lui, ni trouveront par la dedicace occasion à paroître dans le public ce qu'on voit que chés eux ils le font pas<sup>6</sup>. Toutes les gazettes conspirent, qu'à Berlin l'exécuteur des hautes œuvres brûla dans les places publics un écrit calomnieux intitulé : *Diatribes* qu'on dit être de M<sup>r</sup> Voltaire et dans lequel M. de Maupertuis est déchiré de toutes pièces<sup>7</sup>.

Ce genre de censure agit en général comme un coup de clairon et il n'en fallut pas davantage pour rendre ce livre infiniment désirable, tandis que des rumeurs contradictoires annoncent que Voltaire s'est enfui de Prusse :

Il est bien constaté que Voltaire est auteur de la *Diatribes* ; cette sottise lui coûtera cher, on me marque qu'il est arrivé à Copet et attendu à Geneve. Je ne sais si cela se confirmera, du moins a-t-il pris congé du Roi ainsi que vous le voiez par l'extrait cy-joint. Pourriez vous pas me procurer mon cher un exemplaire de cette *Diatribes*<sup>8</sup> ?

Mais le philosophe ne quittera le royaume de Frédéric que le 26 mars 1753. Pendant ce temps, le libraire Luzac, établi à Leyde, avait pris sa part de risques et imprimé la *Diatribes*. Iselin semble regretter que les libraires bâlois, autrement si actifs et entreprenants, se fussent montrés prudents, voire timorés :

5 « On travaille partout à la réimpression du *Siecle de Louis XIV* par Voltaire. L'on l'aura sans doute à bon marché ; j'ai reçu l'édition de La Haye, qui est très bien exécutée » (J. R. Iselin à Werdmüller, Bâle, 19 août 1752 ; UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 192r).

6 Voltaire avait offert au gouvernement bernois (qui refusa) de lui dédier sa tragédie *Rome sauvée*.

7 Iselin à Werdmüller, Bâle, 9 janvier 1753 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 207r).

8 Iselin à Werdmüller, Bâle, 30 janvier 1753 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 210r).

M<sup>r</sup>. Voltaire n'est pas à Geneve comme on l'avoit debité, il est encore à Berlin, jouissant des bonnes graces de son Roi : j'attens la *Diatribes* sous peu, et comme elle est fort rare je crois qu'un libraire en feroit bon profit, s'il la vouloit imprimer. Les nôtres ne risqueront pas de la publier, comme trop proches de la France<sup>9</sup>.

Le 14 février, il informe son correspondant qu'il a bien reçu la *Diatribes*<sup>10</sup>, obtenue par l'intermédiaire du savant strasbourgeois Schöpflin :

Dans le discours avec M. Gayot j'ai fait mention de la *Diatribes* de Voltaire. Il en a un exemplaire qu'il veut me donner ; je ne l'aurai que ce soir ; j'attends donc votre reponse samedi, si je dois vous la faire tenir par la poste<sup>11</sup>.

Le 21 avril 1753, Voltaire arrive à Gotha et s'installe auprès de la duchesse Louise-Dorothee de Saxe-Gotha. Des rumeurs alarmantes relatives à l'état de santé du philosophe (ce ne sont ni les premières, ni les dernières) parviennent à Bâle :

M. de Voltaire est tombé dangereusement malade à Gotha, on croit qu'il y paiera le tribut de la nature.

[...]

P. S. M. l'Eveque de Sens et M<sup>r</sup> Voltaire fussent morts il y a un an le public se passeroit bien de quantité de pieces venenoses et obligé de la derniere<sup>12</sup>.

Mais l'heure du trépas n'a pas encore sonné. Voltaire se rapproche de Bâle. Le 16 août, il parvient à Strasbourg et, le 2 octobre, entre à Colmar<sup>13</sup>, non loin des terres du duc de Wurtemberg, qui lui doit beaucoup d'argent : « M. de Voltaire va louer un logement à Colmar où il va consulter au sujet des 200 000 livres qu'il

9 Iselin à Werdmüller, Bâle, 6 février 1753 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 211r).

10 Iselin à Werdmüller, Bâle, 14 février 1753 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 212r). Voir, en outre, la lettre d'Iselin à Werdmüller, Bâle, 13 mars 1753 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 216v) : « Mille obligations de la *Diatribes* qui aura icy, comme ailleurs de la debite [*sic*] dès qu'elle sera exposée en vente ».

11 *Post scriptum* de la lettre de Schöpflin à Iselin, Strasbourg, 31 janvier 1753 (UBB, VB Mskr M.16.III, f. 1v et Johann Daniel Schöpflin, *Wissenschaftliche und diplomatische Korrespondenz*, éd. Jürgen Voss, Stuttgart, Thorbecke, 2002, n° 165, p. 214). La *Diatribes* a pris le chemin de Bâle le 5 février (Schöpflin à Iselin, Strasbourg, à cette date ; UBB, VB Mskr M.16.III, f. 2v ; *Wissenschaftliche und diplomatische Korrespondenz*, op. cit., n° 166, p. 214-215).

12 Iselin à Werdmüller, Bâle, 22 mai 1753 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 227r).

13 « M. de Voltaire est arrivé ici et y passera quelque tems, ou peut-être fera t il un séjour à Munster dans l'abbaye » (Schöpflin le Jeune à Iselin, Colmar, 4 octobre 1753 ; UBB, VB Mskr M.16.III, f. 48r ; *Wissenschaftliche und diplomatische Korrespondenz*, op. cit., n° 193, p. 241). Sur ce séjour, consulter les articles d'Eugène Kieffer, « De la vie et de la "mort" de Monsieur de Voltaire à Colmar », *Annuaire de la Société historique et littéraire de Colmar*, III (1953), p. 85-115 et de Louis Chatellier, « Voltaire, Colmar, les jésuites et l'histoire », *Revue d'Alsace*, CVI (1980), p. 69-82.

a prêté au feu duc Alexandre de Wurtemberg. Je n'acheterois pas cette action pour dix mille<sup>14</sup> ». Fin juillet avait paru l'*Idée de la personne, de la manière de vivre du roi de Prusse*. L'ouvrage est demeuré anonyme, mais Iselin ne manque pas de l'attribuer à Voltaire :

M<sup>r</sup>. de Voltaire est arrivé à Colmar, il se propose d'aller passer quelque tems à l'abbaye de Münster. J'ai vû ces jours le portrait qu'il fait de la cour de Berlin, qu'il nie être son ouvrage, quoiqu'il en soit c'est une pièce tres piquante : si vous l'aviés pas [*sic*], je tacherois de vous la procurer à lire en secret<sup>15</sup>.

Apparaît également dans ce passage la première mention d'une station possible dans une abbaye bénédictine, en l'occurrence celle de Munster, non loin de Colmar. Mais le projet ne se réalisera pas<sup>16</sup>, bien qu'en octobre 1753 Voltaire séjourna environ quinze jours près de Munster, à Luttenbach, dans une baraque<sup>17</sup> attenante à la papeterie de Schöpflin le Jeune<sup>18</sup>, qui imprime les *Annales de l'Empire*. Elles sortiront au mois de décembre 1753, sous la fausse adresse de Jean-Henri Decker, à Bâle<sup>19</sup>.

214

14 *Post scriptum* de la lettre d'Iselin à Werdmüller, Bâle, 2 octobre 1753 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 242r). À Berlin, Voltaire avait prêté de grosses sommes au duc de Wurtemberg, contre le paiement d'une rente viagère. Cette dette était hypothéquée sur un domaine viticole que le duc possédait à Riquewihr (E. Kieffer, « De la vie et de la "mort"... », art. cit., p. 93-94).

15 Iselin à Werdmüller, Bâle, 9 octobre 1753 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 244r).

16 « Il y a près de quinze jours que M. de Voltaire habite notre vallée. Il est logé à la papeterie chez M. Schoepflin et doit quitter, dimanche prochain, pour aller à Colmar. Il fuit les visites et a passé à Munster sans y entrer, ce qui a fait que personne d'ici n'est allé lui rendre ses hommages. Il a, dit-on, écrit à M. Basck que l'air de Munster et les prières des moines ne lui faisaient pas de bien. Je n'en suis pas surpris, car il n'a pas encore pris notre air ; il est continuellement enfermé dans sa chambre. Il n'a pas été plus curieux de prendre part à nos prières (dom François Georges à dom Fangé, Munster, 26 octobre 1753 ; cité par l'abbé Guillaume, « Documents inédits sur les correspondances de dom Calmet et de dom Fangé », *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1873, p. 144). Voir E. Kieffer, « De la vie et de la "mort"... », art. cit., p. 88-89.

17 « Je ne retournerai à Strasbourg que quand il fera bien froid, et en attendant je resterai dans une solitude, dans une chartreuse à quelques lieues de Colmar chez le frère de ce m<sup>r</sup> Shoefling, professeur à Strasbourg en histoire. On dit que c'est un endroit très sain. Ce monsieur Shoefling y a raccommoé sa santé. Peut-être y pourai-je trouver le même avantage. Je sais bien qu'une solitude dans des montagnes n'est pas Paris, mais ce séjour est assez conforme à mon humeur et à mon état » (Voltaire à Marie-Louise Denis, Colmar, 9 octobre 1753, D5541).

18 « Je pars pour Münster à la papeterie en compagnie de Mr. de Voltaire, qui veut y venir pour prendre l'air de la campagne, il pourroit bien passer l'hiver à Colmar pour arranger des affaires qu'il a avec la maison de Wurtemberg, je vous fais part de ceci, afin qu'en nous venant voir comme je l'espere vous puissiez faire connoissance avec cet Apollon de nôtre siecle » (Schöpflin frère à Iselin, Colmar, 12 octobre 1753 ; UBB, VB Mskr M.16.III, f. 49v ; *Wissenschaftliche und diplomatische Korrespondenz*, op. cit., n° 194, p. 242).

19 « Voltaire qui est présentement ici, et que je vois souvent parce qu'il est agréable et par dessus cela mon voisin, a passé quelque temps dans notre vallée. Il travaille et fait imprimer une Histoire de l'Empire. Si je trouvais occasion de lui faire enchâsser quelques-unes de vos remarques, avec votre permission, il vous en ferait honneur. Il ne connaît point l'Autriche, cela lui serait utile. Son plan est un composé de celui de Louis XIV et de la méthode du président Hénault » (dom Sinsart à dom Fangé, Munster, 8 novembre 1753 ; cité par l'abbé Guillaume, « Documents inédits... », art. cit., p. 145). Voir la lettre d'Iselin à Werdmüller (Bâle,

Munster ne laissa pas un grand souvenir au philosophe, qui en parlera comme d'« une petite ville affreuse<sup>20</sup> ».

Désormais, Voltaire et Iselin vivent à moins de cent kilomètres l'un de l'autre. Une visite de celui-ci à celui-là s'impose, d'autant plus qu'Iselin a sur les bras un procès compliqué, qui se plaide à Colmar<sup>21</sup>. Il annonce à plusieurs reprises son intention de rencontrer le grand homme en sa résidence alsacienne :

[Voltaire] est actuellement à Colmar, s'il y passe l'hiver je compte bien de le voir puisque je serai obligé d'y faire un voyage<sup>22</sup>.

Le fameux Voltaire est encore à Colmar, je m'y rendrai au mois de janvier s'il plaît à Dieu <sup>23</sup>.

Voltaire passera l'hiver à Colmar, où je me rendrai au mois de janvier et aurai occasion de le voir <sup>24</sup>.

Enfin le voyage a lieu. Iselin s'attarde quelques jours à Colmar et, cela va de soi, ne manque pas de rendre visite à l'illustre écrivain, qui n'est pas dans les meilleures dispositions : le 27 janvier, il a appris que Paris et Versailles lui étaient interdits par ordre du roi. À cela s'ajoute qu'au mois de novembre 1753, le libraire Néaulme avait publié à La Haye un *Abrégé de l'histoire universelle depuis Charlemagne, jusques à Charlequint*, où on pouvait lire, à propos des rois, des notations irrespectueuses qui provoquèrent un scandale. Voltaire reçut le volume vers le 20 décembre et s'affola :

C'étoit bien malgré moi que j'ai été obligé de prolonger mon séjour à Colmar, où je dois me rendre encore à la fin de ce mois ou au milieu du prochain. [...] j'eus le plaisir de voir souvant M. de Voltaire qui est dans une inquietude horrible, il souhaiteroit pouvoir retourner à Paris, et s'imagine que son *Histoire universelle* est cause de la continuation de sa disgrâce : il ressemble à une vraie squelette, et sans l'entendre parler on croiroit qu'il est mort, il est plein de vivacité et se plaint toujours avec 50 000 livres de rentes<sup>25</sup>.

---

29 décembre 1753 ; UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 256r) : « M<sup>r</sup>. de Voltaire va publier derechef, à sa mode accoutumée, ses annales de l'Empire qui ont été imprimés en Hollande ; en voici un petit prospectus ».

20 Voltaire à Charles-Jean-François Hénault, Prangins, 3 janvier 1755 (D6065).

21 Les détails de procédure remplissent sa correspondance avec les frères Schöpflin.

22 Iselin à Werdmüller, Bâle, 16 octobre 1753 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 245r).

23 Iselin à Werdmüller, Bâle, 30 novembre 1753 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 250r).

24 Iselin à Werdmüller, Bâle, 4 décembre 1753 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 252r).

25 Iselin à Werdmüller, Bâle, 8 février 1754 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 258r). Voir E. Kieffer, « De la vie et de la "mort"... », art. cit., p. 101-102 ; René Pomeau et Christiane Mervaud (dir.), *De la cour au jardin (1750-1759)*, t. III de *Voltaire en son temps*, Oxford, Voltaire Foundation, 1991, p. 198-199.

Mi-janvier, les journaux annoncèrent d'ailleurs la mort du squelette, à Colmar<sup>26</sup>. Celui-ci continua pourtant de travailler, afin d'allumer des contre-feux :

Je suis charmé que la copie de la pièce vous a fait plaisir, je <le> suis cependant incertain qu'elle soit de Voltaire même, elle seroit un peu mieux écrite, d'ailleurs il s'inscrit en faux et peste furieusement contre l'auteur qui, à ce qu'il assure, l'a voulu pendre : je compte de le revoir dans le courant du mois prochain, tems auquel le second volume de ses annales doit être achevé. Le Sr. Neaulme l'a sous presse aussi, je ne sais si ce n'est pas une nouvelle preuve de ses fourberies. Dès que ce second volume paroitra vous l'aurés<sup>27</sup>.

Il eut d'autant plus à faire que d'autres difficultés s'élevèrent, notamment avec les jésuites de Colmar :

216

Voilà mon cher ce qu'on m'écrit de Colmar : l'allarme est au Parnasse, Voltaire a appris ces jours passés que les prêtres grondent contre ses deux derniers ouvrages, l'abregé de l'histoire universelle et les annales de l'empire, que même ils l'ont dénigré chés M. l'Eveque et chés le Procureur general, il connoit le danger qu'il y a d'avoir pour ennemi ces gens qu'on appelle gens d'Eglise et gens du Roy, il croit déjà avoir à ses trousses la Sainte Hermandade, il a fait parler au Procureur general et a fait demander de voir des Jesuites dont il a reçu visite avanthier et hier, on ne scait ce qui s'est traité d'eux à lui, je m'imagine qu'il leur aura fait une profession de foi, voilà des mouvemens convulsifs qui marquent en lui bien des frayeurs, c'est matiere à bien faire rire le Roy de Prusse<sup>28</sup>.

Voltaire se tourna vers le père Joseph de Menoux, ancien confesseur du roi de Lorraine :

Je vous ai dit si je ne me trompe qu'un predicateur à Colmar a depeint au vif dans un de ses sermons M<sup>r</sup>. de Voltaire, il s'étoit amèrement plaint au confesseur du Roi Stanislas. Voici les correspondances qui ont été menés à ce sujet de part et d'autre<sup>29</sup>.

26 E. Kieffer, « De la vie et de la "mort"... », art. cit., p. 102-103. « Voltaire a esté serieusement malade d'un flux de sang et ne parloit que d'aller à Strasbourg, il est mieux depuis quelques jours et ne parle plus de nous quitter, on n'y connoît rien » (Corberon à Iselin, Colmar, 8 novembre 1753 ; UBB, VB Mskr M.16.VII, f. 32r).

27 Iselin à Werdmüller, Bâle, 12 février 1754 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 259r).

28 Iselin à Werdmüller, Bâle, 26 février 1754 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 260v). Voir L. Chatellier, « Voltaire, Colmar, les jésuites et l'histoire », art. cit., p. 71.

29 Iselin à Werdmüller, Bâle, 13 avril 1754 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 262r). Le prédicateur en question est le P. Sébastien Mérat, qui tonna en chaire contre l'*Abrégé*.

En revanche, Voltaire semble avoir eu de bons rapports avec les bénédictins de Munster, qui possédaient une maison à Colmar, dans l'actuelle rue des Marchands<sup>30</sup> (dom Benoît Sinsart, abbé de Munster, y séjournait souvent)<sup>31</sup>. Sinon, comment expliquer les confidences surprenantes du philosophe<sup>32</sup> et, quelque temps plus tard, son séjour à l'abbaye de Senones<sup>33</sup> ?

Les réactions du clergé colmarien, qu'il fût composé de jésuites ou de capucins, étaient somme toute plus à craindre que la brochure publiée par La Beaumelle après sa sortie de prison (octobre 1753). Ce pamphlet n'a jamais été retrouvé, mais il fit du bruit jusqu'à Bâle : « La Beaumelle a laché une piece sanglante contre M. de Voltaire, ces guerres literaires amusent l'officier et le sexe, d'autres se lassent à lire ces invectives<sup>34</sup> ». Tout cela fit que Voltaire commença à se lasser de Colmar. Si, au début de son séjour, il écrivait que « le vin et les habitants sont fort bons à Colmar, mais il n'y a point de bon café<sup>35</sup> », il ne tarda pas à changer d'avis quant aux habitants, parlant de « la Capitale des hotentots<sup>36</sup> », « ville moitié allemande moitié française, et entièrement iroquoise<sup>37</sup> », « ville de

30 E. Kieffer, « De la vie et de la "mort"... », art. cit., p. 96.

31 « M. Voltaire est toujours à Colmar ; il doit aller à Strasbourg occuper l'hôtel de M. de Coigny, que ce seigneur lui a offert, et compte aller à Plombières prendre les eaux. Je le vois souvent, il est à deux pas de chez moi. S'il a ici un ami, je puis me flatter que c'est moi, par des façons charmantes qu'il me témoigne. [...] Son abrégé de l'Histoire de l'Empire est fini, il m'en a fait présent. [...] Je suis trompé si vous n'y trouvez des traits bien hardis ; j'aurais voulu qu'il en supprimât plusieurs, mais selon lui, un historien ne peut sans crime taire la vérité. Je souhaite que cela ne lui attire point de tracasseries. Il a bien des jaloux et, partant, des ennemis. Il s'est confessé à un capucin et a fait ses Pâques. J'en ai vu le billet testimonial » (dom Sinsart à dom Fangé, Munster, 8 novembre 1753 ; cité par l'abbé Guillaume, « Documents inédits... », art. cit., p. 145 ; E. Kieffer, « De la vie et de la "mort"... », art. cit., p. 99). Dom Sinsart n'a visiblement pas eu connaissance de ce que Voltaire écrivait à la comtesse de Lutzelbourg, le 24 octobre 1753 (D5554) : « Je n'ay vu qu'en passant l'abbé de Munster, il est occupé à Colmar, il m'a paru fort aimable. Il a tué du monde, il a fait l'amour, il est poli, il a de l'esprit, il est riche, il ne luy manque rien ». Dans plusieurs lettres, Johann Rudolf Iselin présente dom Sinsart comme un ami.

32 « M. de Voltaire doit aller incessamment à Plombières, il passera chez vous, pour rendre ses devoirs au cher oncle qu'il honore infiniment. [...] Il est très partisan des Bénédictins ; c'est le seul ordre qu'il aime, parce que nous étudions et que nous laissons le monde comme il est, sans nous mêler d'intrigues. Il me disait, il y a quelque temps, que si nous mangions gras et qu'il y eût un peu moins de moinerie chez nous, il deviendrait notre confrère. Ce ne serait pas la nécessité qui le ferait notre prosélyte, puisqu'il a plus de 80000 livres de rentes » (dom Sinsart à dom Fangé, 24 mai 1754 ; cité par Besterman, D5826, note). Cf. la lettre de Voltaire à dom Calmet du 15 février 1748 (D3618) : « j'aurais la plus grande envie de venir passer quelques semaines avec vous et vos livres : il ne me faudrait qu'une cellule chaude ; et pourvu que j'eusse du potage gras, un peu de mouton et des œufs, j'aimerais mieux cette heureuse et saine frugalité, qu'une chère royale ».

33 Sur cet épisode singulier, voir en dernier lieu « Un cas très particulier de "tolérance" : Voltaire et dom Calmet », dans *Voltaire, la tolérance et la justice* (Actes du colloque d'Édimbourg, 8-10 septembre 2006), à paraître chez Peeters.

34 Iselin à Werdmüller, Bâle, 10 septembre 1754 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 279v).

35 Voltaire à Marie-Louise Denis, Colmar, 5 octobre 1753 (D5537).

36 Voltaire à Charles-Augustin Feriol, comte d'Argental, 24 février 1754 (D5691).

37 Voltaire à Jean-Baptiste de Boyer, marquis d'Argens, Colmar, 3 mars 1754 (D5705).

hottentots gouvernée par des jésuites allemands<sup>38</sup> ». Il songea à Strasbourg ou à la Suisse : « Voltaire desire fort faire un tour dans le paÿs de Vaud, mais il n'a pas encore pu avoir permission de sortir de la province d'Alsace, il se prepare pour retourner à Strasbourg<sup>39</sup> ». Il s'éloigna quelques semaines, pour séjourner dans un lieu inattendu, une abbaye bénédictine, sise sur le versant lorrain des Vosges (« [...] Voltaire est à Senones chés Dom Calmet<sup>40</sup> »), avant de rentrer à Colmar, puis de quitter définitivement la ville, le 22 octobre. Le 12 décembre, il arrive à Genève et, le 14, se rend au château de Prangins. Iselin semble le suivre à la trace :

Voltaire est arrivé le 12<sup>e</sup> à Geneve, il doit se rendre au chateau de Prangins sur le lac, afin de s'y servir d'une cure que M. Tronchin lui a prescrite : je doute que MM. de Berne verront avec plaisir cette visite, mais il y aura de quoi amuser les beaux esprits du paÿs de Vaud<sup>41</sup>.

218

Dès le mois d'août 1754, alors qu'il était revenu de Senones, Voltaire avait rencontré à Colmar un des frères Cramer, imprimeurs à Genève, venu lui offrir ses services en vue de la publication d'une édition collective de ses œuvres. Le projet prend forme, que persifle Iselin :

Le grand Voltaire aiant remarqué que pour etre grand auteur il faut ecrire des ouvrages in folio a pris la resolution de contracter avec M<sup>r</sup>. Cramer de faire imprimer ses ouvrages dans ce format : on lui conseille de fixer son sejour à Vevay, je ne sais s'il s'y determine, sa niece Madame Denis est tres malade à Prangins<sup>42</sup>.

Ne voulant pas demeurer à Prangins et ne pouvant s'installer à Genève, Voltaire fit l'acquisition de deux résidences, l'une à Montriond, près de Lausanne, l'autre aux Délices, où il s'établit le 1<sup>er</sup> mars 1755 :

M<sup>r</sup>. de Voltaire s'est fixé enfin, il a acheté une belle maison de campagne sur le Rhon à la portée de canon de la ville de Geneve pour 87 500 livres argent de France, il est à portée de faire imprimer ses ouvrages par MM. Cramer avec lesquels il a fait, à ce qu'on dit, le marché<sup>43</sup>.

Voltaire ne se priva ni d'écrire, ni de se faire imprimer, et au moins l'une de ses contributions à l'*Encyclopédie* irritera la cité de Calvin : « MM. de Geneve

38 Voltaire à Charles-Augustin Feriol, comte d'Argental, Colmar, 3 mars 1754 (D5706).

39 Iselin à Werdmüller, Bâle, 3 avril 1754 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 261r).

40 Iselin à Werdmüller, Bâle, 19 juillet 1754 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 275v).

41 Iselin à Werdmüller, Bâle, 17 décembre 1754 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 288v).

42 Iselin à Werdmüller, Bâle, 7 janvier 1755 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 290v).

43 Iselin à Werdmüller, Bâle, 30 janvier 1755 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 294r).

se plaignent amèrement d'un article inseré dans l'*Encyclopédie* voc. Geneve, ils n'ont pas tort, mais c'est la reconnoissance que je leur ai prédit du séjour de M. de Voltaire<sup>44</sup> ».

Il n'y a pas, dans toutes ces lettres, de révélations neuves sur l'auteur du *Dictionnaire philosophique*. Iselin n'est pas un familier de Voltaire, ne l'a pas beaucoup fréquenté et l'extrait le plus intéressant semble être celui où il relate sa rencontre avec le grand homme, à Colmar. Car le Bâlois n'eut rien d'un « voltaïrolâtre ». Certes, il admirait le bon écrivain, le maître ès langue française<sup>45</sup>, mais il critiquait énergiquement la pensée du personnage et ses conséquences, mettant dans le même sac Voltaire et son grand ennemi :

Il en est au reste comme vous dites Monsieur. On voit les fruits de la doctrine de Voltaire et de Rousseau, et le siecle a bien changé, puisque jadis en fait de religion, Geneve servoit d'exemple, aujourd'huy il n'est pas de meme : Voltaire cherchoit partout un asyle ; on le lui a refusé en tout lieu, et je suis charmé qu'il n'ait pas été parmi nous comme il l'a souhaité, il nous auroit suscité des affaires quoiqu'il n'ait que trop de disciples<sup>46</sup>.

[...] ces jeunes esprits forts ne sortent pas de l'école de Voltaire ni de Rousseau, ainsy ils ne feront pas grand mal ; il n'y a pas des Machiavells ni des Hobbes qui enseignent en Suisse, aussi ces nouveaux auteurs sont bien tot à bout de leurs raisonnemens<sup>47</sup>.

Néanmoins, on ne peut que constater en général la qualité des renseignements dont il fait état, allant jusqu'à rapporter la substance d'une lettre de Voltaire à Sébastien Dupont :

Je vous ennuirois trop Monsieur si je vous faisois un detail de toutes les suites qu'entraînera la construction de Versoix, il suffit de vous dire que M. de Voltaire a écrit à un de ses amis à Colmar en ces termes : le Roi fait batir une ville à

44 Iselin à Werdmüller, Bâle, 22 février 1758 (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 466r). L'article a paru en novembre 1757. Sur les réactions qu'il suscita, voir R. Pomeau et Ch. Mervaud (dir.), *De la cour au jardin (1750-1759), op. cit.*, p. 337-339.

45 Dans une lettre à Werdmüller (Bâle, 19 juillet 1754), il dit d'un de ses correspondants « qu'il n'est pas sorti de l'école de M. de Voltaire quant à son stîle » (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 275r). Le 11 mars 1755, il envoie à Zurich une pièce de vers, en précisant : « Voici mon cher une poesie qui n'a pas Voltaire pour auteur » (UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 299r).

46 Iselin à Werdmüller, Bâle, 8 juillet 1766 (UBB, ms. G.IV.10<sup>b</sup>, f. 906v).

47 Iselin à Werdmüller, Bâle, 17 février 1767 (UBB, ms. G.IV.10<sup>b</sup>, f. 957v). Certaines provocations sont rapportées sans commentaires : « M. de Voltaire aiant fait jouer comedie et donné à manger gras pendant le carême, a été excommunié par M. l'Eveque d'Annecy, auquel il doit avoir repondu, que les coups de foudre du Vatican n'etoient plus à craindre dans ce siecle » (Iselin à Werdmüller, Bâle, 24 mars 1762 ; UBB, ms. G.IV.10<sup>a</sup>, f. 600r).

Versoix, où il y aura libre exercice de religion. Voilà le premier fruit de ma prédication ! jugés du reste<sup>48</sup>.

Il arrive d'ailleurs à des correspondants de Johann Rudolf Iselin de lui poser des questions sur le grand homme qu'il a l'honneur de connaître<sup>49</sup>. Même pour ses adversaires, qui sont également ses lecteurs et ses commentateurs, Voltaire était la grande ombre des Lumières.

---

48 Iselin à Werdmüller, Bâle, 12 juillet 1769 (UBB, ms. G.IV.10<sup>b</sup>, f. 1073r). Cf. le texte de la missive : « Je crois que M<sup>r</sup> Le Duc De Choiseul va faire bâtir dans mon voisinage une ville où la tolérance sera établie. Je verrai enfin les fruits de ma prédication. Les jésuites n'étaient pas de si bons missionnaires que moi » (Ferney, 13 mars 1769 ; D15515). Sur Versoix, voir R. Pomeau (dir.), « *Écraser l'infâme* » (1759-1770), t. IV de *Voltaire en son temps*, op. cit., 1994, p. 420-423.

49 « Vous êtes de retour de Colmar, Monsieur, est ce que le fameux Voltaire s'y trouve encore et son livre des annales de l'Empire qu'il y faisoit imprimer paroitra-t-il bientôt et sera-ce un ouvrage différent de l'abrégé de l'histoire de l'Empire depuis Charlemagne jusqu'à Charle-Quint ? » (J.-M. Bardin à Iselin, s.l., 5 avril 1754 ; UBB, VB Mskr M.16.VII, f. 74r) ; « P. S. Je reçois dans ce moment le dessin [?] de Voltaire dont je vous remercie » (J.-M. Bardin à Iselin, s.l., 31 mai 1754 ; UBB, VB Mskr M.16.VII, f. 80r).

VOLTAIRE AND THE CALAS AFFAIR  
AS REPORTED IN HOLLAND, 1762-67

*Kees van Strien*  
*Leiden*

On 10 March 1762 Jean Calas, a Protestant merchant of Toulouse, was broken upon a wheel. Convicted of having murdered his son in order to prevent him becoming a Catholic. At the time this *fait divers* was largely ignored outside Toulouse, a city which every year celebrated *la délivrance*, a massacre of its Protestant citizens in 1562. Things began to change with the publication in Genève and Paris of a number of pamphlets claiming Calas's innocence. These came out in July and August 1762, and many were reprinted in Holland, where they were advertised in newspapers, among them the French gazettes which provided large parts of Europe with news, and commented upon in literary journals. So were later publications on the affair, not least Voltaire's *Traité sur la tolérance*. Moreover, from June 1764 onwards the newspapers also reported on the attempts to quash the original judgement and rehabilitate Jean Calas.

In tracing the extent to which the Calas affair was reported and commented upon in Holland, we have gone through most of the contemporary newspapers: nine in Dutch and three in French. The *Amsterdamsche Courant* [AC], the *Hollandsche Historische Courant* of Delft, the *Oprechte Haerlemse Courant* [OHC], the *Rotterdamsche Courant* [RC], the *'s-Gravenhaegse Courant* [sGC], the *Leydse Courant* [LC], the *Utrechtse Courant* [UC], the *Leeuwarder Courant* [LwC]<sup>1</sup> and the *Middelburgse Courant* [MC] and the gazettes d'Amsterdam [GdA], d'Utrecht [GdL] et de Leyde [GdL].<sup>2</sup> Also the leading literary journals in French: Marc-Michel Rey's *Journal des scavans*, from January 1764 entitled *Journal des scavans avec des extraits des meilleurs journaux de France et d'Angleterre*, the *Gazette littéraire de l'Europe* (1764-83), another monthly, published by Evert van Harrevelt in Amsterdam, the quarterly *Bibliothèque des sciences et des*

1 Both the *Leydse Courant* and the *Leeuwarder Courant* can be searched on-line.

2 Copies of the *Gazette de La Haye* (1744-90?) covering this period are not known to have been preserved.

*beaux-arts*, appearing with Pierre Gosse junior and Daniel Pinet in The Hague, and *Mercure historique et politique*, a mainly political monthly published from May 1763 onwards by Frédéric Staatman in The Hague.

The principal literary journal in Dutch was *Vaderlandsche letter-oefeningen*, appearing each month with Albert van der Kroe in Amsterdam (1760-67).<sup>3</sup> Other monthlies were *Maandelyke uittreksels, of de Boekzael der geleerde waerelt* (Amsterdam, 1715-1811), *Republyk der geleerden, of Boekzaal van Europa* (Amsterdam, R. and G. Wetstein, 1718-74), *Nederlandsche letter-courant* (Leiden, Élie Luzac, 1759-63), *De letter-historie en boek-beschouwer* (Amsterdam, J. Loveringh, 1763-64), *Boekzaal der Heeren en Dames* (Zaltbommel-Amsterdam, J.W. Kanneman, 1762-65), with supplements, entitled *Schouwburg nieuws* and *Letternieuws of naamlyst van uitgekomenen nieuwe boeken*, and two monthlies mainly concentrating on politics: *Nederlandsche post-ryder* (1756-81) and *Maandelykse Nederlandsche Mercurius* (Amsterdam, B. Mourik, 1756-91).<sup>4</sup>

222

#### PAMPHLETS AND LEGAL PROCEEDINGS

Unlike the hanging of the Huguenot preacher François Rochette in Toulouse on 19 February 1762, reported in some newspapers in March-April 1762,<sup>5</sup> and in a pamphlet for sale with Pierre Gosse at The Hague,<sup>6</sup> the Calas affair does not appear to have been much mentioned at the time. However, on 24 April 1762 the *Middelburgse Courant* printed a letter dated Bordeaux, 1 April, with an extensive account of what had happened: M. Calas, an honest and virtuous Christian, whose only crime was his being a Protestant, had a son, who desperate about his gambling debts, hanged himself in his father's storehouse. When his friend, after a visit to the family, saw the storehouse open, he notified Calas, who had his son cut down. During the trial a bishop testified that Protestants believed they were entitled to kill their children if they wished to change their

3 The monthly instalments do not carry a date, but their publication was usually advertised in *OHC*, *LC* and *MC*.

4 For more detailed information on these and other publications, see the *Short Title Catalogue Netherlands* (STCN), an online database of works printed in the Netherlands before 1800 (in progress) and the more recent online *Encyclopedie van Nederlandstalige tijdschriften tot 1815* (ENT).

5 *MC*, 20 March, 1 April (extensive), *LC*, 31 March; *RC*, 1 April.

6 *Récit fidèle de la mort édifiante de M. Rochette, ministre en France, exécuté à Toulouse le 18 février 1762 pour cause de religion*, 8°, 1762; *Getrouw verhaal van de stichtelyke dood van den Heer F. Rochette, predikant in Vrankryk. Welke op den 18 February 1762 om de Religie te Toulouse is geëxecuteert* [literal translation of the French title] (*Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, XVII, i (January-March 1762), p.273 and in its *Catalogue des livres nouveaux* [...]; Dutch version mentioned in *Vaderlandsche letter-oefeningen*, II, ii, No.11 (June 1762), p.865: "15 bladzyden in octavo" [15 pages in octavo]).

religion. A memoir refuting this was burned by the public executioner. Calas suffered for two and a half hours before expiring. His wicked son was given a saint's burial. The friend was acquitted. The monk who had attended Calas during his last hours testified that "though a Protestant, he had died like an angel". In August a number of booksellers<sup>7</sup> advertised in the *Oprechte Haerlemse Courant* that they had for sale "*De Echte stukken raakende de dood van de heeren Calas en 't gegeeven vonnis te Toulouse*, in 8vo; item in 't Fransch" [*The original pieces concerning the death of Messrs Calas and the verdict given at Toulouse [...] also in French, i.e. Pièces originales...*]. Later that year the texts making up this pamphlet also appeared in *Boekzaal der Heeren en Dames*<sup>8</sup> and in an almanac for 1763 published by Steven Jacob Baalde in Amsterdam.<sup>9</sup>

Early in October the *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, edited by some of the pastors of the French Protestant church at The Hague, devoted much space to "l'infortuné Calas, dont le sort déplorable intéresse tous les hommes, et pousse jusqu'au ciel des cris de vengeance." They printed Voltaire's letter to D'Alembert, here dated 24 March 1762.<sup>10</sup> Voltaire, who then had just learned about the Calas affair, wrote: "Tous nos cantons hérétiques jettent les hauts cris, tous disent que nous sommes une nation aussi barbare que frivole, qui sait rouer, et ne sait pas combattre, et qui passe de la Saint-Barthélemy à l'Opéra-Comique ; nous devenons l'horreur et le mépris de l'Europe ; j'en suis fâché, car nous étions faits pour être aimables."

The letter is followed by a brief note: "Ceux qui désirent d'être pleinement instruits de l'innocence parfaite du sieur Calas, et de la barbare sentence du parlement de Languedoc contre lui, n'ont qu'à jeter les yeux sur les pièces suivantes, qui se trouvent chez l'imprimeur de ce journal : *Pièces originales*

- 7 *OHC*, 5 August 1762: available with Magerus, Harrevelt (Amsterdam), J. Bosch (Haarlem), Luchtman (Leiden), J.D. Beman (Rotterdam), P. Gosse jr., D. Pinet (The Hague); *Letternieuws [...]*, September 1762, p.18; *GdU*, 6 August: both the French and Dutch editions (6 sols de Hollande); Dutch edition not in STCN.
- 8 See the advertisement in *LC*, 3 November 1762 for vol. IV, No.16: "Zeldzame dood van de heren Calas te Parijs [*sic*] en vonnis" ["Rare death of Messrs Calas in Paris and verdict"]; this text does not appear in the collected edition of *Boekzaal [...]* (The Hague, Koninklijke Bibliotheek, 32 K 1-6).
- 9 A long advertisement (*LC*, 8 December 1762; *sGC*, 10 December; *OHC*, 18 December; *Maandelyke uittreksels*, XCVI, January 1763, pp.101-2) details the contents of *Gerenameerde, volledige, nuttige en altoosduurende Societeit Almanach, voor den Jaare 1763* [Renowned, complete, useful and perpetual society almanach for the year 1763]; particulars of the death of the reverend Rochette (No.11) and *Egte berigten wegens 't vonnis en dood van den heer Calas* [Original pieces concerning the verdict and death of Mr. Calas] (No.12).
- 10 *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, XVIII, i (July-September 1762), pp.210-14: "La véritable lettre de M. de Voltaire, dépouillée des interpolations nombreuses et infâmes avec lesquelles elle a paru dans un des journaux d'Angleterre\* \* *Gentleman's Magazine*, July 1762, p.312" (referred to in *Nederlandsche letter-courant*, IX [11 February 1763], p.95); D10394, Voltaire to D'Alembert, 29 March 1762 and D.app.215.

concernant la mort des Srs Calas et le jugement rendu à Toulouse.<sup>11</sup> *Innocence et supplice de Jean Calas, négociant à Toulouse.*<sup>12</sup> *Mémoire de Donat Calas pour son père, sa mère et son frère.*<sup>13</sup> The editors commented: “Les deux dernières de ces pièces sont attribuées, et non sans fondement, à M. de Voltaire, qui a prêté sa plume à la vérité, pour intéresser la justice et l’humanité en faveur d’une famille dont les malheurs sont peut-être sans exemple et dont les persécuteurs auront un compte épouvantable à rendre à Dieu.”<sup>14</sup> Needless to say the first pamphlet, whose translation [*Echte stukken...*] had been in print for some time, was also by Voltaire.

On 1 February 1763 Daniel Aillaud of The Hague advertised in the *Oprechte Haerlemse Courant* that he would soon publish *Mémoire pour Donat, Pierre et Louis Calas, au sujet du jugement rendu à Toulouse contre le sieur Jean Calas, leur père*, an 88-page document drawn up by A.-J. Loyseau de Mauléon, one of the lawyers that had been persuaded to help the Calas family in their struggle to obtain justice. On 7 February 1763 Aillaud together with Hendrik Bakhuyzen announced that a Dutch version would soon be available.<sup>15</sup> On 17 February it was for sale in The Hague, and, as soon as the worst winter frosts were over and transport by water was once again possible, it would be shipped to the other towns.<sup>16</sup> On 21 March, exactly a fortnight after the *Conseil du roi* decided that Madame Calas would be allowed to appeal against the judgement of the Parlement de Toulouse,<sup>17</sup> the publishers advertised:

Memorie ter verdediging der eer van den ongelukkigigen Jean Calas en zyn zoons Donat, Pierre en Louis, wegens het bloedige en beruchte vonnis van Toulouse waarby de vader op een ongegrond vermoeden van zyn zoon vermoord te hebben, veroordeeld wierd om levendig gerabraakt te worden; welke sententie hy ook heeft ondergaan, met alle de omstandigheeden daartoe betrekkelyk, zynde naauwkeurig beschreeven door den Heer Loyseau de Mauléon, advokaat in het Parlement van Parys, uit het Fransch vertaald door den Heer E.B.; de

11 See *The Complete Works of Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation [CW], vol. 56b, 2000, pp.139-40, ED 62PB; STCN; *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, XVIII, i (July-September 1762), *Catalogue des livres nouveaux [...]*, p.283: “8°, 1762, 3 parties” (ED 62PB has only two parts: *Extrait d’une lettre de la dame veuve Calas [...]* and *Lettre de Donat Calas [...]*).

12 An edition of *Histoire d’Élisabeth Canning et de Jean Calas*; see CW, vol.56b, pp.340-41, ED 62PB; STCN.

13 See CW, vol.56b, pp.285-86, ED 62PB; STCN. These three pieces advertised on 21 September in *GdU*; also in *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, XVIII, i (July-September 1762), *Catalogue des livres nouveaux [...]*, p.297: “3 stukjes”.

14 *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, XVIII, i (July-September 1762), pp.213-14.

15 *LC*, 7 February 1763; brief comment in *Vaderlandsche letter-oefeningen*, III, i, No.12 (August 1763), p.506 (referred to in the *Nederlandsche letter-courant*, X[14 October 1763], p.247).

16 *OHC*, 17 February 1763; *GdU*, 18 February.

17 For the chronology of the affair, see CW, vol.56c, 2000, pp.119-26.

prys is 8 st.<sup>18</sup> [Memorandum in defence of the honour of the unfortunate Jean Calas and his sons Donat, Pierre and Louis, on account of the bloody and infamous verdict pronounced at Toulouse, convicting the father, on the groundless suspicion of having killed his son, to be broken alive upon a wheel, which sentence he also suffered; with all the relevant circumstances being painstakingly described by Mr Loyseau de Mauléon, advocate in the parlement of Paris, translated from the French by Mr E.B.; the price is 8 stuivers.]

According to the poet Onno Zwier van Haren the translation was far from impressive.<sup>19</sup> As to the contents of this pamphlet, Abraham Ferwerda and Gerrit Tresling, who advertised the book in the *Leeuwarder Courant*, did not hesitate to underline the horrors and the injustice. It was “the history of a son, overcharged with the weight of life, who killed himself in his father’s house; the father’s desperate cries on seeing his son’s corpse were held to be those of the fight in which the son attempted to resist his father’s barbarous attack; and this most tender-hearted father was publicly executed as a murderer on a wheel. This is one of the saddest events that has ever taken place on the stage of this world and which will arouse the deepest emotions in all readers.”<sup>20</sup>

On 29 March 1763 an advertisement in the *Gazette d’Amsterdam* mentioned a collection of the pamphlets that had appeared so far, written by the lawyers Loyseau de Mauléon, Élie de Beaumont, Mariette and by Voltaire:

On trouve chez M.-M. Rey, libraire à Amsterdam : I. Mémoire à consulter et consultation pour la dame Anne-Rose Cabibel veuve Calas et pour ses enfants, signés par XVI avocats de Paris le 23 août 1762 [by Élie de Beaumont]. II. Pour dame Anne-Rose Cabibel, veuve du Sr Jean Calas, marchand à Toulouse, Louis et Louis-Donat Calas leurs fils, et Anne-Rose et Anne Calas, leurs filles, demandeurs en cassation d’un arrêt du Parlement de Toulouse du 9 mars 1762 [by Mariette], de l’imprimerie de Le Breton, imprimeur ordinaire du roi à Paris. III. Pour Donat, Pierre et Louis Calas [by Loyseau de Mauléon]. IV. Mémoire de Donat Calas pour son père, sa mère et son frère. V. Déclaration de Pierre Calas. VI. Histoire d’Élisabeth Canning et de Jean Calas. VII. Pièces originales concernant la mort des Srs Calas et

<sup>18</sup> LC, 21 March 1763; OHC, 26 March; *Republyk der geleerden*, V (January-February 1763), p.186: *Memorie voor Donat, Pierre en Louis Calas [...]*[i.e. *Mémoire pour Donat, Pierre et Louis Calas*]; E.B. identified as Egbert Buys, see STCN: *Chryssal of De gevallen van een guinie* [*Chrysal or the adventures of a guinea*], ’s-Gravenhage, H. Bakhuysen, 1763-67.

<sup>19</sup> See H.E. Moltzer, *Hareniana: brieven van W. en O.Z. van Haren*, Groningen, Wolters, 1876, p.34: “La traduction hollandaise ne vaut rien, mais si le langage original répond aux pensées, cette pièce est très belle” (Onno Zwier van Haren to Gerard Nicolaas Heerkens, 12 March 1763).

<sup>20</sup> LwC, 20 April and 18 May 1763.

jugement rendu à Toulouse [IV-VII by Voltaire]. Toutes ces pièces sont des éditions originales.<sup>21</sup>

A week later Rey's colleague J. H. Schneider advertised in the same paper that he had for sale: "Mémoires pour la veuve Calas, ses fils, ses filles etc. huit pièces dont l'une ne se trouve pas dans l'édition de Paris, 12°".<sup>22</sup> The contents of another collection of pamphlets on the affair were discussed at length in May 1763 in *Vaderlandsche letter-oefeningen*. Apart from the numbers 1, 2, 7, 4, 5 and 6 advertised by Rey (n°6 described in *Vaderlandsche letter-oefeningen* as "Un écrit historique de cette affaire auquel on a joint le récit d'une semblable, arrivée il y a quelque temps en Angleterre, dans laquelle néanmoins les accusés innocents n'ont pas succombé"), this collection also comprised *Lettre de M. de Voltaire à M. d'Alembert, pour servir de suite aux mémoires des Calas*.<sup>23</sup>

226

A very different kind of publication relative to the Calas affair appeared in the October 1763 instalment of the Amsterdam edition of the *Journal des scavans*. It was a review of a medical publication entitled "*Mémoire sur une question anatomique relative à la jurisprudence, dans lequel on établit les principes pour distinguer, à l'inspection d'un corps trouvé pendu, les signes du suicide d'avec ceux de l'assassinat*",<sup>24</sup> par M. Louis, de l'Académie royale de chirurgie, et chirurgien consultant des armées du roi etc.": "L'histoire malheureuse arrivée à Toulouse au mois de mars 1762 a donné lieu à cette dissertation. Un père se trouve à côté du cadavre de son fils qui était pendu ; accusé et convaincu d'avoir lui-même pendu ce fils, il expire sur l'échafaud". The author showed "avec beaucoup de sagacité et de force, combien un chirurgien doit se défier de lui-même, quelle circonspection il doit avoir, quelles attentions il doit faire quand il a à donner un rapport qui doit influer sur la fortune, l'honneur et la vie d'un citoyen." The reviewer added: "Ce mémoire est écrit avec légèreté, et enrichi de plusieurs

21 See Moltzer, p.37: "Le libraire Rey à Amsterdam vient de publier que l'on trouve chez lui les pièces qui regardent le procès de Calas, je les ai fait venir et m'appête à les lire avec toute l'attention dont je suis capable" (O.Z. van Haren to Heerkens, 4 April 1763).

22 *GdA*, 5 April 1763; *GdU*, 8 April; on 23 June the Leiden bookseller Samuel Luchtmans bought 4 copies at 18 stuivers each (Amsterdam, University library, Luchtmans, Boekverkopers, 1761-65, f.82; 1765-69, f.84, 1 August 1765, Schneider, Mémoires pour consulter pour Madame Calas, 18 stuivers).

23 *Vaderlandsche letter-oefeningen*, III, ii, No.9 (May 1763), pp.333-39, article entitled: "De veroordeeling van Jean Calas, op de onzinnige woede van het bygeloof" ["The conviction of J. Calas as a result of the senseless fury of superstition"].

24 Paris, Cavelier, brochure in-12 de 53 pages (*Journal des scavans*, October 1763, pp.385-87; Paris edition, September 1763, p.637); the only other mention of the Calas affair in this journal, including a reference to Loyseau de Mauléon's *Mémoire pour Donat, Pierre et Louis Calas* [...], appeared in an article entitled *Toulouse, a reprint of a passage from Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'évangile depuis le temps des apôtres jusqu'à l'an 1597* (*Journal des scavans*, June 1764, pp.130-52; section "Extraits [...]").

histoires piquantes qui ont été entendues avec plaisir dans l'assemblée publique où il a été lu". Far more emotional was the approach taken by Antoine Court de Gébelin in his *Les Toulousaines ou Lettres historiques et apologétiques en faveur de la religion réformée, et de divers protestants condamnés dans ces derniers temps par le Parlement de Toulouse, ou dans le haut Languedoc*, advertised in November 1763 by Pierre Humbert in Amsterdam.<sup>25</sup>

Meanwhile developments in the case had been mentioned in the newspapers. On 4 June 1763 the *Rotterdamsche Courant* printed a news item from Paris that the 1,500 livres needed to copy the papers necessary for an application to have the case reviewed had been collected by friends of the family among whom Voltaire. "It was through the generosity, the solicitations and the credit of M. de Voltaire that this revision has been brought before the council; and M. de Voltaire has been supported by the diligence and disinterested lights of the most famous lawyers."<sup>26</sup> The legal procedures took many months and it was only on 4 June 1764 that, after four hours of deliberation, the judgement of the Parlement de Toulouse was quashed by about 90 judges, making up the Conseil d'État du roi. According to the *Gazette d'Amsterdam* of 19 June 1764 it was expected that a new trial would rehabilitate "la mémoire d'un innocent supplicié". Everyone in Paris approved of this decision: "Si quelque raison pouvait consoler de leur infortune la dame Calas et ses filles, si, dans l'état où elles sont, elles pouvaient goûter quelques instants d'une joie pure, ce serait de voir tout un peuple les féliciter de la justice qui vient de leur être rendue ;<sup>27</sup> mais le malheur se fait toujours sentir aux âmes sensibles, et la joie en elles n'est que passagère. Il est bon d'apprendre à ceux qui ne les connaissent pas que, quoique malheureuses, elles ont beaucoup de mérite ; et le plus grand des malheurs ajoute encore à la douceur, à la vertu et à la piété."<sup>28</sup>

On 6 July the *Gazette d'Amsterdam* reported that the Parlement de Bordeaux was then investigating "la malheureuse affaire de la famille de Calas [...]. Pour peu que l'on fasse attention aux procédures, on s'aperçoit clairement que le chef de cette famille n'a été livré à une mort ignominieuse que par la différence de religion et l'animosité du peuple. Il est plus que vraisemblable, et les pièces produites en justice font foi que le fils de cet infortuné s'est pendu lui-même, et que le père, loin d'avoir eu aucune part à sa mort, a expié par la sienne

<sup>25</sup> *Maandelyke uittreksels*, XCVII (November 1763), p.600: 1763, 12°.

<sup>26</sup> *RC*, 4 June 1763 (Paris, 30 May); reprinted in *LWC*, 8 June 1763.

<sup>27</sup> This passage (in Dutch) also in *MC*, 26 June.

<sup>28</sup> *GdA*, 19 June 1764 (Paris, 11 June); very similar text in *GdU*, 15 and 19 June, and in *Mercurie historique et politique*, CLVII (July 1764), pp.45-46; translation of *GdA* text (up to "leur être rendue") in *LC*, 20 June and reprinted in *LWC*, 23 June; briefly in *OHC*, 19 June; *GdL*, 19 June, suppl.; *RC*, 21, 23 June; *MC*, 23 June.

un crime dont il était innocent.”<sup>29</sup> The same day the *Gazette de Leyde* wrote: “M. de Voltaire, aux bons offices de qui la famille de Calas est redevable du bon tour que son affaire a pris, a envoyé à M. Mariette, avocat des Calas, une lettre de change avec un billet dans lequel il lui marquait que trois personnes s’étaient cotisées pour lui payer les honoraires, et qu’il se faisait un honneur d’être le premier à donner son contingent. Mais M. Mariette lui a renvoyé la lettre de change en lui mandant qu’il trouvait suffisamment sa récompense dans l’occasion de défendre et de venger des innocents opprimés.”<sup>30</sup>

Full background information on the case, together with a large print representing the meeting of the Conseil d’État, was given in the *Maandelykse Nederlandsche Mercurius* of August,<sup>31</sup> and the *Mercure historique et politique* commented that the verdict of 4 June was “preuve évidente que la justice et la clémence du meilleur des rois n’approuvent jamais le zèle ignorant et la haine pernicieuse de quelques ecclésiastiques qui ne cherchent à opprimer et à tyranniser ceux qui ont le malheur, dirai-je ? ou plutôt le bonheur de ne pas suivre leurs préjugés ; ces préjugés qui déshonorent également la divinité et la raison humaine ; ces préjugés qui dans tous les temps et dans tous les lieux ont séduit et troublé et bouleversé des particuliers, et des familles, et des villes, et des provinces, et des États, et des souverains.”<sup>32</sup> For more information on “cette déplorable affaire de Calas”, this journal referred its readers to “un nouvel ouvrage de M. de Voltaire, intitulé *Traité sur la tolérance*. Il a été imprimé à Genève et réimprimé à Rouen chez le sieur [Robert] Machuel. Le dernier imprimeur en a été mis à la Bastille ; mais il est à espérer que par une suite naturelle de la sage décision du roi, il obtiendra son élargissement. [...]” (p. 640).

#### TRAITÉ SUR LA TOLÉRANCE

Voltaire’s *Traité sur la tolérance*, his most important publication on the Calas affair, had appeared with Cramer in Geneva in November 1763.<sup>33</sup> On 17 November 1763 Belle van Zuylen, the daughter of a member of the States of Utrecht who had wept when she first read the pamphlets on the Calas affair, was told by her Swiss correspondent David-Louis Constant d’Hermences: “[Voltaire] vient de donner un traité sur la tolérance, qui vous fera plaisir. Nous

<sup>29</sup> *GdA*, 6 July 1764 (Paris, 29 June); also *RC*, 30 June, *OHC*, 3 July and *MC*, 7 July.

<sup>30</sup> *GdL*, 6 July 1764 (Paris, 29 June); reprinted in *Mercure historique et politique*, CLVII (July 1764), pp.43-44; slightly different in *Journal des scavans*, June 1764, pp.278-79 and in *GdU*, 6 July; translation in *MC*, 10 July.

<sup>31</sup> *Maandelykse Nederlandsche Mercurius*, XVI (June 1764), p.227; XVII (August, 1, 1764), pp.39-41.

<sup>32</sup> *Mercure historique et politique*, CLVI (June 1764), p.641.

<sup>33</sup> See *CW*, vol.56c, pp.102-103; 123-24.

l'avons engagé à ne le publier qu'après la décision des Calas, parce qu'il intéresse et attaque trop de gens et trop de choses."<sup>34</sup> In Holland the first advertisements for the book appeared early in March 1764 both in the *Mercuré historique et politique* and the *Journal des scavans avec des extraits des meilleurs journaux de France et d'Angleterre*. Frédéric Staatman, the *Mercuré's* publisher, sold "*Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas*, 8°, 1763, 1-0-0."<sup>35</sup> The *Journal des scavans* stated: "Marc-Michel Rey publie *Traité sur la tolérance* par M. de Voltaire, 8vo." Rey also announced the book in the volumes for April (*Traité sur la tolérance* par M. de Voltaire, 8vo, 1764) and May (*Traité sur la tolérance* par M. de Voltaire, nouvelle édition, 8°, à 12 sols).<sup>36</sup> This last announcement also appeared in the *Gazette d'Amsterdam* of 8 June. Rey's first edition was more expensive than the second one: the Leiden bookseller Samuel Luchtman paid 15 stuivers a copy and sold them for 18. Copies of the second edition cost Luchtman 9 stuivers and, as we have just seen, customers paid 12 stuivers.<sup>37</sup> Another edition was advertised in the July instalment of the *Mercuré historique et politique*: "*Traité sur la tolérance* par M. de Voltaire, 8°, Amst., 1764, 0-15-0."<sup>38</sup>

In April 1764 a review of *Traité sur la tolérance, à l'occasion de la mort de Jean Calas*, 1763, grand 8° de 211 pp. appeared in the *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*. It was introduced as follows:

Quoique cet ouvrage soit anonyme, nous ne croyons pas que personne en méconnaisse l'auteur. Le style de M. de Voltaire, et sa façon de penser ont quelque chose de si caractéristique qu'il est impossible de s'y méprendre, et toute sa manière, son esprit, ses principes, la magie de son coloris se retrouvent si bien dans cette nouvelle production qu'il aurait été très superflu d'y mettre son nom. Pourquoi faut-il qu'en y reconnaissant la beauté du génie et les talents supérieurs de cet homme illustre, qui depuis près d'un demi-siècle tient d'une main toujours également ferme le sceptre de la littérature française, on y reconnaisse aussi l'abus qu'il n'a que trop souvent fait de son génie et de ses talents, ses préjugés contre la Révélation et son indécente affectation à jeter s'il était possible, du ridicule sur nos Saints Livres et particulièrement sur ceux

34 I. de Charrière/Belle de Zuylen, *Œuvres complètes*, Amsterdam, G.A. van Oorschot, 1979-84, I, p.138 (10 October 1762), p.159 (quotation).

35 Avertissement on verso of the title page.

36 *Journal des scavans*, February 1764, p.573; April 1764, *Catalogue*; May, I, 1764, p.282.

37 On 6 and 13 April a total of six copies were bought from Rey at 15 st. each; on 9 and 25 May five at 9 st. each (Luchtman, Boekverkopers, 1761-65, f.80); 7 September 1764 one (9 st.) from Élie Luzac (f.374); 15 March 1765 one (9 st.) from Rey; 26 November 1765 one (9 st.) from Luzac (1765-69, f.77, f.198); Luchtman, Particulieren, 1756-69, f.237 (1 May 1764); f.294 (1 April 1764).

38 See D12035, Voltaire to Damilaville, 6 August 1764: "On en est en Hollande à la troisième édition de la *Tolérance*".

de l'Ancien Testament ! Nous ne dissimulerons pas les sentiments douloureux que nous avons éprouvés en lisant divers morceaux de ce *Traité sur la tolérance*, morceaux choquants qui déparent ce bel ouvrage, qui le feront peut-être défendre dans les pays où il importerait le plus qu'il fût lu, et qui détruiront ainsi les excellents fruits qu'on en aurait pu attendre. Que M. de Voltaire eût seulement supprimé trois ou quatre chapitres de son livre, il aurait fait un bien infini ; et ce livre seul, quand il n'en aurait jamais fait d'autres, aurait suffi pour l'immortaliser de la manière la plus honorable.

Dans le compte que nous allons rendre de ce *Traité* nous omettrons tous les passages où la religion n'est pas assez respectée.<sup>39</sup> Il faudra même, vu le peu d'espace qui nous reste, que nous passions quantité d'excellents morceaux ; mais pour que nos lecteurs perdent le moins qu'il sera possible, nous laisserons parler M. de V. lui-même, et désormais nous ne ferons presque que transcrire.<sup>40</sup>

230

This was followed by quotations from each chapter, with occasional comments. This is what the editors had to say after quoting Voltaire's introduction to chapter 1, *Histoire abrégée de la mort de Jean Calas*:

Vient ensuite un précis supérieurement fait de cette funeste histoire. Il faut lire ce morceau, même après avoir lu les excellents écrits de Messrs de Beaumont, Loyseau et Mariette, ces trois généreux défenseurs des lois et de l'innocence. M. de Voltaire a eu l'art de rassembler en moins de vingt pages toutes les circonstances essentielles de cet horrible procès, et toutes les preuves qui établissent invinciblement l'innocence de l'infortuné Calas. Il est impossible et de lire ce morceau sans la plus grande émotion, et de conserver, après l'avoir lu, le moindre doute sur l'injustice de l'arrêt de Toulouse. Notre illustre auteur espère, avec toute l'Europe, que cet affreux arrêt sera cassé par le Conseil du roi. (pp.172-73)

The brief comment in the June volume of Marc-Michel Rey's *Journal des savans* did not mention Voltaire's irreverent attitude towards religion, but concluded not without irony that for once Voltaire's style and lack of originality was effective: "Les matières y sont traitées avec rapidité et avec une grande inégalité de style ; on y reconnaît la manière de l'auteur plus brillante que solide, plus tranchante que profonde. Il y plaide bien la cause de l'humanité, mais il aurait pu y ajouter plusieurs choses d'un plus grand poids. On n'y trouve presque rien qui n'ait été déjà dit. Les exemples y remplacent

<sup>39</sup> From chapter 23, *Prière à Dieu*, most of which is quoted, the phrase "depuis Siam jusqu'à la Californie" has been omitted.

<sup>40</sup> *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, XXI, i (January-March 1764), pp.170-206 (quotation, pp.170-71).

le raisonnement. Cela s'appelle écrire d'une manière sensible: et c'était véritablement le lieu."<sup>41</sup>

In September 1764 *Verhandeling over de verdraagzaamheit in het stuk der religie*, "by M. de Voltaire, translated from the French, in-8° à 16 stuivers!", was advertised by the Leeuwarden publishers Abraham Ferwerda and Gerrit Tresling,<sup>42</sup> who in their advertisement gave the titles of each chapter. Luchtmans ordered twenty copies.<sup>43</sup> From 13 October onwards the publishers advertised the second edition.<sup>44</sup> According to *De letter-historie en boek-beshouwer* the translation left much to be desired and it would have been better if some passages had not been translated at all: Voltaire showed himself to be too much of a free-thinker.<sup>45</sup> This view was shared to some extent by *Vaderlandsche letter-oefeningen*: it appreciated Voltaire's spirited attack on intolerance, but did not like his flippant comments on revealed religion or his view (expressed in chapters 8 and 9) that the persecution of Christians by the Romans was not due to their religion: "It is surprising that Voltaire, whose purpose it is to bring round his readers to his way of thinking, does not realize that he should take care not to vex them by mocking what they consider to be most sacred."<sup>46</sup>

This was also the principal criticism of the reviewer in the very orthodox *Republyk der geleerden*.<sup>47</sup> He was disagreeably surprised the book had been translated at all, "in one of our Dutch provinces", and stated his review was meant as a warning to his readers. After presenting the titles of the 25 chapters, and pointing out several historical inaccuracies, he concentrated (most disapprovingly) on Voltaire's comments of the Old Testament. The only positive thing about the book was that "it appeared to have been of much use in the Calas affair" (pp.484-85). The review concludes with an exhortation:

Voltaire, if you in your soul had more respect for Holy Scripture, you would not treat it with so much liberty. If you were conscious of the limitations of your reason, you would not exploit the full power of your intelligence in order to make the Word of God, through ambiguous terms and quotations from work by others, look suspect and despicable. You commit the greatest act of cruelty towards innocent Christians by burdening their minds with countless problems

<sup>41</sup> *Journal des scavans*, June 1764, p.278 (the source of this comment is not indicated).

<sup>42</sup> *LWC*, 12 and 19 September 1764; *SGC*, 14 and 17 September lists more than 20 booksellers where the book is available; *Maandelyke uittreksels*, XCIX (September 1764), p.342; *Republyk der geleerden*, VIII (September-October 1764), p.359.

<sup>43</sup> UBA, Luchtmans, Boekverkopers, 1761-65, f.122 (8 September 1764), 20 Voltaire, *De Verdraags*. 8vo, 12 guilders [12 stuivers each].

<sup>44</sup> *LWC*, from 13 October 1764, *passim*; also *LC*, 29 October.

<sup>45</sup> *De letter-historie en boek-beshouwer*, IV, No.20 (October 1764), pp.341-44.

<sup>46</sup> *Vaderlandsche letter-oefeningen*, V, i, No.5 (December 1764), pp.187-90.

<sup>47</sup> *Republyk der geleerden*, VIII (November-December 1764), pp.482-98.

without offering them an antidote. Surely you resemble Tacitus, who according to you preferred satire to the truth; but we take our distance from you because you, more cunning and evil than he, even attempt to make God's actions look hateful. We only wish that your viciousness and your literary style may not do much harm in this country, even though elsewhere calumny and reason are generally appreciated. (pp.497-98)

On 11 January 1765, this translation was banned by the States of Friesland.<sup>48</sup> This interdiction, “in order to protect revealed religion”, was explicitly mentioned in an advertisement for a pamphlet against Voltaire's book, which in February 1765 appeared in the Frisian capital.<sup>49</sup> It was the first in a series of publications pro and contra toleration in matters of religion to appear in Friesland, until on 6 July 1769 the States banned the latest pamphlet<sup>50</sup> and put an end to this public debate between members of the orthodox and the more liberal currents in the Calvinist church.<sup>51</sup> Meanwhile a third edition of *Verhandeling over de verdraagzaamheit* had appeared in Amsterdam with Pieter Hayman.<sup>52</sup>

232

Some time in March 1764 Justinus de Beyer, a burgomaster of Nijmegen who in his early days had written many reviews for the *Bibliothèque française*, told his son Leonard what he thought of the book:

M. de Voltaire voudrait guérir les intolérants de leurs fatales précautions, et il y a cent à parier contre un qu'il n'y réussira pas plus que nombre d'autres écrivains qui ont barbouillé beaucoup de papier assez inutilement dans le même dessein. Mais il est toujours utile pour le bien de la société qu'on mette dans le plus grand

<sup>48</sup> *LwC*, 16 January (Leeuwarden, 14 January); *UC*, 23 January.

<sup>49</sup> *Noodig tegengiff voor de verhandeling over de verdraagzaamheit in het stuk van religie door de Heer de Voltaire* [*Necessary antidote to the Treatise on toleration in the field of religion by Mr Voltaire*], Leeuwarden, H.A. de Chalmot, 1765 (*LwC*, 16 February 1765; *UC*, 25 March; *LC*, 27 March, 3 April; *sGC*, 22 March and *OHC*, 26 March, 2 April: “welke verhandeling om deszelfs aenstotelyke en ergerlyke passagien, geschikt tot versmaedinge van den gantschen geopenbaerden godsdienst in Friesland op ordre van de Hooge Regeering is opgehaeld en verboden; à 12 stuivers” [“which treatise, for its repulsive and irksome passages tending to make people look down on all revealed religion, has been impounded and forbidden in Friesland by order of the High Government; at 12 stuivers”]); *Maandelyke uittreksels*, C (March 1765), p.370; briefly reviewed in *Vaderlandsche letter-oefeningen*, V, i, No.12 (June 1765), p.480.

<sup>50</sup> A fourth reaction to *Verhandeling over de tolerantie of verdraagzaamheit in het stuk van den godsdienst*, door een liefhebber der waare regtzinnigheid [*Treatise on toleration in the field of religion*, by a friend of true orthodoxy], Leeuwarden, H.A. de Chalmot, 1769; see *LwC*, 22 July 1769; for a collection of these pamphlets, see Leiden, University library, Sem.Rem. 5373.

<sup>51</sup> Among them the orthodox Utrecht professor of theology Gisbert Bonnet; see his *Oratio de tolerantia circa religione* [...], Utrecht, J. Broedelet, 1766; *Discours sur la tolérance*, Utrecht, J.C. ten Bosch, 1766; the Dutch translation (Utrecht, A. van Paddenburg, 1767) was reviewed in *Maandelyke uittreksels*, CIV (March 1767), pp.217-55.

<sup>52</sup> *Verhandeling* [...] (Amsterdam, P. Hayman, 1768) [Leeuwarden, Tresoar, Wb 69; not in STCN]; *Maandelyke uittreksels*, CV (November 1767), p.615; *LC*, 18 January 1768 (12 st.).

jour les suites funestes de l'intolérance et les avantages infinis qui résulteraient d'une conduite plus raisonnable. Voilà tout ce qu'on peut faire, car pour tolérer les intolérants, il le faut bien quand ils sont les plus forts. De là le tribunal de l'Inquisition, l'horrible scène de la Saint-Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes etc. Voilà les fruits de l'intolérance soutenue par la force. Mais quand cette force est entre les mains de gens raisonnables elle peut être employée pour réprimer les intolérants, et vous trouverez tout un chapitre dans le *Traité* de M. de Voltaire où il parle des cas et des *seuls cas* (dit-il) *où l'intolérance est de droit humain*. Je crois que vous lirez tout le *Traité* en question avec plaisir et que vous y remarquerez de bonnes choses. Il y en a aussi de mauvaises, surtout par l'application que des personnes mal instruites ou mal intentionnées pourraient en faire. Pour dire la vérité, l'ouvrage en général sent un peu le fagot, mais M. de Voltaire n'a jamais écrit d'autre façon. Au reste à l'occasion de ce livre, je me suis souvenu que dans un synode wallon tenu à Amsterdam sur la fin du siècle passé, on condamna hautement le sentiment de la tolérance, et qu'à cette occasion le modérateur du synode fut mandé à la maison de ville, où on lui fit une belle mercuriale avec menace que si le synode wallon n'était pas plus sage à l'avenir, on lui donnerait des commissaires politiques comme aux autres synodes de ces provinces.<sup>53</sup>

In a later letter (7 April 1764) De Beyer added: "Je pardonne volontiers à M. de Voltaire de ne savoir pas l'hébreu et de ne pas croire aux prodiges de l'ancienne Égypte, mais j'avoue qu'il a tort de faire le savant mal à propos sur des sujets qui ne sont pas de sa compétence." De Beyer's views on the subject clearly differed from those of one of his Rotterdam correspondents: "Le traité de M. de Voltaire sur la tolérance, je l'ai lu avec indignation contre un mécréant aussi impudent que lui, et je crains que sous prétexte de prêcher la vertu dont il traite, il ne réussisse chez bien des gens à affaiblir en eux le respect et la croyance qu'ils peuvent encore avoir pour la parole de Dieu,<sup>54</sup> par les traits qu'il lance contre elle dans son livre. Surtout dans les notes. J'espère que quelque journaliste intelligent relèvera un peu sa mauvaise foi et son effronterie."<sup>55</sup>

53 Arnhem, HGA, toegang 0518, De Beyer, 65 (Justinus de Beyer to his son Leonard, 1760-72), 31 March 1764.

54 See Constant d'Hermenches to Belle van Zuylen, 17 November 1763: "Je suis en guerre ouverte avec lui sur le déisme: il veut l'établir et je soutiens que c'est un présent funeste aux hommes, à qui il faut un culte, et qu'il ne lui appartient pas de nier la révélation parce qu'elle présente des absurdités" (I. de Charrière, *Œuvres complètes*, I, p.159).

55 Arnhem, HGA, toegang 0518, De Beyer, 41 (J.L. Benion to De Beyer, 1760-69), 20 March 1764.

From July 1764 until March 1765, the Calas affair was hardly mentioned in the newspapers and literary journals published in Holland. Voltaire on the other hand was as present as ever. There were new editions and translations of his books,<sup>56</sup> his plays were performed both in French and Dutch, among them five performances in the main theatre of Amsterdam of a Dutch version of *Olympie*, a few days before its first night at the Comédie-Française.<sup>57</sup> On 18 November 1763 the *Leydse Courant* printed some of Voltaire's verses to the empress of Russia,<sup>58</sup> and later gave a translation into Dutch.<sup>59</sup> In May 1764 the same newspaper reported that the King of France, who had subscribed to 200 copies of Voltaire's edition of Corneille, had given 150 copies to the father of Mlle Corneille, "adoptive daughter of M. de Voltaire. The Russian empress has shown the same generosity to Mlle Corneille, at present Mme Dupuis."<sup>60</sup>

234

In November it was reported that Voltaire had written to the Académie française disowning authorship of the recently published *Dictionnaire philosophique*.<sup>61</sup>

56 LC, 20 April 1763: "Te Amsterdam by A. Waldorp [...] is gedrukt en te bekomen: *Tancredo, treurspel*, gevolgd naar het Fransche van Voltaire, 8vo à 6 st. en groot papier à 12 st" ["In Amsterdam with A. Waldorp [...] has been printed and is available *Tancredo, tragedy*, followed after the French of Voltaire, octavo at 6 stuivers and large paper at 12 stuivers"]; *GdA*, 14 February 1764: M.-M. Rey, "*Histoire de l'empire de Russie sous Pierre I* par Voltaire in-8°, 2 vol. avec cartes et le portrait du czar à 3 fl et 15 sols l'édition originale; 8°, éd. d'Amsterdam à 2 fl. 10 sols"; *LC, sGC*, 8 August 1764: J.H. Schneider has printed *Remarques pour servir de supplément à l'Essai sur l'histoire générale sur les mœurs et l'esprit des nations*, "in groot octavo en in groot twaalve" ["in large octavo and large duodecimo"].

57 *Schouwburg nieuws*, I, pp.347-52 (performances from 12 March 1764); translation commented upon in *De Denker*, II, No.63 (12 March 1764), pp.81-88; 17 March at the Comédie-Française (R. Trousson and J. Vercruyse, ed., *Dictionnaire général de Voltaire*, Paris, Champion, 2003, p.893).

58 LC, 18 November 1763: "Paris, 11 November. [...] We here see the following verses made by M. de Voltaire on the empress of Russia: 'Heureux, qui voit vos augustes merveilles, [...] en vous voyant'; the first two lines 'Dieux qui m'ôtez les yeux et les oreilles [...]' are not given".

59 LC, 6 January 1764: [Petersburg, 6 December] "De Fransche versen ter eere van de keizerin van Rusland, zoo men zegt door den Heer de Voltaire gemaakt, en in de *Leydse Courant* n°138 van het voorleeden jaar den leezzer medegedeeld, zyn door een beminnaar der Nederduitsche digtkunde aldus vertaald: Gelukkig die beschouwt uw grootse heldendaan! / Zoo glorieryk als ooit Augustus heeft bedreeven: / Gelukkig die uit uw schoonen mond verstaan / O Catharyn! hoe gy kunt wyze wetten geven. / 't Behaagen is zoo wel als 't heerschen uw talent; / Maar 't eerste kan myn ziel het allermeest verrukken: / De wyze staat verstomt, die slegts van verre U kent, / Maar U te zien doet hem verwonderd voor U bukken" ["The French verses in honour of the Empress of Russia, said to be written by Mr de Voltaire, and communicated to the reader in last year's *Leydse Courant* n°138, have been translated by a lover of Dutch poetry as follows: Happy he who contemplates your great heroic actions! / As glorious as ever Augustus performed them. / Happy those who learn from your beautiful mouth, / Oh Catherine, how you can give wise laws. / Pleasing as well as ruling is among your talents, / but the former can enchant my soul most of all. / The wise man who only knows you from a distance is dumbfounded, / but seeing you makes him bow for you in astonishment"].

60 LC, 25 May 1764 (Paris, 18 May).

61 LC, 16 November 1764 (Paris, 9 November): the letter was read in the Academy on 27 October.

But on 14 December this book<sup>62</sup> together with *Collection complète des Œuvres de M. de Voltaire* was banned by the Hof van Holland.<sup>63</sup> That day Sir Joseph Yorke, the British ambassador in The Hague, wrote to his brother Philip:

You will have heard of, though perhaps not have been more curious to read than I have, a work entitled *Dictionnaire philosophique*, attributed to Voltaire, though he has denied it in form to the French Academy without gaining belief. This work, in company with some others of the same stamp and perhaps of the same author, were publicly burnt this day within sight of my house by the hands of the hangman by order of the Court of Holland. Curiosity had brought a vast concourse of people together to see the execution, though I flatter myself that few of the spectators understand enough of the French language to tempt them to read what without this public scene they would probably never have heard of.<sup>64</sup>

Voltaire's subsequent letter to the Grand Pensionary, denying authorship and accusing Dutch publishers of misleading the public, caused quite a stir in The Hague.<sup>65</sup>

On 9 March 1765, exactly three years after Jean Calas had been executed, the *Chambre des requêtes* in Paris decided that he had been innocent. On 21 March the *Oprechte Haerlemse Courant* made a relatively lengthy mention of the verdict and its background, and the next day the *Gazette d'Amsterdam* reported in much more detail:

Personne n'ignore le malheur de Jean Calas de la religion réformée, injustement mis à mort pour cause de meurtre en la personne de son fils Marc-Antoine qui, par dégoût pour la vie s'était pendu lui-même. Sa famille, accablée sous le poids d'une disgrâce aussi criante, se rendit en cette ville [Paris] au mois de février dernier pour y réclamer les droits de l'humanité et de la justice. Le 28 la veuve Calas, son fils Pierre et leur servante, ainsi qu'Alexandre Gaubert Lavaysse,

62 It was banned in Amsterdam on 30 November; see *Journal des scavans*, March 1765, pp.266-67 (section "Extraits [...]"): "une compilation moins digne de son génie que de l'indiscrétion d'un vieillard plein de caprices, dévoré d'humeur, et qui semble retomber dans le délire de l'enfance: une production hétérogène composée d'une dose de métaphysique sèche et superficielle, avec une dose égale de plaisanteries plates et ordinairement mal appliquées; un réchauffé alphabétique de ces réflexions tantôt sérieuses et tantôt bouffonnes, où l'on s'efforce de jeter du ridicule sur le gouvernement moral de la Divinité, l'immatérialité de l'âme etc."

63 W.P.C. Knuttel, *Verboden boeken in de republiek der vereenigde Nederlanden*, 's-Gravenhage, M. Nijhoff, 1914, p.36 (No.120), p.89 (No.296); *RC*, 15 December, *LC*, *SGC*, 17 December; *AC*, *OHC*, *RC*, *GdU*, *GdA*, 18 December; *GdL*, 18 December, suppl.; *MC*, 22 December. Voltaire's letter on this affair to Pierre Rousseau (D12257) appeared in translation in *RC*, 31 January 1765.

64 London, British Library, Add MSS, 35.367, f.210v.

65 See D12305, note; for a Dutch translation of this letter, dated 31 December 1764, see J.P. van der Sterre, *Voltaire en de Republiek*, Amsterdam/Antwerpen, Atlas, 2006, pp.236-37.

se constituèrent prisonniers dans les prisons de la Conciergerie du Palais. Le lendemain les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, juges souverains en pareils cas, s'assemblèrent et M. Dupleix de Bacquencourt fit son rapport. Après un examen mûr et plusieurs fois réitéré des pièces justificatives du procès, la chambre des requêtes reconnut l'innocence de Jean Calas, et rendit en conséquence le 9 de ce mois un arrêt définitif et sans appel, qui, en réhabilitant sa mémoire, décharge Anne-Rose Cabibel, sa veuve, leur fils Pierre Calas, Alexandre Gaubert Lavaysse et la servante Anne Viguière de toutes accusations intentées à leur charge comme complices du meurtre supposé ; déclare leur emprisonnement nul, injurieux et déraisonnable ; ordonne que les écrous seront biffés et mention de l'arrêt fait en marge des registres; enjoint qu'il sera imprimé, lu, publié et affiché partout où besoin sera, à la diligence du procureur-général du roi ; réserve aux parties le droit de se pourvoir contre les juges du parlement de Toulouse ; charge le président et le rapporteur d'écrire au vice-chancelier, au procureur-général et au doyen des doyens pour les prier, I. de recommander aux bontés du roi la famille de Calas et celles des accusés ; II. de le supplier d'abolir la procession annuelle qui se fait le 17 mai à Toulouse comme tendant à exciter la division parmi les citoyens ; III. de représenter à S. M. les inconvénients de la forme abusive qui s'est pratiquée et conservée dans quelques provinces de faire aux témoins la lecture d'une espèce d'interrogatoires connus sous le titre de *briefs-intendits*.

Cet arrêt fut rendu à pareil jour que Jean Calas eut le malheur d'être rompu vif à Toulouse il y a trois ans. Le lendemain de son exécution, M. de La Broue, chapelain de l'ambassade de L[eurs] H[autes] P[uiissances] rendit dans la chapelle de publiques actions de grâces à l'occasion de cet événement, et s'en acquitta dans les termes les plus touchants et les plus mesurés.<sup>66</sup>

Il est presque impossible de dépeindre la sensation que ce jugement, si digne de magistrats éclairés, qui ont su si glorieusement triompher de l'impression du faux zèle et du cri de l'erreur a faite sur l'esprit d'un peuple innombrable qui remplissait la salle du Palais. Il éclata par des cris de joie, en accompagnant les prévenus jusqu'au bas du grand escalier.

On ne saurait assez applaudir au zèle de M. Mariette, avocat au conseil, bien moins encore refuser sans injustice de grands éloges à M. Élie de Beaumont, célèbre avocat au Parlement, qui le premier de tous a travaillé avec une ardeur extrême dans cette affaire, aussi épineuse que délicate à manier. Les soins infatigables qu'il s'est donnés, les peines infinies qu'il a prises, le travail immense qu'il a été obligé d'essuyer, les mémoires qu'il a composés à ce sujet, tout cela lui attire un honneur immortel. En un mot la dernière pièce de sa composition qu'il

<sup>66</sup> This paragraph (in Dutch) in *Nederlandsche post-ryder* (April 1765), p.415; more extensively in *MC*, 26 March.

vient de mettre au jour<sup>67</sup> justifie hautement sa grande réputation, qui depuis peu lui a mérité la place de docteur en droit dans l'université d'Oxford, et celle de membre de la Société royale de Londres.<sup>68</sup>

On Friday 22 March no fewer than three publications about the Calas affair were advertised in the *3-Gravenhaagsche Courant* by local publishers. Benjamin Gibert announced that in the afternoon would be available with him and several other booksellers, among them Samuel Luchtman,<sup>69</sup> “*Extrait de la sentence en faveur de la veuve Callas, de son fils, de sa servante et d’Alexandre Gaubert Lavaysse, prononcée le 28 février 1765*” (3 st.). Referring to the article about Calas in the *Oprechte Haerlemse Courant* of 21 March, Hendrik Bakhuysen announced that he still had some copies of *Rechtspleeging en executie van de ongelukkige Calas* [*Trial and execution of the unfortunate Calas*] (8 st.).<sup>70</sup> Finally Jan Adriaan Bouvink announced that after the weekend *Lettre de M. de Voltaire à M. d’Am..., touchant l’affaire de la famille de Calas et Servin* [*sic*], 8° would be available. On 25 March and 5 April he added that this publication also comprised “*Calas sur l’échafaud à ses juges* en vers, 8°, à 4 stuivers.”<sup>71</sup> The letter,<sup>72</sup> dated 1 March 1765, addressed to Étienne-Noël Damilaville, with some details on Voltaire’s personal involvement and praise for Élie de Beaumont,<sup>73</sup> was probably also published by Marc-Michel Rey in Amsterdam,<sup>74</sup> and a translation of the verses by Pieter Adriaan Pla came out with the Rotterdam publisher Abraham Bothal.<sup>75</sup> They were entitled: “*Zwanenzang, of laatste klaagtoonen van Jean Calas; op het moordschavot, aan zyne wraakzuchtige rechteren te Thoulouse, naar*

67 *Mémoire pour dame Anne-Rose Cabibel, veuve Calas et pour ses enfants*, see below.

68 *GdA*, 22 March 1765 (Paris, 15 March); also quite extensively in *GdU*, 22 March and suppl.; see also *RC*, 19, 21, 23 March; *AC*, 21 March; *LC*, *UC*, 22 March; *GdL*, 22 March, suppl.; *LwC*, 23 March; *MC*, 26 March; *Maandelykse Nederlandsche Mercurius*, XVIII (March, II, 1765), pp.108-10; *Nederlandsche post-ryder* (March 1765), pp.303-305.

69 Luchtman, Boekverkopers, 1765-69, f.34, 22 March 1765, 50 copies at 1½ st. each.

70 *sGC*, 22 March; *OHC*, 23 March; possibly *Memorie voor Donat, Pierre en Louis Calas* [...], see notes 16 and 109.

71 On 20 March Luchtman ordered 25 copies (Boekverkopers, 1765-69, f.18, 2½ stuivers each); on 25 May 1765 he ordered two copies from P. Gosse junior and D. Pinet (f.37).

72 Mentioned in *Lettermieuws* [...], p.130 (January-March 1765) and in *Bibliothèque des sciences et de beaux-arts*, XXXIII, i (January-March 1765), p.267: “Cette lettre a été réimprimée ici chez Jean Abraham Bouvink, libraire sur la Place. On y a joint une pièce en vers intitulée *Calas sur l’échafaud à ses juges*, et le tout ensemble forme une brochure de 24 pp. in-8°”.

73 D12425, Voltaire to Damilaville, 1 March 1765; *RC*, 26 March and *LwC*, 30 March: “a letter from Voltaire to d’Alembert”.

74 *Journal des scavans*, March 1765, p.286: “Lettre de Volt... à M\*\*\*, au sujet de la veuve Calas”; May 1765, *Catalogue de livres nouveaux* [...] chez Rey: “Lettre de M. de Voltaire à M. d’Am., conseiller au Parlement de Paris, avec des notes, 8°, Amst. 1765, à 3 sols”; on 1 April 1766 Luchtman bought a copy from Rey for 3 stuivers (Boekverkopers, 1765-69, f.77).

75 *LC*, 4 November 1765: “the verse translation will appear in a few days”; *LC*, 18 December, *RC*, 17, 24 December (available); briefly mentioned in *Vaderlandsche letter-oefeningen*, VI, i, No.5 (November 1765), pp.426-27: “groot quarto, 20 bladzijden” [“large quarto, 20 pages”].

het Fransch van den Heer Voltaire” [“*Swan song, or Final lament of Jean Calas; on the murderous scaffold, to his vengeful judges at Toulouse, after the French by Mr Voltaire*”].<sup>76</sup>

Élie de Beaumont’s *Mémoire pour dame Anne-Rose Cabibel, veuve Calas et pour ses enfants*,<sup>77</sup> so highly commended by the *Gazette d’Amsterdam*, was reviewed in the January-March volume of the *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*. It was a “chef-d’œuvre de l’éloquence la plus énergique, la plus pathétique et la plus heureuse, en faveur de la cause la plus digne d’intéresser la raison et le sentiment, la justice et l’humanité.”<sup>78</sup> This review also referred to Voltaire’s letter to Damilaville, criticizing him for his lack of piety: “M. de Voltaire lui-même, à qui l’on doit cette justice que malgré son indifférence décidée pour toutes les religions il s’est intéressé généreusement en faveur des Calas opprimés, a écrit à cette occasion une lettre qui, toute honorable qu’elle est à M. de Beaumont, l’est encore plus à son auteur, en faisant voir de quoi il serait capable s’il voulait faire de ses rares talents un usage toujours assorti à la gloire de celui qui l’en a enrichi” (pp.223-24). The reviewer concluded by commenting on the verdict of the judges: “nous regardons l’arrêt souverain [...] comme un monument immortel que la compagnie illustre qui a porté cet arrêt a érigé à sa propre gloire et à celle de Louis XV.” French Protestants in particular should be grateful to a king who had shown himself to be “le père de ses sujets” (pp.226-27).

On 30 March the *Gazette de Leyde* reported a rumour that the judges in the Calas case would lose their jobs and be fined 100,000 livres.<sup>79</sup> It also revealed that Calas had been sentenced by only seven votes against five. The Parlement de Toulouse did not intend to accept the judgement of the King’s council,<sup>80</sup> and the King had given a sum of 18,000 livres to Mme Calas, 6,000 to each of her daughters and 3,000 to her son and her servant.<sup>81</sup> Moreover M. Duplex,

76 In fact by Louis-Sébastien Mercier.

77 In *Journal des scavans*, May 1765, *Catalogue de livres nouveaux [...] chez Rey: Mémoire [...], qui prouve que Jean Calas était innocent*, par M. Élie de Beaumont, avocat; also in this catalogue: *Mémoire à consulter pour les enfants de défunt Jean Calas du 22 janvier 1765*, signé de neuf avocats, *Mémoire du Sr François-Alexandre Gualbert Lavaysse* and the older *Mémoires pour les Calas*, 8vo à 12 [sols].

78 *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, XXXIII, i (January-March 1765), pp.222-27: “Paris, Louis Cellot, in-8°, 93 pag.” (quotation, p.222).

79 *GdL*, 29 March 1765, suppl. (Paris, 22 March); *AC*, 28 March; *Nederlandsche post-ryder* (April 1765), pp.414-45.

80 *RC*, 18 April (Paris, 12 April), 9 May; *GdL*, *UC*, 19 April; *AC*, 11, 18 May; *Maandelykse Nederlandsche Mercurius*, XVIII (March II, 1765), p.139; *Nederlandsche post-ryder* (April 1765), p.413.

81 *RC*, 20 April 1765 (Paris, 15 April); *UC*, 22 April; *LwC*, 24 April; *AC*, 25 April; *GdL*, *LC*, 26 April; *MC*, 30 April; *Mercure historique et politique*, CLVIII (May 1765), pp.550-51; *Nederlandsche post-ryder* (April 1765), pp.414-15.

*rapporteur* to the Chambre des requêtes, had handed Mme Calas a considerable sum in gold, without divulging the name of the benefactor.<sup>82</sup> On 2 May the *Middelburgse Courant* announced that the verdict of 9 March had appeared in print and quoted a long passage.<sup>83</sup> In its May volume the *Gazette littéraire de l'Europe* printed verses by de La Harpe in praise of Voltaire for his role in this affair,<sup>84</sup> and in September the Leiden publisher Pieter van der Eyk brought out a Latin poem on the sufferings of Calas by the Amsterdam professor of eloquence Pieter Burman junior,<sup>85</sup> soon followed by a reprint with a translation into Dutch by Adriaan Kluit, then headmaster of the Latin school at Alkmaar.<sup>86</sup> On 23 August the *Gazette de Leyde* reported that M. David [de Beaudrigue], the principal investigator of the case and one of the judges who had found Calas guilty, had become insane: "Il s'est jeté par la fenêtre dans un délire [...] il se croit toujours poursuivi par la famille de Calas ; si cela est, comme on ne saurait plus en douter, le terrible état où il se trouve ne peut être attribué qu'aux justes remords d'avoir contribué aussi fortement à la mort d'un homme dont l'innocence est entièrement reconnue."<sup>87</sup> The *Nederlandsche post-ryder*, which devoted an unusually long entry to this affair, wrote: "Heavenly justice, which does not appear to let off one of the principal judges in the case of J. Calas with loss of office or a fine, has attacked him in the most sensible spot: his conscience, which now serves him as a continual rack."<sup>88</sup>

Sometime in June an echo of what went on in England at the time appeared in the *Mercure historique et politique*: "Le jugement [de la *Chambre*] des requêtes de l'hôtel a fait la plus vive sensation en Angleterre. On a ouvert à Londres pour les Calas une souscription<sup>89</sup> qui se remplit avec le plus grand empressement. On prétend qu'elle pourra produire 40 à 50 mille écus. Cela est fort bon, ne

<sup>82</sup> *RC*, 27 April 1765 (Paris, 22 April); *GdL*, 30 April, suppl.; *GdU*, 3 May; *LwC*, 1 May; *Mercure historique et politique*, CLVIII (May 1765), p.550.

<sup>83</sup> *MC*, 2 May 1765 (Paris, 22 April); copying *RC*, 27 April, *MC* also mentioned that Élie de Beaumont had accepted to defend the Sirven family.

<sup>84</sup> *Gazette littéraire de l'Europe*, VII (May 1765), pp.163-68.

<sup>85</sup> *LC*, 18 September 1765: *Ad iudices Tholosanos, senis innocui Joannis Calasi carnifices* (STCN).

<sup>86</sup> *LC*, 28 October 1765 (announced), 11 November (available): *Aan den bloedraad te Toulouse, beulen van den onschuldigen grysaard Jean Calas* [To the Council of Blood of Toulouse, executioners of the innocent greybeard Jean Calas]; this translation together with *Zwanenzang* [...] (see above, n.70) was reprinted in *De Honig-bije*, III, pp.25-32, Leeuwarden, A. Ferwerda, 1767 (*LwC*, 4 February 1767).

<sup>87</sup> *GdL*, 23 August 1765 (Paris, 16 August); *GdU*, 23 August: "Cet événement qui serait peut-être arrivé quand bien même les Calas jouiraient encore du bonheur auquel la vertu semblait leur donner droit, est attribué aux remords violents et au profond désespoir qu'une aussi malheureuse affaire lui a causés"; also *AC*, 22 August; *MC*, 27 August; *UC*, 28 August; *RC*, 28 September; *LwC*, 2 October; *Maandelykse Nederlandsche Mercurius*, XIX (August, II, 1765), p.74.

<sup>88</sup> *Nederlandsche post-ryder* (September 1765), pp.217-19.

<sup>89</sup> This sentence also in *GdU*, 3 May 1765 (Paris, 26 April).

rend point la vie à Calas et ne l'ôte point de ses juges qui ont armé le bourreau contre lui.”<sup>90</sup> In Holland things began to move as well. On 20 August the *Gazette d'Utrecht* wrote: “On annonce par souscription une estampe, gravée par M. de La Fosse, d'après le dessein de M. de Carmontelle, lecteur du duc de Chartres ; ce tableau représente Mme Calas, son fils, ses filles et sa servante dans la prison, écoutant un mémoire que leur lit M. Lavaysse. Le prix de l'estampe sera de six livres. On souscrit dans toutes les principales villes de l'Europe.” In October the *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts* carried a lengthy “Projet de souscription pour une estampe propre à perpétuer la mémoire d'un événement aussi moral que tragique”,<sup>91</sup> which on 3 and 5 December appeared in Dutch in the *Middelburgse Courant*. It briefly mentioned the execution of the victim, who until the end claimed his innocence: “Il n'est point d'âme sensible qui n'ait frémi au récit d'un événement qui paraît enlever à l'innocence la sécurité qui devrait être son partage. Événement effrayant, mais utile ! Qui doit rappeler à l'homme combien sa condition est incertaine relativement à la terre, puisque la vertu même n'y est pas un préservatif assuré contre l'ignominie et le malheur, et qui doit le conduire à un état à venir, où le triomphe de cette vertu sera d'autant plus glorieux qu'elle aura essuyé précédemment plus de revers. Quelles considérations plus propres à fortifier l'âme, à l'élever au-dessus de ce monde, à lui donner de la résignation dans l'infortune et de la modération dans la prospérité ?”

This text, clearly not by Voltaire, then summarized the subsequent legal proceedings and the happy outcome. It was hoped the King's liberality to the widow and her children would be followed by many. M. de Carmontelle's painting, in the process of being engraved, represented the unfortunate family and its 70-year-old maid-servant, in prison previous to the judgement of 9 March 1765. The engraving would cost three Dutch guilders. “Chaque estampe portera un paraphe ou un cachet qui sera indiqué, afin de prévenir la contrefaçon que le privilège du roi rendrait punissable en France, et qu'en cette occasion le soin de l'honnêteté publique empêchera sans doute dans d'autres pays.” It was planned to publish a list of subscribers with the number of engravings ordered and the sums paid for them. The money raised would be collected by a Paris notary, and subscriptions in Holland could be made with Châtelain at Amsterdam, Gosse and Pinet at The Hague, Peuch, the publisher of the *Gazette d'Utrecht*, Bosch at Haarlem and Élie Luzac at Leiden. The

<sup>90</sup> *Mercurie historique et politique*, CLVIII (May 1765), p.551.

<sup>91</sup> *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, XXIV, i (July-September 1765), pp.213-20; published in Paris in August (*CW*, vol.56B, p.67); a copy with the French text at Het Utrechts Archief, toegang 1001, Amerongen, 5112.

subscription, originally open until the end of 1765, was later extended until 1 April 1766, when the first engravings would become available.<sup>92</sup>

On 18 and 25 September Élie Luzac advertised in the *Leydse Courant* that the subscription was open and on 5 October his Haarlem colleague Johan Enschedé did so in the *Oprechte Haerlemse Courant*. On 23 October there appeared an advertisement in the *'s-Gravenhaagse Courant* with the names of all the booksellers just mentioned. From early November till the end of the year there were long weekly advertisements in the *Gazette d'Amsterdam*, the *Gazette de Leyde* and the *Gazette d'Utrecht*: “On continue de souscrire en France pour l'estampe de la famille de Calas [...]. Le prix de la souscription est à raison de six livres, mais plusieurs personnes distinguées par leur rang se sont servies de cette occasion pour contribuer au soulagement de cette famille qui mérite tant que l'on s'intéresse à son sort [...].” The list of people in Holland with whom subscriptions could be taken also comprised some ministers of the *Église wallonne*. In order to incite its readers to participate, the editors of the *Vaderlandsche letter-oefeningen* now decided to publish most of the letter sent to Damilaville by Voltaire, “who has done much to alleviate the suffering of those unfortunate people.”<sup>93</sup> Evidence of Voltaire's involvement also appeared from *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse*, “avec des notes historiques et critiques,”<sup>94</sup> advertised in March 1766 by the Amsterdam publisher François Changuion, who claimed: “Les moindres amusements de ce poète philosophe paraissent précieux, et on s'empresse à recueillir tout ce qui sort de sa plume. Ces nouvelles lettres sont d'autant plus intéressantes qu'elles sont de fraîche date, ayant été écrites depuis 1760 jusqu'à la fin de 1765.”<sup>95</sup>

In April 1766 it was reported that the empress of Russia had contributed as much as 2,000 crowns.<sup>96</sup> There was also a substantial gift from the king of Denmark.<sup>97</sup> In June 1766 Zacharie Châtelain advertised that he had received

92 *GdA*, 4, 11, 18 February 1766; *GdL*, 28 January, 7, 28 February; *GdU*, 28 January, 7, 14 February, 7 March, 1 April; *MC*, 28, 30 November, 3, 5, 7, 10, 12, 21 December 1765 (advertised by A.L. Callenfels and son).

93 *Vaderlandsche letter-oefeningen*, VI, ii, No.5 (November 1765), pp.226-31; the final paragraphs of the letter with “attacks on Voltaire's enemies” was judged to be “incomprehensible and irrelevant to our readers”.

94 E.g. to d'Alembert (D10980, 4 February 1763), pp.81-85; to Damilaville (D12425, 1 March 1765), pp.170-86.

95 *GdA*, 14 March 1766; also *LC*, 17 March, 22 October; *sGC*, 20 October, 28 November.

96 *OHC*, *RC*, 19 April 1766 (Paris, 14 April); *GdA*, 22 April; *GdU*, 22 April, suppl.; *LwC*, 23 April.

97 See D13917, Voltaire to Christian VII, 4 February 1767; full text including the verses in *GdA*, 3 April 1767 (“Copenhague, le 21 mars [...]. On voit ici une lettre, écrite au roi par M. de Voltaire à l'occasion d'un présent que Sa Majesté fit le 4 janvier de l'année dernière à l'infortunée famille de Calas. Cette lettre, en même temps qu'elle rend justice à la grandeur d'âme du monarque, relève trop l'humanité du poète pour qu'elle reste sous le silence. La voici: [...]”) and in *Mercurie historique et politique*, CLXII (April 1767), pp.438-40 (“On voit ici la lettre suivante, qu'il a écrite au roi de Danemark sur ce que ce monarque a fait toucher 100 louis

the engravings from Paris and invited the subscribers to come along to collect them.<sup>98</sup> However, demand exceeded the supply. In August 1766 Gerrit Bom advertised the Carmontelle engraving together with an explanation in Dutch for only 12 stuivers.<sup>99</sup> Also that month Abraham Bothal advertised the remaining copies of Pieter Adriaan Pla's *Zwanenzang, of laatste klaagtonen van Jean Calas* [...] [*Swan song or final lament of Jean Calas*],<sup>100</sup> possibly because he knew there was going to be a new translation by Margareta Geertruid de Cambon-Van der Werken. In October this came out with Hendrik Bakhuisen in The Hague together with a new and full translation of Voltaire's letter to Damilaville.<sup>101</sup> The reviewer in *Vaderlandsche letter-oefeningen*,<sup>102</sup> invited his readers to compare the two verse translations and quoted about 25 lines, followed by the final verses of an ode by Mme Cambon in praise of Voltaire.

After 1766 references to Calas become scarce, except in the reports on the case of Pierre-Paul Sirven<sup>103</sup> in which both Voltaire and Élie de Beaumont were also involved.<sup>104</sup> In March 1767 Cornelis van Hoogeveen junior, a Leiden publisher and

---

à la famille des Sirvens, qui s'est retirée à Genève"); without the verses printed in D13917 in *GdU*, 3 April ("Notre monarque, dont le cœur généreux ne compatit pas moins aux malheurs des étrangers qu'à ceux de ses propres sujets, ayant envoyé le 4 février dernier un très beau présent à l'infortunée famille Calas, et ayant écrit une lettre sur ce sujet à M. de Voltaire, ce savant y a répondu dans les termes suivants"); translation of the letter in *LC*, 1 April and *LwC*, 4 April; Voltaire's verses and their translation in *MC*, 9 April (gift to Calas family).

<sup>98</sup> *GdA*, 13, 17 June 1766.

<sup>99</sup> *AC*, 23 August 1766; *Maandelyke uittreksels*, CIII (September 1766), p.338; a copy of a later edition (see Luchtmans, *Boekverkopers*, 1765-69, f.10, 21 November 1769: 6 prints of Calas in plano à 12 st. = 3 guilders and 12 stuivers) is bound with *De dood van Calas* (Leiden, University library, 1088 E 20): *De ongelukkige familie van Calas*, L.C. de Carmontelle delin., C.F. Fritsch sculp., G. Bom excudit, 1769; also in this volume *Les Adieux de Calas à sa famille / Het afscheid van Calas*, G. Bom excudit, 1769; gravé par C.F. Fritsch, Amst.; a painted copy of this engraving with the Dutch caption is at Ferney.

<sup>100</sup> *OHC*, 23 August 1766, 4, 13 September; *LC*, 3 September; *sGC*, 8, 15, 26 September (some copies left; "in gr. 4to, à 7 stuivers").

<sup>101</sup> *Brief van den Heer de Voltaire aan Mr D'Am ... betreffende de zaak van Calas en Servin* (STCN) [*Lettre de M. de Voltaire à M. d'Am..., touchant l'affaire de Calas et Sirven*]; *sGC*, 6 October 1766: "octavo à 6 stuivers"; *OHC*, 9 October.

<sup>102</sup> *Vaderlandsche letter-oefeningen*, VII, i, n°7 (December 1766), pp.290-91, "met de bygevoegde verzen 37 bladzyden in octavo" ["together with the annexed verses 37 pages in octavo"].

<sup>103</sup> See e.g. *LC*, 18 May 1767: Cornelis Heyligert will soon distribute *Memorie voor Pierre Paul Servin, zyne vrouw en dochters* [*Memorandum for Pierre-Paul Sirven, his wife and daughters*] [...] translated from the French; *LC*, 22, 29 July 1767, *Boekzaal der leesgierigen* (July 1767), advertised by C. van Hoogeveen and C. Heyligert with among other texts *Memorie voor P.P. Servin* ("accused of having killed his second daughter to prevent her converting to the Catholic religion") and "*Brief van Jean Calas aan zyne vrouw en kinderen*, uit het Fransch van den Heer Blin de Sainmore" ["*Letter by Jean Calas to his wife and children*, from the French by Mr Blin de Sainmore"]; (October 1767), *Memorie voor P.P. Servin*, continuation and conclusion.

<sup>104</sup> See e.g. *LC*, 15 April 1767 (Paris, 6 April), reprinted in *LwC*, 18 April; *LwC*, 13 May; *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, XXVII, i (January-March 1767), pp.239-43; XXVII, ii (April-June 1767), pp.411-15.

a member of the literary society *Kunst wordt door arbeid verkreegen* [Art is achieved by labor], brought out his tragedy *De dood van Calas* [*The death of Calas*], written in alexandrines. The initial edition of 36 copies for the members of the society<sup>105</sup> was soon followed by one for the general public.<sup>106</sup> The play was performed in the *New Dutch Theatre* in The Hague on 4 May, and on 1 October 1768 in Leiden.<sup>107</sup> The preface to the French prose translation by the “chevalier d’Estimauville de B.,” entitled: *La Mort de Calas, tragédie bourgeoise* (1780),<sup>108</sup> states that the play had “le succès le plus complet en Hollande, où elle fut jouée sur le théâtre avec applaudissement”. Both the Dutch and French versions were dedicated to Mme Calas and her children, and according to the original preface, dated 4 March 1767, the work was published with her approval. For more information on the affair readers were referred to *Memorie voor Donat, Pierre en Louis Calas*, “recently published at The Hague,” no doubt a reference to the pamphlet brought out by Hendrik Bakhuysen in March 1763, but regularly advertised afterwards.<sup>109</sup> This play had two illustrations: the frontispiece showed the Calas family being arrested (by Simon Fokke of Amsterdam) and the second illustration, engraved by the Leiden artist Noach van der Meer after a drawing by Charles Eisen, represented Marc-Antoine Calas being found by his parents and brother. The latter, available separately on large paper for 3 stuivers,<sup>110</sup> also appeared in the August volume of Hoogeveen and Cornelis Heyligert’s *Boekzaal der leesgierigen*, where it illustrated a translation of Blin de Sainmore’s *Lettre de Jean Calas à sa femme et à ses enfants*.<sup>111</sup>

The first time Jean Calas was mentioned in a Dutch newspaper was on 24 April 1762, only six weeks after his execution. The first Dutch translation of a pamphlet on this affair (*Pièces originales*) appeared in August 1762, less than a month after its publication in Paris, and in October Voltaire’s authorship of *Innocence et supplice [...] and Mémoire de Donat Calas [...]* was revealed by the *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, which also printed Voltaire’s letter to d’Alembert. More pamphlets appeared in February-March

<sup>105</sup> See *De dood van Calas*, Voorbericht aen de begunstigers van ons kunstgenootschap [Preface to the benefactors of our literary society] (Leiden, University library, 707 D 2).

<sup>106</sup> *LC*, 11 March 1767 (6 st.); 18 March, second edition; 22 April, 1, 4 May; *RC*, 12, 14 March; *OHC*, 30 April, 2 May (6 st., frontispiece by Simon Fokke, 2 st.).

<sup>107</sup> *LC*, 27 April 1767, 30 September 1768.

<sup>108</sup> Preface, dated “La Haye, 1<sup>er</sup> juin 1780”; for a synopsis of the plot, see *CW*, vol. 56c, pp. 117-18.

<sup>109</sup> See e.g. *OHC*, 4 September 1765, 9 October; *sGC*, 25, 29 August, 3, 10 September 1766: still available some copies of the excellent “*Memorie [...] Calas, ter zaeke van het vonnis te Thoulouse uytgesproken teegen den Heer Jean Calas, hunnen vader, door den heer Loyseau de Mauléon, advocaet in het Parlement van Parys etc. à 8 stuivers*” [“*Memorandum [...] Calas concerning the verdict pronounced at Toulouse against Mr Jean Calas, their father, by Mr Loyseau de Mauléon, advocate at the Parlement of Paris etc. at 8 stuivers*”].

<sup>110</sup> *LC*, 24 August 1767.

<sup>111</sup> See n.96.

1763, and through Loyseau de Mauléon's *Mémoire pour Donat, Pierre et Louis Calas*, its translation and the detailed advertisements in the newspapers, the general public came to know the principal facts of what had happened in Toulouse a year before.

It was only in June 1764, when the verdict of the Parlement de Toulouse was quashed by the Conseil du roi, that the Calas affair became an important item in the newspapers. Not least the French gazettes printed in Holland, which spread the news throughout Europe. Around that time the periodical press also carried advertisements for Voltaire's *Traité sur la tolérance*, at least two editions of which appeared with Marc-Michel Rey in Amsterdam; possibly even three. There were also three editions of its translation into Dutch.

244

The second and last time the affair was mentioned in all the newspapers was in March 1765 after the Chambre des requêtes in Paris had decided Calas was innocent. Apart from a number of new pamphlets, several of them translated into Dutch, there were also advertisements for a fairly expensive engraving representing the unfortunate family. The money raised would go to support them. However, soon after the engravings had arrived from Paris, much cheaper reprints came available in Amsterdam. Around this time the play *De dood van Calas* had considerable success on the stage.

Throughout Voltaire's involvement had been public knowledge, not least through the very persuasive chapter on Calas in his *Traité sur la tolérance*. However, admiration of him was often more than outweighed by indignation at his lack of respect for established religion, something the public saw confirmed by the burning of his *Dictionnaire philosophique* and by the States of Friesland banning the translation of the *Traité*. For the reviewer in the *Republyk der geleerden* and many of its orthodox readers, Voltaire, in spite of all his efforts for the Calas family, remained a "cunning and evil" satirist, whose viciousness, hopefully, would not do much harm in Holland.

IV

## **Inédits et documents**



## QUELQUES LIVRES RÉCEMMENT RETROUVÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VOLTAIRE (II)

*Sergueï V. Korolev*

*Conservateur des livres occidentaux, Bibliothèque nationale de Russie  
(Saint-Pétersbourg)*

Le présent travail fait suite à un précédent article, « Quelques livres récemment retrouvés de la bibliothèque de Voltaire »<sup>1</sup>, et allonge la liste des éditions qui ont été par erreur placées dans le fonds général de la bibliothèque de l'Ermitage. Lorsque, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la bibliothèque de Voltaire et la majorité des autres livres se trouvant à l'Ermitage (parmi eux, ceux qui se trouvaient dans les bibliothèques de Denis Diderot, des frères Berardo et Ferdinando Galiani et de Frédéric-César La Harpe) ont été transférés à la Bibliothèque impériale publique (à présent Bibliothèque nationale de Russie, BnR), ce transfert a eu pour conséquence d'engendrer et de pérenniser des erreurs de classement : les livres de la bibliothèque de Voltaire portaient un *ex-libris* spécifique ; d'autres livres de l'Ermitage ont reçu pour *ex-libris* « Bibliothèque impériale étrangère de l'Ermitage ». Par conséquent, le travail actuellement en cours s'oriente dans deux directions : d'une part, retrouver, dans le fonds de la bibliothèque de Voltaire, les livres qui n'ont aucun rapport avec ceux de la collection de Ferney ; d'autre part, identifier les exemplaires répertoriés dans le catalogue de la bibliothèque de Ferney qui sont à présent absents du fonds de la bibliothèque de Voltaire. Depuis la première publication du catalogue de cette dernière, il a ainsi été possible d'établir que s'y trouvent des livres appartenant à la collection de Diderot<sup>2</sup>, ou encore de celle de l'empereur de Russie Pierre III<sup>3</sup>.

Il est en effet nécessaire de souligner que le fonds occidental de la Bibliothèque nationale de Russie compte plusieurs centaines de milliers d'ouvrages publiés

1 *Revue Voltaire*, 3 (2003), p. 367-370.

2 *Bibliothèque de Voltaire. Catalogue des livres*, Moscou/Leningrad, 1961 (désormais BV) : 516 [bis], 530, 812, 1201 [bis, t. 11], 1481 [bis], 2285, 2409, 2612, 2752 [bis], 2755, 2769 [bis], 3391, 3828 et 3829.

3 BV 539 et 3116, 568 et 671, 991, 1433 et 1434, 1495, 1809, 2026, 2479, 3116-3117 et 569, 3468, ainsi que la collection des « Sammlungen mathematis. Schriften » (BV, p. 1008). La collection de livres de Pierre III a été conservée à Oranienbaum, dans la banlieue de Saint-Pétersbourg, jusqu'en 1793, date à laquelle elle a été transférée à l'Ermitage.

avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les livres transférés depuis l'Ermitage ont été répartis non seulement d'une manière systématique, selon les différents départements, mais aussi en fonction de la taille des volumes. De surcroît, sous le régime soviétique, plusieurs tentatives ont eu lieu pour créer des départements artificiels à l'intérieur du fonds général, par exemple le « département anti-religieux » : ces départements ont partiellement été constitués à partir de livres extraits du fonds général.

On peut observer que, au cours des recherches effectuées par le passé, l'identification des exemplaires se fondait par principe sur les marques d'appartenance manifestes : présence de notes marginales de la main de Voltaire, de dédicaces de ses correspondants ; présence d'un *ex-libris* de Henri Rieu. Il est toutefois nécessaire, aujourd'hui, de conduire un examen plus détaillé des exemplaires conservés dans chacune de ces collections, et de rechercher des indices qui sont incompatibles avec l'hypothèse de leur appartenance à la bibliothèque de Voltaire.

248

Par rapport à la présentation adoptée dans la précédente publication, la description de l'emplacement des livres est ici complétée par la cote moderne de la Bibliothèque nationale de Russie, et par celle de l'Ermitage, d'après l'*ex-libris* du début du XIX<sup>e</sup> siècle : « Императорская Иностранная Эрмитажная библиотека. Зала... Шкафъ ...№ ... ». Bien que ce dernier puisse être considéré comme un élément décoratif, il me semble nécessaire de l'indiquer.

f. 1 v<sup>4</sup> : « I. [vol.] *Scapulae Lexicon* ».  
Scapula, Joannes.

[...] *Lexicon Graeco-Latinum, è probatis auctoribus locupletatum, cum indicibus, [...].*  
Accedunt *Lexicon etymologicum, [...]* et Ioan. Meyrsii *Glossarium contrastum, [...].*  
Ed. nova accurata. Lugduni, Sumptibus Ioannis Antonii Huguetan & Marci Antonii Ravaud, 1663. 2<sup>o</sup>.

Reliure française d'époque en veau ; dos à nerfs orné de motifs à l'oiseau. Tranches mouchetées de rouge.

Entre les pages, une carte à jouer du XVIII<sup>e</sup> siècle [?] (trois de carreau).

BnR : 7.55.1.12. (Ermitage : 5.2.47.)

f. 5 : « I. [vol. *Histoire*] de Bossuet. *Discours sur* ».  
[Renvoi erroné à BV 483.]  
Bossuet, Jacques-Bénigne.

---

4 Ces numéros renvoient au foliotage du Catalogue de Ferney, reproduit dans *BV*, p. 1052-1150.

Discours sur l'histoire universelle, à Monseigneur le Dauphin [...]. Partie I. Suivant la copie imprimée à Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, 1681. 12°.

Reliure française d'époque en veau marbré ; dos à nerfs avec caissons ornés de fleurs.

BnR : 32.1c.6.6. (Ermitage : 1.3.14.)

f. 14 : « I. [vol.] *Etat de l'Empire* ».

Du May, Louis.

L'Etat de l'Empire, ou Abrégé du droit public d'Alemagne. Mis en dialogues pour plus grande commodité d'un jeune prince, à qui il a esté enseigné, [...]. Paris, Guillaume de Luynes, 1659. 12°.

Reliure de l'époque en parchemin ; dos lisse. Tranches marbrées de bleu.

Note manuscrite sur la première page de garde : « Donn[...]. Auctorii. Tubingae. 1661. M. Dec. »

BnR : 10.22.6.53. (Ermitage : 8.3.67.)

f. 17 : « I. [vol.] *Plinii Secundi panaegiricus* ».

Pline le Jeune.

C. Plinii Caecilii Secundi Epistolae et panegyricus. Ed. nova. Marcus Zverius Boxhornius recensuit et passim emendavit. Amstelaedami, Ex Officinae Elzeviriana, 1659. 8°.

Reliure d'époque en parchemin.

BnR : VIII f.4.8. (Ermitage : 26.1.7.)

f. 24 : « I. [vol.] *Euclide* ».

Euclides.

[...] Elements; the whole Fifteen Books compendiously demonstrated. With Archimedes Theorems of the Sphere and Cylinder, investigated by the Method of Indivisibles. By Isaac Barrow, [...]. To which is added in this edition, Euclide's Data with Marinus's preface. And a brief treatise of Regular solids. London, W. Redmayne, R. Mount and B. Sprint, 1714. 8°.

Reliure anglaise d'époque en veau, filet à froid en encadrement sur les plats, avec un cartouche central entouré d'un jeu de filets, de points, de demi-cercles pointillés et de fleurs. Tranches mouchetées de rouge.

BnR : 7.31.4.7. (Ermitage : 1.6.61.)

f. 24 : « I. [vol.] *Alceste, tragedie* ».

[Quinault, Pierre.]

Alceste, ou Triomphe d'Alcide, tragédie représentée l'an MDCLXXIV. Par l'Académie Royale de Musique, remise au Théâtre le Mardy 30. Novembre 1728. N'ayant

point été représentée depuis 1716. [Paris], J.-B.-Chr. Ballard, 1728. 4°. [viii], 76 p. ; frontisp. gr.

Cartonnage marbré d'époque.

BnR : 6.13.1.562. (Ermitage : 15.8.115.)

f. 24v : « I. [vol.] *Lettere italiano* ».

[Quirini, Angelo-Maria.]

Deca di lettere Italiane già prima separatamente uscite alla luce, ed ora unite nella presente raccolta. [Brescia, Gianmaria Rizzardi, 1746.] 4°. XXXVI, (36), XLVIII, LX, CXII, LXXII p.

Reliure française d'époque en veau. Dos à nerfs avec caissons ornés de fleurs. Tranches rouges ; feuilles de garde marbrées. (Les ornements présents sur la reliure sont identiques à ceux d'autres livres de la bibliothèque de Voltaire : voir, par exemple, BV 984 et BV 2618.)

BnR : 16.18.2.22. (Ermitage : 26.6.107.)

250

f. 38 : « I. [vol.] *Atlas militaire* » [4 exemplaires].

Robert [de Vaugondy, Gilles].

Atlas portatif universel et militaire [...] composé d'après les meilleurs cartes, tant gravées que manuscrites des plus célèbres géographes et ingénieurs. Paris, l'Auteur ; Durand ; Pissot fils, 1748. obl.-4°. titre et 209 cartes gr.

Reliure française d'époque en veau. Dos à nerfs avec caissons ornés de fleurs. Tranches rouges ; feuilles de garde marbrées. Pièce de titre en maroquin rouge portant la mention « ATLAS ».

BnR : К 1-Мир/172.7. (Ermitage : 1.0.14.)

f. 42v : « 4. [vol.] *Voyage du Mogol. Bernier* ».

[BV 373 ne signale que 2 volumes.]

Bernier, [François].

Voyages [...]. Contenant la description des États du Grand Mogol, de l'Hindoustan, du Royaume de Kachemire, &c. [...] T. I-II. Amsterdam, Paul Marret, 1699. 12°. frontisp., cartes et pl. gr.

Reliure d'époque en parchemin.

BnR : 33.3b.4.57. (Ermitage : 6.3.77.)

f. 47v : « I. [vol.] *Bartolli, del humo di littera* ».

[Renvoi erroné à BV 278 et 279.]

Bartoli, le P. Danielo.

Dell' Huomo di lettere difeso et emendato. Parti due. Del. P. Danielo Bartoli della Compagnia di Giesù. Venetia, Per Giunti, e Baba, 1648. 12°. frontisp. gr.

Reliure italienne du XVIII<sup>e</sup> siècle en parchemin.

BnR : 16.84.7.14. (Ermitage : 5.4.25.)

f. 48v : « I. [vol.] *Boccace* ».

Boccaccio, Giovanni.

Il Decameron di messer Giovanni Boccacci Cittadino Fiorentino [...] si come lo diedero alle stampe gli Ssri Giunti, l'anno 1527. Amstедamo, 1665. 12°.

Reliure française du début du XVIII<sup>e</sup> siècle en veau ; caissons ornés de fleurs dorées. Tranches rouges ; feuilles de garde marbrées.

BnR : VIII f.4.18. (Ermitage : 4.1.2.)

f. 48v : « I. [vol.] *Officio de la Sta Virgine* ».

L'Offitio della Sancta Vergine in Italiano, coi sette Salmi Penitentiali ; il veso e compieta per la domenica, & altri diversi offitii, e preghiere christiane. Tradotto dal signor M. Angelo Pronetti. Parigi, Stefano Loyson, 1689. petit in-12°.

Reliure française du début du XVIII<sup>e</sup> siècle en plein maroquin Bordeaux ; dos orné au pointillé ; plats ornés de motifs délicats. Tranches dorées ; feuilles de garde marbrées. La reliure est légèrement usée.

BnR : 16.132.6.34. (Ermitage : 3.4.119.)

f. 48v : « I. [vol.] *Petrarcho. Opera* ».

Petrarca, Francesco.

Il Petrarca. Con nuove, e brevi dichiarazioni [d'Antonio Brucioli]. Insieme una tavola di tutti le sue rime, ridotte co I versi interi sotto le cinque lettere vocali. 2 parties en 1 vol. In Lyone, Apresso Guglielmo Rovillio, 1551. 16°. fig. gravées sur bois.

Reliure italienne du XVII<sup>e</sup> siècle en parchemin.

BnR : 6.19.12.141. (Ermitage : 13.1.9.)

f. 49 : « 4. [vol.] [*Orlando furioso*] - *Le même, traduit* ».

Ariosto, Lodovico.

Roland furieux, poëme héroïque de l'Arioste, traduction nouvelle, par M\*\*\* [Louis d'Ussiex]. T. II-IV. [Le tome I manque.] Paris, veuve Barrois & fils, 1775. 12°.

Reliure française d'époque en veau. Dos lisse orné de fleurs dorées. Tranches rouges ; feuilles de garde marbrées.

BnR : 6.13.5.126. (Ermitage : 13.1.14.)

f. 52v : « 1. [vol.] *Chamberlayn's state of England* ».  
[Renvoi erroné à BV 699.]

Chamberlayn, John.

Magna Britanniae Notitia: or, the Present State of Great-Britain; with divers Remarks upon the Ancient State thereof. [...] In Two Parts. London, Printed for Timothy Goodwin, Matthew Wotton, Benjamin Tooke, Daniel Midwinter, and Jacob Tonson, 1718. 8°. portr. gr.

Reliure anglaise d'époque en veau marbré ; dos à nerfs. Plats bordés d'un simple filet or. Tranches mouchetées de rouge.

BnR : 33.1a.4.10. (Ermitage : 1.4.344.)

f. 54v : « 1. [vol.] *History of England, abridg'd* »<sup>5</sup>.

252

A New History of England, in French and English by question and answer. Extracted from the most celebrated English historians; particularly M. de Rapin Thoyras. A new edition, corrected and improv'd. London, P. Vaillant, 1749. 8°.

Reliure anglaise d'époque ; dos à nerfs. Plats bordés d'un double filet or.

BnR : 12.50.5.36. (Ermitage : 1.1.12.)

f. 68 : « 2. [vol.] *grammaire par un chevalier du cheval de sauseuil* ».  
Sauseuil, [Jean-Nicolas Jouin], chevalier de.

An Analysis of the French Orthography; or, the True Principles of the French pronunciation, [...]. London, Edward & Charles Dilly, 1772. 4°. frontisp. gr.

Cartonnage du début du XIX<sup>e</sup> siècle (reliure de l'Ermitage).

BnR : 7.16.4.22. (Ermitage : 4.6.141.)

Sauseuil, [Jean-Nicolas Jouin], chevalier de.

The Brachygraphy of the French Verbs; or, an Easy and speedy method of conjugating them, [...]. London, Edward & Charles Dilly, 1772. 4°. Texte encadré.

Cartonnage du début du XIX<sup>e</sup> siècle (reliure de l'Ermitage).

BnR : 7.16.4.23. (Ermitage : 4.6.141.)

Cf. D18561 (Voltaire à l'auteur, 24 septembre 1773) : « Votre livre ramène à des principes puisés dans la nature, et qui pourtant exigent une attention suivie ».

5 Sur cet ouvrage, voir J. Godden, « Voltaire and the writings of Rapin de Thoyras », ici même, p. 191-199, en particulier p. 194 (NDLR).

f. 75 : « 4. [vol.] *L'art de comédie* ».

[Renvoi erroné à BV 3154.]

Cailhava [d'Estendoux, Jean-François] de.

De l'Art de la comédie, où Détail raisonné des diverses parties de la comédie et de ses différents genres, suivi d'un Traité de l'imitation [...]. T. I-IV. Paris, Fr. Amb. Didot aîné, 1772. 8°.

Reliure française d'époque en veau ; dos à nerfs, avec caissons ornés de fleurs dorées. Tranches rouges ; feuilles de garde marbrées.

BnR : 6.56.5.21. (Tampon de mastic noir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : « BIBLIOTHÈQUE de TSARSKOE SÈLO »<sup>6</sup>.)

Cf. D17888 (Voltaire au comte d'Argental, 28 août 1772) : « Je lirai le livre dont vous me faites l'éloge [...] ».

f. 80 : « 2. [vol.] *Virgile* ».

[Renvoi erroné à BV 3418 et 3419.]

Virgilius Maro, Publius.

L'Eneide de Virgilio del commendatore Annibal Caro [éd. par l'abbé Giustu de' Conti.] T. I-II. In Parigi, la vedova Quillau, 1760. 8°. frontisp. et titre gr. par G. Zocchi.

Reliure française d'époque en veau. Dos lisse orné de fleurs dorées. Plats encadrés d'un triple filet doré.

BnR : 7.13.7.10. (Ermitage : 10.6.136.)

f. 82 : « 3. [vol.] *Arioste, oeuv. diverses* ».

Ariosto, Lodovico.

Orlando furioso [...] diviso in due tomi. Con la vita dell'autore scritta dal Pigna, gli Argomenti del Dolce, e le Allegorie de Porcacchi. T. I-II. Venezia, Giuseppe Bortoli, 1739. 12°. portr. gr.

Reliure italienne d'époque en parchemin. Tranches vertes.

BnR : 6.17.5.60. (Ermitage : 13.2.31.)

Ariosto, Lodovico.

Opere [...] oltre l'Orlando furioso, cioè le due commedie scritte in prosa; le cinque commedie scritte in verso; una lettera à M. Pietro Bembo [...]. Venezia, Giuseppe Bortoli, 1739. 12°.

Reliure italienne d'époque en parchemin. Tranches vertes.

BnR : 6.17.5.61. (Ermitage : 22.1.3.)

6 D'abord conservé à l'Ermitage, le livre a été transféré dans la bibliothèque du palais de Catherine II à Tsarkoe Selo avant d'être ensuite inclus dans le fonds de la BnR.

f. 82v : « 2. [vol.] *Lettres de Chesterfield* ».

Chesterfield, Philip Dormer Stanhope, 4th Earl of.

Letters written by the late right honourable Philip Dormer Stanhope, earl of Chesterfield, esq. [...] Together with several other pieces on various subjects.

Published by Mrs. Eugenia Stanhope, [...]. T. I-II. Dublin, E. Lynch, 1774. 8°. portr. gr.

Reliure anglaise d'époque en veau (la plupart de la reliure originale manque).

Différentes notes marginales manuscrites : 'x'.

BnR : 16.80.7.4. (Ermitage : l'ex-libris manque.)

f. 83 : « 1. [vol.] *Caroline* ».

Catesby, Marc.

Histoire naturelle de la Caroline, la Floride et les Isles Bahama contenant les dessins des oiseaux, animaux, &c. [...]. Nuremberg, Les Héritiers de Seligmann, 1770. 2°. carte gr. (enluminé).

254

Cartonnage d'époque.

BnR : 5.6.1b.183. (Ermitage : 6.8.221.)

*Traduit de l'anglais par Olivier Ferret et Gillian Pink<sup>7</sup>.*

---

7 Nous adressons nos plus vifs remerciements à David Adams, qui a accepté de vérifier la traduction de la description bibliographique des vingt-quatre exemplaires répertoriés ci-dessus (NDLR).

UNE LETTRE INÉDITE :  
HENRI PITOT À VOLTAIRE, 17 AOÛT 1738 (D1592-R1)

*Nicholas Cronk*  
*Voltaire Foundation, Oxford*

D1592-R1  
Henri Pitot à Voltaire  
Paris, 17 août 1738

Monsieur,  
[*d'une autre main* :] Pitot argent prête<sup>1</sup>

Je reïtere mes tres humbles remercieme[nts][.] M l'abbé Mousinot<sup>2</sup> nous a remis sur vos ordres, les 800<sup>l</sup> le plus ôblig[eamment] du monde<sup>3</sup>, dont nous avons passé acte par dev[ers] not[ai]re. nous voila en etat de réparer le second dommage que nous avons essuyé par le feu[.] vous nous eparniés 40 ou 50<sup>l</sup> d'intérest et vous nous rendés le remboursement extrem[ement] aisé.  
m labbé de moliere ma porté ses leçons phisiques en 3 volumes pour vous les faire tenir et dont il vous fait pressant<sup>4</sup>. vous trouverés au comm[encement] du 1<sup>er</sup> volume une lettre qu'il a Lh[onneur] de vous écrire, par laquelle il vous proteste

- 1 Mention ajoutée après coup ; la main semble bien être celle de Voltaire (voir fig. 1).
- 2 L'abbé Bonaventure Moussinot faisait de petites commissions pour Voltaire dans la capitale ; cf. « L'abbé Moussinot, chanoine de Saint Mery, qui s'est bien voulu charger de mes petites affaires [...] » (à Mme Denis, 26 octobre 1737, D1379).
- 3 On continue à appeler la livre par le nom de « livre tournois », même si cette désignation avait disparu officiellement en 1720.
- 4 L'abbé Joseph Privat de Molières (1677-1742), connu comme mathématicien et physicien, était membre de l'Académie des sciences et *fellow* de la Royal Society de Londres. Les trois premiers tomes de ses *Leçons de physique* parurent en 1734, 1736 et 1737 ; un quatrième tome allait paraître en 1739 ; une traduction en italien parut en 1743. Le tome 2 se trouve dans la bibliothèque de Ferney (*Bibliothèque de Voltaire. Catalogue des livres*, Moscou/Leningrad, 1961 [désormais BV], 2813). Privat de Molières semble aussi avoir été co-auteur, avec J. F. S. Le Ratz de Lanthenée, de l'anonyme *Lettre à M. de Voltaire, sur son écrit intitulé, Réponse à toutes les objections principales qu'on a faites en France contre la philosophie de Newton* (1739).

3002

à Voltaire

Pitot

Monsieur  
Pitot argent prêté

Je réitere mes très humbles remerciements  
m. l'abbé mousinot nous a remis  
jus vos ordres, les 400<sup>th</sup> le plus obligeant  
du monde dont nous avons passé  
acte par dev. Notre nous doila  
en ébat de réparer le second dommage  
que nous avons effuyé par les feux  
vous nous eparrés 40 ou 50<sup>th</sup> d'intérêt  
et vous nous rendes le remboursement  
Extrem. aisé.

m. l'abbé de molieres me portés les  
leçons pshingues en 3 volumes pour  
vous les faire tenir et dont il vous  
fait pressant. Vous trouveres une  
Comm. Du 1<sup>er</sup> volume une lettre qu'il  
a eue de vous écrire par laquelle  
il vous proteste qu'il n'a pas le qu'une  
fois en sa vie et depuis du tems, a  
l'abbé Desfontaine. j'ai été chez  
m. le marquis d'entragues pour vous

Pitot (Heure)  
germaine

1. Lettre de H. Pitot à Voltaire, 17 août 1738. Rare Book and Manuscript Library, Columbia University, New York. Début de la lettre avec mention, de la main de Voltaire (?) : « Pitot argent prêté ».

qu'il na parlé qu'une fois en sa vie et depuis du tems, a labbé desfontaine<sup>5</sup>. j'ai été chez m le marquis d'entraigue<sup>6</sup>, pour voir s'il auroit occasion de me faire partir ses livres, il ma donné ladresse du Carrosse de barsureau<sup>7</sup>, ou je les metrai a ladresse de madame la marquise. au reste j'ai assuré m D'entraigue que la faute du libraire de luy avoir porté un exemplaire en blanc seroit réparée et que je scavois que vous aviés ordonné de luy en porter un relié en maroquin<sup>8</sup>.

on ne trouve chez les lunetiers de paris aucuns miroir ardent de verre de la grandeur que vous le souhaiteries, m Cousin<sup>9</sup> peut avoir eut Lhon[neur] de vous marquer que nous avons beaucoup cherché ensembles. il s'en trouve quelques fois de hazart mais en attendant[,] un d'une grandeur mediocre peut bien servir, si on en trouve dans la suite, un autre beaucoup plus grand, on en a pas trop de deux dans un Cabinet bien assorti<sup>10</sup>. enfin Monsieur, m Cousin peut vous avoir marqué, sur ce que nous avons detterminé sur la canne a vent &c.

- 5 La lettre dont il est question est bien une lettre manuscrite, et non point imprimée dans le livre ; elle ne nous est pas connue. L'abbé Desfontaines vient, en 1738, de publier *La Voltairomanie*, réponse au *Préservatif* de Voltaire qui place leur querelle pleinement dans le domaine public. Desfontaines a aussi défendu dans la presse le « parti » cartésien, donc ses polémiques personnelles avec Voltaire touchent nécessairement aux débats plus larges entre cartésiens et newtoniens : voir J. B. Shank, *Newton Wars and the Beginning of the French Enlightenment*, Chicago, University of Chicago Press, 2008, p. 390-402.
- 6 Le marquis de Launay, comte d'Antraigues, expédiait souvent des livres pour Voltaire à cette époque : « J'écris par cette poste aux sieurs Ledet et des Bordes pour leur faire savoir qu'il faut envoyer ces paquets à M. le marquis d'Entraigues rue du Bacq à Paris lesquels il fera tenir à leur destination » (Voltaire à Louis de Jaucourt, 29 mars 1737, D1305) ; « M. votre frère a une vieille tragédie intitulée *Cresphonte* ou *Merope*, je le supplie d'avoir la bonté de l'envoyer cachetée à M. le marquis d'Entraigues, rue S<sup>t</sup> Dominique, près des jacobins, et de mettre dessus : "M. le marquis d'Entraigues est très humblement supplié de vouloir bien faire tenir ce petit paquet *franc*, à madame la marquise du Chastelet" » (Voltaire à Moussinot, novembre 1737, D1387). Sur ce personnage, voir aussi D242, D2151 et D2153.
- 7 Bar-sur-Aube se trouve en Champagne, à une trentaine de kilomètres au sud de Wassy. La route des postes entre Paris et Langres passait par Bar-sur-Aube.
- 8 Il s'agit selon toute probabilité des *Éléments de la philosophie de Newton*. La première édition fut publiée en 1738, sans l'autorisation de Voltaire, par Ledet et Desbordes à Amsterdam ; elle fut suivie la même année par une deuxième édition publiée à Paris par Prault début août.
- 9 Voltaire décrit Cousin comme « mon compagnon de solitude et de chimie » (D1569) ; ce dernier travaillait pour Voltaire depuis trois mois. Le 18 mai 1738, Voltaire avait écrit à Pitot : « Mon cher philosophe, en vous remerciant de tout mon cœur de monsieur Cousin, que vous me procurez. Il n'a qu'à travailler avec m. l'abbé Nolet, sitôt la présente reçue, et puisqu'il veut bien recevoir un petit honoraire, il lui sera compté du jour qu'il voudra bien aller chez m<sup>r</sup> l'abbé Nolet. Il pourra d'ailleurs m'acheter beaucoup d'instruments qui serviront à ses occupations, et à ses plaisirs quand il sera à Cirey. Vous voulez bien que je mette cette lettre pour lui dans la vôtre » (D1504). Le 5 juin 1738, Voltaire prévient Moussinot : « Il viendra vous voir un jeune homme nommé monsieur Cousin qui travaille actuellement chez l'abbé Nolet, et qui viendra bientôt à Cirey ou j'espère luy faire un sort agréable. En attendant je vous prie de luy donner vingt pistoles, et de le bien encourager. Il a une belle main, il dessine, il est machiniste, il étudie les mathématiques, il s'applique aux expériences, il va apprendre à opérer à l'observatoire » (D1513).
- 10 Voltaire commence à constituer un cabinet de physique à Cirey à partir de 1737 ; il est aidé par l'abbé Nolle et, en juin et juillet 1738, Voltaire, de plus en plus impatient, pousse Moussinot à

j'ai rélu encore une fois ce mati[n] la letre critique du pere Renaud,<sup>11</sup> ou pour mieux dire, la letre dont le pere Renaud a donné le fond et le pere boujan<sup>12</sup> la forme, il me paroit que cette letre, a un ou deux art[icles] pres, ne Contient que les difficultés et les objections que les Cartesiens on Coutume de faire a m Neuton. permetois moy Monsieur de presan[ter] mes tres humbles respects a Madame la marquise. Mad[ame] Pitot a L'honneur de vous faire milles tres humbles Complim[ents][.] Comme elle nâvoit pas lû la henriade j'ai voulût lacheter chez prau<sup>13</sup>, mais il na point voulut prendre mon argent, je luy ai dit que jôres L'honneur de vous en remercier, j'ai celuy d'etre avec un tres sincere et tres respectueux attachement

Monsieur

votre tres humble et tres obe[issant] serv[iteur]

a paris ce 17<sup>e</sup> aout 1738

Pitot

[*adresse:*] A Monsieur / Monsieur De Voltaire / au chateau de Cirey / en champagne. / par Wassi / A Cirey

[*cachet en cire*]

---

faire avancer les choses (D1517, D1534). Voltaire investit une somme considérable : « L'abbé Nolet me ruine [...]. Nous sommes dans un siècle, où on ne peut être savant sans argent » (à Moussinot, 18 mai 1738, D1503). Voir Jean-François Gauvin, « Le cabinet de physique du château de Cirey et la philosophie naturelle de Mme du Châtelet et de Voltaire », dans J. P. Zinsser et J. Candler Hayes (dir.), *Émilie du Châtelet: rewriting Enlightenment philosophy and science*, SVEC 2006:01, p. 165-202.

- 11 [Noël Regnault], *Lettre d'un physicien sur la philosophie de Newton, mise à la portée de tout le monde par M. de Voltaire*, s.l. s.n., 1738. Une traduction italienne parut à Venise en 1739. Regnault, qui fut longtemps professeur de mathématiques au collège Louis-le-Grand à Paris, s'était acquis une réputation par une œuvre de vulgarisation, les *Entretiens physiques d'Ariste et d'Eudoxe, ou Physique nouvelle en dialogues* (Paris, C. L. Thiboust, 3 vol.) : ces *Entretiens* furent réédités sept fois jusqu'en 1745 ; un quatrième tome parut en 1745, et un cinquième en 1750 ; ils furent rapidement traduits en anglais (1731) et en italien (1736). Une édition en quatre tomes (Amsterdam, aux dépens de la Compagnie, 1732-1733) se trouve dans la bibliothèque de Ferney (BV 2919).
- 12 Guillaume-Hyacinthe Bougeant (1690-1743), jésuite qui allait se faire une réputation d'historien. En 1738, le père Bougeant était connu pour les articles qu'il avait fait paraître dans les *Mémoires de Trévoux* (entre 1725 et 1737) et surtout pour son *Amusement philosophique sur le langage des bêtes*, paru en 1737.
- 13 Pierre Prault (qui, de 1723 à 1758, exerce quai de Gesvres, « Au Paradis ») vient en 1738 de publier la première édition française des *Éléments de la philosophie de Newton*. En 1737, en collaboration avec Voltaire, il avait publié une édition de *La Henriade* avec de nouveaux textes préfaciels. Voltaire avait écrit à Moussinot à ce sujet : « Et si vous voyez Prault, dites-lui qu'il devrait bien mettre son nom au frontispice. Bien des gens cherchent la nouvelle édition de *La Henriade*, et ne savent pas que c'est lui qui la vend. Il n'a qu'à écrire son nom à la main » (18 juin 1737, D1339).

R. Monnier  
Monsieur de Voltaire  
au Chateau de Cirey  
en Champagne.  
par Vasse  
R. Cirey



2. Lettre de H. Pitot à Voltaire, 17 août 1738. Rare Book and Manuscript Library,  
Columbia University, New York. Adresse avec cachet.

Manuscrit : New York, Columbia University Libraries, Special Manuscript Collections, D. E. Smith Collection, Historical Correspondence, boîte 19.

Lettre autographe signée. 3 p. 215 x 166 mm. Lettre inédite.

La collection de David Eugene Smith, professeur de mathématiques au Teachers College, Columbia University, fut présentée à l'université en 1931. De cette lettre, qu'il désigne par D1592, Th. Besterman connaissait l'existence par un catalogue de vente dont il s'est borné à reproduire le sommaire en anglais : « *He thanks Voltaire for lending him 800 livres through Moussinot, refers to various scientific works, and sends his respects to Mme du Châtelet*<sup>14</sup> ». La désignation « D1592-R1 » indique qu'il s'agit, dans le cadre de l'édition Besterman, de la première révision de la rubrique « D1592 ».

260

Henri Pitot (1695-1771) commença sa carrière comme mathématicien et astronome, et s'établit à Paris à partir de 1718, où il fut protégé par Réaumur. Il fut élu membre de l'Académie des sciences en 1724 et, en 1740,  *fellow* de la Royal Society de Londres. Son nom reste lié encore aujourd'hui au tube de Pitot, appareil qui permet de mesurer la vitesse des eaux courantes et donc la vitesse des bateaux (et, de nos jours, des avions)<sup>15</sup>. Son unique livre, qui traitait de la navigation, *La Théorie de la manœuvre des vaisseaux* (Paris, C. Jombert, 1731), fut dédiée au comte de Maurepas, alors ministre et secrétaire d'État ; une traduction anglaise parut en 1743. En 1740, il partit en Languedoc, où il devint célèbre comme ingénieur : il construisit notamment le pont attaché au Pont du Gard et l'aqueduc de Montpellier<sup>16</sup>. Nous ne savons pas précisément à quel moment les relations entre Pitot et Voltaire ont commencé. Il nous manque la plus grande partie de leurs échanges épistolaires, et la première lettre que nous avons, datée du mois d'août 1736 (D1137), nous plonge dans une discussion scientifique qui a déjà commencé depuis un moment. En mai 1737, Voltaire soumet à Pitot le manuscrit des *Éléments de la philosophie de Newton*, en lui demandant son avis : « Je me flatte qu'un esprit philosophique comme le vôtre ne sera point effarouché de l'attraction » (D1327). Il est évident qu'il existait une réelle confiance entre les deux hommes, et les compliments que Voltaire adresse à Pitot vont au-delà de la rhétorique habituelle : « Comptez, Monsieur, que vous êtes sur ce globe un des hommes que j'estime et que j'aime

14 Il existe dans le même catalogue une deuxième lettre de Pitot à Voltaire, envoyée de Montpellier le 4 février 1744, et désignée par Besterman D2928 : nous ne savons pas où se trouve cette lettre.

15 H. Pitot, « Description d'une machine pour mesurer la vitesse des eaux courantes, et le sillage des vaisseaux », *Mémoires de l'Académie royale des sciences*, 34 (1735), p. 363-373.

16 Sur la vie de H. Pitot, voir l'article d'Otto Mayr, dans C. C. Gillispie (dir.), *Dictionary of Scientific Biography*, New York, Scribner's, 1970-1980, 16 vol., t. XI, p. 4-5. L'article contient une bibliographie.

le plus. Mille amitiés à la compagnie aimable du philosophe » (D1525). Il poursuit dans une autre lettre : « Si madame votre femme est accouchée d'un garçon, je vous en fais mon compliment. Ce sera un honnête homme et un philosophe de plus, car j'espère qu'il vous ressemblera » (D1341). Voltaire dépend de Pitot pour pouvoir discuter de questions scientifiques et aussi pour parvenir à se faire une réputation d'homme de sciences à Paris (voir D1504). Quant à Mme du Châtelet, elle aussi était en contact avec Pitot depuis le début de l'année 1738, comme elle l'annonce à Maupertuis : « Il y a environ six semaines que j'écrivis à M. Pitot, avec qui je me suis trouvée par hasard dans une espèce de commerce, à peu près les mêmes choses que vous me marquez, et si j'osois je vous supplierais de lui demander ma lettre, s'il ne l'a pas brûlée » (ca 10 février 1738, D1448).

La lettre que nous présentons semble être, en partie du moins, une réponse à une lettre de Voltaire, datée du 4 août 1738 (D1573), dans laquelle il se plaignait de la conduite de l'abbé de Molières :

Je ne veux pas croire, mon cher ami, ce qu'on me mande de plusieurs endroits, que M. l'abbé de Molières, votre confrère, se joint avec l'abbé Desfontaines, pour mettre des invectives contre moi dans la feuille des observations. Je ne puis penser qu'un homme de mérite se joigne à un scélérat, et un savant au plus ignorant écrivain, pour outrager un honnête homme qui ne lui a jamais voulu nuire, et qui est plein d'estime pour lui. Pour toute vengeance, je vous prie de lui donner un de mes livres de ma part [...].

Voltaire n'apprécie guères Privat de Molières, mais il cherche apparemment à limiter les dégâts causés par sa querelle publique avec Desfontaines. Et de son côté, Privat de Molières, nous l'apprenons ici, écrit à Voltaire sur un ton conciliant, en lui faisant présent à son tour de ses propres livres.

Au niveau personnel, cette lettre fait état d'un prêt que Voltaire a consenti à Pitot, apparemment à la suite d'un incendie. Cette lettre est écrite à un moment clé dans l'histoire de la publication des *Éléments de la philosophie de Newton*. En espérant obtenir un privilège pour son livre, Voltaire soumit le manuscrit à la censure dans la seconde moitié de l'année 1737, avec l'aide de Pitot<sup>17</sup>. Le chancelier d'Aguesseau nomma Pitot et Montcarville comme approbateurs. Pendant ce temps, en mars 1738, Ledet publia une édition prématurée à Amsterdam. Prault, à Paris, voulait publier sa propre édition dès que possible, et Voltaire finit par accepter de publier une édition en

17 Voir les *Éléments de la philosophie de Newton*, éd. R. L. Waters et W. H. Barber, dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation [désormais OCV], t. 15, 1992, p. 66-77.

France avec permission tacite. Lorsque Pitot écrivit cette lettre, l'édition Prault était disponible à Paris depuis quelques semaines seulement. Pendant cette période difficile, Pitot appuya fidèlement la cause de Voltaire ; et c'est peut-être en partie par gratitude que Voltaire lui accorde ce prêt. Mais il lui en avait déjà fait un l'année précédente<sup>18</sup>. Le 2 août 1738 (D1569), Voltaire écrit à Moussinot :

Mon cher abbé, je reçois une nouvelle bien agréable. Je trouve l'occasion d'obliger M. Pitot. [...] Prêtez donc 800<sup>l</sup> à M. et Madame Pitot. Ils me les rendront dans l'espace de 5 années, rien la première, deux cent francs la seconde, autant la troisième, ainsi du reste. Le billet de M. et Mme Pitot, portant paiement sur leur terre suffira sans contrat. Il ne faut point me semble de notaire avec un philosophe. Assurez M. et Mme Pitot que s'ils se trouvaient pressés dans la suite, je n'exigerais pas le paiement et qu'au contraire ma bourse serait encore à leur service.

262

Deux jours après, Voltaire écrit au même correspondant : « Vous avez sans doute donné 1000<sup>l</sup> à M. Cousin, 800<sup>l</sup> à M. et à Mme Pitot. Je crois par parentèse qu'il faut que Mme Pitot soit autorisée de son mari en justice pour signer le billet » (D1572). C'est un acte de générosité de la part de Voltaire, d'autant plus qu'il ne s'empessa pas de demander le remboursement de la dette : Pitot la paya six ans plus tard, en 1744<sup>19</sup>.

De plus, au niveau intellectuel, cette lettre jette un précieux éclairage sur les activités de Voltaire à un moment clé dans les batailles entre cartésiens et newtoniens : comme le fait remarquer J. B. Shank, « *[b]y 1738, all the key theaters of the Newton wars had opened and were hot with conflict*<sup>20</sup> ». En 1738, Voltaire vient de publier les *Éléments de la philosophie de Newton*, et nous en sentons ici les premiers retentissements. Pitot fait allusion à la *Lettre d'un physicien sur la philosophie de Newton, mise à la portée de tout le monde par M. de Voltaire*, publiée anonymement par le jésuite Noël Regnault ; et Privat de Molières s'empresse de lui envoyer ses propres *Leçons physiques*, autre défense des principes cartésiens contre le courant newtonien. Ce Privat de Molières occupait une position éminente dans la vie scientifique de la capitale<sup>21</sup>, même si Voltaire n'appréciait guère ni son intelligence ni son œuvre ; il écrira à Willem 'sGravesande :

Je ne sais rien de nouveau sinon le quatrième tome anti-newtonien de notre vieux professeur Privat de Molières, lequel n'est point en physique ce que Poquelin

<sup>18</sup> Voir D1341.

<sup>19</sup> Voir D2928 (4 février 1744), dont nous n'avons que le sommaire d'un catalogue de vente : « *[Pitot] expresses his gratitude, and is ready to discharge his debt* ».

<sup>20</sup> J. B. Shank, *The Newton Wars*, op. cit., p. 343.

<sup>21</sup> Voir *ibid.*, p. 344-346.

de Molière était en fait de théâtre. Le pauvre homme couronne son ouvrage par une démonstration de la providence, qui fait bien voir qu'elle ne l'a pas chargé de défendre ses droits. (29 février 1740, D2174)<sup>22</sup>

Voltaire se réfère à Privat de Molières une seule fois dans la lettre adressée à Maupertuis et publiée dans la *Bibliothèque française* en 1739<sup>23</sup>. Regnault, en revanche, est un adversaire plus sérieux. Dans sa *Lettre*, il avait associé la théorie newtonienne à l'irrégion en même temps qu'il avait fait la critique de passages particuliers ; Voltaire s'empressa de répondre, dans une « Lettre » publiée pendant ce mois d'août 1738 dans *Le Pour et Contre*<sup>24</sup>, réponse qui est donc contemporaine de cette lettre. Plus tard, Voltaire tiendra compte des critiques de Regnault dans certaines de ses révisions apportées aux *Éléments*<sup>25</sup>.

Nous avons tendance à regarder la publication en 1738 des *Éléments* comme le point culminant de la carrière de Voltaire en tant qu'homme de science, mais c'est loin d'être le cas ; il est donc intéressant de le découvrir ici travaillant à la constitution de son cabinet de physique, ce qui confirmerait, s'il en était besoin, la réalité d'une recherche scientifique menée ensemble et séparément à Cirey par Voltaire et par Mme du Châtelet. En fait Voltaire poursuit ses expériences, comme il continue de faire des ajouts aux éditions successives des *Éléments*, en réponse aux commentaires et critiques qu'il essuie. À propos de ces ajouts au texte, R. L. Walters et W. H. Barber remarquent : « *These examples show that in 1741 Voltaire's scientific world is still expanding and evolving; he has increased his knowledge through study and experiments*<sup>26</sup> ».

Pour mener une telle existence à Cirey, Voltaire dépend de tout un réseau parisien, comme le montre cette lettre. Privat de Molières veut envoyer son livre et une lettre à Voltaire : il les donne à Pitot. Pitot, pour envoyer le paquet à Cirey, fait appel au marquis d'Antraigues. L'abbé Moussinot s'occupe des commissions concernant la dette, tandis que Pitot et Cousin cherchent tous deux des instruments pour le cabinet de physique<sup>27</sup>. Comme nous le voyons dans cette lettre, tout en étant en exil en Champagne, Voltaire garde des liens étroits avec le monde scientifique « officiel » à Paris. On se demande même si Voltaire à cette époque n'ambitionnait pas de se voir élu membre de l'Académie des sciences (en 1743, il sera élu à la Royal Society de Londres), d'autant plus

22 Voir aussi D2195 et D2196. Mme du Châtelet n'est pas plus enthousiaste à son égard (D1448).

23 *OCV*, t. 15, p. 708.

24 *Ibid.*, p. 677-686 ; voir aussi p. 726 et 740.

25 *Ibid.*, p. 122, 125-126. Sur Regnault, voir aussi Andreas Kleinert, « La vulgarisation de la physique au siècle des Lumières », *Francia*, 10 (1982), p. 303-312 ; et J. B. Shank, *The Newton Wars*, *op. cit.*, p. 198-199 et 380-381.

26 *OCV*, t. 15, p. 126.

27 Voir aussi *ibid.*, t. 15, p. 65.

que l'Académie des sciences était toujours louée pour son utilité publique par comparaison avec les autres académies qui avaient moins bonne réputation<sup>28</sup>. En mai 1737, Voltaire écrit à Frédéric que « l'Académie des sciences soutient très bien l'honneur de la nation », mais que « c'est une lumière qui ne se répand pas encore assez généralement » (D1331) ; vers 1740, Voltaire observera que « le public, qui respecte assez l'Académie des sciences, ménage si peu l'Académie française » (D.app.57). En juin 1737, Voltaire parle à Moussinot de sa commande des publications de l'Académie des sciences (D1352) ; il s'en remet à Pitot pour connaître les nouvelles de l'Académie des sciences (« En vous remerciant, mon très cher et très éclairé philosophe, de toutes les nouvelles que vous me mandez de l'Académie et de Quito », juin 1738, D1525). Voltaire avait soumis en 1737, pour le concours de l'Académie des sciences, son *Essai sur la nature du feu et sur sa propagation* ; et, lorsqu'il apprend qu'il n'a pas remporté le prix, c'est à Pitot, soupçonné d'avoir été l'un des juges, qu'il s'adresse pour savoir si son *Essai* a été bien reçu (18 mai 1738, D1504), et il fit campagne avec succès pour qu'on imprime ensemble son essai et celui de Mme du Châtelet avec les trois essais qui avaient remporté le prix<sup>29</sup>. En 1739, Voltaire confie à d'Argental ses craintes qu'un libelle dirigé contre lui ne nuise à ses chances d'être élu à une académie, « fut-ce [...] celle de Petersbourg » (D1837). Dans cette perspective on ne s'étonnera donc pas qu'après la retraite en 1743 du secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, Dortous de Mairan, Voltaire ait un moment rêvé de devenir son remplaçant<sup>30</sup>.

D'après les lettres recueillies dans la deuxième édition Besterman, les échanges entre Henri Pitot et Voltaire eurent lieu entre 1736 et 1741 ; nous connaissons en tout dix lettres de Voltaire adressées à Pitot<sup>31</sup> ; en revanche, nous ne connaissons jusqu'ici le texte d'aucune lettre de Pitot à Voltaire<sup>32</sup>. La découverte de celle-ci ajoute une pièce de plus au puzzle que constitue le corpus de la correspondance ; et en nous faisant entendre la voix même de Henri Pitot, avec son ton de déférence, elle introduit un élément dialogique dans ces échanges avec Voltaire restés jusqu'ici monophoniques. Ce déséquilibre entre Voltaire et un correspondant est troublant mais typique : Christiane Mervaud

28 Voir Roger Hahn, *The Anatomy of a Scientific Institution: the Paris Academy of Sciences, 1666-1803*, Berkeley, University of California Press, 1971, p. 118. Voir aussi D864 et D950.

29 Voir l'*Essai sur la nature du feu, et sur sa propagation*, éd. W. A. Smeaton et R. L. Waters, dans *OCV*, t. 17, 1991, p. 11-22.

30 La Beaumelle le dit (*Vie de Maupertuis*, Paris, Ledoyen, 1856, p. 76), mais aussi l'astronome Jérôme Lalande (J. B. Shank, *The Newton Wars*, op. cit., p. 242, n. 12).

31 D1137, D1327, D1332, D1341, D1504, D1525, D1573, D2129, D2196 et D2500 ; Besterman note en outre l'existence d'une onzième lettre (D1386) dont il n'a pas le texte.

32 Nous connaissons aussi une seule lettre adressée à Voltaire par le fils de Henri Pitot, René-Charles Pitot de Launay (D10422) : le jeune homme s'adresse à Voltaire pour annoncer son ambition de faire carrière comme homme de lettres.

nous rappelle à ce propos que nous avons 1 202 lettres de Voltaire à d'Argental, mais seulement 41 réponses adressées à Voltaire<sup>33</sup>. On se figure aisément que les correspondants de Voltaire conservaient une lettre de lui beaucoup plus volontiers que Voltaire lui-même ne conservait toutes les leurs... La présente lettre suggère d'autres explications de ce déséquilibre du corpus. En premier lieu, Voltaire a gardé certaines lettres d'affaires pour des raisons pratiques. L'expression « Pitot argent prête », écrite en haut de la lettre, a été ajoutée après coup, par une main qui semble bien être celle de Voltaire, et elle tient lieu apparemment d'une indication de classement pour Voltaire ou pour son secrétaire. La lettre aurait ainsi servi de témoignage écrit attestant que l'emprunt avait été effectué ; ce qui expliquerait aussi la survivance de la lettre D2928, qui concerne également cette même dette. En second lieu, il se peut que nos recherches dans le corpus de la correspondance soient parfois faussées par le fait que les fichiers des bibliothèques signalaient les lettres de Voltaire sans toujours faire référence aux lettres qui lui étaient adressées. Comment sinon expliquer que Th. Besterman ait publié toutes les lettres de Voltaire dans les collections de Columbia University, sauf celle-ci ? Cette lettre exemplifie parfaitement les manœuvres de réseau que nécessite la carrière de Voltaire, surtout à un moment où il est en « exil » à Cirey ; et elle nous rappelle en même temps toutes les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour recréer ce réseau épistolaire.

33 Ch. Mervaud, « Voltaire's correspondence », dans N. Cronk (dir.), *The Cambridge Companion to Voltaire*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 153-165, ici p. 154.



UNE LETTRE INÉDITE DE VOLTAIRE AU BARON DE  
BIELFELD, 19 JANVIER 1762 (D10275a)

*Jacques Cormier*  
*Académie royale des beaux-arts de Bruxelles*

Le texte de cette lettre provient d'une copie soignée et certainement fidèle conservée dans le fonds Bentinck au Rijksarchief van Gelderland (Arnhem, Pays-Bas), cote 382, pièce 31. Elle ne porte ni adresse ni nom de destinataire. Mais il suffit de la comparer avec la lettre du 20 juin 1761 (D9835), et avec la lettre du 8 avril 1763 (D11156), pour découvrir que leur destinataire commun est le baron Jacob Friedrich von Bielfeld (1717-1772), conseiller privé de Frédéric II chargé notamment du contrôle des universités. Bielfeld, originaire de Hambourg, avait été le « parrain » de Frédéric II lors de la réception de ce dernier dans la franc-maçonnerie la nuit du 14 au 15 août 1738 à Brunswick, tandis que le comte de la Lippe-Buckebourg avait servi de recruteur avant d'être un intermédiaire décisif au cours de la cérémonie proprement dite. Voltaire fréquenta cet important personnage lors de son séjour à Berlin ; sans doute leur commune appartenance à la franc-maçonnerie dut-elle resserrer leurs liens. C'est Bielfeld qui lui signala la préparation d'une édition pirate du *Siècle de Louis XIV* à Francfort-sur-Oder<sup>1</sup> et qui intervint pour que soient rendus à Voltaire des exemplaires qui auraient dû servir à réaliser cette contrefaçon<sup>2</sup>. À l'occasion de la publication de l'ouvrage *Progrès des Allemands dans les sciences, les belles-lettres et les arts* (Amsterdam, F. Changuion, 1752), que Bielfeld lui avait sans doute offert par l'intermédiaire de la comtesse Bentinck, Voltaire parla de lui à son amie dans des termes qui montrent que l'auteur était une connaissance commune : sous une forme ou sous une autre, les relations de Bielfeld, originaire de Westphalie, avec Mme Bentinck et avec Voltaire permettent de comprendre la présence de la copie de cette lettre dans les archives Bentinck.

C'est à Bielfeld encore que Voltaire, en pleine disgrâce, s'adressa quand, revenant de Potsdam en décembre 1752, il cherchait une remise pour son carrosse<sup>3</sup>. Dans

1 Voir une lettre de Voltaire à Darget de décembre 1751 (D4624) ; voir, au même, la lettre écrite vers le 2 février 1752 (D4786).

2 Voltaire à Frédéric II, 30 janvier 1752 (D4781).

3 Voltaire à Mme Bentinck, [13 décembre 1752 ?] (D5102).

cette dernière lettre, immédiatement après avoir parlé de Bielfeld, Voltaire enchaîne sur la louange du duc Charles I<sup>er</sup>, duc de Brunswick-Wolfenbüttel<sup>4</sup>, autre ami de la comtesse et de Frédéric II. Bielfeld avait encore envoyé à Voltaire ses *Institutions politiques*, envoi pour lequel ce dernier l'avait remercié (lettre du 20 juin 1761, D9835). Dans la lettre que l'on va lire, il est sans doute question de Frédéric II, qui se trouve désigné ironiquement comme un « bon catholique ».

On remarquera de plus que les différents ouvrages de Bielfeld mentionnés dans les lettres citées ci-dessus figurent dans les deux catalogues de la bibliothèque de Ferney. En 1763, Bielfeld fera paraître ses *Lettres familières*<sup>5</sup> et ce recueil, qui contient une lettre de Voltaire, la dernière de celles auxquelles nous nous sommes référé (D9835), est précédé d'une flatteuse épître dédicatoire à Voltaire datée de « Hambourg ; le 1<sup>er</sup> de Mai 1762 ».

D10275a

Voltaire au baron Jacob Friedrich von Bielfeld

19 janvier 1762

Aux Délices par Genève 19<sup>e</sup> janv 1762

La guerre Monsieur n'est pas favorable aux lettres et malgré la plaisante conversation de Gellert avec le roi de Prusse<sup>6</sup>, le Parnasse, les champs et les bourses doivent se trouver fort mal de ce remue-ménage d'Allemagne<sup>7</sup>. Vous trouverez certainement en votre chemin<sup>8</sup> plus de houzards que de libraires. Cependant vous êtes dans une ville tranquille et libre<sup>9</sup> au milieu des tempêtes. Vous jouissez comme moi d'un heureux loisir. Et je crois que vous pourrez

4 Surnommé duc des Lumières (*Herzog der Aufklärung*), ce prince, né en 1713, était monté sur le trône en 1735 ; il décéda en 1780. Il ne peut s'agir – comme le précise erronément la note de Besterman – du duc Anton Ulrich de Brunswick, mort en 1714.

5 *Lettres familières et autres de Monsieur le baron de Bielfeld*, La Haye, Pierre Gosse junior et Daniel Pinet, 1763, 2 vol.

6 Mme Bentinck avait eu l'idée de faire intervenir Gellert pour prêcher la paix en Europe. Mais pour savoir de quoi il s'agit exactement, on pourrait se référer à *Gellert's sämtliche Schriften* (1769-1774, 10 vol.), et à ses *Briefe* (éd. K. Blanck, 1921), ou encore aux *Œuvres du philosophe de Sans Souci*.

7 En janvier 1762, à la fin de la guerre de Sept Ans, Frédéric II est aux abois. Mais la mort de la tsarine Élisabeth le 5 janvier 1762 change la donne. Son successeur, Pierre III, admirateur de Frédéric II, suspend l'intervention russe au côté des Autrichiens. Quelques mois plus tard (juin 1762), Catherine II, faisant disparaître Pierre III son époux, s'empare du pouvoir.

8 Il doit s'agir d'un voyage entre Hambourg et Brunswick.

9 À Hambourg ; Bielfeld s'y était réfugié après le saccage de sa résidence à Trebben par les Autrichiens (voir Bielfeld, *Lettres familières*, *op. cit.*, t. II, p. 291, 396-397 et 400-401). Le 20 juin 1761 (D9835), Voltaire écrivait à Bielfeld : « [...] la liberté ? Je m'imagine que vous la goûtez à votre aise à Hambourg. Pour moi, j'en jouis et je suis heureux depuis six ans dans l'ivresse de la jouissance, étant assez heureux pour posséder des terres libres en frontières de France ».

bientôt publier hardiment tout ce que vous avez vu dans la cour dont vous me parlez<sup>10</sup>. Votre recueil de lettres sera sans doute très instructif et très agréable. L'honneur que vous voulez bien me faire<sup>11</sup> m'est très sensible<sup>12</sup>. Je vous payerai, je vous jure, en même monnaie. Les véritables gens de lettres devraient tous en user ainsi. Il vaut bien mieux adresser ses ouvrages à des amis qui les lisent, qu'à des Princes qui les laissent traîner dans leurs antichambres. On m'a dit que le *Palladium* est imprimé en Allemagne<sup>13</sup>. Je ne sais à qui il est dédié. Ce n'est pas je crois aux saints du Paradis.

Voici un petit sermon<sup>14</sup> édifiant extrêmement rare. Vous pouvez en régaler le bon catholique qui est à Bronswick<sup>15</sup>. Lorsque j'ai eu l'honneur de lui faire ma cour<sup>16</sup> il

- 10 D'après le recueil des *Lettres familières*, *op. cit.*, cette cour est la cour de Prusse, mais il pourrait aussi s'agir de celle de Brunswick où Frédéric II devint maçon. Quoi qu'il en soit, les deux cours sont étroitement liées puisque la sœur de Frédéric II est l'épouse du duc Charles I<sup>er</sup>, duc de Brunswick-Wolfenbüttel.
- 11 Il s'agit sans doute de la dédicace de l'ouvrage : les *Lettres familières* sont effectivement précédées d'une « Lettre dédicatoire à Monsieur de Voltaire » datée de Hambourg, 1<sup>er</sup> mai 1762.
- 12 Construction passablement libre ; on attendrait « Je suis très sensible à l'honneur que vous voulez... », mais Voltaire écrit le 15 janvier 1762 à David-Louis Constant de Rebecque, seigneur d'Hermenches : « je ne m'attendais pas à cette galanterie. La façon m'en est bien sensible, mais je suis encore plus touché de la bonté que vous avez de venir embellir Ferney... » (D10266).
- 13 Le *Palladion*, dont il est plusieurs fois question dans la correspondance de Voltaire en 1749-1750. Tout en refusant qu'on lui attribuât cette œuvre satirique – que Voltaire dit inspirée par *La Pucelle* – Frédéric II l'avait fait entrer dans la seconde édition de ses *Œuvres du philosophe de Sans Souci* ; il s'agissait d'une édition privée, mais les exemplaires n'en sont pas particulièrement rares. Voir la note 1 de Th. Besterman à D4463 (Voltaire à Frédéric II, [mai 1751]).
- 14 Le *Sermon du rabbin Akib*, que Voltaire avait envoyé à ses amis pour les étrennes de l'année 1762.
- 15 On pourrait se demander quel est ce « bon catholique qui est à Bronswick ». Sans doute y avait-il une présence catholique à la cour de Brunswick depuis que le duc Antoine Ulrich de Brunswick-Lunebourg-Wolfenbüttel (1633-1714) avait fait construire une église catholique « dans le temps qu'il embrassa la religion catholique, ce qu'il fit par connaissance de cause, peu d'années avant sa mort » (*Lettres et Mémoires du baron de Pöllnitz*, Amsterdam, François Changuion, 1737, 5 vol., t. I, p. 103). Mais il est plus probable que Voltaire utilise ironiquement le terme pour désigner Frédéric II de passage à Brunswick. Entre son départ de Berlin, le 12 octobre 1743 (R. Pomeau [dir.], *Voltaire en son temps*, Oxford, Voltaire Foundation, 1985-1994, 5 vol., t. II, p. 190-191), et son séjour à Bückeburg (19-21 octobre), Voltaire s'était arrêté six jours à Brunswick où régnait une des sœurs de Frédéric II. Il fut reçu par Philippine-Charlotte de Prusse, l'épouse de Charles I<sup>er</sup>, duc de Brunswick-Wolfenbüttel, qui avait succédé à Ferdinand-Albert, duc de Brunswick-Lunebourg et Bevern. Voltaire avait été recommandé à Charles I<sup>er</sup> par Frédéric II. Dans diverses lettres écrites de Brunswick (au baron Dietrich von Keyserlingk, du 14 octobre 1743, D2864 ; à Maupertuis, du 16 octobre, D2866), Voltaire se félicite de l'accueil qu'il y reçoit du duc et de la duchesse, tandis que Philippine-Charlotte, le 18 octobre (D2868), exprime à son frère la satisfaction qu'elle a eue de le recevoir.
- 16 Voltaire ne se rappelle jamais sans émotion les deux années qu'il a vécu à Berlin. Le 5 janvier [1767], il écrira à Frédéric II : « Où est le temps, Sire, où j'avais le bonheur de mettre des points sur des *i* à Sans Souci et à Potsdam ? Je vous assure que ces deux années ont été les plus agréables de ma vie » (D13805).

ne m'a point paru dans le dessein de faire brûler les gens, et je pense que ce sermon ne déplaira pas tout à fait à son humeur bienfaisante. Il doit d'ailleurs être las de voir brûler, car je crois qu'on a livré plus de villages aux flammes dans vos cantons, qu'on n'a brûlé de juifs et de moines à Lisbonne<sup>17</sup>. Je vous supplie de me mettre à ses pieds. Je lui serai toujours très attaché, quoiqu'à mon âge je désespère de lui faire jamais ma cour<sup>18</sup>. J'aurai l'honneur de lui écrire. Je lui souhaite la paix, et à vous aussi, afin que vous soyez l'un et l'autre dans vos terres. On n'est bien que chez soi. J'ai trouvé ce beau secret. J'ai un théâtre de prince d'Allemagne mais je ne paye point de troupe. Nous gagnons notre argent nous-mêmes. La petite-fille du grand Corneille est une de nos actrices. S'il vous prend fantaisie de voyager, nous vous donnerons la comédie ; je ne joue pas mal les vieillards. Je suis un petit Mauritius<sup>19</sup>.

Sans cérémonie

[un mot illisible]

270

V.

- 
- 17 Selon le *Sermon du rabbin Akib*, quarante-deux personnes auraient été exécutées à Lisbonne dans l'autodafé du 21 septembre 1761, à savoir trente-sept juifs, trois moines et deux musulmans. En fait, la seule personne réellement exécutée fut le jésuite Malagrida, accusé, sans preuves et très probablement à tort, d'avoir fomenté l'assassinat du roi de Portugal en 1758.
- 18 Le 16 septembre 1766, il écrira encore à D'Alembert : « Quand vous écrirez à celui qui a rendu le jugement de Salomon ou de Sancho Pança [Frédéric II], certifiez-lui, je vous prie, que je lui suis toujours attaché comme autrefois, et que je suis fâché d'être si vieux » (D13561).
- 19 Rapportant à Francesco Albergati Capacelli une représentation théâtrale à Ferney avec Lekain, Voltaire écrit le 14 février 1763 (D11002) : « J'avais un peu de honte de me donner du plaisir à l'âge de soixante et dix ans ; mais j'ai été un peu rassuré par un vieux fou qui en a soixante et dix-huit, et qui joue la comédie étant paralytique. Il s'appelle Mauricius ; c'est, ne vous déplaît, un Hollandais, député des États-Généraux à Hambourg ; il m'a mandé qu'il jouait Lusignan dans *Zaïre* avec beaucoup de succès ; qu'il se faisait porter sur un brancard, et qu'en un mot on n'avait pas besoin de jambes pour jouer la comédie ; il a raison, mais on a besoin d'yeux et d'oreilles ». Dans une lettre adressée de Ferney à J. F. von Bielfeld le 8 avril 1763, Voltaire écrit : « Ce vieux bonhomme de Mauritius que vous avez vu à Hambourg, me mandait qu'il jouait Lusignan mieux que moi, parce qu'il était paralytique. Je ne le suis pas encore, mais je deviens aveugle » (D11156).

UN TEXTE INÉDIT DE VOLTAIRE :  
LE NOUVEAU MÉMOIRE DU SIEUR DECROZE

*James Hanrahan*  
*National University of Ireland, Maynooth*

L'histoire des démêlés entre Voltaire, seigneur de Ferney, et le curé de la paroisse voisine de Moëns, Philippe Ancian, nous est connue<sup>1</sup>. Ces deux personnages, chicaneurs et procéduriers, se sont affrontés autour de trois sujets principaux au tournant des années 1760 : les dîmes de Colovrex, l'affaire Ancian-Decroze, et le réaménagement de l'église paroissiale de Ferney. En préparant l'édition critique d'une série de textes qui ont trait aux deux derniers sujets pour *Les Œuvres complètes de Voltaire*, nous avons trouvé à la Bibliothèque de Genève un mémoire sur l'affaire Ancian-Decroze, inconnu jusqu'ici aux éditeurs de Voltaire<sup>2</sup>. Nous publions donc ci-dessous, en appendice, pour la première fois depuis sa parution en janvier 1761, le *Nouveau mémoire du sieur Decroze*. Nous avons jugé utile de présenter ce texte en analysant le contexte de sa parution ainsi que la requête qui le précède et qui lui sert de point de départ. Nous verrons enfin si, en conséquence de cette découverte, nous ne pouvons pas parler de l'histoire de Decroze, qui devance d'un an l'affaire Calas, comme d'une autre « affaire » de l'époque ferneysienne.

- 1 Né à Cormoranche, dans le Bugey, Ancian est devenu curé de Moëns et Collex le 30 août 1748. Il est mort le 31 août 1783. Sur l'affaire Decroze, voir G. Desnoiresterres, *Voltaire et la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Didier, 1867-1871, 8 vol., t. VI ; F. Caussy, *Voltaire, seigneur de village*, Paris, Hachette, 1912, p. 91-102 ; L. Choudin, *Deo erexit Voltaire MDCCXXI : l'église de Ferney, 1760-1826*, Annecy, Gardet, 1983, p. 54-58 ; R. Pomeau (dir.), *Voltaire en son temps*, 2<sup>e</sup> édition, Paris/Oxford, Fayard/Voltaire Foundation, 1995, 2 vol., t. II, p. 25-28.
- 2 Il est intéressant de noter que ce texte est mentionné dans l'inventaire manuscrit des Archives Tronchin à la Bibliothèque de Genève, mais le volume des Archives – n° 169 – qui le renferme manque : le volume marqué 168-169 ne contient que les manuscrits du volume 168. La copie du *Nouveau mémoire* que nous avons trouvée porte des numéros de folio qui correspondent à ceux de l'inventaire manuscrit des Archives Tronchin, ce qui suggère que le texte a été retiré à un moment donné du volume 169, puis remis dans le fonds de la bibliothèque : il n'a pas été retrouvé jusqu'ici. Je remercie le conservateur, M. Thierry Dubois, de m'avoir permis de consulter les Archives Tronchin pendant la fermeture annuelle de la Salle des manuscrits. Je tiens à remercier également la Royal Irish Academy qui m'a fourni une bourse pour effectuer un séjour de recherche à Genève en juillet 2009 dans le cadre de son programme de mobilité universitaire.

Pour bien comprendre le contexte historique de ce mémoire, il faut noter tout d'abord que depuis son arrivée à Ferney, l'action de Voltaire se double d'une volonté d'affermir ses droits de seigneur et de s'ériger en protecteur de ses vassaux auprès du pouvoir. Ainsi, il lutte avec acharnement contre ceux qui veulent leur arracher leurs droits. Les dîmes de Colovrex, dont la République de Genève et les communiers<sup>3</sup> de Ferney étaient redevables depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, étaient contestées depuis que le pays de Gex fut rattaché à la couronne de France en 1601, en conséquence du traité de Lyon<sup>4</sup>. Or, à l'arrivée de Voltaire à Ferney, on dénombre cinq familles pauvres de communiers condamnés par l'arrêt du parlement de Dijon du 14 août 1758 à la restitution des dîmes de Colovrex au curé de Moëns et aux dépens. Voltaire proteste auprès des autorités religieuses, administratives et judiciaires. Dans une lettre à l'évêque de Genève-Annecy (D7981), il condamne le comportement « si peu chrétien » du curé. De plus, il suggère au président de Brosses qu'« il serait plaisant qu'un président et un intendant réunis ne pussent venir à bout de secourir de pauvres diables qu'un prêtre persécute » (D8028).

Voltaire a beau s'indigner contre Ancian, qui exige de ses vassaux non seulement les dîmes mais aussi le prix du « vin qu'il avait bu à Mâcon et à Dijon<sup>5</sup> », son opposition aux dîmes n'est pas désintéressée car, depuis l'achat de Ferney au nom de Mme Denis, il s'empresse de démontrer dans de nombreuses pétitions auprès du pouvoir royal que les terres appartenant à « l'ancien dénombrement », c'est-à-dire les terres rendues à la France après le traité de Lyon, jouissent toujours de l'exemption des dîmes<sup>6</sup>. Il accepte pourtant la décision du parlement de Dijon dans l'affaire des dîmes de Colovrex et soutient ses vassaux, non par une opposition de principe, mais en leur prêtant 2 100 livres sans intérêt contre l'usufruit du marais communal pour dix-huit ans. Ce que l'on remarque effectivement dans la période ferneysienne, c'est à quel point s'estompent la politique sociale du patriarche au niveau local et ses intérêts personnels, constatation qui n'est pas anodine dans l'histoire de Decroze, laquelle suivra le différend au sujet des dîmes.

#### « UNE ANECDOTE ET DES PLUS CROUSTILLEUSES »

Après l'histoire des dîmes où Voltaire et Ancian se sont heurtés pour la première fois, le ver est dans le fruit. On ne s'étonnera donc pas de voir l'image

3 Selon F. Caussy, « par un usage particulier au pays de Gex, chaque *communauté* y composait un corps et une société particulière, dans laquelle il fallait être admis pour avoir voix active et passive dans les assemblées » (*Voltaire, seigneur de village, op. cit.*, p. 92, note).

4 Voir L. Choudin, *L'Histoire ancienne de Ferney des origines à 1759*, Annecy, Gardet, 1989, p. 142-144.

5 Voltaire à Charles de Brosses, 5 janvier 1759 (D8028).

6 Voir L. Choudin, *L'Histoire ancienne de Ferney, op. cit.*, p. 181-183.

du curé de campagne qui ressortira plus tard de l'article qui porte ce titre dans les *Questions sur l'Encyclopédie* : « Je plains le sort d'un curé de campagne obligé de disputer une gerbe de blé à son malheureux paroissien, de plaider contre lui, d'exiger la dîme des lentilles, et des pois, d'être haï, et de haïr, de consumer sa misérable vie dans des querelles continuelles, qui avilissent l'âme autant qu'elles l'aigrissent<sup>7</sup> ». La situation empire avec la visite du curé de Moëns, le 28 décembre 1760, à la jeune veuve Burdet, bourgeoise de Magny, un hameau situé entre Ferney et Moëns. Nous ne connaissons les détails des événements de cette soirée-là que d'après la correspondance de Voltaire et la requête qu'il écrit à la suite de ces événements, *À Monsieur le lieutenant criminel du pays de Gex*<sup>8</sup>.

Le 28 décembre 1760, trois jeunes hommes, Collet, Guyot et Joseph Decroze, se rendent à la maison de la veuve Burdet à Magny pour un dîner. Le curé Ancian, qui, lui, avait rendu visite à la veuve Burdet les soirées des 26 et 27 décembre et qui savait qu'il n'était pas seul à la fréquenter, avait mis un espion à la porte de la maison. Vers dix heures moins le quart, Duby, l'espion, court chez Ancian, qui soupe avec trois autres prêtres, et l'avertit qu'il fait les frais de la conversation. Ancian quitte ses convives aussitôt et se précipite vers Magny, en passant par un cabaret où il arme de bâtons un nommé Brochu et d'autres soudards. Suivi de ses complices, le curé entre dans la maison de la veuve Burdet et l'accuse d'avoir porté atteinte à sa réputation. S'abandonnant à sa colère, Ancian assomme le chien de chasse de Joseph Decroze d'un coup de bâton ; Decroze demande raison de cette violence et il est frappé à son tour. Les trois jeunes hommes reçoivent également des coups de bâton et sont foulés aux pieds par le curé et ses hommes de main. Burdet, quant à elle, se jette aux genoux du curé, mais elle reçoit des soufflets, des coups de pied et des coups de bâton. En conséquence des événements de la soirée du 28 décembre 1760, Joseph Decroze est très grièvement blessé pendant plusieurs jours, ce qui provoque l'intervention de Voltaire qui, dans la requête *À Monsieur le lieutenant criminel du pays de Gex*, cache son engagement sous le nom d'Ambroise Decroze, père de Joseph.

#### LE PREMIER MÉMOIRE JUDICIAIRE : À MONSIEUR LE LIEUTENANT CRIMINEL DU PAYS DE GEX

La requête de Decroze père débute sur des formes rhétoriques qui seront habituelles dans les textes et mémoires liés aux causes célèbres des années 1760, celle du cri public, celle de l'ignorance du plaignant devant les formes juridiques,

7 *Questions sur l'Encyclopédie*, dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, t. 40, 2009, p. 332.

8 Voltaire, *Œuvres complètes*, éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1885, 52 vol., t. 24, p. 161-164.

et celle du bouleversement familial : « Je demande vengeance du sang de mon fils : toute la province crie qu'on fasse justice. J'ignore les formalités des lois ; vous daignerez suppléer à mon ignorance. Mon fils unique est entre la vie et la mort ; il ne peut s'expliquer, et je n'ai presque que mes larmes pour me plaindre à vous ». Ce texte contient pour l'essentiel une exposition des événements qui ont eu lieu la soirée du 28 décembre. Le « cri public » demande que justice soit rendue, et pour ce faire, Decroze demande au lieutenant criminel que l'on « interroge sans délai tous les témoins ». Dans la seconde moitié du texte, il cite ceux qu'il faut interroger dans le cadre de l'affaire : « la dame Burdet, les sieurs Guyot et Collet, les chirurgiens qui les ont pansés, les Sœurs Grises de Sacconney, le chirurgien d'Ornex, les voisins, les seigneurs de paroisse du pays, les curés que le sieur Ancian quitta à dix heures du soir [...] ». Les complices du curé Ancian sont également pointés du doigt : « Pierre Duby, demeurant à Magny ; Jean Gard, propre domestique du curé ; François Tillet, granger du sieur Bellamy ; Benoît Brochu ». Il faut noter qu'au niveau de la procédure, cette requête est inutile car, depuis le 31 décembre, le procès avait déjà commencé<sup>9</sup>. Voltaire, en effet, avait déjà soumis sa déposition aux autorités judiciaires en tant que témoin, sans confirmer toutefois avoir reçu le jeune Decroze<sup>10</sup>. Force est alors de constater que l'intérêt principal du texte est de rendre public les détails de l'affaire pour dévoiler la tyrannie d'un curé de campagne. Le cri de « toute la province » est évoqué dès la première ligne de la requête, afin de créer effectivement un phénomène social que le texte ne prétend que représenter. Voltaire l'avoue lui-même en expliquant à Cramer qu'« il faut exciter le cri du public et que ce cri réveille les juges. On se plaint beaucoup du procureur du roi. Le mémoire le fera rougir et la crainte lui fera faire son devoir. Le mémoire est nécessaire pour l'évêque et pour le public, s'il ne l'est pour les juges » (vers le 11 janvier 1761, D9534).

Pendant le mois de janvier 1761, Voltaire continue de promouvoir les intérêts de la famille Decroze, bien que cette dernière ne soit pas aussi enthousiaste que le philosophe. Quitte à employer de basses méthodes et des arguments ignobles,

9 La vraie requête plaintive d'Ambroise Decroze est rédigée le 31 décembre par son avocat Jean-Louis Vachat et l'information contre Ancian est ouverte le même jour. Le 3 janvier, le lieutenant criminel, Jacques-Joseph Emery, se rend au château de Ferney pour interroger Voltaire. Je tiens à remercier Olivier Guichard de m'avoir renseigné sur le procès Ancian-Decroze. Voir « L'affaire Decroze vue des tribunaux : une restitution chronologique », *ici même*, p. 285-308.

10 Voltaire confirme que l'on a porté le jeune Decroze chez lui et qu'il l'a vu « tout sanglant » (voir D.app.203). Il est à noter cependant que, d'après sa première déposition du 3 janvier, sa connaissance des faits ne remonte pas avant sa visite de la veille chez Decroze.

Voltaire s'engage pleinement dans l'affaire<sup>11</sup>. Aux alentours du 10 janvier, il publie une seconde édition de la requête *À Monsieur le lieutenant criminel*, avec une addition qui révèle certains aspects du procès intenté depuis la fin décembre au bailliage de Gex. On apprend que les complices du curé ont été décrétés de prise de corps (7 janvier), tandis qu'Ancian n'a été décrété que d'ajournement personnel. La conclusion de la requête est désormais très forte : « Cependant les complices sont décrétés, et celui qui les a corrompus, qui les a armés, qui les a conduits, qui a frappé avec eux, n'est qu'ajourné, parce qu'il est prêtre et qu'il a des protecteurs ». Le texte, qui n'était à l'origine qu'une tentative de rendre publics les détails de l'affaire, et par conséquent de faire pression sur les autorités, se mue, grâce à l'addition du 10 janvier, en un mémoire public qui s'élève contre une cabale qui détourne la justice du roi.

#### LE DEUXIÈME MÉMOIRE : NOUVEAU MÉMOIRE DU SIEUR DECROZE

La deuxième étape de l'affaire nous est connue grâce à la correspondance de Voltaire et à une lettre de Joseph Fessy, supérieur des jésuites d'Ornex, au conseiller Le Bault du parlement de Dijon. Dans cette lettre (25 février 1761, D9650), Fessy se défend d'une accusation, publiée dans un mémoire daté du 30 janvier et « très répandu à Dijon », selon laquelle le jésuite aurait refusé l'absolution à la sœur de Joseph Decroze à cause du mémoire d'Ambroise Decroze du 3 janvier. Il avance que Voltaire « se hâte de faire faire des copies du billet de Decroze, ou plus probablement en fabrique lui-même un, au nom de Decroze, dans lequel il dépeint tragiquement la douleur du père, qui se plaint à lui, son unique protecteur, dans l'amertume de son cœur, d'un nouveau trait arrivé la veille, en faveur de l'assassin de son fils, par le refus, disait-il entre autres choses, que le père Fessy, jésuite d'Ornex, avait fait de l'absolution à sa fille jusqu'à ce qu'elle eût engagé son père à rétracter la plainte qu'il avait fait imprimer contre le curé de Moëns ». D'ailleurs, il explique comment Voltaire a répandu ce libelle : « M. de Voltaire fait faire par son secrétaire et par d'autres personnes qui se trouvaient chez lui une foule de copies de ce billet, il en distribue à huit ou dix personnes qui dînaient chez lui, et à quatre heures après midi il y en avait dans toutes les meilleures maisons de Genève, et qui avaient été

11 Après avoir entendu que Decroze père a peur de continuer l'affaire, Voltaire veut que le « géant Pictet » le convainque : « Que le géant Pictet coure à Sacconex, qu'il ait la bonté de parler à Croze [Decroze]. Il ne faut pas qu'il épargne l'argent. Un des assassins a plus de mille écus de bien ; le curé est très riche. Il y aura des dédommagements très considérables » (D9541). De plus, il fournit de l'argent aux Decroze pour qu'ils puissent réussir l'affaire (Voltaire à Charles de Brosses, 30 janvier 1761, D9583).

portées par ses gens ». Ce mémoire qui, selon F. Caussy, « devait être sublime<sup>12</sup> », est demeuré inconnu aux éditeurs de Voltaire jusqu'à aujourd'hui.

Bien qu'ils évoquent cette affaire – « une anecdote et des plus croustillieuses<sup>13</sup> » –, les auteurs de *Voltaire en son temps* passent sous silence l'existence éventuelle d'un deuxième mémoire. On cite pourtant la lettre de Joseph Fessy et sa réaction devant un mémoire de Voltaire (celui du 30 janvier, que l'on confond avec celui du 3 janvier) dans lequel le jésuite est accusé d'avoir refusé l'absolution à la fille d'Ambroise Decroze. En effet, la présentation des faits communiqués par Fessy dans sa lettre leur sert de repoussoir à la version voltairienne de l'affaire, qu'ils présentent en s'appuyant sur le texte de la requête de Decroze du 3 janvier : dans l'affaire du curé Ancian, « le tribunal ne peut sanctionner que d'une amende la démonstration trop énergique d'une vertu toute pastorale » (p. 28), mais aucune source n'est citée.

276

Il est vrai que, dans cette biographie de Voltaire, l'histoire de Decroze ne représente qu'une très mince affaire : un conflit « proprement rabelaisien » (p. 19). Le texte pourtant n'est pas inintéressant du point de vue de l'histoire littéraire, surtout si l'on considère que les formes rhétoriques et les *leitmotive* qui s'y trouvent réapparaîtront dans les pamphlets qui marqueront l'engagement voltairien des années 1760, décennie charnière dans la vie du philosophe.

#### PRÉSENTATION DU TEXTE

Tout comme la requête *À Monsieur le lieutenant criminel du pays de Gex*, le *Nouveau mémoire du sieur Decroze*, daté du 30 janvier 1761, favorise certaines formes rhétoriques. Le motif qui pousse l'auteur avoué du mémoire à intervenir encore une fois n'a pas changé : c'est le devoir d'un « père infortuné » (l. 3-4) qui demande justice ; il est incité par le « cri de la patrie offensée et opprimée » (l. 8-9). Significative est pourtant la façon dont l'affirmation de l'ignorance de ce père infortuné devant les procédures judiciaires (l. 67 et 87) est démentie par la teneur des deux premiers paragraphes du mémoire, qui consistent en une revendication du droit d'intervenir dans le procès, voire du droit à la publication de la requête du 3 janvier et du *Nouveau mémoire*. En effet, cette revendication met en valeur les deux formes rhétoriques, déjà évoquées, qui sous-tendent son approche (l'opinion publique, et le droit des pères de protéger leur famille) ; il avance que « c'est un usage courant dans tous les parlements du royaume, de publier des mémoires imprimés dans les affaires qui excitent l'attention publique, et qui intéressent tous les pères de famille » (l. 6-8). « Ces

12 F. Caussy, *Voltaire seigneur de village*, op. cit., p. 98.

13 R. Pomeau (dir.), *Voltaire en son temps*, op. cit., t. II, p. 25.

pièces », continue-t-il, « sont des espèces de monitoires, par lesquels on avertit tous ceux qui peuvent être informés du fait, de prêter leur secours à l'innocence, et d'administrer les preuves du crime » (l. 9-11).

Après ces deux paragraphes, cette voix purement voltairienne, soutenue par l'opinion publique qu'elle invoque, cède la parole à une deuxième voix, celle du père d'une famille innocente qui s'est heurté à l'opposition d'une cabale et à l'indifférence des autorités. Dans un premier temps, cette deuxième voix explique l'incident qui est survenu, la nuit de « l'assassinat » (l. 13-17, 24-51), les démarches entreprises suivant ces événements (l. 18-24). Dans un deuxième temps se dévoilent le crime prémédité du curé et la façon dont il use de faux-fuyants avec l'appui des pouvoirs locaux (l. 61-66, 71-84). Les deux voix s'estompent là où l'on exhorte les autorités judiciaires à agir dans le procès qui est pendant au bailliage de Gex, en leur rappelant des preuves importantes qui confirment le crime du curé. La suggestion selon laquelle Ancian aurait rendu visite à la veuve Burdet la veille de l'assassinat pour boire du vin (l. 29-31) sert à jeter le discrédit sur les mœurs du curé. Le témoignage de l'un des complices du curé, entendu « dans un château voisin » et donné au procureur de Decroze « par le seigneur du château » (l. 38-39) est rappelé également, quoique cette preuve figure, sans aucun doute, dans les pièces du procès. De même, l'auteur cite des témoins et constate que ces témoignages sont « prouvé[s] et constaté[s] dans les pièces du procès-verbal » (l. 50-51). En rappelant des faits connus par les autorités et inscrits dans le procès-verbal, Voltaire souligne aux yeux du public les preuves les plus flagrantes du crime, poussant ainsi les autorités à agir.

Cette forme d'incitation aux autorités *à l'intérieur* du procès judiciaire se double dans le *Nouveau mémoire* d'un élargissement du champ de l'enquête *à l'extérieur* de l'affaire, c'est-à-dire au-delà des questions déjà soulevées par le procès. Voltaire, nous l'avons déjà dit, fournit, tout d'abord, un contexte pour comprendre la situation d'un honnête père de famille qui est contraint à publier un mémoire de peur qu'une cabale puissante de religieux n'enterre sa plainte. Plus loin, il démontre que le comportement d'Ancian s'inscrit dans une lignée de violence, dont Joseph Decroze n'est que la dernière victime (l. 104-117). Le comble est atteint avec les actions du jésuite Joseph Fessy (que Voltaire appelle « Jean » par dérision), qui vient de refuser l'absolution à la fille de Decroze. Ceci démontre à quel point la cabale contre les Decroze est puissante dans le pays de Gex et justifie de surcroît un mémoire public. En se référant directement à la réaction éventuelle des juges devant le nouveau scandale du refus d'absolution (l. 134-135), Voltaire tente de joindre le père Fessy au procès. En effet, il élargit la portée de l'affaire : il ne s'agit pas seulement d'une violence commise par un prêtre, mais d'un curé de campagne, violent par nature, soutenu par ses collègues contre l'innocence. L'affaire prend des formes

qui nous sont désormais familières : l'indignation contre les actions des autorités (religieuses, judiciaires), qui se joignent pour écraser l'innocence, provoque une intervention du philosophe auprès d'un public désigné – pour ne pas dire créé – par la publication même<sup>14</sup>.

Grâce aux deux mémoires de Voltaire, le procès d'Ancian paraît revêtir les aspects d'une « affaire » sans pour autant qu'elle devienne une cause célèbre telle l'affaire Calas. Certes, dans « l'affaire Decroze », Voltaire s'érige en défenseur de l'innocence opprimée dans une campagne épistolaire et pamphlétaire auprès du public, mais, enfin, la cause n'est pas de taille. Personne ne meurt. Le jeune Decroze se remet. Le procès est reçu en appel au parlement de Dijon, mais le jugement n'est jamais rendu et, selon Voltaire, les partis s'accommodent, au prix d'un dédommagement de 1 500 livres<sup>15</sup>. Une autre différence capitale entre l'engagement voltairien dans cette affaire et celui des grandes affaires des années 1760 tient à l'imbrication du philosophe dans les enjeux locaux qui sous-tendent l'affaire. Selon les éditeurs d'un ouvrage récent sur l'« affaire » comme phénomène social, « pour qu'une injustice ressentie devienne une affaire, il faut la médiation d'acteurs à la fois suffisamment détachés des victimes pour apparaître désintéressés [...] et suffisamment habiles pour faire jaillir une "opinion" favorable [...] »<sup>16</sup>. Le dernier élément ne pose pas de problème pour Voltaire qui sait assurer la diffusion de ses textes auprès des élites<sup>17</sup> : l'écho donné par la *Correspondance littéraire* (1<sup>er</sup> mars 1761) à l'histoire du jeune Decroze le démontre. Quant au premier élément, il s'en faut beaucoup que le philosophe soit désintéressé dans le procès Ancian-Decroze.

Comme nous l'avons expliqué dans notre introduction, les relations entre le curé de Moëns et Voltaire étaient déjà tendues à la suite du différend entre Ancian et les communiers de Ferney au sujet des dîmes de Colovrex. Le patriarche de Ferney, qui ne voulait qu'être « maître absolu » chez lui, regardait d'un mauvais œil les ingérences d'un prêtre violent et procédurier dans la vie de ses vassaux. Cependant, la déclaration de l'évêque de Genève-Annecy, qui affirme être prêt à « laver la tête » à ce curé récalcitrant, constitue un premier

14 Voir notre article qui tente de montrer l'origine, dans l'œuvre voltairienne, de la forme rhétorique de l'opinion publique qu'il déploie dans l'affaire Calas : « Creating the "cri public": Voltaire and public opinion in the early 1760s », dans N. Cronk (dir.), *Voltaire and the 1760s: Essays for John Renwick*, SVEC 2008:10, p. 145-158.

15 Voltaire à l'évêque de Genève-Annecy, 29 avril 1768 (D14987).

16 L. Boltanski, E. Clavière et S. Van Damme (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes : de Socrate à Pinochet*, Paris, Stock, 2007, p. 12.

17 Selon Fessy, outre les cinquante exemplaires du *Nouveau mémoire* qui circulaient à Dijon, Voltaire avait distribué des copies d'une lettre de Decroze à ses invités lors d'un dîner au château de Ferney à la fin du mois de janvier : cette soirée même, le texte se lit dans « toutes les meilleures maisons de Genève » (D9650).

élément de réponse<sup>18</sup>. Dans ce contexte, le procès Ancian-Decroze vient empoisonner ces relations et montre que la cabale religieuse dans le pays de Gex est très puissante. Les choses empirent davantage lorsque Voltaire entreprend d'embellir l'église de Ferney, projet qui bute sur l'opposition de toutes les instances religieuses du diocèse de Genève-Annecy. D'ailleurs, il est important de noter que les Decroze et la veuve Burdet ne sont pas simplement des victimes dans l'imaginaire social du philosophe. Ils sont plus complexes que les formes rhétoriques qu'ils inspirent : le père de famille aimant, le jeune fils innocent, la simple fille paysanne, l'honnête veuve bourgeoise. Tous ces personnages habitaient la même communauté et entretenaient des relations sociales et économiques les uns avec les autres<sup>19</sup>. Il aurait fallu un article beaucoup plus long pour exposer dans les détails la cohérence de l'action voltairienne et la façon dont elle concorde avec ses relations personnelles au niveau local. Cet article et la petite découverte qu'il présente aux voltairistes nous permettent de mieux comprendre l'imbrication de son action dans les enjeux locaux pendant ses jours à Ferney. On pourrait conclure que, dans l'affaire Decroze – et nous tenons à l'idée que ses deux mémoires pour cette affaire représentent une tentative de la part de Voltaire pour créer une « affaire Decroze » –, il s'agit d'un point de cristallisation où la politique du philosophe et celle du seigneur s'unissent, une preuve de plus que la politique voltairienne ne peut être conçue ni comprise en dehors de l'action qu'elle sous-tend tant au niveau personnel et matériel que philosophique<sup>20</sup>.

18 F. Caussy, *Voltaire seigneur de village*, op. cit., p. 93.

19 En effet, nous venons d'apprendre, grâce aux recherches d'Olivier Guichard (*Ferney, archives ouvertes*, à paraître dans la collection MDV – Mémoires et documents Voltaire – publiée par l'Institut et Musée Voltaire et la ville de Ferney-Voltaire), que la veuve Burdet avait des relations économiques avec Voltaire depuis 1758 : en avril 1759, Voltaire lui donne un prêt contre l'usufruit d'un pré devant sa maison à Magny ; il continue à lui consentir des prêts pour qu'elle puisse garder ses terres (et Voltaire conserver la jouissance de celles-ci) contre les prétentions de ses créanciers.

20 C'est ce que nous avons montré dans notre ouvrage récent, *Voltaire and the parlements of France*, SVEC 2009:06 : voir le chapitre 6, « Voltaire and the Maupeou Revolution ».

## APPENDICE

### NOUVEAU MÉMOIRE DU SIEUR DECROZE, MAÎTRE HORLOGER À SACCONNEY AU PAYS DE GEX, PROVINCE DE BOURGOGNE, AU SUJET DE L'ASSASSINAT DE SON FILS

280

Dans ce pays appartenant heureusement à la France, mais séparé de la France par nos montagnes escarpées et par nos glaces éternelles, pays presque inconnu au reste du monde, et où tous les usages des autres contrées sont inconnus, on a osé trouver étrange qu'un père infortuné demandât justice du sang de son fils, par une requête imprimée, pendant que son procureur faisait les procédures nécessaires.

On ne sait donc pas ici que c'est un usage courant dans tous les parlements du royaume, de publier des mémoires imprimés dans les affaires qui excitent l'attention publique, et qui intéressent tous les pères de famille. Alors le cri de la patrie offensée et opprimée, éveille à la fois les juges et le peuple. Ces pièces sont des espèces de monitoires, par lesquels on avertit tous ceux qui peuvent être informés du fait, de prêter leur secours à l'innocence, et d'administrer les preuves du crime. C'est ce que j'ai fait dans les premiers jours de ma douleur et de ma crainte pour la vie de mon fils.

Il fut assassiné le 28 décembre 1760, entre dix et onze heures du soir, chez la dame veuve Burdet, bourgeoise de Magny. On le rapporta chez moi tout sanglant, et sans connaissance. Dès qu'il fut revenu un peu à lui, toute sa famille en larmes lui demanda qui était l'assassin ? Il nous répondit, « C'est le curé de Moëns », et n'ayant pu prononcer que ces paroles, il resta longtemps évanoui.

Plus occupé de son danger que de sa vengeance, je courus à Genève, distante d'une lieue du village de Sacconney, frontière de France, où je travaille en horlogerie ; je priai le sieur Cabanais, chirurgien célèbre, de venir secourir mon fils. Pendant ce temps-là les Sœurs de la Charité, établies à Sacconney, visitèrent ses blessures ; elles déclarèrent d'abord qu'il fallait le trépaner. Le sieur Cabanais fut de cet avis. Le sieur Morel, chirurgien établi à Ornex, le trouva avec la fièvre continue, reconnut le danger de ses blessures et de son rapport. Mon fils parut prêt d'expirer depuis la nuit du 28 décembre jusqu'au 3 janvier. J'acquis cependant quelques preuves de l'assassinat prémédité. J'appris que ce malheureux jeune homme, reconnu pour très sage par tous ses voisins, et qui n'a jamais eu de querelle avec personne, avait été invité à souper le 28 décembre chez la dame Burdet, au village de Magny, avec le sieur Guyot, contrôleur des Fermes du roi, et un élève horloger nommé Collet.

J'appris que le nommé Ancian, curé du village de Moëns, à un quart de lieue de  
 30 Magny, avait été la veille chez cette dame, qu'il y avait bu quelques verres de vin sur le soir,  
 et qu'il lui avait dit en partant, « Adieu, Madame, la paille est trop près du feu ».

Ce fait doit être déposé au procès, et l'on m'assure que ces circonstances, quoique  
 petites, ne doivent pas être omises.

J'appris enfin que le curé Ancian, pendant que mon fils était à table chez cette dame  
 35 avec ses amis, était parti secrètement de Moëns, qu'il était allé chercher au cabaret à dix  
 heures du soir un nommé Benoît Brochu, natif d'Ornex, où les jésuites ont une maison, qu'il  
 l'avait armé lui-même d'un bâton ferré, et ce fait doit être encore cité au procès, ce nommé  
 Brochu l'ayant en partie avoué lui-même en présence de témoins, dans un château voisin, le  
 4 janvier, et sa confession ayant été donnée à mon procureur par le seigneur du château.  
 40 Quand je dis que les jésuites ont un domaine dans Ornex, je ne le dis pas inutilement, on en  
 verra bientôt la raison qui met le comble à ma douleur.

Enfin, je sus que ce curé s'était fait accompagner par Pierre Duby, demeurant à  
 Magny, Jean Gard, propre domestique de ce prêtre, François Tiller, granger du nommé  
 Bellamy, et d'autres assassins dont j'ignore les noms, tous armés sous leurs habits, et tous  
 45 conduits par le curé qui marcha un quart de lieue à leur tête. Les deux amis de mon fils furent  
 attaqués et frappés, comme lui, et en ont porté longtemps des marques funestes. L'un d'eux  
 fut foulé aux pieds ; il s'évanouit d'un coup de bâton ferré reçu sur la tête. Ayant repris un  
 peu ses esprits, il s'écria, « Faut-il que je meure sans confession ? » Le curé lui répondit,  
 « Meurs comme un chien, meurs comme les huguenots ».

50 Voilà ce qui m'a été rapporté par les témoins, et ce qui sans doute est prouvé et  
 constaté dans les pièces du procès-verbal.

Je ne parle point ici du soufflet que le curé donna à la dame Burdet, et dont elle a eu  
 longtemps la joue enflée et livide. Toutes les circonstances de ce crime sont assez odieuses ;  
 mais, il ne me convient de demander d'autre vengeance que celle d'un fils, la consolation de  
 55 ma vieillesse, que j'ai vu un mois entier entre la vie et la mort. Il faut être père, il faut avoir vu  
 son fils dans cet état pour sentir quelles ont été mes alarmes et mes perplexités continuelles.  
 Je voyais mon fils mourant. J'étais obligé de courir à Gex, à trois lieues de là, pour demander  
 justice ; de chercher à la fois des secours, des preuves, de l'argent, et enfin des protections que  
 je ne trouvais pas. Le curé Ancian me fermait toutes les avenues, et tous ceux que je  
 60 consultais me désespéraient.

L'un me disait, « Gardez-vous de vous attaquer au curé Ancian, il est redouté dans la  
 province, il est riche, il a de puissants appuis, et le métier qu'il sait le mieux est celui de  
 plaider ». D'autres me disaient, « Empêchez ceux qui ont été assassinés avec votre fils de se  
 plaindre ; ils sont témoins, et ne peuvent être plaignants ». « Cherchez des preuves », me  
 65 disait-on. Et quelles preuves plus démonstratives pouvait produire un père malheureux, que le  
 crâne entr'ouvert de son fils, et quatre blessures à la tête qui lui découvraient les membranes !

J'ignorais toutes les procédures ; je ne voyais que mon fils mourant ; et dans ma  
 fortune médiocre je prodiguais le peu d'argent qui me restait avec quelque satisfaction, parce

que j'espérais une prompte justice, et qu'un père ne doit rien épargner ni pour instruire son  
70 fils, ni pour le sauver, ni pour le venger.

Cependant rien n'avancait. Le curé Ancian qui craignait les suites de son attentat osait  
me faire parler d'accommodement. Il implorait des personnes sacrées pour m'intimider ; il  
apostait des émissaires pour me dire que je succomberais dans ma poursuite. Il remuait toute  
la ville de Gex en sa faveur. On écrivait des lettres anonymes à la dame veuve Burdet, dans  
75 lesquelles on lui conseillait de fuir, pour éviter la vengeance du curé de Moëns.

Enfin on donna un décret le sept janvier. Quatre assassins connus (les seuls qu'on ait  
pu découvrir) furent décrétés de prise de corps ; les autres étant inconnus ne furent pas  
seulement indiqués. Le curé Ancian, leur chef qui les avait conduits, qui les avait armés, qui  
leur avait donné l'exemple de frapper, fut seulement décrété d'ajournement personnel ; mais  
80 ces décrets rendus le sept janvier ne furent remis à mon procureur que le onze malgré les  
réquisitions pressantes. Ainsi on donna le temps aux assassins de s'enfuir, et de mettre leurs  
effets en sûreté ; et le curé eut toute la liberté de faire agir les protecteurs dans Gex, dans  
Annecy, dans toute la province, et de se moquer en public de mon affliction, de mes pleurs, et  
de mes démarches.

85 Mon procureur ne voulut recevoir ces décrets signés du sept que datés du onze, jour  
auquel on les lui remit après sommation faite (comme il écrit). Je restai donc avec ces décrets  
inutiles, privé de toute consolation et de toute espérance : seul, sans secours, intimidé par tous  
les faux avis que le curé me faisait donner chaque jour ; et le seul homme qui était touché de  
pitié pour moi dans la province essayait d'indignes reproches par des lettres d'Annecy au lieu  
90 des remerciements qu'on lui devait. Mais enfin, il faut que justice soit faite ; le moment  
approche où toutes les sollicitations et toutes les intrigues ne peuvent lier les mains des juges  
et étouffer ma voix.

C'est en vain que le curé Ancian a obtenu de Monsieur l'évêque d'Annecy et de Gex,  
que le curé d'Ornex son ami fût nommé promoteur par *interim*, et fit informer de la conduite  
95 devant l'official. En vain il aposte des curés, pour déclarer qu'il est un honnête homme, et  
qu'il n'est venu chez la veuve Burdet avec plusieurs assassins qu'à bonne intention. En vain il  
obtient un certificat de vie et de mœurs, qu'il arrache à la complaisance de plusieurs  
conseillers de la ville de Gex. Quelle vie ! Grand Dieu ! quelles mœurs ! et quel certificat ! Il  
se trouve parmi ces conseillers le père d'un jeune homme à qui ce même curé donna un  
100 soufflet en public en l'année 1758. Ce père plus heureux que moi et mieux vengé lui fit un  
procès criminel, dont la minute est encore au greffe. Le curé fut obligé de donner cent écus  
pour prévenir le jugement flétrissant qu'il allait recevoir ; on pense bien que ce père n'a pas  
signé le certificat.

Obtiendra-t-il une attestation de vie et de mœurs dans le village de Collex ? L'habitant  
105 qu'il y assomma de coups de bâton se nomme Gabriel Guet. Le curé frappa le fils et la mère.  
C'est de quoi j'ai la preuve par écrit, et je la remets à mon procureur pour en faire l'usage qui  
conviendra. La simplicité villageoise de ce jeune garçon, élevé dans les ténèbres de  
l'ignorance qui couvrent le pays, pensait que le droit du curé était de battre les paroissiens ; il

ne résista point au sieur Ancian ; mais, quand il vit sa mère frappée, la nature l'emporta sur le  
 110 préjugé ; il défendit sa mère. Un avocat de Gex vint seconder ce curé ; le jeune homme aussi  
 courageux que simple se défendit contre tous les deux. L'avocat eut le crédit de le faire  
 décréter de prise de corps ; mais ayant réfléchi depuis sur cette injustice, il a donné un  
 désistement pur et simple à ce malheureux. La nommée Françoise Terrou, ancienne  
 115 bourgeoise de Creilly, demeurant en ce village, fut assommée par ce même curé, à coups de  
 bâton, le propre jour de Pâques, au village de Collex, sur le cimetière. On peut l'interroger.  
 Elle a déposé ce fait en présence du sieur Wagnière, demeurant au château de Ferney, et du  
 sieur Carry, demeurant au bout de l'avenue dudit château.

La ville de Gex a su qu'ayant un jour attaqué dans cette ville un paysan suisse, celui-ci  
 le punit violemment des insultes qu'il avait faites à tant de sujets du roi. Ainsi cet homme qui  
 120 célèbre la messe, qui tient Dieu dans ses mains, et qui confesse, a passé sa vie à donner et  
 recevoir des soufflets et des coups de bâton ; et c'est à lui qu'on donne un certificat ! cette  
 pièce même n'est-elle pas un opprobre pour lui ? Quoi, un curé a besoin d'un certificat de  
 mœurs dans son propre pays, lui qui est fait pour en donner aux autres ?

Dieu m'est témoin que je ne rappelle aucun de ces faits par vengeance : ils sont essentiels  
 125 à ma cause ; ils détruisent les informations insidieuses que cet homme fait faire  
 aujourd'hui. Tous ces exemples fortifient ma plainte. Je n'aurais jamais su, sans le malheur de  
 mon fils, si ce curé a commis d'autres attentats. Mon fils m'occupe tout entier ; le ciel me l'a  
 rendu, et je l'en bénis ; mais il portera toujours les cicatrices dangereuses des coups dont il a  
 été à la mort pendant un mois entier. Qu'on lise seulement la déposition du chirurgien Morel ;  
 130 qu'on daigne se représenter de quel œil je verrai pendant le reste de ma vie, ces cicatrices dont  
 le curé Ancian fait des railleries, et dont je n'aurai tiré nulle satisfaction. Certes alors on aura  
 compassion de mes peines.

Mais que cette compassion redoublera, quand on saura jusqu'à quel excès l'iniquité  
 qui m'opprime a été poussée. Je frémis et j'ose m'assurer que mes juges frémiront eux-  
 135 mêmes, en apprenant que ma fille aînée, n'étant point encore rassurée sur la destinée de son  
 frère mourant, alla porter sa douleur au pied des autels, et voulut attirer sur notre famille les  
 miséricordes de Jésus-Christ, par les sacrements de la pénitence et de la communion. Elle  
 s'adressa au jésuite Jean Fessy, qui dit souvent la messe à Genève. Le jésuite lui demanda si  
 elle avait exhorté son père à ne pas poursuivre devant les tribunaux humains un homme  
 140 consacré à l'Église, tel que le curé Ancian. Il refusa l'absolution à ma fille jusqu'à ce qu'elle  
 m'eût engagé à trahir le sang de mon fils et de son frère. Ma fille effrayée et toute en larmes,  
 vint m'apprendre cette horrible nouvelle. Elle a pris Dieu à témoin, et moi je le prends pour  
 juge et pour vengeur.

Me voilà donc placé dans ma famille, entre l'assassinat et le sacrilège, accablé par des  
 145 hommes puissants qui emploient le profane et le sacré pour me fermer la bouche. J'ignore ce  
 qu'on doit faire dans un cas si singulier, mais je demande qu'on interroge ma fille (supposé  
 que j'aie le droit de le demander) qu'elle fasse serment dans le sanctuaire de la justice, comme  
 elle l'a fait dans la maison paternelle ; que le jésuite Fessy fasse aussi serment en sa présence ;

nous verrons s'il osera se parjurer devant les juges, après avoir abusé du nom de Dieu devant  
150 le tribunal de la pénitence. Ma fille est simple, ses mœurs sont irréprochables ; je l'aime  
tendrement, mais si elle m'avait fait un faux serment, je prierais Dieu de l'en punir. Et si c'est  
le jésuite Fessy qui passe du sacrilège au parjure, ô, mon Dieu, quelle prière dois-je faire !

Je ne pense pas que la justice de Gex soit intimidée par le crédit des jésuites, comme le  
peuple auquel ils en imposent ; je ne crois pas qu'on m'immole à des hommes qui se disent  
155 redoutables, qui insultent à mon malheur, à ma pauvreté et à mes larmes. Mais, s'il arrivait (ce  
que je ne peux présumer, et ce qu'à Dieu ne plaise !) s'il arrivait, dis-je, que le crédit des  
persécuteurs de l'innocence l'emportât sur cette innocence privée de conseil et d'appui, les  
cris de la protection et de la cabale étouffaient ceux de mon désespoir, si on soustrayait des  
pièces, si on opposait un certificat mendié par un coupable aux preuves évidentes de son  
160 attentat et aux blessures de mon fils ; si on avait effrayé les Sœurs Grises qui l'ont pansé  
quelques jours ; si on les forçait à exténuier leur propre témoignage ; enfin si je succombais  
sous les manœuvres de mon oppresseur, et si on trompait la justice des hommes, j'espère dans  
la justice éternelle de celui qui nous jugera tous.

284

Au Grand Sacconney ce 30 janvier 1761

165 Ambroise Decroze, père

Me trouvant un peu mieux, et pouvant écrire, je me joins à la prière de mon père.

Joseph Decroze

Vachat, procureur, de présent à Dijon.

L'AFFAIRE DECROZE VUE DES TRIBUNAUX :  
UNE RESTITUTION CHRONOLOGIQUE

*Olivier Guichard*  
*Ferney-Voltaire*

Sur la foi du mémoire daté du 3 janvier 1761, signé Decroze père et Vachat procureur, « mais rédigé, on ne saurait en douter, sous le regard, voire sous la dictée de Voltaire », des conseils avisés prodigués le 11 février à ce dernier par le président Charles de Brosses (D9623) et de la missive adressée le 25 février par le jésuite d'Ornex, Joseph Fessy, au parlementaire Antoine-Jean-Gabriel Le Bault (D9650), René Pomeau et Jean Dagen ont dressé avec saveur le contexte général de l'un des épisodes les plus hauts en couleur du séjour de Voltaire dans le pays de Gex<sup>1</sup>.

Veuve joyeuse – c'est du moins la réputation que lui fait le curé de Moëns et néanmoins son prétendant, Philippe Ancian –, la Burdet, qui réside à Magny, hameau voisin du château de Ferney, s'est consolée auprès du « fils Decroze », Joseph, que sa famille et ses relations rattachent au petit monde des horlogers gessiens. Ayant entrepris sans finesse de faire sa cour à la veuve, le curé Ancian suscite bien des commentaires et des railleries. Le 28 décembre 1760 au soir, la Burdet reçoit le contrôleur du Bureau de Saconnex, le sieur Guyot, accompagné du jeune Decroze et de son meilleur ami, Collet, horloger de Saconnex. Comme souvent, Ancian, qui a passé la soirée chez la veuve la veille et l'avant-veille, fait les frais de la conversation. Un voisin, Pierre Duby, enchérisseur malheureux d'un pré appartenant à la veuve et finalement emporté par Voltaire qui le destine à recevoir la nouvelle église paroissiale de Ferney, le prévient. Sous prétexte d'interrompre une partie fine, Ancian s'invite incontinent chez la Burdet avec quelques soudards et déploie tous ses talents de brute avinée. Le curé « *assassin* » son rival, fait bastonner son ami, puis ce huguenot de Guyot, moleste l'objet de sa convoitise, l'obligeant à se réfugier sous son lit, frappant jusqu'au chien de son amant. Voltaire, que les affaires des dîmes de Colovrex et de « l'embellissement » de l'église paroissiale de Ferney opposent déjà à Ancian, se saisit rapidement

1 R. Pomeau (dir.), *Voltaire en son temps*, 2<sup>e</sup> édition, Paris/Oxford, Fayard/Voltaire Foundation, 1995, 2 vol., t. II, p. 24-28 et 50-51.

– trop peut-être – du fait divers qui, pense-t-il, mérite de lui servir de nouvelle justification à ses combats contre l'Infâme.

Résumé précédemment plus qu'on ne le saurait faire par James Hanrahan, à qui l'on doit l'exhumation récente du *Nouveau mémoire du sieur Decroze* en date du 31 janvier 1761<sup>2</sup>, le récit des événements qui marquèrent l'affaire peut, quinze ans après la nouvelle édition intégrale de *Voltaire en son temps*, être précisé : grâce aux libelles et au mémorandum désormais en notre possession (le mémoire du 3 janvier, le même avec addition du 10, celui du 31 janvier et le mémorandum de février – D.app.203), mais aussi grâce à la découverte concomitante d'archives judiciaires jusqu'ici négligées<sup>3</sup>. À ne retenir que le cri public suscité en 1761, on avait presque fini par oublier que l'affaire Decroze fut, au-delà de l'anecdote burlesque, villageoise et pour tout dire vulgaire que l'on connaît, à l'origine de deux procédures judiciaires dont la proximité chronologique avec une affaire autrement retentissante – celle de la famille Calas – impose de connaître le déroulement.

286

Commencée à Gex trois jours après les faits, le 31 décembre 1760, par le dépôt d'une plainte dûment adressée par Ambroise Decroze, père de la principale victime, Joseph, et son procureur Jean-Louis Vachat, à Jacques-Joseph Emery suivant la formule d'usage « À Monsieur. Monsieur le Lieutenant criminel du Bailliage de Gex », la première procédure fut intentée contre Philippe Ancian, curé de Moëns, Jean (Claude) Gard, son domestique, Pierre Duby, laboureur de Magny, François Tillier, granger du sieur Bellamy, et autres *quidams*<sup>4</sup>. Au terme d'une longue série d'interrogatoires, de contre-interrogatoires et de confrontations auxquels Voltaire dut se soumettre à titre de témoin et qu'il relate de manière laconique dans une lettre adressée le 8 mars 1761 au président Ruffey<sup>5</sup>, l'affaire fut jugée en première instance le 27 mai 1761. Débouté de sa requête, Decroze père, sur l'insistance du seigneur de Ferney, interjeta de la sentence auprès du parlement de Bourgogne. Un an presque jour pour jour après la publication du premier libelle cosigné par Decroze père et Vachat, on procéda le 2 janvier 1762 à la transmission des pièces régulièrement répertoriées du dossier au greffe criminel de la cour. Le pourvoi de l'affaire fut entériné à Dijon le 30 janvier suivant lors d'une audience publique criminelle donnée

2 Je tiens à exprimer ma plus vive gratitude à James Hanrahan pour m'avoir réservé la primeur de sa découverte de ce texte inédit de Voltaire. Voir « Un texte inédit de Voltaire : le *Nouveau mémoire du sieur Decroze* », ici même, p. 271-284.

3 On doit à Lucien Choudin d'avoir publié un fragment du procès Decroze retrouvé dans les archives du bailliage de Gex alors entreposées dans le grenier de l'hôtel de ville de Gex : voir L. Choudin, *Deo erexit Voltaire MDCC LXI : l'église de Ferney, 1760-1826*, Annecy, Gardet, 1983, p. 55-57.

4 Benoît Brochu, charpentier à Moëns, n'est pas cité dans la plainte.

5 « J'ai été appelé en témoignage sur cette belle affaire[...]je ne crois pas qu'il y ait dans l'Église un plus impudent coquin que ce prêtre » (D9672).

en la chambre de la Tournelle. Devançant l'appel, le curé de Moëns prit soin de déposer dans l'intervalle une plainte en diffamation contre les auteurs et les diffuseurs des libelles publiés à son encontre, à l'origine d'une seconde procédure en première instance officiellement commencée le 14 janvier. Marquée par la levée [grève] du parlement de Bourgogne, l'année 1762 ne permit pas à l'information d'aller plus avant. Une audience d'instruction à huis clos eut lieu le 10 décembre 1763, toujours devant la Tournelle, dernière résurgence semble-t-il d'une affaire que Voltaire confessera quelques années plus tard avoir enterrée à l'amiable avec ledit curé contre un dédommagement de 1 500 livres et le remboursement des frais (D14987).

Jusqu'au 3 janvier 1761, l'affaire Decroze paraît totalement absente des préoccupations du seigneur de Ferney. Avec ostentation, celui-ci encourage l'édification de sa nouvelle protégée, Marie Corneille, et soutient les prétentions patrimoniales des frères de Prez-Crassier contre les jésuites d'Ornex. Lui-même, dans sa première déposition, ne fait pas remonter sa connaissance des faits avant le 2 janvier<sup>6</sup>, date de sa rencontre pour le moins opportune avec Decroze père sur le chemin du Grand Saconnex – en plein cœur de l'hiver ! – et de sa visite à demeure à la jeune victime et son compagnon de virée, François Collet. Rentré à Ferney, Voltaire attend le lendemain matin pour interroger l'un de ses anciens domestiques, Benoît Brochu, désormais ouvrier chez Gaudet, charpentier à Moëns, que ses hôtes de la veille ont désigné comme l'un des complices du curé Ancian. Plus tard dans la journée, le seigneur de Ferney, au prétexte d'une santé subitement défaillante, dépose, non pas en ville dans le cabaret de Luiset comme les neuf précédents témoins assignés, mais dans son château. C'est de ce même jour, le 3 janvier 1761, que datent le premier libelle cosigné Decroze et Vachat et la première évocation de l'affaire par Voltaire dans les lettres *ad hoc* qu'il adresse à Louis-Gaspard Fabry, subdélégué de l'intendant de Bourgogne à Gex et Philippe Fyot de la Marche, premier Président du parlement de Dijon (D9516-D9517).

Voltaire n'a-t-il été informé, comme il le prétend, que le 2 janvier de la rixe chez la veuve Burdet ? La nouvelle de l'enquête, entamée sans discrétion dès le 31 décembre avec la déposition de sa turbulente voisine de Magny – qu'il connaît depuis décembre 1758, au moins pour lui avoir épargné à plusieurs reprises la banqueroute<sup>7</sup> –, lui parvint en réalité au plus tard la veille. Dans sa lettre à Fabry du 3 janvier, Voltaire se défend pourtant de manière implicite d'être l'instigateur de la procédure, reprochant au plaignant de l'avoir « bien

6 Comme J. Hanrahan, on ne peut que relever la contradiction évidente entre la déposition de Voltaire et les faits détaillés relatés dans le *Memorandum* (D.app.203).

7 Voir O. Guichard, « Les Burdet, veuve et orpheline », dans *Ferney, archives ouvertes*, à paraître.

mal entamée » et s'offrant de la sauver. Bien qu'il ne soit pas dénué de qualités littéraires, le texte de la plainte manuscrite de Decroze père présente des différences sensibles avec le libelle daté du 3 janvier, lui-même très proche de la première déposition faite par Voltaire. Seule une analyse stylistique comparative de ces trois textes et leur confrontation avec les dépositions à charge, semble-t-il concertées, contre le curé Ancian permettront d'affirmer à terme si Voltaire dit juste à Fabry ou s'il recourt au procédé bien connu des enquêteurs judiciaires de « l'autodisculpation anticipée ».

288

Le dépôt de plainte du 31 décembre 1760 provoque l'ouverture immédiate de l'information. Se conformant au souhait du plaignant, Jacques-Joseph Emery diligente aussitôt une expertise<sup>8</sup> médicale des blessures infligées à la victime et s'en remet à Gabriel Morel, maître chirurgien d'Ornex, qui requiert pour ce faire les services de son confrère genevois, François Cabanis, premier homme de l'art à avoir examiné la victime. L'homme souffre de deux plaies béantes sur le front et l'os temporal droit, a des vertiges mais ne présente aucune des contusions qui devraient coïncider avec les douleurs aux reins, à la cuisse droite et l'épaule gauche qu'il exprime ; le pronostic vital, en concluent les experts, relayés par Voltaire dans sa correspondance, n'en est pas moins engagé (D9525).

À Ferney, chez Luiset, la veuve Burdet dépose, premier témoin d'une série de seize. Lui succèdent les 31 décembre, 3 et 4 mars 1761, ses commensaux, Jean-Baptiste Burdet, son jeune fils (8), son granger, Pierre Bernard (9), sa femme Claudine (2) et leur fille Jeanne-Sarah (5), ses voisins, Antoine Dubosson (3), Pernette Tombet (4), les confrères du curé Ancian, Claude Clerc, curé de Préveessin (6), Pierre Gros, curé de Ferney (7), Jean-Pierre Terroux, curé de Mategnin (16), le compagnon de la victime François Collet (14), plusieurs employés des fermes du Grand Saconnex, Gaspard Belaz (13), Claude Lelong (15), Michel Gardel, laboureur, leur logeur (12), Pierre Eleon, leur lieutenant (11) et, *primus inter pares*, « Messire François de Voltaire » (10). Suivant les réquisitions du procureur du roi Pierre-Louis Roup, Emery décrète le 7 janvier 1761 l'ajournement personnel du curé de Moëns et la prise de corps de Jean Gard, Pierre Duby, François Tillier et (Bernard) Benoît Brochu. Aux parlementaires bourguignons Claude-Philippe Fyot de la Marche, Charles de Brosses, Antoine-Jean-Gabriel Le Bault, Voltaire s'émeut de cette différence de traitement entre le chef et ses complices (D9558, D9565) qu'il explique par de coupables amitiés dans l'entourage du procureur général du roi à Dijon (D9580) et ordonne à Gabriel Cramer la publication d'une addition circonstanciée au mémoire du 3 janvier (D9529).

8 Le libelle daté du 3 janvier réclame encore cette expertise.

Le 14 janvier 1761, Ancian ne comparaît, résolu et combatif, « que pour obéir à la justice » ; la contre-attaque est lancée, les mœurs jugées dissolues de la veuve Burdet détaillées et la subordination des témoins par Voltaire affirmée. Mise en délicatesse, l'accusation est à la merci d'une rétractation de Decroze père (D9537), et chose nouvelle, de Decroze fille, qui a l'imprudence de se confesser auprès du supérieur du collège des jésuites d'Ornex, Joseph Fessy. Son goût de la provocation pousse Voltaire à invoquer la jurisprudence constituée, selon lui, par l'affaire Cadière pour en appeler au conseiller Le Bault et lui mander « si le père n'est pas en droit de faire jurer sa fille en justice, et si le jésuite Jean Fessi ne doit pas subir interrogatoire » (D9580) : ni l'un ni l'autre ne seront jamais entendus dans le cadre de l'information. Le 30 janvier – date du second libelle que s'empresse de diffuser Voltaire – et le lendemain sont entendus les quatre complices supposés du curé de Moëns. Leur version des faits, confortant celle du prêtre, diffèrent à ce point des déclarations de la veuve Burdet et consorts que le lieutenant criminel du bailliage, suivant derechef les injonctions du procureur du roi, prononce le 3 février 1761 une sentence de « recol et confront » des accusés et des témoins.

Chose attendue, le 16 du mois, Ancian en appelle à son juge naturel, le juge d'église, qui n'est autre que l'official épiscopal, Antelme Castin, curé de Gex. La procédure, désormais, prend les allures d'un va-et-vient incessant, et pour tout dire complexe, entre d'une part la confrontation devant le tribunal du bailliage des quatre accusés, Pierre Duby, Jean Gard, François Tillier et Benoît Brochu, à nouveau enfermés, et plusieurs témoins choisis de l'information (17, 18, 19 février et 4 mars), le recollement devant le prétoire de l'officialité des dépositions de la presque totalité des témoins de l'information et des trois témoins supplémentaires – Jacques-Marc Gros, Claude-Louis Vuaillet et François Cabanis – entendus dans le cadre de l'information par addition ordonnée le 7 mars par les deux juges civil et ecclésiastique (16, 17, 18 février, 4 mars, 2 et 9 avril 1761), et enfin la confrontation devant le prétoire de l'officialité entre Philippe Ancian et plusieurs témoins choisis des informations initiale et additive (dates identiques). Si le 18 février a lieu la confrontation entre la veuve Burdet et les quatre accusés d'une part, et le curé de Moëns de l'autre, ce n'est que le 19 que l'information bascule avec l'effondrement du huitième témoin, Jean-Baptiste Burdet, convaincu par Brochu et Ancian d'avoir été subordonné par sa mère.

Durant les quinze jours qui suivent, marqués par la diffusion par l'un et l'autre camp de lettres réciproquement adressées par Voltaire et l'évêque de Genève-Annecy, monseigneur de Chaumont, Voltaire, dans sa correspondance, ne dit mot de l'affaire, réservant à Fabry et de Brosses d'autres sujets d'importance locale. Le 4 mars 1761 Voltaire dépose. À trois reprises. Devant le tribunal du

baillage, il est confronté à Brochu qui dément avoir tenu les propos qu'il lui a prêtés dans sa première déposition, l'accuse d'avoir fabriqué de toutes pièces un faux portant sa signature, et en appelle aux témoignages de ses domestiques, présents lors de la scène. Voltaire ne se déjuge pas et conteste avoir pu jouer un tour aussi pendable. Presque vingt ans plus tard, c'est pourtant bien le même procédé qui sera dénoncé par un bourgeois de Gex, Jean-Marie Poncet :

Monsieur Devoltaire m'honora D'une Lettre Le 3<sup>e</sup> mars 1761 [aujourd'hui perdue], pour m'inviter a me rendre au pres de Luy ; il me demande que je Luy permette de Défricher Leterrin En question [une broussaille près de la tuilière de Ferney] qu'il me Le rendroit En bon Etat ; qu'il En vouloit avoir La jouissance de son vivant, je me rendit avec Empressement a son invitation, il me dit *il faut aller Ecrire* ; nous passons dans sa bibliotheque y Etant il s'Ecria *je travaille a L'histoire des Etat de L'jimperatrice de Russie je suis dans La Moravie je n'ay pas Le tems d'Ecrire* me presente du papier et m'indique avec Le doigt *signé Lâ*<sup>9</sup>.

290

Devant le prétoire de l'officialité, Voltaire poursuit, sans changer d'approche. Il confirme la teneur de sa première déposition et la complète : il rapporte plusieurs anecdotes censées prouver la brutalité de son voisin<sup>10</sup>, prend à partie le juge ecclésiastique auquel il rappelle ses propos sur le procédé de récrimination, usé selon lui, pour sa défense par son confrère de Moëns. Castin réfute le terme de récrimination ; Ancian ne saurait répondre aux accusations qu'on lui porte par d'autres, tout aussi fausses s'entend. La confrontation entre Ancian et Voltaire est du même acabit. Le curé de Moëns s'abandonne tout entier à la haine pour celui qu'il qualifie de « son ennemi capital et sa partie secrète ». Tout y passe : les dîmes de Colovrex, le chemin de Moëns, le marais de Magny, le carrosse prêté à la veuve Burdet lors de sa déposition à Gex, circonstance du reste lourdement relevée par Fessy dans sa lettre au conseiller Le Bault (D9650). Voltaire proteste. Et devant Dieu. Sa visite chez la victime n'a été dictée que « par un pur motif de christianisme ». Et de rappeler les dîners d'autrefois dans son château de Ferney, en présence de l'official et du curé de Moëns...

Voltaire affecte-t-il de croire à l'issue favorable du procès lorsqu'il écrit le 8 mars au président Ruffey (D9672) que « la grande affaire du curé de Moëns, ne tintera pas sitôt aux oreilles du parlement de Dijon » ? L'information additive ordonnée trois jours plus tard par Emery lui donne tort et l'accusation tourne au fiasco. Le 9 avril, Cabanis reconnaît tacitement avoir été subordonné par le seigneur de Ferney et concède que les blessures du fils Decroze peuvent être la conséquence

9 O. Guichard, *Ferney, archives ouvertes, op. cit.*

10 Ce sont les mêmes anecdotes relatives au fils Vuaillet, François Terroux et Gabriel Guex qui figurent dans le mémorandum II sur la construction de l'église de Ferney (D.app.206).

d'une chute, confortant ainsi la version de la défense. Un mois s'écoule. Le 8 mai 1761, Ancian adresse au procureur du roi une requête – aujourd'hui perdue – à laquelle il joint les exemplaires des libelles datés des 3 et 30 janvier : il y exige le renvoi des accusations portées contre lui, la condamnation d'Ambroise Decroze à 2000 livres de dommages et intérêts, sa contrition publique et le retrait des libelles de la circulation<sup>11</sup>. Sans surprise, le procureur du roi rend ses conclusions le 18 mai : il demande la relaxe d'Ancian et de ses complices, réclame la prise de corps de la veuve Burdet pour avoir subordonné son fils, exige enfin qu'une information soit ouverte pour démasquer l'auteur véritable « des dits libels et les distributeurs d'iceux dans le public ».

Réservant leur jugement définitif, Castin et Emery ordonnent le 23 mai une dernière « répétition de confrontation » du curé de Moëns et des quatre prévenus. Effectuée les 25, 26 et 27 mai 1761 en l'absence des témoins à charge, la répétition vire au simulacre. Par souci des apparences, Emery et Castin en appellent à la médiation du lieutenant général du bailliage, Marc Duval, et au conseiller Claude-François Brémond, mais leur sentence ne fait que reprendre presque point par point l'argumentation de la défense : Philippe Ancian et ses compagnons ne se sont rendus chez la veuve Burdet qu'au nom de la moralité ; la rixe est du seul fait du jeune Decroze et de ses acolytes, dont la réputation de mauvais garçons n'est plus à faire ; les blessures constatées sur le fils du plaignant sont bénignes et le produit d'une chute accidentelle ; la subordination de plusieurs témoins à charge établie. Apprenant la nouvelle, Voltaire, désormais rattrapé par l'autre affaire, celle de l'embellissement de l'église paroissiale, juge la sentence « ridicule » (D9809) et s'en remet le 5 juin – pour cette affaire aussi – aux services de l'avocat dijonnais Jean-Marie Arnoult, qui s'impose ainsi – et pour plusieurs années – comme l'un des praticiens attitrés de la maison.

Mis en défaut sur le fond, Voltaire proteste désormais sur la forme. Se fondant sur le quatorzième article de l'ordonnance royale de 1627, il conteste auprès d'Arnoult dans une lettre datée du 15 juin qu'un curé puisse être officiel ou promoteur, et soulève un vice de procédure commun aux deux informations judiciaires. Le ton monte et, pour la première fois, il lâche à propos d'Ancian : « Il est certain que ce malheureux a été amoureux de la Dame Burdet » (D9650). Les 17 et 18 juin suivants, Voltaire retourne devant Fabry l'une des conclusions principales de l'information en accusant Castin de subordination de témoins dans l'autre affaire : « Il est clair que ce Brochu qui avait accompagné Ancian dans l'assassinat dont ils ont été accusés, n'est qu'un faux témoin complice du curé Ancian, et que son témoignage n'était même pas recevable par le sieur

<sup>11</sup> Le contenu de cette requête est rappelé par le procureur Routh en préambule à ses conclusions rendues le 18 mai 1761.

Castin ». Et de reprendre : « Il faudra voir de plus si en effet ses confrères sont en droit de faire les fonctions d'official et de promoteur » (D9828, D9830). Las, Voltaire se fourvoie et Arnoult le lui rappelle : son interprétation de la loi découle d'une mauvaise lecture du droit. Le 6 juillet, l'intéressé en rejette la faute sur les ouvrages de Jean Pontas (qu'il confond, d'après Theodore Besterman, avec ceux de François Ducasse – D9800), et persiste dans ses accusations contre le curé Ancian : « Il ne peut empêcher, malgré tous ses artifices et tous ceux de ses confrères, que de Croze n'ait eu le crâne fendu dans la maison où ce curé alla faire le train au milieu de la nuit la plus noire avec quatre coupe-jarrets » (D9879).

292

Vindictif, Voltaire cesse pourtant dès la fin de l'été 1761 d'aborder les deux affaires dans sa correspondance. Le président Ruffey fait le pèlerinage de Ferney (D9999), Fabry offre – semble-t-il<sup>12</sup> – sa médiation, on discute et l'on s'accommode : « Il est bien digne de vous d'empêcher deux hommes de se ruiner en procès », lance, adouci, le seigneur de Ferney au subdélégué de l'intendant (D9871). Déjà Voltaire se trouve d'autres bêtes noires et revient à Charles de Brosses avec la ridicule affaire des moules de bois de Charles Baudy dite des fétiches (D10040). Ancian, lui, n'abandonne pas et entend laver son honneur. Le 14 janvier 1762, Jacques-Joseph Emery ouvre une nouvelle information, consécutive celle-ci à la plainte que le curé de Moëns lui a adressée avec l'habituel *incipit* : « À Monsieur. Monsieur le lieutenant criminel du Bailliage de Gex ». Il s'agit cette fois de réparer l'outrage induit par la diffusion de « trois petits écrits imprimés, l'un de quatre pages daté de Saconnex le troisième janvier 1761, signé Ambroise Decroze et Vachat procureur ; l'autre en huit pages signé de même et daté du 30 janvier 1761 et l'autre en un quart de papier non signé ».

Un an tout juste après le lancement de l'affaire Decroze, la nouvelle information investit le 20 janvier 1762 le cabaret Luiset avec des allures de *bis repetita* : Emery sert d'instructeur, Fournier puîné de greffier. Mais la ressemblance s'arrête là : dans le rôle de la victime, Ancian, qui se fait représenter par un membre de la nomenclature gexoise, le procureur Jean-Marie Martin, cherche à démasquer le coupable que tout le monde soupçonne. Le premier témoin à être auditionné n'est autre que l'économiste du seigneur de Ferney, Guillaume Corboz (1). Il est suivi de Claude Gacon (2), charpentier à Mategnin commissionné par ledit Corboz pour la diffusion des libelles, le chirurgien Morel (3), le curé de Vernier Joseph Gudin (4), le curé de Saconnex François Courtois (5), François Garin (6), receveur des fermes au bureau de Saconnex, Claude Fontaine (7), Gaspard Bellard (8) ses employés, Louis Corboz (9), gouverneur au château de

12 L'objet de la médiation, pas plus que les parties concernées, ne sont précisés ; l'absence de datation précise ajoute à la confusion.

Tournay, Pierre Fabri (10), supérieur du collège des jésuites d'Ornex, Catherin Gacon (11), laboureur d'Ornex, Hélène Aubertinaz (12), gouvernante au collège des jésuites d'Ornex, Nicolas Brochet (13), laboureur à Villars-Tacon, Marie Dupuits de la Chau, née Mouchot (14).

Tandis que l'affaire Decroze, évoquée en appel, reste pendante au parlement de Dijon, qui s'enlise dans une grève de plusieurs mois, Emery poursuit l'information engagée par Ancian le 16 février 1762 dans l'hôtel du bailliage à Gex, accompagné non plus de Fournier puîné, bientôt interrogé, mais d'un autre praticien de Gex-la-Ville, Marie-César Dulcis. Il entend successivement Marc-François Vuaillet (15), Jean-Claude Pinier (16), horloger de Gex, Philippe Fournier puîné (17) et Louis Borsat, bourgeois de Gex-la-Ville (18). L'information reprend le 7 juillet à Versoix dans l'auberge Rousset à l'enseigne de « L'écu de France », avec pour greffier François Peney « faisant pour la suspicion du greffier au bailliage ». Emery auditionne le curé de la paroisse, Gaspard Jeannot (19), et sa sœur et bonne, Josette (22), Antoine Rey (20), maître horloger audit Versoix, Pierre Mégevand (21) du Grand-Saconnex, cocher de la dame Péliassary et pour finir le plus brillant des frères de Prez-Crassier, Étienne Philibert (23), pour lors capitaine dans le régiment royal de Deux Ponts. Les preuves s'accumulent. Et parfois de manière accablante. Interrogé, Fournier puîné livre, à propos du premier mémoire en date du 3 janvier, une scène des plus vivantes qu'il tient du procureur Vuaillet : « il leur dit que c'était Monsieur de Voltaire qui les avait réunis et qui avait été présent lorsque le sieur Cramer, imprimeur à Genève, les avait apportés audit château de Ferney, ayant ajouté que lesdits exemplaires, sortaient seulement de dessous la presse, les feuilles étant encore humides ».

L'action intentée par Ancian s'arrêtant ici, sans qu'aucune conclusion formelle ne soit connue, on doit admettre que les accommodements évoqués plus haut, opportunément secondés par la grève du parlement de Bourgogne, permirent d'enterrer l'affaire. La négociation de gré à gré évoquée en 1768 par Voltaire a sans doute à voir avec le versement d'une somme de 2400 livres provisionnée par lui le 17 février 1762 en faveur d'Ambroise Decroze et virée le 3 mars suivant (D10335, D10356). Au président Ruffey, Voltaire affecte même de ne pas se soucier des procès en instance de jugement : « Vous m'avez fait présent d'un sac de navets dont je fais plus de cas que de tous les sacs de procès qui pendent au croc des juges » (D10383). Trois jours plus tard, le 25 mars 1762, dans une lettre adressée à Claude-Philippe Fyot de la Marche (D10387), il se dédit : « Le roi se soucie fort peu qu'on juge ou non les procès auxquels je m'intéresse ; mais moi je m'en soucie [...]. Il vient de se passer au parlement de Toulouse une scène qui fait dresser les cheveux de la tête ».

L'affaire Calas qui prend corps n'est pas la seule en marche et, au local, l'affaire Decroze est rapidement supplantée par le recouvrement de leur héritage par la fratrie de Prez-Crassier (D10452). Voltaire s'instruit de la crise parlementaire, presse sa résolution et quand il adresse, un an plus tard, son *Traité sur la tolérance* à Antoine-Jean-Gabriel Le Bault, le 28 décembre 1763, le curé auquel il se réfère n'est plus celui de Moëns mais bien celui de Ferney : « il est vrai que ce prêtre boit plus que toute notre maison ensemble. Il fait venir du vin de Champagne qu'il compte payer de notre dîme. Son maudit procureur nous persécute. J'ai supplié Monsieur le premier Président de vouloir bien ne nous point juger sitôt » (D11584). Un procédé qui semble avoir parfaitement fonctionné dans le cas de l'affaire Decroze...

## ANNEXE

### EXTRAITS DES ARCHIVES JUDICIAIRES RELATIVES À L'AFFAIRE DECKROZE

Extraits des archives judiciaires relatives à l'affaire Decroze, les passages qui suivent comprennent le texte original de la plainte de Decroze père et l'intégralité des quatre dépositions de Voltaire comme dixième témoin assigné de la première procédure, dont sa confrontation avec le curé de Moëns, Philippe Ancian. La graphie originale et les ratures ont été respectées ; quand cela est justifié, elles font l'objet d'un commentaire mis entre parenthèses. Les retours à la ligne sont signalés par une barre oblique (/). Par souci de clarté, les paragraphes ont toutefois été remodelés dans le sens qui s'imposait. Les *marginalia* de même que les parafes sont indiqués entre crochets droits ([ ]). Tous les scribes et signataires ayant été identifiés, on les a signalés entre accolades ( { } ).

[1]. Dépôt de plainte par Ambroize Decroze, maître horloger au Grand Saconnex, représenté pour la circonstance par le procureur Jean-Louis Vachat, auprès du lieutenant criminel du bailliage de Gex, Jacques-Joseph Emery, contre Philippe Ancian, curé de Moëns, à la suite des blessures infligées par lui à son fils, Joseph Decroze, chez la veuve Burdet à Magny la nuit du 28 décembre 1760.

[Gex, 31 décembre 1760, 2 cahiers reliés in-folio, 11 et 2 fol., 23 p., 18,5 x 24,5 cm.]

[*en marge* : {J.-J. Emery} Vue la presente / Nous avons donnés acte au Suppliant / du Contenu En icelle ordonnons qu'il / en Sera par nous informé à charges / et decharges, Circonstances et / dependances : auquel effet nous / nous transporterons Sur les lieux et / octroyons Commission tant pour assigner / temoins que le chirurgien morel que / nous avons Commis pour visiter les / bleSsures du fils du Suppliant ; aux fins / d'en faire, et affirmer Son rapport par / devant nous plus iceluy et le tout / Communiqué au procureur du Roy / Etre Ensuite par nous fait droit ainsy / quil appartiendra : a Gex ce 31<sup>e</sup> xbre / 1760 / Emery]

{J.-L. Vachat} A Monsieur / Monsieur Le / Lieutenant Criminel / du Balliage de / Gex /

Suplie humblement / Pierre Ambroise Decroze / marchand horloger / demeurant à Saconnay / Et Dit que La [*par.* : Decroze Vachat] Nature et Son Sang / L'obligent de pourSivre / la vengeance d'un fils / aSassiné avec Tant de / Cruautés qu'il à peine / a.t.il. La force de les / retracer ; il va Cependant / vous en decrire Les / Circonstances les plus / ESsentielles. /

Le Dimanche / Vingt huit de ce mois / Joseph Decroze fils / du Suppliant fut  
 [par. : Decroze Vachat] invité de la part / de La Veuve / Burdet de Magny / par  
 Le Sieur Guyot / Contrôleur au Bureau / de Sacconay d'aller / Souper Chez  
 Elle Cejourlà ; / il y fut Effectivement / avec LeSd. Sieur Guyot / et LeSieur  
 Colet auSsy horloger à Saconnay. / Ils étoient Sur le / point de S'en retourner /  
 tous les trois après [par. : Decroze Vachat] avoir Soupés très / tranquillement,  
 Lors que / Environ les Neuf à / dix heures du Soir, ils / Entendirent hurler /  
 à Laporte, Surquoy la / Veuve Burdet ayant / demandé qui étoit / Là, Lesieur  
 Ancian / Curé demoins dont elle / reconnu auSsitôt lavoix / ayant répondu  
 amy, / elle Courut auSsitôt / luy ouvrir Laporte [par. : Decroze Vachat] et il  
 entra Subitement / accompagné de / Jean Gard Son / Domestique, de Pierre  
 Duby / Laboureur à / Magny, de François / Tillier granger du Sieur / Bellamy  
 à Moins / et de quelques autres / personnes à Eux Inconnües / qui étoient tous  
 armés / de batons Enormes / qu'ils tenoient Cachés / Sous Leurs habits [par. :  
 Decroze Vachat] Le fils du Suppliant / et Ses Camarades quoy / que fort Etonnés  
 du / nombreux Cortège / du Sieur Ancian, ne / Laisserent pas que / de Luy  
 faire toutes / les politeSses poSsibles, / étans bien Eloignés / de le soupçonner  
 qu'il / fut Capable du Crime / qu'il premeditoit / Contr'eux. mais ce / Traitre  
 n'y répondit [par. : Decroze Vachat] que par des propos / auSsy durs et /  
 insolens qu'emportés / et cherchant à Elever / à Ces Jeunes gens / une querelle  
 Semblable / à Celle dont parle La fable du Loup / et de L'agnau, il / frapa  
 d'un grand / Coup de baton le / Chien du Suppliant / qui avoit Suivi / son fils,  
 Surquoy [par. : Decroze Vachat] Ce dernier seContenta / de Luy repreSenter /  
 avec toute la Moderation / poSsible qu'il avoit / tort de fraper Son / Chien  
 qui ne Luy / faisoit aucun Mal. / Mais La prudence / de cette reponse, / Loin  
 d'apaiSer Ce / Cruel prétre, ne fit / qu'allumer sa / fureur ; L'on vit bientôt /ses  
 Cheveux Sherisser [par. : Decroze Vachat] Sa fisionomie / S'obscurcir Comme  
 Le / Ciel à L'approche / de La Tempete, et / imitant L'éclair et le / tonnerre qui  
 L'annoncent / Il donna Le signal / Convenu Entre tous / Ces aSsassins pour /  
 immoler Ces innocentes / victimes de Leur fureur / En effet il répondit / au  
 fils du Suppliant / qu'il en vouloit [par. : Decroze Vachat] bien à d'autres qu'à /  
 son Chien, Il ordonna / en même tems à ses / Complices de fraper, / et leur en  
 montra luy / même L'Exemple en / dechargeant un grand / Coup de baton Sur  
 la / tête du fils du Suppliant / qui en fut terraSsé. / Ce Coup fut immédiatement /  
 suivi d'une grêle / d'autres Coups que tous / ces meurtriers luy [par. : Decroze  
 Vachat] donnerent avec tant / de violence / qu'ils l'eurent bientôt / fait Evanouir,  
 et ne / CeSserent de le fraper / que Lors qu'ils le Crurent / mort /

Il luy reStoit cependant / encore un Soufle de / vie qu'il employa / à demander  
 pardon / et grace à Ce miSerable Curé, quoy qu'il neleut [par. : Decroze Vachat]

point offensé, et le / pria devouloir au / moins Le Confesseur / avant qu'il expirat ; /  
 mais Ce prêtre joignant / L'Impieté au Crime / πEut L'indignité de / Luy dire,  
 Confesse toy / bougre Comme les / huguenots et demande / pardon a Dieu et /  
 Irrité de voir Decroze / encore Respirer, il / ordonna avec une [*par.* : Decroze  
 Vachat] Nouvelle fureur à / tous Ses Complices de / Lefraper de Nouveau /  
 et pour les encourager / d'avantage Il leur / dit quil repondoit / de Tout ;  
 auSsy furent / ils auSsy Exacts que / prompts à Executer / Ses ordres, Car ils /  
 recommencerent à le / fraper avec autant / d'Inhumanité que de / fureur Tant  
 Sur LaTête [*par.* : Decroze Vachat] que Sur les autres / parties deSon Corps / avec  
 leurs batons, après / quoy Ils luy danSerent / avec Les pieds Sur / l'Estomach ;  
 et le laiSserent / étendu Sur les Carreaux / Sans mouvement ni Sentiment, et /  
 baignant dans Son / Sang qui ruiSseloit / de Ses bleSsures et / En fin Tous ces  
 meurtriers / après avoir ainsy [*par.* : Decroze Vachat] aSsouvi leur rage et / croyant  
 leur deSsein / accompli ils prirent / un fuzil double que le / fils du Suppliant / y  
 avoit porté, l'emporterent / chez Le sieur Ancian / et S'en allerent en / chantant  
 leur victoire. / et cependant le / fils du Suppliant / ayant repris un peu / Ses Sens  
 Se traina / avec grand peine [*par.* : Decroze Vachat] hors de la maiSon / de La  
 Veuve Burdet / mais il Seroit reSté mort / au pied de L'Escalier / S'il n'avoit été  
 Secouru / par Pierre Bernard / et Sa femme qui / firent tous leurs Efforts / pour  
 le rappeler à / lavie au moyen de quelques / liquers qu'ils luy / donnerent. / Le  
 Suppliant à / L'honneur de Vous [*par.* : Decroze Vachat] / obServer Monsieur / que  
 Les Blessures / de Son fils Sont / d'une Nature à luy / donner les plus Cruelles /  
 inquietudes et les plus / justes Craintes pour / Ses Jours, il en.a.trois / à la Tête Si  
 Considerables / qu'elles pouSsoient des ruiSsaux de Sang / et luy ont meurtris /  
 et Ebranlés le Cerveau [*par.* : Decroze Vachat] Tout Son Corps mutilé / Luy fait  
 Souffrir les / douleurs les plus aigues, / Elles luy occaSi donnent / une fievre  
 Continuelle, / et luy occasionnent / de tems à autres / des EvanouSsemens / qui  
 luy prognostiquent / une mort Certaine / et peu Eloignée /

peut on voir / Sans être SaiSi d'horreur / un Excés aussy violent [*par.* : Decroze  
 Vachat] et une Conduite aussy / Criminelle, un prêtre curé / qui doit precher  
 à / Ses parroiSsiens la / probité et laModeration, / qui doit leur enmontrer /  
 L'Exemple, et qui Loin de leur inspirer / la vertu, les Suit au / Contraire dans  
 Les / Crimes les plus affreux, / qui les y Conduit / luy même, et les rend  
 Complices de Ses [*par.* : Decroze Vachat] forfaits un prêtre / qui ne Craint point  
 de / deshonorer ce respectable / Caractere en trempant / Ses mains meurtrieres /  
 dans un Sang Innocent, / et les portant Sur l'autel / quelques heures après /  
 Sans doute encore fumantes / et En Sanglantées. / peut on douter / Monsieur  
 que Ce / Curé et SesComplices / n'euSsent premediter [*par.* : Decroze Vachat]  
 Le deSsein d'aSsasier / Le fils du Suppliant / puis qu'ils Sarment de / batons

Enormes, qu'ils / vont Exprés lechercher / dans une maison à dix / heures duSoir,  
qu'ils / L'attaquent Sans aucune / provocation de Sa part, / qu'ils ne CeSsent /  
de Le martiriser que / lors qu'ils le croient / mort et qu'ils ne (*un mot raturé*)  
[*par.* : Decroze Vachat] ne s'attroupent pour / être plus aSsuré qu'il / néchapera  
pas leur / fureur /

des prevarications / auSsy indignes, meritent / Sans doute lesChatimens / Les  
plus Severes et / proportionnés à / l'Enormité du Crime. / D'ailleurs Le /  
Suppliant ne pourroit / Sans violer Les Loix / de La Nature ; et Sans [*par.* :  
Decroze Vachat] trahir les devoirs / du Sang, voir perir / Sous Ses yeux un fils /  
qu'il a Elevé avec / Soin et de grandes / depenSes pour être / Son appuy dans  
Sa / vieilleSse, et LeSoutien / de Sa famille, enfin / un fils qui merite / toute  
Sa Tendresse / paternelle, et ne pas / pourSivre La veng eance / d'un crime  
d'autant plus [*par.* : Decroze Vachat] infame dans son principe / qu'il est des  
plus / barbares et des plus / Cruels dans son Execution /

298

C'est pour y parvenir / qu'il recourt / A Cequ'il Vous / plaiSe Monsieur donner /  
acte au Suppliant de / Laplainte qu'il forme / par la preSente requete / Contre  
Ledit Sieur / ancian, et les dits Jean [*par.* : Decroze Vachat] Gard, Pierre Duby, /  
françois Tillier et / autres inconnus / Leurs complices pour raiSon de L'asSassinat /  
par Eux Commis en / La personne dudit / joSeph Decroze fils / duSuppliant aux  
tems / et Lieu Cy devant / mentionnés, Luy permettre / d'en faire Informer /  
par-devant et des [*par.* : Decroze Vachat] Circonstances etdependances / et a  
Cet Effet Ordonner / votre transport surles Lieux / Nommer un Chirurgien /  
pour viSitter Les / Blessures du dit / joseph Decroze Lequel / Sera Tenu d'en  
faire / et affirmer Son raport par devant / vous Et Octroyer auSuppliant [*par.* :  
Decroze Vachat] ComiSsion tant pour / aSsigner Temoins que / LeChirurgien  
pour faire / Son Rapport. / declarant Le Suppliant / qu'il Se rend partie / Civile  
et Instigante / Sous Les reServes qu'il / fait de prendre par / LaSuinte telles /  
Conclusions qu'il verra / bon être et ferés Justice [*par.* : Decroze Vachat]

[*au dos* : {Ph. Fournier} 1<sup>er</sup> / Requête plaintive / Pour / S.<sup>r</sup> Ambroize Decroze /  
m<sup>trc</sup>. horloger dem<sup>t</sup>. a / Saconnex / Contre / S.<sup>r</sup> filippe ancian Curé / de Moëns  
/ Du 31<sup>e</sup> X.<sup>bnc</sup> 1760. / {an.} N<sup>o</sup> 1072]

[2]. Déposition par Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Tournay et de Ferney, par devant Jacques-Joseph Emery, lieutenant criminel au bailliage de Gex, dans le cadre de l'information instruite à la demande d'Ambroize Decroze, maître horloger au Grand Saconnex, suite aux blessures infligées par Philippe Ancian, curé de Moëns, à son fils, Joseph Decroze, chez la veuve Burdet à Magny la nuit du 28 décembre 1760.

[Au château de Ferney, 3 janvier 1761, 1 cahier in-folio, 18 fol., 34 p., f. 9v-11v, 18,5 x 24 cm.]

[*en marge* : {Ph. Fournier} 10<sup>e</sup>]

Messire François De Voltaire âgé d'environ / soixante sept ans, Gentil homme ordinaire de / la Chambre du Roy, seigneur de Tournay et de / Ferney et 9<sup>e</sup>, témoin assigné à la Requête dud<sup>t</sup>. [*par.* : Voltaire Emery] [*en marge* : Dix] S.<sup>r</sup> De Croze par exploit du Sergent Poncet de ce / jourd'huy, Suivant qu'il nous à apparû par / la Copie qu'il nous en à Represente, le quel après / Serment par luy prêté de dire verité, et qu'il nous / à declaré n'être parent, allié, Serviteur, ny domestique / des parties. /

Dépose sur les faits mentionnés en la ditte / Requête dont Lecture luy à été faite qu'ayant / Rencontré le deux du present mois, le S.<sup>r</sup> Decroze pere / fondant en Larme Sur le Chemin de Sacconnay, et se / pleignant de la mort prochaine de son fils qu'il / disoit avoir été assassiné à Magny, près des terres / du d<sup>t</sup>. Déposant ; il se transporta chés le malade / le trouva au Lict presque Sans port, sans / Connoissance et sans parole, que le Pere luy / ayant dit que son fils ayant été assassiné par le / Curé de Moëns ; dans la maison de la V<sup>e</sup>. Burdet / à Magny, et par plusieurs autres personnes / amenés par le même Curé, il s'informa soigneusement / des détails de cet Evenement qui doit interesser tous / les Seigneurs du voisinage ; qu'il parla à Saconnex / lieu de la Demeure du Malade, à un jeune homme / nommé Collet, lequel il trouva avec un Bandeau / sur la tête, que le d<sup>t</sup>. Collet luy dit porter ce / Bandeau, a cause des Blessures qu'il avoit Reçû [*par.* : Voltaire Emery] conjointement avec le fils du S.<sup>r</sup> De Croze, / que luy Collet avoit fait visite, à la D.<sup>lle</sup> Burdet / à Magny, le vingt six et vingt sept decembre du / mois dernier ; que le vingt sept il avoit trouvé / le Curé Chés elle, le quel témoigna une grande / impatience de le voir Sortir, que le d<sup>t</sup>. Curé avoit / passé la veille vingt six, chés la d<sup>e</sup>. Dame Burdet / depuis neuf heures du Soir, jus qu'à onze ; que le / vingt huit, ayant soupé chés la d<sup>e</sup>. Dame, avec le / S.<sup>r</sup> De Croze fils, le S.<sup>r</sup> Guyot Controlleur au Bureau de Saconnex ; Le Curé de moëns étoit / venu à dix heures et demi du Soir dans la maison / avec son valet nommé Gard, le nommé Duby ; / Brochû et d'autres armés de Gros Batons dont / ils L'avoient frapés luy et le S.<sup>r</sup> De Croze Sur la / tête, qu'ils marcherent sur le ventre dud<sup>t</sup>. Decroze / et le Laisserent Couvert de Sang, qu'ils traiterent / de la même manière le S.<sup>r</sup>. Guyot qui étoit accourû d'une Chambre voisine pour les défendre, que le S.<sup>r</sup> Guyot étant tombé d'un / coup de Baton, ou de massue sur la tête, et se / Croyant près de mourir, il s'ecria, mouray je / sans Confession ; que le Curé luy repondit ; Bougre, Confesse toy, comme un huguenot [*par.* : Voltaire Emery] [*en*

*marge* : Onze] Led<sup>t</sup>. Deposant étonné de ce qu'il entendoit, fit / venir, auprès de luy, leS.<sup>r</sup> Guyot, qu'il trouva la / tete envelopé de Bandeaux, et qui luy confirma / à peu près, tout ce que le Pere Dud<sup>t</sup>. Decroze et / Collet luy avoiEnt dit ;

300

Le Déposant Revenû / dans son Chateau, et Reflexisant sur cet / assassinat qui interesse toute la province, se / Souvenant qu'un des Complices nommé Brochû / avoit travaillé precedemment chès luy, L'à / envoyé Chercher ce jourd'huy, au Matin ; luy / à demandé en presence dela Dame faÿ et du / nommé Fras, ce qu'il sçavoit de cet funeste / aventure ; Brochû à Repondû qu'il s'appelloit / Benoit Brochû Natif d'ornex, qu'il étoit à dix / heures duSoir au Cabaret de Moëns, lorsque / le Curé dud<sup>t</sup>. Moëns vint le Chercher à ce même / Cabaret, avec son valet nommé Gard et autres ; / qu'il avoit Suivit le Curé jusqu'à la porte de / la Cuisine delà v<sup>e</sup>. Burdet à Magny, le / Dimanche vingt huit du mois dernier, que la / il avoit vû leS.<sup>r</sup> Decroze etendû sur les Carreaux / et Couvert deSang ; et qu'à L'égard du Reste / il ne vouloit pas le dire ; le Deposant luy a' / demandé s'il signeroit ce qu'il venoit de luy [*par.* : Voltaire Emery] avouer, à quoy il luy à Repondû qu'il signeroit / volontiers, S'il sçavoit ecrire, La Dame faÿ et le / nommé frays ont signés pour luy cette declaration / et Brochû y a fait une marque pour Signature, / le d<sup>t</sup>. Dèposant seSouvient encor, que hier deux de ce mois, La V<sup>e</sup>. Burdet vint chés luy, quelle luy / confirma Generalement tout ce que dessus, luy / montrant sa joue gauche enflée et livide / d'un Soufflet Ou coup de poing Que led<sup>t</sup>. Curé / luy avoit donné, pendant qu'elle le prioit / de Sauver la vie à Decroze, qu'elle avoit ètè / grievement Battue, et qu'elle se sauva sous / son Lict ; ajoute le dit Deposant qu'il à entendû / dire par quelques personnes de sa maison ; ne se / souvenant par qui, que le Curé de moëns avoit / dit à Celuy de fernex qu'il donneroit Bien mil / livres de n'avoir pas fait cet action ; qu'est tout / ce qu'il à dit scavoir ; /

Lecture a luy faite de sa Deposition qu'il à / diCté luy même ; à dit iCelle contenir verité, y / à persistés et à signé / {Voltaire, J.-J. Emery, Ph. Fournier} Voltaire Emery P. fournier puisné

[3]. Confrontation entre Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Tournay et de Ferney, et Benoît Brochu, charpentier, par devant Jacques-Joseph Emery, lieutenant criminel au bailliage de Gex, à l'occasion du récolement par lui requis dans le cadre de l'information instruite à la demande d'Ambroize Decroze, maître horloger au Grand Saconnex, suite aux blessures infligées par Philippe Ancian, curé de Moëns, à son fils, Joseph Decroze, chez la veuve Burdet à Magny la nuit du 28 décembre 1760.

[Gex, 4 mars 1761, 1 cahier in-folio, 22 fol., 43 p., f. 19v-20v, 18,6 x 24,3 cm.]

{Ph. Fournier} Du quatrieme mars mil sept Cent soixante un / A eEté ampené par devant nous ; par / le Geolier des prisons Benoit Brochû accusé / au quel avons Confronté M.<sup>re</sup> françois de / voltaire dixième temoin ouïi en L'information / par nous faite à Requête du d.<sup>t</sup> Decroze, et ont / après serment par eux prêté de dire verité / et interpellé dedire s'ils se Connoissent, ont dit / seConnoître. / après quoy avons fait faire Lecture / par notre Greffier des premiers articles dela / Deposition du temoin ; contenant son nom, / age, qualité, et demeure, et sa declaration / qu'il n'est parent, allié, Serviteur, ny / domestique des parties, et interpellé L'accusé / de fournir presentement de Reproches, contre / [*par* : Benoit Brochu voltaire Emery] [*en marge* : Ving] le temoin, sinon et à faute de ce faire / qu'il n'y sera plus Reçû, après que Lecture / luy aura été faite de sa Deposition et / Recolement Suivant L'ordonnance que / luy avons donné à EntendreL'accusé à dit n'avoir aucun Reproche / à fournir contre le temoin / Ce fait, avons fait faire Lecture / dela Deposition etRecolement du temoin / en presence deL'accusé, le quel temoin à dit / que sa Deposition est veritable, et L'à ainsi / soutenu à L'accusé, et que C'est deL'accusé / present qu'il a entendu parler par sa / Déposition et Recolement ety à Persisté /

Et Par L'accusé à été dit que L'article / leConcernant dans la Déposition du temoin n'est / pas en partie veritable, ne luy ayant point / dit que ce fut dix heures, lors que leCuré vint / leChercher ; ny qu'il n'avoit point vû le fils / Decroze Etendu sur les Carreaux, ny couvert / de sang dans la maison dela veuve Burdet / L'y ayant Seulement vû entrer, sans sçavoir / d'ou il venoit, et ayant du sang par la tête / comme le témoin qui avoit Reçû un coup / deCouteau deChasse ; qu'à L'égard dela marque [*par* : Brochu voltaire Emery] dont le temoin Parle ce fut luy qui luy prit / la main et la luy fit faire, après Luy avoir / dit qu'il ne sçavoit écrire, ny signer, ce qu'il / Crut devoir faire, attendu qu'il n'étoit pas / obligé d'y signer aucune Chose, et surtout / une déclaration ; dans la Crainte que cela / neluy fit tord, declarant qu'ayant appris que le **temoi** S<sup>r</sup> Decroze avoit signé quelque chose / dans la maison dutemoin Situé aux Delices : il / le Regarde comme un Coquin, déclarant / auSurplus que le jour, Que le temoin L' / envoya chercher pourluy parler de cette / affaire, il ne luy fit ny promesses, ny / menaces / Et Par le témoin à été dit que sa Dèposition est très veritable, et que L'onpeut / interroger le nommé fras, et la dame faÿ / qui étoient présents ; /

Lecture faite à L'accusé et au / temoin delapresente Confrontation, y ont / persistés chacun à leurs égards et ont signés / {Voltaire, J.-J. Emery, Ph. Fournier, B. Brochu} voltaire Emery P. Fournier puisné Brochu

[4]. Déposition de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Tournay et de Ferney, par devant Jacques-Joseph Emery, lieutenant criminel au bailliage de Gex, et Antelme Castin, archiprêtre, curé de Gex, doyen d'Aubonne et official du diocèse de Genève, à l'occasion du récolement par eux requis dans le cadre de l'information instruite à la demande d'Ambroize Decroze, maître horloger au Grand Saconnex, suite aux blessures infligées par Philippe Ancian, curé de Moëns, à son fils, Joseph Decroze, chez la veuve Burdet à Magny la nuit du 28 décembre 1760.

[Gex, 4 mars 1761, 1 cahier in-folio, 10 fol., 17 p., f. 6r-7v, 18,5 x 24,5 cm.]

[*en marge* : {Ph. Fournier} Six] L'an mil sept cent Soixante un, et le / quatrième mars, à été Continué au / Recolement des temoins oüis en L'information / par nous faite à la Requête de Pierre / ambroize Decroze, ainsi qu'ils ont été / assigné à ce jourd'huy ; par exploit du / sergent Ducimetiere du jour d'hier et ce / dans le pretoire de L'officialité, conjointement / avec Monsieur L'official enConsequence / de la jonction Requite par le Sieur ancian / accusé. /

302

Et à L'instant est Comparû M.<sup>re</sup> / françois de voltaire Gentil ordi homme ordinaire / dela Chambre du Roy, dixième temoin oüi / enL'information par nous faite à la Requête / du dit Decroze, auquel après serment par luy / prêté de dire verité, avons fait faire / Lecture de sa Dèposition, et après L'avoir / oüie à dit, qu'il avoit quelque chose à ajouter / comme temoin et Comme voisin, en qualité de / temoin, leCuré de fernex luy à dit qu'il avoit / soupé le vingt huit decembre dernier avec / leSieur ancian partit de sa maison après / soupé sans Rien dire à ses Convives ; sur / quoy luy Deposant dit aud<sup>t</sup>. S.<sup>r</sup> Curé de [*par* : voltaire Emery] de fernex que Si le d<sup>t</sup>. S.<sup>r</sup> ancian les avoit quitté / pour aller faire quelques basses œuvres ; pour / appaiser (*sic*) quelques scandales, il auroit fait cet / aveu à ses Confreres ; sur quoy le Curé de / fernex luy Repondit que S'il avoit put / deviner ce que le d<sup>t</sup>. S.<sup>r</sup> Curé de moëns alloit / faire ; il L'en auroit bien empeché ; ajoute / led<sup>t</sup>. temoin qu'il Croit s'être trompé sur les / dattes des jours au quel le Curé ancian avoit / été chès la veuve Burdet avant la nuit / de L'attentat commis chès elle ; et qu'il s'en Raporte / sur ces dattes, aux temoins oculaires ; dit en / qualité de voisin interessé à la tranquillité / de ses vasseaux et à L'ordre public, comme / possessionné dans le paÿs, et ayant tous ses / Domaines vers les Confins de Moëns, de / Magny, et ayant même des terres dans ces / endroits la, qu'il Croit de son devoir et de / saConscience d'informer M.<sup>rs</sup> les juges, et / M.<sup>r</sup> leSubstitut de M.<sup>r</sup> le Procureur General / duParlement, que luy Dèp temoins à eut entre / les mains une expedition d'un procez Criminel / cy devant fait au d<sup>t</sup>. Curé ancian ; pour / Raison d'un Souflet par luy donné au /

fils du Notaire Vuaillet ; que la veuve / terroux du village de Grilly se plaint /  
 d'avoir été excédée de coups de Batons à [*par* : voltaire Emery]  
 [*en marge* : Sept] à elle donnée par le d<sup>e</sup>. Cure, le propre jour / de paques à la  
 porte d'une Eglise ; que le / nommé Gabriel Guët se plaint aussi d'avoir / Reçu  
 plusieurs coups de Baton, luy et sa mere / de la main du d<sup>e</sup>. Curé en Sortant de  
 la messe / que le d<sup>e</sup>. Gabriel Guët et la d<sup>e</sup>. veuve terroux / luy ont dit, ce qu'ils  
 Raporte icy, et qu'il ne / fait mention de ces violences, que dans la / seule vuë du  
 bien public ; ajoute encor, comme / temoin que vers le Cinq janvier dernier M<sup>e</sup>. /  
 L'official de Gex eut la Bonté de venir au / Chateau de fernex dans le tems que  
 cette / affaire faisoit le plus de Bruit, et qu'il / étoit du Devoir de M<sup>e</sup>. L'official de  
 prendre / partout des informations pour L'edification / publique ; M<sup>e</sup>. L'official  
 dit au temoin, à / Madame Denis sa nièce, et à tous ceux qui / étoient à table que  
 cette affaire étoit / extrêmement triste ; qu'il avoit entendu dire / que le S<sup>e</sup>. ancian  
 en étoit très affligé, et / que S'il avoit fait quelque demarche et / procedure de  
 son Coté, ce n'étoit qu'en / Recriminant, C'est à dire qu'il n'avoit fait / ces  
 procedures que parcequ'il sçavoit que le / Pere de Decroze avoit déjà procedé en  
 justice [*par* : voltaire Emery] il Repeta trois fois au temoin la même / chose et  
 luy dit qu'il le droit et Repeteroit / en presence du Curé ancian luy même ; / , (*sic*)  
 paroles qui furent entendüs de tous les / convives et de tous ses domestiques /

Lecture à luy faite du present / Recolement qu'il L'a dicté luy même, y à /  
 Persisté, à Requis taxe que nous luy / avons fait à dix livres et à signé / Sur  
 quoy M<sup>e</sup>. L'official à Representé / et observé autemoin que le Contenu en  
 son / Recolement leConcernant est veritable / sauf le terme de Recrimination  
 dont il ne s'est / point Servit, mais que C'étoit luy temoin / qui interpretoit  
 en Recrimination la / procedure du S<sup>e</sup>. ancian pour avoir été / commencée  
 seulement après celle du S<sup>e</sup>. Decroze / Et Parle temoin à été soutenu que / s'il  
 s'étoit trompé sur le mot de Recrimination / il enfaisoit excuse au S<sup>e</sup>. official,  
 mais qu'il / Croit se Resouvenir qu'il le prononcat, sur / quoy il s'en Raporte  
 aux temoins qui L'ont / entendüs / {Voltaire, J.-J. Emery, Ph. Fournier} Voltaire  
 Emery P. Fournier puisné

[5]. Confrontation entre Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du  
 roi, seigneur de Tournay et de Ferney, et Philippe Ancian, curé de Moëns,  
 par devant Jacques-Joseph Emery, lieutenant criminel au bailliage de Gex,  
 et Antelme Castin, archiprêtre, curé de Gex, doyen d'Aubonne et official du  
 diocèse de Genève, à l'occasion du récolement par eux requis dans le cadre  
 de l'information instruite à la demande d'Ambroize Decroze, maître horloger  
 au Grand Saconnex, suite aux blessures infligées par Philippe Ancian, curé de

Moëns, à son fils, Joseph Decroze, chez la veuve Burdet à Magny la nuit du 28 décembre 1760.

[Gex, 4 mars 1761, 3 cahiers reliés in-folio, 18, 2 et 4 fol., 36, 4 et 3 p., f. 13r-17v, 19 x 24,5 cm.]

[*en marge* : {Ph. Fournier} treize] Du quatrieme mars mil sepCent / Soixante un. /

à Comparû Par devant nous au Prêtoire / deL'officialité M.<sup>r</sup> filippe ancian Curé de / Moëns accusé, au quel avons Confronté M.<sup>re</sup> françois Devoltaire Gentil homme ordinaire / de laChambre du Roy dixième temoin [*par.* : Ancian curé voltaire Emery] oüi en L'information faite à la Requête / du dit Decroze, et a prés serment par eux porté / de dire verité, et interpellé de dire s'ils se / Connoissent, ont dit se Connoître. / après quoy nous avons fait faire / Lecture par nôtre Greffier des premiers / articles de la Deposition du temoin, contenant / son nom, age, qualité et demeure et sa / declaration qu'il n'est parent, allié, Serviteur / ny domestique des parties, et interpellé / L'accusé de fournir présentement de / Reproches, contre le temoin, sinon et à faute / de ce faire qu'il n'y sera plus Reçû, / après que Lecture luy aura été faite de / sa déposition et Recolement, Suivant / L'ordonnance que Luy avons donné à / Entendre /

304

L'accusé à dit pour Reproches contre / le temoin qu'il n'est seigneur d'aucune terre, / mais son ennemi capital et sapartie / secrette ; il n'oseroit nier que peu de tems / après qu'il eut acheté la terre de fernex / pour la Dame Denis sa nièce ; il fit / porter à L'accusé par un de ses domestiques [*par.* : Ancian curé voltaire Emery]

[*en marge* : Quatorze] des Menaces ecrivit contre luy à Monseigneur / L'Eveque prince de Genève ; fit Courir dans / le public cette lettre manuscritte Remplie / de faux, et cela paraport à un arrest du / Parlement queL'accusé avoit fait Rendre / contre les habitants de fernex ; M.<sup>r</sup> de / voltaire ignoroit il, que les dits habitants / defernex avoit intenté procez auSieur / Borsat Curé de moëns, que L'accusé Successeur / duS.<sup>r</sup> Borsat avoit demeuré environ dix ans / sans faire aucune poursuite, contre ceux / de fernex, et qu'il Les avoit invité a finir / à L'amiable, pouvoit il ignorer la moderation / deL'accusé qui leurs avoit fait un Rabais / Considerable, leurs à épargné tous les frais / de nomination d'experts pourla Restitution / des fruits à luy adjudés, des taxes de dépends / d'exécutoires, et queSi en vertu deL'ordonnance / de M.<sup>r</sup> L'intendant il à fait contraindre / par corps deux particuliers pour être payé / des frais arrêtés à L'amiable par les procureurs des / parties, C'à été autant et plus pour L' / avantage des habitants

que pour celuy / deL'accusé ; Ces habitants avoient / amodiés à Longues années leurs près [*par.* : Ancian curé voltaire Emery] Communaux a la dame Denis ; L'acte porte que lad.<sup>e</sup> Dame pretoit la Somme due à L'accusé sans L'avoir Realisé ; par cette manœuvre les dits habitants se voyoient priver de leur Communal et Comptable envers L'accusé que L'on avoit fait venir plusieurs fois à Gex pour toucher une partie de son argent ; et Lorsque la quittance futprete ; il y eut ordre de temoin de ne Luy pas compter ; aussi Lors dela Contrainte décernée contre les habitants ; le S.<sup>r</sup> vannier Secretaire du temoin vint Livrer dans L'étude duS.<sup>r</sup> Martin Procureur à Gex une partie de la d.<sup>e</sup> somme, à L'accusé, L'autre luy est encor due par le S.<sup>r</sup> vuaillet procureur d'office de la terre de fernex ; L'inimitié du temoin contre L'accusé peut encor venir de ce que voulant encor avoir la moitié du marais de Magny, hameau de moëns, sous pretexte d'y faire des Reparations pourle Desécher ; L'accusé luy Representat au nom deSes paroissiens, qu'une sis grande Cession étoit impossible, amoins [*par.* : Ancian curé voltaire Emery] [*en marge* : Quinze] que de vouloir la deStruction entière du / dit Magny ; attendû que ce Marais àqui / à encor Rendû L'année dernière deux / cent vingt quatre livres de Rente, et le / vert pâturage de leurs Bestiaux, qu'à / la vérité les habitants en cederont une / portion pour plusieurs années ; après / toute fois en avoir donné avis à M.<sup>r</sup> de / Brosse, ce qui parut déplaire au temoin ; / un autre motif d'inimitié du temoin C'est / la fermeté avec la quelle L'accusé luy / Representat sans manquer à ce qu'il luy doit, / la nécessité de Rouvrir le Chemin public / tendant de moëns à fernex, et au Chemin / Royal de Genève, le quel il avoit fait / fermer par des murailles ; il luy dit qu'il / ne pouvoit agir dela Sorte qu'en tranchant / duSouverain ; et foulant aux pieds L'arrest / duConseil de sa Majesté qui ordonne / d'ouvrir le Chemin de Communication ; / qu'avant que de fermer ce chemin ; il auroit / dû en faire faire d'autres Convenables / au Public ; qu'au reste ce Chemin étoit / de tous les tems et indispensables non / seulement aux habitants de moëns ; mais [*par.* : Ancian curé voltaire Emery] à plusieurs villages duPaÿs, même aux / habitants de fernex pour aller à moëns / chercher les denrées et les secours spirituels / et particulièrement au Curé de moëns pour / deservir Collex son amAnex (*sic*), Collovrex et / autres hameaux ; aussi le temoin croyant / trouver L'occasion favorable de se vanger / à prit parti d'une manière peu / convenable à son Rang dans L'affaire / malheureuse qu'ambroize Cruza / horloger à Saconnex à Suscité à / L'accusé ; d'abord il s'est declaré le / protecteur des complices de Cruza fils / et notamment de la Prostituée veuve / Burdet qu'il / amené dans son Carrosse / dès les Delices jus qu'à fernex, et qu'il / à fait conduire a Gex dans un Equipage / à quatre Chevaux pour être confrontée / a L'accusé ; IL à fait venir plusieurs / paroissiens deL'accusé au Chateau de / fernex, pour avoir d'eux des faits / calomnieux dont il auroit voulu que / L'accusé eut été coupable ; il a sonné

[*par.* : Ancian curé voltaire Emery] [*en marge* : Seize] le tocsin sur un fait dont il à été mal / instruit ; tous ces faits dont L'accusé / offre la preuve, sont plus que suffisants / pour faire Rejetter le temoignage du / temoin. /

306

Et parle temoin à été dit qu'il est / seigneur de tournay ayant acheté / cette terre à vie de M.<sup>r</sup> le president de / Brosses, avec la seigneurie et tous les / droits honorifiques ; il s'est pareillement / Reservé pendant sa vie, la seigneurie / defernex qu'il à acheté pour M.<sup>c</sup> Denis / sa nièce, qu'ayant de plus acheté plusieurs / Domaines autour de la paroisse de moëns / etde magny, il est de son interest que la / tranquilité Regne dans ce Canton ; que / Loin d'être L'ennemi deL'accusé ; il / proteste devant dieu, n'avoir actuellement / et n'avoir jamais eut aucun Resentiment / contre luy que dès le jour que luy temoin / prit possession de la seigneurie de fernex, / il apprit que ses vassaux avoient le malheur / d'être en procez avec L'accusé, et qu'ils / avoient été Condamnés aux frais, que / sur le Champ il fit proposer à L'accusé un / accommodement, que par Comiseration pour [*par.* : Ancian curé voltaire Emery] ses vasseaux et par Consideration pour / L'accusé il paya de ses propres Deniers / entre les mains du S.<sup>r</sup> vuaillet son Procureur / d'office, toute la somme à la quelle tCes / dits vasseaux furent Condamnés par / ordonnance de M.<sup>r</sup> L'intendant de la / province, qu'à L'égard dumarais de / Magny dont L'accusé parle, il dit que / L'accusé est mal informé et qu'il ne le / Recusera plus quand il scaurat par M.<sup>r</sup> / le Subdelegué de ce paÿs que le dit temoin / pour faire plaisir au d.<sup>t</sup> accusé, à ses / paroissiens, et à tous ses voisins, à / obtenu un arrest du Conseil pour faire / dessecher tous les marais dupayis qui / nuisent à LaSanté des habitants et / particulièrement à celle de L'accusé, le / tout sans que le dit temoin pretende le / moindre avantage de toutes peines qu'il / se donne ; qu'à L'égard du Chemin de / moëns à fernex, loin d'avoir jamais / sçû mauvais Gré à L'accusé de L'avoir / instruit de L'état de ce Chemin il L'en / Remercia et L'en Remercie encor [*par.* : Ancian curé voltaire Emery] [*en marge* : dix Sept] aujourd'huy, que pour luy témoigner / saConsideration et L'envie qu'il à / de satis faire tous ses voisins, il fit / sur le Champ Reparer à ses depends / le d.<sup>t</sup> Chemin, ce declara même à / M.<sup>r</sup> L'official qu'il étoit très / Satisfait des justes Remonstrances que / luy avoit fait L'accusé ; que même / environ ce tems la, le temoin eut L'honneur / de donner à Diner à M.<sup>r</sup> L'official et à L' / accusé ; que L'accusé a toujours été Reçu / avec Respect et amitié chès le temoin ; / que Loin d'être partisan du S.<sup>r</sup> Decroze / le temoin avoit eut a se plaindre deluy ; / qu'il n'à jamais été lié avec les S.<sup>rs</sup> Decroze / pere et fils, mais qu'ayant appris que Decroze / fils avoit été porté tout sanglant / dans son Château pendant la nuit du / vingt huit, au vingt neuf decembre dernier / et qu'il étoit en danger de mort ; il alla ches / luy par un pur motif de Christianisme, / que pour ce qui Regarde la Dame veuve / Burdet le S.<sup>r</sup> Decroze pere luy dit

que C'étoit / chès elle que son fils avoit été assassiné [*par* : Ancian curé voltaire Emery] qu'ensuïtte la ditte veuve vint se / plaindre à luy des outrages qu'elle avoit / Reçù ; que le d.<sup>t</sup> temoin eut pitié d'elle / et qu'en envoyant un Carrosse a Gex, il luy / permit de se Servir de cette voiture, non / seulement parce que la d.<sup>e</sup> veuve étoit malade, / mais parce que C'est une Bourgeoise / parente et alliée des meilleures familles / de Gex, qu'enfin il ne veut aucun mal à / L'accusé, et que les Reproches d'iceluy / sont mal fondés /

Et par L'accusé à été dit que ses / Reproches sont véritables ; qu'au Reste si / Decroze fils à été incommodé, cela provient / de la Debauche qu'il fit le vingt huitieme / decembre dernier au Cabaret de fernex, des / Chutes qu'il peut avoir fait, causées parle / vin ; oude ce qu'étant chès la veuve Burdet / les complices du d.<sup>t</sup> Cruza fils qui avoit / éteint la Chandèle ensortant du Poële / pour venir maltraitter L'accusé ; ont / maltraitté le dit Decroze. / Ce fait, avons fait faire Lecture / dela Deposition et Recolement dutemoin / en présence deL'accusé, le Quel temoin [*par* : Ancian curé voltaire Emery] [*en marge* : Dixhuit] à dit que sa deposition est veritable, et / L'à ainsi soutenu à L'accusé, et que / C'est deL'accusé présent qu'il à entendû / parler par sa Deposition et Recolement / et y à Persiste /

Et par L'accusé a été dit que la / Deposition dutemoin est totalement fausse, / qu'elle à été imaginée, et dictée par un / Esprit d'haïne contre L'accusé ; d'autant / plus fausse que le dit temoin dépose que / Benoit Brochû luy à Raporté des / Circonstances qui ne sont point vrais ; il declare / que le d.<sup>t</sup> Brochû n'ayant sçû signer / a fait sa marque, tandis que le d.<sup>t</sup> Brochû / sçait écrire et signer ; que L'accusé n'à jamais / dit au<sup>s</sup> Curé de fernex, qu'il voudroit avoir / donné deux mil Livres pour que Cette affaire / ne fut pas arrivée ; que le d.<sup>t</sup> Decroze la nuit / du vingt huit au vingt neuf decembre / dernier, s'en alla dès Magny à la Cure de / fernex, se fit donner à Boire, demanda un / fusil pour aller tuer L'accusé à sa Cure, / de la il alla à Ornex ou il se Reposa et / Coucha ; le lendemain se Rendit à Sacconnay [*par* : Ancian curé voltaire Emery] à Pied, alla chès les filles de la Charité ; / passa une partie du jour à aller et venir ; / que sa prétendue maladie étoit Causée par une / Eresipelle qu'on dit luy avoir Causé / la fievre ; qu'aureste le dixou le douze janvier / dernier il Buvoit, mangeoit Bien et / querelloit ses sœurs, qu'en Conséquence L'on / ne doit avoir aucun égard à la deposition et / Recolement du temoin qui ne sont fondés / que sur des oüis dire et des Raports à luy / fait par les Complices. /

Lecture faite à L'accusé et au / temoin de la presente Confrontation, ils y / ont persistés chacun à leur égard et ont / signés {Ph. Ancian, Voltaire, J.-J. Emery, Ph. Fournier} Ancian curé Voltaire Emery P. Fournier puisné



MALESHERBES EN VOYAGE,  
DE SCELLIÈRES À FERNEY, JUIN-JUILLET 1778

*Michèle Crogiez Labarthe*  
*Université de Berne*

Malesherbes fit un long voyage vers la Suisse puis en Suisse, pendant l'été de 1778, et conformément à une habitude invétérée chez lui, a tenu le journal de ses escapades. Ce journal autographe, de plusieurs centaines de pages, aujourd'hui conservé aux Archives nationales, raconte une visite à Scellières, le 28 juin 1778, notable pour deux raisons au moins : outre qu'elle fait partie des toutes premières relations d'une visite sur la tombe de Voltaire par un homme de lettres en voyage, cette page comporte quelques précisions juridiques sur le transfert des corps, et quelques détails de première main sur le caractère de l'abbé Mignot. Parti de Paris le 26 juin, Malesherbes n'ignorait pas comment la dépouille du Patriarche avait trouvé à l'abbaye de Scellières une terre de repos, grâce au subterfuge de l'abbé Mignot. La curiosité légitime de voir la tombe de Voltaire et, selon sa bonne habitude, l'envie de faire parler les témoins, le conduit à entreprendre le petit détour nécessaire pour cela.

À Troyes, 1<sup>e</sup> feuille, le dimanche 28 juin.

On ne se détourne que d'une demie lieue pour aller voir l'abbaye de Scellières où M. de Voltaire est enterré. On m'a dit qu'il y avait déjà une douzaine de curieux qui y avaient été. Dans le fait, il n'y a rien à voir. Il est enterré au milieu de la nef. La servante de la maison m'a montré une douzaine de carreaux fraîchement raccommodés, ce sont ceux qu'on avait ôtés pour faire sa fosse. Rien n'est écrit. J'espère que si la famille de M. de Voltaire le laisse dans ce dépôt, on y mettra au moins une pierre.

J'ai demandé dans le pays quelques circonstances de cet enterrement. On m'a dit deux ou trois historiettes qui ne sont ni vraies ni vraisemblables. On m'a dit aussi à Troyes que M. l'évêque a convoqué une assemblée de ses grands vicaires pour délibérer sur un objet important, et que tous pensent sur la sépulture de M. de Voltaire. Il est plus vraisemblable que c'est d'autre chose qu'il leur parlera.

Dans le fait, le corps est arrivé comme un homme vivant assis et en robe de chambre, et attaché. On m'a dit ici qu'on a été obligé de lui couper les jarrets,

pour les faire plier dans l'attitude d'un homme assis, le cadavre étant déjà roidi. Il était dans une voiture avec un valet de chambre. M. d'Ornoy et M. de Villette dans un autre. L'abbé Mignot était arrivé la veille au soir. Le postillon qui a mené le corps de Nogent à Sellières<sup>1</sup> est le même qui m'y a emmené. Il m'a dit qu'ils ont passé à 9 ou 10 heures du matin, que les stores étaient exactement fermés, que de temps en temps le valet de chambre les entrouvrait pour regarder le pays, ce qui a fait croire à leur postillon que c'était une jolie femme qu'on enlevait et lui donnait beaucoup de curiosité. En arrivant à Sellières, on a renvoyé les postillons et les chevaux en grande hâte et avec l'air de la plus grande importance. Il fut bien étonné quand avant de sortir [...] de l'abbaye on lui dit que sa jolie femme était un cadavre.

On dit évidemment que par cette ruse ils ont fraudé les droits de l'Église. Effectivement il est dû un droit aux curés des paroisses où passe un cadavre et ce droit a été payé très cher pour l'abbé Terrai. On m'a conté même sur cela une anecdote qui est vraie car je l'ai tirée du régisseur de la terre de l'abbé Terrai<sup>2</sup>. C'est qu'on était convenu avec le curé et la fabrique de Guignes d'une somme de vingt écus pour le passage et la présentation du corps à cette église.

Mais les pauvres et tout le peuple de Guignes s'amassa et menaça la famille de ne pas laisser passer le convoi si on ne leur donnait pour eux 500 £. On parla avec le peuple, d'autant plus qu'on craignait que si on se rendait trop difficile, le corps ne fût insulté. On transigea pour une moindre somme que les 500 £ qu'on demandait, et on le laissa passer.

Pour en revenir à M. de Voltaire, l'abbé Mignot que j'ai anciennement connu est le plus ridicule petit être par son excessive vanité qui ait jamais existé. Cette vanité lui a fait faire maintes sottises dans sa vie. Autrefois, il n'était pas plus dévot que son oncle et en faisait trophée quoiqu'il ait fait le métier de prédicateur, sans avoir plus de talent dans ce genre que dans celui d'historien où il a composé plusieurs ouvrages également plats et dépourvus de toutes connaissances, et dans celui de jurisconsulte où il a toujours été très médiocre au grand conseil, et plus que médiocre dans le parlement Maupeou où il voulait être un personnage.

Ses liaisons avec M. de Maurepas et par conséquent avec M. l'archevêque de Paris lui ont fait croire qu'il était fait à présent pour jouer un rôle parmi les doctes. En conséquence il a envoyé à un homme de Troyes que je connais la profession de foi de son oncle, je crois que cet original a à présent le projet de persuader que M. de Voltaire est mort très bon chrétien.

C'est lui qui a rédigé la réponse de son prieur à l'évêque de Troyes. Si en la lisant on sait que c'est lui qui en est l'auteur, on trouvera assez plaisant de

1 19 km par la route actuelle. Malesherbes orthographe « Sellières ».

2 Mort à Paris en février 1778, l'abbé a été enterré dans son château de La Motte-Tilly.

voir l'éloge qu'il y fait de lui-même et la haute considération qu'il dit être due à M. l'abbé Mignot<sup>3</sup>.

Après les *Mémoires sur Voltaire et ses ouvrages*, par Longchamp et Wagnière, en deux volumes (Paris, Aimé André, 1826), Frédéric Lachèvre a rassemblé sur la fin de la vie de Voltaire des documents qu'il a publiés en 1908 à la Librairie Champion sous le titre *Voltaire mourant*. Christophe Paillard a raconté à l'aide de nouveaux documents<sup>4</sup>, ou plus exactement grâce à la relecture critique de textes de nature biographique dont la publication au XIX<sup>e</sup> siècle ne s'était pas réalisée sans falsifications<sup>5</sup>, le devenir des différentes composantes de la succession : le domaine de Ferney, la bibliothèque, et l'image du philosophe. Néanmoins cette page de journal de voyage a le mérite d'être un témoignage de première main très précoce, et celui de nous instruire de quelques détails juridiques et historiques.

Malesherbes, avec la mesure qui le caractérise mais qui n'entame en rien sa franchise, nous livre un jugement historique sur le personnage du neveu, qu'il connaissait de longue date, l'ayant reçu en 1755 comme émissaire de Mme Denis lors du prétendu vol d'une partie du manuscrit de l'*Histoire de la guerre de 1741*<sup>6</sup>. L'abbé Mignot avait en outre été étrillé à l'occasion de la parution de son *Histoire des rois catholiques, Ferdinand et Isabelle* dans la *Correspondance littéraire* du 1<sup>er</sup> janvier 1766, dont le rédacteur avait précisé qu'il était neveu de Voltaire :

Du reste, il n'existe aucun point de ressemblance entre l'oncle et le neveu. L'oncle est sec comme une allumette, le neveu est gros comme un tonneau ; l'oncle a des yeux d'aigle, le neveu a la vue extrêmement basse. Tout ce qui les rapproche, c'est que le neveu est un fort honnête homme, et l'oncle est un bienfaisant, malin et charmant enfant. Ce neveu n'a jamais prétendu aspirer aux lauriers de la poésie ; mais il a cru pouvoir partager avec son oncle la réputation d'historien ; et voilà le mal. Nous devons déjà à cette prétention une *Histoire de l'impératrice Irène*, et une *Histoire de Jeanne I<sup>ère</sup>*, reine de Naples, et voici un nouveau morceau que la plume féconde du neveu vient de publier sous le titre d'*Histoire des rois catholiques, Ferdinand et Isabelle* ; en deux volumes in-12 assez

3 Malesherbes, « Journaux du voyage en Suisse, 1778 », manuscrit, Paris, Archives nationales, 399 AP 132.

4 « Du nouveau sur la mort, digne ou indigne, de Voltaire. Jean-Louis Wagnière et la biographie voltairienne », conférence donnée à Ferney-Voltaire le 30 novembre 2007 et publiée dans *La Gazette des Délices*, 16 (hiver 2007).

5 Voir Ch. Paillard, *Jean-Louis Wagnière ou les Deux morts de Voltaire*, Saint-Malo, Éditions Cristel, 2005, et *Jean-Louis Wagnière, secrétaire de Voltaire. Lettres et documents*, SVEC 2008:12.

6 Voir Ira Wade, « Voltaire and Malesherbes », *The French Review*, vol. 8, n° 6 (mai 1935), p. 455-480, qui transcrit les lettres de septembre 1755 relatives à cette affaire.

considérables. On ne reprochera point à M. l'abbé Mignot de n'avoir pas bien choisi son sujet [l'union de la Castille et de l'Aragon]. Tout est grand ici, excepté le talent de l'historien<sup>7</sup>.

Malesherbes renchérit donc sur le jugement littéraire de Grimm en tentant de prévenir les manipulations possibles à l'égard de la mémoire de Voltaire, touchant ses opinions religieuses. Il s'agit assurément d'un propos de nature morale : le respect que l'on doit à la vérité et qui empêche qu'on veuille « persuader que M. de Voltaire est mort très chrétien ».

312 Les observations caustiques sur l'abbé Terray partent du même point de vue moral, Terray étant le parangon des désordres de Cour. Il était au Contrôle général depuis 1770, et largement détesté, lors du décès inattendu de Louis XV, mais Maurepas sut le protéger. Louis XVI le conserva au ministère avec Maupeou et d'Aiguillon jusqu'au début de l'été 1774. Pendant ces quelques mois, le contrôleur général fut chargé de superviser l'instruction du jeune roi et fit rédiger par ses services de nombreux mémoires sur la fiscalité et les finances. Il fut disgracié le 24 août 1774. Il quitta le Contrôle général où il avait fait sa résidence depuis quatre ans pour se retirer dans son château de La Motte-Tilly, magnifique résidence qu'il avait acquise en 1748. Il mourut peu avant Voltaire et à l'époque où écrit Malesherbes, on s'employait à sculpter son riche tombeau<sup>8</sup>. Mais Terray était aussi l'ennemi de Malesherbes par ami interposé : par caractère et par sa politique sur le commerce des grains qui favorisait toutes sortes de spéculateurs, il était l'ennemi déclaré de Turgot, ce que Malesherbes garde assurément en tête même s'il n'en fait pas ici mention. Enfin, le parallèle entre Voltaire et l'abbé Terray, dû à la proximité de leur disparition et au voisinage de leur tombe, a été fait de longue date pour une troisième raison que n'évoque pas Malesherbes ici : c'est le même curé de Saint-Sulpice, Tersac, « qui refusa la sépulture à Voltaire, [et] en accorda une très solennelle à cet abbé Terray, dont nous avons tous connu les mœurs scandaleuses<sup>9</sup> ».

Cette page comporte une appréciation du génie de Voltaire que Malesherbes ne lui a jamais marchandé, même s'il faut rappeler que les demandes répétées d'intervention contre Fréron qu'il avait reçues avaient agacé, en son temps,

7 *Correspondance littéraire*, éd. M. Tourneux, Paris, Garnier, 1877-1882, 16 vol., t. VI, p. 460-461.

8 Franck Gérard, « Le tombeau de l'abbé Terray », *La Vie en Champagne*, 7 (juillet-septembre 1996) ; « Le tombeau de l'abbé Terray par le sculpteur Félix Lecomte (1780) », dans *Nouvelles archives de l'art français*, Paris, J. Baur, série 2, t. II, 1880-1881, p. 242-243. Sur l'abbé Terray, voir Françoise Bayard, Joël Felix, Philippe Hamon, *Dictionnaire des surintendants et contrôleurs généraux des finances, du xv<sup>e</sup> siècle à la Révolution française*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2000, p. 171-175.

9 Théodore Imarigeon Duvernet, *Vie de Voltaire*, Paris, Buisson, an V [1797], p. 369.

le directeur de la Librairie. Outre la franchise sans faille de Malesherbes, on peut citer à l'appui de cette affirmation sa correspondance avec son amie Mme d'Inveau<sup>10</sup> à qui il écrit régulièrement au cours de son voyage des lettres dont il a conservé les minutes, sans doute avec le projet d'étoffer le récit de son voyage en Suisse, qu'il n'a en fait jamais mis au net. Dans une lettre datée de Besançon, où il vient d'apprendre chez un libraire la mort de Rousseau – décédé à Ermenonville le 2 juillet –, il lui répète, le 15 juillet 1778, que Rousseau, Voltaire et Montesquieu sont « les trois seuls génies de notre temps<sup>11</sup> ».

Duvernet affirme laconiquement, comme un des signes de l'indignité du gouvernement d'alors, juste après l'interdiction faite aux gazettes d'annoncer sa mort, ainsi qu'à l'Académie et aux théâtres de l'honorer par un éloge ou une représentation, « [l]a famille de Voltaire voulut élever un petit mausolée sur sa tombe, et le gouvernement s'y opposa<sup>12</sup> », mais cette sympathique apologie de la famille ne paraît pas correspondre à aucune action réelle en ce sens<sup>13</sup>.

L'opinion de Malesherbes sur les monuments dus aux grands hommes, fût-ce une simple pierre tombale, est à nouveau exposée dans une lettre adressée à Mme d'Inveau, après sa visite à Ferney, au début du mois de juillet. Il n'a pas pu entrer dans la demeure mais il a bien observé les alentours :

Ce qui m'a bien frappé, c'est le tombeau que le seigneur s'était préparé. C'est à présent ce que les anciens nommaient *tumulus inanis*. Le simulacre de tombeau qu'ils érigeaient à ceux qui avaient péri en terre étrangère ou à qui par d'autres malheurs on avait refusé les honneurs de la sépulture.

Je crois qu'il est le seul de nos poètes qui ait rendu cette expression en français. Vous la trouverez dans *Alzire*.

Que dirait-on si ses admirateurs s'entendaient pour lui ériger une statue, où il serait sur un tombeau couronné de lauriers, et à ses pieds les neuf muses éplorées, lui disant ces deux vers qui sont de lui, car quel auteur oserait mettre des vers de sa façon dans la bouche des muses et sur le tombeau de M. de Voltaire :

Nous te redemandons<sup>14</sup> à nos cruels destins,

Autour du vain tombeau que t'ont dressé nos mains.

10 Plutôt que de l'épouse de Maynon d'Inveau, intendant de Picardie puis contrôleur général des Finances, à qui Terray avait succédé dans cette charge, il doit s'agir de l'épouse de son frère aîné qui possédait le château de Farcheville, situé à 15 km de Malesherbes.

11 AN, 399 AP 101.

12 Th. I. Duvernet, *Vie de Voltaire*, op. cit., p. 374.

13 On connaît bien plutôt le désintérêt de Mme Denis pour Ferney. Voir Olivier Guichard, « La visite en héritage : Ferney, Villette et l'affaire Ravinet (1779) », *Orages*, 8 (2009), p. 127-136.

14 Dans *Alzire*, II, 4 (éd. T. E. D. Braun, dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation, t. 14, 1989, p. 149), Voltaire avait mis l'imparfait « redemandions » dans ces deux vers que Montèze adresse à Zamore, en le voyant arriver, alors que tout le monde le croit mort.

Malesherbes ignorait que Catherine II partageât assez son point de vue pour reprocher à Grimm, le [2 juillet] 1778, de ne pas avoir proposé aux héritiers de donner une sépulture à Voltaire en Russie et on ne sait ce qu'il pensa du voyage de retour des restes de l'écrivain. Les détails de la panthéonisation de Voltaire ont été rassemblés par Antoine de Baecque dans un chapitre intitulé « Voltaire ou le corps du souverain philosophe », dans *La Gloire et l'effroi. Sept morts sous la Terreur* (Paris, Grasset, 1997).

v

## Comptes rendus



Rappelons, à toutes fins utiles, que les écrits de Voltaire publiés ou du moins rédigés de 1738 à 1740 constituent les trois volumes réunis sous le numéro 18 de tomainson, dont le dernier, alphabétisé C, nous occupe en ce lieu. Le sous-titre affiché assure à ce volume une cohérence partiellement justifiée, dans la mesure où les premiers textes qu'il contient (*Lettre à monsieur Rameau*, *Remarques sur deux épîtres d'Helvétius*, *Conseils de Voltaire à Helvétius...*) n'y répondent pas véritablement. Une fois jeté un coup d'œil sur l'abondante liste des éditions collectives (p. xv-xxiv) que l'éditeur pourra rappeler commodément par un signe approprié, on aborde les textes proprement dits.

Publiée en 1738, mais apparemment peu diffusée, la *Lettre à monsieur Rameau* (p. 15-23), introduite et annotée par Gerhard Stenger (p. 5-13), ne fut republiée que dans l'édition de Kehl. Elle ne fut pas tant un éloge adressé au musicien qu'une cocasse mise en boîte du père Castel, jésuite dont on nous apprend qu'il fut en relation avec Rameau, collabora aux *Mémoires de Trévoux*, multiplia les écrits scientifiques sur l'optique et sur l'acoustique avec les encouragements de Montesquieu, fut admis à la Royal Society de Londres et imagina un *clavecin oculaire* appelé à devenir fameux. Adepte proclamé de l'antique père Kircher et d'une analogie universelle passablement fantasque, il se signala aussi par sa suffisance et par son hostilité au newtonianisme, et donc par ses critiques contre Voltaire. Ce fut justement l'époque où ce dernier produisit au jour les *Éléments de la philosophie de Newton*. Dans ces conditions, on comprend ce qui fonde le persiflage et l'ironie de la *Lettre*, dont le texte a été modernisé.

Les deux opuscules qui suivent peuvent être mis ensemble et ont été, au reste, établis et commentés par le seul David Williams, lequel en livre d'abord les circonstances précises d'élaboration en une époque où Helvétius se sentait probablement plus disposé pour la poésie que pour la philosophie, ne trouvant que Voltaire pour le guider dans cette voie. Il y eut échanges épistolaires de part et d'autre, de l'été 1738 à celui de 1741, et l'éditeur met sous nos yeux ce qui en résulte : deux corps de textes diversement reproduits. Tantôt les poèmes d'Helvétius (*Épître sur l'amour de l'étude*, p. 41-52 ; *Sur l'orgueil et la paresse de l'esprit*, p. 62-68) sont accompagnés en bas de page par les remarques de Voltaire appelées par les lettres dans l'ordre alphabétique, tantôt les vers du néophyte sont mêlés à ceux du critique (*Que tout est rapport*, p. 53-58 ; *Que c'est par les effets...*, p. 59-67), les seconds étant des versions améliorées des premiers, si j'ai bien saisi. Car, reconnaissons-le, la lecture de cet ensemble n'est pas aisée, et seule la connaissance du goût de Voltaire permet d'y discerner les traits généraux répondant à ce que nous appelons le classicisme par excellence, où l'on remarquera la faveur particulière accordée au genre de l'épître. Même constat

à formuler touchant les *Remarques* (reproduites p. 71-81) dans le déploiement de leurs douze règles, lesquelles, nous apprend D. Williams, furent rédigées vers février-mars 1739. Dénichées parmi les papiers de Louis Lefèvre de la Roche, ami d'Helvétius, elles connurent une publication tardive et furtive : 1798, puis 1806.

Avec l'œuvrette suivante, un *Divertissement mis en musique, pour une fête donnée par Monsieur André à Madame la maréchale de Villars*, nous parvenons dans la section des écrits annoncés par le sous-titre (p. 93-95). Roger J. V. Cotte en est l'éditeur, qui nous fait connaître les protagonistes de cette fête, évoqués dans les *Mémoires* du duc de Saint-Simon, sinon les circonstances, inconnues, et la date d'exécution, incertaine : 1719 ou 1720. On peut reconnaître dans ce texte la forme de la cantate à la Jean-Baptiste Rousseau, et y remarquer cependant des didascalies qui nous rapprochent de la partition ou du moins du livret : *Récitatif, Une voix seule – Air, Duo*, etc. Encore une piécette enfouie dans les éditions tardives des œuvres complètes, qui nous revient.

318

Suit *Tanis et Zélide, ou les Rois pasteurs* (p. 127-188), introduit par Gillian Pink (p. 99-124), avec un appendice. C'est le drame des amours contrariées des deux personnages éponymes sur fond de guerre entre dieux, où Isis et Osiris conservent le dernier mot. À vrai dire, l'élaboration de cet opéra, peut-être amorcée au printemps de 1733, est cependant difficile à détecter dans l'activité littéraire de Voltaire telle que nous la connaissons : un « opéra égyptien » sans titre, voilà ce dont il est question. Peut-être fut-il destiné aux compositeurs Rebel et Francoeur, plus tard à Sacchini de passage à Paris, non sans remaniements cette fois-ci. Chose intéressante, la source principale identifiée par G. Pink a pu être *Sethos*, le roman de l'abbé Terrasson paru en 1731, que pourtant Voltaire appréciait assez peu. Après ce rapprochement, longuement développé (p. 108-113), se place une étude examinant soigneusement les différentes versions de l'œuvre (p. 113-119), puis l'influence possible de *Tanis et Zélide* sur des librettistes comme Métastase (*Il Re pastore*) ou Schikaneder (*Die Zauberflöte*), que Mozart mettra plus tard en musique. L'établissement du texte, assez délicat, a requis l'utilisation de l'édition de Kehl, tome 9, avec en bas des pages des variantes empruntées à des manuscrits provenant de chez Voltaire même (MS1) ou d'ailleurs (MS2), ce dernier reproduit plus longuement en appendice, et de la main de Florian.

Le texte qui suit, *Samson* (p. 265-328), devrait être le plus attendu du volume aux yeux du spécialiste d'opéra. Pourquoi ? Parce que ce livret, destiné à la musique de Jean-Philippe Rameau, fut l'un des rares en son temps en France à utiliser un sujet religieux, ici emprunté à l'Ancien Testament. L'introduction de Russell Goulbourne (p. 191-262) est longue mais à juste titre. Elle nous apprend ou nous rappelle que le projet en serait né à la suite de la création

d'*Hippolyte et Aricie* le 1<sup>er</sup> octobre 1733, élaboré tout au long de l'année suivante malgré des doutes et des réticences, puis avec constance et ferveur même de la part de Voltaire que ne découragea pas même l'avis négatif du censeur, contrairement, semble-t-il, à Rameau. Chemin faisant, le poète se donna les occasions d'exprimer à ses correspondants ses idées sur le poème et sur l'opéra même : il désirait, autant que possible, supprimer l'amour dans l'action, conférer une dimension humaine aux personnages bibliques (aux dépens du sacré), réduire et même supprimer le récitatif qui alourdit ou dilue. En fait, la plupart de ces idées-là ne s'accordaient pas avec celles de Rameau, plus conservateur. Il n'y eut donc pas d'aboutissement du projet : Rameau réutilisa sa musique ailleurs et Voltaire se lança dans d'autres travaux. Dès 1745, il y eut nombre d'éditions du poème qui fit l'objet de diverses adaptations ; il y eut aussi de belles copies manuscrites dont quelques pages sont ici reproduites. Le texte de base est emprunté à une édition de poésies, de 1775, assorti de variantes en bas de page tirées d'autres versions imprimées, le prologue étant à part en annexe, qui vient d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris. Quant à l'annexe II, elle reprend une version de l'acte III empruntée aux manuscrits.

Notre volume s'achève sur l'édition de *Pandore* procurée par Raymond Trousson (p. 331-360 pour l'introduction, p. 363-416 pour le texte). La longue carrière de ce poème au thème prométhéen, de 1740 à 1774, fut semée d'embûches : difficultés à trouver un compositeur honnête ou adroit (Royer, La Borde), à tenir compte des demandes de révisions par le Premier gentilhomme de la Chambre du roi relayé par l'ami d'Argental. Tout cela échoua sur la mort de Louis XV et le triomphe parisien de Glück. L'intérêt du poème est développé par R. Trousson, qui en fait remarquer les intentions polémiques sous-jacentes autour du péché originel et de la révolte contre Dieu sous le voile commode de la mythologie antique. Le texte proposé ici est celui de l'édition « encadrée » de 1775, tome 7, avec des variantes provenant de deux manuscrits conservés à Paris ; la page de titre de l'un des deux est reproduite p. 353.

Une abondante bibliographie (*Works cited*, p. 417-422) achève ce volume.

Philippe Hourcade,  
Université de Limoges

Ce second volume des œuvres de la période 1742-1745 – le premier a été l’objet l’an dernier dans ces pages d’un compte rendu de Philippe Hourcade<sup>1</sup> – propose une petite constellation de textes de dimensions variées, en vers et en prose, gravitant, si l’on peut dire, autour d’une œuvre plus célèbre que célébrée, *Le Poème de Fontenoy*, qui vit Voltaire, historiographe de France et « bouffon du roi à cinquante ans », rivaliser heureusement avec le Boileau de l’épître IV sur le passage du Rhin. Cette période de la vie de Voltaire, marquée par les appels insistants de Frédéric II, par la reconnaissance éphémère de Louis XV et par une vie de poète de cour, suscite une œuvre dont la diversité est à l’image d’une « double vie » d’écrivain officiel et de « philosophe » audacieux continuant à faire rougeoyer les braises des *Lettres philosophiques*. Il est difficile et hasardeux de tenter des regroupements. On tentera malgré tout, pour la commodité du commentaire, d’envisager d’abord les pièces en vers liées au conflit international de la guerre de Succession d’Autriche et plusieurs textes en prose plus ou moins associés aux fonctions officielles de Voltaire à la cour de France. On consacra ensuite un petit développement distinct à deux brefs essais « théoriques » de Voltaire sur la question de l’écriture de l’histoire, dont le second constitue sans doute un des textes les plus importants de l’historiographie d’Ancien Régime en langue française. On passera enfin en revue une série de petits essais ou opuscules « philosophiques », heureuses variations sur des motifs amenés à devenir quelques-unes des « scies » voltairiennes les plus infatigables.

L’édition critique du *Poème de Fontenoy* a été marquée par le décès d’Owen Taylor en 1983 et terminée par Christopher Todd, qui lui rend hommage dans l’avant-propos, avec la participation de John R. Iverson, qui a complété l’introduction. Cette dernière rappelle d’abord les circonstances historiques de la bataille de Fontenoy (11 mai 1745) et l’intense « récupération littéraire » de l’événement, dominée par le poème de Voltaire et par les « réponses » sérieuses ou parodiques qui lui furent apportées. L’exaltation patriotique de Voltaire à la réception de la nouvelle de cette victoire, qui éclate dans une lettre à d’Argenson où l’écrivain se dit « fou de joie » (D3117), semble avoir été parfaitement sincère, et l’élaboration de la première version du poème ne lui prit, dans ce moment d’allégresse électrique, que quelques jours, puisqu’elle serait parvenue à d’Argenson dès le 20 mai. Les premières éditions, toutes épuisées presque aussitôt, et qui se suivirent à grande vitesse dans les derniers jours du mois de mai, manifestent un incessant travail de réécriture marqué notamment, comme le rappellent nos éditeurs, par le souci de rendre hommage, sous la pression

1 Voir *Revue Voltaire*, 9 (2009), p. 357-359.

de leurs familles, à un nombre de plus en plus grand de personnages ayant figuré dans le combat. Approuvé par Louis XV, le poème connaît donc un succès fulgurant et se trouve bientôt flanqué d'un « Discours préliminaire » où Voltaire répond à ses détracteurs et tente d'apaiser les mécontentements. Une édition officielle à l'Imprimerie royale du Louvre vient couronner ce triomphe et achever de donner au poème le caractère d'une pièce officielle. Les éditeurs d'Oxford étudient ensuite l'histoire et l'amplification progressive d'un texte jusqu'à la version « définitive » de 1756 (qui sert de base à notre édition), tout en interrogeant une poétique tendue entre épopée et journalisme versifié et qui questionne chemin faisant la légitimité d'accueillir en son sein le merveilleux et l'allégorie. D'édition en édition, le caractère de chant de victoire et d'éloge de Louis XV s'atténue quelque peu pour laisser dominer un appel final vibrant à la paix. Un tel succès ne pouvait qu'engendrer imitations et parodies, et le poème de Voltaire devient en lui-même un événement purement littéraire escorté par toute une petite troupe de textes « parasites » en donnant lieu à ce que nos éditeurs appellent un « tournoi poétique » (p. 271). Comme on peut s'y attendre, la réception critique du poème fut un autre champ de bataille, la bienveillance d'une Mme de Graffigny ou d'un Henri Pajon mettant Voltaire au-dessus de Boileau et n'hésitant pas par ailleurs à attribuer au *Poème* plus de « vivacité » qu'à *La Henriade*, contrastant avec les attaques d'un Jean Dromgold ou d'un Desfontaines : accusé de médiocrité et de monotonie, le poème apparaît à ses détracteurs comme un catalogue versifié, comme une œuvre de circonstance bâclée au style négligé, pire encore comme une fiction de patriotisme dénuée de toute sincérité. Ces attaques touchèrent suffisamment Voltaire pour qu'il prenne la peine de les parodier dans un excellent petit pamphlet, la *Lettre critique d'une belle dame à un beau monsieur de Paris sur le Poème de la bataille de Fontenoy*, trop virulent pour être publié « à chaud » et qui est ici donné en annexe. Le « Discours préliminaire » est, d'ailleurs, et pour une part, une réponse aux mêmes attaques plus mesurée et plus adaptée au caractère officiel du poème. La fortune posthume du *Poème de Fontenoy* est relativement médiocre. Un jugement assez sévère de Renan (cité p. 278) donne le ton, qui l'inscrit parmi les œuvres « bien oubliées » où Voltaire aurait « copié les formes du passé ». Ce n'est pas forcément le lieu, mais l'auteur de ce compte rendu avouera au passage une petite faiblesse pour un poème qui lui semble à l'occasion témoigner d'un authentique saisissement poétique de l'événement historique et renouer non sans éclat et non sans puissance avec toute une tradition française de « chants de victoire », notamment étudiée par Bruno Méniel pour la période des guerres de Religion. Loin d'être un monument de carton-pâte, le *Poème de Fontenoy* n'est pas complètement étranglé par le formalisme d'une écriture officielle sans âme et parvient souvent, au contraire, à capter et à exprimer une intense

émotion collective et personnelle. S'il n'est donc pas question de nier la part d'opportunisme de Voltaire dans cette aventure de « poésie spectacle », elle ne fait au fond qu'ajouter en intérêt et en complexité à une œuvre où il est vain de chercher à démêler artifice et authenticité, et qui peut séduire précisément par cette ambiguïté. Enfin, dans le cas d'une écriture liée de manière si brûlante à l'actualité, un lourd appareil de notes s'impose pour le lecteur, même savant, d'aujourd'hui : on saluera au passage le travail véritablement exemplaire réalisé pour cette édition.

322

On sera un peu plus rapide en ce qui concerne les autres œuvres poétiques présentes dans ce volume, toutes étroitement associées à l'actualité militaire et internationale de la période, et dont Ralph A. Nablow a assumé l'édition critique. Une des pièces les plus importantes, le poème *Sur les événements de l'année 1744. Discours en vers*, loin d'être une chronique complète de l'année, met au contraire en relief, comme le remarque R. A. Nablow, trois événements majeurs : la campagne italienne du prince de Conti, l'invasion des Flandres par Louis XV et le célèbre épisode de la maladie du roi à Metz. R. A. Nablow, qui voit dans le poème une « concentration poétique » d'événements rapportés plus prosaïquement par Voltaire dans son *Histoire de la guerre de 1741*, insiste sur l'ambiguïté de l'attitude de Voltaire vis-à-vis d'une « petite drôlerie » qui n'en visait pas moins la reconnaissance de Louis XV. Il étudie finement la poétique de la variété du poème, parlant d'un « effet kaléidoscopique » de ce passage en revue virtuose et enlevé des temps forts de l'année, aux registres savamment contrastés. Dix autres pièces sont regroupées en fin de volume, sous l'étiquette « Shorter verse of the 1742-1745 relating to the war of the Austrian Succession », précédées d'une brève introduction de R. A. Nablow qui rappelle les principaux événements historiques d'arrière-plan. Toutes sont intéressantes, mais comme il est impossible d'en faire un relevé exhaustif dans le cadre de ce compte rendu, on signalera tout particulièrement : une *Ode à la reine de Hongrie faite le 30 juin de 1742*, pièce de commande « politique » qui, comme le remarque R. A. Nablow, n'en parvient pas moins à l'élévation d'une véritable méditation philosophique sur l'immortalité des œuvres d'art par opposition au caractère éphémère de la gloire militaire ; une épître à Louis XV au sortir de sa maladie, participant de la croisade de Voltaire pour se réconcilier durablement le monarque, et qui chante notamment la liesse générale à la nouvelle de son rétablissement ; un magnifique poème adressé à Frédéric II où Voltaire, tout en saluant les réussites en tous genres du roi de Prusse, continue à « faire sa cour » au roi de France par des parallèles flatteurs – le texte fut suffisamment remarqué pour être l'objet d'une brillante parodie de Piron fournie en annexe – ; une *Épître au duc de Richelieu* qui fut sans doute une matrice du *Poème de Fontenoy* ; une ode sur *La Clémence de Louis XIV et de Louis XV dans la victoire*, qui apparaît comme

une des premières productions d'un Voltaire devenu historiographe royal. Cet ensemble frappe par l'aisance avec laquelle le poète investit la poésie officielle et parvient à « habiter » avec dignité et virtuosité les formes et les occasions les plus apparemment convenues. En lisant ces pièces pour la plupart un peu oubliées, on n'a même pas le temps d'être surpris de ne jamais s'ennuyer.

Quelques pièces en prose complètent l'image de ce Voltaire « de cour » impliqué dans la célébration des actions royales ou dans des tâches de rédaction de textes officiels. Une *Lettre du roi à la czarine pour le projet de paix*, éditée par Michel Mervaud, qui aurait été écrite par Voltaire la veille de la bataille de Fontenoy, se donne comme une réponse du roi de France à une proposition de médiation de l'impératrice de Russie. On ne connaît pas la réponse d'Élisabeth à Louis XV, mais, comme le rappelle M. Mervaud à la fin de sa présentation, la Russie devait bientôt se ranger aux côtés des ennemis de la France. Les *Représentations aux États-généraux de Hollande*, note diplomatique officielle destinée aux Provinces-Unies, est une « commande » de d'Argenson qui, comme le remarque Jeroom Vercruysse, aurait mis en forme assez docilement – même si c'est dans un style admirable – les instructions ministérielles. Le *Manifeste du roi de France en faveur du prince Charles Édouard* est longuement et savamment présenté par Janet Godden, qui le replace dans le contexte des liens complexes et toujours ambigus entre la France et les jacobites. Une version anglaise du même texte semble avoir été l'œuvre de Voltaire lui-même, qui le cite dans son *Commentaire historique* de 1776.

Passons aux deux superbes textes consacrés par Voltaire, en ces années, à ce qu'on pourrait appeler la « révolution historiographique » des Lumières, dont l'édition a été assumée par Myrtille Méricam-Bourdet, qui participe au chantier de l'*Essai sur les mœurs* et qui vient de soutenir une thèse qui fera date sur Voltaire historien<sup>2</sup>. Les *Remarques sur l'histoire* ont fait leur première apparition, comme plusieurs opuscules de ce volume, dans un volume des *Œuvres mêlées de M. de Voltaire*, publié à Genève par Marc-Michel Bousquet en 1742. Ce texte « théorique » est replacé par M. Méricam-Bourdet dans le cadre d'un conflit entre Voltaire et l'historien Rollin, dont Voltaire sut à l'occasion reconnaître la « solidité » malgré ses attaques, et lui apparaît, au moins pour une part, comme un pamphlet de l'historien « éclairé » contre son rival. Alors que Voltaire a publié en 1739 les premiers chapitres du *Siècle de Louis XIV* et que le projet de l'*Essai sur les mœurs* s'est progressivement imposé à lui, les *Remarques sur l'histoire* représentent une tentative de synthèse d'un projet historiographique global qui se présente, pour notre éditrice, comme une série de refus, dont les modèles fournis par l'historiographie antique et par l'historiographie chrétienne

2 Voir la présentation par son auteur, ici même, p. 385-390.

font les frais. Le rejet de la fable est le pivot du texte, alors même que Voltaire a affirmé la dignité de cette dernière dans un texte de la même période sur lequel nous reviendrons bientôt. C'est dire que l'effort intellectuel de Voltaire consiste dans les années 1740 non à hiérarchiser mais à délimiter les champs, à tracer une frontière claire entre des notions dont l'opposition trouve son expression la plus vigoureuse dans son article « Histoire » pour l'*Encyclopédie*. Les *Remarques sur l'histoire* doivent donc encore beaucoup, plus en tout cas que le texte suivant, au Fontenelle de *De l'origine des fables*. Conclusion en forme de résumé : « Un homme mûr, qui a des affaires sérieuses, ne répète point les contes de sa nourrice » (p. 164).

324

Les *Nouvelles considérations sur l'histoire*, publiées pour la première fois en 1744 avant d'être systématiquement associées à la pièce précédente, constituent un des textes les plus remarquables de Voltaire sur la question de l'histoire, avec par exemple la future « Préface historique et critique » du *Pierre le Grand*. Même si, comme le remarque M. Méricam-Bourdet, il est presque impossible de séparer la pensée théorique et la visée polémique d'une telle entreprise d'affirmation de ce qui constituait alors la « Nouvelle Histoire », à certains égards annonciatrice de celle qui allait devenir célèbre sous ce nom au xx<sup>e</sup> siècle et de sa remise en question de l'histoire dite « événementielle » (Voltaire, à propos de « trois ou quatre mille descriptions de bataille » qui le laissent de marbre : « Je n'apprenais là que des événements » [p. 179]), ce texte manifeste une altitude de pensée qui justifie largement la préférence affichée de l'auteur de cette édition critique sur le texte précédent. Les *Nouvelles considérations sur l'histoire*, en effet, affichent un « programme historique novateur » (p. 168) qui ne se limite plus à la négation des historiographies précédentes, et qui s'avère si ambitieux qu'on peut se demander avec M. Méricam-Bourdet si la réalité de l'œuvre historique de Voltaire est à sa mesure : « Il resterait », conclut-elle en effet, « à mesurer l'éventuel écart entre cette profession de foi répétée à plusieurs reprises par la suite et ses réalisations effectives » (p. 169). Peut-être faudrait-il en réalité attendre Braudel et sa succession pour que les plus éblouissantes intuitions de Voltaire trouvent leur plein accomplissement, ce qui ne retire rien au génie de l'auteur du *Siècle de Louis XIV* ou de l'*Essai sur les mœurs*. On rappellera pour finir que l'importance de ces textes « théoriques » avait déjà été pleinement mesurée par René Pomeau qui les avait placés en tête de son édition des *Ceuvres historiques* de Voltaire pour la Bibliothèque de la Pléiade. Cette nouvelle édition donne l'occasion de les replacer, non dans la perspective d'un regard global sur Voltaire historien, mais dans l'étonnant réseau des centres d'intérêt si extraordinairement divers du Voltaire de la première moitié des années 1740.

Lors de leur première publication, en effet, les *Remarques sur l'histoire* côtoyaient, dans les *Œuvres mêlées* déjà évoquées, plusieurs petits textes « philosophiques » sur des sujets on ne peut plus variés, dont David Williams donne ici l'édition de référence. *Sur le théisme*, initialement intitulé *Du déisme* en 1742, est l'occasion d'une mise au point précieuse et précise de ce dernier sur la distinction relativement fragile chez Voltaire entre les deux notions. On y trouve un Voltaire très préoccupé de sauver l'idée de providence et de s'opposer à ce qu'il appellera dans la préface du *Dictionnaire philosophique* l'« épicuréisme » : ses positions sur la question sont au fil des années hésitantes et parfois ambiguës. *Du fanatisme* est un brillantissime petit essai que D. Williams situe dans une vaste perspective qui conduit Voltaire de *La Henriade* à l'*Ode sur le fanatisme*, de *Mahomet* aux articles du *Dictionnaire philosophique* et des *Questions sur l'Encyclopédie*. Comme le remarque encore D. Williams, Voltaire se situe dans la tradition de Bayle en accusant le fanatisme d'être plus dangereux pour l'équilibre social que l'athéisme. On ajoutera que la distinction entre « enthousiasme » et « fanatisme », essentielle dans la pensée du Voltaire des années 1760, n'est pas encore pleinement construite au début des années 1740 : on trouve en effet dans le texte concerné plus d'exemples d'« illuminés » et de superstitieux que de criminels justifiant leurs atrocités en se référant à une « vérité » transcendante. Les échos entre le texte intitulé *Sur les contradictions de ce monde* et le célèbre conte *Le Monde comme il va* et avec plusieurs passages des *Notebooks* sont mis en lumière par D. Williams qui cite plusieurs passages significatifs. Voltaire y déploie brillamment un art du catalogue d'exemples illustrant à l'infini une même idée, et dont beaucoup constituent des « scies » en gestation : dénonciation de l'hypocrisie du vœu de pauvreté des prêtres, défense de Vanini contre l'accusation d'athéisme qui l'avait accablé en son temps, etc., autant de refrains qui seront parfaitement au point et prêts à servir sans relâche à l'époque du *Dictionnaire philosophique*. Mais le texte est aussi une remarquable lecture des *Lettres persanes* qui prend la pleine mesure de leur hardiesse et s'étonne que leur auteur n'ait pas été davantage inquiété : Voltaire imite d'ailleurs aussitôt Montesquieu en imaginant le point de vue d'un « Asiatique qui voyagerait en Europe » (p. 687). On peut dire qu'il s'agit d'un des plus remarquables hommages de Voltaire à un aîné avec lequel il entretient un rapport souvent plus conflictuel. *Sur ce qu'on ne fait pas, et sur ce qu'on pourrait faire* est, comme le remarque D. Williams, d'une date plus incertaine : c'est un petit pamphlet incisif qui montre comment les idées généreuses se perdent le plus souvent dans les considérations égoïstes des gouvernants, et comment malgré tout certaines d'entre elles finissent par s'imposer. *Sur l'esprit*, dont le titre était initialement *Lettre sur l'esprit*, est une remarquable réflexion sur l'excès d'esprit qui gâche les œuvres d'art et paraît étranger à l'essence de l'art, Voltaire jugeant que c'est

« le sublime et le simple qui font la vraie beauté » (p. 133). D. Williams souligne l'importance de cet essai comme concentré des « préoccupations esthétiques » du Voltaire des années 1730-1740 et montre que certaines de ses intuitions continueront à imprégner, dans les années 1760, les *Commentaires sur Corneille. Sur la fable* est un texte important qui contribue à nuancer l'idée d'un Voltaire entièrement négatif sur ce sujet, comme je l'ai déjà signalé. Non seulement la fable n'apparaît pas à Voltaire comme une ennemie de la vérité, mais elle lui apparaît même comme un « contrepoison » d'une histoire qui montre souvent le mal partout triomphant. On mentionnera aussi brièvement la très amusante *Relation touchant un maure blanc amené d'Afrique à Paris en 1744*, que son éditeur Jean Mayer replace dans le contexte d'une réflexion sur l'albinisme qui occupa Maupertuis aussi bien que Voltaire.

On terminera sur *Les Pourquoi*, autre œuvre difficile à dater, mais dont les liens avec *Le Siècle de Louis XIV* sont évidents même si – et D. Williams a parfaitement raison de le constater – Voltaire semble ici plus sévère avec le grand monarque. Le texte de Voltaire, et je cite ici dans l'original le texte de présentation, « *consists of twenty-nine questions identifying lost opportunities for progress in a wide range of political and social contexts* » (p. 96). Cette structure, qui fait notamment penser aux futures *Questions de Zapata* de 1767, amène à s'interroger sur la fonction de la question dans l'écriture voltairienne. Dans l'œuvre des années 1760, elle semble essentiellement stratégique et rhétorique, les questions posées par Zapata étant de « fausses questions » qui fonctionnent comme autant de provocations sur le terrain religieux. Mais le texte des années 1740, d'une certaine manière plus troublant, fait de la question non une simple façade stratégique mais une modalité fondamentale de l'étonnement voltairien : si les premières séries de questions portent en effet, comme le dit D. Williams, sur des sujets sociaux et politiques qui visent explicitement Louis XIV et parfois implicitement son successeur, les sujets d'interrogation se multiplient en fin de parcours jusqu'à toucher à la fois à ce qu'on pourrait appeler la dimension *enfantine* de la question et à l'essence de l'attitude philosophique, un étonnement qui finit par se porter sur la racine même de l'être : « Pourquoi existons-nous ? Pourquoi y a-t-il quelque chose ? » (p. 111 ; il s'agit de la fin du texte). Posées par Nietzsche ou par Heidegger, ces questions nous paraîtraient d'une très grande profondeur. Elles ne me paraissent pas plus méprisables sous la plume de Voltaire.

Marc Hersant,

Université Bordeaux III – Michel de Montaigne

*Les Œuvres complètes de Voltaire*, t. 80A. *Éloge et Pensées de Pascal*, édition établie par Condorcet, annotée par Voltaire, édition critique établie par Richard Parish, Oxford, Voltaire Foundation, 2008, xx + 307 p.

L'édition des *Pensées* de Pascal par Condorcet, accompagnée de l'*Éloge* et du commentaire double du philosophe, par les annotations de Voltaire et par les *Réflexions* attribuées à Fontenelle, est un objet très complexe : une « œuvre à cinq mains », comme le précise Richard Parish, puisque Condorcet intervient une deuxième fois, commentant son propre commentaire. À ce phénomène textuel sophistiqué, il faut ajouter, naturellement, l'introduction et l'annotation de l'éditeur moderne. Il fallait tout le savoir-faire de la Voltaire Foundation pour rendre une telle œuvre lisible et pour en bien démarquer les frontières internes, car il faut que le lecteur sache bien à tout moment qui est l'auteur du texte principal, qui commente et qui commente le commentaire... L'œuvre illustre parfaitement le travail de Voltaire éditeur et permet des comparaisons utiles avec ses annotations marginales, comme aussi avec son propre *anti-Pascal* de 1734.

De plus, c'est une œuvre qui, par son caractère intertextuel, jette une lumière nouvelle sur de grands moments de l'histoire intellectuelle du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle. En effet, l'édition dite « de Port-Royal » des *Pensées* de Pascal, dans ses deux versions de 1670 et de 1678, était déjà un monstre : une apologie fondée sur des principes gassendistes et éditée par des théologiens cartésiens... Toute une tradition apologétique fut ainsi mise en question : sous l'influence de Descartes et de Malebranche, les théologiens de la fin du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle ont dénoncé le refus pascalien des preuves métaphysiques et « naturelles » et ont foncé tête baissée dans la défense du « Dieu des philosophes », ce Dieu des déistes, dont Pascal avait précisé que « c'est la part des païens et des épicuriens », et qu'il est « presque aussi éloigné de la religion chrétienne que l'athéisme » (Sellier 690). L'apologétique du xviii<sup>e</sup> siècle fut ainsi définitivement compromise.

Ensuite, en 1727, Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, publia dans ses *Lettres pastorales* des pensées inédites de Pascal sur les miracles, s'en servant pour interpréter les « convulsions » comme un acte de Dieu en faveur de Port-Royal et des « appelants » de la bulle *Unigenitus*. Le pouvoir intervint rapidement, comme l'on sait, pour « interdire » les miracles et le futur cardinal de Tencin publia plusieurs *Lettres pastorales* pour contrer celles de Colbert et pour contester le caractère miraculeux des convulsions de Saint-Médard. Familiers du salon de Mme de Tencin, Fontenelle et Houdar de La Motte servaient au futur cardinal de secrétaires dans la contestation des miracles jansénistes – digne suite à l'histoire de la dent d'or. Cependant, à interdire au peuple de croire aux « miracles » qui avaient lieu sous ses yeux en plein Paris, on courait le risque de

lui rendre difficile la foi aux miracles qui eurent lieu dix-sept siècles auparavant. C'est donc un moment fort de l'histoire des idées et un moment décisif dans la préparation de l'*anti-Pascal* de Voltaire et dans sa décision de joindre la vingt-cinquième Lettre aux *Lettres anglaises*.

Trois traits de cette Lettre méritent d'être soulignés. Tout d'abord, évidemment, Voltaire dénonce Pascal comme le « patriarche » d'une secte fanatique : Pascal est réduit à un porte-parole des « jansénistes » ; rien ne trouve grâce aux yeux de Voltaire, qui passe sous silence les travaux scientifiques de Pascal et qui évite même de mentionner les *Lettres provinciales*, dont on sait par ailleurs qu'il les admire. C'est là un trait qui marque une différence essentielle entre l'*anti-Pascal* de Voltaire et celui de Condorcet – différence qui s'exprime par une certaine gêne dans le commentaire de Voltaire sur le commentaire de Condorcet dans l'édition qui nous occupe. Deuxièmement, l'*anti-Pascal* s'attaque à la conception « métaphysique » de la double nature de l'homme ; l'homme est un, il est un animal :

328

nous dépendons en tout de l'air qui nous environne, des aliments que nous prenons, et [...] dans tout cela il n'y a rien de contradictoire. L'homme n'est point une énigme... Il est vrai que nous sommes tantôt abattus de tristesse, tantôt enflés de présomption, et cela doit être quand nous nous trouvons dans des *situations* opposées. Un animal que son maître caresse et nourrit, et un autre qu'on égorge lentement et avec adresse pour en faire une dissection, éprouvent des sentiments bien contraires ; aussi faisons-nous...  
(rem. 3 et 4)

L'*anti-Pascal* renforce en ce sens le matérialisme de la Lettre XIII « Sur M. Locke ». Enfin, dernier trait majeur, en ce qui nous concerne ici, Voltaire fait tout pour introduire une rupture entre l'Ancien et le Nouveau Testament : refus de l'alliance, refus de la lecture figurative, refus des prophéties. Le Nouveau Testament est ainsi réduit à une belle leçon de morale et la philosophie de l'*anti-Pascal* apparaît comme celle que Voltaire attribue à Newton : « le pur déisme accommodé avec la morale du Christ » (Lettre XVII, appendice II<sup>3</sup>).

En 1737, Jean-Jacques Boileau publie le récit de « l'accident de Neuilly » qui aurait décidé Pascal à quitter le monde<sup>4</sup> : nous le mentionnons ici car Condorcet reprend cette anecdote, comme Prévost l'avait fait avant lui dans

3 Voltaire, *Lettres philosophiques*, éd. G. Lanson et A. M. Rousseau, Paris, Didier, 1964, 2 vol., t. II, p. 74.

4 *Lettres de M. [Jean-Jacques] B[oiseau] sur différents sujets de morale et de piété*, Paris, chez Charles Osmond, 1737, n° XXIX, p. 206-207, et reproduit dans Pascal, *Œuvres complètes*, éd. J. Mesnard, Paris, Desclée de Brouwer, 1964, p. 968-969.

une page émouvante de *Cleveland*<sup>5</sup>. Condorcet n'est donc pas forcément animé de mauvaises intentions lorsqu'il reprend cette anecdote et lui donne un rôle décisif dans la vie de Pascal. Ensuite, autre moment capital dans la préparation de l'*Éloge* de Condorcet : entre 1772 et 1776 très probablement, D'Alembert compose son *Éloge de Houtteville* et y insère, Houtteville ayant été un disciple de Pascal dans son apologie « fondée sur les faits », une interprétation des *Pensées* de Pascal fondée sur la distinction entre les fragments « philosophiques » (refus des démonstrations de l'existence de Dieu) et les fragments « dévots » et « superstitieux ». Le co-fondateur de l'*Encyclopédie* a beau jeu d'insister sur la « tête géométrique » du philosophe Pascal, rivale, pour ainsi dire, de son « corps faible » et de son « âme timorée » : la foi déraisonnable apparaît ainsi comme un dernier rempart désespéré contre l'athéisme – une véritable « folie de la croix ». Or, comme le signale R. Parish (p. 3), Condorcet rendit visite, en compagnie de son maître et ami D'Alembert, à Voltaire à Ferney en 1770. L'*Éloge de Houtteville* a certainement inspiré l'*Éloge de Pascal* car l'édition de Condorcet s'inspire précisément de cette même dichotomie entre Pascal philosophe et savant et Pascal malade et superstitieux.

L'édition des *Pensées* de Pascal par Condorcet et par Voltaire mérite d'être ainsi mise en perspective de façon à mettre en évidence quelques points cruciaux de l'histoire intellectuelle, philosophique et religieuse, de l'âge classique. La leçon générale de cette histoire est, bien entendu, le triomphe du rationalisme philosophique sur la « foi humaine », historique, de Pascal et sur le rationalisme chrétien de Malebranche : d'une part, le fondement historique de l'apologie pascalienne a été discrédité par le rationalisme malebranchiste exploité par les philosophes<sup>6</sup> ; d'autre part, Pascal paraît comme « philosophe » aux yeux de D'Alembert et de Condorcet précisément dans la mesure où il refuse les preuves métaphysiques et naturelles de Descartes (et donc, par implication, de Malebranche). Le rationalisme chrétien de l'oratorien est ainsi renversé en rationalisme philosophique.

- 5 « Je ne tenais plus à rien : tout semblait se dérober autour de moi. J'étendais la main par intervalles, comme pour saisir les seules choses auxquelles je croyais pouvoir m'attacher, et la tenant étendue sans pouvoir même la serrer, il n'y avait point d'instant où je ne me crusse prêt à tomber dans un vide immense, qui me causait, comme j'ai dit, la même horreur que l'approche du néant » (Prévost, *Le Philosophe anglais ou Histoire de M. Cleveland*, éd. Ph. Stewart, dans *Œuvres de Prévost*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, t. II, 1977, p. 367 ; éd. J. Sgard et Ph. Stewart, Paris, Desjonquères, 2003, p. 627).
- 6 Diderot, *Pensées philosophiques* n° 50, dans *Œuvres philosophiques*, éd. P. Vernière, Paris, Bordas, 1990, p. 41 : « Une seule démonstration me frappe plus que cinquante faits. Grâce à l'extrême confiance que j'ai en ma raison, ma foi n'est point à la merci du premier saltimbanque. [...] Si la religion que tu m'annonces est vraie, sa vérité peut être mise en évidence et se démontrer par des raisons invincibles ».

Si nous nous permettons cette longue introduction au compte rendu proprement dit, c'est que ces aspects de l'œuvre ne sont pas abordés dans l'Introduction. Au-delà des questions de style, on peut regretter que la présentation soit constituée par une tentative de résumé du contenu : la structure de l'œuvre est d'ailleurs si complexe que le résumé ne peut être qu'obscur. Le commentaire se réduit trop souvent au constat peiné de l'abîme entre Condorcet et Voltaire, d'une part, et Pascal, de l'autre, et entre le Pascal tel qu'il est représenté par les philosophes et le Pascal tel que le connaît le spécialiste moderne par les éditions de Louis Lafuma et de Philippe Sellier. À cette peine s'ajoute d'ailleurs une forte réticence à l'égard des critiques voltairiennes des jésuites et de la doctrine de la grâce... L'éditeur s'ingénie à souligner à tout moment ce qu'il considère comme les incohérences, les lacunes et les erreurs de Condorcet et de Voltaire et conclut souvent à leur « mauvaise foi » ; tel commentaire de Condorcet est jugé « purement préjudiciable » (p. 39) ; le philosophe répand son « venin » (p. 43) ; il propose une critique « trop pointilleuse » du style de Pascal (p. 18) ; il « fait semblant » d'équilibrer les choses... (p. 18) et aboutit à « une position nuancée mais au fond assez réductrice vis-à-vis des *Pensées* » (p. 20). L'éditeur délègue la parole pour le moindre constat historique : les critiques sont inutilement convoqués pour constater le caractère complexe de l'œuvre, la date de telle publication, pour déclarer que le choix du texte est un acte éditorial premier et fondamental... Sur ces points, l'Introduction nous semble manquer d'ambition intellectuelle, puisqu'elle ne vise qu'à survoler l'œuvre de Pascal-Condorcet-Voltaire et à résumer rapidement la littérature secondaire.

Quelques remarques détaillées s'imposent. Il est signalé (p. 1, n. 4) que les deux nouvelles remarques de Voltaire sur Pascal dans l'édition des *Lettres philosophiques* de 1739 sont omises par l'édition Lanson : elles figurent parmi les variantes au niveau de la remarque 29 (t. II, p. 209-210 de l'éd. Lanson-Rousseau). Jean Mesnard n'« ajoute » pas un commentaire à celui d'Arnoux Straudo (p. 3), puisque son article date de 1979 (republié dans son recueil de 1992) et que l'étude d'A. Straudo date de 1997. En 1691, Baillet attribue à Descartes la formule célèbre attribuée à Pascal par sa sœur Gilberte : « que tout ce qui est l'objet de la foi ne saurait l'être de la raison et beaucoup moins y être soumis », ce qui importe dans l'appréciation par Condorcet et par Voltaire du statut de Descartes par rapport à Pascal sur le plan de l'apologétique. Le père Hardouin, cité par Voltaire d'après son propre commentaire sur un fragment tiré de Desmolets (éd. Lanson-Rousseau, n°V, t. II, p. 241), n'est pas « connu surtout pour ses interprétations prophétiques des œuvres de l'antiquité païenne » (p. 201, n. 108) – il semble être confondu avec Pierre-Daniel Huet –, mais par sa dénonciation des œuvres de l'Antiquité comme autant d'impostures, de « faux » ; surtout, il eût été intéressant de mentionner ici que sa dénonciation

de Pascal comme athée figure, comme l'indique Lanson, dans son traité *Athei detecti* publié dans ses *Opera varia* (Amstelodami, H. Du Sauzet, 1733, folio). Enfin, détail complexe et cocasse (p. 247), Condorcet annote le fragment de Pascal : « Être brave n'est pas trop vain... ». Il signale en note de bas de page que « être brave » signifie être « bien mis », c'est-à-dire, bien entendu, être « bien habillé ». L'éditeur moderne comprend que Condorcet félicite l'éditeur [de Port-Royal] d'avoir mis « être brave » et commente : « Il est difficile de conjecturer pourquoi Condorcet, ayant passé sous silence d'innombrables interventions ponctuelles [des éditeurs de Port-Royal] qui remplacent un vocable par un autre dans le texte des *Pensées*, a estimé que ce changement méritait une note ». Une autre incohérence du philosophe, en somme, d'autant plus surprenante d'ailleurs que « être brave » figure bien dans le texte autographe de Pascal...

L'édition des œuvres complètes de Voltaire publiée par la Voltaire Foundation est une entreprise monumentale, exigeante et admirable. Elle est d'autant plus écrasante que Theodore Besterman a imposé des contraintes chronologiques inutiles : les œuvres doivent être publiées dans l'ordre chronologique de leur « conception ». Cette contrainte, très vulnérable dans sa formulation même, est dommageable sur le plan intellectuel – et non seulement commercial... – dans la mesure où telle œuvre majeure est perdue dans un volume rempli de petites pièces de vers et d'autres œuvres mineures qui empêchent de voir l'essentiel : les arbres cachent la forêt. Il faudra attendre d'avoir achevé l'ensemble de l'édition pour pouvoir rassembler, dans une nouvelle édition..., le théâtre de Voltaire, ses romans philosophiques, sa poésie... et accéder par là à une relecture moderne des œuvres essentielles. En ce qui concerne l'*Éloge de Pascal* par Condorcet, regrettons seulement qu'on ait raté l'occasion de mettre en évidence les traits marquants d'une œuvre majeure.

Antony McKenna,  
Université de Saint-Étienne

*Les Œuvres complètes de Voltaire*, t. 80b. *Writings of 1777-1778* (I), Oxford, Voltaire Foundation, 2009, XXI + 476 p.

Ce volume présente deux des dernières œuvres de Voltaire : le *Prix de la justice et de l'humanité*, testament ou manifeste en faveur des réformes du système judiciaire français, rédigé en octobre 1777 pour donner plus d'éclat au prix proposé par la Société économique de Berne que Voltaire avait par ailleurs contribué à doter royalement : comment réformer le droit pénal des pays d'Europe ? C'était inviter à un examen sans concession des législations européennes dans le droit fil des réflexions amorcées par Montesquieu,

poursuivies par Beccaria en Italie, et bientôt en France par Servan et Le Trosne, mais aussi dans le reste de l'Europe. La même période voit Voltaire mettre le point final à ce qui l'aura beaucoup occupé depuis 1752, la critique de *L'Esprit des lois*. Ce sont donc des œuvres importantes qui sont ici réunies ; même si leur thématique n'est pas nouvelle, elles contribuent à renforcer l'idée que durant les derniers mois de la vie, le Patriarche mène toujours le combat.

Le premier de ces ouvrages est édité par Robert Grandroute, le second par Sheila Mason, sans qu'il soit indiqué nulle part que S. Mason est décédée en novembre 2005. Elle n'a donc pas suivi la mise au point de cette édition, dans laquelle elle a jeté ses dernières forces ; il n'en est que plus regrettable que son travail n'ait pas été revu et actualisé, par exemple avec l'article fondamental de Laurent Avezou qui retrace la résistance obstinée de Voltaire à propos du *Testament politique* du cardinal de Richelieu<sup>7</sup>, et de manière générale afin de corriger un travail manifestement précipité.

332

L'établissement du texte n'offre pas les mêmes difficultés que pour certains ouvrages de Voltaire, mais en rendre compte demande des compétences que je n'ai pas ; tout juste peut-on se demander ici pourquoi les notes de l'édition de Kehl, explicitement postérieures à la mort de Voltaire, sont en variantes dans le *Prix*, et parmi les notes d'éditeur dans le *Commentaire*. On saluera comme il se doit l'impeccable érudition voltairienne qui permet à R. Grandroute de repérer dans un corpus aussi considérable les occurrences de telle phrase, de telle idée : on sait que le « coupé-collé » est une spécialité voltairienne, qui complique singulièrement la tâche du commentateur ; il faut donc pour en faire l'inventaire, ou plutôt en déceler les échos, parcourir l'œuvre depuis les *Lettres philosophiques* jusqu'aux plus récentes *Questions sur l'Encyclopédie*, souvent convoquées, mais aussi l'*Essai sur les mœurs* et le *Dictionnaire philosophique*, et bien sûr le *Commentaire sur le livre « Des délits et des peines »* : le *Prix de la justice* retentit de tout ce qui animait les œuvres majeures.

S. Mason s'inscrit aussi nécessairement dans la continuité de l'œuvre voltairienne, et elle se doit de citer les *Idées républicaines*, *LA, B, C*, l'article « Lois (Esprit des) » des *Questions*, qui reprennent peu ou prou les mêmes questions, voire les mêmes formules ; mais elle connaît aussi parfaitement *L'Esprit des lois*, identifiant une source de Montesquieu qui, me semble-t-il, n'avait pas été repérée (p. 319, sur I, 2), et surtout montrant de manière convaincante que Voltaire y a parfois trouvé ce qu'il voulait y lire, tout en débusquant dans ce dénigrement systématique, dont l'intérêt intellectuel est limité, quelques remarques justes ; on saisit ainsi chez Voltaire les résistances, fondées ou non, à

7 L. Avezou, « Autour du *Testament politique* de Richelieu. À la recherche de l'auteur perdu (1688-1778) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 162 (2004), p. 421-453.

une pensée absolument étrangère à la sienne, d'abord parce que Montesquieu use (et abuse, selon son critique) de la métaphore et de la liberté d'allure, ce dont Voltaire prend prétexte pour justifier son propre refus de composer – alors que le *Prix de la justice* est constitué de la même manière, par articles indépendants (les éditeurs soulignent d'ailleurs l'intérêt de Voltaire pour les essais discontinus, ce qu'illustre si bien le *Dictionnaire philosophique*). Cela suffit-il à expliquer l'assourdissant silence qu'observe Voltaire dans le *Prix de la justice* lorsqu'il reprend sans jamais citer le nom de Montesquieu des questions auxquelles son nom est resté attaché ou pour lesquelles il avait été violemment attaqué ? Ainsi du suicide (envisagé dès les *Lettres persanes*), des mères infanticides, etc. On regrette que ce curieux phénomène ne soit pas systématiquement souligné.

Mais on peut aussi se demander si ce n'est pas la pensée juridique en elle-même qui échappe à Voltaire, comme le suggère aussi la lecture du *Commentaire sur le livre « Des délits et des peines »* : plus sensible aux principes qu'à leur mise en œuvre, au résultat qu'aux moyens, à la justice qu'au droit, Voltaire n'est jamais plus convaincant que lorsqu'il dénonce des aberrations et invite ses contemporains à se réformer, mais il n'incite guère à aller au-delà, ni en-deçà, à la recherche d'une rationalité qu'il veut ignorer quand elle ne correspond pas à la sienne. Ne lui reprochons pas pour autant de s'en être tenu à des anecdotes (innombrables dans le *Prix de la justice*, mais surtout d'une actualité parfois brûlante) et à des exhortations : c'est bien de l'esprit des lois qu'il est question chez Voltaire comme chez Montesquieu ; le droit doit reposer sur une pensée de l'homme et de la société, que l'on trouve bien chez Voltaire, en ces œuvres comme ailleurs. Mais comme on le voit dès qu'on touche à des périodes éloignées ou à des pays qui lui sont étrangers, il est toujours plus attentif au détail et à l'irrégularité qu'à la structure, et parfois à la morale qu'au fonctionnement social ; en témoigne son incapacité radicale à traiter du Moyen Âge autrement que par le mépris, et surtout à se plonger dans les sources mêmes du droit : dès qu'il y touche, sa pensée se rebelle et se fait anhistorique (*Commentaire*, art. 40-43). C'est ce qui le séparera toujours de Montesquieu, qui refuse l'idée même d'une norme issue de la supériorité supposée d'une nation ou d'une époque, et condamne le *Commentaire*, comme les œuvres précédentes sur le même sujet, à être en grande partie le dialogue d'un mort et d'un sourd, ce que montre parfaitement l'annotation.

Voltaire s'adressait à ses contemporains et se situait au cœur des débats les plus vifs de son temps ; son œuvre doit donc être replacée dans son contexte, en l'occurrence située par rapport à l'évolution contemporaine du droit et confrontée à d'autres lectures de Montesquieu ; telle n'est pas l'intention de ces savantes éditions : le commentaire du *Prix de la justice* parcourt en tout sens le corpus voltairien, mais traite en deux pages du vaste mouvement de réforme

du droit qui s'est emparé de l'Europe à partir des années 1760 ; les emprunts constants à Brissot de Warville ne constituent pas un contrepoint, car il s'agit d'une simple glose laudative et circonstancielle ; quant aux nombreuses mentions de Muyart de Vouglans, source de Voltaire (p. 19 et *passim*), elles laissent ignorer que ce jurisconsulte apparaît clairement en 1780, avec *Les Lois criminelles de France dans leur ordre naturel*, comme un adversaire de Beccaria, un partisan d'un absolutisme rigoureux et d'un catholicisme sans faille, en un mot un virulent adversaire des philosophes<sup>8</sup>. Certes, l'éditeur a soin de préciser que Voltaire ne partage pas ses opinions ; mais n'aurait-il pas fallu approfondir la question et mieux définir la philosophie du droit de l'un et de l'autre ? Ailleurs, l'annotation s'abrite derrière celle de Beuchot dès qu'il est question des lois franques (p. 66-67), sans que rien ne soit dit du système des « compositions », caractéristique du droit germanique : comme dans l'*Essai sur les mœurs*, Voltaire fait apparaître comme un encouragement au meurtre et une monstrueuse aberration ce que Montesquieu présentait comme un système dont il essayait – parfois avec quelque peine – de rendre raison (livre XXVIII). Il s'agit donc bien d'un choix éditorial, qui consiste à éviter de confronter Voltaire à ses contemporains et à se soumettre à sa propre logique sans vrai recul ; mais, au moins, le domaine voltairien apparaît maîtrisé, et l'annotation, prudente et sûre.

Une impression tout autre se dégage de l'édition du *Commentaire de « L'Esprit des lois »* : cent pages d'introduction pour cent trente pages de texte, dont la moitié, voire plus, est constituée de notes... Beaucoup d'entre elles sont inutiles : on explique qui sont le cardinal Dubois, Cartouche, Ravillac, le cardinal de Retz, Brunehaut, Frédégonde, mais aussi Andromède ou Chiron – tous personnages qui figurent dans les dictionnaires les plus communs ; trois lignes et demie sont consacrées au prénom de Servan (p. 216), neuf à la satire *Des femmes* de Boileau, qui n'apparaît qu'incidemment à titre de comparaison (p. 334) ; deux notes répètent des titres et des noms d'auteur que donnait le texte (p. 343), sans que rien vienne justifier le choix qu'en faisait Voltaire ; on nous dit le nom moderne et le surnom de Raguse, « la Venise des Balkans » (p. 365), sans expliquer la situation politique de cette république que Voltaire dit en fait sujette de l'Empire ottoman. Mais, surtout, de nombreuses notes sont fausses : presque systématiquement dès qu'il est question de la bibliographie de Montesquieu, que l'on peut trouver dans les éditions courantes mais aussi dans les volumes publiés depuis 2000 à la Voltaire Foundation : *Le Temple de Gnide* n'est pas de 1724 mais de 1725, la *Défense de « L'Esprit des lois »* n'est pas d'abord

8 Voir Michel Porret, « "Les lois doivent tendre à la rigueur plutôt qu'à l'indulgence" : Muyart de Vouglans versus Montesquieu », *Revue Montesquieu*, 1 (1997), p. 65-95, accessible en ligne.

parue à Genève mais à Paris, les *Ceuvres complètes* de 1758 n'ont pas été publiées en 1757, la réfutation de Dupin est sortie au cours de l'été 1749 et non plus tard, l'édition de *L'Esprit des lois* utilisée par Voltaire n'est pas de Leyde mais en fait de Lyon, etc. – ajoutons que *L'A, B, C* est de 1768 et non de 1762 (p. 321).

Mais le plus grave n'est évidemment pas là : « l'ex-jésuite » aboyant après la mort de Montesquieu ne peut être le père Castel, mort en 1757, et qui d'ailleurs ne répond en rien à cette évocation (p. 315) ; quand Voltaire parle d'une invasion des Tartares en Chine vers 1620 (p. 421), l'éditrice prend soin de préciser que toutes les éditions (et le manuscrit) sont erronés, et qu'il faut lire « 1260 » – il suffit de se reporter au chapitre 195 de *l'Essai sur les mœurs* pour y trouver l'invasion des « Tartares manchoux » vers 1620. Enfin, Montesquieu et Voltaire ont-ils la même source, *l'Histoire de France* de l'abbé Velly (p. 384) ? Cet ouvrage est paru en 1755, après la mort de Montesquieu. Cette confusion, facile à éviter, serait anecdotique si elle ne s'appuyait sur la conviction que l'expression « nos pères les Francs » employée par l'un et l'autre ne pouvait venir que de cette source unique ; c'est ignorer que l'expression est consacrée au XVIII<sup>e</sup> siècle en un sens précis et donc méconnaître le débat entre romanistes et germanistes auquel Montesquieu a tant apporté, mais c'est surtout négliger Dubos, dont l'influence pèse sur bien des chapitres de *l'Essai sur les mœurs* et toute une section du *Commentaire* (p. 417-431) : une annotation qui néglige cet aspect capital ne permet pas de comprendre le texte. De manière générale, faute d'idée directrice, la recherche de sources, ou plutôt l'accumulation de références appelées presque mécaniquement, s'émiette au lieu de faire sens, comme le montre aussi l'introduction qui délaye à force de citations l'article synthétique de Jean Ehrard sur les rapports entre Voltaire et Montesquieu, sans rien y apporter de substantiel.

Pour être utile, cette édition n'aurait-elle pas dû, plutôt que de se référer à telle ou telle formulation antécédente, présenter l'ensemble du corpus voltairien consacré à *L'Esprit des lois* et fournir le tableau récapitulatif des passages critiqués ? Pour être approfondie, n'aurait-elle pas dû opérer une comparaison soigneuse avec les notes, parfois de même type que celles de Voltaire, qu'Élie Luzac adjoint à *L'Esprit des lois* à partir de 1759, dans une édition qu'il possédait ? Enfin, n'aurait-il pas fallu se demander pourquoi Voltaire se réfère si constamment au fermier général Dupin alors que le 27 février 1755 (D6185), donc au lendemain de la mort de Montesquieu, il déclare à Thiriot que « le despotisme, la superstition et les traitants » sont « les côtés qui font [l]a force » de *L'Esprit des lois* ? Les questions restent donc amplement ouvertes.

Catherine Volpilhac-Augier,  
ENS-LSH, Lyon

La communauté scientifique est redevable à la Fondation Voltaire d'Oxford d'avoir relancé la publication du *Corpus des notes marginales* (CN), dont les volumes sont indispensables à l'identification des sources de Voltaire et à l'étude de la genèse de son *corpus*. La publication va désormais bon train et gagne en qualité éditoriale. La présence de titres courants, les illustrations situées en regard du texte au lieu d'être reléguées en fin de volume, l'établissement d'un *Index nominum* et d'un Index des Œuvres de Voltaire offrent au chercheur autant de précieux outils. Publication conjointe de la Bibliothèque nationale de Russie et de la Voltaire Foundation, ce septième et avant-dernier volume est édité, sous la direction de Tamara P. Voronova, par Larissa L. Albina, Natalia A. Elaguina, Zinaïda I. Katalnikova et Nonna I. Chéina. Recensant les *marginalia* sur cent vingt-neuf ouvrages alphabétiquement classés depuis les comédies de Plaute jusqu'aux *Voyages autour du monde* de W. Rogers, ce volume comporte « vingt-trois ouvrages pour lesquels le catalogue de la bibliothèque de Voltaire n'indiquait pas la présence de signes de lecture » (p. xxvii), dont un est pourtant copieusement annoté par Voltaire, l'*Histoire des juifs* d'Humphrey Prideaux (p. 157-168), et dont l'autre connaît de nombreuses notes muettes : la *Clarisse* de Samuel Richardson dans la traduction de Prévost (p. 347-376). On découvre ici combien Voltaire avait lu Richardson avec soin quoiqu'il l'ait critiqué sans aménité, affirmant ne vouloir « pas être condamné à relire ce roman anglais » (p. 478). *A contrario*, « treize ouvrages présentés dans le catalogue comme pourvus de signes de lecture de Voltaire ne sont pas inclus dans ce volume », dont trois « ne comportent que des corrections » et dix « aucun signe de lecture de Voltaire » (p. xxvii).

Contrairement au tome 6 du *Corpus*, qui présentait les notes sur Platon, Ovide et Pascal, ou au tome 8, qui éditera celles sur Rousseau et Thomas d'Aquin, ce volume recense peu d'auteurs majeurs, hormis Rabelais, Racine, Plutarque et Pope. La rencontre marginale de Voltaire et de Rabelais s'avère décevante : son exemplaire ne comporte qu'une note expressive. On se consolera en consultant les nombreux signets et rubans qui témoignent d'une lecture approfondie et répétée (p. 198-200). Voltaire a annoté deux éditions du théâtre de Racine, dont une dépareillée. Celle-ci porte des notes qui sont sans exemple dans le reste du *corpus* tel que nous le connaissons. Elles prennent à partie un lecteur anonyme coupable d'avoir déprécié à Ferney le style racinien en portant sur l'exemplaire de Voltaire des remarques marginales, soulignements et croix : « Je voudrais bien savoir quel est l'imbécile qui a défiguré par tant de croix et qui a cru rempli de fautes le plus bel ouvrage de notre langue » et « ah m<sup>r</sup> de la croix si je te tenais, je t'apprendrais à crucifier Racine » (p. 200-201). L'anecdote était connue par le

témoignage de Wagnière<sup>9</sup>, mais elle se trouve désormais confirmée. Elle révèle un fait mis en évidence par le numéro 3 de la *Revue Voltaire* : l'annotation marginale est plus complexe et diversifiée qu'on ne le croit généralement. Si les notes sur Racine incriminent un lecteur, celles sur les *Œuvres* anglaises de Pope<sup>10</sup> invectivent l'auteur, son style et son optimisme : « Peut-on donc ne pas gémir d'être en proie à tant de maux ? Pourras-tu nous prouver que tout cela est si bon ? Pitoyable sottise » (p. 134). Voltaire a également annoté les *Œuvres morales* et trois éditions des *Vies des hommes illustres* de Plutarque, dont une en anglais. Dix-sept notes témoignent du grand cas qu'il faisait du philosophe de Chéronée, dont la lecture l'a souvent inspiré. Au plan littéraire, on constatera enfin l'intérêt prêté par Voltaire au *Théâtre* de Quinault : « ah que je hais Boileau quand je relis *Armide* ! » (p. 193).

Un des atouts du volume est d'éditer cent cinquante notes, dont une de Mme du Châtelet, sur quatre livres de l'abbé Pluche : la *Concorde*, l'*Histoire du Ciel* et deux éditions du *Spectacle de la nature* (p. 2-58)<sup>11</sup>. La physico-théologie relève de la théologie et non de la physique : requise pour rendre compte de l'origine de la nature, l'existence de Dieu ne permet pas d'en comprendre le fonctionnement. Une note résume à merveille ce jugement : « tout cela est anti-physique et d'un ridicule complet. Il ne fallait parler dans un ouvrage sur la nature, ni de Moïse ni de Noé » (p. 46). La physico-théologie est antiscientifique : « Ah Pluche tu crois tourner Newton en ridicule » (p. 21) ; « peut-on écrire si magistralement de si énormes sottises ? » (p. 43) ; « ah mauvais physicien » (p. 53). Voltaire se gausse des naïvetés de l'auteur : « cette nuit est fort polie », « elle est bien coquette cette lune », « Dieu fait donc tout pour les voleurs qui ne marchent que de nuit » (p. 50), « tu fais de Dieu un bon teinturier » (p. 51), « un ours te respecte beaucoup » (p. 52)... La lecture d'un autre abbé a été importante, celle de François-André-Adrien Pluquet, professeur de philosophie au Collège de France, dont Voltaire a annoté le traité *De la sociabilité*, le *Dictionnaire des hérésies* et *L'Examen du fatalisme* (p. 60-102). Ce dernier ouvrage constitue une importante source du Patriarche en ce qui concerne Spinoza.

L'*Histoire philosophique et politique du commerce des deux Indes* a également été copieusement annotée par Voltaire (47 notes), très critique à l'égard de l'abbé Raynal (p. 263-289). Sur la page de titre du quatrième volume, il porte un

9 *Mémoires sur Voltaire*, éd. A. Beuchot et J.-J.-M. Decroix, Paris, Aimé André, 1826, 2 vol., t. I, p. 53.

10 Voir N. Cronk, « Sur la difficulté de lire les *marginalia* de Voltaire : l'exemple de Pope », ici même, p. 179-190.

11 Voir Ch. Mervaud, « Voltaire et la physico-théologie. Lectures de l'abbé Pluche », ici même, p. 159-178.

jugement sans appel : « déclamation remplie d'erreurs mal entassées » (p. 270-271). Approuvant la forme littéraire de l'essai, Voltaire en déplore le fond : « histoire lamentable, exécration, incroyable, écrite d'un style si admirable qu'on n'y trouve pas un mot de raisonnable » (p. 268). Il constate des erreurs de datation : « quelle confusion ! Pétrarque florissait 200 ans avant Tasse », « nul ordre ni dans les temps ni dans les idées » (p. 264). Ces *marginalia* comportent la « rarissime » trace d'un souvenir du séjour londonien de Voltaire : « *cave et grenier*. Mais il n'y a point de grenier à Londres au haut des maisons » (p. 273 et n. 302). Ce n'est pas la moindre originalité de ce volume que de révéler le rapport des notes marginales à la biographie de Voltaire.

À l'heure où le premier tome de l'*Essai sur les mœurs* vient de paraître dans *Les Œuvres complètes de Voltaire*, et où l'édition du *Siècle de Louis XIV* est en préparation, signalons enfin l'intérêt des sources historiques du septième volume du *Corpus* en ce qui concerne les Îles Britanniques : l'*Histoire de Guillaume le Conquérant* par Prévost d'Exiles (p. 151-157), *An Essay on the constitution of England* de A. Ramsay (p. 208), l'*Histoire d'Angleterre* et l'*Abrégé de l'Histoire d'Angleterre* de P. de Rapin-Thoyras (p. 209-259)<sup>12</sup> et *The History of Scotland* de W. Robertson (p. 397-398). Si les notes marginales y sont relativement rares, ces exemplaires comportent force notes muettes. Voltaire y porte parfois des jugements à l'emporte-pièce : « mais mon ami si Henri VIII n'avait pas voulu foutre Anne [Boleyn] point de réforme » (p. 223).

L'excellence de ce volume et son importance pour les études voltairiennes font oublier les rares omissions (la « main inconnue » qui annote le *Précis pour le sieur Bilon* et un signet des *Remarques sur les tragédies de Jean Racine* est celle de Jean-Louis Wagnière qui, il est vrai, était difficile à reconnaître : p. 147 et 205) et une menue erreur (dans l'éclairante note 92, le pronom « il » ne renvoie pas à « Richelieu » mais à Montesquieu auquel Voltaire n'a cessé de reprocher un contresens sur Plutarque). Ce volume offre au lecteur de vraies fusées dont celle ridiculisant l'optimisme de Pope : « Voilà une plaisante espérance de vivre éternellement avec son chien » (p. 133). Aussi attend-on avec impatience la publication du huitième volume. Il sera alors temps d'éditer les notes marginales de Voltaire sur des exemplaires conservés ailleurs qu'à la Bibliothèque nationale de Russie, conformément à l'appel lancé par la *Revue Voltaire*<sup>13</sup>.

Christophe Paillard,  
Ferne-Voltaire, UMR LIRE

<sup>12</sup> Voir J. Godden, « Voltaire and the writings of Rapin de Thoyras », ici même, p. 191-199.

<sup>13</sup> *Revue Voltaire*, 6 (2006), p. 359-361.

Voltaire, *Les Amours de Pimpette ou Une saison en Hollande. Correspondance de Voltaire avec Olympe du Noyer*. Établissement du texte, introduction et commentaires de Jacques Cormier, Paris, L'Harmattan, coll. « Les introuvables », 2009, 93 p.

Faute de pouvoir disposer encore des lettres de Voltaire à Mme Denis, l'amateur de correspondance trouvera dans ce petit volume publié par Jacques Cormier de quoi continuer à patienter. Le principe retenu ici est proche de celui que l'éditeur avait mis en pratique il y a quelques années pour la correspondance avec Mme Bentinck<sup>14</sup> : permettre au lecteur, en scandant chronologiquement l'échange (quantitativement ténue et très resserré dans le temps cette fois cependant : quinze lettres au total, de la fin du mois de novembre 1713 au début du mois de février 1714), de suivre le développement d'une histoire. L'intérêt de ces lettres ne réside pas dans leur caractère inédit (elles figurent toutes dans la correspondance Besterman dont J. Cormier retouche le texte ici ou là) mais dans le rapport (déjà bien étudié) de cette correspondance aux *topoi* de la lettre amoureuse et au modèle des *Lettres portugaises* d'une part<sup>15</sup> et dans les potentialités « romanesques » de ces échanges d'autre part.

Ce double attrait, fortement mis en valeur par les titres choisis pour scander le volume (« L'amant aux arrêts », « Les serments indiscrets », « Pimpette en travesti »...), n'échappa pas à la mère d'Olympe, première éditrice des lettres, laquelle, tout en désavouant (et on la comprend) les jugements peu amènes du jeune Arouet à son endroit (« notre monstre aux cent yeux » !) souligna non sans finesse l'« esprit » du jeune amant tout plein du « style des *Lettres portugaises* » présentant « plusieurs traits de celles d'Héloïse et d'Abélard, surtout cette manière d'exagérer les malheurs et les besoins qu'on a de se consoler mutuellement l'un et l'autre par une tendresse et une constance mutuelles ». Du caractère mutuel de cette tendresse, il n'est guère permis au lecteur de juger car si Olympe n'obéit pas aux injonctions de son jeune amant (« ayez beaucoup de discrétion, brûlez ma lettre, et toutes celles que vous recevrez de moi »), sauvant ainsi quatorze lettres parmi les plus anciennes du jeune Arouet, seule une missive de la jeune fille nous est parvenue<sup>16</sup>, (malheureusement ?) modernisée en pleine page « afin de ne pas souligner inutilement la distance qui sépare Olympe Du Noyer de François Arouet sur le plan de la maîtrise orthographique » (n. 53, p. 38), mais

14 Voltaire et sa « grande amie ». *Correspondance complète de Voltaire et de Mme Bentinck (1740-1778)*, éd. Frédéric Deloffre et Jacques Cormier, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « Vif », 2003 ; voir le compte rendu de J.-M. Moureaux, *Revue Voltaire*, 6 (2006), p. 301 et suiv.

15 Notamment dans la section III de la « notice bibliographique » (p. 81-91), qui reprend les analyses de F. Deloffre et de G. Haroche-Bouzinac.

16 Conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal, elle était déjà connue de Besterman, mais J. Cormier en propose une datation plus fine sur la base d'une critique interne.

délicieuse de roublardise juvénile face aux menées de la mère Du Noyer (« notre faiseuse de quintessence »... par référence à l'activité plumitive de la dame).

Depuis la redécouverte de *Paméla*, le lien entre forme épistolaire et écriture fictionnelle n'est plus à prouver et même si on lit ici des lettres authentiques, on peut s'étonner que J. Cormier, qui évoque la correspondance avec Mme Bentinck (p. 75-76), ne rapproche *Paméla* de ce corpus, même pour souligner les différences entre l'un et l'autre ensemble. Le parti pris de réintégrer entre crochets, sur la base des déclarations de Mme Du Noyer mère, noms propres et noms d'oiseaux la concernant, « censurés » dans l'édition de 1720, est un peu surprenant et ne laisse d'ailleurs pas de poser problème à l'éditeur lui-même (voir n. 38, p. 31). Le volume obéit finalement peu aux contraintes de la collection dans laquelle il s'inscrit, supposée proposer au public « un facsimilé de textes anciens » (?), mais c'est heureux car les notes éditoriales, quoique renvoyant un peu exclusivement aux travaux de Frédéric Deloffre, éclairent généralement utilement pour le public large auquel ce volume s'adresse les injonctions souvent impétueuses du jeune amant<sup>17</sup>. Qui écrivait déjà faute de pouvoir agir alors ?

Laurence Macé,  
Université de Rouen – CEREdI

340

« Le théâtre de Voltaire », dir. Russell Goulbourne, *Œuvres & critiques*, XXXIII, 2, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2008, 166 p.

Prolongeant le numéro 7 de la *Revue Voltaire* (2007), en partie consacré aux « Échos du théâtre voltairien », le présent fascicule, coordonné par Russell Goulbourne, aborde encore la production dramatique de Voltaire sous l'angle de sa réception, autour de trois axes différents mais complémentaires.

La première section – « Expérience vécue, échos vivants » – s'ouvre par une éclairante mise au point de Jacqueline Razgonnikoff sur les « Traces de Voltaire et des représentations de ses œuvres dans les collections de la Comédie-Française ». Joué 3 997 fois sur ce théâtre, depuis la première d'*Œdipe* en 1718 jusqu'à la dernière de *L'Orphelin de la Chine* en 1965 (à quoi s'ajoutent les représentations données à la Cour et durant la césure révolutionnaire), Voltaire y occupe une place de premier plan, comme en témoignent, outre les registres, de multiples éditions imprimées (souvent avec additions, corrections, variantes, coupures,

17 Une question cependant : faut-il vraiment, à partir de la lettre du 10 février 1714, supposer une lettre perdue du 23 janvier, quand la description qu'en donne Voltaire (« dans laquelle il était parlé de l'évêque d'Évreux, et d'autres personnes dont j'ai hasardé les noms ») correspond assez au texte de la lettre du 20 janvier ?

modifications) ainsi que des manuscrits de souffleurs, des copies manuscrites (entre autres celles faites par Lekain) de pièces entières ou de rôles (dont on trouve p. 18-20 une liste fort utile). Signalant également les archives comptables (riches d'indications sur la mise en scène, les décors, les costumes) et détaillant le contenu du volumineux dossier Voltaire (à croiser avec ceux des auteurs et acteurs contemporains), l'énumération des sources exploitables à la Bibliothèque-Musée de la Comédie-Française se termine par la mention des statues, portraits et gravures figurant dans les collections et immortalisant le dramaturge ou ses interprètes. Que Voltaire domine la scène au XVIII<sup>e</sup> siècle nous est confirmé par le nombre de ses pièces auxquelles a assisté Françoise de Graffigny, dont la correspondance, étudiée par Charlotte Simonin, nous apprend beaucoup sur les conditions de représentation et les stratégies de programmation au Théâtre-Français. Part respective des tragédies et comédies, grandes et petites pièces, reprises et créations ; importance du mois de l'année ou du jour de la semaine ; mention de l'heure ou du prix des places ; assistance à une première ou aux répétitions (faisant voir une pièce « en déshabillé ») : autant d'éléments qui contextualisent et illustrent de façon concrète les données chiffrées des registres de la Comédie-Française, grâce au témoignage direct d'une spectatrice assidue, elle-même dramaturge, pour qui Voltaire est (quantitativement du moins) le premier auteur après Molière. Selon une approche qui n'est plus strictement littéraire, la réception anecdotique envisagée dans l'article de Sophie Marchand – « Voltaire et son théâtre au miroir des anecdotes dramatiques » – privilégie aussi la matérialité du spectacle et les enjeux sociaux de la pratique théâtrale. Participant de l'entreprise mythographique qui se déploie alors autour de la figure du philosophe, les recueils d'anecdotes qui fleurissent dès les années 1760 tendent à une sacralisation laïque du dramaturge, en avance sur son temps par ses audaces esthétiques et idéologiques. Encore ce versant hagiographique n'empêche-t-il pas les recueils d'anecdotes de cultiver à l'occasion une veine démystificatrice, s'agissant d'un champ dramatique marqué par les querelles. Le fait de mentionner les échecs, cabales et plagats, ou la susceptibilité d'un auteur qui ne ménage pas ses rivaux, critiques, parodistes, mais qui s'en remet le plus souvent au jugement du parterre, est encore une façon de souligner, chez cet homme de théâtre à part entière, son « implication absolue » dans son art, tant il est vrai que « le théâtre, pour Voltaire, est une affaire éminemment sérieuse, et quasiment vitale » (p. 60).

Consacrée aux « Critiques et parodies », la deuxième section du recueil revient sur certaines des innovations du dramaturge, à commencer par l'exploration des frontières entre tragédie et comédie à laquelle il se livre dans *L'Écossaise*. C'est en effet à une parodie de la réponse de Voltaire aux *Philosophes* de Palissot que s'intéresse Isabelle Degauque, dans son « Étude de *L'Écossaise* », créée à l'Opéra-

Comique de la Foire Saint-Laurent le 4 septembre 1760 et due à Anseume en collaboration avec Poincette (et non avec Pannard comme indiqué à tort dans la base de données CESAR). Les parodistes semblent blâmer l'altération de la comédie par le goût des larmes, et mettre à nu ce que la pièce de Voltaire peut comporter de convenu pour en ruiner le pathétique. De même jouent-ils du relâchement verbal et de la dégradation sociale en reprenant pour cadre le café (cadre qui autorisait dans *L'Écossaise* des essais de conversations simultanées et d'assouplissement de l'unité de lieu). Ainsi a-t-on affaire, dans *L'Écossaise*, à un « cas singulier » de « parodie dramatique d'une comédie ». Quant à la critique proprement dite, elle se trouve évoquée dans les deux articles suivants. R. Goulbourne étudie d'abord la place consacrée au théâtre de Voltaire dans le *Journal encyclopédique*, hebdomadaire lancé par Pierre Rousseau en 1756 et publié à Liège jusqu'en 1759 puis à Bouillon de 1760 à 1793. Les comptes rendus des pièces soulignent les aspects novateurs de l'esthétique dramatique de ce « génie inventif » qui a osé « mêler la pompe du spectacle à la beauté de la composition » : théâtre spectaculaire (dont sont loués les décors et les costumes), théâtre à sujets nouveaux (exotiques ou historiques), théâtre qui fait réfléchir (par ses « vérités touchantes et utiles »). Dans ce périodique très proche des intérêts du dramaturge (qui présente lui-même l'ouvrage comme « l'un des plus curieux et des plus instructifs d'Europe »), rares sont les critiques, qui peuvent néanmoins viser les personnages ou la construction de l'intrigue (*Zulime* en 1742) ou le ton de certaines comédies (*La femme qui a raison*). Il en va différemment dans les textes qu'analyse ensuite Valérie André. Prenant la relève de Fréron pour les articles de critique théâtrale de *L'Année littéraire*, Julien-Louis Geoffroy (1743-1814) assure en effet à partir de 1800 la partie « Spectacles » du *Journal des débats*, bientôt rebaptisé *Journal de l'Empire*. Recueillis en 1818 puis 1825 sous le titre de *Cours de littérature dramatique*, ses feuilletons tiennent le plus souvent du pamphlet (jugements péremptoires, attaques virulentes pouvant aller jusqu'à la calomnie), *a fortiori* lorsqu'il est question de Voltaire, omniprésent sous la plume du critique, mais exécré comme l'antéchrist de Ferney. Que Geoffroy analyse des vers, commente le jeu des acteurs ou invoque la correspondance, tout est bon au « Père feuilleton » pour discréditer « le Patriarche », accusé de « charlatanisme théâtral », et lu avec les lunettes réactionnaires d'un zélé défenseur de l'ordre et de la religion. Du moins un tel dénigrement systématique aide-t-il à mesurer les gémonies auxquelles Napoléon I<sup>er</sup> vouait Voltaire et les autres philosophes symbolisant les idéaux de la Révolution.

Utile complément aux six articles de la *Revue Voltaire* déjà mentionnée sur « La réception du théâtre de Voltaire en Europe », la troisième section du présent numéro d'*Œuvres & critiques* commence par envisager ce phénomène

en Angleterre du vivant de l'auteur. Christopher Todd recense, pour les années 1730-1740 puis 1760-1770, les éditions et surtout les adaptations de pièces – principalement des tragédies – dues par exemple à Aaron Hill (*Zaïre*, *Alzire*, *Mérope*, *La Mort de César*), Arthur Murphy (*L'Orphelin de la Chine*, *L'Indiscret*), Thomas Francklin (*Oreste*, *Le Duc de Foix*), et représentées à Londres (à Drury Lane ou à Covent Garden), voire à Dublin. Laurence Macé, quant à elle, met en lumière la géographie de la première réception des tragédies de Voltaire en Italie, autour des trois pôles de Modène (sous l'égide du marquis Fontanelli, premier traducteur de Voltaire), Bologne (dont le rôle est primordial tant pour les éditions que pour les représentations, sur les scènes privées de l'aristocratie) et Venise (où les pièces voltairiennes sont d'emblée perçues comme des textes à lire). Le succès remporté entre 1737 et 1752 (au moins vingt et une traductions publiées) par les tragédies sentimentales de Voltaire (à commencer par *Zaïre* et *Alzire*) tient à la sensibilité esthétique-religieuse comme aux structures institutionnelles de l'Italie septentrionale. L'analyse montre bien, en outre, que les premières traductions voltairiennes ont une double fonction d'émulation et d'expérimentation, liée aux débats sur la recherche de modèles et d'une langue (vers ou prose) pour la tragédie italienne. Il appartient enfin à Elsa Jaubert de souligner combien le théâtre de Voltaire s'ancrait dans le programme réformateur de Johann Friedrich Löwen (1727-1771), homme de lettres qui fut le directeur artistique du Théâtre national de Hambourg, dont l'objectif était de créer une scène fixe qui polisse les mœurs du public et forme les acteurs. Partisan, comme Gottsched, d'une adaptation raisonnée des modèles français, Löwen ne fit pas seulement de Voltaire (qui était pour lui l'archétype de l'auteur tragique) l'auteur le plus joué sur la scène hambourgeoise. Il traduisit également, pour la troupe de Schönemann (dont il avait épousé la fille), *Sémiramis*, *Mahomet* et *Les Scythes*, en retranscrivant au plus près le texte original des tragédies, tandis qu'il prenait bien plus de libertés dans ses comédies inspirées de sources françaises, dont celle tirée (comme *La Fée Urgèle* de Favart) du conte de Voltaire intitulé *Ce qui plaît aux dames*.

Dominique Quéro,  
Université Paris-Sorbonne

*Émilie du Châtelet, éclairages et documents nouveaux*. Études réunies par Ulla Kölving et Olivier Courcelle, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2008, 410 p.

Ce volume rassemble les communications présentées lors du colloque qui s'est tenu à la Bibliothèque nationale de France et à l'ancienne mairie de Sceaux du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2006, à l'occasion du tricentenaire de la naissance de

Gabrielle-Émilie Le Tonnelier de Breteuil, marquise du Châtelet, dont le nom est indissociable de celui avec qui elle partagea les dernières années de sa vie, Voltaire. Tous les dix-huitiémistes connaissent l'importance qu'eurent pour le philosophe les années passées à Cirey, en compagnie de son amie, marquées par une relation passionnelle devenue avec le temps une profonde amitié intellectuelle, consolidée par un goût commun pour le théâtre et l'opéra, par le goût des sciences, de la philosophie et de la critique de la Bible. Mais ce n'est pas la complice de Voltaire que célèbre ce volume, c'est Émilie du Châtelet elle-même, la femme d'exception, philosophe, musicienne, mathématicienne, mais aussi lectrice, grammairienne et épistolière, une personnalité complexe, riche et ambitieuse qui méritait amplement les nombreuses manifestations qui lui furent consacrées au moment du tricentenaire de sa naissance<sup>18</sup>, ainsi que l'élégant volume dont il est ici question.

344

Les différents articles qui composent l'ouvrage répondent à un projet ambitieux et scientifiquement justifié : redonner à Mme du Châtelet une place à part entière dans le paysage des études dix-huitiémistes en rappelant la dimension considérable et l'originalité de l'œuvre d'une femme d'exception. L'entreprise est très heureusement conduite par des spécialistes européens dans les différentes disciplines pratiquées par la marquise, qui mettent en avant aussi bien la personnalité singulière de Mme du Châtelet que la diversité et la richesse propres de son œuvre qu'on découvre beaucoup plus étendue que ses travaux de mathématiques ou de physique ne la laissaient supposer. À ce propos, il faut souligner la très riche bibliographie chronologique qui clôt le volume, réalisée sous la responsabilité d'Ulla Kölving et qui recense les publications de et à propos de Mme du Châtelet depuis 1736 jusqu'à celles dont la parution était annoncée pour 2007, preuve, s'il en était besoin, non seulement de l'importance de l'œuvre propre d'Émilie du Châtelet, mais de l'intérêt que son travail a pu susciter. Ce très important outil de recherche pourra donc servir à ceux qui entreprendront les très nombreuses recherches qui restent encore à faire, et qu'U. Kölving appelle de ses vœux dans son article d'introduction.

Le volume s'organise ensuite autour de la personne et de l'œuvre d'Émilie du Châtelet. Nous essaierons d'en présenter le contenu de manière thématique, quitte à prendre quelques libertés avec l'ordre de la table des matières.

La personnalité de la marquise fait l'objet de plusieurs études dont les résultats parfois divergents confirment la complexité du personnage. Élisabeth Badinter confronte ainsi l'image sociale de Mme du Châtelet, celle que pouvaient avoir

---

<sup>18</sup> Citons l'exposition présentée à la Bibliothèque nationale de France (site Richelieu), du 7 mars au 3 juin 2006, sous la direction d'Élisabeth Badinter et Danielle Muzerelle, ainsi que l'exposition « Émilie du Châtelet (1706-1749), une femme de sciences et de lettres à Créteil », Université Paris XII – Val-de-Marne, octobre-décembre 2006.

ses contemporains, souvent très critiques à son égard, à celle qui transparait de ses écrits personnels, où l'on peut reconnaître les profondes contradictions de la femme intime, ainsi que la très grande ambition qui la motivait ou la profonde volonté qui lui permit de mener jusqu'au bout son travail avec une détermination surprenante. Mais c'est surtout la correspondance qui devient l'objet de trois études qui s'intéressent à la personnalité de la marquise. François Bessire souligne, outre l'intérêt documentaire de cette correspondance, l'efficacité rhétorique de ces écrits personnels : non seulement la lettre devient pour lui le lieu de représentation de l'*ethos* de leur auteur (cadre réel d'échanges et de l'expression des passions personnelles), mais aussi instrument d'action auprès de destinataires que la marquise cherche à persuader d'agir dans le sens de ses intérêts, qu'ils soient amoureux, politiques ou scientifiques. Jürgen Siess y voit surtout l'affirmation d'une personnalité de femme se présentant comme l'égal des hommes, et revendiquant une reconnaissance d'égal à égal, comme philosophe et femme de savoir, même si cette force semble s'affaiblir lorsqu'il s'agit de se représenter devant l'être aimé, notamment devant le jeune Saint-Lambert. Beaucoup plus nuancée, Béatrice Didier limite la lecture biographique de la correspondance de Mme du Châtelet, elle y décèle surtout l'expression d'une forme de sociabilité encore très codée et marquée par la lecture des grandes œuvres littéraires : influence des moralistes, qui se traduit par une tendance à la généralisation des sentiments ; modèle tragique, voire romanesque, dans l'expression plus intime de la passion amoureuse.

Replaçant la marquise dans le contexte de l'histoire féminine du XVIII<sup>e</sup> siècle, Charlotte Simonin s'intéresse au destin littéraire somme toute assez proche de deux femmes que tout séparait pourtant, Émilie du Châtelet et Françoise de Graffigny, celle qui passa de la plus grande admiration à la haine du « Monstre » dont elle fut l'hôte malheureuse à Cirey. L'étude comparée de ces deux destinées de femme du XVIII<sup>e</sup> siècle permet de montrer l'importance des travaux qui ont permis, ces dernières années, de réhabiliter les œuvres de ces deux femmes hors du commun et de revaloriser la place de la femme dans la société du siècle des Lumières.

C'est encore la perspective historique qui prévaut dans les contributions de Jean-Daniel Candaux, de Simone Mazauric et de Françoise Bléchet. L'article de J.-D. Candaux s'intéresse à la répercussion que connut en Suisse francophone la vie et surtout la mort d'Émilie du Châtelet, à travers deux articles parus au lendemain de sa disparition, et notamment l'un d'eux, contenant une lettre dont l'attribution au poète Baculard d'Arnaud n'a pas encore pu être confirmée. L'article de S. Mazauric s'intéresse aux relations qu'avait pu entretenir la femme de sciences avec le milieu scientifique lorrain lors de son séjour à Cirey et à la cour de Lunéville, mais conclut à « la rencontre manquée de l'histoire des

sciences et d'Émilie en Lorraine ». Quant à F. Bléchet, elle montre les relations très privilégiées qu'entretenait Émilie avec certains des membres de l'Académie royale des sciences de Paris et met en avant les circonstances dans lesquelles elle obtint, en 1738, le prix de l'Académie pour sa *Dissertation sur la nature du feu*, événement unique dans la vie d'une institution strictement réservée aux hommes. Dans un deuxième temps, elle analyse les registres d'emprunts de la bibliothèque du roi qui prouvent la relation amicale qu'entretenait Émilie avec l'abbé Sallier, son bibliothécaire, relation couronnée par l'acte testamentaire par lequel elle légua à l'institution royale l'ensemble de ses manuscrits, devançant en cela Victor Hugo en tant que premier donateur de ses manuscrits à la Bibliothèque nationale. Cet article est à mettre directement en relation avec celui proposé par Massimo Mazzotti, qui s'intéresse à l'élection de Mme du Châtelet comme membre de l'Académie de sciences de Bologne, un événement très important pour comprendre le fonctionnement socio-culturel des académies européennes, et plus particulièrement le fonctionnement de ce que M. Mazzotti appelle les « Lumières catholiques ».

Une autre série d'articles s'intéresse davantage aux différentes activités intellectuelles d'Émilie du Châtelet. U. Kölving et Andrew Brown s'intéressent, dans deux articles qu'ils signent ensemble, à l'Émilie « lectrice » : ils proposent les inventaires après décès de ses bibliothèques de Lunéville, de Cirey et de Paris, documents très utiles mais qui, de l'aveu des auteurs eux-mêmes, devraient être complétés ou corrigés par de nouvelles recherches. Ils proposent surtout, dans une deuxième contribution, les annotations faites, de la main de Mme du Châtelet, de l'*Apologie d'Homère* de Jean Boivin, à partir d'un exemplaire conservé avec les livres de Voltaire à Saint-Pétersbourg.

C'est également la lectrice critique de la Bible qui intéresse Bertram Schwarzbach, responsable d'une très attendue édition des *Examens de la Bible* de la marquise. Avec son érudition habituelle, B. Schwarzbach montre comment le travail critique de Mme du Châtelet se distingue notamment de celui de Voltaire, avec qui elle lit les livres saints lors de leur séjour lorrain, mais qui aurait négligé, dans sa propre bataille contre « l'Infâme », la richesse du commentaire du Nouveau Testament proposée par son amie.

Trois articles présentent les activités intellectuelles moins connues de la marquise. Linda Gardiner s'intéresse au travail d'Émilie du Châtelet traductrice de Virgile, Mandeville, Woolston et Newton, un travail qui apparaît comme celui d'une « amélioration » du texte d'origine, ou du moins d'une inscription des traductions dans ses propres projets personnels, comme le montre sa version des *Principia* de Newton. Robert Adelson nous fait découvrir la musicienne, non qu'Émilie se soit illustrée par des compositions ou des écrits théoriques, mais parce qu'elle prenait une part active à la vie musicale de son temps, de

la correspondance à ses fréquentations personnelles, sans oublier le chant, et surtout l'opéra, pour lequel elle éprouvait une véritable passion et dont elle faisait une des clés du bonheur. Françoise Douay-Soublin analyse la *Grammaire raisonnée*, manuscrit incomplet de ce qui aurait été un traité de grammaire destiné à l'éducation de son fils, dont la lecture laisse découvrir l'originalité des réflexions de la marquise et l'intérêt de ce texte malheureusement lacunaire.

La pensée philosophique de la marquise du Châtelet fait l'objet d'une nouvelle série d'articles. Véronique Le Ru propose une réflexion sur le dialogue intellectuel qui s'instaure entre la métaphysique leibnizienne qu'Émilie du Châtelet expose dans les premiers chapitres des *Institutions de physique* et les principes philosophiques défendus par Voltaire dans les différentes éditions des *Éléments de la philosophie de Newton*. Judith P. Zinsser tente de reconstituer le système métaphysique sous-jacent à la pensée scientifique de la marquise, pour montrer qu'il se dégage de ces principes une logique morale, celle qu'elle a élaborée au cours de ses nombreuses lectures, mais celle qui a également présidé à sa destinée de femme exceptionnelle, comme un principe unificateur de l'ensemble de son œuvre. Enfin, Anne-Lise Rey inscrit le projet métaphysique de Mme du Châtelet (donner un fondement leibnizien à la physique newtonienne) dans la nécessité qui est la sienne de défendre une « science mixte », capable donc de répondre aux exigences physiques mais de satisfaire aussi à un questionnement métaphysique premier.

La question de la réception de l'œuvre de Mme du Châtelet n'a pas été oubliée. Frauke Böttcher montre dans un article fort éclairant comment l'œuvre d'Émilie fut tout d'abord très favorablement reçue par les disciples de Christian Wolff, dont elle avait adopté la métaphysique (en même temps que celle de Leibniz) pour ses *Institutions de physique*, avant d'être âprement critiquée, quand les mêmes auront compris les « infidélités » qu'elle avait commises à l'égard du maître. L'article de John Iverson s'inscrit dans une parfaite continuité thématique : il s'intéresse, en effet, à la traduction allemande des *Deux écrits concernant la mesure des forces vives*, autrement dit la querelle qui opposa Mme du Châtelet à Dortous de Mairan en 1741, et qui suscite à nouveau tout l'intérêt des milieux wolffiens et dont la traduction allemande, pas toujours fidèle à l'original, tente de faire de la marquise une disciple de plus du maître allemand. Pour ce qui est de sa réception en France, l'article de Koffi Maglo étudie la teneur philosophique de l'emploi de l'œuvre d'Émilie du Châtelet dans différents articles de l'*Encyclopédie*. Il conclut à l'existence d'une « plurielle Émilie », tour à tour historienne ou philosophe des sciences, épistémologue, métaphysicienne ou scientifique, mais dans tous les cas, un membre de plein droit de l'univers philosophique de l'*Encyclopédie*.

Une dernière série d'articles est consacrée à l'analyse plus détaillée des différentes œuvres proprement scientifiques, celles-là même qui ont fait la réputation de la marquise du Châtelet. Patrick Guyot analyse la « pédagogie » des *Institutions de physique*, autrement dit le travail d'écriture accompli par la marquise afin de rendre compréhensible par son fils, pour qui avait été écrit l'ouvrage, les secrets de la physique sans avoir recours au calcul infinitésimal. Il montre notamment la difficulté de la tâche, non seulement en raison de la complexité des sujets exposés, mais également à cause des débats proprement philosophiques qui traversent les travaux scientifiques de l'époque. Olivier Courcelles s'intéresse aux raisons qui ont motivé la publication tardive par Clairaut de la traduction des *Principia* de Newton par Mme du Châtelet, et en particulier à la place du débat sur le problème des trois corps, incarné dans les années 1750 par la théorie de la Lune, dans laquelle le jeune mathématicien joue un rôle majeur. Plus spécifiquement à propos de cette traduction, Michel Toulmonde étudie le *Commentaire* qui accompagne les *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, dans lesquels Émilie du Châtelet ne se contente pas d'exposer les résultats exposés par Newton, mais où elle tente surtout de les justifier de manière analytique, travaillant en véritable mathématicienne, mais aussi dans une collaboration avec Clairaut, futur éditeur du texte, dont il faudrait sans doute préciser davantage les limites. C'est que la pièce maîtresse de l'œuvre scientifique de la marquise suscite encore de nombreuses interrogations : celles, par exemple, de la place jouée par Clairaut, celle aussi de la date de sa publication et des variantes introduites dans le texte, comme le montre l'article de Dominique Varry. Espérons que la nouvelle édition de la traduction de Mme du Châtelet, qu'annonce avec enthousiasme Michel Blay, pourra éclaircir davantage ces points obscurs.

Disons, pour conclure, qu'en voulant aborder tous les aspects de la vie et de la personne d'Émilie du Châtelet dans un seul ouvrage, ce volume suscite autant d'interrogations qu'il n'apporte de réponses, nous rappelant que les recherches sur cette femme exceptionnelle ne font que commencer. Gageons que cet appel sera entendu par de jeunes chercheurs désireux d'entreprendre une aventure intellectuelle certainement passionnante.

Maria Susana Seguin,  
Université Paul-Valéry – Montpellier III – IRCL UMR 5186

Ce collectif entre dans le cadre des nombreuses manifestations et publications qui ont émaillé la commémoration du tricentenaire de la naissance de Mme du Châtelet et n'ont pas manqué de solliciter les compétences voltairistes. On signalera d'emblée, à cet égard, que les actes du colloque qui s'était tenu en juin 2006 à la BnF ont été publiés l'an dernier, avec, d'ailleurs, des contributions de certains des auteurs du présent volume<sup>19</sup>.

Les éditrices ont voulu replacer ce travail dans la lignée des travaux fondateurs d'histoire intellectuelle ouverte par Ira O. Wade et William H. Barber. La disparition de ce dernier ne lui a pas permis de réviser complètement l'étude classique de 1967 dont une version légèrement remaniée ouvre le recueil, mais son actualité et sa pertinence du point de vue du projet affiché par J. Zinsser et J. Hayes n'en apparaissent pas moins clairement : « Mme du Châtelet and leibnizianism: the genesis of the *Institutions de physique* » impose au seuil du volume l'image d'une intellectuelle engagée de manière autonome dans une entreprise philosophique ambitieuse (l'articulation de la physique newtonienne à la métaphysique leibnizienne) qui tranche avec la topique d'un assujettissement féminin, à Voltaire ou à d'autres. L'introduction entend de ce point de vue profiter de l'héritage de l'histoire des idées « classique » (celle de Wade et de Barber) pour produire un parcours des représentations dessinant le profil affirmé d'une « philosophe » au sens plein et entier du terme dans la culture des Lumières (« *she was the woman philosophe of the first half of the eighteenth century* », p. 28).

Les titres des scansion du plan (« Portraits contemporains », « Contributions à la République des Lettres », « Autoportraits ») rendent justice à la lisibilité de ce projet, même si on peut les soupçonner de filer la métaphore picturale au service d'effets de cohérence parfois artificiels. Ainsi, dans la première partie, consacrée à des jugements du temps et aux modalités de la reconnaissance, la passionnante étude de John Iverson sur les stratégies d'inscription de la marquise dans l'espace public de la République des Lettres (« A female member of the Republic of Letters ») est aussi à sa place que l'article de Marie-Thérèse Inguenaud sur le conflit avec Mme de Graffigny (« La Grosse et le Monstre : histoire d'une haine »), qui ne remplit toutefois pas vraiment le programme annoncé de « jeter quelque lumière sur les mœurs de certains cercles intellectuels de cette époque et sur la difficulté d'y trouver sa place quand on est femme ».

19 U. Kölving et O. Courcelle (dir.), *Émilie du Châtelet, éclairages et documents nouveaux*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2008 : voir le compte rendu de cet ouvrage, ci-dessus, p. 341-346.

p. 65), tandis que celui de Rémy Saisselin (« Portraiture and the ambiguity of being »), qui se situe bien sur le terrain de l'iconographie, ne traite quasiment pas de Mme du Châtelet, qui apparaît comme un prétexte marginal dans une réflexion d'ensemble sur les codes du portrait au XVIII<sup>e</sup> siècle...

La deuxième partie nous met face à cette « philosophe » dont parlait l'introduction, productrice d'une œuvre autonome, à partir d'une série d'enquêtes d'un intérêt contrasté. On s'attardera ainsi plus volontiers sur la belle réflexion d'Adrienne Mason (« Translation as cultural capital in the writings of Mme du Châtelet ») qui montre comment l'activité de traduction permet de prendre position dans le champ littéraire à travers des procédures de transfert culturel reposant sur une volonté de transparence des idées faisant pièce aux difficultés de la langue, que sur la petite étude d'ouverture, trop étroitement descriptive, de J. Patrick Lee (« *Le Recueil de poésies* : manuscrit de Mme du Châtelet »). On pourra se demander pourquoi elle n'a pas immédiatement été suivie de celle d'Antoinette Emch-Dériaz et Gérard Emch consacrée à la fidélité scientifique de la traduction de Newton, qui se situe certes sur un autre plan, mais engage tout de même bien aussi l'enjeu intellectuel posé par A. Mason. Entre les deux, Bertram E. Schwarzbach montre, au terme d'une démonstration convaincante, que la marquise n'a pas eu besoin de Voltaire pour écrire ses propres commentaires sur la Bible (« Mme du Châtelet's *Examens de la Bible* and Voltaire's *La Bible enfin expliquée* »). Jean-François Gauvin (« Le cabinet de physique du château de Cirey et la philosophie naturelle de Mme du Châtelet et de Voltaire ») met en regard le dispositif de la connaissance « matérielle » produite par les instruments du cabinet et la part de la connaissance « immatérielle » des mathématiques donnant à la marquise son identité scientifique propre face à Voltaire, et Paul V. Moriarty, prolongeant W. Barber (« The principle of sufficient reason in Du Châtelet's *Institutions* »), replace ses préoccupations leibniziennes dans les débats d'aujourd'hui en épistémologie des sciences. On peut regretter que le plan du volume n'ait pas mieux mis en évidence, à cet égard, l'*actualité* des interrogations de Mme du Châtelet, soulignée à plusieurs reprises dans les contributions. Il faut aussi souligner la longueur excessive des articles mentionnés ci-dessus et, parfois, leurs licences d'écriture : en dépit de leur intérêt intrinsèque, ils auraient souvent mérité un travail éditorial un peu plus impitoyable...

La troisième partie se centre sur le *Discours sur le bonheur*, et on se demande si le titre « Self-Portraiture » n'est pas mal adapté en ce qu'il tend une fois de plus à le rapporter à la part autobiographique, alors qu'on le voit situé dans la réflexion philosophique de son temps par la belle étude de Barbara Whitehead (« The singularity of Madame du Châtelet: an analysis of the *Discours sur le bonheur* ») et que son statut de « petite philosophie » portative pour femmes apparaît

comme un effet de réception chez des auteurs aussi gynophiles que Sainte-Beuve ou les frères Goncourt (Nanette Le Coat, « “Le génie de la sécheresse” : Mme du Châtelet in the eyes of her Second Empire critics »). On se demandera aussi de quelle nécessité réelle peut être l’appareillage conceptuel de Guattari et Deleuze, et, surtout, de Didier Eribon, tel que convoqué par Renaud Redien-Collot dans un article peu convaincant (« Émilie du Châtelet et les femmes : entre l’attitude prométhéenne et la pleine assumption du statut minoritaire ») pour saisir les contraintes de l’écriture féminine chez Mme du Châtelet.

Ces réserves faites – auxquelles on ajoutera que le titre bien ambitieux du volume ne semble pas particulièrement adapté à son objet –, il convient de souligner l’intérêt général d’un ensemble qui redessine en effet, avec un certain bonheur, la silhouette d’une femme ayant trouvé sa pleine identité philosophique et scientifique, arrachée aux rôles de muse ou de seconde et aux ridicules topiques de la savante, le plus souvent « dépsychologisée », et qui acquiert ce que Michèle Le Doeuff avait naguère désigné dans *Le Sexe du savoir* comme l’authentique place dans le cercle philosophique : la capacité d’enquêter, de rechercher la vérité avec ses propres armes, pour son compte comme pour celui de la communauté.

Florence Lotterie,  
ENS-LSH, Lyon

Síofra Pierse, *Voltaire historiographer: narrative paradigms*, Oxford, Voltaire Foundation, 2008 (SVEC 2008:05), xiv + 284 p.

Ce titre identifie bien le sujet de cette étude – les paradigmes narratifs dans l’œuvre historique de Voltaire – sans indiquer aucunement la richesse de ce bel ouvrage. En effet, Síofra Pierse aborde ici l’œuvre de Voltaire par un biais extrêmement fécond en se concentrant sur l’idée de la narration dans les écrits historiques et historiographiques. Ainsi, il n’est pas question de réduire ces ouvrages à une « méthodologie » imposée par l’historien (point d’« histoire sociale » idéalisée à la Brumfitt), mais de voir comment l’écrivain, face au chaos des faits bruts et à l’impossibilité d’arriver à une seule vérité historique, peut construire une narration cohérente, convaincante, et qui contribue à ses visées philosophiques. Cette approche possède le grand mérite de saisir l’écriture de l’histoire par des critères qui peuvent dans bien des cas s’appliquer également à d’autres genres d’écriture. Il en résulte que l’historiographie s’insère plus pleinement, plus explicitement dans l’œuvre de Voltaire dans son ensemble. En gros, l’auteur réussit remarquablement bien à faire comprendre ce qui fait la particularité de l’histoire selon Voltaire.

L'article « Histoire » de l'*Encyclopédie*, sorti de la plume de Voltaire lui-même, donne à cette étude son point de départ. Dans ce texte capital, le philosophe affirme que l'histoire et la fable se ressemblent par leur qualité de « récit », mais que l'histoire se présente comme « le récit des faits donnés pour vrai », tandis que la fable est « le récit des faits donnés pour faux ». Cette définition signale que l'histoire est un composé artificiel qui transpose le passé pour en créer un texte, en fonction d'un grand nombre de choix quant aux faits à y inclure et à la manière de les présenter. Il n'est pas besoin de démontrer que Voltaire était fortement conscient des questions soulevées par cette définition. Sa connaissance des théories historiographiques anciennes et contemporaines est attestée par les sources qu'il exploite et par la surabondance des commentaires qui se retrouvent dans ses propres écrits dans ce domaine.

352

L'ouvrage s'organise pertinemment en trois grandes parties, à commencer par une analyse des trois voix principales qui entrent dans la narration historique (p. 11-92) : l'historiographe, qui se différencie de l'*auteur* (dans le sens foucauldien), s'adresse à un lecteur qui est appelé à participer au texte et à réfléchir sur le sens de l'histoire. La deuxième partie de cet ouvrage (p. 93-167) aborde la narration elle-même en soulignant l'importance des digressions qui ponctuent les écrits historiques de Voltaire. Ainsi, l'histoire sert à articuler une critique institutionnelle, par exemple, en faisant place à des diatribes de caractère philosophique. Les anecdotes peuvent également permettre à l'historien d'introduire une grande diversité de matières. Autre préoccupation de Voltaire : la dimension héroïque de l'histoire et, sur ce plan, il élabore une échelle d'évaluation en distinguant les véritables grands hommes des héros conquérants. À ce sujet, on pourrait mentionner l'échange important entre Voltaire et Frédéric dans les années 1737-1738 à propos de la fonction de l'histoire : sert-elle à condamner les grands crimes ou à récompenser et encourager les bienfaiteurs de l'humanité ? Enfin, la troisième section (p. 169-237) porte sur la notion très problématique d'une « vérité » historique. Ici, S. Pierse démontre non seulement que Voltaire préconise un grand nombre de mesures pour éviter les erreurs mais aussi qu'il est capable d'embrasser et de tirer profit de la fluidité de cette notion qui lui permet de miner les mythes et les idées reçues. En définitive, l'histoire voltairienne est une histoire qui réfléchit sur sa propre existence et sa propre signification ; c'est une histoire qui pousse le lecteur à s'éclairer.

Quelques éléments de cette étude méritent encore d'être signalés : 1. le plaisir qu'on prend à lire ce texte élégant dont l'argumentation est clairement démarquée et résumée d'une manière succincte à la fin de chaque chapitre ; 2. la maîtrise admirable du très large corpus qui est traité ici, y compris des recherches récentes sur Voltaire ; 3. l'emploi fin et suggestif mais nullement

envahissant de la théorie littéraire moderne ; 4. un appendice très utile qui décrit rapidement chacun des vingt-trois ouvrages historiques et des quinze ouvrages historiographiques évoqués.

Il y a plusieurs années, José-Michel Moureaux identifiait l'historiographie voltairienne comme « un chantier qui s'ouvre »<sup>20</sup>. Avec la publication de cette belle étude, on affirmera que le chantier est pleinement et définitivement ouvert. Naturellement, les éditions critiques du *Siècle de Louis XIV* et de l'*Essai sur les mœurs* qui sont en préparation dans le cadre des *Œuvres complètes* permettront aux chercheurs d'approfondir davantage encore leurs connaissances dans ce domaine. Mais S. Pierse fournit déjà un cadre et des outils extrêmement utiles qui donnent une nouvelle perspective sur cette partie importante (et imposante) du corpus voltairien. Bien que ce ne soit pas le but déclaré de l'auteur, son analyse des paradigmes narratifs de Voltaire historiographe, outre son apport majeur à notre compréhension des ouvrages historiques, contribuera d'une manière importante à les relier à d'autres aspects de l'œuvre voltairienne. Plus que jamais, on voit bien que c'est toujours l'écrivain philosophe qui est à la source de ces textes historiques et que ses préoccupations restent souvent les mêmes lorsqu'il écrit en différents genres, sur le plan des idées comme sur celui de l'écriture. L'historiographie devient ainsi une partie intégrale du vaste édifice élaboré par le grand philosophe.

John R. Iverson,  
Whitman College

*Voltaire and the 1760s. Essays for John Renwick.* Edited by Nicholas Cronk, Oxford, Voltaire Foundation, 2008 (SVEC 2008:10), ix + 294 p.

Ce volume des *SVEC* constitue un hommage à cet éminent dix-huitiémiste et éditeur de plusieurs textes dans les *Œuvres complètes de Voltaire* de l'édition d'Oxford (dont le *Traité sur la tolérance* et l'*Histoire du Parlement de Paris*) qu'est John Renwick. Le livre, qui s'ouvre sur un bref portrait du savant anglais (signé Peter France) et par une introduction générale de Nicholas Cronk, se compose de deux parties dont seule la seconde, spécialement consacrée à des thèmes concernant le Voltaire des années 1760-1770, fera l'objet de ce compte rendu. On sait que cette décennie, après une période de grandes difficultés, marque un retour en force du parti progressiste. Entre-temps, Voltaire s'est construit à la frontière entre la France et la Suisse un « jardin » qui est moins un *hortus conclusus* que le lieu stratégique d'où il mène sa bataille contre

<sup>20</sup> *RHLF*, t. 101 (2001-2002), p. 227-261.

l'« Infâme ». Or, cet « engagement » contre l'intolérance et l'injustice l'amène à approfondir sa réflexion théorique sur la jurisprudence aussi bien qu'à infléchir la configuration de son œuvre. En dehors des genres dramatiques, il paraît désormais pencher pour une sorte d'écriture *patchwork* (assemblage alphabétique, pot-pourri, réutilisation systématique du matériau textuel) qu'il met surtout en œuvre à travers la forme fragmentaire du recueil de « mélanges » et la modalité métamorphique de l'autoplagiat. Ainsi, Olivier Ferret, au début de son article, se demande si les années 1760-1770 « ne peuvent [...] pas aussi être considérées comme la décennie des mélanges voltairiens » (p. 183). Ces *mélanges* – les voltairistes le savent bien<sup>21</sup> – ne sont pas seulement des volumes complémentaires destinés à intégrer les collections d'œuvres « complètes » qui se succèdent, mais rassemblent plutôt une catégorie de textes qui n'entrent pas dans les définitions génériques usuelles et posent des problèmes d'ordre poétique aussi bien que « médiatique ». Dans son analyse des stratégies éditoriales adoptées par Voltaire, O. Ferret envisage le triple rapport que l'écrivain entretient avec l'éditeur, l'autorité et le public. Ce jeu se révèle assez complexe en raison du changement de rôle continu entre les « actants » du triangle, mais l'objectif principal visé par Voltaire reste celui de faire parler de soi, d'entretenir le scandale, « en un mot, se faire lire » (p. 193). À cette fin, il emploie tous les moyens dont il dispose, et les questions de style, pour lui, deviennent plus que jamais des questions immédiatement politiques. D'un point de vue plus intrinsèque à la structure textuelle, ce sont les mêmes conclusions auxquelles parvient Peter France dans son article sur les clauses des œuvres composées par Voltaire dans les années 1760-1770 (à l'exclusion des pièces théâtrales). Il cite pour commencer une assertion de J. Renwick (tirée de l'introduction à l'édition critique du *Traité sur la tolérance*) qu'il serait bon d'avoir toujours à l'esprit : « *it is evident that the question of Voltaire's rhetoric is the fundamental problem which every reader will have to examine* » (p. 273). Partant d'une telle position, P. France montre comment, à l'intérieur d'une production qui vise de plus en plus la dimension pratique, le finale construit d'après les règles de la rhétorique conventionnelle paraît maintes fois substitué par un finale « *open to the future* » qui débouche moins sur un *savoir* que sur un *faire*. Souvent chez le Voltaire de cette période, observe-t-il avec une formule efficace, « *the end is a beginning* » (p. 282).

Cependant, comme le fait remarquer N. Cronk, la saison du « Patriarche de Ferney », dont le rôle de *leader* du mouvement philosophique est indiscutable, ne survivra pas à la décennie : les années 1770 vont marquer une distance croissante

<sup>21</sup> Notamment depuis le numéro 6 (2006) de la *Revue Voltaire*, consacré à « La notion voltairienne de "mélanges" ».

de Voltaire par rapport aux milieux intellectuels parisiens et une diminution de sa capacité à orienter l'opinion publique. C'est sur cette dernière notion que porte l'article de James Hanrahan. Au moment de l'attentat de Damiens (1757), Voltaire paraît encore lié à une conception « négative » de l'influence que les philosophes peuvent exercer sur l'opinion. En fait, il hésitera toujours entre scepticisme et confiance quant à la possibilité pour eux de s'adresser à un large public. C'est pourquoi, pendant l'affaire Calas, Voltaire va jouer sur deux tableaux : il songe d'abord qu'« il ne faut que toucher le roi » et les autorités. Cependant, lorsqu'il publie l'histoire du protestant toulousain, il s'adresse au « grand public ». Certes, celui-ci reste surtout un ressort rhétorique ; mais, justement, en faisant croire qu'il exprime ce que toute l'Europe éclairée pense, Voltaire invente l'opinion publique en tant que moyen de pression politique : « *Perhaps this is the very nature of public opinion. It seems to be created only when invoked as a concept; it acts in practice; it can be located in appeals made to it and in the response of the authorities to it; but it is ultimately opaque* » (p. 157). Cela suggère – conclut J. Hanrahan – qu'il faudrait relire l'œuvre du dernier Voltaire en fonction de l'effet politique qu'elle est chargée de créer. Cet effet, pourtant, peut aller dans une direction qui n'est pas celle souhaitée par l'écrivain. En étudiant la réception anglaise de l'affaire Calas, Russell Goulbourne remarque que, chez toute une partie de l'opinion populaire, l'histoire de Calas sert à la propagande antipapiste et à l'exaspération du sentiment anti-catholique et francophobe. Même en ce qui concerne le public cultivé, « *English responses to Voltaire were by no means unambiguously positive* » (p. 167). Cela dit, constate R. Goulbourne, par le biais de l'affaire Calas, Voltaire parvient à donner une contribution non négligeable au renouvellement d'intérêt pour la question de la tolérance religieuse en Angleterre. La contribution de Christiane Mervaud, elle aussi consacrée au Voltaire « Don Quichotte des malheureux » (DI 5903), reconstruit les rapports entre l'écrivain et le magistrat Michel-Joseph-Antoine Servan, avocat général au parlement du Dauphiné. Servan est un représentant de l'école libérale du droit pénal : ses idées sont proches de celles de Beccaria et son *Discours sur l'administration de la justice criminelle* a probablement inspiré quelques réflexions qu'on retrouve dans le *Dictionnaire philosophique* (« Torture ») et dans les *Questions sur l'Encyclopédie* (« Criminaliste »). En général, conclut Ch. Mervaud, « de Servan à Voltaire, il ne s'agit pas de source à proprement parler, plutôt de réminiscences et d'affinités exprimées suivant deux registres différents » (p. 180).

La décennie 1760-1770 serait-elle donc uniquement à placer sous le signe de la bataille idéologique ? La relation épistolaire que Voltaire entretient avec Mme du Deffand à partir de 1758, étudiée par Haydn Mason, prouve que, bien que pressé par les « affaires » juridiques et les préoccupations politiques,

l'écrivain ne cesse pour autant d'approfondir sa réflexion sur le problème du mal, sur le conflit entre raison et bonheur. Il suffit de songer à l'*Histoire d'un bon brahmin* envoyée à la marquise en octobre 1759 ; ou bien au *Philosophe ignorant* qui paraît en 1766, dans lequel Voltaire reprend les thèmes de la méditation philosophique entamée une trentaine d'années auparavant. Mais, à vrai dire, même ce « traité de métaphysique » du vieux Voltaire, qui ne fait que renvoyer à la nécessité de la tolérance, se révèle plus stratégique que spéculatif. En soulignant à juste titre que l'on ne saurait étudier la pensée philosophique de Voltaire « sans en même temps étudier l'expression même de cette pensée et nous intéresser de plus près aux questions stylistiques et génériques » (p. 196), N. Cronk prend en considération l'*editio princeps* de cet ouvrage publiée par Cramer qui n'est, en fait, qu'un volume de mélanges. À l'origine, *Le Philosophe ignorant* a été conçu comme un morceau *théorique* suivi par une série de morceaux *narratifs* qui « réitèrent la même vérité, mais sur un ton complètement différent » (p. 201). Cela nous ramène à la question de l'esthétique des mélanges : « Le lecteur se retrouve devant un kaléidoscope, où les mêmes fragments de textes se décomposent et se réunissent en permanence pour créer des effets différents, mais toujours à partir des mêmes morceaux de mosaïque : tactique de l'écriture voltairienne, grâce à laquelle les textes restent toujours en mouvement » (p. 205). Bien sûr, il se peut que notre époque à nous, hantée par le paradigme de la « déconstruction », soit amenée à avoir une prédilection toute particulière pour cette pratique de la fragmentation. Cependant – et N. Cronk le prouve très bien en s'attachant à des données éditoriales objectives –, il est sûr qu'à partir de ces années, Voltaire ne cesse de faire et défaire ses recueils en fonction d'une tactique polémique et d'une rhétorique de la sollicitation critique des lecteurs. *Le Pyrrhonisme de l'histoire*, publié pour la première fois en 1769, n'est pas conçu autrement. Ce texte qui reprend des textes antérieurs va servir, à son tour, à des opérations de réemploi, notamment à l'intérieur des *Questions sur l'Encyclopédie*, ce grand creuset où se mêlent et se fondent tant de pans des textes de Voltaire. En constatant comment l'esprit sceptique et la dénonciation des invraisemblances historiques qu'on retrouve dans ce « *pivotal text* » (p. 215) se reflètent dans l'actualité voltairienne, Simon Davies note avec finesse : « *The invraisemblances of ancient history are implicitly linked to the invraisemblances which led to the judicial murder of Calas. The "false" facts of previous ages are also connected to Voltaire's anxiety about misinformation conveyed in print and in rumour about himself and his fellow philosophes* » (p. 215).

D'ailleurs, si la décennie 1760-1770 peut être tenue pour la décennie des mélanges et des pamphlets, il faut noter qu'entre 1767 et 1769 paraissent aussi

quelques-uns des contes que la tradition a rangés parmi les plus importants de Voltaire : non seulement *L'Ingénu* mais aussi *La Princesse de Babylone*, *L'Homme aux quarante écus*, et les *Lettres d'Amabed*. En réalité, ces contes eux aussi ne sont pas si éloignés d'une esthétique de l'assemblage hétérogène et, surtout, d'une stylistique qu'on pourrait définir comme « politique ». Richard Francis met ainsi en valeur le parallèle entre *L'Ingénu* et les contes qui le suivent de près. L'intérêt de ces textes, selon lui, consiste à montrer comment les préoccupations polémiques de Voltaire vont produire des formes nouvelles de combinaison entre fiction et propagande. Ainsi que le reconnaît également Jonathan Mallinson, dans la comparaison qu'il fait des *Lettres d'une Péruvienne* de Mme de Graffigny et des *Lettres d'Amabed*, le Voltaire conteur de ces années travaille à partir d'un réseau intertextuel de motifs et de suggestions romanesques et il les utilise en tant que moyens susceptibles d'attirer le public. La décennie en question constitue en effet une période d'expérimentation littéraire : Voltaire, tout en faisant la satire du roman sentimental ou du roman épistolaire, renouvelle la fiction au moyen d'apports critiques (et cyniques) et forge un instrument d'analyse de la réalité politique, économique et juridique contemporaine. C'est de manière cohérente avec cette démarche – serait-on tenté d'affirmer – qu'Adrienne Mason examine deux traductions anglaises de *L'Ingénu* complètement différentes (respectivement parues en 1768 et en 1771). Elle rejette l'approche traditionnelle qui consiste, dans l'étude des traductions littéraires, à privilégier la relation esthétique entre le texte source et le texte traduit, préférant situer ce dernier dans son contexte et enquêter sur les conditions de sa réception. La conclusion générale est que les traductions des contes de Voltaire ont exercé une influence sur la production anglaise d'œuvres de fiction indépendamment de leur qualité esthétique et du niveau socioculturel de leurs lecteurs. Enfin, pour rester dans le domaine des relations entre Voltaire et la littérature anglaise (Otway en particulier), David Williams rappelle que l'« Infâme » voltairien de ces années peut aussi assumer des traits esthétiques et non seulement idéologiques. Avec *l'Appel à toutes les nations de l'Europe*, publié pour la première fois par Prault en 1761, Voltaire entend dénoncer, avec toute la passion qu'il déploie dans les causes civiles, les risques d'une *contamination* du théâtre national par le modèle shakespearien. « C'est peu d'être vaincus », écrit-il en octobre 1760 à Mme d'Argental, en faisant allusion aux revers militaires français de la guerre de Sept Ans, « faut-il encore être copistes ? Ô pauvre nation ! » (D9327). Ce texte, écrit D. Williams, « *is a key document in understanding the conduct of his public strategy as a literary critic in the period after 1761* » (p. 253). Ce qui revient à dire – une fois de plus – que le Voltaire engagé des années 1760-1770 n'en reste pas moins un écrivain : c'est l'un des mérites de ce volume que celui d'insister sur le fait que le « Patriarche »

de la bonne cause n'est en aucune façon dissociable de l'homme de lettres ; et, en somme, que chez Voltaire, stratégie polémique et invention stylistique ne font qu'un.

Gianni Iotti,  
Université de Pise

Renaud Bret-Vitoz, *L'Espace et la scène. Dramaturgie de la tragédie française (1691-1759)*, Oxford, Voltaire Foundation, 2008 (SVEC 2008:11), ix + 345 p.

358

L'ouvrage de Renaud Bret-Vitoz, à la suite des travaux de J.-P. Perchellet ou de P. Frantz et F. Jacob, attire l'attention sur une période relativement négligée de l'histoire de la tragédie française, qui s'étend de 1691, « prélude à une crise du modèle classique, marquée par un renouvellement des sujets et des jeux scéniques » (p. 14) mais aussi date de création d'*Athalie* de Racine, qui modifiera le rapport à l'espace dans la tragédie, à 1759, année de la suppression des banquettes de scène, qui marque la « fin d'un protocole scénique établi depuis plus de 150 ans » (p. 14) et libère les pratiques. Se voient ainsi réhabilitées des œuvres souvent mal connues et mal jugées, dont l'auteur offre des extraits stimulants. L'ouvrage se fonde sur le constat que « la rémanence de la doctrine classique dans les belles-lettres a occulté un art de la scène tout entier, en plein développement au temps des Lumières, ainsi que la partie la plus inventive de l'histoire de la tragédie et de l'œuvre voltairienne » (p. 310) et contribue pleinement à réparer cette erreur. Si les développements purement dramaturgiques (sur le récit, l'hypotypose, le hors-scène) reprennent des éléments théoriques déjà connus, ils s'enrichissent de nombreux exemples originaux finement analysés.

L'auteur unit aux préoccupations touchant à l'étude des textes les compétences de l'histoire de l'art et la connaissance des *realia* scéniques : mêlant analyse littéraire, prise en compte des conditions pratiques de la représentation aussi bien que des discours philosophiques concernant l'histoire, les théories de l'espace ou l'illusion, le livre entend aborder ce répertoire oublié sous l'angle de l'espace, non seulement celui programmé par les pièces mais celui qui se trouve (ou non) réalisé dans un certain nombre d'images scéniques ou de tableaux frappants. Cet angle d'attaque n'a rien d'anecdotique ou d'accessoire, il représente, pour l'auteur, un lieu essentiel, sinon le lieu principal, des innovations scéniques propres aux Lumières (p. 122) : « La tragédie au XVIII<sup>e</sup> siècle se caractérise essentiellement par un lieu d'action pittoresque et signifiant, qui n'est ni le lieu indifférencié de la tragédie classique ni le tableau envahissant du drame romantique » (p. 1). Le lieu de la scène détermine en profondeur le sens de la

tragédie : « quel que soit le sujet, le poète impose par ses choix dramaturgiques un “champ” particulier, qui donne sa signification au poème. [...] Deux dramaturges s’opposent moins par leurs intrigues ou l’émotion qu’on en ressent, que par l’espace choisi » (p. 45). Or, la période envisagée propose, dans ce domaine, une évolution marquante, qui voit le passage du « lieu indifférencié et insignifiant de la tragédie classique à un paysage pittoresque, par un infléchissement historiciste et pictural de la dramaturgie ». C’est l’objet de la première partie, où l’auteur, passant en revue les nouveaux espaces figurés scéniquement, s’interroge sur les mutations des conceptions de l’histoire ayant autorisé cet infléchissement. Dans un second temps, il s’arrête sur les discours théoriques des poètes, philosophes et peintres consacrés à la question de l’espace, et revient, à travers une réflexion sur l’illusion et ses sources, à l’opposition entre action et narration, récit et monstration scénique, qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, est non seulement au cœur de débats non résolus, mais aussi au principe d’expérimentations dramatiques audacieuses, vouées à combler le goût nouveau pour le spectacle et l’émotion. La troisième partie s’attache plus particulièrement aux textes dramatiques et illustre « l’intrusion progressive, discontinue et inégale de la dimension scénique dans l’espace dramatique », mouvement qui culmine dans l’usage du tableau. Outre l’irruption des *realia* sur le lieu scénique, cette partie décrit les rapports et les échanges entre scène et hors-scène, ainsi que l’avènement scénique de nouveaux éléments pittoresques (enfants, échafauds, spectres, crimes), qui ne manque pas de susciter des controverses. L’auteur y montre également la vogue des scènes « en action », initiée par le dénouement d’*Athalie* et qui donne lieu à une floraison de tableaux frappants. Ces jeux de théâtre, pour être pittoresques, ne sauraient être considérés comme purement ornementaux : ils sont au contraire essentiels, nécessaires, dans la mesure où ils constituent des péripéties de l’intrigue (p. 239). Aussi l’ouvrage s’achève-t-il sur la conclusion d’une redéfinition de l’unité de lieu, qui n’est plus, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, « interprétée en termes physiologiques mais esthétiques, au service de la composition et de la logique interne de l’intrigue. Le lieu scénique est devenu l’élément indispensable de la transmission d’une situation théâtrale. Il est un outil et un support permettant la compréhension de l’histoire » (p. 247).

Ce qui se joue dans la considération des mutations de l’espace dramatique est donc essentiel : il en va de l’émancipation souterraine d’un modèle classique, miné de l’intérieur, au gré des expérimentations suscitées par les obstacles mêmes imposés à l’usage de l’espace (obstacles matériels : occupation de la scène, éclairage, nature des décors mais aussi obstacles théoriques et normatifs), mouvement qui aboutira à l’élaboration d’une « tragédie d’un nouveau genre », véritablement « pittoresque » (p. 307). Est aussi en jeu le statut du texte dramatique, dès lors que « la lecture ne peut plus à elle seule rendre compte

de l'esthétique tragique. La représentation théâtrale s'autonomise de la lecture du poème et revendique l'originalité d'un "cadre", le touchant d'un "tableau" » (p. 128). Si la plupart des audaces décoratives proposées dans les textes ne purent, nous dit l'auteur, être appliquées concrètement du fait des contraintes matérielles et demeurèrent à l'état d'espaces imaginaires, réservés aux seuls lecteurs jusque dans les années 1750, la période voit s'opérer une transition, reflétée par la critique théâtrale, qui est de moins en moins une critique de texte et de plus en plus une critique du spectacle. Un autre acquis important de l'étude réside dans la mise en évidence de pratiques du tableau dramatique antérieures à la théorisation diderotienne de 1757. Si l'existence de telles images scéniques n'est pas une révélation (Diderot lui-même ne manquant pas d'invoquer des précédents efficaces), la conclusion de l'ouvrage, qui développe un parallèle contrasté entre les positions de Voltaire et celles de Diderot, offre des réflexions stimulantes sur la différence entre tableau tragique et tableau « dramique ».

360

L'ouvrage de R. Bret-Vitoz ne s'en tient pas à la dimension plastique et scénographique de ces nouveaux paysages dramatiques. Une des richesses de l'ouvrage tient à l'élucidation des enjeux et significations symboliques attachés au choix du lieu de la scène, développée à l'occasion d'études ponctuelles convaincantes. R. Bret-Vitoz montre que la figuration de l'espace renvoie à une « relecture politique et anthropologique de l'histoire » (p. 307), à travers notamment l'apparition de nouveaux lieux (temples, espaces exotiques ou nationaux, sénat et espaces publics, espace bourgeois, paysages...), qui, à rebours de l'espace de la tragédie classique, « lieu fictif, sans géographie rationnelle, sans prolongements en dehors du visible, [...] lieu [...] de purs rapports humains » (p. 21), permettent la « perception sensible des rapports humains et des événements historiques » (p. 158). L'ouverture de l'espace scénique sur le hors-scène déplace le regard « vers des zones inconnues, insaisissables, et insinue le doute dans une représentation humaine qui n'est plus universelle » (p. 293) ; quant à « l'utilisation de l'espace comme image sensible des positions idéologiques », elle « invite aux interprétations » (p. 47).

Voltaire occupe ici une place de premier plan, dans la mesure où, d'*Œdipe* à *Catilina*, il « ne cesse d'interroger l'espace de représentation pour le ramener à hauteur d'homme, au niveau d'une vision relative et pour le rendre plus complexe, c'est-à-dire conforme à la réalité » (p. 294). Même si le corpus général de l'ouvrage est constitué d'une centaine de tragédies d'auteurs divers ayant connu le succès scénique entre 1691 et 1759, et si R. Bret-Vitoz accorde une place importante à des pièces qui présentent une innovation dramatique remarquable et marquent un tournant dans les pratiques scéniques (comme *Athalie* de Racine, dont l'auteur montre à quel point elle est pleinement une pièce du XVIII<sup>e</sup> siècle, ou *Les Troyennes* de Chateaubrun), une place centrale

est accordée à Voltaire. Celui-ci a pratiqué chacun des nouveaux types de décors mis en évidence par l'ouvrage (exotisme dans *Alzire*, *Zulime*, *Zaïre* ; espace national dans *Adélaïde du Guesclin* ; Sénat dans *Brutus*, qui « cumule les innovations décoratives et la représentation d'un lieu sensible »...), et, avec *Sémiramis*, il impulse une orientation nouvelle de l'art du théâtre, puisque, pour la première fois lors des reprises de la pièce entre 1756 et 1759, « une décoration spécifique fait seule le succès d'une tragédie tombée à sa création » (p. 14). Il prépare ainsi « le bouleversement de la pratique théâtrale qu'il appelle de ses vœux » (p. 54) et dont chacune de ses pièces semble poser les jalons. Parce qu'il « pense spatialement sa dramaturgie, sensible aux influences réciproques, aux échanges entre l'art et le discours » (p. 134) et qu'il a « milité pour rendre l'espace à l'illusion » et « insisté sur le rôle complémentaire des décorations et des vers » (p. 144), Voltaire « fait figure de praticien phare dans la période étudiée » (p. 308). Parce qu'il pense « avant tout en poète, ensuite en historien, enfin en philosophe » (p. 284), il est l'incarnation de cet usage symbolique et signifiant du décor et « invente en deux décennies (1730-1750) un nouveau rapport du poète à la vérité, donnant les principes et les premiers exemples d'une nouvelle écriture dans les deux genres, l'histoire et la tragédie » (p. 88). Il est à cet égard significatif que l'ouvrage, ouvert sur la description d'un corpus d'une centaine de pièces, s'achève sur une étude convaincante de l'espace dans *Sémiramis* et ses mises à la scène successives et sur une conclusion où, de tous les auteurs tragiques évoqués jusque-là, Voltaire seul est cité.

R. Bret-Vitot a su rendre compte des ambitions d'un tel auteur, dont les écrits dramatiques, philosophiques, historiographiques, la correspondance sont copieusement utilisés. Il a de même fait entendre la voix des praticiens de la scène, en exploitant de manière précieuse les notes de Lekain qui témoignent du travail accompli par l'acteur pour « accorder des textes classiques au goût nouveau pour le spectacle » (p. 163) et nous renseignent sur ce qu'on n'appelait pas encore la mise en scène. De manière générale, l'auteur restitue fidèlement et de manière éclairante les discours des poètes et des agents de la représentation. On ne peut alors que regretter qu'une voix demeure silencieuse, malgré un certain nombre de propos sur l'importance croissante du public et de la représentation : celle des spectateurs. Rares sont dans l'ouvrage les témoignages ou les citations qui nous informent sur la réception de ces pièces (représentation ou édition) et de l'espace qu'elles proposent. Puisque, comme le dit l'auteur, le critique littéraire devient à cette époque critique de spectacle, on s'attendrait à en trouver la trace, dans des articles de presse, des correspondances, d'autant plus que la sélection des œuvres retenues dans le corpus primaire repose sur le critère du succès scénique. L'usage de ce type de sources nous renseignerait sur le rapport effectif du spectateur à l'espace dramatique (non pas du spectateur

idéal postulé par les dramaturges, mais du spectateur réel, familier du parterre ou lecteur solitaire), sur la perception ordinaire des décors par le public du XVIII<sup>e</sup> siècle et surtout sur les attentes, les goûts de celui-ci et l'importance qu'il attribue au paysage scénique. En l'absence de tels documents (comme de mention des parodies de tragédies, fort nombreuses et révélatrices des jugements du public, et dont un certain nombre concernent des œuvres du corpus retenu), comment mesurer l'impact réel des innovations initiées par les poètes et leur importance dans la perception du spectacle tragique et dans la culture théâtrale des spectateurs ? Évidemment, un certain nombre d'audaces n'étaient pas réalisables en l'état contemporain de la scène. Mais ces pièces furent tout de même représentées. Comment l'étaient-elles ? Quelles solutions inventait-on pour pallier l'impossibilité de réaliser le programme poétique des textes ? Et quel pouvait être l'effet suscité par le décalage entre le texte lu et le texte joué ? Sur ces questions, le lecteur reste un peu sur sa faim, d'autant qu'il peut lire par ailleurs des développements passionnants et documentés sur les représentations de *Sémiramis*, des *Troyennes* ou sur la mise en action du dénouement d'*Iphigénie*. Mais qu'en est-il, par exemple, du *Gustave* de Piron ou de toutes les pièces qui, tout en présentant poétiquement un paysage dramatique original, ne constituèrent pas un événement scénique de l'ampleur des précédentes, mais furent néanmoins jouées avec succès ? Il n'en reste pas moins que l'ouvrage de R. Bret-Vitoz représente une synthèse décisive, qui invite à la résurrection éditoriale et scénique de pièces bien plus riches qu'on ne le pense souvent.

Sophie Marchand,  
Université Paris-Sorbonne

Christophe Paillard, *Jean-Louis Wagnière, secrétaire de Voltaire. Lettres et documents*, Oxford, Voltaire Foundation, 2008 (SVEC 2008:12), xiv + 416 p.

Depuis son précédent ouvrage<sup>22</sup>, Christophe Paillard s'est imposé comme le spécialiste actuel de Wagnière, dernier secrétaire de Voltaire. Publié trois ans plus tard, le recueil des « Lettres et documents » ici réuni, qui comporte principalement une correspondance, constituée de 373 lettres et documents s'étendant de 1778 à 1803 (p. 85-327), suivie de trois annexes (p. 329-370) et de trois appendices (p. 371-398), présente un corpus considérablement élargi, au

<sup>22</sup> Ch. Paillard, *Jean-Louis Wagnière ou les Deux morts de Voltaire : correspondance inédite*, Saint-Malo, Éditions Cristel, 2005. Voir le compte rendu de N. Cronk, *Revue Voltaire*, 6 (2006), p. 297-300.

sein d'un ensemble qui vise l'exhaustivité. Outre des lettres reprises de l'ouvrage de 2005, et données le plus souvent sous forme d'extraits<sup>23</sup>, la correspondance inclut d'autres lettres publiées ailleurs, en particulier dans le Recueil de la Société impériale russe d'histoire et dans diverses monographies, mais aussi bon nombre d'inédits, la plupart conservés à la BnF et à l'Institut et Musée Voltaire (IMV). Ce corpus offre ainsi une vue d'ensemble de l'étendue des correspondants de celui qui apparaît comme un « dictionnaire vivant »<sup>24</sup> dans les années qui suivent la mort de Voltaire et qui joue un rôle non négligeable dans les coulisses de la fabrication de l'édition de Kehl.

De fait, les questions soulevées par cette correspondance dépassent sensiblement la perspective d'une monographie. Certes, de nombreux éléments contribuent à mettre en évidence des jalons d'une vie de Wagnière, dont les relations conflictuelles avec Mme Denis sont largement et fréquemment évoquées, et dont on peut suivre l'activité, notamment de maire de Ferney, pendant la Révolution française (Annexe 1, p. 329-338). Mais l'essentiel de l'intérêt de cette correspondance concerne Wagnière en tant que « secrétaire de Voltaire ». Les lettres reviennent sur les circonstances, mieux connues depuis les travaux de Sergeï Karp et de Ch. Paillard lui-même<sup>25</sup>, de la translation de la bibliothèque de Voltaire à Saint-Petersbourg. Elles apportent surtout un éclairage nouveau sur l'histoire de l'édition de Kehl<sup>26</sup>, et celle des éditions ultérieures des *Œuvres complètes* de Voltaire<sup>27</sup>.

L'apport de cette correspondance dans ce domaine est fort bien mis en évidence dans une étude liminaire d'envergure (« Un "dictionnaire vivant" : Jean-Louis Wagnière, secrétaire et biographe de Voltaire », p. 1-82) qui, tout en fournissant des éléments biographiques utiles sur la carrière de Wagnière et en montrant comment ce dernier devient progressivement un homme indispensable de la manufacture de Ferney, suit un fil conducteur, à la fois consistant et convaincant, où s'articulent analyse des textes et enjeux relatifs à

23 On trouve, à la fin de l'Annexe 3, une « liste des lettres et documents » publiés dans l'ouvrage de 2005 et « qui ne sont pas repris ici » (p. 368-370).

24 L'expression, tirée d'une lettre de François Tronchin à Grimm du 27 septembre 1778 (partiellement reprise p. 110-112 ; p. 112), fournit le titre principal de l'étude qui introduit l'édition.

25 S. Karp, *Quand Catherine II achetait la bibliothèque de Voltaire*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 1999 ; Ch. Paillard, « De la *bibliothèque patriarcale* à la *bibliothèque impériale* – Grimm, Wagnière, Mme Denis et l'acquisition de la bibliothèque de Voltaire par Catherine II », *La Gazette des Délices*, 14 (1<sup>er</sup> juillet 2007) [http://www.ville-ge.ch/bge/imv/gazette/14/a\\_propos.html](http://www.ville-ge.ch/bge/imv/gazette/14/a_propos.html).

26 Voir aussi A. Magnan, article « Kehl », dans J.-M. Goulemot, A. Magnan, D. Masseau (dir.), *Inventaire Voltaire*, Paris, Gallimard, 1995, p. 775-781 ; Ch. Paillard, « Ingérence censoriale et imbroglio éditorial. La censure de la correspondance de Voltaire et de Catherine II dans les éditions in-8<sup>e</sup> et in-12 de Kehl », *Revue Voltaire*, 7 (2007), p. 275-309.

27 Voir en particulier l'Annexe 2, « Wagnière et les éditeurs de la Restauration » (p. 339-356).

l'histoire de l'édition : Ch. Paillard procède à une réévaluation de la « légende dorée » du « fidèle » Wagnière (p. 2), et envisage ses incidences sur le crédit souvent accordé au témoignage de Wagnière pour l'établissement du corpus voltairien. Cette étude permet en particulier de remettre en cause la candeur et la loyauté dont on crédite d'ordinaire le personnage, et de mettre l'accent sur sa duplicité occasionnelle, à partir de l'analyse de la teneur de ses lettres en fonction des correspondants auxquels elles sont adressées<sup>28</sup>. Elle souligne aussi les multiples effets de mimétisme observables entre le secrétaire et son maître : un sens certain de la rouerie, mais aussi d'autres composantes, relatives à l'écriture même, frappantes à la lecture de cette correspondance, et qui justifieraient une étude à part entière.

364

La mise en question de la valeur du témoignage de Wagnière, qui n'est pas plus fiable que n'importe quel énoncé pris dans des enjeux pragmatiques, constitue assurément l'un des points forts de cette présentation, qui situe à juste titre l'analyse sur le terrain des « stratégies épistolaires ». Dans ce travail, qui tire le meilleur parti des réflexions théoriques conduites depuis une trentaine d'années sur l'étude des corpus épistolaires, on apprécie ainsi la mise en œuvre d'une démarche consciente des problèmes méthodologiques que soulève l'édition d'une correspondance<sup>29</sup>, et des précautions qui en découlent pour l'interprétation qui doit en être faite afin de l'exploiter en toute rigueur.

Les principes d'édition (explicités p. 83-84) sont clairs et parfaitement justifiés : ainsi, par exemple, de la modernisation de l'orthographe, qui souffre cependant des entorses dans des cas répertoriés<sup>30</sup>. Les lettres et documents donnent également lieu à une annotation qui, outre l'indication de leur source et de leur éventuelle édition antérieure, cherche tantôt à mettre les textes en réseau par des renvois internes au volume, tantôt à expliciter des allusions, tantôt à commenter les stratégies de Wagnière. Une telle annotation demeure résolument légère, ce qu'imposaient les contraintes liées à la taille d'un volume déjà copieux<sup>31</sup>. Ces contraintes expliquent sans doute que de nombreux textes soient donnés sous la forme d'extraits (phénomène signalé par un astérisque) :

28 Phénomène confirmé, dans l'Appendice 2 (p. 385-396), par la confrontation entre les données consignées dans le livre de comptes de Wagnière, conservé à l'Institut et Musée Voltaire, et l'image du « secrétaire exploité » que l'intéressé s'emploie à construire dans sa correspondance : on sait ce qu'il faut penser de ses « protestations de misérabilisme » (p. 393) et de ses « sempiternelles jérémiades » (p. 396). Apparaissent ici encore, à partir de cet exemple précis, les « stratégies épistolaires de Wagnière », son « mimétisme financier et épistolaire » (p. 396).

29 De là, des prises de position intéressantes par rapport aux options retenues par Besterman.

30 Au fil des pages, des scories subsistent, mais elles sont rares.

31 On regrette toutefois l'absence d'illustrations au sein d'une masse textuelle très dense : on attendait en particulier la reproduction de quelques manuscrits permettant d'identifier la « main » de Wagnière. On pourra toutefois se reporter à *Jean-Louis Wagnière ou les Deux morts de Voltaire*, *op. cit.*, p. 225-236.

la cohérence d'ensemble de l'ouvrage y gagne, les passages non retenus traitant de questions latérales par rapport à celles qui sont ici privilégiées. Appréhendés dans une autre perspective d'édition, notamment dans un format électronique, les lettres et documents gagneraient à être donnés dans leur intégralité. On songe en particulier au profit que l'utilisateur trouverait à voir ce corpus, non expurgé et complété par les lettres déjà publiées dans l'ouvrage de 2005, intégré à une base de données de correspondances, par exemple le projet « Electronic Enlightenment » actuellement développé par la Bodleian Library (Oxford)<sup>32</sup> : il deviendrait alors possible de mettre ces documents en réseau avec d'autres corpus impliquant les correspondants de Wagnière.

On l'aura compris, on a affaire à une édition qui, dans la forme nécessairement contraignante d'une édition papier, demeure à la fois très documentée et réalisée avec soin d'un point de vue matériel<sup>33</sup>. Ce travail, qui s'inscrit délibérément dans une réflexion plus vaste sur les modalités de la constitution du corpus voltairien, a aussi le mérite de suggérer de nouvelles perspectives de recherche comme en témoigne, par exemple, l'Appendice 1 (p. 371-384), qui aborde la question des manuscrits conservés dans la bibliothèque de Voltaire. Il s'agit enfin sans aucun doute d'un ouvrage de référence sur Wagnière.

Olivier Ferret,  
Université de Lyon (Lyon 2) / IUF

*Voltaire, patriarche militant. Dictionnaire philosophique (1769). Ouvrage coordonné par Éric Francalanza, Paris, CNED/PUF, 2008, 200 p.*

Cet ouvrage de circonstance, destiné à aider les candidats aux agrégations de lettres 2009 en leur fournissant les connaissances de base sur l'œuvre au programme pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, ainsi que plusieurs exemples d'exercices spécifiques de ce concours, a pleinement joué son rôle : il livre le viatique qui permet à des étudiants peu familiarisés avec une œuvre majeure de Voltaire de l'aborder dans les meilleures conditions. On apprécie la performance, surtout quand on connaît la rigueur des délais imposés pour que l'ouvrage soit disponible dès l'automne. Il s'agit incontestablement d'un ouvrage utile, et dont on sait maintenant qu'il fut utilisé (on espère néanmoins que les étudiants n'auront pas retenu l'expression « flopée de références », p. 42). À ce titre,

<sup>32</sup> [www.e-enlightenment.com](http://www.e-enlightenment.com).

<sup>33</sup> On relève, ici ou là, quelques coquilles ou défauts d'harmonisation tout à fait excusables lorsqu'on les rapporte à l'ampleur du volume.

il restera intéressant et digne de figurer en bibliothèque, même si certaines interprétations restent sujettes à caution : le « bon théologien » de l'article « Théologien » (p. 73) ne peut en aucun cas être identifié à Dom Calmet, véritable tête de Turc de Voltaire, inlassablement dénoncé comme le religieux érudit par excellence. Mais leur nombre reste faible, et l'ensemble est solide et de bon aloi – sauf quand il est question de Montesquieu (dont on apprend qu'il juge la démocratie « une tyrannie », p. 61) et surtout d'« histoire et [de] vérité des faits » (p. 54-59), fondements indispensables d'une véritable étude du *Dictionnaire philosophique* : presque tout ce qui est dit de la publication des ouvrages historiques est faux, et on ne sait ce que désigne le « corps de doctrine historiographique » qu'auraient fourni Bayle et Montesquieu (p. 54). Enfin, et on engage là toute l'interprétation de la démarche voltairienne, on ne peut tenir pour une « méthode historique » (p. 55) le rationalisme voltairien, ni le confondre avec la critique historique, en reprenant sans distance les pétitions de principe pieusement énoncées par Voltaire et sur lesquelles on assoit les lieux communs habituels, dont on attend toujours qu'ils soient démontrés : l'*Essai sur les mœurs* contiendrait une « visée civilisationnelle » (*sic*, p. 56), et les démonstrations du *Dictionnaire philosophique* seraient d'une rigueur impitoyable (p. 57-59) ; c'est confondre logique et rhétorique, ou plutôt révéler que Voltaire historien et philosophe a admirablement atteint son but : faire passer pour de la rigueur son génie littéraire.

Catherine Volpilhac-Auger,  
ENS-LSH, Lyon

Alain Sandrier, « *Dictionnaire philosophique* » de Voltaire, Neuilly-sur-Seine, Atlande, coll. « Clefs concours – Lettres XVIII<sup>e</sup> siècle », 2008, 157 p.

L'ouvrage consacré au *Dictionnaire philosophique* que propose Alain Sandrier dans la collection « Clefs concours » est conçu avant tout comme une synthèse destinée aux candidats à l'agrégation de lettres. C'est, d'ailleurs, la volonté affichée par la collection que de proposer un outil de révision faisant le point sur les travaux les plus récents, et permettant aux candidats de trouver des repères par rapport aux grands travaux sur la question à travers une série de chapitres thématiques : le contexte historique et littéraire, les grandes problématiques de l'œuvre, le travail de composition du texte, ainsi qu'une bibliographie actualisée. A. Sandrier réussit très bien dans cet exercice complexe, en proposant un bilan actualisé des recherches sur le *Dictionnaire philosophique* prenant en compte une bonne partie des dernières publications sur le sujet.

La structure générale de l'ouvrage est celle de l'ensemble de la collection. Une première partie, consacrée aux « Repères », s'attache à replacer l'œuvre de Voltaire dans l'histoire littéraire et l'histoire des idées philosophiques du temps. L'auteur évoque ainsi la référence essentielle que constituent le *Dictionnaire historique et critique* de Bayle et l'entreprise des encyclopédistes, dont Voltaire cherche pourtant à se démarquer ; il expose également l'importance des contre-modèles, qui ont tellement inspiré Voltaire : les *Dictionnaires* de Moreri et de Trévoux, et le *Commentaire littéral* de la Bible de Dom Calmet. La réception du *Dictionnaire philosophique* comme modèle générique dans le combat des Lumières est également étudiée, mais seulement à travers un cas particulier, celui de la *Théologie portative* du baron d'Holbach, dont l'athéisme affiché tranche nettement avec le modèle du déisme voltairien.

S'intéressant ensuite au contexte intellectuel dans lequel a été élaboré le *Dictionnaire philosophique*, A. Sandrier évoque l'émergence du milieu philosophique des années 1750, ainsi que les importantes querelles entre le « parti philosophique » et les « anti-philosophes », dont la production littéraire du temps se fait l'écho. Une attention toute particulière est accordée également à la situation religieuse, de l'importance de la mouvance janséniste à l'expulsion des jésuites, en 1762, ce qui permet de rapidement mettre en contexte le combat contre l'« Infâme » qui est celui de Voltaire au moment de la composition du *Dictionnaire philosophique*. Il faut souligner la pertinence, dans cette partie de l'ouvrage, des pages qu'A. Sandrier consacre à la place qu'occupe dans l'œuvre de Voltaire la littérature philosophique clandestine : l'importance de ces sources, dont on connaît depuis quelques années le rôle majeur dans les Lumières européennes, le jeu des fausses attributions présents dans le *Dictionnaire philosophique*, mais aussi le rôle qu'a pu jouer Voltaire dans la publication et la diffusion de ces écrits pendant la deuxième moitié du siècle, sujet qui a fait récemment l'objet d'une double publication, dans la *Revue Voltaire* (8, 2008) et dans *La Lettre clandestine* (16, 2008), mentionnée dans l'abondante bibliographie présentée en fin de volume.

Le chapitre consacré aux « problématiques » de l'œuvre s'intéresse notamment aux enjeux philosophiques de l'œuvre de Voltaire dans la période de composition du *Dictionnaire philosophique* ainsi que dans les écrits des dernières années de sa vie, et notamment les *Questions sur l'Encyclopédie*. Plus particulièrement, A. Sandrier s'attarde à la critique des religions positives (une mise au point fort utile y est proposée au sujet de « l'antisémitisme » de Voltaire), et en particulier du christianisme, dont tous les fondements sont passés au crible de la critique voltairienne : textes sacrés, dogmes, miracles, histoire et institutions. Ce travail permet à l'auteur de préciser le positionnement philosophique de Voltaire, cherchant à définir sa place entre le sensualisme de Locke et ce qu'A. Sandrier

présente comme une forme de matérialisme non déterministe, compatible avec les profondes convictions déistes de l'auteur du *Dictionnaire philosophique*. Mais c'est surtout l'empreinte critique et sceptique, notamment dans le domaine de la métaphysique et de la politique, qui semble définir, selon A. Sandrier, l'attitude philosophique de Voltaire.

La richesse et la complexité du contenu idéologique finit sans doute par déteindre sur le travail de composition de l'œuvre littéraire qu'est, somme toute, le *Dictionnaire philosophique*. Ainsi, le chapitre consacré au « travail du texte » est le plus court de l'ensemble de l'œuvre. Il aborde pourtant l'essentiel de ce que la critique récente a pu étudier sur le sujet : de la pratique détournée de la « forme » dictionnaire, à l'utilisation d'autres pratiques génériques, variations fictionnelles et dialogue philosophique notamment. L'esthétique voltairienne est évoquée également à travers l'étude des effets polyphoniques provoqués par ces pratiques discursives, ainsi que les techniques qui permettent d'établir une connivence intellectuelle entre l'auteur et le lecteur du texte. Finalement, les aspects proprement stylistiques de l'œuvre sont rapidement analysés à travers l'évocation du « style polémique » de Voltaire, et notamment de sa pratique de l'ironie, dont l'efficacité ne peut s'apprécier qu'en partageant la culture historique, philosophique et religieuse de Voltaire : l'auteur souligne fort à propos, après Christiane Mervaud, combien le comique voltairien repose sur un arrière-plan culturel que le lecteur moderne, et notamment un candidat à l'agrégation, se doit de reconstituer pour en apprécier la valeur exacte.

Sans doute les spécialistes ne trouveront-ils pas dans cet ouvrage d'approche foncièrement nouvelle de l'œuvre de Voltaire, mais tel n'est pas le but de l'entreprise. De lecture fort agréable et bien informé, l'ouvrage d'A. Sandrier offre ainsi un parcours de lecture éclairant pour tous ceux qui souhaitent découvrir le projet littéraire et philosophique du *Dictionnaire philosophique portatif* de Voltaire, qui pourra servir bien au-delà d'un programme de concours comme un outil pédagogique très pratique.

Maria Susana Seguin,

Université Paul-Valéry Montpellier III – IRCL UMR 5186

*Lectures du « Dictionnaire philosophique », sous la direction de Laurence Macé, Rennes, PUR, 2008, 268 p.*

Fruit de l'inscription au programme de l'agrégation pour la session 2009 du texte de Voltaire, le volume préparé par Laurence Macé présente un ensemble contrasté de quatorze articles dont trois constituent des republications (articles de Ch. Mervaud, M.-H. Cotoni, J.-M. Moureaux). L'introduction de L. Macé

souligne la double perspective de l'ouvrage, qui entend concilier ambition de recherche et profit direct pour les candidats préparant l'agrégation. Cette introduction éclaire la situation épistémologique du volume en l'inscrivant dans le prolongement de l'assertion voltairienne selon laquelle « les livres les plus utiles sont ceux dont les lecteurs font eux-mêmes la moitié » (préface de 1765) et en formulant explicitement le postulat qui a guidé la composition du volume : « se demander en quoi les acquis des grands travaux ouverts par la recherche voltairiste des dernières années mais aussi ceux de la recherche dix-huitiémiste en général ou l'émergence de questionnements théoriques nouveaux, pouvaient permettre, sinon de renouveler complètement notre lecture du *Dictionnaire philosophique*, du moins de jeter un éclairage neuf sur tel ou tel aspect du texte ». Dans cette optique, l'accent est mis sur l'utilisation nouvelle de ressources textuelles faisant l'objet de travaux d'édition (notes marginales de Voltaire dans les pages de ses ouvrages à Ferney, exploitation de la *Correspondance* mais aussi des *Questions sur l'Encyclopédie* et de l'*Essai sur les mœurs*).

Les textes sont distribués en trois parties, la première consacrée aux problèmes relatifs à la « composition » et à la « réception » du texte, « s'effor[çant] [...] de définir l'objet extraordinairement complexe qu'est le *Dictionnaire* du point de vue de l'histoire du texte » ; la seconde explorant les contenus, « références, savoirs », dans le contexte de la « polémique » ; la troisième ouvrant des perspectives sur les questions de l'« énonciation » et de la « fiction » dans le *Dictionnaire philosophique*.

La première partie s'ouvre sur la problématique complexe de la différence des réalités textuelles recouvertes par les différentes éditions du *Dictionnaire philosophique*. D'emblée, le débat s'ouvre entre deux lectures opposées, celle de Sylvain Menant et celle d'Olivier Ferret. Le premier, dans un article intitulé « Composition et effets de lecture dans le *Portatif* », fait le choix du texte de 1764 avec l'intention de mettre au jour la version originelle du « projet de l'auteur ». Son but est d'explorer, dans une perspective esthétique, les enjeux de la réception du « premier jet voltairien » par les élites sociales. Le choix du « texte primitif » est justifié par le fait qu'il est estimé « le plus cohérent, le plus brillant dans sa subtilité » et permettrait d'« approcher la vérité de l'écrivain ». S. Menant soutient la thèse selon laquelle le progrès chronologique des éditions successives correspond à une dégradation du texte jusqu'à un « informe ensemble alphabétique » dans l'édition de Kehl. La première édition, dépourvue de préface, serait notamment plus subtile dans son adresse à un public confidentiel et averti. En 1765, le livre se transforme, selon l'auteur, en « une machine de guerre contre le christianisme et ses représentants » : s'effectue alors un passage de « l'implicite à l'explicite » qui entraîne la perte du projet littéraire de 1764 consistant à « jouer sur l'ambiguïté entre un vrai et un faux dictionnaire ». Alors

que le trait polémique se grossit, la connivence avec le lecteur s'évanouit au profit d'une ironie plus « visible » qui provoque une modification du public : l'« alliance avec les élites sociales » cède à l'« entraînement d'un public plus large ».

370

Le propos d'O. Ferret, dans un texte intitulé, « Du *Portatif* à *La Raison par alphabet* : les différentes strates du *Dictionnaire philosophique* », prend le contrepied d'une telle analyse. Conduisant, dans une perspective philologique, un examen minutieux des strates qui constituent le texte de 1769, dont le « caractère évolutif » est posé, O. Ferret s'interroge sur le lien entre « l'étendue des remaniements » du texte et « la nature des relectures dont ils sont la marque ». La recherche entend explorer la possibilité de la définition d'une « cohérence dans les remaniements effectués ». Le travail statistique de recensement des variantes (deux annexes à l'article sont particulièrement utiles pour prendre la mesure de ce travail) fait apparaître que l'entreprise de Voltaire produit un accroissement du texte, « œuvre en expansion », selon les progrès mêmes de l'actualité polémique de leur auteur. L'exploration des « métamorphoses du *Dictionnaire* » dans une perspective quantitative permet d'aboutir à une première conclusion selon laquelle, quand il ajoute, « Voltaire ne procède pas à une relecture exhaustive et systématique de l'édition antérieure ». Ainsi s'explique l'inégalité des ajouts et des corrections. Par ailleurs, selon les éditions, les articles ne sont pas toujours organisés par ordre alphabétique. La particularité de la première édition se trouve ainsi soulignée puisque le classement parfois erroné conduit à la constitution de regroupements thématiques, de séries logiques. Ces deux étapes posées, la mise en évidence de strates du *Dictionnaire philosophique* permet de retrouver les lignes de forces qui sous-tendent la composition de l'ouvrage. Chaque édition se trouve ainsi caractérisée dans sa singularité, l'ensemble de l'évolution du *Dictionnaire* allant, globalement, dans le sens d'un « durcissement du ton » et d'un « renforcement des attaques antichrétiennes ». La démonstration d'O. Ferret conduit à remettre en cause la notion d'œuvre appliquée au texte de Voltaire. En effet, elle fait apparaître les répétitions qui « contreviennent au bon goût esthétique », l'« absence de lissage du texte » qui témoigne de l'absence de relecture attentive et systématique du dictionnaire. C'est donc l'ambition esthétique de Voltaire qui passerait au second plan, le premier étant occupé par le dessein polémique et philosophique. L'article conclut fermement sur le refus de formuler le problème « en termes de projet artistique », insistant sur la « facture irrégulière » du texte qui est « la marque même des mutations que connaît la campagne contre l'Infâme, et le reflet d'une conception de la littérature qui prétend agir sur les esprits ».

Dans son article intitulé, « Le *Dictionnaire philosophique* : combats et débats » [1995], Christiane Mervaud s'attache à préciser le climat dans lequel

se produit la réception du *Dictionnaire philosophique*. Il s'agit de donner la mesure de la violence de la réaction des apologistes chrétiens au geste de transgression voltairien. Le texte est ressenti comme « le comble de l'arrogance philosophique », « un sommet de hardiesse impudente ». Ce « livre dangereux, porteur d'un projet », commet en effet une double transgression : contester l'ordre établi mais aussi « revendiquer hautement le droit de le contester ». Les ajouts de 1765 vont ainsi dans le sens d'une dénonciation de « ceux qui confisquent le droit de dire » contre lesquels Voltaire « revendique ce droit inaliénable de penser et de s'exprimer ». Contre les clercs, Voltaire organise la « déstabilisation de la Parole », celle de l'Écriture sainte et de ses interprétations. Refusant que l'on impose le sens aux profanes sans leur permettre de l'établir eux-mêmes, l'auteur s'engage dans une démarche de vulgarisation qui va à l'encontre de la volonté de l'Église catholique de diriger la lecture de la Bible. C'est pourquoi les apologistes réagissent sur deux plans : celui du fait textuel, en recensant les erreurs voltairiennes ; celui des principes, en faisant le lien entre la liberté de pensée revendiquée par Voltaire et l'ébranlement des notions de Vérité et d'autorité. La conclusion de Ch. Mervaud rejoint celle d'O. Ferret : « Le *Dictionnaire philosophique* n'est point une œuvre de bon ton, plutôt un geste agressif, voire chirurgical, car il débride les plaies ».

Selon les termes de L. Macé, la deuxième partie de l'ouvrage conduit, dans le *Dictionnaire philosophique*, l'« étude de la divulgation de savoirs et d'idées réservés jusque-là au petit nombre ». Cette partie s'ouvre sur un article de François Bessire, portant sur « La Bible dans le *Dictionnaire philosophique* » et comprenant une annexe utile recensant les « principaux passages bibliques présents dans le *Dictionnaire philosophique* ». Le propos de l'auteur est de donner la mesure de la présence du texte biblique dans le *Dictionnaire philosophique*, comme de la liberté de ton de la lecture dépréciative de Voltaire. Celle-ci opère une « révolution du point de vue » permise par l'ampleur des savoirs mis en œuvre sur le texte biblique comme sur ses commentaires : les articles bibliques sont ainsi nourris d'un « savoir exceptionnel, essentiel pour leur crédibilité et leur efficacité ». Tandis que la lecture de la Bible est déjà ancienne pour Voltaire et qu'elle est devenue une « véritable passion » pour lui, la critique biblique prend une place centrale dans le combat contre l'« Infâme ». Son but est d'émanciper le lecteur de l'autorité en refusant les extravagances proposées comme des vérités établies : contre l'authenticité du texte biblique, contre son inspiration, Voltaire insiste sur le caractère fabuleux de ce texte ainsi que sur les aberrations de ses commentaires. Vulgarisant ainsi les enjeux de l'exégèse biblique, le *Dictionnaire philosophique* ouvre une « ère nouvelle » dans ce domaine.

Le propos de Christophe Cave, dans un texte intitulé « Voltaire et l'herméneutique : les procédés de dé-figuration dans le *Dictionnaire philosophique* », apparaît très

ambitieux. La démonstration est rigoureusement construite pour établir la nature matérialiste de la sémiologie du *Dictionnaire philosophique*. Ch. Cave s'interroge sur « la mise en scène du langage, des langages », sur la manière dont Voltaire « pose la question de l'interprétation » dans le texte. Le premier geste du *Dictionnaire* consiste en une « critique sceptique » des discours, Voltaire refusant le « cadre herméneutique religieux selon lequel le texte décrit de toutes façons la réalité d'une révélation et sa Vérité ». En attaquant le Texte, Voltaire attaque l'intolérance qui s'enracine dans le Texte. Le propos est de mettre au jour « le travail de dé-figuration des textes sacrés et métaphysiques ». C'est par ce travail que se trouve fondé un nouvel ordre de rationalité, à la fois sur la libération à l'égard des traditions herméneutiques et sur l'affirmation philosophique conjointe d'une priorité du « réel » et d'un « nouveau sujet herméneute, cette fois lecteur critique ». L'entreprise de désacralisation du texte biblique réduit à sa littéralité soumet ce texte à une lecture historique qui le récuse comme « système de signification normatif », ainsi qu'à une lecture ludique qui souligne son incohérence, son illisibilité, entendant « suspendre toute possibilité rationnelle chez l'interprète ». L'explication logique et philologique déconstruit les significations, réfute toute lecture allégorique et réduit le texte dit sacré à une fiction. En rompant ainsi l'autoréférentialité du texte dénoncé, Voltaire dénonce les usages du signe sans référent et oppose à ce vide « la certitude du sensible » qui permet d'établir « l'origine matérielle du signe ». L'écriture du *Dictionnaire* donne ainsi accès à la généalogie de nos représentations et à une pratique philosophique déprise des illusions du sensible.

Poursuivant la réflexion ainsi entamée sur le rapport du texte voltairien au texte biblique, Myrtille Méricam-Bourdet, dans un article intitulé « *Le Dictionnaire philosophique* : poursuivre l'histoire du pouvoir par alphabet », montre que l'examen critique de la religion en tant que fait historique dans le *Dictionnaire* s'inscrit dans le prolongement d'une « démarche déjà largement entamée » dans les ouvrages historiques de Voltaire. Il s'agit donc de tisser une cohérence entre le *Dictionnaire*, les *Questions sur l'Encyclopédie* et l'*Essai sur les mœurs*, en particulier pour ce qui est de la conception du pouvoir, et du pouvoir religieux spécifiquement. Car la religion se trouve intégrée dans « la vaste histoire des rapports de pouvoir que retrace Voltaire dans ses différents ouvrages » ; elle contribue à illustrer le lien établi entre violence et pouvoir. Dans ce cadre, M. Méricam-Bourdet souligne la double ambition de l'analyse voltairienne du pouvoir dans le *Dictionnaire* : une ambition universalisante et rationalisante qui se propose de « dégager la quintessence de l'esprit humain, et ressaisir ainsi de manière générale la façon dont évoluent et se pérennisent les rapports de pouvoir au sein de toute société, quels que soient les termes dont on l'affuble » ; une ambition pragmatique qui consiste à limiter le risque

d'abus de pouvoir en donnant la preuve qu'ils s'enracinent « dans l'ignorance et les préjugés ».

Dans un article peut-être moins directement utile aux agrégatifs, « Du *Dictionnaire historique et critique* de Bayle au *Dictionnaire philosophique* de Voltaire : les difficultés de la tolérance », Jean-Michel Gros étudie le dialogue entre les deux auteurs autour de trois problématiques centrales : la possibilité d'une société d'athées, la question des rapports entre religion et politique, la tolérance. Voltaire dissocie ces trois questions que Bayle lie philosophiquement. J.-M. Gros pose que l'audace de Bayle était de soutenir « une primauté de la raison morale », de la « lumière naturelle » sur la religion, primauté qui fonderait une nouvelle définition de la tolérance : une croyance devient digne d'être tolérée non en fonction de son contenu mais en fonction de sa forme. Or, pour Voltaire, toutes les religions relèveraient de la stupidité et la tolérance ne consisterait que dans le pardon de nos sottises. La divergence entre Voltaire et Bayle apparaît encore sur la question du lieu social neutre nécessaire à l'établissement de la tolérance. Pour Bayle, seul l'État est capable de neutralité sur le plan religieux et permet que la vie sociale soit autonome vis-à-vis de la religion. Voltaire, dans ses positions, demeure plus fidèle aux libertins érudits. C'est ainsi qu'il refuse la possibilité d'une indépendance de l'État vis-à-vis de la religion et s'oppose à Bayle. Pour J.-M. Gros, Voltaire serait en fait tombé dans le contresens en lisant Bayle, confondant deux argumentations, l'une concernant l'existence d'athées vertueux, l'autre la possibilité d'une société d'athées. L'auteur souligne sur ce point la supériorité, en termes de cohérence, de la position de Bayle sur celle de Voltaire. Ce dernier, refusant le principe d'indépendance de la morale vis-à-vis de la religion, professe son attachement à une religion naturelle. Mais le refus de l'athéisme qui découle de cette position engendrerait une restriction problématique de la tolérance en acte chez Voltaire.

Avec l'article de Maria Susana Seguin, « L'utilisation des références scientifiques dans le *Dictionnaire philosophique* », nous quittons le terrain de la religion. M. S. Seguin part du constat de l'absence d'entrée « proprement scientifique » dans le *Dictionnaire philosophique*. Son propos repose sur la distinction selon laquelle Voltaire n'est pas un véritable homme de sciences mais un « penseur de la science », un philosophe qui privilégie l'efficacité pragmatique du texte sur sa précision scientifique. Elle présente une « typologie des sources scientifiques de Voltaire, pour comprendre, à travers les choix opérés par notre auteur, l'utilisation polémique du savoir scientifique de son temps, mise au service de son déisme militant ». Dans ce cadre, c'est l'importance de la référence à la physique de Newton pour Voltaire, y compris au sein du *Dictionnaire philosophique*, qui s'impose. Pourtant, Voltaire, subordonnant « la validité des connaissances scientifiques à l'uniformité

des lois de la Nature sous-jacentes à son déisme fixiste », rejette un savoir qui mettrait en danger deux présupposés fondamentaux : l'existence d'un Créateur et celle de lois éternelles et immuables. Ainsi s'explique le caractère périmé de la pensée de Voltaire. La vaste culture scientifique de Voltaire ne signifie pas qu'il adopte des savoirs nouveaux, mais plutôt qu'il s'engage dans « une réflexion sur les modalités selon lesquelles ce savoir a été acquis et sur les conséquences de ces nouvelles connaissances dans la relation de l'homme à l'homme et de l'homme au Créateur ». Le discours scientifique fournit finalement, dans l'optique modérément sceptique qui est celle de Voltaire, la preuve des bornes de l'esprit humain : une telle articulation logique conduit à faire de la science le versant physique d'une morale universelle.

374

La troisième partie du volume est consacrée à l'exploration des techniques rhétoriques ou littéraires mises en œuvre par la stratégie argumentative du *Dictionnaire philosophique*. L'article de Nicholas Cronk, « Qui parle dans le *Dictionnaire philosophique portatif*? Polyvocalité et posture auctoriale », étudie le caractère « foncièrement polyvocal » du texte de Voltaire. Pratiquant notamment l'autocitation, l'auteur du *Dictionnaire* fait usage des italiques dans les éditions originales pour créer ainsi « une surface polyphonique qui conditionne notre lecture du texte ». L'adoption de stratégies défensives permet à l'auteur de mettre à distance le scandale de la publication du *Portatif* dans une campagne épistolaire qui joue du double discours pour rendre convaincante la dénégation d'auctorialité. Parmi ces stratégies, la fiction de la collectivité d'auteurs acquiert une dimension esthétique et se développe de l'édition Varberg à celle de 1769. Toutefois, le jeu de Voltaire avec la posture d'auteur et la diversité apparente des noms d'auteur produit un « effet de force centripète », force qui « ne génère pas une pensée dialogique » mais est « le fait d'une écriture au fond "idéologique" ». N. Cronk conclut encore sur la relation engagée avec un lectorat pour lequel « le nom "Voltaire" devient [...] la marque d'une façon de penser, voire de combattre », témoignant du fait que « le combat du *Dictionnaire philosophique* dépasse le simple combat de Voltaire lui-même ».

L'article de Catherine Volpillac-Augé, « Je est-il un autre ? Emplois de la première personne et *ethos* du philosophe dans le *Dictionnaire philosophique* », poursuit l'étude des stratégies qui déterminent l'emploi des pronoms de la première personne et qui conduisent à la construction philosophique d'un *ethos*. Le propos de C. Volpillac-Augé se concentre sur les « cas où n'apparaît aucun intermédiaire et où les propos ne peuvent être attribués qu'à un énonciateur [qu'elle appelle] "Voltaire" ». Le but de la démarche est de « restituer au nom de Voltaire l'autorité d'une instance » connue du public et jouant de pseudonymes, de mises en scène. L'usage par Voltaire du pluriel, du « nous », de l'indéfini « on », informent « l'action militante » et tendent à faire entendre « la voix de

l'évidence », « émanation de la raison ». Examinant la présence du « je », « soit pleinement assumé et passionné, soit fictif, et relevant souvent d'un entre-deux », C. Volpillac-Augier relève la récurrence de « deux modalités complémentaires, qui toutes deux font du *je* un véritable instrument de démonstration » : le « je » comme « échantillon de l'humanité pris comme objet d'expérience » sensible et intellectuelle élémentaire ; le « je » comme « puissance de contestation ». L'article conclut efficacement sur la fondation de la ruine, dans le *Dictionnaire*, de toute prétention à la métaphysique sur cette double tension du « je » qui participe de la restauration « d'un autre mode d'expression, qui redonne pleine valeur aux mots et aux choses » puisqu'elle engage le rapport du dictionnaire à un nouveau langage.

Marie-Hélène Cotoni présente, avec « Les *incipit* des articles du *Dictionnaire philosophique* » [1995], un texte qui fait écho à un article consacré aux conclusions des articles du *Dictionnaire*<sup>34</sup>. L'ensemble constitue un diptyque dans lequel M.-H. Cotoni conduit la « recherche des marques insolites, soit au début, soit à la fin, par rapport à ce qu'on attend d'un article de dictionnaire ». Ici, elle établit une typologie des entrées en matière (définition fondée sur l'étymologie, avant-propos éclairant le contexte historique des notions concernées et impliquant une contestation des idées reçues, situation du sujet traité) qui conduit à conclure sur le lien entre l'*incipit* et « les libertés que l'auteur prend dans le développement du thème annoncé ». L'*incipit* permet également une mise en scène de l'écrivain lui-même quand il est le lieu où apparaissent les marques de la présence immédiate de l'énonciateur (notamment lorsqu'il s'agit de proposer des anecdotes concrètes équilibrant l'effort d'intellectualisation ou lorsque la réflexion se trouve introduite par la fiction sous les modalités du dialogue et du récit). Très nombreuses sont aussi les occurrences où Voltaire se conforme à la convention en proposant une définition initiale : or, cette convention formelle n'entraîne pas la neutralité du philosophe. Elle autorise bien au contraire une subversion idéologique encore plus grande, en particulier lorsque l'auteur use de masques ou recourt à l'ironie antiphrastique. « Liberté de pensée » et « liberté formelle » font que la définition sert de fait l'affirmation des prises de position les plus radicales. L'article s'achève sur les variations des traits spécifiques aux *incipit* selon les éditions successives : là encore, le constat est celui d'un durcissement contre la religion dominante. La régularité dans l'audace n'occulte pourtant pas le choix ponctuel de débuts prudents autorisant, par un « subtil usage de la diversité et de l'amplification », une progression jusqu'à une conclusion plus franchement assertive, véhémement et ironique.

34 « Les clauses du *Dictionnaire philosophique* », dans U. Kölvig et Ch. Mervaud (dir.), *Voltaire et ses combats*, Oxford, Voltaire Foundation, 1997, 2 vol., t. I, p. 365-376.

L'article de Cornelia Jahns, « Émergences de la fiction dans le *Dictionnaire philosophique* », a pour point de départ « l'impossibilité de l'immersion fictionnelle » caractérisant le texte voltairien. Il enracine cette impossibilité dans l'empirisme voltairien d'une part, qui engage une distinction nette entre le fait et la fiction, l'histoire et la fable par le philosophe, et d'autre part dans la réécriture du discours théologal qui est un discours factuel. Mais c'est pour immédiatement montrer que la fiction naît, paradoxalement, de cette impossibilité. C. Jahns revendique comme cadre de l'analyse « l'approche pragmatique de la fiction telle qu'elle a été explicitée par Jean-Marie Schaeffer », ainsi que l'ambition paradoxale de « montrer comment la fiction découle de deux pratiques d'écriture qui semblent à première vue interdire la création et l'originalité, à savoir la pratique d'une rhétorique empiriste et la réécriture du discours théologal ». L'article examine ainsi la manière dont la modélisation fictionnelle permet de penser la nature et ses lois : « la fable ne doit pas être authentique pour dire des vérités ; il lui suffit d'être un modèle probable ». L'universalité de la structure psychique de l'être humain fonde la nécessité empirique du recours à la fiction pour penser le général à travers le particulier. Citant le discours théologal sans lui faire allégeance, le *Dictionnaire philosophique* prolonge d'autre part ce discours tout en lui étant diamétralement opposé. La réécriture polémique du texte biblique met en évidence la double réticence de Voltaire à l'égard de la présence du merveilleux surnaturel et des manquements du texte dit « sacré » à la bienséance. L'usage de la fiction dans le *Dictionnaire* sert au contraire à susciter la distance par rapport à la fiction et non une adhésion à son égard. C'est ainsi que peut s'observer et se comprendre la mise en fiction et finalement le renversement du texte biblique qui ne renvoie plus « à la transcendance, mais à la misère de la condition humaine ». La distanciation ludique se trouve prolongée en processus de distanciation intellectuelle à l'égard du texte biblique.

L'enjeu de l'article de Gianni Iotti, « Argument et figure dans l'article "Amour-propre" » est plus circonscrit. Comme son titre l'indique, il se concentre sur l'article « Amour-propre ». Il s'agit d'abord de situer le propos de Voltaire dans une tradition sur cette notion. Au sein de la réhabilitation de la notion de passion au XVIII<sup>e</sup> siècle, la position de Voltaire est ainsi qualifiée de « plus nette » : « du point de vue psychologique et moral, il tient l'amour-propre pour un sentiment tout à fait légitime, naturel et dépourvu de toute culpabilité ; du point de vue politique et social, il en met en valeur les effets positifs ». S'appuyant sur la vingt-cinquième des *Lettres philosophiques*, et sur le *Traité de métaphysique*, G. Iotti montre que Voltaire considère d'abord l'amour-propre comme un moyen indispensable à l'établissement de la société. Mais l'évolution de sa pensée le conduit à un pessimisme plus marqué dans le *Dictionnaire*

*philosophique*. L'article « Amour-propre » appartient à ceux « où l'économie de l'argumentation et celle de la fiction s'avèrent indiscernables », ceux « qui s'arrêtent sur les emblèmes d'une tradition jugée révolue ou absurde ». C'est en s'attardant sur la fin de l'article et sur la synthèse heuristique qu'elle opère « entre la figure et l'argument », par l'association entre l'amour-propre et l'organe sexuel, que G. Iotti dégage la signification de l'amour-propre dans le *Dictionnaire* : « une pulsion ambivalente qui pousse les hommes à s'aimer aussi bien qu'à s'entretuer, à s'élever aussi bien qu'à s'avilir ». En tant que tel, l'amour-propre constitue l'exemple particulièrement signifiant d'une contradiction de la nature en acte, objet d'un scandale logique subsistant.

Le volume se clôt sur l'article de José-Michel Moureaux, « Le dialogue dans le *Dictionnaire philosophique* » [1995]. Ce dernier article se concentre sur un corpus de onze articles du *Dictionnaire* relevant de ce genre (onze dialogues qualifiés de « statiques ») mais aussi sur le dialogue comme procédé ponctuel dans le texte même. J.-M. Moureaux souligne en effet « l'extrême fréquence dans le *Portatif* de ce qu'on pourrait appeler des embryons de dialogue », intégrés notamment dans une fiction narrative. Les dialogues font l'objet d'un travail de caractérisation par leur thème et leur mode d'énonciation, leur structure, les situations spatio-temporelles qui font leur cadre, les personnages qui les animent et la diversité des fonctions de ces derniers. J.-M. Moureaux met ainsi en évidence un « couple ordinairement mis en scène par Voltaire » : « celui d'un questionneur conduisant un interrogatoire destiné à découvrir, sous ses différents aspects, la vérité que son interlocuteur est chargé d'énoncer ». Voltaire tire ainsi parti, au profit du genre du dictionnaire, « de la dramatisation des concepts dont le dialogue offre si souvent l'avantage ». Ainsi la présence multiple du dialogue dans de nombreux endroits du *Dictionnaire philosophique* contribue-t-elle à l'animation du texte. L'analyse se focalise à nouveau sur l'omniprésence du « je » dans le *Portatif*, des personnages qu'il suscite et de l'attitude active qu'il requiert du lecteur. C'est bien parce que le livre du *Dictionnaire* est à écrire à deux, comme le rappelle la préface de l'édition Varberg, que le dialogue représente une des modalités essentielles du *Portatif*. Elle permet notamment que le texte ne se trouve pas « alourdi des pesanteurs de l'abstraction et du didactisme » et fonde « la principale originalité du *Portatif* » : « Voltaire dialoguiste s'y fait le principal personnage de ses dialogues dans l'omniprésence de ce "je" qui si souvent nous convie à y prendre notre juste part ».

Ce volume consacré au *Dictionnaire philosophique* constitue donc bien un ensemble de lectures. Même si l'on y relève une certaine inégalité dans l'ampleur des problématiques abordées par les différentes contributions, la lecture du texte de Voltaire ne peut que se trouver enrichie par de telles analyses. La fréquence, dans ces articles, de la référence à la préface de l'édition Varberg et au rôle du

lecteur qui doit conduire la construction de la moitié du livre, est significative du dynamisme intellectuel que le volume entend nourrir. C'est ainsi qu'il faut entendre la présence à la fois de divergences interprétatives (notamment sur la question du devenir du texte dans ses différentes versions et sur les enjeux intellectuels de cette mobilité) et de cohérences remarquables, susceptibles de faire surgir de nouveaux objets de recherche (comme celui de la parenté de la pensée de Voltaire avec le scepticisme, dont plusieurs contributeurs, comme M. S. Seguin, Ch. Cave et C. Volpilhac-Auger, font état). Au terme de la lecture du volume, une question affleure et reste en suspens, celle de l'émergence du rapport du genre et de l'exercice du dictionnaire à une éventuelle philosophie du langage voltairienne. Peut-être ne sera-t-il pas nécessaire d'attendre une nouvelle inscription du *Dictionnaire philosophique* au programme de l'agrégation pour voir explorer une telle question.

Delphine Reguig,  
Université Paris-Sorbonne

L'année 2009 a été d'une exceptionnelle richesse si l'on en juge par la présence de Voltaire dans l'actualité. En plus des manifestations diverses liées à l'inscription du *Dictionnaire philosophique* au programme d'agrégation, et des ouvrages dont nous avons rendu compte ci-dessus, plusieurs événements ont été organisés pour commémorer les deux cent cinquante ans de la publication de ce qui est devenu l'œuvre maîtresse de Voltaire dans l'esprit du public : Voltaire demeure avant tout l'auteur de *Candide*. Nous ne pouvions évoquer en détail toutes ces manifestations, dont nous souhaitons cependant signaler rapidement la diversité avant de donner à lire le compte rendu de l'exposition qui, au moment où nous achevons le bouclage de ce numéro, se tient actuellement à New York et témoigne du rayonnement de Voltaire outre-Atlantique.

Tout d'abord, preuve de la vitalité du texte de Voltaire, deux adaptations au théâtre ont été montées. L'une, mise en scène par Hervé Loichemol à partir d'un texte d'Yves Laplace<sup>35</sup>, coproduite par le Théâtre de Carouge-Atelier de Genève et la FOR-Compagnie Hervé Loichemol, a été créée à Genève au Théâtre de Carouge, du 16 janvier au 8 février 2009 : une captation de ce spectacle, réalisée le 19 novembre au CDN de Montreuil, a été diffusée à la télévision sur France O le 1<sup>er</sup> janvier 2010 à 20h35. L'autre, intitulée *Optimism*, due à Tom Wright, créée en Australie au Malthouse Theatre de Melbourne du 22 mai au 13 juin 2009, a connu une première européenne en Écosse, lors de l'Edinburgh International Festival qui s'est déroulé du 15 au 17 août.

Plusieurs manifestations à caractère scientifique ont également eu lieu, dont les bulletins d'information dix-huitiémistes ont rendu compte. Un colloque international, « Les 250 ans de *Candide* : lectures et relectures », organisé par Nicholas Cronk (Voltaire Foundation) et Nathalie Ferrand (CNRS et Maison française d'Oxford), avec la collaboration de la SEV, s'est déroulé à la Maison française d'Oxford du 16 au 18 septembre 2009, dont les actes sont à paraître. Une journée d'étude, « *Candide* 250 », organisée par la Société Voltaire, avec le concours de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), a eu lieu à la Bibliothèque nationale de France le 6 novembre 2009. Une autre journée (« *Candide* : 250 ans d'histoire »), organisée par Nikolai Kopanov, s'est enfin déroulée à Saint-Petersbourg, à la Bibliothèque nationale de Russie, le 7 décembre 2009. (NDLR)

35 Y. Laplace, *Candide, théâtre*, Montreuil, Éditions Théâtrales, coll. « En scène », 2009. Le texte de la pièce, en sept « mouvements », est précédé de deux textes liminaires servant de Préface (« *Cuculus canorus* », par H. Loichemol, p. 11-12 ; « Opérer *Candide* », par Y. Laplace, p. 13-14) et suivi de deux textes servant de Postface (« Après vous », par H. Loichemol, p. 101-104 ; « Voltaire opéré », par Y. Laplace, p. 105-113).

“Candide at 250: Scandal and Success”

Exhibition, New York Public Library, 23 October 2009 – 25 April 2010

380

In the best of all possible worlds, every research library would be run by a Voltaire scholar. When Giles Barber was head of the Taylor Institution Library in Oxford, in addition to creating the Voltaire Room, he identified and acquired all seventeen French editions of *Candide* dated 1759, a record then unmatched by any other library. The New York Public Library is now the only other library in the world to own all seventeen editions, and they have been acquired thanks to a generous benefactor and thanks to Paul LeClerc, President of the Library for the past sixteen years : with the growth of the Martin J. Gross Collection of Voltaire, the New York Public Library is now acquiring the most significant holdings of Voltaire books and manuscripts in North America. These collections form the basis of a beautifully designed exhibition, organized by P. LeClerc and curated by Alice Boone, to celebrate the two hundred and fiftieth anniversary of *Candide*, and an eye-catching banner “Candide at 250: Scandal and Success” is currently fluttering on the façade of the New York Public Library, looking over Fifth Avenue.<sup>36</sup>

Placed literally at the centre of the exhibition are all seventeen of the precious 1759 *Candidés*, and they are displayed here for the first time together with the La Vallière manuscript, on loan from the Bibliothèque de l’Arsenal. And alongside, as if Voltaire had just delivered the manuscript himself, is his fabulously luxurious leather briefcase (on loan from the Pierpont Morgan Library and Museum). A display of eighteenth-century works drawn from the Library’s collections illustrates the philosophical background of *Candide* and shows a range of the early imitations and rewritings. An important part of the exhibition is devoted to the contrasting interpretations of artists, with particular emphasis on the illustrations of Paul Klee (his edition, which appeared in 1920, had been planned from 1906) and of Antoni Clavé (a Catalan artist, whose magnificent lithographs appeared in 1948). One American illustrated edition is of particular importance: in 1928 the newly-formed publishing firm Random House commissioned Rockwell Kent to illustrate *Candide*, and the result has become a landmark of the American illustrated book. The image of the house depicted on the colophon page, presumably the same house occupied by Candide and his companions as they cultivate their garden at the end of the novel, has become the logo of the firm: all American readers are familiar with the emblem, though few realise that it comes from *Candide*. Also on show here, borrowed from the collections of Columbia University, is one of

---

<sup>36</sup> There is no printed catalogue of the exhibition, but there is an excellent exhibition website: <https://www.nypl.org/research/chss/candide>.

Rockwell Kent's illustrations that remains unfamiliar: his delightful depiction of the "leçon de physique expérimentale" in Chapter One was suppressed by the publishers, for fear of censorship.

Among modern reworkings of *Candide*, the most immediate example for New Yorkers is of course Leonard Bernstein's comic operetta, premiered on Broadway in 1956 – and fittingly the overture plays in the background as visitors tour the exhibition. Other lesser known cultural events are also evoked: there are, for example, some fine pen and ink studies by Don Forbes (1933), drawn for a ballet based on *Candide*, in which the lead role was performed by the renowned dancer and choreographer Charles Weidman, one of the pioneers of modern dance in America. A particular originality of this exhibition is the attention paid to the case of *Candy*. This novel, by Terry Southern and Mason Hoffenberg, was first published in 1958, in Paris, under a pseudonym, "Maxwell Kenton"; and Terry Southern's son, Nile, describes in *The Candy Men* how the two authors worked to subvert censorship... in a manner altogether worthy of Voltaire. And in a further echo of Voltaire's publishing world, the exhibition shows us Terry Southern's FBI memorandum dating from 1965 – *Candy* was even then a source of worry to the authorities. Terry Southern is now best remembered as co-writer of some memorable films, and after seeing this exhibition one realises to what extent they are influenced by his early rewriting of *Candide: Easy Rider* (1969), an influential road movie in which two travellers explore themselves and the world as they travel; and *Dr Strangelove* (1964) – full title, *Dr Strangelove, or How I learned to stop worrying and love the bomb* – whose caustic black humour bears a distinctly Voltairean imprint. A final part of the exhibition explores the adventurous generic experiments resulting from the recreation of *Candide* as a graphic novel, and on display are some striking examples by Joann Sfar, by Chris Ware (for Penguin), and by G. Delpâtre-M. Dufranne-V. Radovanovic. To quote the exhibition notes: "The variety of forms, purposes, and genres suggests the paradox of the novel's popularity: any homage honors the original, but it also always changes it." In its exploration and celebration of the different ways in which *Candide* has been repeatedly re-presented, in new media and to new audiences, this delightful exhibition makes an important and thought-provoking contribution to the after-life of Voltaire's best-known work.

Nicholas Cronk



## **Les jeunes chercheurs par eux-mêmes**



Bien qu'elle participe à une redéfinition de la pratique historiographique à l'Âge classique, l'œuvre historique de Voltaire a jusqu'ici été peu étudiée. En dehors des sommes de J. H. Brumfitt (*Voltaire historian*) et de F. Diaz (*Voltaire storico*), toutes deux parues en 1958, et qui brossaient à très grands traits les contours des principales œuvres historiques de Voltaire, les études menées ont rarement envisagé l'œuvre historique dans sa globalité. L'art de l'historien a été peu interrogé, et la conception de l'histoire et de la politique qui s'exprime dans son œuvre a souvent été résumée au rôle majeur joué par les « grands hommes ». Si intéressante soit-elle, cette vision est loin d'égaliser la complexité des réflexions proposées par les penseurs de son époque que sont Montesquieu ou Rousseau. Voltaire est donc tenu pour inférieur face à ces véritables philosophes, l'œuvre historique ne faisant que confirmer le refus d'une systématisation qui met en péril le statut de « philosophe » que l'on doit accorder à Voltaire, et la faiblesse de sa vision politique, parfois trompée par les mirages d'un pouvoir unique tout-puissant pour faire le bien. C'est à la lumière de ce double constat qu'est apparue la nécessité d'un questionnement sur l'œuvre historique en lien avec ses dimensions politiques. Notre démarche a été de rendre raison du projet d'écriture historique de Voltaire en essayant d'en ressaisir les spécificités, tant formelles que thématiques, tout en cherchant à expliquer (et à démontrer) la place centrale qu'y occupent les considérations politiques.

Face aux apories conceptuelles en matière de politique dont on fait reproche à Voltaire, l'ambition a donc été de faire apparaître la complexité du point de vue politique qui s'exprime dans les œuvres historiques, et d'en ressaisir aussi autant qu'il a été possible la cohérence, sans en négliger les éventuelles contradictions. Il nous a alors semblé possible de rendre compte du refus de la théorisation politique – Voltaire n'ayant de cesse de dénoncer les apories des systèmes politiques – en montrant comment il s'articule avec une appréhension particulière du devenir historique et du fait politique. L'écriture de l'histoire est alors le lieu privilégié où se déploie une conception réfléchie du pouvoir et des enjeux du politique. S'il est indéniable que Voltaire n'en propose pas de théorisation systématique, sa compréhension des ressorts du déroulement historique et l'interprétation qu'il en donne reposent sur un ensemble de principes relativement cohérents, tant du point de vue de l'appréciation des fondements du pouvoir – si importants au regard des enjeux de légitimation portés par l'écriture de l'histoire –, que de ses réalisations.

Dans cette perspective, la première partie de ce travail s'attache à mettre au jour l'ensemble des soubassements sur lesquels repose la représentation

voltairienne du pouvoir, et qui déterminent le choix même de l'écriture de l'histoire, mais aussi les objets qu'elle examine et la méthode qui est déployée. Le premier chapitre démontre qu'à la question cruciale de l'origine, qui importe autant pour le philosophe que pour l'écrivain, Voltaire oppose une fin de non-recevoir en partie déguisée sous des arguments méthodologiques, et qui récuse les thèses chrétiennes de l'origine du monde, des sociétés et du pouvoir. Il interroge ensuite les conséquences de ce geste qui conduit l'historien à renoncer en apparence, et contre la pratique rousseauiste, à toute reconstitution théorique ainsi qu'à toute spéculation, bien que sa pratique effective témoigne du contraire. Nous montrons alors comment Voltaire reconstitue en fait non une histoire des formes politiques, dont les variations historiques démentent toute validité, mais une histoire des sociétés et des rapports de pouvoir qui s'établissent entre les hommes. Le second chapitre établit ensuite la cohérence profonde qui existe entre ces soubassements méthodologiques et l'appréciation du pouvoir comme un *fait*, dont la légitimité ne saurait s'énoncer *a priori*. En ce sens, le projet voltairien relève en quelque sorte d'une contre-histoire dans la mesure où son appréhension globale du fait du pouvoir dénonce par avance sa légitimité, ce qui vient contredire la raison même du geste historiographique accompli par nombre de ses contemporains ou prédécesseurs, et leur ambition de sacralisation du pouvoir. C'est donc seulement à partir de l'observation de la réalisation effective du pouvoir que ce dernier peut être évalué, et que peuvent être définis les principes justifiant les appréciations axiologiques de l'historien. Nous montrons donc comment une telle perspective innerve l'ensemble de l'œuvre historique, et comment elle permet de rendre compte de l'ensemble des appréciations portées par l'historien sur les faits de pouvoir, qu'ils concernent les formes bien identifiées – mais qui importent peu à Voltaire – de la monarchie, de la république, ou bien encore de la théocratie. Nous envisageons enfin dans le troisième chapitre la perspective strictement humaine adoptée par l'historien, et ses conséquences spécifiques sur l'appréhension du développement des religions et des institutions religieuses dans l'histoire. Nous montrons ainsi la place essentielle qui est accordée aux figures des fondateurs de religions, face auxquelles Voltaire sait paradoxalement se déprendre de ses préjugés « idéologiques » pour appréhender de manière relativement fine les logiques de l'institution et de la perpétuation de l'autorité religieuse.

Après avoir examiné la façon dont Voltaire envisage les fondements de tout pouvoir, quels qu'en soient la nature, les sources et les modes de perpétuation, nous abordons de manière plus spécifique, dans la seconde partie, la façon dont Voltaire envisage le déroulement historique, qu'il s'agisse de ses causalités ou de ses « finalités ». Prenant acte de l'intérêt porté par la critique aux figures du héros et du grand homme dans l'histoire voltairienne, nous envisageons

l'ensemble de l'œuvre historique pour interroger la pertinence d'une telle mise en exergue. Nos chapitres 4 et 5 attestent certes l'importance des souverains dans l'histoire humaine, mais ils questionnent ce fait selon plusieurs points de vue. Nous interrogeons d'abord la narration mise en œuvre dans les « histoires générales », en particulier dans *Le Siècle de Louis XIV*, pour sonder la façon dont l'historien construit un récit *a priori* destiné à magnifier l'action d'un unique acteur dans l'histoire. Nous montrons comment les partis pris interprétatifs et les considérations narratives participent à cette construction, qui obéit aussi à des enjeux moins évidents, tels ceux d'une possible autocensure eu égard aux considérations critiques sur le pouvoir monarchique dont le récit est aussi porteur. Puis nous réexaminons le *topos* du « grand homme », en montrant qu'il renvoie surtout à une conception extrêmement précise, mais aussi vaste dans ses objets, du pouvoir et de la fonction royale bien comprise. Ce faisant, nous rendons compte des raisons ayant conduit Voltaire à accorder une place si importante aux événements militaires des règnes de Louis XIV ou de Pierre le Grand ; la comparaison avec l'*Histoire de Charles XII* fait resurgir la distinction entre histoire particulière et histoire générale en montrant comment elle traduit en réalité une évolution certaine dans la conception voltairienne du pouvoir. Dans ces deux chapitres, nous établissons donc comment cette appréhension par le biais de figures individuelles n'est que le support à l'expression d'un point de vue politique surplombant situant ses analyses au niveau des États et de la collectivité.

La magnification du pouvoir d'un seul ne rend donc certainement pas compte de l'ensemble de la rédaction de l'œuvre historique et de la causalité qui y est mise en œuvre. Car si l'*Essai* insiste sur « les mœurs et l'esprit des nations », c'est qu'il y a peut-être aussi la place dans l'histoire pour que se fasse jour une causalité collective – qu'on l'appelle *caractère*, *génie* ou *esprit des nations* – qui n'engage plus seulement l'action d'un homme providentiel. Notre sixième chapitre examine ainsi la façon dont Voltaire prend en compte le rôle des peuples dans l'histoire, et dont il traduit leur action. Au-delà de cette description, qui remet bien sûr en question la vision quelque peu réductrice d'un Voltaire historien des grands souverains, l'étude met aussi en valeur les raisons profondes de cet intérêt pour une causalité collective. Le récit de l'historien semble en effet porté par des observations faisant de la liberté le principe de toute action. C'est alors la représentation de la configuration républicaine, illustrée en particulier à travers l'histoire des Provinces-Unies et de l'Angleterre, qui est globalement interrogée et dont sont en même temps montrées les limites. Quelle que soit donc la définition générique des ouvrages – « histoire particulière », « histoire générale » ou « histoire universelle » –, ce chapitre achève de mettre au jour que l'histoire écrite par Voltaire s'énonce dans tous les cas comme une histoire politique au

sens plein du terme, qui intéresse globalement la  *cité* , ou, pour le dire d'une façon moderne, l'État. Il faut alors poser la question de la cohérence possible de l'œuvre historique au regard des multiples directions dans lesquelles elle se déploie, et des appréciations parfois opposées, voire contradictoires, qu'elle semble englober. Nous montrons dans le septième chapitre que la présence d'un fil directeur, thématique et idéologique, renvoyant à la constitution d'un pouvoir fort, peut au moins être dégagée. En mettant au jour comment ce fil directeur est influencé  *a posteriori*  par les thèses de Montesquieu (et dont La Beaumelle se fait le relais), et notamment par sa définition du despotisme, nous examinons la façon dont cette question contraint l'œuvre historique, qui refuse pourtant la théorisation politique, à affronter le problème de la détermination des critères du « bon » gouvernement et à préciser ses positions. Dans la continuité du fil thématique insistant sur une mise en ordre progressive des forces délimitant le champ politique, et qui innerve par suite l'ensemble de la société, apparaît une mise en valeur d'un pouvoir unique dont les règles paraissent idéalement définies par le modèle du pouvoir paternel. Le chapitre s'attache là encore à montrer la complexité d'une telle conception du pouvoir et de ses implications, en particulier dans la mesure où Montesquieu ou Rousseau excluent le gouvernement paternel du champ de la politique.

La troisième partie de notre travail montre enfin que l'intérêt de Voltaire pour la politique ne se limite pas à la compréhension des rapports de pouvoir au sein de l'État. L'historien est attentif à la diversité des causes expliquant les formes singulières du fait politique étatique, et en particulier aux rapports de forces généraux entre États et à leurs configurations dont il rend compte des mutations essentielles. C'est de ce point de vue qu'apparaît à notre sens le mieux l'attention que Voltaire porte à la politique de son temps, et que son œuvre témoigne peut-être plus qu'une autre de l'acuité du regard de l'historien sur les apparences protéiformes du fait politique. L'impulsion donnée par la nomination à la charge d'historiographe de France apparaît alors décisive dans la mesure où, en amenant Voltaire à se faire comme le chroniqueur de son époque, elle a conduit à l'intégration dans l'œuvre historique des développements les plus récents de la politique contemporaine, sur lesquels l'historien est d'ailleurs sans cesse revenu en amendant ses œuvres ou en composant de nouveaux textes qui ont jusque-là été négligés par la critique. Nous en voyons d'abord le signe, dans notre chapitre 8, dans l'observation aiguisée des rapports de forces militaires et diplomatiques, dont l'historien remarque les reconfigurations depuis le  *xvii<sup>e</sup>*  siècle alors que se met en place un système d'équilibre relatif. Ce n'est qu'en ressaisissant le point de vue voltairien sur ce système que l'on peut comprendre son appréciation des guerres menées par Louis XIV et son refus d'accréditer l'accusation d'aspiration à la « monarchie universelle ». L'œuvre historique définit ainsi sans ambiguïté

une analyse politique qui seule nous semble permettre de pleinement rendre compte de l'attitude de Voltaire face à la paix et à la guerre, en particulier en ce qui concerne ensuite la politique étrangère de Louis XV. Le neuvième chapitre souligne par ailleurs l'attention que Voltaire porte aux nouvelles logiques qui informent les rapports de forces entre les États et qui sont liées à la conquête maritime et coloniale, et au développement du commerce. Il rend compte de la perception essentielle par Voltaire de la mise à mal des anciens équilibres et surtout de la puissance territoriale qui servait jusqu'alors de modèle universel. Voltaire commente attentivement l'émergence de nouvelles puissances qui ne sont pas ou plus exclusivement des puissances territoriales, tout en se montrant immédiatement attentif aux ambiguïtés dont sont porteurs ces nouveaux « modèles ». S'il interroge comme beaucoup de ses contemporains l'échec de la colonisation espagnole – dont l'extension territoriale démesurée laissait à penser qu'elle assurerait la domination sans faille de l'Espagne sur l'Europe –, Voltaire trace cependant dans son œuvre un singulier parcours dont nous nous attachons à restituer la logique et les enjeux. L'échec de la politique étrangère espagnole permet en effet d'interroger en retour les logiques commerciales et leurs relations problématiques avec le développement du territoire national. Les leçons retirées de l'histoire nous semblent alors intéresser avant tout la politique française et les interprétations pour le moins controversées dont elle fait l'objet dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, et c'est par ce biais que l'histoire voltairienne affirme sa capacité à être en prise avec l'actualité politique la plus brûlante de son temps.

Nous interrogeons enfin dans notre dernier chapitre les autres formes que peut prendre cette intégration de l'actualité contemporaine dans l'œuvre historique en envisageant le rôle croissant accordé par l'historien à la notion d'*opinion* dans l'histoire. Le développement de cette thématique, très net dans les années 1760, témoigne de l'importance acquise par toute autorité spirituelle, dont l'historien paraît lui-même prendre acte en tant qu'écrivain « engagé » dans son siècle. Cet « engagement » s'observe évidemment dans les textes « politiques » suscités par les affaires Calas ou Sirven, mais il est également présent de manière évidente dans l'œuvre historique elle-même, dont la portée démystificatrice ne se comprend qu'en vertu de la dimension publique prise par l'œuvre. Mais la prise en compte de « voix » diverses confère aussi à l'œuvre une tonalité polémique spécifique : s'il est indéniable qu'elle est le signe d'une volonté d'efficacité pratique du texte qui cherche à être en prise avec l'actualité, on interroge cependant les écueils éventuels de la pratique de la polémique, dans la mesure où elle conduit parfois à brouiller les limites qu'il faut assigner au genre historique. L'étude aboutit donc *in fine* à une interrogation de la délimitation même de ce qu'est le corpus voltairien des œuvres historiques, en examinant

en particulier les excroissances et les remaniements des années 1760 et 1770. Notre étude démontre donc que la pratique de l'écriture historique n'est en rien monolithique, et qu'elle implique nécessairement chez Voltaire – même si l'on doit en questionner les limites – une dimension polémique inhérente à ses objets et à la façon dont l'historien les conçoit. L'œuvre historique est en tout cas résolument le lieu où peut être examiné le fait politique, et le moyen, par la constitution incessante de nouvelles œuvres, de tenter de l'apprivoiser, si ce n'est de le conjurer, tout en y répondant.

Myrtille Méricam-Bourdet

## AGENDA DE LA SEV

Journées Voltaire de la Sorbonne, juin 2011, organisées par l'équipe « Voltaire en son temps » du CELLF 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> et la Société des études voltairiennes, avec le concours de la Fondation Voltaire d'Oxford.

### « Voltaire et les arts visuels »

On abordera dans une série d'études ponctuelles ou d'exposés d'ensemble trois types de questions.

1. Quels sont les jugements et les idées de Voltaire sur la peinture, la sculpture, l'architecture, l'art des jardins ? Comment ces jugements et ces idées s'accordent-ils avec son esthétique et avec sa « philosophie de l'histoire » ?
2. Quelle place les arts visuels occupent-ils dans ses créations littéraires, et quel rôle y jouent-ils ?
3. Quelles ont été les relations personnelles de Voltaire avec les artistes de son temps ?

Les communications seront publiées dans le numéro 12 de la *Revue Voltaire*.

Des journées ultérieures seront consacrées à « Voltaire et la musique »<sup>1</sup>.

Pour tout renseignement, s'adresser à Guillaume Métayer ([metayerg@free.fr](mailto:metayerg@free.fr)) ou à Sylvain Menant ([Sylvain.Menant@paris-sorbonne.fr](mailto:Sylvain.Menant@paris-sorbonne.fr)).

---

1 Un volume des *Œuvres complètes de Voltaire* (Oxford, Voltaire Foundation, t. 18c, 2008) a récemment rassemblé des textes de 1720-1740 concernant la musique. Voir le compte rendu, ici même, p. 317-319.

*ORAGES*  
*LITTÉRATURE ET CULTURE (1760-1830)*  
N° 9 (2010)

**DEVENIR UN « GRAND ÉCRIVAIN », MÉTAMORPHOSES DE LA RECONNAISSANCE LITTÉRAIRE**

Préparé par Jean-Christophe Igalens et Sophie Marchand

Éditorial d'Olivier Bara

**Devenir un « grand écrivain », métamorphoses de la reconnaissance littéraire**

**Dossier**

- Jean-Christophe Igalens et Sophie Marchand, « Métamorphoses de la reconnaissance littéraire » (Introduction)
- Françoise Le Borgne, « Pauvreté de l'homme de lettres et quête de reconnaissance au XVIII<sup>e</sup> siècle. De l'indépendance du philosophe au sacerdoce de l'écrivain (1753-1797) »
- Florence Lotterie, « Autorité ou repentir ? Promotions paradoxales de la "femme auteur" chez Madame de Genlis et Madame Dufrénoy »
- Stéphanie Loubère, « Pseudonymes et sobriquets antiques : stratégie de la reconnaissance littéraire chez les poètes et auteurs érotiques au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle »
- Antoine Lilti, « Reconnaissance et célébrité : Jean-Jacques Rousseau et la politique du nom propre »
- Mélanie Leroy-Terquem, « "Laisserai-je un nom grand et beau ?" : l'obsession nominale dans la production littéraire des années 1830 »
- Gregory Brown, « De la revendication de liberté à la proclamation de patriotisme : le statut d'auteur dramatique et la législation sur la propriété littéraire à l'époque révolutionnaire »
- Lionello Sozzi, « L'écrivain face au pouvoir : Mme de Staël et Benjamin Constant lecteurs de Vittorio Alfieri »
- Vincent Laisney, « Être *reconnu* en 1830 : la voix cénaculaire »
- José-Luis Diaz, « "Perte d'auréole". La mort de la Gloire (1829-1862) »

**Texte**

- Jean-Claude Yon, « *Le Charlatanisme* de Scribe, "peinture exacte et vraie" »  
*Le Charlatanisme*, comédie-vaudeville par Scribe et Mazères (1825)

**Le cahier d'*Orages***

**Varia**

- Cornelia Jahns, « "La raison sous le masque de la folie" : la présence de *La Mettrie* dans les fictions médicales de Voltaire »
- Pierre Crétois, « Le parti pris des choses. Formation de l'individu républicain dans *l'Émile* de Jean-Jacques Rousseau »
- Stéphanie Genand, « Le cercle brisé. Dissolution épistolaire et incertitudes politiques au lendemain de la Révolution (1798-1807) »
- Marjolaine Forest, « *Aloys* d'Astolphe de Custine, *Olivier* et *Édouard* de Claire de Duras, ou la désincarnation subversive »
- Maurizio Melai, « Couronnement factice et vérité morale : une scène emblématique de l'imaginaire tragique de la Restauration »

**Fil-rouge**

- Jean-Noël Pascal, « Les Muses à l'assaut du Pinde »

**Entretien avec Béatrice Didier**

R E V U E

*Voltaire*

*Numéros déjà parus*

N° 1 (2001) – **Hommage à René Pomeau**

ISBN 2-84050-223-2, 128 p.

N° 2 (2002) – **Autour de *La Henriade***

ISBN 2-84050-255-0, 272 p.

N° 3 (2003) – **Le *Corpus des notes marginales***

ISBN 2-84050-297-6, 388 p.

N° 4 (2004) – **Voltaire éditeur**

ISBN 2-84050-361-1, 370 p.

N° 5 (2005) – **Le dialogue philosophique**

ISBN 2-84050-394-8, 396 p.

N° 6 (2006) – **La notion voltairienne de « mélanges »**

ISBN 2-84050-455-3, 368 p.

N° 7 (2007) – **Échos du théâtre voltairien**

ISBN 978-2-84050-517-4, 382 p., 4 p. couleur HT

N° 8 (2008) – **Approches voltairiennes des manuscrits clandestins**

ISBN 978-2-84050-588-4, 460 p.

N° 9 (2009) – ***La Pucelle* revisitée**

ISBN 978-2-84050-657-7, 392 p.

